



HAL
open science

Urbanisme et réflexivité : un diagnostic critique du champ du projet en urbanisme, de la recherche aux pratiques professionnelles

Anthony Ximenez

► To cite this version:

Anthony Ximenez. Urbanisme et réflexivité : un diagnostic critique du champ du projet en urbanisme, de la recherche aux pratiques professionnelles. Géographie. Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne - Paris 12, 2023. Français. NNT : 2023PA120001 . tel-04258286

HAL Id: tel-04258286

<https://theses.hal.science/tel-04258286>

Submitted on 25 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



UNIVERSITÉ PARIS-EST- CRÉTEIL -VAL DE MARNE

ÉCOLE DOCTORALE VILLE TRANSPORTS ET TERRITOIRES

LAB'URBA

Thèse pour l'obtention du doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme

ANTHONY XIMENEZ

URBANISME ET REFLEXIVITE.

**UN DIAGNOSTIC CRITIQUE DU CHAMP DU PROJET EN
URBANISME, DE LA RECHERCHE AUX PRATIQUES
PROFESSIONNELLES.**

Thèse dirigée par Nadia ARAB

Jury :

Nadia ARAB, professeure des universités, Université Paris-Est Créteil — Directrice de thèse
Céline BONICCO-DONATO, professeure des Écoles Nationales d'Architecture, ENSA

Grenoble — Rapporteur

Marco CREMASCHI, professeur des universités, Sciences Po — rapporteur

Marc DUMONT, professeur des universités, Université de Lille — Président du jury

Renaud EPSTEIN, professeur des universités, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye —
examineur

Françoise FROMONOT, professeure des Écoles Nationales d'Architecture, ENSA Paris-
Belleville — examinatrice

RÉSUMÉ

Cette recherche doctorale propose un "diagnostic du présent" (Foucault) du champ du projet en urbanisme. Elle part du constat qu'un flou tenace entoure les pratiques de projet, et ce malgré plusieurs décennies de recherches les ayant prises pour objet. Et si ce flou était moins une dimension énigmatique des pratiques elles-mêmes que l'effet du regard que la recherche porte sur elles ? Une analyse d'inspiration "archéologique" (Foucault) d'un corpus de recherches urbanistiques récentes sur le projet révèle que ces dernières occupent, pour l'écrasante majorité d'entre elles, un positionnement réflexif par rapport aux pratiques observées. La mobilisation du cadre théorique de la "modernité réflexive" (Giddens, Beck) nous conduit alors à nous demander si l'urbanisme de projet ne serait pas un cas exemplaire de modernité réflexive. Une contradiction apparaît bientôt : la "réflexivité" a été largement thématisée en urbanisme depuis la fin des années 90 mais cette thématisation a eu pour effet d'éloigner systématiquement les dimensions les plus critiques des théories de la "modernité réflexive", légitimant plutôt le recours tous azimuts à diverses formes de réflexivité. Comment comprendre un tel retournement stratégique du concept ? Dans une troisième partie, nous engageons une "généalogie" (Foucault) de la réflexivité. La thématisation de cette notion en urbanisme semble surtout servir de justification et de catalyseur à des pratiques existant de facto, dont l'émergence déjà ancienne est liée au développement du "souci de soi de l'Etat" (Bezès) à partir de la fin des années 1950. A cette époque, un lien structurant s'établit entre pratiques d'aménagement, réflexivité institutionnelle et problématisation du changement, formant un nexus fondamental du dispositif urbanistique contemporain. Ce nexus perdure aujourd'hui, quoique transformé après plusieurs décennies de bouleversements économiques et sociaux, la percée du "projet" et le développement d'une forme de "gouvernement à distance" (Epstein). L'injonction à la réflexivité s'est disséminée jusqu'au cœur des pratiques quotidiennes de l'urbanisme, qui changent en permanence au risque de devenir insaisissables. Ce changement poursuit-il autre chose que lui-même ? Finalement, nous envisageons une sortie possible du dispositif de réflexivité de l'urbanisme.

ABSTRACT

In this research project, I develop a "diagnosis of the present" (Foucault) about the field of urban design in France. Starting from the observation that current professional project practices in urban design, in spite of having been analysed by researchers for several decades, remain difficult to grasp and blurry, I consider the hypothesis that this may be a result of the way researchers regard them — rather than an enigmatic dimension of professional project practices themselves. Relying on Foucault's "archeology of knowledge", I then conduct an analysis of a corpus of recent research in urban design. It shows that researchers overwhelmingly take professional practices as an object of sociological enquiry, adopting a reflexive stance towards them. Using the concept of "reflexive modernity" (Giddens, Beck), I then investigate whether urban design project practices in France might be a typical case of reflexive modernity. Soon, a contradiction arises: "reflexivity" has been much conceptualised in urban design research since the end of the 1990s but it seems that the most critical aspects of "reflexive modernity" theories have been avoided. Instead, reflexivity in every shape and form is legitimised and encouraged: practitioners should be reflexive, researchers can bring them more reflexivity, new forms of reflexive cooperation thrive... How can such a reversal of the concept of "reflexive modernity" be explained? In the last part of this research, I dig out the "genealogical" origins (Foucault) of the notion of "reflexivity" in urban design in France. The appearance of this concept in research in the late 1990s seems to serve mostly as a justification and catalyst of reflexive practices that had been existing for years. It is possible to trace them back to the late 1950s, when the French State developed a "concern for itself" (Bezès). In those days, a discursive nexus springs up, that connects urban planning practices, the need for institutional reflexivity and a new conceptualisation of "change". Nowadays, this nexus still exists, though it has evolved through several decades of economic and social transformations and in the wake of the development of "project" practices in urban planning and design. It seems to be now part of the restructuring of the French State's governing practices towards what some have named "distance government" (Epstein). Reflexivity has become almost compulsory for professionals, penetrating to the heart of their everyday work and prompting permanent changes, to the point that those practices have become ungraspable. Do these changes have any other objective than change itself?

Je remercie...

Nadia Arab, pour le soutien qu'elle m'a apporté tout au long de la thèse, pour sa rigueur et sa probité, pour sa capacité à me faire grandir intellectuellement et humainement, en respectant ma voix ;

Céline Bonicco-Donato, Marco Cremaschi, Marc Dumont, Renaud Epstein, Françoise Fromonot, d'avoir accepté de participer au jury de cette thèse, de m'accorder du temps pour lire et discuter mon travail ;

les membres de mon CSI : Christine Lelévrier et Yoan Miot, à l'écoute et bienveillants, Christine Lelévrier, une deuxième fois, et Caroline Gallez qui, en tant que directrices du laboratoire et de l'école doctorale, m'ont apporté aide et soutien à un moment crucial ;

mes amis doctorants du Lab'urba : ceux qui sont encore là — Richard, Mikael, Capucine, Camille, Jeanne, Lucas... —, ceux qui ont pris leur envol — Antoine, Amandine... — et tous les autres, avec qui j'ai pu discuter, commiserer, rire au fil des ans ;

les membres du séminaire Urbanisme en pratiques, où j'ai pu tester et faire mûrir, dans une ambiance chaleureuse, mes premières intuitions de recherche ;

les membres du Lab'Urba plus généralement, et le personnel administratif du laboratoire et de l'école doctorale, toujours disponible, efficace et de bon conseil ;

Lucie Brenon, avec qui j'ai aimé travailler et qui m'a mis sur la voie de la recherche ;

Sylvain, mon ancien colocataire, qui a été là au jour le jour pendant une grande partie de ma thèse, partageant mes bonheurs, mes emballlements, mes doutes et mes déboires, avec une fidélité joyeuse et sans failles ;

Léa, toujours présente, même loin, même dans les moments difficiles, discutant avec plaisir mes plus invraisemblables élucubrations, calmant aussi mes inquiétudes ;

Marine, avec qui j'ai tant de fois refait le monde ;

le HDO bien sûr, ma deuxième famille ;

l'Edinbra crew, forever in my heart ;

JMB, qui m'a permis d'y voir infiniment plus clair ;

et bien sûr ma famille : ma mère tout d'abord, pour son indéfectible dévouement — et mon père, ma sœur, Émeric pour leur présence aimante.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	15
I. DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE A LA RECHERCHE : GENESE D'UN QUESTIONNEMENT SUR LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME	17
II. CONCEVOIR UN PROJET D'URBANISME : L'IMPOSSIBLE SORTIE DU FLOU	20
III. DE L'ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET A LA GENEALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PAR LA « REFLEXIVITE » : UN « DIAGNOSTIC DU PRESENT »	40
<u>PREMIERE PARTIE — L'URBANISME DE PROJET ET LA RECHERCHE : UN CAS EXEMPLAIRE DE LA « MODERNITE REFLEXIVE » ?</u>	55
CHAPITRE 1 — VERS UNE ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET	58
I. LA PROBLEMATISATION FOUCALDIENNE DU SAVOIR	58
II. L'ARCHEOLOGIE DES SAVOIRS : UNE METHODE DESCRIPTIVE	64
III. APPLIQUER LA METHODE ARCHEOLOGIQUE A L'ANALYSE DES RECHERCHES SUR LE PROJET EN URBANISME	69
CHAPITRE 2 — ANALYSE ARCHEOLOGIQUE D'UN ECHANTILLON DE RECHERCHES RECENTES SUR LE PROJET URBAIN	73
I. ANALYSE DU CADRAGE GENERAL DU COLLOQUE : DEMYSTIFIER LE PROJET URBAIN PAR L'OBSERVATION EMPIRIQUE DES PRATIQUES URBANISTIQUES ACTUELLES	74
II. ANALYSE DES COMMUNICATIONS : UNE ECRASANTE MAJORITE D'ETUDES DE CAS EMPIRIQUES, AUX VISEES AMBIGUËS	80
III. L'ENSEIGNEMENT DU PROJET COMME PROBLEME	95
CHAPITRE 3 — URBANISME DE PROJET ET « MODERNITE REFLEXIVE »	103
I. LA POROSITE ENTRE LES MONDES PROFESSIONNEL ET ACADEMIQUE EN URBANISME	104
II. LE CONCEPT DE « MODERNITE REFLEXIVE » CHEZ ANTHONY GIDDENS ET ULRICH BECK	113
III. LES SIGNES DE « MODERNITE REFLEXIVE » DANS LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME	126
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	142
<u>DEUXIEME PARTIE — LE THÈME DE LA « RÉFLEXIVITÉ » DANS LA RECHERCHE EN URBANISME : UN SUCCÈS CLAIR-OBSCUR</u>	144
CHAPITRE 4 — UN PANORAMA DE LA THEMATISATION ACADEMIQUE DE LA « REFLEXIVITE » EN URBANISME	147
I. LA REFLEXIVITE COMME NOUVEL AGE DE L'URBANISME	147
II. LA CONCEPTION DE PROJET COMME PROCESSUS REFLEXIF	155

III. « PRATICIENS REFLEXIFS », « FORUMS HYBRIDES » ET « DISPOSITIFS REFLEXIFS » : LA REFLEXIVITE COMME ENJEU DE COLLABORATION DE LA RECHERCHE ET DES PRATICIENS EN URBANISME	168
IV. « REFLEXIVITE », « INTRANQUILLITE », « PERPLEXITE » : LES EXPERIMENTATIONS DE LAURENT DEVISME	182
CHAPITRE 5 — LA « REFLEXIVITE » COMME STRATEGIE D'EVITEMENT DE LA « MODERNITE REFLEXIVE » : UNE ANALYSE CRITIQUE	189
I. ASCHER : LA « MODERNITE REFLEXIVE » COMME MOUVEMENT HISTORIQUE INELUCTABLE ET PERFECTIONNEMENT DE LA RAISON MODERNE	190
II. LES « FORUMS HYBRIDES » : L'OPTIMISME COMME REMEDE AUX MAUX DE « LA SOCIÉTÉ DU RISQUE »	198
III. L'ALTERISATION DES PRATICIENS	211
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	216
<u>TROISIÈME PARTIE — URBANISME ET RÉFLEXIVITÉ : GÉNÉALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u>	218
CHAPITRE 6 — L'EMERGENCE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE PERMANENT AU SEIN DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE (1940 – ANNEES 1960)	229
I. LES TRAITES PARADOXAUX DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE : LES JEUX DE LA DISCIPLINE ET DU LIBERALISME AU SERVICE DE LA « MODERNISATION » DU PAYS	230
II. LA REMISE EN CAUSE DES MODELES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT DES ANNEES 1950	244
III. DEBUT DES ANNEES 1960 : L'APPEL A COMPETENCES SOCIOLOGIQUES DES PLANIFICATEURS ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE CENTRE SUR LE CHANGEMENT	251
CHAPITRE 7 — LE DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » DANS LA SECONDE MOITIE DES ANNEES 1970 : LA LUTTE DE L'HOMO FABER ARCHITECTE CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE	271
I. 1965-1975 : L'EMERGENCE D'UNE CONTESTATION RADICALE DES METHODES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT	272
II. LE MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » EN FRANCE : L'HOMO FABER CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE — OUI, TOUT CONTRE...	286
III. LA DESTABILISATION DU DISPOSITIF DE REFLEXIVITE ASSOCIANT L'ÉTAT URBANISTE ET LES CHERCHEURS EN SCIENCES SOCIALES	305
CHAPITRE 8 — DU PROJET URBAIN AU « PROJET DU PROJET » : RE-GOUVERNEMENTALISER LA FABRICATION DE LA VILLE (ANNEES 1980 – AUJOURD'HUI)	311
I. DIFFUSER L'ETHOS DEVELOPPEMENTAL CHEZ LES ACTEURS DE L'URBANISME : REFLEXIVITE, ORGANISATION, STRATEGIE	317
II. CONSACRER POUR MIEUX SACRIFIER : L'HOMO FABER DEVOYE AU PROFIT DE LA GOUVERNEMENTALITE DEVELOPPEMENTALE	337

QUATRIÈME PARTIE : SORTIR DU DISPOSITIF DE RÉFLEXIVITÉ DE L'URBANISME

373

CHAPITRE 9 : SORTIR DE L'OMBRE LA POSITIVITE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE PROJET 375

- I. *COMPRENDRE* LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES LIMITES AVOUEES DES CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES DU *PRATICIEN REFLEXIF* ET DE LA SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION 376
- II. L'INVISIBILISATION DU REGIME D'OBJECTIVITE DES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME ET SES CONSEQUENCES 387
- III. ROMPRE AVEC L'OBSERVATION DES ACTEURS EN ACTION : VERS UNE ANALYSE ARCHEOLOGIQUE DES PRATIQUES DE PROJET CONTEMPORAINES 396

CHAPITRE 10 — ANALYSER UNE PRATIQUE DE DIAGNOSTIC URBANISTIQUE CONTEMPORAINE 408

- I. LE CADRAGE DE LA MISSION DE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR L'ANRU, LA METROPOLE ET LA VILLE : INSCRIRE LES MODES D'ACTION DE LA RENOVATION URBAINE DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE 410
- II. ANALYSE DU DOCUMENT DE DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE REALISE PAR LES PRESTATAIRES DU LOT 4 416
- III. SPECULATIONS PROSPECTIVES : VERS D'AUTRES PRATIQUES DE DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE DANS LES ETUDES URBAINES 445

CONCLUSION GENERALE 453

ANNEXES 473

BIBLIOGRAPHIE 560

« On croyait s'éloigner et on se trouve à la verticale de soi-même. »

Michel Foucault

INTRODUCTION

**LES PRATIQUES DE PROJET EN
URBANISME : UNE IRRÉDUCTIBLE
IMPRESSION DE FLOU...**

Avant de m’engager dans une thèse, puis pendant encore un certain temps au début de celle-ci, j’ai exercé en tant que chargé d’études au sein d’une agence d’architecture et d’urbanisme. J’ai donc été praticien avant d’être doctorant.

C’est au cours de cette expérience que mon intérêt pour la recherche s’est développé. J’avais accumulé un certain nombre de surprises, d’incompréhensions voire de frustrations au sujet des pratiques de projet. J’avais l’intuition que celles-ci avaient des limites, qu’elles n’étaient pas à même de traiter correctement les enjeux du développement urbain, par exemple dans le cadre des études pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l’ANRU, qui constituaient une part très conséquente de ma pratique professionnelle. La recherche m’apparaissait ainsi comme un moyen d’approfondir ma connaissance des pratiques de projet et d’en éclairer les limites. Rapidement néanmoins, j’ai constaté que la recherche urbanistique peinait à dissiper le flou tenace qui entourait ces pratiques. Le projet, quoiqu’omniprésent dans le champ professionnel et très observé par la recherche, restait difficile à comprendre, à saisir conceptuellement, à théoriser. Je me suis alors demandé pourquoi : pourquoi était-il si difficile de saisir la structure épistémique des pratiques de projet en urbanisme — leur manière de produire de la connaissance, de l’articuler, de la mettre au service d’une stratégie d’action ?

Dans cette introduction, je vais d’abord revenir sur la genèse de mon questionnement, en particulier les raisons pour lesquelles, à partir d’une interrogation sur les pratiques professionnelles, j’en suis venu à questionner les pratiques de recherche sur le projet. J’exposerai ensuite les différentes couches de flou entourant le projet : flou dû à l’expansion rapide de ces pratiques depuis les années 1980, générant une difficulté à saisir toute leur diversité ; flou des cadres théoriques mis en œuvre par les chercheurs pour analyser ces pratiques, induisant une difficulté à produire des résultats cumulatifs. Enfin, j’explicitai ma démarche de recherche, visant à réaliser un *diagnostic* du champ du projet en urbanisme, compris dans toute son étendue : des pratiques de recherche aux pratiques professionnelles.

I. DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE¹ A LA RECHERCHE : GENESE D'UN QUESTIONNEMENT SUR LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME

1. Les signes de malaise dans les pratiques professionnelles de projet en urbanisme

Sans s'y limiter, mon expérience professionnelle de concepteur urbain m'a amené à travailler majoritairement dans des territoires concernés par le dispositif de renouvellement urbain de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). Lors de mon recrutement, le cabinet avait remporté de nombreuses études de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (que nous nommerons PRU2). Le premier programme (PRU1), qui a couru de 2004 à 2015 environ, avait pris la forme de projets de rénovation urbaine de grande ampleur, impliquant de nombreuses démolitions de logements sociaux². Celles-ci s'inscrivaient dans des stratégies de développement plus global : production d'une nouvelle offre d'habitat privé, diversification des fonctions urbaines, requalification des espaces publics, désenclavement par les transports collectifs... L'archétype de ces projets est la rénovation du quartier de La Duchère, à Lyon, dont la restructuration majeure a souvent été prise comme référence.

Pratiquement dès la création de l'ANRU, les critiques académiques ont été nombreuses, convergeant vers la mise au jour d'une certaine idéologie ANRU. Ces critiques pouvaient s'appuyer sur des travaux qui, dès le début des années 2000, avaient analysé le problème politique des « banlieues » et son traitement³ ou encore les politiques publiques de renouvellement urbain⁴. Jusqu'au début des années 2010, plusieurs articles et ouvrages soulignèrent les ambivalences des grands principes de la rénovation urbaine tels que la

¹ Par commodité, même si la recherche est elle aussi une pratique professionnelle, nous utiliserons le terme « professionnel » pour désigner les praticiens du champ de l'urbanisme hors recherche.

² Ce paragraphe et les deux suivants s'appuient sur un chapitre d'ouvrage déjà publié : Anthony Ximenez, « La recherche en urbanisme peut-elle accompagner la volonté de changement des concepteurs urbains ? » in : Nadia Arab, Amandine Mille, Antoine Pauchon (dir.), *Urbanisme et changement - Injonctions, rhétorique ou nouvelles pratiques ?*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Collection Villes & Territoires 2022

³ cf. par exemple : Gérard Baudin, Genestier Philippe (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002

⁴ Cf. par exemple : Olivier Piron, *Renouvellement urbain : analyse systémique*, PUCA, Collection Recherches, 2002

« mixité⁵ », la logique immobilière à l'oeuvre dans les projets⁶, la « démolition-reconstruction de l'Etat⁷ » qu'illustre l'architecture institutionnelle du programme ANRU... En 2012, Renaud Epstein parlait du « succès politique d'une politique en échec⁸ ».

La critique se diffusa peu à peu parmi les acteurs du PRU1, notamment via les travaux du Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU. En 2013, celui-ci réalisa une évaluation très mitigée du programme. Derrière les transformations urbaines très visibles, la « banalisation » des quartiers n'avait pas eu les mêmes effets spectaculaires en termes de développement économique et social⁹. La critique de la « doctrine ANRU » pénétra ainsi jusqu'à l'intérieur de l'ANRU elle-même :

« La rénovation urbaine s'est déployée en mobilisant un ensemble de formes d'action (la démolition, le désenclavement, la restructuration urbaine, la requalification des immeubles, la diversification des formes d'habitat) qui ont été utilisées de manière relativement uniforme dans un très grand nombre de projets, au nom de visées elles aussi énoncées de manière récurrente (l'attractivité, la mixité, la banalisation¹⁰...). »

C'est dans ce contexte tendu, semé de défis, que fut lancé le PRU2. Plutôt que la « rénovation urbaine », on mettait dorénavant en avant le concept de « renouvellement urbain ». Par ailleurs, le programme fit l'objet de plusieurs réformes : portage des projets par les intercommunalités, généralisation des études de préfiguration, renforcement des dispositifs de participation...

La critique de la « doctrine ANRU » eut un effet sur les concepteurs urbains, comme j'ai pu en faire l'expérience. A plusieurs reprises, lors des réunions de lancement d'études de préfiguration du PRU2, diverses mises en garde nous furent ainsi adressées. Planait une injonction plus ou moins explicite : changer les pratiques. Dans une grande ville portuaire du Nord de la France, la maîtrise d'ouvrage du PRU2 avait choisi de lancer la nouvelle étude de préfiguration en proposant à tous les partenaires (c'est-à-dire l'équipe de prestataires mandatée

⁵ Cf. par exemple : Gérard Baudin, Philippe Genestier, « Faut-il vraiment démolir les grands ensembles ? », *Espaces et sociétés*, 2006, n° 124-125, p. 207-222 ; Philippe Genestier, « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, 2010, n°140-141, p.21-35

⁶ Cf. par exemple : Roelof Verhage, Rachel Linossier, « La co-production public/privé des projets urbains » et Roelof Verhage, « Le renouvellement urbain à La Duchère » in : Paul Boino (dir.), *Lyon, La Production de la Ville*, Marseille, Parenthèses, 2009

⁷ Cf. Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine, Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 [en ligne] <https://www.cairn.info/renovation-urbaine--9782724613100.htm> (consulté le 07/12/2022)

⁸ Titre de l'intervention de Renaud Epstein aux Rencontres de l'ORIV du 7 juin 2012. Pour un développement plus poussé, cf. le chapitre 3 : « Le PNRU : "Un succès incontestable" ? » in : *Ibid.*

⁹ Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, *Des Quartiers comme les autres ? La banalisation urbaine des grands ensembles en question*, Paris, La Documentation Française, 2013

¹⁰ *Ibid.*

pour l'étude mais également les divers financeurs de celle-ci) une visite des sites de projet du PRU1. En plein cœur de l'un de ces sites, se trouvait un vaste espace en friche, conséquence d'une stratégie de démolition qui n'avait pas assez pris en compte la réalité du marché immobilier local. Squat et trafics occupaient l'espace vacant, tandis que les perspectives de construction de logements privés paraissaient de plus en plus illusoires. La représentante de la Direction Départementale des Territoires (DDT) s'était alors tournée vers nous : fallait-il absolument « finir » le projet du PRU1, ce qui signifiait s'accrocher aux ambitions constructrices de l'ancienne équipe de projet, ou repenser complètement le projet de manière plus pragmatique ?

Plus frontalement, dans une ville industrielle frappée par la déprise économique, la paupérisation et la décroissance urbaine, le chargé de projet de l'agglomération nous adressa, là encore dans le cadre de la réunion de lancement du PRU2, une demande de changement : il fallait « inventer de nouvelles méthodes », proposer de nouvelles stratégies d'action, innover tous azimuts. Entre les représentants de la ville, ceux de l'agglomération et ceux de la DDT, les tensions étaient palpables. Tous s'entendaient sur le caractère extrême de la situation des quartiers en question mais la pertinence des modalités d'action de type ANRU faisait débat.

Même sans ces rappels à l'ordre, mes collègues et moi-même avions conscience du fait que nos pratiques de conception devaient changer afin d'être moins doctrinaires, et d'apporter des résultats plus satisfaisants en termes de développement global des quartiers, au-delà de la rénovation de l'environnement urbain. Mais une question difficile se posait : à qui, à quoi exactement étaient imputables les relatifs « échecs » du PRU1 ?

2. Quelles sont les *limites* des pratiques de conception de projet en urbanisme ?

Le dispositif d'action de l'ANRU est un objet complexe qui imbrique une politique publique nationale visant la résorption des difficultés cumulatives touchant certains quartiers (pauvreté, précarité sociale et économique, insécurité, formes urbaines stigmatisées...) et la mobilisation d'équipes locales de conception¹¹ chargées de mettre en œuvre, dans un projet urbain intégré, adapté aux spécificités de chaque quartier, les objectifs de la politique publique.

¹¹ Ce que nous appelons « équipe de conception » s'organise autour du traditionnel binôme des chargés de mission de la maîtrise d'ouvrage urbaine — appartenant en général à la communauté d'agglomération — et du groupement d'étude mandaté pour la réalisation de l'étude de préfiguration, composé d'experts et dirigé par des architectes-urbanistes.

Cela génère une certaine ambiguïté : par exemple, les résultats mitigés du PRU1 sont-ils à interpréter comme la conséquence d'un défaut de conception de la politique publique nationale, intrinsèquement inadaptée à l'action urbanistique dans certains territoires (en favorisant excessivement les démolitions par exemple), ou celle de défaillances techniques des professionnels de la conception de projet en urbanisme ? Est-on face aux limites d'un *référentiel de politique publique* ou à celles de la *matrice disciplinaire* des pratiques professionnelles ? Chez Kuhn, la « matrice disciplinaire » d'une science comprend des règles plus ou moins théorisées permettant d'élaborer des « généralisations symboliques » (par exemple des formules mathématiques), des « croyances » concernant l'existence de certaines entités et leur définition (par exemple l'énergie cinétique), des valeurs (par exemple préférer le quantitatif au qualitatif) et enfin des manières typiques de résoudre des problèmes fondées sur des exemples jugés par tous comme des références (les fameux « paradigmes »)¹².

L'énigme fondamentale qui guide ce travail concerne le difficile repérage des limites disciplinaires des pratiques de conception en urbanisme. Rapidement, j'ai réalisé que je ne parvenais même pas à justifier pourquoi je présupposais qu'il existait une telle matrice dans le champ de l'urbanisme. Comment investiguer les *limites disciplinaires* de certaines pratiques quand on ne peut même pas affirmer qu'elles s'ancrent dans une *matrice* disciplinaire ? Pour ne pas m'enfermer dans une démarche de recherche se construisant entièrement sur un présupposé contestable, j'ai réorienté mon regard vers la recherche elle-même, afin de comprendre comment les chercheurs problématisaient les pratiques de projet en urbanisme. Puisque l'existence d'une matrice disciplinaire de la conception de projet n'allait pas de soi, alors à quoi avait-on affaire selon la recherche ?

II. CONCEVOIR UN PROJET D'URBANISME : L'IMPOSSIBLE SORTIE DU FLOU

Que sait-on des pratiques de conception de projet en urbanisme ? Existe-t-il une critique de type épistémologique de ces pratiques, interrogeant leurs postulats, leurs méthodes, leurs raisonnements ? Comment la conception en urbanisme « progresse »-t-elle ? Dans un premier temps, en raison du point de départ de ma recherche, j'ai cherché des réponses à ces questions

¹² Thomas Kuhn, « Postface — 1969 » in : *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Collection Champs sciences, 2018 [1962], p.296-303

dans la littérature consacrée à l'évaluation des projets ANRU. Constatant les difficultés de cette littérature à saisir les spécificités des démarches de conception, je me suis ensuite tourné vers la littérature consacrée aux pratiques de projet.

1. Inconfort de l'évaluation des pratiques de conception de projet dans le cadre du programme de renouvellement urbain de l'ANRU

Après la vague de critiques émises au cours du PRU1, des évaluations plus pragmatiques ont été menées dans la première moitié des années 2010. Se démarquant des critiques radicales des années 2000, ces évaluations se sont montrées soucieuses d'évaluer le programme tel qu'il avait été concrètement mis en œuvre localement. En se plongeant dans ces recherches, on est rapidement submergé par le foisonnement des démarches et des résultats, l'accumulation d'évaluations partielles difficilement « cumulables », les mises en garde des chercheurs eux-mêmes, déplorant souvent un manque de données comparables entre les projets et dans le temps. Aussi Renaud Epstein a-t-il pu considérer que « tout se pass[ait] comme si le PNRU n'avait pas été évalué¹³. »

Dans un chapitre d'ouvrage récent¹⁴, nous¹⁵ avons synthétisé quelques-uns des enseignements tirés de l'analyse des évaluations du premier programme ANRU. Il nous est apparu que les difficultés rencontrées par les évaluateurs portaient au moins autant sur le problème de l'*interprétation* des données que sur celui de leur consolidation. Nous avons repéré trois grandes sources d'inconfort. Tout d'abord, à partir des mêmes mots d'ordre, des projets très différents ont finalement été réalisés, si bien que nombre d'évaluateurs ont dû admettre que la mise en œuvre du programme était beaucoup moins homogène que ce que l'on aurait pu attendre. C'est ainsi que, tout en continuant à affirmer l'existence d'une « doctrine ANRU », le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU notait en 2012 :

« [Cette politique nationale] s'est certes appuyée sur une forme de « doctrine » d'intervention [...]. Les instances nationales ont d'ailleurs souvent amendé les projets locaux afin de les conformer aux objectifs nationaux. Cela a-t-il pour autant uniformisé les projets mis en œuvre ? A l'évidence non. On constate en fait une grande diversité de

¹³ Renaud Epstein in : Agnès Deboulet, Christine Lelévrier (dir.), *Rénovations urbaines en Europe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 2014, p.286

¹⁴ Anthony Ximenez, *op.cit.*

¹⁵ A partir de là, nous utiliserons le pronom « nous » afin de distinguer notre point de vue de chercheur de notre expérience de praticien. Lorsque nous ferons référence à cette dernière, nous utiliserons alors le pronom « je ».

projets, et même de leurs objectifs, en dépit de l'utilisation d'un vocabulaire unifié : mixité sociale, diversification, désenclavement¹⁶... »

Une deuxième source de difficultés pour évaluer les projets ANRU concernait le flou des critères d'évaluation. Les chercheurs avaient des difficultés à définir des critères pertinents pour comparer et évaluer les projets. Par exemple¹⁷ : que vaut la mesure de la diversification résidentielle et sociale d'un quartier si on ne prend pas en compte les parcours résidentiels de ceux qui habitaient dans le quartier et en sont partis au cours du programme ? Quelle est la bonne échelle pour apprécier la diversification de l'habitat et des fonctions ? Quel référentiel doit-on utiliser pour évaluer la qualité urbaine ? Dans quelle mesure l'impact visible des transformations urbaines dans les quartiers peut-elle valoir comme indicateur de "succès" ? Bernard Perret soutint ainsi que le modèle moyens-fins était inadapté pour évaluer les projets ANRU¹⁸.

Nous avons identifié une troisième difficulté complexifiant la tâche évaluative. Elle concerne « l'apprentissage du possible ». De manière générale, les évaluateurs des projets ANRU ont souvent admis que, bien que les résultats escomptés — en termes de développement économique et social en particulier — aient été relativement faibles, les projets avaient néanmoins eu des effets positifs. Par exemple, la plupart des ménages relogés se trouvaient assez satisfaits de leur nouvelle situation¹⁹. Les habitants appréciaient dans l'ensemble les résidentialisations réalisées ou la réfection des espaces publics²⁰. Barbara Allen et Hervé Duret ont ainsi proposé de distinguer, dans les évaluations, ce qui relevait de l'atteinte des objectifs fixés et ce qui participait de « dynamiques favorables » :

« Les projets de rénovation urbaine ont indiscutablement permis d'amorcer des dynamiques favorables dans les quartiers concernés. Par favorables, nous n'entendons certes pas que les objectifs de cette politique tels qu'ils sont énoncés par la loi sont en passe d'être atteints, mais que les situations individuelles et collectives des habitants

¹⁶ Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, *La Rénovation Urbaine : pour qui ? Contributions à l'analyse des mobilités résidentielles*, Paris, La Documentation Française, 2012, p.101

¹⁷ Pour l'état de l'art synthétisé ici, cf. : Anthony Ximenez, *op.cit.*

¹⁸ Bernard Perret in : Deboulet, Lelévrier (dir.), *op. cit.*, p.292

¹⁹ Cf. par exemple : Thierry Oblet et Agnès Villechaise, « Les leçons de la rénovation urbaine : de la ville fantasmée à la ville du possible ? » in : Jacques Donzelot (dir.), *A Quoi Sert La Rénovation urbaine ?* Paris, Presses Universitaires de France, Collection La ville en débat, 2012 ; CES ANRU, *La Rénovation Urbaine : pour qui ?*, *op.cit.*

²⁰ Cf. par exemple : Bertrand Vallet, « Itinéraire, réception et mise en projet de l'idée de résidentialisation. » et Barbara Allen, Michel Bonnetti, « Évaluer la qualité urbaine des projets de rénovation urbaine » in : Deboulet, Lelévrier, *op.cit.*

*qui y résident, de leurs usagers, des institutions qui y interviennent ont commencé à s'améliorer réellement*²¹. »

Selon Oblet et Villechaise, on serait passé « de la ville fantasmée à la ville du possible²² ». D'autres considèrent que les professionnels ont cheminé d'une conception « fantasmatique » du renouvellement urbain vers une conception plus « pragmatique²³ ». Finalement, considérant ce qu'il était vraiment *plausible* de faire, l'échec des projets ANRU est-il si flagrant ? La difficulté à trancher entre effets attendus et effets réels traduit l'embarras des évaluateurs, sommés de juger des réalisations qu'ils ne sont pas certains d'approcher correctement. La recherche évaluative n'a-t-elle pas fait l'apprentissage de ses propres possibles au cours de ce travail collectif portant sur l'ANRU ? Le « mélange de satisfaction et d'inquiétude » des acteurs et des évaluateurs²⁴ ne vaut-il pas aussi critique d'une certaine rationalité instrumentale ?

Ainsi, si l'on s'intéresse au détail des projets effectivement mis en œuvre dans le cadre du programme ANRU, on tend à les évaluer avec moins de sévérité que depuis une position de surplomb. Mais la question de l'évaluation est alors déplacée : ces « dynamiques favorables » enclenchées par-delà ou en deçà de l'atteinte des objectifs de l'ANRU, comment doit-on les analyser ? Selon quels critères ? Qu'est-ce qui sert d'étalon de jugement à partir du moment où l'on se détache des objectifs du programme ? Les projets ANRU apparaissent finalement comme des cas typiques de *wicked problems*. Il s'agit de ces problèmes complexes qui ne peuvent avoir de solutions absolues, notamment parce que la solution au problème dépendra de la manière dont on l'aura formulé. Selon Rittel et Webber : « la formulation du *wicked problem* est le problème²⁵ ! » Si l'on suit ces derniers, plutôt que de se heurter encore et encore aux apories de la raison instrumentale face à ce genre de problèmes, il semblerait plus utile de s'intéresser à la manière dont des acteurs parviennent malgré tout à proposer des solutions qui, à défaut d'être évaluables selon une logique vrai/faux, peuvent néanmoins être « bonnes » ou « mauvaises ». Pour revenir à notre sujet : au lieu d'essayer d'évaluer les pratiques de conception urbaine selon une rationalité instrumentale implicite, ne devrions-nous pas acter qu'il s'agit de pratiques de *conception* (*design* en anglais) répondant à des *wicked problems* de

²¹ Barbara Allen, Hervé Duret in : Donzelot (dir.), *op.cit.*, p.178

²² Oblet et Villechaise, *op.cit.*

²³ CES ANRU, *La Rénovation Urbaine : pour qui ?*, *op.cit.* p.42.

²⁴ Jacques Donzelot in : Donzelot (dir.), *op.cit.*, p.230

²⁵ Horst Rittel, Melvin Webber, « Planning problems are wicked problems » dans Cross Nigel (ed.), *Developments in Design Methodology*, John Wiley & Sons, 1984

renouvellement urbain, et construire une démarche évaluative adaptée à la rationalité spécifique de ces pratiques ?

Depuis Webber et Rittel, l'intérêt académique pour les pratiques de conception s'est beaucoup développé, ce dont a profité la recherche sur le projet en urbanisme. Mais comme nous allons le voir, les pratiques de projet restent entourées d'un brouillard tenace, que l'observation académique ne parvient pas à dissiper.

2. Le projet en urbanisme : des pratiques toujours plus répandues mais toujours plus floues

a. Origines du projet en urbanisme

L'urbanisme français contemporain, dans lequel les démarches de projet sont devenues essentielles, s'est bâti sur le rejet puissant des méthodes d'un État aménageur qui, de l'après-guerre jusqu'aux années 70, a structuré le champ de l'urbanisme selon un modèle positiviste. La foi dans un progrès civilisationnel porté par la Raison mise au service de l'État ne concernait pas que l'urbanisme mais elle y a trouvé un domaine d'application particulièrement adapté. A la fin des années 50, se met en place ce que Jean-Paul Lacaze a nommé *a posteriori* un « urbanisme de la croissance²⁶ ». Il lui donne trois composantes paradigmatiques : la composition urbaine, la planification stratégique et, contre toute attente, l'urbanisme participatif — dont il faut noter qu'il a plutôt agi, sur la période 1960-1975, comme critique des deux premières et de leurs « systèmes de valeurs abstraites relevant soit de l'esthétique architecturale, soit de la rationalité technico-économique²⁷ ». Une dimension structurante de « l'urbanisme de la croissance » fut la tentative de modéliser scientifiquement les processus de de croissance urbaine :

« La planification stratégique a consisté, lors de son apparition, en une tentative de transposition, dans le domaine des études urbaines, des méthodes de calcul opérationnel et de modélisation économique qui venaient de se développer avec succès²⁸ »

²⁶ Jean-Paul Lacaze, *Les Méthodes de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 2018, p.23-65

²⁷ *Ibid.*, p.50

²⁸ *Ibid.*, p.39

[pour organiser l'effort de guerre aux Etats-Unis puis lors de la Reconstruction européenne]. »

J.-P. Lacaze traduit bien la vision du monde qui sous-tendait une telle importation de la modélisation. Le phénomène urbain y était compris comme un « système », « réunion de sous-ensembles entre lesquels existent des relations suffisamment stables et durables pour pouvoir être précisées par des études adéquates puis formalisées par des modèles numériques²⁹ ». Mais les deux chocs pétroliers des années 70 et la crise économique qui s'en est suivi pour la France ont eu raison d'un tel idéal de science appliquée qui avait accompagné la structuration du champ de l'urbanisme sous le patronage de l'État. Entre autres facteurs, ils ébranlent les fondements d'une vision de l'aménagement qui « consistait à gérer la croissance spatiale des agglomérations en organisant la répartition des coûts correspondants entre les acteurs publics, les agents économiques spécialisés et les ménages, ainsi qu'à utiliser l'inflation pour réduire les charges financières des investisseurs³⁰. » A la fin des années 70, le mouvement du Projet urbain commence son ascension et, dès les années 80, les projets urbains explosent un peu partout en France.

Ce concept, et les pratiques auxquelles il a donné lieu, sont nés dans le monde professionnel. Ils portent une vision de l'aménagement radicalement différente de la conception technico-économique, monopolisée par l'État, qui prévalait jusque-là : moins rationalisante, plus pragmatique et plus sensible à l'inscription des projets dans le tissu urbain et la vie locale. Le « projet urbain » fut théorisé à partir de la fin des années 70 par des architectes. Ces derniers critiquent l'urbanisme de plan avec d'autant plus de force qu'il est associé à des formes urbaines d'inspiration moderniste qui commencent à être massivement rejetées. En rupture avec le rationalisme de la planification et l'idéologie du fonctionnalisme, le « projet urbain » fut conçu comme une nouvelle manière de penser la ville, beaucoup plus contextuelle, organique, adaptative et respectueuse des modes de vie locaux. Selon Patrizia Ingallina :

« Dans sa conception, [le projet urbain] demande un savoir spécifique sur la ville, son processus de transformation, les lois qui règlent ses formes, les analyses à mener et les outils conceptuels à mettre au point afin d'établir une médiation entre les différentes échelles, de la parcelle à la ville, par l'« embrayage » (agencement). C'est une pensée de la relation, avant tout. Il porte sur des tissus constitués qu'il doit permettre de valoriser, en particulier à travers la prise en compte de l'espace public (ou espace

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*, p.67

ouvert) qui constitue le lien, la connexion aussi bien avec l'histoire qu'avec les espaces de la ville en leur donnant du sens³¹. »

Si la réflexion sur la forme urbaine, inspirée du *recupero* italien, est une dimension structurante du projet urbain, témoignant de la culture architecturale des premiers inventeurs de ce concept, les pratiques de projet urbain doivent prendre en compte le processus de transformation de la ville, qui s'inscrit dans un temps long et nécessite diverses formes de médiations, en plus de l'« embrayage » avec le tissu urbain existant : médiation entre plusieurs compétences spécialisées, médiation avec le personnel technique et politique local, médiation avec les habitants³².

En 2001, lorsqu'Ingallina publie son ouvrage de synthèse sur *Le Projet urbain* — ouvrage de référence, plusieurs fois réédité —, elle doit faire le constat que, en l'espace d'une vingtaine d'années, le projet a connu un succès certes incontestable, mais aussi ambivalent. C'est ainsi qu'elle définit le projet urbain comme « une notion floue » — c'est le titre de l'introduction de l'ouvrage. Or ce flou semble avoir commencé à se développer dès les premières années de diffusion de la notion :

« A partir de la décentralisation (1983), la critique de Devillers assume presque une dimension éthique face à la demande des maires, de plus en plus pressante, de lancer des “projets urbains” comme démonstration (et parfois aussi comme caution) d'une politique de l'action. [...] Ainsi, ce mot est vidé de son sens en se référant à des actions très disparates [...]. Utilisée à tous bouts de champ par les maires, appropriée par les architectes qui la considèrent essentiellement dans son aspect formel, discutée par les chercheurs des sciences sociales et d'autres intellectuels qui en soulignent le caractère plus vaste que la seule dimension spatiale, cette notion devient de plus en plus confuse³³. »

Constat similaire d'Alain Bourdin, en 2001 également :

« Le projet urbain est à la mode, chez les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, chez les élus et, plus récemment et timidement, chez les chercheurs. L'expression ressemble à une auberge espagnole où chacun comprend ce qui lui convient. Pour les uns elle permet de camper sur des positions traditionalistes

³¹ Patrizia Ingallina, *Le Projet urbain*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 2008 [2001], p.10

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*, p.9

vaguement rénovées, pour d'autres elle sert à exprimer une rupture radicale. De ce fait la plupart des débats consacrés au projet se fait dans une ambiguïté totale³⁴. »

En 2018, un peu moins de vingt ans après les propos d'Ingallina et de Bourdin que nous venons de rapporter, le processus de nébulisation du « projet urbain » semble avoir encore pris de l'ampleur. A l'occasion d'un colloque international³⁵ sur le projet tenu par l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU), l'équipe organisatrice développe l'argumentaire suivant :

« De quoi le projet n'est-il donc pas le nom [...] ? Tantôt ou tout à la fois urbain, métropolitain, de développement (durable), de territoire, agricole, grand, structurant, multi-acteur, multi-dimensionnel, négocié, complexe, emblématique... le projet ne manque pas de qualificatifs. [...] Un outil, une catégorie autant qu'un dogme, mais surtout une étonnante métaphore plurielle, dont l'incroyable succès tient entre autres à sa très grande plasticité³⁶. »

Plus que jamais, le projet est partout, d'autant plus flou qu'il est partout, d'autant plus susceptible de se disséminer qu'il est flou.

b. Du flou du « projet » au flou de la « conception urbaine »

Dès le début des années 2000, le rapport des chercheurs en urbanisme au « projet urbain » est teinté de méfiance. Certes, ils ne peuvent pas ignorer cette notion qui est partout présente dans le monde professionnel mais, étant donné la diversité de ses figures, on commence à douter de la pertinence de l'attaquer de front. En 2003, en introduction d'un ouvrage collectif portant sur la mutation des savoirs dans la phase amont des projets architecturaux et urbains³⁷, Robert Prost expose longuement les difficultés définitionnelles que pose, pour le développement d'un programme de recherche, le « projet urbain ». Il qualifie ce

³⁴ Alain Bourdin in : *Espaces et Sociétés : Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, n°105-106, 2001, Paris, L'Harmattan, p.13

³⁵ Nous serons amenés à mener une analyse approfondie des Actes de ce colloque dans la première partie de la thèse.

³⁶ Philippe Deboudt, Pauline Bosredon, Elodie Castex, Frédéric Dumont, Marc Dumont, Annette Groux, Philippe Menerault, Didier Paris, Maryvonne Prevot, Helga Scarwell (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, Lille, Université de Lille, IAUL, Laboratoire TVES, 2018, p.10

³⁷ Robert Prost (dir.), *Projets architecturaux et urbains, Mutation des savoirs dans la phase amont*, Plan Urbanisme Construction Architecture, 2003

dernier d'« objet quasi-mythique dans la France d'aujourd'hui³⁸ ». Étant donné le caractère foisonnant et flou du « projet urbain », Prost et les auteurs participant à l'ouvrage choisissent de l'aborder par ses bordures : d'abord en se focalisant sur la *phase amont*, ce qui permet d'espérer repérer quelques grandes lignes de définition des projets avant qu'ils ne divergent en une multitude de situations chaque fois différentes ; ensuite en s'intéressant aux *savoirs* mobilisés par les acteurs de projet, dont on peut penser qu'ils présentent une certaine récurrence par-delà la diversité des thématiques traitées ; enfin en problématisant le projet comme un *processus de conception*, faisant fi des catégories règlementaires trop rigides distinguant programmation et conception. Pour les auteurs de l'ouvrage :

« *La conception est un type de problème qui se différencie de l'analyse, entre autres, mais qui ne peut s'enfermer sur un type de contenu (la forme urbaine par exemple) ou sur un type d'acteur (l'architecte par exemple). Dans la phase amont, une multitude de pratiques de conception s'enchevêtrent : conception politique, socio-économique, organisationnelle, financière, juridique, urbanistique³⁹...* »

Ces réflexions nous semblent caractéristiques d'un renouveau de la recherche sur le projet urbain intervenu vers la fin des années 90⁴⁰. Dans le sillage de plusieurs programmes de recherches initiés par le Plan Urbain et le Plan Construction Architecture, qui fusionneront ensuite dans le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), la conception des projets architecturaux et urbains fait alors l'objet de recherches de plus en plus nombreuses, visant à accroître l'intelligibilité de ces pratiques⁴¹. Si la profusion des projets urbains discréditait déjà, à l'époque, l'idée d'une théorie du projet systématique, l'analyse des pratiques de *conception* offrait la perspective de repérer d'autres principes de cohérence des projets urbains.

Le recul d'une quinzaine d'années oblige à tempérer cet optimisme d'alors. La « conception urbaine » semble suivre une trajectoire similaire à celle empruntée avant elle par le « projet urbain ». Comme ce dernier, la conception urbaine apparaît en effet aujourd'hui comme une notion floue, incorrigiblement floue — voire *de plus en plus* floue. En introduction d'un numéro de la Revue Internationale d'Urbanisme de 2017, consacré à l'actualité de la recherche en conception urbaine, les coordinateurs du numéro font le constat suivant :

³⁸ *Ibid.*, p.18

³⁹ *Ibid.*, p.21

⁴⁰ L'ouvrage en question conclut un programme de recherches du PUCA lancé en 1998.

⁴¹ Cf. notamment le récit de Véronique Biau dans la première partie de : Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, 2019 [en ligne] <http://journals.openedition.org/tem/5175> (consulté le 07/12/22)

« [...] Comment interroger la conception urbaine ? [...] Si la conception n'est pas insaisissable, elle pose de redoutables questions pour la saisir⁴². »

Les deux coordinateurs pointent d'abord les problèmes induits par la confusion entre la notion de conception telle qu'elle apparaît dans les textes législatifs régissant la production de la ville et les tâches de conception observables en réalité :

« Cela est particulièrement vrai en France où les catégories de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, réélaborées par la loi MOP, perturbent l'approche de la conception ainsi contingentée à la maîtrise d'œuvre et à des tâches prédéfinies par ce cadre juridique. [...] La conception se situe aussi du côté de la maîtrise d'ouvrage, publique ou privée, ou encore de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, comme dans le cas, par exemple, de l'élaboration des plans guides. En somme, étudier la conception suppose en premier lieu de s'abstraire de ces catégories éloignées de la réalité des pratiques de la conception urbaine⁴³. »

Mais une fois que l'on est sorti des catégories règlementaires, le périmètre des tâches de conception devient plus flou :

« Une des conséquences, théorique et méthodologique, concerne le périmètre de la conception urbaine : où commence-t-elle et où s'arrête-t-elle ? Et, par extension, qui sont les concepteurs urbains s'ils ne sont pas, ou pas seulement, ou pas mécaniquement, ceux désignés par un cadre institutionnel (catégories juridiques, statuts professionnels) ? »

Par ailleurs, la conception ne se limite pas non plus ce qu'on a pu traditionnellement considérer comme tel dans le champ de l'architecture, mais peut aussi avoir pour objet « un concept, un dispositif, une forme⁴⁴ ». Les articles du numéro permettent de donner corps à cette extension du spectre de la conception, en montrant empiriquement qu'elle a cours dans des activités et des situations très diverses :

« Ainsi voit-on que l'activité de planification peut se rapprocher de celle de projet, quand il s'agit de réfléchir à la faisabilité ou d'articuler une diversité de petits projets épars. Les frontières entre les professions sont remises en cause ; également le schéma linéaire classique qui réserve la conception à l'amont et condamne l'aval à la seule

⁴² Nadia Arab, Alain Bourdin, « La conception en urbanisme : un objet de recherche », *Revue Internationale d'Urbanisme* n°3, jan-juin 2017 [en ligne] <http://www.riurba.review/Revue/la-conception-en-urbanisme-un-objet-de-recherche/> (consulté le 07/12/22)

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

réalisation, dans une vision purement “balistique”, dirait J.-G. Padioleau. Cela concerne également la définition même de la conception, que l’on refuse de confondre avec la composition spatiale ou que l’on définit comme une “innovation territorialisée”⁴⁵. »

Finalement, la recherche sur la « conception urbaine » semble traversée par une ambiguïté similaire à celle qui a concouru à faire du « projet urbain » une notion floue. A propos du syntagme « projet urbain », Ingallina écrit au début des années 2000 :

« [Dans les années 1970] la notion de “projet” classique, processus technique du ressort de l’architecte, l’emportait sur celle, plus large, d’“urbain” qui se réfère à la ville et qui renvoie de ce fait à des compétences multiples et donc pas uniquement aux problèmes d’organisation spatiale. Cette double dénomination de “projet” et d’“urbain” a favorisé une certaine ambiguïté de la notion⁴⁶. »

L’éditorial de la Revue Internationale d’Urbanisme consacré à la conception urbaine ne souligne-t-il pas une ambiguïté semblable ? Si la conception urbaine a dans un premier temps été associée à des pratiques de composition urbaine, acception consacrée par la loi MOP de 1985, ne peut-on pas, en réalité, repérer des activités de conception dans un spectre de pratiques urbanistiques beaucoup plus large ?

c. “L’urbanisme fin de siècle : un métier flou⁴⁷ »

Historienne des professions de l’urbanisme, Viviane Claude n’hésite pas à généraliser, en 2006, l’adjectif « flou » à tout « l’urbanisme fin de siècle⁴⁸ », qui coïncide à peu près avec la diffusion des pratiques de projet. Depuis les années 1980, le « flou » est omniprésent dans le champ. En raison des crises économiques, des mutations institutionnelles, des défis environnementaux, de l’injonction participative, les situations d’intervention sont d’une « complexité » toujours plus grande, au moins dans les représentations des professionnels du champ⁴⁹. Corollaire du paradigme de la complexité, la valorisation de la « multi-pluri-inter-

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Ingallina, *op.cit.*, p.10

⁴⁷ Titre du chapitre 5 in : Viviane Claude, *Faire la ville, Les métiers de l’urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, Collection Eupalinos, 2006

⁴⁸ *Ibid.*, p.197

⁴⁹ *Ibid.*, p.197

trans-disciplinarité⁵⁰ ». Elle va de pair avec la « méthodologisation du monde⁵¹ » et le développement de méthodes de conception de projet « procédurales⁵² ». L'accent est mis sur le « développement » des territoires plutôt que sur la construction de la ville, ce qui entraîne une extension du domaine du projet :

« L'importance donnée à la négociation dans la définition des finalités, à l'évaluation continue et parfois à la parole des citoyens font que se dessine une conception élargie du projet, ouverte à d'autres modalités de travail que l'intervention sur l'espace physique, c'est-à-dire à d'autres façons de penser et de faire que celles que maîtrisent traditionnellement les hommes de l'art. Le projet apparaît alors comme un dispositif d'apprentissage à la fois collectif, continu et situé⁵³. »

Dans ce champ mouvant et ouvert, les pratiques de projet sont devenues dominantes, mais le « projet » dont il s'agit doit au moins autant au projet managérial qu'aux disciplines traditionnelles de l'urbanisme (ingénierie des ouvrages d'art et des réseaux, savoirs de composition des architectes...). La notion d'« hybridation » a fait florès :

« Ces activités se présentent comme hybrides. En effet, elles sont étrangères à ce que font les hommes de l'art et les hommes d'étude [...]. Elles requièrent néanmoins du "projet" et supposent des connaissances et compétences d'analyse relevant de disciplines enseignées à l'université⁵⁴ [...]. »

Les nouveaux profils hybrides qui se multiplient dans le champ de l'urbanisme sont des spécialistes de la navigation dans le flou. Généralistes, sans attache disciplinaire, à l'aise avec des configurations de travail de type réseau, ils alimentent flou de l'urbanisme tout en étant capables d'y faire advenir des projets. Viviane Claude les rattache au domaine vague du « développement », qui n'est ni « une synthèse paisible entre des activités de gestion et des activités de mission », ni une articulation « entre du projet et de l'étude », mais plutôt « un composé dialectique et instable entre les unes et les autres, un métier flou⁵⁵. »

Le « projet » n'a donc cessé de se répandre en urbanisme depuis la percée du mouvement du Projet urbain dans les années 1980 mais la notion renvoie à des pratiques

⁵⁰ *Ibid.*, p.209

⁵¹ *Ibid.*, p.205

⁵² *Ibid.*, p.224

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*, p.226

⁵⁵ *Ibid.*

tellement variées qu'il est devenu difficile de saisir ce qui constituerait leur armature disciplinaire commune. La recherche semble toujours dépassée par ce processus de diversification des formes du projet, peinant à dissiper le flou qui en résulte. Les pratiques de projet urbanistiques actuelles sont-elles encore les héritières du « projet urbain » ou sont-elles mieux saisies par les catégories du projet managérial ? A moins qu'une forme hybride de projet, spécifiquement urbanistique, ait vu le jour ? En somme, comment penser le projet en urbanisme aujourd'hui ? Nous allons voir que, au flou des pratiques professionnelles, répond un flou théorique dans le champ académique du projet.

3. Le problème de la théorie en urbanisme depuis le tournant du projet

a) Faiblesse théorique de l'urbanisme

La compréhension de la rationalité des pratiques de conception de projet en urbanisme reste une énigme persistante pour la recherche. Depuis l'émergence du « projet urbain » à la fin des années 70 et son expansion rapide dans le monde de l'aménagement au cours des années 80, les pratiques professionnelles de l'urbanisme ont pourtant fait l'objet d'une observation scientifique soutenue visant à mieux comprendre leurs spécificités, leur rationalité propre, les savoirs et savoir-faire qu'elles mobilisent, les modalités de la coopération et de la coproduction qu'elles mettent en œuvre... Certes, certains auteurs considèrent ce type de recherches comme le parent pauvre de l'urbanisme académique. Ainsi Véronique Biau écrit-elle en 2019, à propos du courant de la « fabrication de la ville », expression qu'elle a contribué à populariser pour désigner une constellation de recherches portant sur les acteurs, les processus, les savoirs, les méthodes impliqués dans la conception et la réalisation concrètes des espaces urbains :

« Dans le domaine des études urbaines, le déséquilibre est grand, en termes de quantité et de visibilité, entre les travaux qui portent sur les sociétés urbaines, leurs modes de vie, leurs pratiques, leur répartition dans l'espace ou encore leurs revendications, d'une part, et ceux qui portent sur les processus et les acteurs de la fabrication, la modification, la gestion du cadre matériel de ces pratiques, d'autre part. [...] Ainsi donc, la production, la conception, la fabrication des espaces urbains [...] se font-elles

dans un certain registre d'invisibilité, "en coulisses", malgré l'impact déterminant qu'elles ont sur la vie urbaine⁵⁶. »

La suite de l'article permet de relativiser un tel diagnostic. Le courant de la « fabrication de la ville » est un courant jeune par rapport aux recherches qui portent « sur les sociétés urbaines, leurs modes de vie, leurs pratiques, leur répartition dans l'espace ou encore leurs revendications ». Ses origines remontent essentiellement, selon Biau, aux années 90. Entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, une recherche prolifique s'était intéressée à des objets proches, sous l'angle des mécanismes socio-économiques de production de la ville, souvent dans une veine marxiste⁵⁷. Certes, comparées à la visibilité rapide acquise par ce courant, les recherches sur la fabrication de la ville semblent plus confidentielles. Mais quel lien y a-t-il vraiment entre celles-ci et les recherches des années 1970 ? Il s'agit d'un champ d'étude très différent, qui n'a ni exactement les mêmes objets, ni les mêmes méthodes, ni les mêmes ambitions. Que son importance soit encore aujourd'hui inférieure à celle des recherches sur la production urbaine des années 70 ne dit rien de sa trajectoire spécifique. Analysée en termes dynamiques, et non pas seulement en volume ou en visibilité, la recherche sur la « fabrication de la ville » offre un visage plus souriant. Elle n'a cessé de se développer depuis les années 90, notamment grâce aux financements de la recherche incitative (au PCA et au PU, puis au PUCA). Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, est créé le réseau RAMAU (Réseau des Activités et des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme), qui rassemblera chercheurs et praticiens souhaitant relever ensemble les nouveaux défis de la « fabrication de la ville » (intégration européenne, développement durable, participation...). Si la recherche incitative est aujourd'hui, selon Biau, en léger repli, le courant de la fabrication de la ville se renouvelle grâce au développement des recherches partenariales avec des acteurs diversifiés de l'urbain. En effet ce champ de recherche très proche des pratiques « trouve un écho chez les professionnels et décideurs réflexifs⁵⁸ ». Les perspectives ouvertes par ces nouveaux dispositifs partenariaux semblent très vastes, augurant un riche développement, dans les années à venir, de la production de savoirs sur la fabrication de la ville (acteurs encore non observés, pratiques inexplorées, angles morts du processus de la fabrication de la ville...) :

⁵⁶ Véronique Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*, §1-2

⁵⁷ *Ibid.*, §6-12

⁵⁸ *Ibid.*, §25

« Dans la recherche urbaine, les dispositifs partenariaux ont un réel effet d'ouverture de la "boîte noire" de la fabrication de la ville et sont vigoureusement étayés par des intérêts convergents⁵⁹. »

L'État n'est plus le seul financeur : « collectivités territoriales, grands opérateurs ensemble, entreprises ou fondations privées (Fondation de France, Fondation Palladio, Fondation Leroy-Merlin, ...) » sont de plus en plus nombreux à vouloir participer à des démarches de recherche partenariale, dans la perspective d'apporter des réponses à des « problématiques enracinées dans l'actualité décisionnelle et professionnelle » : « la transition écologique, la transition numérique, l'innovation dans les dispositifs créatifs et gestionnaires, etc.⁶⁰ ». Tout compte fait, à l'image du parent pauvre de l'urbanisme, on peut opposer, pour caractériser les recherches sur la « fabrication de la ville », celle d'un adolescent en pleine croissance. C'est bien la bonne santé de ce courant de recherche qui est énigmatique au regard du peu de résultats théoriques qu'il semble apte à produire à propos des pratiques qu'il observe.

En effet, ces démarches de recherche, dans lesquelles l'observation empirique des pratiques occupe une place privilégiée, ne semblent pas parvenir à une montée en généralité théorique. En tout cas l'observation des milieux professionnels de l'urbanisme, traversés de part en part par les pratiques de projet, ne débouche pas sur une théorie substantielle du projet urbanistique. Les méthodes des praticiens apparaissent souvent comme des pratiques d'assemblage pragmatiques et a-théoriques, pensées sur le modèle de la médiation ou de la traduction interdisciplinaire. Elles ont plus volontiers été envisagées sous l'angle de l'« hybridation » au sein du RAMAU, notamment entre savoirs techniques et savoirs « profanes⁶¹ ». Récemment, le modèle du « bricolage » a pu être privilégié⁶². Une même idée sous-tend ces innovations notionnelles : un projet se construit à travers l'articulation de multiples expertises spécialisées, de savoirs « profanes » détenus par les habitants, des volontés politiques locales, de référentiels d'action publique... Dans un article de 2015 portant sur « L'enjeu de la théorie » en urbanisme, Alain Bourdin écrit ainsi :

« Lorsqu'on visite Shanghai, les villes nouvelles coréennes ou Panama, on se demande vite si l'urbanisme ne consiste pas à articuler une diversité d'ingénieries parfaitement

⁵⁹ *Ibid.*, §31

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Cf. par exemple : Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2009, p.197-204

⁶² Cf. la référence au concept de « bricolage » de Levi-Strauss pour qualifier le processus de projet urbain dans l'ouvrage collectif récent : Denis Martouzet (dir.), *Le projet fait les acteurs : Urbanisme, complexité, incertitude*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Perspectives Villes et Territoires, 2018

*autonomes les unes des autres : financière, environnementale, des transports, de la construction, du développement économique, du marketing urbain*⁶³. »

Ces remarques amènent bientôt Bourdin à poser la question du statut théorique à donner à de telles pratiques :

« *Faut-il en déduire que l'urbanisme ne serait plus qu'une pratique de coordination des ingénieries*⁶⁴ ? »

A *contrario*, peut-on soutenir « qu'une science de la ville s'est constituée en articulant ces différentes dimensions, et qu'elle encadre la seule pratique qui marque la spécificité de l'urbanisme : la "proposition", qu'elle s'appelle plan ou projet⁶⁵ » ? Ou est-ce que l'urbanisme a surtout une valeur critique de par sa « capacité de remettre en cause la logique des ingénieries, au nom des citoyens et usagers, de modèles de société alternatifs ou d'une méta-science plus puissante qu'elles mais qui reste à définir⁶⁶ » ? Ainsi que le conclut Bourdin :

« *Bref, l'incertitude règne sur les limites et le statut des savoirs de l'urbanisme*⁶⁷. »

Si, aux yeux de Bourdin, la théorie est un enjeu de l'urbanisme contemporain, ce n'est pas, ou pas seulement, parce qu'elle a été délaissée : elle pose problème. Depuis les dérives positivistes de l'aménagement des années 1945-1975, on peine à définir quels pourraient être le rôle et le contenu spécifiques d'une théorie de l'urbanisme. Un consensus existe autour de l'idée que l'urbanisme — en particulier l'urbanisme de projet — n'est pas une *science appliquée*, c'est-à-dire un ensemble de pratiques expertes consistant à appliquer à la réalité concrète des hommes et des choses, moyennant quelques adaptations, les enseignements d'une recherche scientifique fondamentale. Mais cette approche de la spécificité de l'urbanisme par la négative ne permet pas de répondre aux questions qui suivent immédiatement : si l'urbanisme n'est pas une science appliquée, peut-il pour autant se passer de théorie ? Si la réponse est négative, à quoi la réflexion théorique peut-elle servir ? Doit-elle fournir un cadre d'interprétation des phénomènes sur lesquels les professionnels tentent d'agir ? Ou doit-elle développer surtout les principes méthodologiques de l'étude urbaine et de la conception ? Une autre option serait que la théorie serve essentiellement de critique *a posteriori*, permettant aux professionnels de progresser de façon incrémentale — nous avons toutefois vu les limites des démarches évaluatives quand il

⁶³ Alain Bourdin, « L'enjeu de la théorie », *Revue Internationale d'Urbanisme*, Numéro juil-déc. 2015, [en ligne] <http://www.riurba.review/Revue/lenjeu-de-la-theorie/> (consulté le 07/12/22)

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

s'agit de juger les projets conçus et réalisés par les professionnels. Depuis l'entrée dans l'ère du projet, la théorie en urbanisme semble apporter davantage de questions que de réponses.

Le problème de la théorie se pose plus précisément à deux niveaux : d'abord au plan de l'articulation entre divers champs de savoirs prenant la ville et sa production pour objets ; ensuite au niveau du passage à la prescription, difficilement évitable dans un champ aussi lié à l'action que l'urbanisme. Comme l'exprime Céline Bonicco-Donato :

« [...L']analyse théorique emprunte [...] un certain nombre de cadres épistémologiques à d'autres disciplines qui se préoccupent également de l'espace au sens large, comme la géographie ou la sociologie. Mais son inévitable articulation à la question du faire et même du bien faire, ou à défaut du faire mieux, d'une part lui interdit de les reprendre comme tels, ce qui induit un certain nombre de déplacements conceptuels, et d'autre part l'oblige à assumer pleinement la tension entre son inévitable rapport aux valeurs dans l'explication des faits, et l'interdiction de formuler uniquement "ce qui doit valoir", sans l'étayer par une analyse de ce qui est, faute de quoi il deviendrait pure et simple idéologie⁶⁸. »

Puis plus loin :

« Si l'urbanisme ne peut être l'art de produire ou de changer la forme physique des villes que parce qu'il est la science de l'urbain et de sa transformation, il est évident que son versant théorique ne peut être de même nature que celui des sciences purement spéculatives. Est-ce à dire cependant que sa prétention scientifique comme discipline soit caduque ? Nullement⁶⁹. »

A partir de ces différents constats, Bonicco-Donato et Bourdin tentent tous deux de définir ce que pourrait être une théorie contemporaine en urbanisme. Malgré des différences, un même positionnement se dégage en faveur d'une théorie qui jouerait « le rôle d'interface entre la science et l'action⁷⁰ », assumant le « braconnage disciplinaire⁷¹ » (c'est-à-dire l'importation en urbanisme de concepts et de savoirs développés dans d'autres disciplines) tout en développant des méthodes de « traduction⁷² » de ces savoirs dans les pratiques concrètes de l'urbanisme. Cette traduction devrait être accompagnée d'une réflexivité permanente, conduite par les

⁶⁸ Céline Bonicco-Donato, « Cadres théoriques et sciences humaines : quelles leçons épistémologiques pour l'aménagement et l'urbanisme ? », *Revue européenne des sciences sociales*, N°56-1, 2018, p.182-183

⁶⁹ *Ibid.*, p.183

⁷⁰ Bourdin, *op. cit.*

⁷¹ Bonicco-Donato, *op.cit.*, p.192

⁷² Bourdin, *op. cit.*

praticiens comme par les chercheurs, afin de faire progresser la théorie au contact de l'empirie. Le modèle de la médecine clinique est alors indiqué comme paradigme possible pour une théorie de l'urbanisme. Pour Bourdin :

« [L]e rôle spécifique d'une démarche scientifique appliquée à l'urbanisme peut se définir comme la capacité d'aller chercher dans les diverses disciplines et interdisciplines scientifiques les contenus qui permettront au corps des savoirs techniques et méthodologiques de l'urbanisme de se renforcer, de se structurer et d'évoluer. Cela limitera sa fragilité vis-à-vis des doctrines et fondera plus solidement un savoir constitué de l'action comme peut l'être la médecine clinique ou d'une autre manière le droit⁷³. »

Bonitto-Donato fait quant à elle de la « recherche clinique » une des trois manières possibles de se rapporter aux savoirs théoriques en urbanisme⁷⁴ :

« [L]a technè médicale comme la technè urbanistique apparaissent bien comme des savoirs rationnels mais se constituant à partir de la réflexion sur l'expérience de cas singuliers qui contribuent sans cesse à les déplacer par effets itératifs⁷⁵. »

Ces perspectives sont stimulantes. En même temps, elles interrogent. La recherche qui, depuis plusieurs décennies, a pris les pratiques professionnelles de projet pour objet ne s'est-elle jamais positionnée théoriquement ? N'a-t-elle jamais problématisé son rapport à la pluridisciplinarité et, plus important encore, aux pratiques observées ? Quels genres de savoirs sont-ils produits pour que la question de la montée en généralité théorique, et celle du rôle de la théorie dans le champ restent si peu évidentes ?

b) Des cadres théoriques existants mais invisibles ?

Dans un texte collectif rédigé à la suite d'un colloque de 2016 intitulé « Champ libre ? L'aménagement et l'urbanisme à l'épreuve des cadres théoriques », une dizaine de jeunes chercheurs font un diagnostic légèrement différent de l'enjeu de la théorie en urbanisme aujourd'hui. Tout en empruntant un certain nombre d'arguments aux auteurs précités, ce

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Le premier étant le « braconnage disciplinaire », déjà mentionné, et le second la « dérivation constructive », qui consiste à « affirmer le caractère opérationnel et prospectif » de l'urbanisme. La démarche de « projet » apparaît à Bonitto-Donato comme un cadre fertile dans cette seconde perspective. Mais ces deux manières de se rapporter à la théorie prennent tout leur sens dans le cadre épistémologique de la « recherche clinique ».

⁷⁵ Bonitto-Donato, *op. cit.*, p.197

collectif de chercheurs⁷⁶ (nommé lui-même Champ Libre) insiste davantage sur l'enjeu de la clarification théorique des productions scientifiques. Face à un « champ “flou”, aux théories qui “manquent d’évidence⁷⁷” », le collectif Champ Libre suggère de s’intéresser à la recherche qui est déjà produite afin de « faire apparaître plus explicitement les cadres théoriques⁷⁸ » dans le champ. Il s’agit d’« expliciter la théorie dans les pratiques de recherche ordinaires⁷⁹ ». Le constat porte moins sur l’absence de théorie en urbanisme que sur une sorte de faiblesse épistémologique généralisée, prenant la forme d’une importante production d’études de cas empiriques dont les postulats théoriques sont très rarement exposés et qui ne permet pas de montée en généralité théorique. Selon les auteurs, faute de pouvoir identifier les grandes écoles de pensée structurant le champ, il devient difficile pour les chercheurs, en particulier les jeunes chercheurs, d’y prendre position :

« Cette situation peut renforcer une pratique de bricolage “naïf”, comme d’assujettissement de la théorie à l’objet⁸⁰. »

Un des écueils majeurs d’un tel fonctionnement de la recherche serait « l’éclatement du champ⁸¹ ». Or, selon les chercheurs du collectif, des propositions théoriques existent. Ils citent Nadia Arab qui a proposé, en 2018, « une théorie du projet urbain ancrée dans l’urbanisme et l’aménagement, qui considère le projet comme activité collective, indéterminée et bornée dans le temps, opérant par confrontations et ajustements entre la formulation des décisions de transformation de l’espace et celle de leurs modalités de concrétisation », ou encore Daniel Florentin qui suggère de « repenser les modèles d’interprétation et d’évolution des réseaux face à la transformation de la demande en services urbains dans les villes en déclin⁸² ». Pour les chercheurs de Champ Libre, le flou persistant dans le champ de l’urbanisme est peut-être moins à attribuer à l’absence de production théorique qu’au caractère trop souvent implicite des cadres théoriques mobilisés. Si certains auteurs, comme Arab et Florentin, font un effort de construction et de discussion théoriques, leur exemple n’est pas représentatif. Ainsi, en parallèle des réflexions portant sur la direction à donner à la production théorique en urbanisme, les

⁷⁶ Matthieu Gimat et Juliette Maulat en association avec Sabine Bognon, Sophie Buhnik, Paul Citron, Leïla Frouillou, Elisabeth Lehec, Marion Magnan, Nicolas Persyn, Lina Raad et Emma Thébault.

⁷⁷ Collectif Champ Libre, « Quelle place pour la théorie dans le champ de l’aménagement et de l’urbanisme en France? » *Environnement urbain*, volume 13, 2018 [en ligne] <https://www.erudit.org/fr/revues/eue/2018-v13-eue04046/1052705ar/>, §1

⁷⁸ *Ibid.*, §11

⁷⁹ *Ibid.*, §45

⁸⁰ *Ibid.*, §26

⁸¹ *Ibid.*, §31

⁸² *Ibid.*, §24

auteurs défendent la nécessité d'exhumer les cadres théoriques invisibilisés dans les productions scientifiques. Une des voies proposées pour mener à bien une telle tâche consisterait à adopter une démarche de type « généalogique » ou « archéologique » :

« Il s'agirait tout d'abord de réaliser sur les recherches du champ un travail que l'on pourrait qualifier de généalogique ou d'“archéologique” (Dumont, 2004), consistant à reconstituer la chaîne des choix réalisés plus ou moins consciemment à chaque étape (choix du sujet, formulation de la problématique et/ou des hypothèses, choix des terrains et méthodes, modes d'investigation, etc.) pour expliciter le statut des savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires produits⁸³. »

Ces idées, que les auteurs ont empruntées à Marc Dumont, ont pour origine le travail de Michel Foucault, plus particulièrement son *Archéologie du savoir*⁸⁴.

Prenant au sérieux leur recommandation, nous consacrerons la première partie de cette recherche doctorale à une telle « archéologie » de la recherche sur les pratiques de projet en urbanisme. Nous essaierons de repérer d'éventuelles manières récurrentes de construire l'objet « projet » dans la recherche puis nous demanderons si celles-ci peuvent expliquer le flou entourant les pratiques professionnelles de projet, flou persistant malgré une observation académique soutenue de ces dernières. Nous serons ainsi conduits à élaborer certaines hypothèses que la suite de notre recherche doctorale nous permettra d'explorer plus avant.

⁸³ *Ibid.*, §47

⁸⁴ Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2008 [1969]

III. DE L'ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET A LA GENEALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PAR LA « REFLEXIVITE » : UN « DIAGNOSTIC DU PRESENT »

1. Structure de la thèse

- a. *Première partie : « L'urbanisme de projet et la recherche, un cas exemplaire de la "modernité réflexive" ? »*

Peut-on repérer, dans la recherche récente sur le projet en urbanisme, certaines manières régulières de problématiser les pratiques de projet, pouvant expliquer que celles-ci restent floues, inthéorisables ? Pour avancer vers une réponse, nous nous appuyerons sur la méthode d'analyse *archéologique* du discours développée par Michel Foucault⁸⁵. Nous décrirons plus amplement cette méthode dans le chapitre 1. Pour l'heure, disons simplement que la métaphore d'une « archéologie » des savoirs, pour étonnante qu'elle paraisse au départ, donne finalement une bonne idée de la méthode. On considèrera les discours de savoir comme des artefacts humains sortis d'un sommeil souterrain de plusieurs siècles. Cherchant à comprendre la société dans laquelle ces objets furent créés, l'archéologue décrit précisément ces derniers et élargit ses fouilles autour du site où ils ont été trouvés. Il cherche ensuite à établir des liens : combien d'artefacts a-t-on trouvé ? Comment étaient-ils répartis dans l'espace ? Évoquent-ils d'autres sites archéologiques ? Peu à peu, l'archéologue parviendra à élaborer une histoire crédible. De manière analogue, les discours de savoir cristallisent dans une forme matérielle spécifique, propre à une époque, un ensemble d'influences et de forces qui les dépassent, et dont la volonté des acteurs – implicite ou explicite, consciente ou inconsciente – n'est qu'un des éléments. Préalable à toute explication de ces influences et de ces forces, il est nécessaire de savoir décrire avec précision ces artefacts discursifs. On cherchera à élucider le « système de formation des discours » :

« Par système de formation, il faut entendre un faisceau complexe de relations qui fonctionnent comme règle : il prescrit ce qui a dû être mis en rapport, dans une pratique discursive, pour que celle-ci réfère à tel ou tel objet, pour qu'elle mette en jeu telle et

⁸⁵ *Ibid.*

*telle énonciation, pour qu'elle utilise tel et tel concept, pour qu'elle organise telle et telle stratégie*⁸⁶. »

Nous travaillerons à partir d'un corpus de textes académiques à la fois dense et très limité dans le temps. Il s'agit des 83 communications de chercheurs prononcées dans le cadre d'un colloque de 2018 de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) portant sur le thème : « Que reste-t-il du projet⁸⁷ ? » Ce corpus sera pour nous comme une sonde, permettant de faire un état des lieux de la recherche sur le projet à un instant *t* récent. L'analyse de ce corpus sera menée au chapitre 2. Nous verrons que la recherche actuelle sur le projet se caractérise, dans l'écrasante majorité des cas, par une démarche fondée sur l'observation empirique des pratiques professionnelles, s'appuyant pour ce faire sur les cadres théoriques et méthodologiques des sciences sociales, en particulier de la sociologie. Les études de cas foisonnent, pouvant donner le sentiment d'un éclatement de la recherche d'autant plus fort que les tentatives de montée en généralité sont rares. La plupart du temps, les résultats produits restent dans un entre-deux difficile à qualifier : ni évaluation des pratiques, ni induction à visée théorique — ou les deux à la fois. Une notion utilisée par plusieurs chercheurs du champ nous aidera à mieux saisir la spécificité de cet entre-deux : la *réflexivité*. La recherche sur le projet semble en effet se positionner massivement dans un rapport de réflexivité vis-à-vis des pratiques professionnelles : elle analyse et formalise ces dernières, en critique certains aspects, souligne les enjeux et défis qu'elles ont ou auront à relever, offrant ainsi aux acteurs de l'urbanisme une prise de recul par rapport à leurs préoccupations quotidiennes.

La mobilisation du cadre théorique de la « modernité réflexive », tel qu'il a pu être développé par Anthony Giddens et Ulrich Beck, nous conduira alors, dans le chapitre 3, à nous demander si l'urbanisme de projet ne serait pas un cas exemplaire de la *modernité réflexive*. Étant donné la grande porosité des mondes professionnel et universitaire en urbanisme, étant donné aussi la place structurante des démarches d'observation inspirées des sciences sociales dans les pratiques de recherche, la « modernité réflexive » fournit un cadre théorique crédible pour expliquer le flou persistant qui entoure ces pratiques et que la recherche semble impuissante à dissiper. Il serait en fait la conséquence de la nature herméneutique des sciences sociales : celles-ci « subvertissent⁸⁸ » le monde social qu'elles visent à élucider, et ce d'autant

⁸⁶ *Ibid.*, p.102-103

⁸⁷ Deboudt *et al.*, *op.cit.*

⁸⁸ L'expression est d'Anthony Giddens.

plus fortement qu'elles ont été progressivement intégrées aux institutions de la modernité, alimentant une réflexivité systémique. Serait-il possible que les pratiques de projet restent difficilement saisissables en raison du fait qu'elles changent en permanence, à mesure que les savoirs d'observation produits par des chercheurs en sciences sociales sont intégrés réflexivement par les professionnels eux-mêmes ? La partie I se terminera sur cette hypothèse, que les parties suivantes de la thèse permettront d'explorer.

En raison des liens riches et permanents entre recherche et pratiques professionnelles en urbanisme, nous utiliserons régulièrement l'expression de « champ urbanistique » pour désigner le vaste domaine qu'ensemble elles forment. L'expression complète serait « champ de *positivité* de l'urbanisme », où le terme de « positivité » renvoie « aux règles [selon lesquelles] une pratique discursive peut former des groupes d'objets, des ensembles d'énonciations, des jeux de concepts, des séries de choix théoriques », « ce à partir de quoi se bâtissent des propositions cohérentes (ou non), se développent des descriptions plus ou moins exactes, s'effectuent des vérifications, se déploient des théories », le « préalable de ce qui se révélera et fonctionnera comme une connaissance ou une illusion, une vérité admise ou une erreur dénoncée, un acquis définitif ou un obstacle surmonté⁸⁹ ». Le « champ de positivité de l'urbanisme » fait référence aux pratiques urbanistiques dans leur totalité concrète, pratiques à la fois académiques et professionnelles qui tissent, à une époque historique donnée, une toile hétéroclite de théories générales, de connaissances circonstanciées, de référentiels politiques, d'institutions publiques et privées, de pratiques multiples d'intervention sur la ville... Un intérêt majeur de la notion de « champ de positivité » est qu'elle permet de s'extraire des difficultés posées par le statut épistémologique de l'urbanisme. Est-il une science, une discipline, une idéologie, un référentiel de politique publique — un peu de chaque... ? Pour nous, l'urbanisme se caractérise, à une époque donnée, par son « champ de positivité ».

b. *Deuxième partie : « Le thème de la “réflexivité” dans la recherche en urbanisme, un succès clair-obscur »*

La première partie de notre thèse amène donc à se demander si le champ de l'urbanisme ne serait pas un cas exemplaire de la « modernité réflexive ». La deuxième partie s'ouvre sur un constat : la notion de « réflexivité » a fait florès dans la recherche urbanistique française, en

⁸⁹ Foucault, *op.cit.*, p.245

particulier depuis la fin des années 1990. Cela nous conduira à engager une deuxième tranche d'analyse archéologique, cette fois thématique. Dans le chapitre 4, nous établirons un panorama des différentes lignées de thématisation de la « réflexivité » dans le champ. Nous verrons qu'une contradiction apparaît : si la "réflexivité" a été largement thématisée depuis la fin des années 90 — à travers le concept de "modernité réflexive" mais aussi ceux de "praticien réflexif", de "forums hybrides", de "dispositifs réflexifs", d'"intranquillité" —, cette thématisation a eu pour effet d'éloigner systématiquement les dimensions les plus critiques du concept de "modernité réflexive", notamment le lien entre l'observation sociologique des pratiques et le changement permanent. Et même plus : elle justifie souvent la nécessité de développer plus encore la réflexivité dans le champ, notamment *via* la diffusion de dispositifs de recherche « hybrides », fondés sur la collaboration de chercheurs et de praticiens. Nous ferons alors l'hypothèse, dans le chapitre 5, que la thématisation de la « réflexivité » a une valeur *stratégique*⁹⁰ en urbanisme. Elle aurait permis de justifier et de catalyser les rapprochements entre chercheurs et professionnels qui se sont multipliés à partir des années 2000. Or, du point de vue des théories de la modernité réflexive, de tels rapprochements auraient tendance à générer toujours plus de changements des pratiques, rendant ces dernières de plus en plus illisibles et renforçant le discours du doute et de l'incertitude que professionnels et chercheurs reprennent en chœur.

c. *Troisième partie : « Urbanisme et réflexivité. Généalogie d'un dispositif de gouvernement des pratiques professionnelles »*

Dans la troisième partie de notre recherche, nous mettrons nos hypothèses à l'épreuve de l'histoire du champ de l'urbanisme : il s'agira en fait d'élaborer, si les faits historiques le permettent, une *généalogie* du processus de modernisation réflexive de l'urbanisme, stratégiquement dissimulé par la thématisation de la « réflexivité ». La généalogie — concept nietzschéen reformulé par Foucault — vise à retracer l'histoire concrète des jeux du pouvoir et du savoir incorporés dans nos problématisations du monde et nos pratiques de pouvoir. La démarche généalogique est sensible en particulier aux *dispositifs*, à la fois matériels et discursifs, dans lesquels se nouent production de savoir et instauration de pouvoir. Foucault les définit comme « ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions,

⁹⁰ Nous empruntons la notion de « stratégie discursive » à Foucault, qui la définit notamment dans : *L'Archéologie du Savoir, op.cit.*, p. 89-97

des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref du dit aussi bien que du non-dit. [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments⁹¹ ». Le « dispositif » est donc d'abord un concept analytique. Il est le résultat d'un travail de mise en relation d'éléments hétéroclites et épars, qui semblent former une architecture invisible, qui permet la *production de comportements attendus* de la part des gouvernés dans un jeu subtil, variable d'une époque à une autre, entre liberté et contrainte. Bien que tout dispositif soit tissé de relations de pouvoir animées d'intentions conscientes, la stratégie globale qui en résulte peut rester invisible aux yeux de tous les protagonistes :

« [...L]a rationalité du pouvoir, c'est celle de tactiques souvent fort explicites au niveau limité où elles s'inscrivent – cynisme local du pouvoir – qui, s'enchaînant les unes aux autres et se propageant, trouvant ailleurs leur appui et leur condition, dessinent finalement des dispositifs d'ensemble : là, la logique est encore parfaitement claire, les visées déchiffrables, et pourtant, il arrive qu'il n'y ait plus personne pour les avoir conçues et bien peu pour les formuler : caractère implicite des grandes stratégies anonymes, presque muettes, qui coordonnent des tactiques loquaces dont les « inventeurs » ou les responsables sont souvent sans hypocrisie⁹². »

Nous verrons que, dans le champ de l'urbanisme français, l'État a favorisé la mise en place d'une réflexivité permanente sur ses pratiques planificatrices et urbanistiques à partir des années 1960, nourrie par l'enrôlement de chercheurs en sciences sociales *via* le développement de la recherche incitative. Peu à peu s'est constitué un véritable *dispositif de réflexivité*, permettant de gouverner à distance, sans contrainte, les pratiques des professionnels de l'urbanisme. Nos analyses commenceront après la Seconde Guerre mondiale, tandis que l'Etat se fait planificateur et devient l'urbaniste en chef du territoire. Nous verrons que les traits spécifiques de l'appareil gouvernemental d'alors permettent de comprendre la crise des modèles, aussi bien économiques qu'urbanistiques, qui commence à se faire sentir à la fin des années 1950, provoquant une remise en question de la haute administration, notamment planificatrice. A ce moment-là, la poursuite de la croissance leur apparaît de plus en plus liée à une politique de développement urbain mieux intégrée, prenant en compte la

⁹¹ Cité in : Judith Revel, *Le Vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2002, p.24

⁹² Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2003 [1976], p.122

pluridimensionnalité des « systèmes urbains » et impliquant de mieux saisir les déterminants sociaux du changement. Au début des années 1960, les sciences sociales, en particulier la sociologie, sont appelés à venir enrichir les modèles économiques des planificateurs mais elles se montreront réticentes à entrer dans ce jeu. Elles choisiront plutôt de critiquer les concepts de « croissance » et de « changement » mobilisés par les planificateurs, et se muèrent progressivement en observatoire permanent des pratiques planificatrices et urbanistiques. Ce sera l'objet du chapitre 6.

Dans le chapitre 7, nous nous intéresserons à l'époque des années 1970, période de crise de gouvernementalité pour l'État. C'est à cette époque que les réflexions d'une nouvelle génération d'architectes entreront en résonance avec les mouvements de luttes urbaines et, dans une certaine mesure, avec la recherche urbaine marxiste. Tous concourent à attaquer les fondements de l'État planificateur et urbaniste. Nous verrons que le mouvement du Projet urbain, qui naît au milieu des années 1970, peut être lu comme une révolte de l'*homo faber* architecte contre la gouvernementalisation continue de la fabrication de la ville depuis le début du XXe siècle. À travers la tentative de refonder une discipline à partir d'une analyse rigoureuse des formes de la croissance urbaine, ces architectes critiquent le mouvement Moderne et renouent avec les notions de tradition et de continuité, de *mimesis* architecturale, de savoir-faire artisanal. Ce faisant, ils acceptent en même temps la problématique gouvernementale de l'encadrement de la croissance et du développement des villes. De façon symptomatique, cette période est marquée par un effacement du dispositif de réflexivité mis en place un peu plus d'une décennie plus tôt, tandis que les crédits de la recherche incitative s'effondrent.

Finalement, dès les années 1980, à la suite des lois de décentralisation, l'appareil gouvernemental reconfiguré, dans lequel les villes ont retrouvé un rôle important, réabsorbera peu à peu le mouvement du Projet urbain, au profit d'une conception du projet beaucoup plus organisationnelle, stratégique, socialisée, et orientée vers l'innovation permanente. Le dispositif de réflexivité est remis en marche tambour battant, notamment à travers le Plan Urbain et le Plan Construction Architecture. Moins centralisé, plus incitatif, plus proche des praticiens et tendant à être internalisé par eux, nous verrons qu'il peut être analysé comme une forme de « gouvernement à distance⁹³ » des pratiques d'aménagement qui, les enjoignant de changer toujours, amoindrit en même temps leur capacité de résistance et de critique des injonctions de la gouvernementalité contemporaine. Dans la période récente, on constate ainsi

⁹³ Expression de Renaud Epstein que nous développerons le moment venu, in : *La Rénovation urbaine*, *op.cit.*

que, malgré l'apparente mainmise des architectes sur les pratiques de projet, l'urbanisme s'est en fait considérablement gouvernementalisé, de sorte que la « biopolitique » (Foucault) ou le « processus vital » de la population (Arendt) ont avalé la « maison humaine », accomplissant la prophétie d'Arendt :

« [...] nous faut consommer, dévorer, pour ainsi dire, nos maisons, nos meubles, nos voitures comme s'il s'agissait des "bonnes choses" de la nature qui se gâtent sans profit à moins d'entrer rapidement dans le cycle incessant du métabolisme humain⁹⁴. »

Le chapitre 8 sera consacré à ces évolutions.

d. *Quatrième partie : « Sortir du dispositif de réflexivité de l'urbanisme »*

Dans la dernière partie de cette thèse, nous essaierons d'envisager la possibilité de sortir du dispositif de réflexivité de l'urbanisme, ou au moins de retrouver une capacité critique par rapport à lui. Dans le chapitre 9, nous verrons que certains penseurs influents dans le champ de la recherche urbanistique sur le projet (Donald Schön, Bruno Latour) ont eux-mêmes pointé l'existence d'une dimension des pratiques professionnelles que les démarches d'observation sociologique ne permettaient pas de saisir. Pour le premier, il s'agit des « structures implicites » de la réflexivité des praticiens, pour le second des « conditions de félicité » des pratiques professionnelles. L'absence de problématisation spécifique de cette dimension des pratiques conduit à des impasses, dont nous repérerons certains signes dans le champ urbanistique : performativité des schémas explicatifs académiques se transformant en *doxa* professionnelle, réflexivité en abyme, agacement des professionnels face à des récits produits sur eux par la recherche dans lesquels ils ne se reconnaissent pas... Nous nous demanderons alors : peut-on analyser les pratiques de projet en rompant avec l'observation des professionnels en action ? Ce faisant, nous reproduirons le geste foucauldien de « rupture avec le sujet », principe fondamental de sa méthode d'analyse du discours. Est-il possible de réaliser une archéologie des pratiques discursives professionnelles ? Ce sera l'objet du chapitre 10.

Résolument exploratoire, ce dernier chapitre entreprendra une description archéologique d'un diagnostic multithématique produit par une équipe de professionnels dans le cadre d'une mission de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU. Nous nous intéresserons aux règles de formation d'un discours diagnostic sur un

⁹⁴ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, Collection Agora, 1983 [1958], p.175-176

quartier : comment les savoirs thématiques sont-ils produits ? comment s'articulent-ils entre eux ? comment préfigurent-ils une stratégie d'intervention sur le quartier ?

Nous atteindrons alors ce point où la recherche scientifique rejoint la réflexion éthique, aboutissement d'une démarche visant à faire la critique du présent. Comme l'écrit Foucault :

« [Notre] éthos philosophique peut se caractériser comme une attitude limite. Il ne s'agit pas d'un comportement de rejet. On doit échapper à l'alternative du dehors et du dedans : il faut être aux frontières. La critique, c'est bien l'analyse des limites et la réflexion sur elles. Mais si la question kantienne était de savoir quelles limites la connaissance doit renoncer à franchir, il me semble que la question critique, aujourd'hui, doit être retournée en question positive : dans ce qui nous est donné comme universel, nécessaire, obligatoire, quelle est la part de ce qui est singulier, contingent et dû à des contraintes arbitraires. Il s'agit en somme de transformer la critique exercée dans la forme de la limitation nécessaire en une critique pratique dans la forme du franchissement possible⁹⁵. »

2. La notion foucauldienne de « diagnostic du présent » comme structure méthodologique d'ensemble

a. Le « diagnostic du présent »

Pour clore cette introduction, il nous semble important d'explicitier la structure logique de notre raisonnement d'ensemble, au-delà des « morceaux » de méthodologie — archéologique, généalogique — que nous développerons plus avant le moment venu. Tout au long de notre enquête, la notion de « diagnostic du présent » de Foucault nous a servi de boussole. Bien que peu développée par lui, elle nous a permis de démêler l'écheveau de nos entreprises, souvent lancées de manière tâtonnante, parfois sans beaucoup plus qu'une intuition tenace. Chemin faisant, nous avons mieux compris ce que nous faisons, jusqu'à ce que la structure globale de notre démarche nous apparaisse assez clairement pour que nous sachions avec certitude qu'elle était « valide ».

⁹⁵ Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? » in : *Dits et Écrits, Tome IV*, Paris, Gallimard, 1994, texte n°339

Plusieurs commentateurs de Foucault ont souligné l'importance de la notion de « diagnostic du présent » dans le travail du philosophe. Frédéric Gros, dans un article de 1995 portant sur « le projet critique » de Foucault⁹⁶, repère au moins trois occurrences de cette notion de « diagnostic » entre 1968 et 1983⁹⁷ ainsi que plusieurs autres références indirectes. Dans l'expression « diagnostic du présent », l'attention des commentateurs s'est souvent focalisée sur le « présent ». Il est vrai qu'une telle reconnaissance, par Foucault lui-même, du fait que le présent est l'horizon de son travail donne un éclairage important sur son incommode démarche — ni recherche historique à proprement parler, ni spéculation philosophique, ni analyse sociologique du pouvoir... Ainsi les travaux de Foucault, quoique portant sur des périodes historiques souvent lointaines, auraient-ils toujours eu pour visée de revenir vers le présent pour en amorcer la critique. Mais la notion de « *diagnostic* du présent » n'est-elle pas plus riche que cela ? Ne nous dit-elle pas quelque chose de la *méthode* de travail de Foucault, de son mode de raisonnement, de la progression de ses analyses ? A nos yeux, elle donne en fait un indice majeur pour saisir la logique profonde de l'œuvre foucauldienne. La cohérence de cette dernière reste une question problématique aujourd'hui, comme le souligne Judith Revel. Tout en affirmant qu'une telle cohérence existe, Revel doit reconnaître qu'elle est « difficile⁹⁸ ». En envisageant sérieusement le travail de Foucault comme un *diagnostic* du présent, on comprend mieux que la pensée de Foucault paraisse à beaucoup très « discontinue⁹⁹ » et pourtant profondément cohérente.

Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, dans leur ouvrage de synthèse très complet sur l'œuvre de Foucault¹⁰⁰, font référence à cette notion de « diagnostic du présent » en la comparant explicitement à une démarche de diagnostic médical :

(Notre traduction) « *Une manière de résumer* [ce que les auteurs appellent “l'analytique interprétative” de Foucault] *est de noter un parallèle avec le diagnostic médical. Le docteur s'appuie d'abord sur le ressenti du patient concernant son propre état, bien qu'il ne puisse pas complètement faire confiance à ce ressenti. Le diagnostic doit*

⁹⁶ Frédéric Gros, « Foucault et le projet critique » in : *Raison présente*, n°114, 1995/2, p. 3-22 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_1995_num_114_1_3270 (consulté le 07/12/22)

⁹⁷ Cf. les notes 29 et 30 in : *Ibid.*

⁹⁸ Judith Revel, *La pensée du discontinu, Introduction à la lecture de Foucault*, Paris, Fayard, Mille et une nuits, 2010, p.20

⁹⁹ Problématique de Judith Revel in : *Ibid.*

¹⁰⁰ Hubert Dreyfus, Paul Rabinow, *Michel Foucault, Beyond structuralism and hermeneutics*, Chicago, The University of Chicago Press, 1983

*ensuite donner une explication technique de la raison pour laquelle le patient se sent ainsi*¹⁰¹[...]. »

La méthode de Foucault commence par le pré-diagnostic d'un malaise dans le présent, à partir duquel il entreprend une série d'investigations visant à mieux le comprendre et, éventuellement, à ouvrir la possibilité d'en sortir. Dreyfus et Rabinow décrivent ensuite plus précisément la méthode diagnostique foucauldienne, en particulier la fonction qu'occupe le détour historique :

(Notre traduction) « *“Écrire l'histoire du présent” [...]. Cette approche commence, à la fois explicitement et avec le recul, par un diagnostic de la situation actuelle. Il y a une orientation sans équivoque et sans ambages en faveur de l'époque contemporaine. [...] Par exemple, dans l'Histoire de la Sexualité, Foucault isole la confession comme étant un important rituel de pouvoir par lequel une technologie du corps spécifique fut forgée. [...] Foucault ne tente pas de donner une image complète de, disons, la société du XVIIe siècle. Il n'essaie pas de faire une histoire traditionnelle pour poser ensuite la question : étant donné cette histoire, que signifie la confession pour nous aujourd'hui ? Il dit plutôt que la confession est une composante essentielle du pouvoir moderne. Il demande ensuite : comment en sommes-nous arrivés là ? [...] Foucault écrit l'histoire des confessions du XVIIe siècle pour les besoins de l'écriture d'une “histoire du présent”*¹⁰². »

Le « diagnostic du présent » tel que Dreyfus et Rabinow l'analysent éclaire effectivement tout un pan de la méthode de travail de Foucault. On comprend alors que ce dernier a une boussole qui le guide lorsqu'il se lance dans ses études historiques. Son travail s'origine dans un pré-diagnostic du présent, qui peut en effet s'apparenter au repérage d'un malaise dans le monde contemporain. Cela apparaît une première fois clairement dans *Surveiller et Punir*, où Foucault reconnaît, quoiqu'à demi-mots, que son intérêt pour l'institution carcérale et les questions spécifiques qu'il s'est posées à son propos sont liées à son implication dans le Groupe d'information sur les prisons (GIP)¹⁰³. Mais n'est-ce pas souvent le cas dans l'œuvre de

¹⁰¹ *Ibid.*, p.202

¹⁰² *Ibid.*, p. 119

¹⁰³ Au tout début des années 70, un profond malaise se manifeste dans les prisons, conduisant à des révoltes médiatisées et à l'émergence de plusieurs groupes de réflexion sur l'avenir de ces institutions, dont le GIP. L'ouvrage de Foucault, écrit après son expérience au sein du GIP, permet de voir différemment le malaise contemporain généré par l'institution carcérale, qui serait moins le symptôme d'un humanisme fondamental ayant été dévoyé, que l'effet d'un pouvoir total sur le corps et l'âme des prisonniers, à visée disciplinaire, dont la prison a toujours été un instrument privilégié. Au début de *Surveiller et Punir*, Foucault écrit : « *Que les punitions en général et que la prison relèvent d'une technologie politique du corps, c'est peut-être moins l'histoire qui me l'a enseigné que le présent. Au cours de ces dernières années, des révoltes de prison se sont produites un peu partout dans le monde. [...] C'était bien des corps et de choses matérielles qu'il était question dans tous ces mouvements,*

Foucault¹⁰⁴ ? On peut presque toujours retrouver dans ses analyses la trace d'un pré-diagnostic du présent. L'*Histoire de la folie à l'âge classique* n'a-t-elle pas son origine dans l'expérience de Foucault au sein de l'institution psychiatrique ? L'ouvrage *Les Mots et les choses* ne reposait-il pas sur l'intuition que le structuralisme représentait une transformation épistémique du champ des sciences humaines, mettant au jour la contingence historique de l'« homme » pensé jusque-là par ces sciences ? *La Volonté de savoir* n'est-elle pas tout entière un pré-diagnostic du présent, si élaboré qu'il a pris la forme d'un livre¹⁰⁵ ?

Si les analyses de Foucault ont permis l'élaboration de certaines « méthodes » de travail plus connues, comme l'« archéologie des savoirs » et la « généalogie des pratiques¹⁰⁶ », celles-

comme il en est question dans ces innombrables discours que la prison a produits depuis le début du XIXe siècle. [...] C'est de cette prison, avec tous les investissements politiques du corps qu'elle rassemble dans son architecture fermée que je voudrais faire l'histoire. Par un pur anachronisme ? Non, si on entend par là faire l'histoire du passé dans les termes du présent. Oui, si on entend par là faire l'histoire du présent. » (Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2019 [1975], p.39)

¹⁰⁴ Didier Eribon peut ainsi écrire : « Foucault n'a cessé d'ancrer ses élaborations théoriques dans son expérience personnelle (allant jusqu'à déclarer que chacun de ses livres pouvait se lire comme un "fragment d'autobiographie"). [...] Il ne fait aucun doute que c'est son propre projet, son propre engagement qu'il décrit quand il parle de la "pensée comme activité critique", et plus encore quand il caractérise la critique non comme une théorie ou une doctrine, mais comme un "éthos". L'insoumission au monde tel qu'il est, la rétivité face aux pouvoirs et aux normes qui enserrent la liberté et les possibilités de la subjectivité constituent le point de départ – et la nécessité existentielle – de l'analyse historique et politique. La notion d'"indocilité réfléchie" n'est donc, pour Foucault, qu'une autre manière d'affirmer que chacun de ses livres est un fragment d'autobiographie. Et l'on comprend pourquoi il peut définir le rôle du philosophe comme celui qui fait le « diagnostic du présent » et entreprend, pour changer ce présent, l'investigation historico-critique, qui permet de montrer que ce que nous sommes est un produit de l'histoire et peut être transformé par l'histoire. Aussi, lorsqu'il évoque le long détour par l'érudition et la plongée dans les archives que requiert cette "ontologie de nous-mêmes", on ressent immédiatement que la magnifique formule qu'il emploie le contient lui-même tout entier : "Un labueur patient qui donne forme à l'impatience de la liberté". » (Didier Eribon, *Michel Foucault*, Paris, Flammarion, Collection Champs, 2011 [1989], p.11-12)

¹⁰⁵ Le parcours de Foucault apparaît ainsi comme une succession de diagnostics partiels du présent, comme autant de cercles enchaînant un pré-diagnostic du présent plus ou moins explicite, de longs détours archéologiques et généalogiques dans le passé, et un retour critique sur nous-mêmes. Ces cercles eux-mêmes s'enchaînent les uns aux autres selon une logique qui, à n'en pas douter, aurait finalement dessiné un cercle bien plus vaste sans la mort prématurée du penseur. Déjà on pouvait percevoir, dans ses travaux des années 80, le retour sidérant de la thématique du sujet qui semblait avoir été enterrée depuis longtemps. C'était en fait un tout autre sujet, éthique, que Foucault revitalisait après un long diagnostic du « sujet » de nos sociétés occidentales contemporaines — sujet à la fois producteur de savoirs et objet de savoir pour les sciences humaines. Comme le résume efficacement Frédéric Gros : « *Les dernières recherches de Foucault ont souvent été placées sous le signe d'un retour salvateur au sujet, après les déclarations péremptoires des années 1960 annonçant son éradication définitive. Faut-il y voir un revirement soudain, une contradiction dans l'œuvre ? [...] On comprend cependant [...] qu'au moment d'entreprendre une série d'études sur le sujet, loin de renoncer à ses premières positions, Foucault trouve au contraire moyen de les systématiser. Quand, dans les années soixante, Foucault dénonçait le sujet, et fondait dans cette seule critique son rapport au structuralisme, c'était le sujet comme substance logique anhistorique, opérateur de synthèses unifiantes, donation de sens, expérience origininaire, support transhistorique de valeurs universelles qui se trouvait visé. [...] Dans les années 1980 au contraire, le rapport à soi sera donné à penser comme forme de résistance possible aux systèmes de pouvoir, comme point de défaite d'un pouvoir ancien ou point de passage d'une forme de pouvoir à une autre.* » (Frédéric Gros, *Michel Foucault*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-je, 2017, p.91-95)

¹⁰⁶ Dans les années 80, avec du recul, Foucault explicitera les rapports entre archéologie et généalogie dans son travail, défini à ce moment-là comme une « histoire de la vérité » : « *Il me semble mieux apercevoir maintenant*

ci s'inscrivent dans une démarche globale de type diagnostique, analogue à un diagnostic médical. La structure logique d'une telle démarche est *abductive*.

b. *L'abduction*

L'abduction n'est ni stricte déduction, ni induction pure. Dans un article de 2013¹⁰⁷, Alain Bourdin défend la pertinence du raisonnement de type abductif dans la pratique urbanistique, rappelant à cette occasion la structure logique de l'abduction. Il s'appuie d'abord sur certaines définitions de référence, de Charles Sanders Peirce en particulier :

« Si l'on accepte la conclusion que l'on a besoin d'une explication quand les faits contredisent ce qu'on s'attend à voir émerger, il s'ensuit que l'explication doit être une proposition telle qu'elle conduirait à la prédiction des faits observés comme conséquences, soit nécessaires soit au moins très probables dans ces circonstances. Une hypothèse alors doit être adoptée, qui est en soi probable, et qui rend les faits probables. L'étape d'adoption d'une hypothèse en tant qu'elle est suggérée par les faits, c'est ce que j'appelle abduction¹⁰⁸. »

L'abduction n'a pas pour visée la vérification empirique d'une hypothèse théorique préétablie, ni l'inférence de lois générales à partir de l'observation d'un grand nombre de cas particulier : elle vise l'élaboration de l'hypothèse explicative la plus probable à un phénomène *a priori* incompréhensible. Bourdin retient deux éléments de méthode qu'il juge particulièrement structurants dans une telle démarche :

*de quelle façon, un peu à l'aveugle, et par fragments successifs et différents, je m'y étais pris dans cette entreprise d'une histoire de la vérité : analyser non les comportements ni les idées, non les sociétés ni leurs "idéologies", mais les problématisations à travers lesquelles l'être se donne comme pouvant et devant être pensé et les pratiques à partir desquelles elles se forment. La dimension archéologique de l'analyse permet d'analyser les formes mêmes de la problématisation ; sa dimension généalogique, leur formation à partir des pratiques et de leurs modifications. Problématisation de la folie et de la maladie à partir de pratiques sociales et médicales, définissant un certain profil de "normalisation" ; problématisations de la vie, du langage et du travail dans des pratiques discursives obéissant à certaines règles "épistémiques" ; problématisation du crime et du comportement criminel à partir de certaines pratiques punitives obéissant à un modèle "disciplinaire". » (Foucault, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 1984, p.19-20)*

¹⁰⁷ Alain Bourdin, « La ville réversible : une question d'épistémologie pour l'urbanisme » in : M. Vanier, F. Scherrer (dir.) *Villes, Territoires, Réversibilités, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 4-10 septembre 2010*, Paris, Hermann, Collection Société, 2013

¹⁰⁸ Cité par Bourdin in : *Ibid.*, p. 190

« *Le premier concerne l'intérêt pour les faits étranges, qui ne se limite pas à la simple curiosité, mais constitue une posture scientifique, alimentée par une interrogation théorique permanente*¹⁰⁹. »

Comme les recherches de Foucault, notre thèse est effectivement motivée par une énigme, un « fait étrange » : les pratiques de projet urbain sont observées, analysées, critiquées depuis plusieurs décennies par un nombre non négligeable de chercheurs, sans que le flou tenace qui les entoure ne se dissipe, alors même que les professionnels éprouvent le besoin d'une meilleure compréhension de ce qu'ils font pour pouvoir innover, dans des contextes de projet marqués par une grande incertitude et de hauts niveaux de complexité. Bourdin poursuit :

« *Le second [élément de méthode] porte sur les hypothèses. Dans une démarche abductive, on ne les déduit pas des théories existantes, pas plus que l'on ne se contente de généraliser un cas particulier, on les construit par un travail théorique, qui mobilise les savoirs (en particulier les cadres théoriques) établis dans une configuration particulière, ou leur ajoute des propositions radicalement nouvelles (et qu'il faudra démontrer*¹¹⁰). »

L'abduction construit l'hypothèse la plus probable pour expliquer une énigme. On pourrait dire que c'est une démarche de *conception* d'hypothèse, ce qui aurait l'avantage de souligner que, à la manière d'un concepteur qui élabore un objet dans un va-et-vient permanent entre des projections mentales et des tests partiels ou prototypages dans le monde réel, celui qui raisonne par abduction construit des hypothèses partielles à partir de divers indices empiriques et de cadres théoriques *ad hoc*, dont il testera ensuite la robustesse pour expliquer les phénomènes étranges. Ce test de robustesse ne prend pas la forme d'une vérification expérimentale, comme dans une démarche déductive. La démarche abductive ne fait pas la démonstration irréfutable d'une hypothèse : elle construit l'hypothèse la plus plausible, capable d'articuler un grand nombre d'indices concourants. Ce qui l'emporte n'est pas la certitude, c'est-à-dire l'assentiment rationnel à une proposition considérée comme indubitable, mais la conviction : le sentiment profond qu'une hypothèse est vraie du fait de la concordance d'un faisceau de preuves jugées *suffisantes*. C'est bien selon cette logique que s'est peu à peu construite notre recherche.

Foucault est toujours resté discret sur sa manière de concevoir ses hypothèses de recherche : s'il énonce en général le malaise qu'il a perçu dans le présent, il passe rapidement à l'exposé des résultats produits au contact de « l'archive ». En ce qui nous concerne, nous

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.191

¹¹⁰ *Ibid.*

avons précisément cherché à montrer la mécanique abductive à l'œuvre. La première partie de notre thèse dévoile la logique de conception de notre première hypothèse de travail, à partir de l'analyse archéologique de pratiques de recherche récentes. Afin de pallier le fait que la production discursive du présent ne présente pas le caractère clos de l'archive, nous avons travaillé sur une « région » discursive bien délimitée : les actes d'un grand colloque récent organisé sur le thème du projet. Comme nous l'avons déjà dit, cette approche nous sert de sonde et les résultats qu'elle produit nous permettent de faire intervenir un cadre théorique *ad hoc*, celui de la « modernité réflexive », qui nous a toutefois été soufflé par certains chercheurs du champ. A partir de là, un nouveau « fait étrange » émerge, qui fait l'objet de la partie 2 : la thématization académique de la « réflexivité » en urbanisme tend à invisibiliser le caractère potentiellement critique de ce concept pour les sciences sociales, et semble justifier un rapprochement plus poussé entre praticiens et chercheurs. L'hypothèse tirée de la partie 1 sort renforcée de ces analyses. La conjecture selon laquelle le positionnement réflexif de la recherche par rapport aux pratiques professionnelles participerait à un phénomène typique de la « modernité réflexive » se double d'un soupçon : que la recherche sur le projet ait pour fonction stratégique, au sein du champ de positivité de l'urbanisme, de dissimuler un tel phénomène. Mais à qui, à quoi pourrait bien servir une telle dissimulation discursive ? C'est le rôle de l'investigation généalogique que de retracer la logique historique probable d'une telle structuration du champ urbanistique, asseyant ainsi la crédibilité de nos hypothèses.

c. *Théorie et empirie*

Notre « diagnostic du présent » pourra dérouter certains lecteurs qui chercheront, comme cela est d'usage dans le champ de l'urbanisme, quel est le « terrain » sur lequel nous fondons nos analyses. Ne le trouvant pas, ils pourraient en déduire que notre thèse est en fait une longue discussion théorique : ce n'est pas le cas. Que nous nous appuyions essentiellement sur des productions académiques pour mener à bien nos analyses ne signifie pas que nos réflexions sont d'ordre théorique. En vérité, *les productions académiques sont notre matériau empirique*. Nous traitons les discours de savoir comme d'autres traitent les propos des acteurs qu'ils interrogent au cours de leur enquête. Bien sûr, certains chapitres proposent des discussions théoriques, de la même façon que tout travail d'enquête sociologique amène à discuter avec la littérature. Pour autant, nous n'avons pas entrepris une sociologie de la production académique en urbanisme : à aucun moment nous ne nous intéressons à la

biographie des auteurs dont nous citons les écrits, à leur position au sein du milieu académique ou vis-à-vis du monde professionnel, aux interactions sociales entre acteurs du champ, aux réseaux socio-techniques sous-tendant la production de savoir, etc. Notre recherche, comme celles de Foucault, porte seulement sur les discours produits par la recherche, au moins dans les deux premières parties. Nous cherchons à déceler comment les chercheurs du champ problématisent leur objet d'étude, à savoir les pratiques professionnelles de projet.

PREMIÈRE PARTIE

L'URBANISME DE PROJET ET LA RECHERCHE : UN CAS EXEMPLAIRE DE LA « MODERNITÉ RÉFLEXIVE » ?

En introduction générale, nous avons présenté un faisceau d'éléments justifiant à nos yeux une investigation particulière des pratiques de recherche sur le projet en urbanisme — un diagnostic. Malgré plusieurs décennies de recherche sur les pratiques professionnelles, les postulats, les méthodes, les modes de raisonnement, les techniques de l'urbanisme de projet restent mystérieux. La dimension scientifique, ou même plus simplement disciplinaire¹¹¹ de ces pratiques fait débat. En perpétuel changement, échappant constamment aux cadres conceptuels qu'on essaie de leur appliquer, elles forment un ensemble éternellement flou. Nous souhaitons explorer une hypothèse : se pourrait-il que ce soient les cadres conceptuels, théoriques et méthodologiques mobilisés par les chercheurs pour comprendre les pratiques de projet qui génèrent ce flou ? Un texte collectif, que nous mentionnions déjà en introduction, nous conforte dans l'idée de nous intéresser aux pratiques de recherche sur le projet. Rédigé par une dizaine de jeunes chercheurs à la suite d'un colloque de 2016 intitulé « Champ libre ? L'aménagement et l'urbanisme à l'épreuve des cadres théoriques¹¹² », ce texte insiste sur l'enjeu de la clarification des cadres théoriques mobilisés par les chercheurs en urbanisme. Le champ serait ainsi marqué par une sorte de faiblesse épistémologique généralisée. De nombreuses études de cas empiriques sont produites mais se cumulent peu, la montée en généralité théorique étant empêchée par le manque d'explicitation des cadres théoriques mobilisés. Il y aurait donc un enjeu à « expliciter la théorie dans les

¹¹¹ Au sens kuhnien de « matrice disciplinaire » exposé en introduction générale : l'ensemble formé par des règles plus ou moins théorisées permettant d'élaborer des « généralisations symboliques », des « croyances » concernant l'existence de certaines entités et leur définition, des valeurs et enfin des manières typiques de résoudre des problèmes fondées sur des exemples jugés par tous comme des références — les « paradigmes ».

¹¹² Collectif Champ Libre, *op.cit.*

pratiques de recherche ordinaires¹¹³ ». Les auteurs proposent d'adopter une démarche de type « généalogique » ou « archéologique » prenant pour objet les productions académiques du champ, visant « à reconstituer la chaîne des choix réalisés plus ou moins consciemment à chaque étape » afin « d'explicitier le statut des savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires produits¹¹⁴ ». Cette démarche que les auteurs appellent de leurs vœux a été formalisée par Michel Foucault.

C'est précisément à une telle archéologie des pratiques de recherche sur le projet que nous souhaitons consacrer la première partie de notre recherche. Le premier chapitre vise à poser les cadres théorique et méthodologique qui orienteront nos investigations ultérieures. Nous définirons la méthode « archéologique » développée par Foucault, que nous appliquerons dans le chapitre suivant (chapitre 2) à l'analyse d'un corpus des Actes du colloque de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) de 2018, portant précisément sur le « projet ». Suite à ces analyses, nous proposerons une mise en perspective de la recherche urbanistique sur le projet, à partir du cadre théorique de la « modernité réflexive », telle qu'il a été développé notamment par Anthony Giddens et Ulrich Beck. Se pourrait-il que le champ du projet en urbanisme, envisagé comme un ensemble composé de pratiques professionnelles *et* de pratiques de recherche, soit un cas exemplaire de la « modernité réflexive » ? C'est à cette question que la suite de la thèse tentera de répondre.

¹¹³ *Ibid.*, §45

¹¹⁴ *Ibid.*, §47

CHAPITRE 1 — VERS UNE ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET

Dans ce premier chapitre, nous exposons la méthode d'analyse « archéologique » mise au point par Michel Foucault dans *L'Archéologie du savoir*¹¹⁵. Nous présentons d'abord la problématisation foucauldienne du savoir, en explicitant en quoi elle diffère de conceptions plus traditionnelles, notamment concernant le caractère cumulatif des productions scientifiques. Ayant posé ces bases, nous pourrions faire un exposé plus précis de la méthode d'analyse archéologique, consistant essentiellement en une manière particulière de *décrire* le discours. Enfin, dans une dernière section, nous présenterons la particularité de notre propre utilisation de la démarche archéologique sur un corpus de textes scientifiques *récents*. Il nous faudra expliquer quels genres d'adaptation méthodologique cela implique.

I. LA PROBLEMATISATION FOUCALDIENNE DU SAVOIR

1. Un autre regard sur la cohérence des champs de savoir

Il est sans doute nécessaire d'explicitier davantage ce que recouvre la notion d'« archéologie » foucauldienne. La manière dont cette notion est introduite dans l'article du collectif Champ Libre est trompeuse. En effet, il est contestable d'avoir recours à une démarche de type archéologique pour « expliciter la théorie dans les pratiques de recherche ordinaires¹¹⁶ ». Dans *L'Archéologie du savoir*, Foucault prend le contrepied d'une telle ambition. Il n'y a pas nécessairement de soubassement théorique cohérent derrière chaque énoncé de savoir, ni même dans un ensemble d'énoncés de savoir formant un champ disciplinaire comme la médecine clinique ou l'économie. C'est bien contre ce présupposé trompeur que la démarche archéologique de Foucault se construit. Si, dans un champ de savoir donné, les énoncés prolifèrent sans jamais avoir à formuler explicitement le cadre théorique auquel ils se réfèrent, c'est que la cohérence théorique n'est tout simplement pas ce qui permet à cet édifice de savoirs de tenir et de se renforcer dans le temps. Ainsi, au lieu de chercher à trouver absolument quelles

¹¹⁵ Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2008 [1969]

¹¹⁶ Collectif Champ Libre, *op.cit.*, §45

sont les grandes écoles théoriques qui structurent un champ, Foucault demande plutôt : si tel ou tel domaine de savoir n'a pas d'unité théorique évidente, alors quelles sont, concrètement, les règles de formation des énoncés qui, dans ce domaine, déterminent ce qui peut valoir comme savoir ? S'appuyant sur le discours clinique qu'il a analysé dans *Naissance de la Clinique*, Foucault écrit ainsi :

« Après avoir constaté la disparité des types d'énonciation dans le discours clinique, on n'a pas essayé de la réduire en faisant apparaître les structures formelles, les catégories, les modes d'enchaînement logique, les types de raisonnement et d'induction, les formes d'analyse et de synthèse qui ont pu être mis en œuvre dans un discours, on n'a pas voulu dégager l'organisation rationnelle qui est capable de donner à des énoncés comme ceux de la médecine ce qu'ils comportent de nécessité intrinsèque. On n'a pas voulu non plus rapporter à un acte fondateur, ou à une conscience constituante l'horizon général de rationalité sur lequel se sont détachés peu à peu les progrès de la médecine, ses efforts pour s'aligner sur les sciences exactes, le resserrement de ses méthodes d'observation, la lente, la difficile expulsion des images ou des fantasmes qui l'habitent, la purification de son système de raisonnement¹¹⁷. »

Pour entrer dans une démarche archéologique, il est nécessaire de rompre avec le présupposé selon lequel les domaines de savoir seraient toujours, implicitement ou explicitement, fondés en théorie. Si l'on peut considérer que les chercheurs du collectif Champ Libre se rapprochent effectivement d'une démarche archéologique, c'est parce que le constat de la faiblesse théorique du champ de l'urbanisme ne les conduit vers une entreprise de fondation ou de refondation théorique. Ils se demandent plutôt : que font concrètement les chercheurs quand ils s'intéressent aux pratiques urbanistiques ? Si l'on souhaite suivre les pas de Foucault, il faut faire un pas de plus et oser demander : concrètement, quel est le moteur de la production de savoirs sur les pratiques urbanistiques *s'il ne s'agit pas, ou seulement marginalement, d'une entreprise de construction théorique* ? On ne présuppose plus que la théorie est le fondement nécessaire et l'aboutissement évident de tout discours de savoir.

¹¹⁷ Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, op.cit., p.76-77

2. La croissance des savoirs comme phénomène de dispersion plutôt que de cumulation

Nous allons ici prendre quelques libertés par rapport à l'*Archéologie du savoir*, en nous autorisant à commenter la démarche archéologique de Foucault à l'aune de certains de ses écrits ultérieurs. L'accent sur la dimension *productive* des savoirs, indépendamment de leur valeur de vérité, est fondamentale dans la démarche archéologique. Cela est apparu plus clairement dans les livres qui ont suivi *L'Archéologie du savoir*. Dans ce dernier, on peut avoir l'impression que le refus d'attribuer *a priori* une cohérence théorique aux domaines de savoir est une pure pétition de principe¹¹⁸. Dans *Surveiller Et Punir*¹¹⁹, et plus encore dans *La Volonté de savoir*¹²⁰, on comprend que ce qui intéresse particulièrement Foucault, c'est la manière dont les savoirs se développent, prolifèrent, produisent la possibilité de produire toujours plus de savoirs sur un objet. C'est ce qui peut expliquer que Foucault traite les savoirs comme une « masse¹²¹ » d'énoncés, une population proliférante pourrait-on dire. Son critère fondamental pour repérer les règles de formation des énoncés de savoir dans un ensemble discursif est la *régularité*¹²² observable de certaines pratiques de problématisation d'un objet : manières de questionner, méthodes d'analyse, façons réglées d'en tirer des enseignements et de lier ces enseignements à d'autres... La « régularité » évoque bien davantage une méthodologie statistique qu'une critique théorique des savoirs. Une des énigmes fondamentales du travail de Foucault — qui fera écho à ce que nous disions plus haut de la recherche sur le projet en urbanisme — peut être résumée ainsi : comment peut-on expliquer que, plus ou moins brusquement à certaines époques, des énoncés de savoir se mettent à proliférer sur un nouvel objet (le travail, le langage, la sexualité, le système carcéral...) alors qu'il paraît difficile de repérer quels sont les postulats et les théories communs à tous ces savoirs — voire même qu'il est possible, *a posteriori*, de démontrer que cette incroyable production de de savoirs n'avait aucun fondement valable ?

¹¹⁸ Une lecture attentive de l'*Archéologie du savoir* éloigne ce doute. Néanmoins, lors d'une première lecture, on peut être tenté de demander : si Foucault ne trouve pas une cohérence théorique dans les domaines de savoir qu'il analyse, ne serait-ce pas précisément parce qu'il exclut de la chercher, ce qui l'amène à repérer tout un ensemble d'autres relations possibles entre les énoncés, ainsi qu'entre les énoncés de savoir et leur contexte d'énonciation ?

¹¹⁹ Foucault, *Surveiller et Punir*, *op.cit.*

¹²⁰ Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, *op.cit.*

¹²¹ « Qu'est-ce donc que la médecine, la grammaire, l'économie politique ? [...] Et quelle sorte de liens reconnaître valablement entre tous ces énoncés qui forment, sur un mode à la fois familier et insistant, une masse énigmatique ? » (Foucault, *L'Archéologie du savoir*, *op. cit.*, p.48)

¹²² Le deuxième chapitre de *L'Archéologie du savoir*, où Foucault détaille sa méthode d'analyse des énoncés de savoir, a pour titre : « Les régularités discursives » (*Ibid.*, p.31)

Abordant la question de la prolifération d'un discours de savoir médicalisé sur la sexualité au XIXe siècle, Foucault écrit :

« [La science de la sexualité] se posait en instance souveraine des impératifs d'hygiène, ramassant les vieilles peurs du mal vénérien avec les thèmes nouveaux de l'asepsie, les grands mythes évolutionnistes avec les institutions récentes de la santé publique ; elle prétendait assurer la vigueur physique et la propreté morale du corps social ; elle promettait d'éliminer les titulaires de tares, les dégénérés et les populations abâtardies. Au nom d'une urgence biologique et historique, elle justifiait les racismes d'État, alors imminents. Elle les fondait en "vérité". Quand on compare ces discours sur la sexualité humaine, à ce qu'était à la même époque la physiologie de la reproduction animale ou végétale, le décalage surprend. Leur faible teneur, je ne dis même pas en scientificité, mais en rationalité élémentaire, les met à part dans l'histoire des connaissances¹²³. »

Si l'on s'obstine à analyser la passion scientifique pour la sexualité au XIXe siècle à l'aune de la rigueur épistémologique et de la pertinence théorique, on est voué à faire le constat d'une sorte de délire collectif qui se serait emparé des sociétés occidentales à une époque où, dans d'autres domaines, l'esprit scientifique accomplissait des prouesses que nous jugeons encore aujourd'hui remarquables. Foucault, s'intéressant à la masse des savoirs plus qu'à leur pertinence, change de perspective : et si le meilleur modèle pour comprendre le destin des savoirs sur la sexualité n'était pas *la cumulativité théorique* — qui permet la construction d'un édifice de plus en plus élaboré à partir de savoirs soigneusement démontrés, vérifiés et articulés les uns aux autres — mais la dispersion, la démultiplication, la prolifération.

« [...]e premier survol le montre : il s'agit moins d'un discours sur le sexe que d'une multiplicité de discours produits par toute une série d'appareillages fonctionnant dans des institutions différentes. Le Moyen Âge avait organisé autour du thème de la chair et de la pratique de la pénitence un discours assez fortement unitaire. Au cours des siècles récents, cette relative unité a été décomposée, dispersée, démultipliée en une explosion de discursivités distinctes, qui ont pris forme dans la démographie, la biologie, la médecine, la psychiatrie, la psychologie, la morale, la pédagogie, la critique politique. [...] Ce n'est donc pas en termes d'extension continue qu'il faut parler de cette croissance discursive ; on doit y voir plutôt une dispersion des foyers

¹²³ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir, op.cit.*

d'où se tiennent ces discours, une diversification de leurs formes et le déploiement complexe du réseau qui les relie¹²⁴. »

Dans la perspective d'une histoire des sciences, ce déchaînement scientifique autour du sexe fait l'effet d'une anomalie mais, dans une autre perspective, on peut être frappé par l'incroyable pouvoir de dissémination qu'ont eu les discours de savoir sur la sexualité à cette époque. Par ailleurs, comme le souligne Foucault, même si l'on a dénoncé aujourd'hui la mentalité victorienne qui présidait à de telles aberrations scientifiques, l'idée que la sexualité est un objet de savoir légitime n'a, en revanche, jamais cessé de se répandre. Plus troublant encore : la dénonciation de l'influence de la mentalité victorienne puritaine et répressive dans la production de connaissances sur le sexe a précisément *renforcé* l'idée que le sexe était un objet de savoir stratégique.

3. Un jour, enfin, nous connaissons la vérité...

La Volonté de savoir développe ainsi une longue analyse de ce que Foucault a appelé l'« hypothèse répressive¹²⁵ ». Il s'agit de ce discours devenu courant dans les mouvements contestataires des années 60 et 70, selon lequel la sexualité aurait été réprimée depuis plusieurs siècles, entravant de fantastiques possibilités d'épanouissement individuel et collectif :

« XVIIe siècle : ce serait le début d'un âge de répression, propre aux sociétés qu'on appelle bourgeoises, et dont nous ne serions peut-être pas encore tout à fait affranchis. Nommer le sexe serait, de ce moment, devenu plus difficile et plus coûteux. Comme si, pour le maîtriser dans le réel, il avait fallu d'abord le réduire au niveau du langage, contrôler sa libre circulation dans le discours, le chasser des choses dites et éteindre les mots qui le rendent trop sensiblement présent. Et ces interdits mêmes auraient peur, dirait-on, de le nommer. Sans même avoir à le dire, la pudeur moderne obtiendrait qu'on n'en parle pas, par le seul jeu de prohibitions qui renvoient les unes aux autres : des mutismes qui, à force de se taire, imposent le silence. Censure¹²⁶. »

Le paradoxe est que l'émergence d'un discours de savoir de plus en plus abondant sur la sexualité — mais restreint à certains cercles — a fini par provoquer, non pas une révolte contre la production d'un tel savoir sur l'intimité des hommes, mais plutôt le sentiment que les

¹²⁴ *Ibid.*, p.46-47

¹²⁵ *Ibid.*, p.23-68

¹²⁶ *Ibid.*, p.25

individus étaient massivement privés des possibilités de leur sexualité : que le sexe était tabou, secret, affreusement réprimé. Chacun devrait au contraire avoir la possibilité de vivre pleinement sa sexualité, ce qui implique de la connaître, d'en parler, de la décrypter. L'effet de ces revendications fut que la sexualité devint, pour chacun et pour tous, un objet de savoir qu'il était nécessaire de déchiffrer afin d'accéder à la vérité sur soi. Ainsi la « libération sexuelle », quels qu'en aient été les vertus par ailleurs, a-t-elle participé à accroître colossalement la prise des discours de savoir sur la sexualité des individus, avec pour conséquence la diffusion insidieuse de normes diverses dans ces pratiques intimes. Aussi Foucault invite-t-il à porter un regard différent sur ce discours de la répression pluriséculaire du sexe :

« [I]l faudrait interroger justement ce thème si fréquent que le sexe est hors discours et que seule la levée d'un obstacle, la rupture d'un secret peut ouvrir le chemin qui mène jusqu'à lui. Ce thème ne fait-il pas partie de l'injonction par laquelle on suscite le discours ? [...] une manière de donner forme à l'exigence d'en parler, une fable indispensable à l'économie indéfiniment proliférante du discours sur le sexe. Ce qui est propre aux sociétés modernes, ce n'est pas qu'elles aient voué le sexe à rester dans l'ombre, c'est qu'elles se soient vouées à en parler toujours, en le faisant valoir comme le secret¹²⁷. »

Ne peut-on voir, dans ces développements sur la sexualité, un parallèle possible avec ce qui se passe en urbanisme depuis que l'avènement des pratiques de projet est venu rebattre les cartes du vieux rêve positiviste d'un aménagement parfaitement maîtrisé de l'espace ? Bien entendu, la « fable » indispensable à la prolifération de discours de savoirs sur les pratiques de projet ne serait pas l'histoire d'un secret maintenu par la répression. Il s'agirait plutôt de l'histoire de pratiques floues, floues depuis leur origine et floues encore sous le regard méticuleux des chercheurs qui les observent. Est-ce que la prolifération d'analyses empiriques sur les pratiques professionnelles — analyses dont on peine à cerner à la fois les soubassements et les visées théoriques — ne s'alimente pas précisément d'un discours déplorant perpétuellement le « flou » de ces pratiques et appelant à en faire une théorie ? Le thème de la nécessaire structuration théorique de l'urbanisme ne permet-il pas de justifier, encore et encore, la prolifération de nouveaux savoirs empiriques toujours plus « bricolés » théoriquement, alimentant l'espoir qu'un jour, peut-être, ces savoirs seront synthétisés dans une théorie du projet enfin claire et lumineuse... ?

¹²⁷ *Ibid.*, p.48-49

Si tel était le cas, il faudrait expliquer *pourquoi* un tel système discursif s'est mis en place. Pour l'heure, il s'agit de prendre au sérieux cette hypothèse en mettant en place une méthode d'analyse des pratiques de recherche — archéologique, donc — qui permette éventuellement de la consolider.

II. L'ARCHEOLOGIE DES SAVOIRS : UNE METHODE DESCRIPTIVE

1. Les règles de formation du discours

En quoi consiste une analyse « archéologique » du discours ? Éclaircissons d'abord ce dernier mot, qui peut prêter à confusion. Envisager les savoirs comme « discours » ne doit pas conduire à les assimiler à ce que nous appelons communément un « discours politique » ou un « discours d'entreprise ». Le discours foucauldien est en fait proche de ce que recouvrent des expressions du type « le discours médical » ou « le discours économique ». C'est une masse d'énoncés de savoir reliés par certaines règles qui permettent de les identifier comme appartenant à un même genre. Ce qui nous permet de rattacher des énoncés à différents discours, c'est la perception du fait qu'ils sont formulés d'une certaine manière, selon certaines règles, dans une certaine institution, etc. Néanmoins, les contours des ensembles discursifs chez Foucault ne correspondent pas nécessairement aux frontières disciplinaires. Une partie de la réflexion de Foucault porte précisément sur la remise en question de ces grandes classifications disciplinaires que sont « la » médecine, « l' » économie ou « la » grammaire, dont il montre qu'elles s'inscrivent parfois dans des formations discursives beaucoup plus larges. Ainsi que l'exprime Judith Revel :

« Le discours désigne en général chez Foucault un ensemble d'énoncés qui peuvent appartenir à des champs différents mais qui obéissent malgré tout à des règles de fonctionnement communes. Ces règles ne sont pas seulement linguistiques ou formelles, mais reproduisent un certain nombre de partages historiquement déterminés (par exemple le grand partage raison/déraison¹²⁸). »

Cette tension est présente explicitement dans *L'Archéologie du savoir*. Pour atteindre les règles discursives du discours clinique, par exemple, on va d'abord s'intéresser à la masse des énoncés qui sont effectivement identifiés, dans une société donnée, à une époque donnée,

¹²⁸ Judith Revel, *Le Vocabulaire de Foucault*, op.cit., p.22

comme relevant d'un tel discours. Mais à mesure que les analyses se développeront, il sera peut-être possible de repérer des liens récurrents avec des éléments qui se tiennent, à première vue, hors de ce discours. Ainsi :

« Il faut en première approximation accepter un découpage provisoire : une région initiale, que l'analyse bouleversera et réorganisera si besoin est¹²⁹. »

Et en effet :

« Pourvu qu'on en définisse clairement les conditions, il pourrait être légitime de constituer, à partir de relations correctement décrites, des ensembles discursifs qui ne seraient pas arbitraires mais seraient cependant demeurés invisibles¹³⁰. »

L'écart entre le niveau du discours tel qu'il est reconnu et établi et le niveau des règles discursives de ce discours apparaît clairement dans les analyses foucaaldiennes du discours psychiatrique au XIXe siècle :

« Si dans notre société, à une époque déterminée, le délinquant a été psychologisé et pathologisé, si la conduite transgressive a pu donner lieu à toute une série d'objets de savoir c'est que, dans le discours psychiatrique, fut mis en œuvre un ensemble de rapports déterminés. Rapport entre des plans de spécification comme les catégories pénales et les degrés de responsabilité diminuée, et des plans de caractérisation psychologiques (les facultés, les aptitudes, les degrés de développement ou d'involution, les modes de réactions au milieu, les types de caractères, acquis, innés ou héréditaires). Rapport entre l'instance de décision médicale et l'instance de décision judiciaire (rapport complexe à vrai dire puisque la décision médicale reconnaît absolument l'instance judiciaire pour la définition du crime, l'établissement de ses circonstances et la sanction qu'il mérite ; mais se réserve l'analyse de sa genèse et l'estimation de la responsabilité engagée). Rapport entre le filtre constitué par l'interrogation judiciaire, les renseignements policiers, l'enquête et tout l'appareil de l'information juridique, et le filtre constitué par le questionnaire médical, les examens cliniques, la recherche des antécédents, et les récits biographiques. Rapport entre les normes familiales, sexuelles, pénales du comportement des individus et le tableau des symptômes pathologiques et des maladies dont ils sont les signes. Rapport entre la restriction thérapeutique dans le milieu hospitalier (avec ses seuils particuliers, ses critères de guérison, sa manière de délimiter le normal et le pathologique) et la restriction punitive

¹²⁹ Foucault, *L'Archéologie du savoir*, op. cit., p.45

¹³⁰ *Ibid.*, p.44

dans la prison (avec son système de châtement et de pédagogie, ses critères de bonne conduite, d'amendement, et de libération). Ce sont ces rapports qui, à l'œuvre dans le discours psychiatrique, ont permis la formation de tout un ensemble d'objets divers¹³¹. »

Notons que, dans ce passage, Foucault anticipe largement sur les orientations futures de ses recherches : la *généalogie* des dispositifs de pouvoir-savoir. Mais on perçoit ici assez clairement la différence entre la démarche foucauldienne et une approche qui, souhaitant savoir si la délinquance est effectivement pathologique, tenterait de compiler toutes les connaissances psychiatriques sur le sujet. Une approche archéologique, constatant que l'objet de savoir « délinquant » est à la fois très flou et abondamment étudié par la psychiatrie, se demandera quelles sont les règles de construction de cet objet dans le discours psychiatrique pour qu'il y revête le caractère d'une évidence non questionnée. En somme : quelles conditions énonciatives, institutionnelles, sociales, culturelles, etc. faut-il remplir pour que le flou entourant l'objet même d'un énoncé ne vienne pas saper, à une époque donnée, sa valeur de savoir ?

2. La description des énoncés de savoir

Comment procède-t-on pour repérer ces conditions ? Précisons d'abord, au risque de la simplification, que la démarche archéologique est une analyse essentiellement descriptive et peu explicative, à la différence de la démarche généalogique. C'est ce qui nous fait dire que, dans la citation précédente, l'analyse anticipe sur la généalogie : on commence à y percevoir l'image globale qui pourrait expliquer la pathologisation de la délinquance au XIXe siècle. A notre sens, l'archéologie des savoirs se limite, *stricto sensu*, à la description précise des énoncés de savoir. On constate par exemple que, à telle époque, dans telle masse de discours médicaux, les notions de « délinquance » et de « responsabilité » apparaissent et se répandent rapidement, qu'elles sont problématisées en termes de pathologie médicale et que, pour démontrer ou infirmer ce caractère pathologique, toute une batterie de méthodes scientifiques sont élaborées. Mais la reconstitution d'éventuelles lignées causales reviendra à l'approche généalogique. Finalement, l'image d'une « archéologie » des savoirs, qui peut surprendre au départ, est très parlante. Il s'agit véritablement de concevoir les énoncés de savoir comme des artefacts humains que l'on exhumerait après plusieurs milliers d'années d'oubli. Pour réussir à

¹³¹ *Ibid.*, p.64

reconstituer la forme de vie dans laquelle s'inséraient ces objets, l'archéologue décrit précisément les artefacts trouvés : il décrit leur apparence, leurs articulations possibles, les variations qui peuvent exister d'un objet à un autre. Il les rapporte également au site où ils ont été trouvés : combien d'artefacts du même type s'y trouvaient ? Comment étaient-ils répartis dans l'espace ? Quels autres objets se trouvaient au même endroit ? C'est en établissant des relations de plus en plus riches entre les artefacts trouvés, puis entre ces derniers et les caractéristiques du site, que l'archéologue parviendra finalement à élaborer une histoire crédible. Les énoncés de savoir cristallisent dans une forme matérielle spécifique, propre à un moment dans le temps, un ensemble d'influences et de forces qui les dépassent, et dont la volonté des acteurs – implicite ou explicite, consciente ou inconsciente – n'est qu'un des éléments. Préalable à toute explication de ces influences et de ces forces, il est nécessaire de savoir décrire avec précision la morphologie de ces artefacts discursifs.

Il faut admettre que cette démarche de description archéologique est contre-intuitive. Lorsqu'on lit un énoncé dans une langue que l'on maîtrise, même s'il s'agit d'un énoncé ancien, on est rarement plongé dans une perplexité aussi radicale que celle que suscite un artefact pluriséculaire, inconnu, endommagé. L'attitude la plus évidente consiste à lire cet énoncé pour essayer de le comprendre. Il se peut qu'il nous paraisse complètement aberrant à l'aune de nos savoirs actuels. Alors on essaiera d'expliquer ce caractère aberrant : à quelle époque a-t-il été écrit ? l'auteur était-il fou ? est-ce que les mots avaient la même signification ? Dans le cas où certains passages sont lacunaires ou obscurs, on essaiera de reconstituer le sens sous-jacent, ce que nous pensons que l'auteur a *voulu dire*. Foucault prend le contrepied d'une telle attitude qui repose, à ses yeux, sur un présupposé trompeur : tout énoncé, *a fortiori* de savoir, se comprendrait en le rapportant au « sujet » qui l'aurait produit. Qu'il s'agisse d'un « sujet psychologique » — l'auteur d'un texte — ou d'un « sujet transcendantal » — c'est-à-dire un sujet épuré, purement rationnel, censé fonder toute prétention au savoir — le sujet apparaît comme une sorte d'horizon indépassable pour l'analyse des énoncés de savoir. Deux types de questions sont paradigmatiques de ces présupposés : 1) qu'est-ce que l'auteur voulait dire ? 2) dans quelle grande continuité des idées ce texte s'inscrit-il ? C'est pourquoi Foucault écrit :

« On renoncera à voir dans le discours un phénomène d'expression – la traduction verbale d'une synthèse opérée par ailleurs ; on y cherchera plutôt un champ de régularité pour diverses positions de subjectivité. Le discours, ainsi conçu, n'est pas la manifestation, majestueusement déroulée, d'un sujet qui pense, qui connaît et qui le dit : c'est au contraire un ensemble où peuvent se déterminer la dispersion du sujet et sa discontinuité avec lui-même. Il est un espace d'extériorité où se déploie un réseau

d'emplacements distincts. [...] Il faut reconnaître maintenant que ce n'est ni par le recours à un sujet transcendantal ni par le recours à une subjectivité psychologique qu'il faut définir le régime de ses énonciations¹³². »

De tels choix méthodologiques peuvent paraître provocants. En réalité, ils découlent assez logiquement des questions particulières que Foucault pose aux savoirs. Nous disions plus haut, à propos de ses analyses sur la pathologisation de la délinquance, que Foucault ne demande pas : « que disent tous ces médecins sur la délinquance ? », mais : « de quoi parlent tous ces médecins quand ils parlent de délinquance ? » Ainsi, il suspend la croyance dans l'existence réelle d'un objet « délinquance » sur lequel on pourrait produire des savoirs cumulatifs. Ce qui l'intéresse, c'est l'objet discursif qui se dessine, en creux, dans la prolifération de tout un ensemble de savoirs partiels sur la dimension pathologique de la délinquance. Bien entendu, il existe des différences importantes entre les différents sujets producteurs de savoirs : tous ne problématisent pas la délinquance de la même manière, certains de leurs résultats peuvent se révéler contradictoires, ils choisissent parfois des options théoriques très différentes... Mais ce qui donne une unité discursive à tout cet ensemble d'énoncés, malgré une diversité qui peut paraître inconciliable, c'est l'objet « délinquance » dont ils parlent tous.

La démarche archéologique peut faire l'effet d'une hypocrisie : alors même que les résultats de ses analyses entraînent souvent une critique profonde de ce que l'on croyait savoir, Foucault répète qu'il ne fait rien d'autre que décrire précisément ce qui a été écrit. Effectivement, Foucault s'en tient à ce qui a été dit sans chercher quels pouvaient être les motivations secrètes des auteurs ou l'origine théorique de ce qu'ils avançaient. Mais il lit tous les énoncés de savoir d'une manière malgré tout décalée : comme le résultat d'une *pratique de construction discursive*. Admettons qu'un chercheur écrive : « la délinquance est due à la forme du crâne ». Un autre : « il semblerait que cela provienne plutôt d'une désorganisation du système nerveux ». Enfin un troisième : « c'est une région du cerveau qui est impliquée ». L'archéologue conclura simplement : « la délinquance est régulièrement construite comme un phénomène corrélé à certaines caractéristiques physiologiques particulières des individus. » Il n'y a effectivement rien de plus dans cette description que ce qui est dit par les chercheurs – il y a même beaucoup moins... Mais le fait de raisonner à l'échelle d'une « masse » d'énoncés

¹³² *Ibid.*, p.78

permet de repérer des *régularités* qui, par définition, ne sont pas repérables à l'échelle de chaque énoncé de savoir.

Peu à peu, en faisant des liens entre toutes ces régularités, on peut établir un « système de formation des discours » :

« Par système de formation, il faut entendre un faisceau complexe de relations qui fonctionnent comme règle : il prescrit ce qui a dû être mis en rapport, dans une pratique discursive, pour que celle-ci réfère à tel ou tel objet, pour qu'elle mette en jeu telle et telle énonciation, pour qu'elle utilise tel et tel concept, pour qu'elle organise telle et telle stratégie¹³³. »

Voilà donc comment nous nous intéresserons au discours académique sur les pratiques de projet en urbanisme : nous n'essaierons pas de totaliser toutes les connaissances produites sur ce thème mais chercherons plutôt à décrire la manière dont les « pratiques ordinaires de recherche¹³⁴ » s'intéressent aux projets d'urbanisme, afin de repérer les contours de l'objet discursif « projet » qu'elles dessinent en creux.

III. APPLIQUER LA METHODE ARCHEOLOGIQUE A L'ANALYSE DES RECHERCHES SUR LE PROJET EN URBANISME

1. Distance temporelle et découpage « régional » du savoir

Comme nous venons de le voir, la démarche archéologique de Foucault recherche non pas des postulats implicites, des cadres théoriques déguisés, des filiations conceptuelles invisibles dans les énoncés de savoir mais un ensemble de *régularités* discursives, c'est-à-dire des manières réglées de construire des énoncés de savoir sur un objet. Pour observer une régularité, il est nécessaire d'avoir accès à une « masse » d'énoncés et, pour pouvoir affirmer que cette régularité est signifiante dans un champ de savoir, il faudrait avoir accès, idéalement, à l'intégralité des énoncés produits sur un sujet à une époque donnée. Foucault a bien conscience que cela est impossible mais il considère que le travail sur des écrits du passé permet de se rapprocher de cet idéal. Le passé est constitué d'ensembles discursifs clos. On ne change pas le passé : ce qui n'a pas été dit n'a pas été dit. Dans le présent, la situation est différente car

¹³³ *Ibid.*, p.102-103

¹³⁴ Collectif Champ Libre, *op. cit.*, §45

les régularités que l'on observe seront toujours contestables : comment peut-on être certain qu'elles indiquent une limite des possibilités discursives ? Le simple fait que l'on dise qu'il y a une limite ne montre-t-elle qu'il est possible de faire un tel constat ? C'est sûrement une des raisons pour lesquelles Foucault écrit :

« [...] ne nous est pas possible de décrire notre propre archive, puisque c'est à l'intérieur de ses règles que nous parlons, puisque c'est elle qui donne à ce que nous pouvons dire — et à elle-même, objet de notre discours — ses modes d'apparition, ses formes d'existence et de coexistence, son système de cumul, d'historicité et de disparition¹³⁵. »

L'analyse archéologique d'énoncés du présent, puisqu'elle ne porte pas sur un ensemble irrévocablement clos, apparaît beaucoup plus moins fiable que l'analyse d'archives historiques. Pourtant Foucault lui-même apporte certaines limitations à ce principe théorique. En pratique, l'analyse d'énoncés du passé peut s'avérer elle-même sujette à caution :

« Il est évident qu'on ne peut décrire exhaustivement l'archive d'une société, d'une culture ou d'une civilisation ; pas même sans doute l'archive de toute une époque. [...] Elle se donne par fragments, régions et niveaux, d'autant mieux sans doute et avec d'autant plus de netteté que le temps nous en sépare : à la limite, n'était la rareté des documents, le plus grand recul chronologique serait nécessaire pour l'analyser¹³⁶. »

Il apparaît clairement ici que l'idéal d'accès à l'intégralité des énoncés d'une époque, qui permettrait de démontrer parfaitement l'existence de régularités discursives, se heurte toujours aux limites réelles du travail sur des archives : trop lacunaires si très anciennes, trop proliférantes si proches de nous, trop ouvertes si contemporaines... La solution que Foucault donne à cela est le travail par « fragments, régions et niveaux ». On peut alors travailler à l'échelle d'une « totalité partielle », comme un îlot provisoire assez stable pour entreprendre ensuite, à partir de lui, des investigations dans une autre « région ». Comme nous le citons déjà plus haut :

« Il faut en première approximation accepter un découpage provisoire : une région initiale, que l'analyse bouleversera et réorganisera si besoin est¹³⁷. »

Quelles sont ces régions dont parle Foucault ? Ce sont en fait des découpages préétablis par d'autres : ensemble des énoncés qui, à une époque donnée, sont classés comme relevant de

¹³⁵ *Ibid.* p.178

¹³⁶ *Ibid.*, p.179

¹³⁷ *Ibid.*, p.45

telle ou telle discipline, documents produits par une certaine institution, corpus d'œuvres considérées comme appartenant à un même « courant », etc. Ce qui compte, en somme, c'est de repérer un ensemble d'énoncés pré-assemblés selon une certaine logique non-dépendante de l'analyste, et suffisamment nombreux pour donner lieu au repérage de régularités.

Finalement, la distance temporelle qui sépare l'analyste-archéologue des documents nous semble moins importante que cette condition que nous venons de développer : l'identification d'une masse d'énoncés déjà pré-assemblée en un ensemble relativement clos par des personnes autres que l'analyste. Il est néanmoins crucial pour l'analyste de ne pas se leurrer sur la portée réelle des régularités qu'il observe. Plus le corpus est limité, plus il est proche dans le temps, plus son « diagnostic » sera spéculatif.

En ce qui nous concerne, nous acceptons ces limitations. Les analyses que nous mènerons dans cette partie ne se donnent pas pour objectif d'établir avec certitude les règles discursives du « projet » en urbanisme. Nous souhaitons simplement repérer certaines régularités qui pourront nous servir d'hypothèses dans la suite de notre enquête.

2. Les actes d'un colloque sur le projet en urbanisme comme « région initiale » de l'analyse

Nous travaillerons à partir d'un matériau relativement limité mais dont la valeur « diagnostique » nous apparaît riche : il s'agit des actes du colloque international de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) tenu en 2018 sur le thème : « Que reste-t-il du projet¹³⁸ ? » Ces actes contiennent le résumé de 77 communications (sur un total de 83 communications présentées lors du colloque) portant sur les « approches, méthodes et enjeux communs » du projet en urbanisme. Étant donné ce nombre important de communications ainsi que la notoriété et le caractère structurant de l'APERAU dans le champ académique de l'urbanisme, nous considérerons ces actes comme une sonde, nous permettant de faire un état des lieux de la recherche sur le projet en urbanisme à un instant *t* récent. Bien entendu, nous n'envisageons pas ce matériau comme une encyclopédie des connaissances contemporaines sur le projet.

¹³⁸ Philippe Deboudt, Pauline Bosredon, Elodie Castex, Frédéric Dumont, Marc Dumont, Annette Groux, Philippe Menerault, Didier Paris, Maryvonne Prevot, Helga Scarwell, (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, Université de Lille, IAUL, Laboratoire TVES, Lille, 2018

Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous de sommer l'intégralité des connaissances actuelles sur le projet mais de repérer quelques grandes lignes de problématisation de ce dernier par la recherche. Cette analyse archéologique sera menée dans le chapitre 2.

3. Vers un diagnostic des pratiques de recherche

Dans le chapitre 3, à partir des conclusions que nous aurons tirées de notre analyse archéologique des communications du colloque de l'APERAU de 2018, nous nous avancerons en direction d'un « diagnostic du présent » des pratiques de recherche sur le projet. Nous avons décrit la structure logique d'une telle démarche, elle aussi d'origine foucauldienne, en introduction générale. Il s'agira de concevoir une hypothèse permettant de relier éventuellement les « règles de formation » du discours académique sur le projet en urbanisme avec les phénomènes énigmatiques que nous décrivions en introduction : le développement parallèle des pratiques de projet et du flou entourant leur matrice disciplinaire, la prolifération de recherches prenant ces pratiques pour objet sans parvenir à monter en généralité théorique. Une question nous servira de fil conducteur : peut-on repérer un lien entre la problématisation de l'objet « projet » par la recherche urbanistiques et le caractère flou, changeant, inthéorisable des pratiques professionnelles ?

CHAPITRE 2 — ANALYSE ARCHEOLOGIQUE¹³⁹ D'UN ECHANTILLON DE RECHERCHES RECENTES SUR LE PROJET URBAIN

Dans ce chapitre, nous souhaitons repérer les contours de l'objet discursif « projet » que les chercheurs construisent dans et par leurs démarches de recherche. Pour ce faire, nous aurons recours à la méthode archéologique décrite dans le chapitre précédent.

Nous travaillerons à partir du matériau que nous offrent les actes du colloque international de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) tenu en 2018 sur le thème : « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs¹⁴⁰ »

Dans un premier temps, nous nous intéresserons au cadrage général du colloque par ses organisateurs, tel qu'il apparaît dans l'argumentaire et dans le descriptif des axes retenus. Nous nous livrerons ensuite à l'analyse des communications des chercheurs, afin de déceler certaines règles de formation discursive de l'objet « projet » dans le champ académique. Enfin, nous consacrerons une partie à l'analyse plus spécifique de l'axe 3, portant sur l'enseignement du projet, en soulignant ce qui fait sa spécificité dans l'économie¹⁴¹ générale du colloque.

¹³⁹ Suite à la soutenance de ce travail de thèse, au cours de laquelle la portée réelle des analyses développées dans ce chapitre a été beaucoup discutée, nous nous permettons d'apporter ici quelques précisions. Nous avons sans doute laissé planer une ambiguïté concernant ces analyses du colloque de l'APERAU de 2018, et plus largement concernant la première partie de la thèse. Cette partie vise à amasser et assembler un certain nombre d'*indices* nous permettant de développer une hypothèse de recherche, exposée dans le chapitre 3. Ainsi, les résultats que nous tirons ici de l'analyse du colloque fonctionnent comme *indices possibles pour l'élaboration d'une hypothèse*. Il se trouve que, pour mener l'analyse des communications du colloque, nous utilisons une *méthode* inspirée de l'archéologie foucauldienne, qui est celle décrite dans le chapitre 1. Mais nous ne pouvons pas prétendre mener ici une archéologie à proprement parler du champ de la recherche sur le projet. Cela demanderait l'analyse systématique d'un matériau bien plus vaste. En fait, cette première partie correspond à ce qui n'apparaît jamais, ou seulement à demi-mots, dans la démarche de « diagnostic du présent » du Foucault : la construction de ses hypothèses de recherche à partir de son expérience du présent. L'analyse du colloque de l'APERAU nous sert de sonde : elle permet de faire l'analyse d'un échantillon de la recherche récente sur le projet, certes limité mais néanmoins assez conséquent pour que les analyses que nous en tirons puissent légitimement servir d'*indices* dans la formulation d'une hypothèse.

¹⁴⁰ Philippe Deboudt, Pauline Bosredon, Elodie Castex, Frédéric Dumont, Marc Dumont, Annette Groux, Philippe Menerault, Didier Paris, Maryvonne Prevot, Helga Scarwell, (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU. « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, op.cit., Lille, 2018

¹⁴¹ Cette notion d'« économie » du discours fait référence à ces mots de Foucault dans *L'Archéologie du savoir* : « Tous les jeux possibles ne sont pas effectivement réalisés : il y a bien des ensembles partiels, des compatibilités

I. ANALYSE DU CADRAGE GENERAL DU COLLOQUE : DEMYSTIFIER LE PROJET URBAIN PAR L'OBSERVATION EMPIRIQUE DES PRATIQUES URBANISTIQUES ACTUELLES

L'analyse de l'argumentaire du colloque placé en introduction des *Actes* permet de saisir une problématisation récente des enjeux du « projet » en urbanisme. Cette problématisation fut suffisamment partagée pour être validée collectivement, en 2018, par le comité d'organisation scientifique du colloque, rassemblant dix chercheurs¹⁴², et interpeller plusieurs dizaines d'autres scientifiques. Précisons que l'argumentaire reprend exactement les termes de l'appel à communications du colloque¹⁴³. Malgré sa concision, il pose un grand nombre de questions qui font écho à des thématiques déjà anciennes dans les réflexions académiques sur le projet. C'est peut-être d'ailleurs cette récurrence des questionnements sur le projet qui explique le ton ironique, voire acrimonieux du texte. Engageons-nous plus avant dans l'analyse.

1. Le projet en urbanisme : ubiquité d'une notion floue

« Que reste-t-il du projet ? » Voici donc le titre du colloque. D'après la préface des *Actes*, 121 propositions de communication ont été envoyées, parmi lesquelles 83 ont été sélectionnées. Ce nombre n'est pas négligeable pour un objet de recherche dont on se demande ce qu'il peut bien rester de lui. La grande majorité de ces communications, comme nous le verrons par la suite, porte sur des études de cas, soit sous la forme d'une observation de praticiens à l'œuvre, soit sous la forme de démarches expérimentales ou de recherches-action. Le projet est donc *a priori* toujours bien vivant en pratique également. C'est d'ailleurs le message que délivre, paradoxalement, l'argumentaire du colloque. Le point de départ de ce dernier n'est pas le constat d'une disparition ou d'une obsolescence du projet : au contraire, ce

*régionales, des architectures cohérentes qui auraient pu voir le jour et qui ne se sont pas manifestés. Pour rendre compte des choix qui ont été réalisés parmi tous ceux qui auraient pu l'être (et de ceux-là seulement), il faut décrire des instances spécifiques de décision. Au premier rang d'entre elles, le rôle que joue le discours étudié par rapport à ceux qui lui sont contemporains et qui l'avoisinent. Il faut donc étudier l'économie de la constellation discursive à laquelle il appartient. Il peut jouer le rôle d'un système formel dont d'autres discours seraient les applications à des champs sémantiques divers ; il peut être au contraire celui d'un modèle concret qu'il faut apporter à d'autres discours d'un niveau d'abstraction plus élevé. » (Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, op.cit., p.92)*

¹⁴² Philippe Deboudt, Pauline Bosredon, Elodie Castex, Frédéric Dumont, Marc Dumont, Annette Groux, Philippe Menerault, Didier Paris, Maryvonne Prevot, Helga-Jane Scarwell

¹⁴³ Nous reproduisons l'argumentaire du colloque en **annexe 1**.

dernier semble plutôt faire preuve d'une extraordinaire vitalité. Omniprésent en urbanisme, il amène les organisateurs à souhaiter — ironiquement ? — sa fin :

« “Projet”. On se prendrait à rêver d'un monde existant sans ce terme aussi chargé de sens que mécaniquement reproduit et peu questionné. De quoi le projet n'est-il donc pas le nom, d'ailleurs ? Tantôt ou tout à la fois urbain, métropolitain, de développement (durable), de territoire, agricole, grand, structurant, multi-acteur, multi-dimensionnel, négocié, complexe, emblématique... le projet ne manque pas de qualificatifs. [...] Un outil, une catégorie autant qu'un dogme, mais surtout une étonnante métaphore plurielle, dont l'incroyable succès tient entre autres à sa très grande plasticité¹⁴⁴. »

Le projet n'a pas disparu : il est partout. Alors pourquoi ce titre donné au colloque ? Il semble que ce que les organisateurs ont en tête, c'est le problème de la dissolution du « projet » dans une multitude d'acceptions différentes. La notion semble n'être plus qu'un mot disséminé partout, renvoyant à des pratiques professionnelles très diverses, qu'aucune définition substantielle ne permet plus de subsumer. Comme nous l'avons développé en introduction générale, le « projet urbain », théorisé par des architectes en réaction à l'urbanisme de plan et au modernisme architectural de la période précédente, fut utilisé intensément dès les années 1980 pour qualifier des démarches très diverses (des procédures de ZAC à l'élaboration de « projets de ville » à visée prospective¹⁴⁵). Dès le début des années 2000, le projet était devenu une notion floue, dont les liens avec le mouvement du Projet urbain n'étaient plus clairs. Aussi les thèmes du dévoiement des pratiques de projet, de leur diffusion massive, du flou subséquent qui les entoure apparaissent-ils comme des antennes dans le champ. Au point de prêter à sourire ?

Le ton de l'argumentaire laisse en effet penser que le titre du colloque est ironique. La question « Que reste-t-il du projet ? » ne renvoie pas à un ancien âge d'or du projet qu'il s'agirait de retrouver en espérant, peut-être, mieux saisir les contours des pratiques de projet actuelles. Il s'agit plutôt d'une parodie de discours nostalgique, pointant en creux le fait que le projet, depuis ses origines, a toujours été un mythe. Cette hypothèse de lecture est corroborée par ces remarques issues de l'argumentaire :

« Il est de coutume de lui prêter les vertus espérées du “local” et d'une “proximité” qui se serait enfin affranchie d'une culture jugée autoritaire et surplombante de la planification étatique. Telle cette légende couramment reproduite dans le petit monde

¹⁴⁴ Deboudt *et al.*, *op.cit.*, p.10

¹⁴⁵ Pour une synthèse, cf. : Patrizia Ingallina, *Le Projet urbain*, *op.cit.*, 2008 [2001]

de l'urbanisme, qu'à une ère forcément dictatoriale de la planification top-down aura succédé l'ère heureuse de "l'urbanisme de projet" de type bottom-up¹⁴⁶ [...]. »

Vis-à-vis de cette histoire traditionnellement faite du projet urbain, l'argumentaire du colloque invite à la circonspection. Conformément à la démarche archéologique, nous n'allons pas entrer dans le débat mais nous contenter de décrire comment le projet est alors problématisé par les organisateurs du colloque, contre les « légendes » associées à la notion.

2. Du projet chimérique au projet réel : l'enjeu de la démystification des pratiques de projet

La critique de la dimension « mythique » du projet détourne des analyses historiques que le titre du colloque pouvait laisser attendre. Les organisateurs invitent plutôt les chercheurs à se déprendre des légendes tenaces qui entourent le projet afin de le regarder avec des yeux enfin décillés. Cela apparaît très clairement dans la structure de l'argumentaire qui, envisageant le projet « surtout [comme] une étonnante métaphore plurielle¹⁴⁷ », énumère toutes les images que la notion évoque :

- Le projet est métaphore du « renouvellement » : « injonction à la dynamique, au mouvement, tenant à la valorisation sociale de la flexibilité¹⁴⁸ » ;
- Il est aussi métaphore de « nouvelles *conditions de l'action*, que cette action soit urbaine ou plus largement collective » : « son pouvoir est de venir effacer les caractéristiques d'une action dominée par la fragmentation (des acteurs, des enjeux...), les divergences d'intérêts et de temporalités propres à la gouvernance comme processus instable¹⁴⁹ » ;
- Il est enfin la métaphore d'une « *bonne échelle* en quelque sorte spontanée » : « le "projet" renverrait alors à ce petit monde enchanté du local¹⁵⁰ ».

Bref, le projet est problématisé essentiellement comme un phénomène de discours qui cache la réalité de ce que font les acteurs qui le mobilisent. L'argumentaire dévoile quelques traits de ce « vrai » visage des pratiques de projet :

¹⁴⁶ Deboudt *et al.*, *op.cit.*, p.10

¹⁴⁷ Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.10

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ *Ibid.*

- La métaphore du renouvellement traduit en fait « l'impératif constant de renouvellement du capitalisme dans ses phases successives de valorisation et de dévalorisation des espaces¹⁵¹ » ;
- Comme métaphore des nouvelles conditions de l'action, le projet n'est qu'« une figure de style incantatoire permettant d'euphémiser ou de conjurer la généralisation des conditions imposées par des crises successives, dissimulant les épreuves de la construction des “communs”, les incertitudes de conjoncture économique, l'instabilité croissante des conditions de l'action, autant que la vie sociale¹⁵² » ;
- Comme métaphore de la bonne échelle d'action, associée à une valorisation des logiques *bottom-up*, le projet dissimule en fait que « projeter c'est d'abord découper¹⁵³ », « avoir la prétention d'organiser le territoire, à travers des outils de planification, normatifs et réglementaires, mais aussi prospectifs et projectuels¹⁵⁴ ».

En résumé, le bilan rétrospectif auquel semble inviter, au premier abord, le titre du colloque n'est pas problématisé par la suite comme une démarche de comparaison historique mais essentiellement comme une entreprise de démystification. L'opposition structurante n'est pas passé/présent mais mythe/réalité. Faire le bilan du projet, ce n'est donc pas contempler ses évolutions, avec le recul permis par la distance temporelle, mais plutôt le regarder dans sa vérité contemporaine. Que reste-t-il du projet ? Ce qu'il est aujourd'hui, très précisément, très concrètement. Mais pour être capable de bien voir ce « reste », il faut ne pas trop écouter tous les discours mythiques tenus à son sujet et préférer observer ce que font concrètement les professionnels qui s'en réclament. Nous verrons que l'écrasante majorité des participants au colloque adopte une perspective sur le projet parfaitement alignée avec cette problématisation.

L'orientation pragmatique et empirique donnée au colloque par l'argumentaire se traduit assez clairement dans les axes de communication proposés, qui tous se focalisent sur le présent des pratiques de projet.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*, p.11

3. L'observation empirique des pratiques de projet actuelles, de leurs changements et de leurs défis

L'argumentaire indique ensuite cinq axes pour les communications des chercheurs. Les deux premiers axes pourraient être rassemblés en une même question : qu'est-ce que le projet aujourd'hui, concrètement ? L'axe 1 s'intitule « Projet en partage, partage sans projet¹⁵⁵ ». Cette formulation un peu énigmatique est un jeu de mot sur le sens de « partage », signifiant à la fois un découpage et une forme de lien social. Cet axe porte ainsi sur les « dimensions sociale et territoriale du projet¹⁵⁶ ». Toutes les questions esquissées par les organisateurs sont au présent et présupposent une observation des pratiques à l'œuvre : « Quelle est la dimension sociale du projet ? Comment pense-t-on le partage avec le projet, quels acteurs sociaux y participent, quand en sont-ils absents ? » A défaut de permettre une rétrospective, ces observations permettront peut-être une forme de prospective : « ces éléments peuvent indiquer la direction que prendra le projet et augurer de ses effets. Et quels effets¹⁵⁷ ? » On retrouve alors l'orientation en faveur d'une démystification du projet : « Effets de sens, effets de pouvoir, effets sociaux et décalages effectifs entre objectifs affichés et réalités sociales parfois tenaces¹⁵⁸ ». L'axe 2 porte pour sa part sur les « cadres, pratiques et processus » du projet. Là encore, l'intérêt pour le présent domine, et ce d'autant plus qu'il semble difficilement lisible, entre nouvelles thématiques à la mode et changements structurels :

« [U]n certain nombre de thématiques constituent régulièrement les attracteurs de la fabrique urbaine et des territoires, comme le temporaire, le transitoire, sous l'effet de nouveaux facteurs très différents les uns des autres (contexte de récession économique, exilés, érosion littorale¹⁵⁹...) ».

D'où la nécessité d'un bilan : « Quels sont aujourd'hui les statuts du projet¹⁶⁰ ? » La suite entre en résonance avec le titre du colloque :

« Reste-t-il [le projet] un mode opératoire de conception, d'intervention, de programmation ou de gestion des territoires ? Constitue-t-il un cadre ou une séquence d'un processus¹⁶¹ ? »

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.12

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.73

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

Mais là encore, nul appel à une lecture rétrospective du projet, le regard est immédiatement dirigé vers les transformations contemporaines du projet :

« Quelles en sont les caractéristiques et mutation en particulier dans une période qui voit revenir la prospective et les études ? Comment s’y imposent des standards¹⁶² ? »

Après ces deux premiers axes de bilan sur les pratiques de projet contemporaines, suit un troisième axe assez différent : « Enseigner le projet ou par projet ». Nous allons laisser cette partie de côté pour l’instant car nous y reviendrons en fin d’analyse. Notons simplement que cet axe n’est pas facilement rattachable aux deux premiers, qui s’intéressent au présent des pratiques professionnelles, ni aux suivants, qui portent sur leur futur. S’intéressant au projet comme modalité d’enseignement de l’urbanisme, cet axe est autonome, à part, malgré son positionnement central dans la succession des axes.

Avec les axes 4 et 5, on entre dans le domaine de la « prospective » du projet. Ils sont consacrés à des thématiques perçues comme des tendances lourdes de mutation des pratiques de projet. La première n’est pas nouvelle : il s’agit du numérique¹⁶³. Notons que l’axe 4, consacré à ce thème, est presque négligeable au sein des *Actes* du colloque : il ne regroupe que 5 communications sur les 77 compilées¹⁶⁴. Trois fois plus de communications ont alimenté l’axe 5, avec son positionnement clairement prospectif. Les thèmes traités sont divers mais tous liés à l’enjeu de la transition écologique : « adaptation, résilience, réversibilité, transition ». S’agit-il de « nouveaux enjeux pour le projet ? » Au vu de tous les défis, les injonctions, les problèmes qui s’amoncellent, la question « que reste-t-il du projet ? » apparaît ici secondaire. C’est plutôt le futur des pratiques du projet qui pose question :

« Le projet se trouve bouleversé par de nouveaux impératifs écologiques, juridiques et sociaux invitant à la durabilité à l’échelle internationale, européenne [...] et nationale [...]. [...] Le projet se trouve de plus en plus complexifié par l’évolution des problématiques urbaines et environnementales et par le besoin de répondre à l’articulation des enjeux globaux et locaux ou encore des besoins de structuration et d’évaluation des démarches de projet. [...] La notion même a-t-elle encore du sens ou n’est-elle qu’une fiction, lorsque domine la vulnérabilité, l’inégalité, l’instabilité, l’incertitude¹⁶⁵ ? »

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ L’axe 4 s’intitule : « Numérique : quelles intelligences du projet ? »

¹⁶⁴ Sur les 83 communications du colloque, seules 77 sont effectivement présentes dans les *Actes*.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.298

En résumé, la question « Que reste-t-il du projet ? » est finalement déclinée en cinq axes, qui peuvent être regroupés en trois questions :

- Axes 1 et 2 : que sont les pratiques de projet aujourd'hui et qu'esquissent-elles pour demain ?
- Axe 3 : Le projet s'enseigne-t-il ?
- Axes 4 et 5 : quels grands enjeux attendent les pratiques de projet dans le futur proche ou lointain ?

II. ANALYSE DES COMMUNICATIONS : UNE ECRASANTE MAJORITE D'ETUDES DE CAS EMPIRIQUES, AUX VISEES AMBIGUËS

En 2018, le collectif de chercheurs Champ Libre diagnostiquait le risque d'un « éclatement » du champ de l'urbanisme :

« L'absence de structuration du champ par des débats théoriques contribue à un éclatement des recherches, qui semble aller dans deux directions. Celui-ci se produit, d'une part, autour des objets de recherche : transports, logement, participation, écologie territoriale, etc. [...] L'éclatement du champ de l'urbanisme et de l'aménagement semble aussi s'organiser, d'autre part, autour de disciplines aux frontières plus clairement établies, telles que l'histoire, la sociologie ou encore l'économie¹⁶⁶. »

Lorsque l'on se plonge dans la lecture des *Actes* du colloque de l'APERAU, on est effectivement tenté de recourir, faute de mieux, au champ lexical de l'éclatement — dispersion, éparpillement, fractionnement — pour qualifier l'ensemble constitué par les communications rassemblées¹⁶⁷. Cette impression de dispersion est particulièrement forte si l'on entre dans la lecture avec une représentation implicite de la recherche comme visant l'accumulation progressive des connaissances sur un objet. La diversité des études de cas analysées par les chercheurs donne à voir, en acte, le foisonnement des démarches de « projet » dans le monde des pratiques. Ainsi les communications portent-elles sur des démarches de projets mises en œuvre dans une très grande variété de lieux : Lille, Rio, Roubaix, Bordeaux, Tunis, Perpignan, Le Havre, Paris, Gênes, Dubai, Grenoble, Mississippi, Orléans... Les échelles de projet

¹⁶⁶ Collectif Champ Libre, *op.cit.*, §31-32

¹⁶⁷ En **annexe 2**, nous listons l'intégralité des communications émises lors du colloque.

différent : projet d'aménagement de place, projet de renouvellement urbain à l'échelle d'un quartier, pôle d'échange multimodal, *waterfronts*, « grands développements urbains », trames verte et bleue, projet d'infrastructure maritime, projet territorial... Par ailleurs, comme l'indiquaient les chercheurs de Champ Libre, les projets étudiés sont souvent traités sous l'angle d'une thématique particulière : appropriation sociale des espaces, gentrification, décroissance, prise en compte des usagers, innovation, friche, scénarisation, outils réglementaires, gestion des risques, inondation, habitabilité, immobilier...

Non seulement une tâche de synthèse globale apparaît très délicate, même à l'échelle de chaque axe, mais la *description* de ce corpus, principe de base de la démarche archéologique foucauldienne, est compliquée. Il nous est finalement apparu que la méthode la plus efficace pour réussir à caractériser ce corpus foisonnant était de se concentrer dans un premier temps sur les communications qui se distinguaient des autres, par un objet, une problématisation, une méthode, un positionnement de recherche originaux. Dans un second temps, par la négative, il devenait alors possible de caractériser certaines « règles de formation discursive » communes à la « masse » des autres communications.

Dans cette première approche, nous écartons les 13 communications de l'axe 3 portant sur l'enseignement du projet, qui feront l'objet d'une analyse à part. Nous expliquerons pourquoi en temps voulu.

1. Repérer les règles de formation discursive de l'objet « projet » dans le champ académique

a. Des communications théoriques marginalisées dans la masse des études de cas empiriques

Un nombre très minoritaire de communications est consacré à des réflexions d'ordre théorique sur le projet. Dans « Le projet urbain : un masque de fumée¹⁶⁸ ? », Jean Ruegg, Professeur à l'Université de Lausanne, actualise le cadre conceptuel développé par Pierre Lascoumes et Patrick Le Gallès dans *Gouverner par les instruments* pour penser le projet comme un instrument de mobilisation sociale servant de « masque de fumée » qui dépolitise les enjeux d'aménagement. Marco Cremaschi développe une réflexion sur « La place du

¹⁶⁸ Jean Ruegg, « Le projet urbain : un masque de fumée », in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.64-67

projet », comme lieu de « controverses sociotechniques entre l'espace et l'action¹⁶⁹ ». Il propose un assemblage théorique inédit pour penser la complexité des projets d'urbanisme :

« L'article utilise l'approche multi-disciplinaire du "nouveau matérialisme", qui permet de répondre à des problématiques au centre des préoccupations de la politique comme des diverses disciplines du projet. Appréhendé sous cet angle, le projet urbain apparaît alors comme le résultat d'une "conversation" entre matériaux, objets et acteurs intégrés dans un temps, un espace, aussi bien que des corps et des relations. Plus particulièrement, les projets urbains des dernières décennies peuvent s'entendre en tant que controverses publiques, exigeant à la fois un processus d'élucidation scientifique et technique et un espace de débat politique¹⁷⁰. »

Notons également la communication de Benoît Dugua et Muriel Delabarre, intitulée « Amour, Désamour : le projet en débat¹⁷¹ ». Les auteurs pensent eux aussi le projet comme un objet de controverse scientifique dont ils tentent de repérer les lignes de tension afin de le soumettre au débat. Ils proposent alors trois hypothèses pour une théorie du projet à débattre :

- « 1- pragmatique : le projet comme mode opératoire de la ville durable ;*
- 2- réflexif : le projet comme producteur de connaissances ;*
- 3- rétro-prospectif : le projet comme levier d'un urbanisme épistémologique¹⁷². »*

Toutefois le caractère isolé de ces communications semble indiquer que ce n'est pas dans ce type d'approches théoriques que se logent les principaux enjeux académiques du projet en urbanisme. Par contraste, on prend conscience d'un trait tellement dominant des autres communications qu'il devient invisible : l'écrasante majorité d'entre elles adopte une démarche d'observation empirique pour penser le projet. Parmi les 64 communications hors axe 3, 32 portent sur un cas d'étude unique, traité en général sur le mode du récit d'observation problématisé. C'est le type de communication dominant. On repère ensuite 15 études empiriques comparatives, dans lesquelles plusieurs types de comparaison coexistent (entre plusieurs quartiers d'une même ville, entre plusieurs villes d'un même pays, à l'échelle internationale...).

¹⁶⁹ Marco Cremaschi, « La place du projet : les controverses sociotechniques entre l'espace et l'action », in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.85-88

¹⁷⁰ *Ibid.*, p.85

¹⁷¹ Benoît Dugua, Muriel Delabarre, « Amour, Désamour : le projet en débat » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.177-183

¹⁷² *Ibid.*, p.177

b. *Un mode de raisonnement « semi-inductif » dominant*

Point sans doute corollaire au précédent, seules quelques communications, dans la masse des études de cas empiriques, développent un cadre théorique fort, donnant lieu à des hypothèses de recherche structurées, vouées à être vérifiées empiriquement. On peut faire référence à la communication collective de sept chercheurs portant sur les « Mesure et comparaison des cultures d'aménagement du territoire : risques, confiance et coopération¹⁷³ ». Après avoir développé un modèle théorique élaboré du concept de « culture d'aménagement », croisant ce qu'ils appellent le *culturized planning model* et les apports de l'économie expérimentale, ils mettent en place une démarche comparative de grande ampleur dans trois pays (la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas) avant d'en discuter les résultats. Citons également la communication de Luciana Teixeira de Andrade et Jupira Gomes de Mendonça, intitulée « Mobilité résidentielle, gentrification et politiques urbaines : réflexions à partir de deux quartiers dans une métropole brésilienne ». Les auteures s'appuient sur la littérature riche concernant la mobilité résidentielle et les processus de gentrification. A partir de là, elles développent une hypothèse plus élaborée :

« Plus spécifiquement, l'article vise à étudier et qualifier l'hypothèse de l'élitisation des zones péricentrales de la ville de Belo Horizonte, capitale de l'Etat de Minas Gerais, Brésil¹⁷⁴. »

Elles précisent ensuite ce qu'elles entendent par « élitisation » puis mettent en place une méthodologie d'enquête socio-démographique, à partir de bases de données : recensement, occupation des bâtiments, transactions immobilières. Dans « Concevoir la ville de demain par le projet exploratoire : cadres pratiques et processus liés à une démarche de conception innovante¹⁷⁵ », Nicolas Lavoie, Christophe Abrassart et Franck Scherrer développent un cadre méthodologique fort, construit à partir des théories du management de l'innovation, nommé DKCP pour : Diagnosis-Knowledge-Concept-Proposition. La communication explique ensuite comment la démarche a été expérimentée dans différents territoires de projet, avec pour objectif

¹⁷³ Keyang Li, Perrine Dethier, Anders Eika, Ary Samsura, Erwin Van der Krabben, Berit Nordhal, Jean-Marie Halleux, « Mesure et comparaison des cultures d'aménagement du territoire : risques, confiance et coopération » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.23

¹⁷⁴ Luciana Teixeira de Andrade, Jupira Gomes de Mendonça, « Mobilité résidentielle, gentrification et politiques urbaines : réflexions à partir de deux quartiers dans une métropole brésilienne » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.31-34

¹⁷⁵ Nicolas Lavoie, Christophe Abrassart et Franck Scherrer, « Concevoir la ville de demain par le projet exploratoire : cadres pratiques et processus liés à une démarche de conception innovante », in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.110-117

d'évaluer ses apports en termes de conception. La communication de Marcus Zepf et Inès Ramirez-Cobo peut aussi être mentionnée, portant sur « Urbanisme et processus permanents : le projet urbain à l'épreuve de l'incertitude¹⁷⁶ ».

Ces approches fondées sur un cadre théorique et des hypothèses fortes sont très largement minoritaires dans les actes du colloque. Bien entendu, les autres communications ne sont pas dépourvues de tout cadre théorique. La notion d'« hypothèse » est même parfois utilisée. Mais elle renvoie à de tout autres démarches de recherche. Il s'agit en fait d'hypothèses vagues, qui n'ont pas pour but d'être vérifiées, démontrées, expérimentées mais servent plutôt de guide théorique à l'observation empirique. Ainsi, dans la communication d'Antoine Pauchon intitulée : « Coordonner les acteurs en conception. Le cas du projet des Bassins à flot à Bordeaux¹⁷⁷ », l'introduction se termine ainsi :

« Comme le souligne l'argumentaire de l'axe 2, le mode projet domine toujours les modes de production de la ville. Cependant, nous faisons l'hypothèse que les dispositifs [de coopération entre acteurs], et parmi eux les "ateliers", répondent à un contexte de transformation des conditions de production de la ville. Ce contexte a des effets sur l'organisation de la coopération des acteurs en situation de projet¹⁷⁸. »

Ici, l'« hypothèse » n'est pas une proposition visant à être vérifiée dans un cadre théorique bien défini. Elle fonctionne comme problématisation du projet et du type d'observation que l'on va mener. On pourrait trouver plusieurs communications utilisant les « hypothèses » de manière similaire. Par exemple, Marion Serre et Rémy Vigneron, dans une communication s'intitulant « Quels projets pour des territoires périurbains en mouvement ? Les processus de "capacity building" comme leviers d'action¹⁷⁹ », résument ainsi leur démarche :

¹⁷⁶ Marcus Zepf et Inès Ramirez-Cobo, « Urbanisme et processus permanents : le projet urbain à l'épreuve de l'incertitude », in Deboudt et al., op. cit., p.151-155. Le résumé de la communication exprime clairement leur démarche : « Actuellement, on constate la coexistence de deux "mondes parallèles" dans la production des espaces urbains dans le contexte européen. Le premier, soutenu par des pratiques de planification se focalisant sur le contrôle et la maîtrise des processus, ne semble pas s'adapter facilement à un contexte marqué par des incertitudes diverses et croissantes ; le second, émergent, relève de l'informel et d'une action collective urbaine plus souple et improvisée. Selon notre hypothèse de recherche, on assiste à une transformation de pratiques de planification qui passe par l'intégration des incertitudes, non pas dans le sens d'une anticipation efficace face aux aléas, mais comme la traduction de ces incertitudes en opportunités. L'analyse comparée de deux interventions urbaines illustrant les deux mondes mentionnés, nous permettra d'esquisser les principes directeurs d'un modèle transitionnel, à partir d'un "mode projet" traditionnel vers un "processus permanent" plus adaptable. » (Ibid., p.151)

¹⁷⁷ Antoine Pauchon, « Coordonner les acteurs en conception. Le cas du projet des Bassins à flot à Bordeaux » in Deboudt et al., op. cit., p.89-93

¹⁷⁸ Ibid, p.90

¹⁷⁹ Marion Serre et Rémy Vigneron, « Quels projets pour des territoires périurbains en mouvement ? Les processus de "capacity building" comme leviers d'action », in Deboudt et al., op. cit., p.98-104

« *L'hypothèse est que l'une des conditions primordiales pour envisager ces transformations reposerait sur la construction de compétences collectives, partagées entre les acteurs institutionnels, les professionnels de l'urbain et les habitants*¹⁸⁰. »

Mais les démarches de recherche-action qu'ils présentent ne visent pas à vérifier une telle hypothèse¹⁸¹. Si l'on devait qualifier ces deux approches, on pourrait dire qu'elles sont semi-inductives : elles visent à inférer certains enseignements généraux à partir d'une observation empirique des pratiques de projet¹⁸² relativement libre de concepts et d'hypothèses préformées. Les « hypothèses » fonctionnent comme un certain regard posé sur les pratiques, témoignant d'une affiliation souple à une certaine « vision » du projet, pensé comme un processus de coopération entre acteurs. Ces approches semi-inductives donnent en fait l'archétype des communications de ce colloque.

Il y a tout de même une différence de visée assez manifeste entre les deux communications « semi-inductives » que nous venons de décrire. Les types de généralisations qu'elles visent ne sont pas assimilables. La deuxième appartient en fait à un autre groupe de communications marginales au sein de l'ensemble, qui visent moins la production de connaissances *sur* les pratiques professionnelles que l'expérimentation, l'analyse et la consolidation *de* méthodes de projet.

c. *Savoirs sur le projet et savoirs de projet*

La distinction que nous établissons entre connaissances *sur* le projet et méthodes *de* projet fait écho à celle de Philippe Genestier dans un article récent¹⁸³. Alors qu'il est assez coutumier d'opposer savoirs *pour* l'urbanisme et savoirs *sur* l'urbanisme — cette opposition était notamment présente dans les textes de Bourdin, de Bonicco-Donato et du collectif Champ Libre que nous discutons en introduction générale — Genestier ajoute un troisième terme qui nous semble particulièrement pertinent dans le cadre de nos présentes analyses. Il repère en fait trois types de savoirs présents dans les domaines pratiques comme l'urbanisme : les savoirs *pour* l'action, les savoirs *sur* l'action et les savoirs *d'*action. Les savoirs pour l'action « ne

¹⁸⁰ *Ibid.* p.98

¹⁸¹ « *Elles apporteront des éléments de réponse aux deux questions suivantes : Comment mettre le projet individuel au service du collectif et, plus largement, du commun ? Comment passer d'une échelle de projet à une autre, en l'occurrence du projet de maison individuelle au projet lotissement, puis au projet de quartier ?* » (*Ibid.*, p.98)

¹⁸² Ou d'une démarche impliquée de type recherche-action dans le second cas.

¹⁸³ Philippe Genestier, « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagement », *Métropoles*, n°24 | 2019 [en ligne] <http://journals.openedition.org/metropoles/6834>

posent pas de problèmes théoriques particuliers¹⁸⁴ » : il s'agit essentiellement de savoirs produits par la recherche sur des objets que les praticiens et les chercheurs ont en commun, par exemple des savoirs économiques sur la production de la ville, des savoirs géographiques sur la question du recul du trait de côte, des savoirs sociologiques sur certaines populations des villes, etc. Ces savoirs ne sont pas à proprement parler des savoirs urbanistiques mais des savoirs *pour* l'action urbanistique. Viennent ensuite les savoirs *sur* l'action :

« [...Il s'agit] notamment des savoirs produits par la recherche observant de manière empirique des actions concrètes d'urbanisation et d'aménagement. On pense là aux recherches sur les jeux d'acteurs et leurs coalitions, sur les processus de prise de décision, sur les régimes urbains et la gouvernance, etc. Là sont à l'œuvre les savoirs des sciences de la gestion, de la science politique travaillant sur le fonctionnement institutionnel et l'application des politiques publiques, de la sociologie des organisations, de la sociologie de l'action dite « publique », ou « collective », ou encore « organisée » (l'adjectif utilisé, avec ses connotations, variant selon la sous-discipline ou l'orientation idéologique du chercheur¹⁸⁵). »

Il existe enfin une troisième catégorie de savoirs dont Genestier indique qu'elle est peu développée en urbanisme. Elle renvoie à ce qu'il appelle le « paradigme aménagiste¹⁸⁶ », c'est-à-dire « des opérations de pensée propres à cette activité¹⁸⁷ » :

« L'aménagisme [est alors conçu] comme une rationalité spécifique, assez largement ignorée par la recherche autant que par les praticiens eux-mêmes. En effet, jusqu'à aujourd'hui, une analyse de la pensée aménagiste vue de l'intérieur et en train de s'élaborer, n'a été que peu développée. Une telle analyse doit interroger la logique de

¹⁸⁴ *Ibid.*, §5

¹⁸⁵ *Ibid.*, §18

¹⁸⁶ Le concept d'« aménagisme » est un néologisme inventé par Genestier, sans connotation négative, qu'il qualifie ainsi : « Pourquoi utiliser le néologisme “aménagisme” ? Remarquons d'abord qu'il s'agit d'un terme d'usage courant dans la francophonie, en Suisse et au Canada notamment. Certes, on ne saurait ignorer le contexte institutionnel de chaque pays, car celui-ci détermine le sens des mots et les léses de connotations, éléments majeurs de leur contenu sémantique. Cependant, le terme “aménagisme” a le mérite, par sa phonétique, d'englober l'échelle territoriale à laquelle correspond le terme “aménagement” et l'échelle locale à laquelle renvoie le terme “urbanisme”. En outre, par son suffixe, il insiste sur la dimension principielle et institutionnelle de l'activité d'organisation de l'espace. Il s'agit d'une activité à laquelle concourent, selon des modalités diverses et en fonction de prérogatives différentes, un grand nombre d'acteurs sociaux (techniciens et élus, collectivités locales et administrations centrales, entreprises privées et mouvements associatifs, etc.) participant à une activité aménageuse, ou aménagiste. Ce qui confère un sens générique au terme “aménagisme” et le rend ainsi utile, c'est précisément sa capacité à englober une variété d'échelles, d'actions et d'acteurs. »

¹⁸⁷ *Ibid.*, §27

*conceptualisation et le processus de conception, les opérations mentales par lesquelles le réel est saisi, les problèmes sont construits et les solutions formulées*¹⁸⁸. »

Ce troisième terme que Genestier introduit entre les savoirs *sur* l'urbanisme et les savoirs *pour* l'urbanisme, les savoirs *d'action*, nous apparaît utile pour qualifier un petit groupe de recherches minoritaires qui, dans les actes du colloque de l'APERAU, ont pour horizon l'utilité opérationnelle sans pour autant produire des savoirs spécialisés relevant de tel ou tel domaine d'expertise (science des matériaux, sciences de l'environnement, transport, logement social...) qui seraient mobilisables tels quels dans des projets. Ces recherches, qui se qualifient parfois d'« exploratoires », portent sur des méthodes de conception mises en place dans le cadre de projets. Bénédicte Grosjean, dans une communication portant sur le concept de « research by design¹⁸⁹ », récemment importé du monde anglosaxon, développe un certain nombre de réflexions de nature épistémologique sur les approches de recherche *par* le projet, en s'appuyant notamment sur les écrits de l'architecte Paola Vigano¹⁹⁰. Elle pointe ainsi l'existence d'une analogie profonde entre les démarches de projet et les méthodes de recherche plus classiques. Cela donne tout à coup aux savoirs *de* conception une portée épistémologique potentiellement très vaste, alors même qu'ils sont encore largement traités comme une rationalité à part.

En tout état de cause, il faut constater que, dans les actes du colloque, les communications cherchant à développer des savoirs *de* projet sont peu nombreuses. Il n'est pas toujours évident de les repérer car certaines d'entre elles se présentent comme des démarches d'ethnographie ou de recherche-action, telle par exemple la communication intitulée « Du projet à l'en-projet, des représentations au récit : chronique d'un projet ouvert¹⁹¹ ». Les chercheurs présentent leur travail comme une enquête ethnographique auprès d'un groupe

¹⁸⁸ *Ibid.*, §28-29

¹⁸⁹ Bénédicte Grosjean, « La vogue du “Research by design”. Nouvelles méthodes de recherche, ou de projet ? », in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.74-79

¹⁹⁰ « *Les travaux de Paola Vigano sont un apport essentiel sur cette question [des opérations communes à la production de connaissances sur un contexte donné et à l'élaboration de projet dans un contexte donné] et notamment un ouvrage (2012) dont le sous-titre a fortement impacté le milieu de la recherche urbaine : “le projet comme producteur de connaissance”. Elle y défend avant tout l'idée que le projet a un rôle social, politique et épistémologique essentiel à jouer dans le monde contemporain, car il a la capacité d'aider à le comprendre, à l'interpréter et, précisément, à lui donner du sens. Pour ce faire, P. Vigano identifie trois opérations [...] : 1) la description, opération aussi primordiale pour la science [...] ; 2) la conceptualisation, que l'on peut rapprocher, telle qu'elle l'exerce, de la théorisation [...] ; 3) l'imagination, soit la capacité de produire une hypothèse (moment de projection, dans les deux démarches), mais aussi à inventer des moyens de la tester.* » (*Ibid.* p.77) Grosjean souligne ainsi que toute recherche contient une dimension de conception et de projection.

¹⁹¹ Laure Brayer, « Du projet à l'en-projet, des représentations au récit : chronique d'un projet ouvert » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.55-59

d'habitants se lançant dans une démarche de projet collectif hors de tout cadre institutionnel. Néanmoins leur visée est une critique du processus à l'œuvre :

« *Nous tenterons ainsi de retracer ce qui, dans ce projet singulier, peut venir étoffer la notion d'en-projet qui en découle, démarche dans laquelle aucun dessein ne viendrait précéder l'action et dans laquelle les participants font preuve d'une ouverture face à ce qui advient. Il s'agira alors d'en tracer les tenants, les ressorts, la portée et les limites*¹⁹². »

Tracer « les tenants, les ressorts, la portée et les limites » de démarches d'action : cela semble précisément recouvrir une épistémologie¹⁹³ des savoirs d'action.

Nous pouvons également mettre dans cette catégorie deux communications que nous avons déjà abordées : celle de Marion Serre et Rémy Vigneron sur « les processus de “capacity building” comme leviers d'action¹⁹⁴ », et la communication de Nicolas Lavoie, Christophe Abrassart et Franck Scherrer sur l'enjeu de « Concevoir la ville demain par le projet exploratoire ¹⁹⁵ ». Deux autres communications peuvent être relevées, qui ont la particularité d'être des démarches réflexives menées par des professionnels sur leurs propres méthodes : la première est de Pierre Alain Trévelo et Antoine Viger-Kohler, architectes-urbanistes fondateurs de l'agence TVK, et porte sur « La scénarisation comme méthode projet¹⁹⁶ » ; la seconde de Florent Chiappero, architecte et docteur en architecture, portant sur « Les matrices : nouvelle méthode de projet¹⁹⁷ ? ».

Par contraste avec ces quelques communications réfléchissant sur la valeur, la portée, les limites de méthodes de projet existantes ou expérimentales, on prend conscience du fait que l'écrasante majorité des communications portent *sur* les pratiques de projet, en tant qu'objet d'observation pour la recherche.

Pour résumer, la très grande majorité des communications correspond à des études de cas, éventuellement comparatives. Le projet est massivement problématisé comme un ensemble

¹⁹² *Ibid.*, p.58

¹⁹³ Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales définit ainsi « épistémologie » : « Partie de la philosophie qui a pour objet l'étude critique des postulats, conclusions et méthodes d'une science particulière, considérée du point de vue de son évolution, afin d'en déterminer l'origine logique, la valeur et la portée scientifique et philosophique » (CNRTL, entrée « épistémologie », Définition B, [en ligne] <https://www.cnrtl.fr/definition/%C3%A9pist%C3%A9mologie>).

¹⁹⁴ Serre, Vigneron, *op.cit.*

¹⁹⁵ Lavoie, Abrassart, Scherrer, *op.cit.*

¹⁹⁶ Pierre Alain Trévelo, Antoine Viger-Kohler, « La scénarisation comme méthode projet » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.122-127

¹⁹⁷ Florent Chiappero, « Les matrices : nouvelle méthode de projet » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.128-134

de *pratiques professionnelles*, pouvant faire l'objet d'une *observation* de la part de chercheurs, selon des méthodes tirées des sciences sociales. La plupart du temps, les chercheurs adoptent des démarches que nous avons qualifiées de *semi-inductives*. Elles reposent sur des hypothèses faibles ou un cadrage théorique assez souple, permettant d'orienter l'observation des pratiques professionnelles à l'œuvre tout en restant ainsi ouvert aux « surprises » venant du terrain. Néanmoins, la part des travaux cherchant à monter en généralité théorique à partir de l'accumulation des observations empiriques est faible.

2. Repère-t-on des courants théoriques structurants dans le champ ?

Même si la méthode d'analyse archéologique évite de chercher à tout prix, quitte à la fantasmer, la grande cohérence théorique donnant une unité aux domaines de savoirs, elle n'exclut pas non plus *a priori* que certains cadres théoriques soient structurants. Peut-on repérer, malgré le caractère très dispersé des démarches de recherche présentées au colloque, certaines lignées théoriques structurantes ? La communication de Sophie Deraeve et Philippe Poinot, consacrée au « projet urbain à travers la chaîne de valeur de l'aménagement¹⁹⁸ », semble repérer un paradigme :

« Alors que les analyses des projets urbains portent très largement sur les aspects organisationnels de la conception, notre communication invite à replacer les dimensions économiques et financières au coeur des réflexions et à les considérer comme des clés de compréhension des formes urbaines qui, aujourd'hui, résultent des projets d'aménagement¹⁹⁹. »

Pour repérer d'éventuels paradigmes théoriques, nous avons analysé les bibliographies des 24 communications de l'axe 2. Cet axe nous a semblé le plus pertinent pour mener un tel travail car il est moins « orienté » que le premier et le quatrième axes (l'axe 1 se concentre sur les dimensions territoriales et sociales des projets, l'axe 4 sur les enjeux du numérique). L'axe 5, en raison de l'ampleur et de la diversité des thématiques traitées (adaptation, résilience, réversibilité, transition), risquait de renforcer encore le diagnostic d'éparpillement théorique de la recherche sur le projet. L'axe 2, de par sa thématique « cadres, pratiques et processus », nous

¹⁹⁸ Sophie Deraeve et Philippe Poinot, « Le projet urbain à travers la chaîne de valeur de l'aménagement », *in* Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.171-176

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.171

a semblé le plus à même de révéler, s'ils existaient, certains paradigmes théoriques concernant les pratiques de projet.

Le résultat de l'analyse (cf. tableaux de synthèse en fin de chapitre) va dans le sens des observations du collectif Champ Libre : dans cet échantillon, la dispersion des références bibliographiques est très grande. Les 24 communications totalisent 201 noms d'auteurs différents, pour 168 références bibliographiques (11 mentions de travaux collectifs totalisent 44 noms d'auteurs). Parmi ces auteurs, seuls 21 sont cités au moins deux fois. Pour repérer certains auteurs ou travaux vraisemblablement plus significatifs que les autres, nous nous concentrons sur ceux totalisant 3 références ou plus. Cette manœuvre réduit drastiquement l'échantillon. Finalement, nous distinguerons seulement 4 *auteurs* et 4 *ouvrages* qui pourraient avoir une influence significative dans le champ. Les auteurs que nous isolons sont ceux cités au moins 3 fois *pour plusieurs ouvrages différents*, ce qui les différencie de ceux cités un même nombre de fois mais pour un seul ouvrage (dans ce cas de figure, il faut considérer que la notoriété de l'ouvrage explique le nombre de références à l'auteur). Les auteurs qui se démarquent sont Nadia Arab, Alain Bourdin, Gilles Pinson et Bernardo Secchi.

Nadia Arab est sociologue de l'urbanisme. Dans notre corpus, son travail de thèse, soutenu au début des années 2000, est un des ouvrages les plus cités. Dans *L'Activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*²⁰⁰, elle analyse ces deux projets d'urbanisme à partir d'un cadre théorique et méthodologique empruntant à la sociologie des organisations et aux théories organisationnelles de la conception (notamment le modèle de l'« ingénierie concourante » de Christophe Midler). Dans le corpus, elle est aussi citée pour ses travaux sur les pratiques de *benchmarking*, l'usage des sciences de gestion en urbanisme, les « entrepreneurs métropolitains » ou la coproduction de projet. Alain Bourdin est également sociologue de l'urbanisme et essayiste. Sont cités un certain nombre de travaux sur l'urbanisme d'après-crise, la circulation des modèles, l'usage du droit ou la ville réversible. Gilles Pinson, poliste, est cité pour ses travaux sur le rôle des projets dans les mutations de la gouvernance des villes européennes. Il envisage les projets comme des instruments d'action publique. Son livre *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*²⁰¹, publié en 2009, fait partie des quatre livres les plus cités. Enfin, Bernardo Secchi est un ingénieur-

²⁰⁰ Nadia Arab, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, École des Ponts ParisTech, 2004

²⁰¹ Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet, Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009

urbaniste italien ayant proposé un projet pour le Grand Paris, avec Paola Vigano, au début des années 2010. Il a développé des réflexions sur les formes de la ville contemporaine, comme « la ville diffuse », et des concepts directeurs comme « la ville poreuse », dans laquelle la réflexion sur les transports est clé. Il invite à prendre en compte les « traces » de la ville, avec lesquelles l'urbaniste doit composer dans son travail.

En plus des deux ouvrages déjà mentionnés — la thèse de Nadia Arab, et *Gouverner la ville par projet* de Gilles Pinson —, seuls deux autres totalisent trois citations ou plus dans le corpus. Il s'agit d'*Agir dans un monde incertain*²⁰², publié par Yann Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes en 2001, dans lequel les trois auteurs analysent plusieurs procédures de dialogue entre scientifiques et « profanes » mises en œuvre au sujet d'innovations scientifiques et techniques controversées. Ils développent alors le modèle des « forums hybrides » comme procédures de résolution de problèmes adaptées à nos démocraties techniques. L'ouvrage le plus cité, avec quatre mentions, est un petit ouvrage de synthèse sur l'histoire, les principes et les pratiques de projet urbain²⁰³, écrit par Patrizia Ingallina au début des années 2000 et plusieurs fois réédité depuis.

Ainsi, dans la grande dispersion des références bibliographiques, qui corrobore l'idée d'un éparpillement théorique de la recherche sur le projet, se dessinent quelques îles permettant d'amorcer une première cartographie du champ. Tous les ouvrages cités plus de 3 fois appartiennent au champ des sciences sociales. Le livre d'Ingallina possède un statut à part étant donné qu'il ne développe pas un cadre théorique et méthodologique propre mais propose une synthèse pédagogique des connaissances sur le projet. Deux cadres théoriques se démarquent, développés par deux des auteurs les plus cités, dans deux des ouvrages les plus mentionnés : d'un côté, on trouve la problématisation du projet comme un instrument de politique publique par Pinson ; d'un autre côté, sans que les frontières entre les deux soient étanches, se positionne le cadre d'analyse développé par Arab, entre sociologie de l'action organisée, sciences de gestion et théories de la conception. Un autre pôle, plus mineur, représenté par Bernardo Secchi, s'attacherait à la problématisation de la forme urbaine. Les travaux de Bourdin et *Agir dans un monde incertain* sont influents sans porter spécifiquement sur les pratiques de projet.

²⁰² Yannick Barthe, Michel Callon, Pierre Lascoumes, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Points, Collection Essais, 2001

²⁰³ Patrizia Ingallina, *Le Projet urbain, op.cit.*

De cette analyse bibliographique, on ne peut tirer de généralisation. Mais il pourra être utile de garder en tête ces quelques auteurs et ouvrages que l'analyse a distingués, car la suite de nos investigations pourra peut-être — ou pas — avaliser ces observations.

3. Savoirs *sur* les pratiques professionnelles ? Savoirs *pour* les pratiques ? Savoirs *sur et pour* les pratiques ?

Nous avons dit dès le début de cette deuxième partie que la lecture des actes du colloque provoquait rapidement un sentiment de confusion dû à la grande dispersion des recherches présentées. Malgré tout, une fois passée cette première impression, nous avons repéré certains principes structurants. Si les thèmes, les lieux, les processus de projet varient, les démarches d'observation empirique de projets sont dominantes, donnant éventuellement lieu, dans 1/5^e des cas, à une comparaison, souvent de deux ou trois cas. Serait-il alors possible, avec un peu de patience et de volonté, de *cumuler* toutes ces observations empiriques dans la perspective de faire émerger une théorie du projet ? Là encore, même si nous semblons nous écarter de la démarche archéologique, il s'agit de nous assurer que les principes de cette démarche n'excluent pas *a priori* une certaine cumulativité des recherches sur le projet.

Rapidement, si l'on se place dans une perspective de cumulativité, on se confronte à un problème. Celui-ci ne se pose pas au niveau du *quoi* (quel est objet de la démarche ?), ni du *comment* (comment s'intéresse-t-elle à son objet ?), mais du *pour quoi* : que vise le chercheur quand il s'intéresse à tel ou tel objet ? quelle est sa posture de recherche ? quel horizon donne-t-il à son travail ? En posant ces questions, on réalise qu'un très grand nombre de communications adopte un positionnement ambigu, entre deux attitudes de recherche : une attitude évaluative, où la recherche assume pleinement son orientation opérationnelle et cherche moins à produire une théorie du projet qu'à évaluer les pratiques pour les faire évoluer ; une attitude théorique, où le détachement vis-à-vis de toute préoccupation d'utilité pour les praticiens est total. En fait, ces deux attitudes idéal-typiques sont rares. La plupart des communications sont dans un espace intermédiaire : elles adoptent une posture qui n'est pas à proprement parler évaluative mais entend tout de même apporter des enseignements aux praticiens, sans renoncer à une forme de montée en généralité. La communication d'Aurélie Delage, intitulée « Le projet ne fait pas le moine. Que reste-t-il du projet de quartier de gare à Perpignan ? », est assez caractéristique de ce positionnement « entre-deux » :

« [...C]ette communication propose d'interroger un type de projet qui a connu un fort engouement il y a une dizaine d'années : les projets de régénération urbaine autour des gares centrales, en lien avec l'arrivée du Train à Grande Vitesse (que la ligne soit à grande vitesse ou non). [...]. Le cas de Perpignan, dernière ville méditerranéenne avant la frontière espagnole illustre ces espoirs, en partie déçus. [...] Dix ans plus tard, qu'est-il advenu de ce projet partiellement réalisé ? dans quelle mesure cela nous renseigne-t-il sur la dimension itérative d'un projet manifestement sur-dimensionné²⁰⁴ ? »

Dans de nombreux cas, la difficulté à percevoir la portée théorique potentielle de la recherche menée vient du fait que l'objet choisi est un concept à la mode, une nouvelle pratique, un nouvel enjeu émergent... Dans ces cas-là, même si le ton est distancié et la communication offre une prise de recul critique, on se demande à qui le message est adressé. Trop loin de finalités opérationnelles immédiates pour intéresser directement des praticiens, trop liés à des thématiques « d'actualité » pour qu'une montée en généralité autre que circonstancielle soit possible, on se trouve dans un entre-deux difficilement qualifiable. Dans « La ville productive : un changement de paradigme pour le projet urbain²⁰⁵ ? », Kristel Mazy, Jean Debrie donnent une bonne illustration de cela :

« [L]a promotion de la ville multifonctionnelle a conduit récemment à la diffusion du concept de ville productive. Ce concept sous-entend alors des enjeux de mixité fonctionnelle dans les grands projets urbains. Cette entrée est-elle susceptible d'opérer un changement de paradigme du projet urbain, sur ces espaces convoités ? A travers des projets conduits à Bruxelles, Lille et Paris, mais aussi de réflexions au sein de concours et biennale d'architecture d'urbanisme, nous montrerons les écarts et les rapprochements entre les discours, les objectifs formulés autour de la ville productive, et les réalités de leur conception, programmation et construction²⁰⁶. »

Un grand nombre de communications adopte une perspective similaire, ce qui transparaît déjà dans leur titre : « Construire du commun et de la différence : un usage ambigu de la projection des usagers en mode projet²⁰⁷ », « Quelle approche territoriale des projets d'infrastructures

²⁰⁴ Aurélie Delage, « Le projet ne fait pas le moine. Que reste-t-il du projet de quartier de gare à Perpignan ? », in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.135

²⁰⁵ Kristel Mazy, Jean Debrie, « La ville productive : un changement de paradigme pour le projet urbain ? » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.118-121

²⁰⁶ *Ibid.* p.118

²⁰⁷ Emilie Garcia Guillen, « Construire du commun et de la différence : un usage ambigu de la projection des usagers en mode projet » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.50-54

énergétiques ? Réflexions autour de pratiques à contre-courant en Suisse occidentale²⁰⁸ », « L'apparition rapide d'une friche militaire urbaine : un joker ou une remise en question pour le projet urbain²⁰⁹ ? », « Les logiciels d'aide à la conception de projets urbains durables : quel équilibre entre dimensions technique et sensible du projet ? L'exemple de Hyetos, un outil de gestion alternative des eaux pluviales²¹⁰ », « Le projet urbain face aux plateformes de l'économie digitale²¹¹ », « Le projet d'urbanisme en contexte de décroissance urbaine : quelles adaptations à des problèmes inédits²¹² ? », « Opérationnaliser les écologies urbaines dans le projet urbain : émergence de figures de nature en faveur de l'habitabilité de l'espace public²¹³ », « L'adaptation environnementale des projets d'infrastructure maritime : un facteur de transition écologique du projet d'aménager la mer²¹⁴ ? »...

Il est possible qu'un biais soit ici introduit par le document que nous analysons. Intervenant dans le cadre d'un colloque, les communicants ont peut-être sélectionné, dans leurs recherches, ce qui est le plus facilement communicable et le plus « vendeur ». Malgré tout, cela révélerait précisément un « biais » interne de la communauté scientifique urbanistique, qui donne une importance particulière à l'actualité des pratiques. Nous verrons dans le chapitre suivant que l'intérêt pour la nouveauté, le changement, les mutations des pratiques est un élément structurant de la recherche en urbanisme depuis plusieurs décennies.

Pour l'heure, laissons-là ces réflexions et intéressons-nous à l'axe 3 du colloque, que nous avons laissé de côté jusque-là. Il concerne l'enseignement du projet. Nous allons voir que les réflexions auxquelles il donne lieu entrent en conflit avec l'idée, implicite dans tous les autres axes, que le projet serait un phénomène *du monde professionnel*, observable en toute neutralité par des chercheurs étrangers à ces pratiques.

²⁰⁸Pierre-Henri Bombenger, Adeline Cherqui, « Quelle approche territoriale des projets d'infrastructures énergétiques ? Réflexions autour de pratiques à contre-courant en Suisse occidentale » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.68-73

²⁰⁹ Stéphanie Lotz, « L'apparition rapide d'une friche militaire urbaine : un joker ou une remise en question pour le projet urbain ? » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.105-109

²¹⁰Antonin Margier, Silvère Tribout, Olivier Blanpain, « Les logiciels d'aide à la conception de projets urbains durables : quel équilibre entre dimensions technique et sensible du projet ? L'exemple de Hyetos, un outil de gestion alternative des eaux pluviales » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.273-276

²¹¹ Nicolas Douay, « Le projet urbain face aux plateformes de l'économie digitale » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.282-284

²¹² Nadia Arab, Yoan Miot, « Le projet d'urbanisme en contexte de décroissance urbaine : quelles adaptations à des problèmes inédits » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.312-317

²¹³ Muriel Delabarre, « Opérationnaliser les écologies urbaines dans le projet urbain : émergence de figures de nature en faveur de l'habitabilité de l'espace public » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p. 329-334

²¹⁴Juliette Langlois, Sylvain Pioch, « L'adaptation environnementale des projets d'infrastructure maritime : un facteur de transition écologique du projet d'aménager la mer ? » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.345-348

III. L'ENSEIGNEMENT DU PROJET COMME PROBLEME

1. L'axe 3, ou le malaise de l'enseignement du projet

Si nous isolons ainsi l'axe 3 consacré à l'enseignement, c'est parce qu'il apparaît profondément différent des autres. Dans l'argumentaire du colloque, il est introduit par un paragraphe portant sur la certification des formations en urbanisme, qui s'intègre assez maladroitement au reste. Alors que tout l'argumentaire est construit sur l'opposition entre les dimensions métaphoriques et mythiques du projet et les pratiques réelles, une telle figure ne fonctionne pas bien avec la thématique de l'enseignement — en tout cas pas sans une certaine ambiguïté. On peut lire :

« Dans ces temps d'un urbanisme que l'on dit ménager plus qu'aménager, animateur plutôt que concepteur, dans un cadre plus large de constellation post-idéologique, injonction avant d'être un outil, un cadre d'action voire une méthode, le projet s'est aussi fait gage de certification d'un enseignement. Jouant de son ambiguïté autant que de sa proximité avec « l'objet », ou produit architectural (mais aussi paysager), le projet s'exprimerait et s'évaluerait donc sous ses méthodes, ainsi que, là encore, ses figures, images, représentations. Derrière lui se dégageraient des compétences à lire, analyser, raconter des histoires de territoires autant qu'à les (re-)concevoir, brouillant les frontières entre paysage, projet territorial, urbanisme... autant qu'engageant des rivalités entre disciplines²¹⁵. »

Ce qui rend ce passage étrange, outre le style un peu complexe, c'est le fait qu'il essaie de s'inscrire dans la suite des paragraphes précédents, qui tous commençaient par une phrase du type : « Le projet est aujourd'hui métaphore de... » Mais ici, quelque chose sonne faux. Pourquoi cela ? Parce que l'on ne peut pas reconduire, à propos de l'enseignement du projet, la même opposition implicite que celle qui structurait la rhétorique des précédents paragraphes. La présentation du projet comme métaphore plurielle instaurait une distance entre un « *on dit que le projet est...* », et l'attitude du chercheur qui devait rester circonspect face à ces discours pour observer la réalité des pratiques. D'un côté, les croyances du monde social ; de l'autre, le regard critique des chercheurs. Mais dans le paragraphe que nous venons de citer, les choses sont plus complexes. Lorsqu'on envisage le projet comme un enseignement, les professionnels

²¹⁵ Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.11

observés et les chercheurs observateurs appartiennent en fait au même monde, *via* leur statut d'enseignant-chercheur. Dès lors, l'utilisation du conditionnel présent interroge. Signale-t-il des injonctions s'imposant aux enseignants : qui les formule ? D'idées reçues : d'où viennent-elles ? Et qui décident de les enseigner ? Ne permettant pas d'identifier deux groupes distincts, les observés et les observateurs, ce paragraphe donne l'impression que le projet est une entité autonome, pleine de clichés sur elle-même, « jouant de son ambiguïté » pour les imposer.

L'axe 3 implique une problématisation du projet très différente de celle qui prévaut dans tous les autres. Alors que, dans les axes 1-2-4-5, le projet est implicitement présenté comme un objet du monde social, observable et analysable par des chercheurs indépendants, il fait ici référence à une pratique d'enseignement destinée à former de futurs professionnels. Le problème ainsi généré apparaît assez clairement dans le petit texte d'introduction de l'axe 3²¹⁶, où se confrontent une définition du projet comme objet de savoir et une autre qui l'envisage dans sa dimension de méthode de conception et d'action. C'est finalement dans cette partie qu'apparaissent diverses interrogations sur la dimension disciplinaire²¹⁷ du projet :

« Son identité [de l'aménagement-urbanisme] est fortement déterminée par la formation aux métiers pour lesquels la dimension du projet occupe une place centrale aussi bien comme objet que comme méthodologie. Il s'agit à la fois d'enseigner le projet (urbain, de territoire...) et d'enseigner par le projet (ateliers, réponses à des commandes "grandeur nature"...). Quelles méthodes mobiliser ? A quels outils recourir ? Comment combiner les savoirs ? Avec quelles adaptations face aux nouvelles technologies ? Comment évaluer les apports du projet et à quels stades ? Mais aussi, quelles sont les limites de l'apprentissage par projet face à d'autres approches (apprentissage par résolution de problème – problem-based learning ; ou par étude de cas – case-based learning) ? Quelle place donner aux ateliers dans les programmes de formation²¹⁸ ? »

On est frappé par le fait que, en ce qui concerne l'enseignement du projet, tout a l'air de rester à inventer. Mais les questions ne portent pas en fait sur l'enseignement du projet, elles portent sur le projet lui-même. « Comment combiner les savoirs », « comment évaluer les apports du

²¹⁶ Là encore, précisons que les petits textes d'introduction des axes étaient déjà présents dans l'appel à communications.

²¹⁷ Ici encore, nous nous référons ici à la définition de Kuhn d'une « discipline ». La « matrice disciplinaire » d'une science comprend des règles plus ou moins théorisées permettant d'élaborer des « généralisations symboliques », des « croyances » concernant l'existence de certaines entités et leur définition, des valeurs et enfin des paradigmes de résolution de problèmes.

²¹⁸ Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p. 200

projet et à quels stades » : ce sont des questions de méthode *de* projet, et non pas, ou pas seulement, des questions de pédagogie. Un peu plus loin, apparaît finalement cette question radicale, qui n'est pas loin de faire basculer dans l'absurdité l'intégralité de l'axe 3 : « Le projet peut-il même s'enseigner²¹⁹ ? »

Ainsi, deux problématisations du projet coexistent dans le colloque, d'ailleurs résumées très simplement dans le passage ci-dessus : le projet comme objet et le projet comme méthodologie. Mais peut-on ainsi juxtaposer ces deux problématisations sans que cela ait des conséquences plus profondes ? Si le projet est enseigné, si cela constitue même une condition pour qu'une formation soit certifiée par l'APERAU, que vaut la distinction entre professionnels agissants et chercheurs-observateurs ? « Le » projet est-il plutôt du côté de ce que font les professionnels...ou de ce que l'on enseigne aux futurs praticiens ? Il y a là une tension qui ne semble pas être pleinement perçue par les organisateurs du colloque, ni d'ailleurs par les participants. Or nous verrons dans le prochain chapitre que l'influence de la recherche et de l'enseignement sur l'évolution des pratiques professionnelles n'est pas un phénomène négligeable, au point que l'historienne de l'urbanisme Viviane Claude pourra écrire, au terme d'une riche étude sur la structuration professionnelle du champ au cours du XXe siècle, que, dans la dernière période du siècle et à l'entrée dans le nouveau millénaire, « le premier facteur qui a joué [dans les changements du monde professionnel] tient au fait que les filières universitaires de formation en urbanisme et en aménagement se sont multipliées et sont très empruntées²²⁰ ».

2. L'enseignement du projet doit-il former aux pratiques professionnelles existantes ou transformer les pratiques ?

La première communication de l'axe 3 envisage clairement l'enseignement *du* projet comme un enseignement *sur* le projet. Intitulée « Eléments d'une théorie du projet enseignable²²¹ », elle définit positivement un programme d'enseignement du projet :

« Considérant que [le projet] relève d'une théorie de l'action, il doit inclure une part théorique fondée sur un ensemble d'éléments suffisamment établis aujourd'hui pour être transmis. Ces éléments portent sur la composition [du projet, en quatre phases], la

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Viviane Claude, *Faire La Ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, op.cit.*, p.233

²²¹ Serge Thibault, « Eléments d'une théorie du projet enseignable » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.201-205

structure [du projet] et les acteurs du projet. Ces éléments sont communs à l'ensemble des projets connus²²². »

Il s'agit donc d'enseigner aux étudiants ce que l'observation des professionnels en action a permis d'apprendre sur le projet. Dans une autre communication, on trouve néanmoins l'idée que l'enseignement du projet a vocation à transformer les pratiques professionnelles et, au-delà, la société. Cette communication s'appuie sur la comparaison de deux créations de masters, en Egypte et en France²²³. On y lit :

« [L']accompagnement de jeunes diplômés aux métiers d'urbanisme relève de plus en plus d'une mission impossible des encadrants et responsables des formations de master. Ces derniers se doivent ou se devraient, en effet, d'être en mesure d'affronter les conséquences environnementales, économiques, sociales et politiques des projets urbains sans omettre d'identifier les enjeux moraux, pratiques et technologiques des interventions et gestes concepteurs de la fabrique urbaine. [...L]e projet discuté dans le cadre de cette communication et de la coopération qui s'annonce entre Ains Shams et Insa Strasbourg, vise une expérience ambitieuse. Par la mobilisation de l'ensemble des acteurs ainsi que des configurations par lesquelles ils s'assemblent, le projet ambitionne une transformation sociale en profondeur qui affecte tant des attitudes que des partitions sociales²²⁴. »

Une autre attitude envers l'enseignement, plus pragmatique, le problématise comme consistant à enseigner concrètement aux futurs urbanistes les méthodes observées chez les professionnels. Ainsi de Rachel Mullon, dans une communication consacrée à définir « quelques leçons pour l'enseignement du projet urbain » à partir de l'observation de « l'importance des références opérationnelles en situation de conception²²⁵ ». Elle défend une conception de l'enseignement où ce qui est premier, c'est la pratique telle que la recherche l'observe, servant de base à l'enseignement :

« Lorsqu'ils travaillent sur un projet urbain, les acteurs ont tendance à regarder, citer, utiliser, étudier voire parfois visiter d'autres projets urbains pour prendre des décisions. [...C]'est essentiellement par les situations de conception que les acteurs

²²² *Ibid.*, p.203

²²³ Florence Rudolf, Marwa Abdellatif, Ghada F. Hassan, Mohamed Salheen, « De la transmission des savoirs à la transformation d'attitudes : réflexions à partir de 2 masters en Egypte et en France » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.206-210

²²⁴ *Ibid.*, p.207

²²⁵ Rachel Mullon, « L'importance des références opérationnelles en situation de conception : quelques leçons pour l'enseignement du projet urbain » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.215-219

*créent leur répertoire de références opérationnelles. C'est au travers de cette matière empirique qu'est discutée une position en faveur de la formation au projet urbain faite de mises en situation*²²⁶. »

Un peu plus loin, le raisonnement est encore plus clair :

*« Puisque les acteurs opérationnels mobilisent beaucoup de références en situation de conception, il est important d'en informer les étudiants, et de les former à la recherche, l'analyse et l'utilisation des références*²²⁷. »

Nous ne prétendons pas que ces diverses attitudes envers l'enseignement du projet sont absolument incompatibles ; elles indiquent toutefois deux pôles divergents concernant l'enseignement du projet, qui découlent directement de la tension que nous avons pointée entre la problématisation du projet comme objet du monde professionnel et sa problématisation comme méthodologie. L'enseignement du projet doit-il permettre d'inventer les pratiques de demain — auquel cas les enseignants-chercheurs ont un rôle fondamental comme *premiers praticiens* du projet — ou doit-il se borner à transmettre aux étudiants ce que l'on sait *sur* le projet à partir des observations menées dans le monde professionnel ?

3. L'enseignement du projet : un objet de réflexivité ?

L'analyse de l'axe 3 met en évidence un autre élément. On retrouve dans les communications une posture de recherche assez similaire à celle que nous analysons plus haut, dans les autres axes. Les chercheurs qui s'expriment cherchent peu à théoriser l'enseignement du projet. Ils font surtout état de leur expérience d'enseignant, des innovations qu'ils ont éventuellement tentées, des réflexions que cela soulève. La majorité des communications consiste en retours d'expérience sur des expérimentations : « Enseigner le projet par l'étude de cas : une valeur ajoutée à la formation des urbanistes²²⁸ ? », « L'atelier d'urbanisme dans la formation doctorale à l'université de Constantine. D'un projet pratique à la maturation d'une pédagogie de recherche²²⁹ », « Enseigner le design urbain par le projet : l'approche des ateliers Praxis III de l'UQUAM²³⁰ »...

²²⁶ *Ibid.*, p.216

²²⁷ *Ibid.*, p.218

²²⁸ Brigitte Bertoncello, Benoît Romeyer, « Enseigner le projet par l'étude de cas : une valeur ajoutée à la formation des urbanistes » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.211-214

²²⁹ Samia Benabbas Kaghouché, « L'atelier d'urbanisme dans la formation doctorale à l'université de Constantine. D'un projet pratique à la maturation d'une pédagogie de recherche » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.220-226

²³⁰ François Racine, « Enseigner le design urbain par le projet : l'approche des ateliers Praxis III de l'UQUAM » in Deboudt *et al.*, *op. cit.*, p.236-241

En conclusion de nos analyses, nous dirons que « le » projet — tel qu’il se dessine à l’intersection de toutes les communications du colloque de l’APERAU de 2018 — se donne à la recherche sous la forme d’un problème général : à quoi se réfère *concrètement* cette notion si floue, si changeante, associée à tellement de pratiques différentes et à tant de beaux principes ? Face à ce problème, l’attitude dominante consiste à tourner le dos aux définitions théoriques et aux modèles abstraits pour observer les praticiens à l’œuvre : la réalité empirique des pratiques contre les métaphores mythologiques.

Nous avons vu que l’essentiel des communications problématise le projet comme un phénomène du monde professionnel. La recherche se donne pour objectif d’éclairer cet objet aux contours mal définis en observant un projet à la fois. Les études de cas foisonnent, pouvant donner le sentiment d’un éclatement de la recherche d’autant plus fort que les tentatives de montée en généralité sont rares. Souvent, les démarches de recherche présentées se caractérisent par un positionnement « entre-deux » : ni véritable évaluation, ni pure démarche d’observation inductive — ou les deux à la fois.

Une autre forme de problématisation du projet apparaît dans ce colloque. Bien qu’un effort soit fait pour l’intégrer harmonieusement à l’ensemble, elle entre en tension avec les autres approches. Le projet est envisagé comme méthodologie de travail à *enseigner*. Dès lors, la conception du projet comme objet du monde social, observable avec distance par les chercheurs, apparaît plus fragile. En effet, si le projet est *d’abord* enseigné aux futurs urbanistes par des enseignants-chercheurs à l’université, il faut reconnaître que la recherche a un rôle actif dans la formalisation et la transformation des pratiques professionnelles. De manière sans doute symptomatique, dans l’axe 3, cette question n’est pas posée en ces termes. Dominent des communications réflexives, présentant diverses expériences d’enseignement plus ou moins innovantes. Cette focalisation sur le concret de l’expérience évacue le problème du positionnement des enseignants-chercheurs par rapport aux méthodes de projet.

Dans le chapitre suivant, nous tenterons de voir s’il est possible de faire un lien entre ces résultats d’analyse et l’énigme qui motive notre démarche de recherche — à savoir le flou tenace entourant les pratiques de projet, pratiquement depuis les tout premiers temps du « projet urbain ».

Tableaux 1 et 1.bis : analyse du nombre de mentions d’auteurs et d’ouvrages dans les bibliographies des 24 communications de l’axe 2 du colloque de l’APERAU 2018
(Réalisation : A. Ximenez, 2022)

Auteurs cités dans au moins 2 communications²³¹ (dans l’ordre d’apparition)	Nombre de communications dans lesquelles l’auteur apparaît	Nombre de travaux cités
Callon	4	2
Lascoumes	5	2
Barthe	3	1
Vigano	2	2
Ascher	2	2
Dumont	2	1
Ingallina	4	1
Pinson	7	4
Zimmerman	2	1
Toussaint	3	2
Zepf	2	3
Arab	5	7
Bourdin	7	6
Idt	2	1
Lefevre	2	2
Terrin	2	2
Mangin	2	2
Secchi	3	3
Le Gallès	2	1
Gualini	2	2
Swyngedow	2	1
<p><u>Légende</u> : en gris, les auteurs cités dans au moins 3 communications. En jaune, les auteurs dont le nombre de travaux cités est inférieur à 3. En violet, ceux qui totalisent plus de 3 travaux cités.</p> <p><u>Interprétation</u> : pour un même nombre d’apparitions des auteurs dans les communications, plus le nombre de travaux cités est important, moins l’influence de ces auteurs est due à un de leurs travaux en particulier.</p>		

²³¹ Sur un total de 24 communications, totalisant 201 noms d’auteurs pour 168 références différentes.

Ouvrages cités 3 fois ou plus	Cité exactement 3 fois	Cité plus de 3 fois
Ingallina, <i>Le Projet urbain</i>		X (4)
Barthe, Callon, Lascoumes, <i>Agir dans un monde incertain</i>	X	
Arab, <i>L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier.</i>	X	
Pinson, <i>Gouverner la ville par projet</i>	X	

CHAPITRE 3 – URBANISME DE PROJET ET « MODERNITE REFLEXIVE »

Réalisant une analyse « archéologique » des actes du colloque de 2018 de l'APERAU²³², nous avons repéré plusieurs éléments potentiellement structurants de la recherche contemporaine sur le projet. Confrontés à une dissémination toujours plus grande des pratiques de projet dans le monde professionnel — dissémination associée à une irréductible impression de flou concernant ces pratiques — les chercheurs choisissent de manière très majoritaire des dispositifs de recherche empirique. L'observation académique des pratiques professionnelles de projet semble alors répondre à une visée ambiguë : ni directement *pour* les praticiens, sans être seulement *sur* les pratiques, elle paraît viser un niveau intermédiaire entre évaluation et théorisation du projet. Comme nous l'avons vu, un axe du colloque consacré à l'enseignement du projet venait par ailleurs jeter un trouble sur les problématisations du projet comme pratiques *du monde professionnel*, faisant abstraction de l'influence de la recherche et de l'enseignement sur les transformations de ces dernières. *De facto*, le simple fait que le projet soit enseigné dans les cursus de formation à l'urbanisme invalide l'idée d'une séparation nette des mondes universitaire et professionnel.

La recherche a-t-elle une action transformatrice sur les pratiques professionnelles de projet ? Cette influence sous-problématisée aurait-elle un lien avec le flou tenace entourant les pratiques de projet, qui constitue notre énigme initiale ?

Dans un premier temps, nous allons voir que la porosité des mondes professionnel et académique en urbanisme est connue, analysée, parfois critiquée mais aussi valorisée. Un terme revient régulièrement pour caractériser le type de liens unissant chercheurs et praticiens : la *réflexivité*. Prenant au sérieux ce terme et nous appuyant sur certaines hypothèses de Viviane Claude, nous nous demanderons si notre énigme ne pourrait pas s'expliquer précisément par cette relation de réflexivité. Cela nous amènera à nous intéresser au cadre théorique de la « modernité réflexive », développé par Ulrich Beck et Anthony Giddens au cours des années

²³² Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme

1980. Le champ²³³ du projet en urbanisme serait-il un cas exemplaire de la « modernité réflexive » ?

I. LA POROSITE ENTRE LES MONDES PROFESSIONNEL ET ACADEMIQUE EN URBANISME

La porosité des mondes professionnel et académique de l'urbanisme n'est pas un secret. Les chercheurs du champ ne sont pas aveugles à l'existence de phénomènes d'influence réciproque entre discours scientifique et pratiques professionnelles. Une certaine ambivalence prévaut à l'égard de ces phénomènes : certains s'en méfient et en soulignent les effets pervers, d'autres les jugent plus positivement et encouragent davantage de rapprochements. De manière récurrente, la notion de « réflexivité » sert à qualifier l'espace intermédiaire ou s'échangeant, se commentent, s'hybrident savoirs académiques et pratiques.

1. Influence réciproque des mondes professionnel et académique de l'urbanisme

En 2007, dans un numéro d'*Espaces et Sociétés* consacré aux « Villes et “best practices” », Laurent Devisme, Marc Dumont et Elise Roy repéraient « différents lieux d'un marché [des « bonnes pratiques »] dans le champ urbain²³⁴ ». Il y avait d'abord ce qu'ils nommaient les « scènes²³⁵ » de ce marché : tous les grands événements organisés par des réseaux de professionnels de l'urbanisme (Forum des projets urbains, MIPIM²³⁶, Club Ville Aménagement...). Selon les auteurs, ces scènes produisent un consensus autour de normes d'action partagées. Mais les auteurs soulignaient que la production des « bonnes pratiques » se faisait aussi ailleurs : d'abord dans l'espace éditorial des revues spécialisées en urbanisme²³⁷ ; ensuite... dans la recherche. Ainsi :

²³³ Pour rappel, dans le cadre de notre travail, la notion de “champ de l'urbanisme” fait référence aux pratiques urbanistiques dans leur totalité concrète, pratiques à la fois académiques et professionnelles qui tissent, à une époque historique donnée, une toile hétéroclite de théories générales, de connaissances circonstanciées, de référentiels politiques, d'institutions publiques et privées, de pratiques multiples d'intervention sur la ville...

²³⁴ Laurent Devisme, Marc Dumont, Elise Roy, « Le jeu des “bonnes pratiques” dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés : Villes et « best practices »*, n°4/2007, p.19

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ Marché international des professionnels de l'immobilier

²³⁷ *Ibid.*, p.20

« Différentes recherches contribuent, à leur tour, au repérage et à la fabrication des “bonnes pratiques”, avec l’essor de la recherche-développement dans le champ des sciences de la ville et de travaux hybrides entre recherche et action²³⁸. »

La recherche, par le biais de travaux à cheval entre le monde académique et l’action est un pourvoyeur de « bonnes pratiques ». Cela a pour conséquence, selon les auteurs, de provoquer un brouillage des frontières entre la production académique de savoirs et les divers intérêts en jeu dans le monde professionnel. Ainsi, la production académique de « bonnes pratiques » peut parfois tomber dans une pure logique de « faire savoir » promotionnel alors que, paradoxalement, des réunions de travail organisées entre professionnels dans le cadre de projets sont parfois le lieu de démarches réflexives intéressantes²³⁹. Finalement, selon les chercheurs, c’est la carte des lieux de production de savoir en urbanisme qui se trouve transformée : à la représentation d’un monde de l’urbanisme divisé en deux territoires hétérogènes — le monde de l’action et le monde académique — se substitue une cartographie d’îlots mouvants, tous plus ou moins interconnectés, où l’opposition des statuts de « chercheur » et de « praticien » est plus ou moins radicalement remise en question.

En 2016²⁴⁰, Stéphane Cadiou fait à peu près le même constat que Devisme, Dumont et Roy. Il considère que l’espace où s’échangent et se discutent les savoirs pratiques et les savoirs académiques forment une toile dynamique de « scènes » :

« [...E]ntre la production d’analyses savantes et la mise en oeuvre de projets urbains, nous verrons que s’interpose une “toile” de scènes intermédiaires²⁴¹. »

Les scènes qu’il décrit sont similaires à celles pointées par les auteurs précédents : « forums de discussion plus ou moins ouverts au grand public²⁴² » mais aussi « rapports d’expertises et

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *« On comprend que ces [bonnes] pratiques sont mises en jeu dans le champ du marketing urbain et que ces deux univers puissent facilement interférer. La logique du faire-savoir est commune, avec des traductions plus ou moins fortes, des relais plus ou moins rigoureux et des réceptions variées : des conférences organisées par l’Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) peuvent être perçues comme de véritables “foires expo” alors que des réunions mensuelles des chefs de projets du dispositif antérieur des grands projets de ville (GPV), organisés par la DIV, le sont davantage comme des espaces de réflexion, de partages d’expériences. Encore, le marché des “bonnes pratiques” rejoint une économie de l’organisation de colloques avec des lieux et des scènes qui font souvent un écho au grand nombre d’études visant à mieux situer la collectivité sur tel ou tel marché (qualité environnementale...). » (Ibid.)*

²⁴⁰ Stéphane Cadiou, « La circulation des savoirs de l’action urbanistique » in : Alain Bourdin, Joel Idt (dir.), *L’Urbanisme des modèles. Références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour-d’Aigues, L’aube, Collections Bibliothèque des territoires, 2016

²⁴¹ *Ibid.*, p.26

²⁴² *Ibid.*, p.29

d'information²⁴³ » ou encore les périodiques spécialisés et les lettres d'informations thématiques²⁴⁴. Ainsi :

« Ces scènes délimitent un espace des savoirs pratiques qui s'imbrique avec d'autres espaces, souvent plus institutionnalisés : académique, administratif, médiatique. Autrement dit, l'espace des savoirs de l'action urbanistique se construit en grande partie par l'attraction d'acteurs issus d'horizons professionnels variés. C'est en ce sens qu'il revêt une fonction médiatrice permettant l'émergence d'un accord autour d'un langage et d'une mise en forme des enjeux²⁴⁵. »

En 2015, Alain Bourdin pointe certains effets pervers des échanges ayant lieu dans cette « toile intermédiaire », entre chercheurs et professionnels²⁴⁶. Les scientifiques seraient parfois « captifs » des croyances des professionnels, de leurs catégories, des concepts à la mode²⁴⁷. Bourdin écrit :

À chaque fois, on mobilise le travail scientifique pour alimenter un ensemble de croyances qui fabriquent les doctrines ou sont générées par elles, mais on ne laisse pas la possibilité à ces démarches scientifiques de se déployer dans leur logique propre – qui conduirait peut-être tout à fait ailleurs que à où l'on veut les emmener – et d'interagir entre elles²⁴⁸. »

En s'intéressant aux croyances des praticiens, les chercheurs leur donnent, bon gré mal gré, un poids qu'elles n'auraient sans doute pas obtenu autrement. Même en les critiquant, la recherche participe à leur donner la légitimité d'un sujet de débat académique :

« La seule chose à ne pas faire – et devant laquelle pourtant certains praticiens ou chercheurs ne résistent pas – étant de se précipiter sur la première théorie à la mode et de l'ajouter à une collection de fétiches que l'on brandit à tort et à travers. Car trop souvent l'actualité fait la vérité, et le succès médiatique d'un intellectuel voire d'un chercheur – qu'il appartienne ou non au monde de l'urbanisme –, ou encore d'un mot-

²⁴³ Ibid., p.28

²⁴⁴ Ibid., p.29

²⁴⁵ Ibid., p.30

²⁴⁶ Alain Bourdin, « L'enjeu de la théorie », *op.cit.*

²⁴⁷ « [Les savoirs de l'urbanisme] s'appuient sur deux types de mobilisation : celle des savoirs techniques pour construire la démarche opérationnelle de planification, de projet ou de gestion, ou encore celle des savoirs scientifiques pour établir des vérités sur la "bonne ville" et alimenter un débat qui reste sous la domination des doctrines. Cette définition correspond assez bien à ce que l'on observe et qui produit des articulations spécifiques entre savoir scientifique et croyances, le premier se trouvant souvent totalement captif par rapport aux secondes. C'est le cas à propos des débats sur la ville dense, la ville créative, la ville intelligente. » (Ibid.)

²⁴⁸ Ibid.

valise, entraîne des réactions en chaîne hors de proportion et des ressassements à l'infini. Témoin le périurbain ou le smart-quelque chose²⁴⁹. »

On le voit, les effets de mode dont parle ici Bourdin ne sont pas exclusivement des phénomènes du monde professionnel de l'urbanisme : la recherche y joue un rôle actif et peut même être à l'origine de tels effets.

Précisons que les échanges entre praticiens et chercheurs ne sont pas nouveaux. Ils prennent de l'ampleur et s'assument : voilà la nouveauté. Viviane Claude, ayant étudié l'évolution des mondes professionnels de l'urbanisme sur une période de cent ans²⁵⁰, permet de prendre un recul historique sur cette question. Ses analyses révèlent que le monde académique et le(s) monde(s) professionnel(s) ont commencé leur rapprochement en urbanisme il y a déjà plusieurs décennies. Déjà, à la fin des années 1950, tandis que se développaient les besoins d'expertises d'un État devenu aménageur et planificateur, les départements d'économie, de géographie, de sociologie des universités sont devenus de nouveaux viviers de recrutement. Toutefois, les relations entre universitaires et experts sont longtemps restées ambivalentes. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des sciences sociales. Alors que l'intégration de ces dernières aux disciplines de l'aménagement et de l'urbanisme a été concomitante au développement des études préalables aux grands projets d'aménagement, « une sorte de connivence entre champ scientifique et champ administratif s'est installée dans les années 60 pour contraindre et dévaloriser les activités d'études²⁵¹ ». Mais, à partir des années 1970, la revalorisation de l'action par rapport à la pure connaissance des territoires a provoqué une reconfiguration des rapports entre universitaires et mondes professionnels. Le rapprochement entre les mondes s'est constamment renforcé depuis :

« L'université et ses représentants entretiennent aujourd'hui des relations beaucoup plus détendues avec l'action publique urbaine, grâce à trente ans de recherche incitative et à une valorisation des fonctions d'expertise au sein du milieu académique. On peut tirer plusieurs portraits de l'universitaire en expert, selon qu'il est sollicité ou sollicite, selon les formes prises par cette relation (étude, expertise, consultation, appel d'offres de recherche, convention...), selon ses interlocuteurs [...secteur privé, public, parapublic...]. Ces perméabilités n'ont pas de précédent²⁵². »

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ Viviane Claude, *op.cit.*

²⁵¹ *Ibid.*, p.219

²⁵² *Ibid.*, p..220

De manière plus radicale, Claude souligne que les principaux changements intervenus dans les mondes professionnels de l'urbanisme depuis la toute-fin du XXème siècle sont liés au développement de l'enseignement de l'urbanisme à l'université :

« Ceux qui entrent sur le marché du travail sont à la fois plus nombreux que par le passé et plus proches les uns des autres parce qu'ils sont aussi pour la majorité d'entre eux passés par l'université²⁵³. »

Elle conclut finalement :

« Le champ des métiers de l'urbanisme est longtemps apparu comme un composé de profils professionnels préexistants et qui dans l'exercice concret s'ajustaient entre eux, se mimaient ou cherchaient à se distinguer. [...] Cependant, [...] le champ n'évolue plus au gré des expériences des uns et des autres ou des modes d'organisation de leurs activités particulières. Il est déterminé par un standard général qui l'encadre : l'institutionnalisation tant de la formation à l'urbanisme — au sein de l'université ou dans les écoles professionnelles — que de la recherche dans ce domaine²⁵⁴. »

Ce passage fait écho à nos précédentes analyses des *Actes* du Colloque de l'APERAU de 2018, où nous soulignons le paradoxe qu'il y avait à analyser le projet comme un phénomène du monde professionnel en perpétuelle mutation et, dans le même temps, à s'interroger sur l'enseignement du projet comme s'il s'agissait d'une autre question, autonome de la première. Claude confirme ici, avec un regard rétrospectif bien plus vaste, que la constitution de l'urbanisme comme champ de recherche à part entière et l'institutionnalisation de son enseignement ont eu et continuent d'avoir un rôle majeur dans les évolutions des pratiques professionnelles. C'est à l'aune de cette mise au point historique qu'il faut sans doute comprendre l'idée forte de Claude selon laquelle « le problème de savoir si l'urbanisme est ou n'est pas une science ne présente qu'un intérêt très relatif²⁵⁵. » Selon elle, l'urbanisme est un tout constitué de trois pôles (les pratiques professionnelles, l'enseignement et la recherche) qui sont si profondément imbriqués qu'il est vain de vouloir y distinguer des frontières rigides, en particulier une frontière qui distinguerait une science fondamentale et des pratiques d'application.

²⁵³ *Ibid.*, p.233

²⁵⁴ *Ibid.*, p..238

²⁵⁵ *Ibid.*, p..237

2. Le développement des dispositifs de recherche collaborative

Depuis plusieurs années, les dispositifs de recherche « hybrides », à la frontière entre pratiques professionnelles et recherche, se multiplient. Dans un article de 2019, Véronique Biau écrit :

« Recherche-action, recherche-intervention, recherche collaborative, recherche participative, recherche partenariale ou autre, de nombreux dispositifs s'introduisent en France depuis quelques années, tardivement par rapport à des pays comme le Canada, le Québec, les pays du Nord de l'Europe et d'autres [...] Dans une dynamique d'abord adoptée par les sciences dures dans leurs collaborations avec l'industrie, la recherche sur la fabrication de la ville emprunte depuis quelques années la voie nouvelle et prometteuse de dispositifs hybrides mettant en interaction chercheurs, acteurs publics nationaux ou locaux, professionnels et milieu associatif. On a donc désormais davantage affaire à une "recherche pour et avec" les acteurs de la ville qu'à "une recherche sur" ces derniers²⁵⁶. »

Avec un certain enthousiasme, Biau fait ainsi le constat que la recherche assume de plus en plus de participer à ces recherches « hybrides », expérimentales, au plus près des pratiques professionnelles. Elle diagnostique même un changement de paradigme où la recherche cesserait de porter « sur » les professionnels et revendiquerait de produire des connaissances « pour et avec » eux. Étant donné ces évolutions, l'interrogation sur les effets de la porosité des mondes professionnel et académique en urbanisme semblerait d'autant plus nécessaire.

3. Les savoirs urbanistiques, enjeux de réflexivité

Une notion revient régulièrement pour qualifier l'espace intermédiaire où s'échangent, se discutent et se formalisent les savoirs urbanistiques, hybrides de réflexion académique et de connaissances pratiques : la réflexivité. En 2008 déjà, Véronique Biau et Thérèse Evette, soulignait le développement rapide de « dispositifs réflexifs », structures nouvelles (associations, réseaux, forums...) où se rencontraient régulièrement des professionnels et des

²⁵⁶ Véronique Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*, §28-29

chercheurs afin de réfléchir ensemble aux grands défis de l'urbanisme contemporain²⁵⁷. Le RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme) leur servait d'analyseur. A plusieurs reprises, Stéphane Cadiou fait lui aussi référence à la notion de réflexivité dans sa contribution à *L'Urbanisme des modèles*. Par exemple :

« *Les politiques urbaines s'indexent à des références générales qui leur confèrent une cohérence et une légitimité. Elles se drapent derrière un ensemble de catégories, mi-techniques, mi-savantes, qui dessinent la référence à une ville dense, mobile, mixte, créative ou encore durable. À ce titre se profile un "sens commun réformateur" tissant des liens entre une diversité d'actions, de discours et de projets. [...] Ce sens commun suscite alors un flux inextinguible d'analyses, de commentaires et d'échanges pour penser un aménagement urbain modernisé. Comment comprendre un tel processus réflexif au-delà de la spécificité, revendiquée par les acteurs locaux, des projets urbains²⁵⁸ ?* »

La notion de « réflexivité » nous avait paru adéquate pour caractériser les communications de l'axe 3 du colloque de l'APERAU, portant sur l'enseignement du projet. Dans cet axe, les chercheurs exposaient des expériences d'enseignement qu'ils avaient menées et essayaient d'en tirer un certain nombre de leçons. Mais le concept de « réflexivité » semble pouvoir s'appliquer plus largement, en partie métaphoriquement, au positionnement de la recherche urbanistique par rapport aux pratiques professionnelles — en tout cas de certaines recherches. Et en effet, il pourrait nous aider à caractériser le positionnement particulier que nous avons repéré dans un grand nombre de communications du colloque. Faute de mieux, nous l'avons qualifié d'« entre-deux » : ce positionnement ne relevait pas d'une rationalité aussi instrumentale qu'une démarche d'évaluation proprement dite mais n'avait pas de visée de généralisation théorique clairement identifiable. Les démarches en question prenaient pour objet des pratiques professionnelles, qu'elles analysaient avec un certain recul critique. Ces communications *sur* le projet semblaient bien, secondairement, viser la production de connaissance *pour* le projet. Aussi peut-on légitimement les qualifier de « réflexives ». D'abord *sur* le projet, éventuellement *pour* le projet : réflexives.

Viviane Claude permet une fois encore de prendre un certain recul par rapport à ces observations. S'appuyant sur *Les Conséquences de la modernité* de Giddens, elle décrit un

²⁵⁷ Véronique Biau, Thérèse Évette, « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs », *Les Annales de la recherche urbaine. L'expertise au miroir de la recherche*, n°104, 2008

²⁵⁸ Stéphane Cadiou, op.cit., p.24. C'est l'auteur qui souligne.

phénomène de « réflexivité généralisée » qui serait à la fois la réponse à et le catalyseur de la croissance de « l'inconnu » en urbanisme, créant un effet de « bouclage » réflexif : en un mouvement circulaire complexe, les acteurs de l'aménagement intégreraient réflexivement les résultats de la recherche urbanistique, elle-même en position de réflexivité par rapport aux pratiques professionnelles. Elle écrit :

« C'est la sortie d'une époque où l'on a cru avoir des solutions cartésiennes face à cet inconnu. [...] De fait, une société qui dispose de projections — même contradictoires — sur son propre développement n'est pas identique à ce qu'elle serait sans ces projections et ne se transforme pas non plus de la même façon que si elle n'en disposait pas. Sa relation à l'espace-temps et à elle-même se trouve interrogée du seul fait des spéculations que ces connaissances autorisent. Il y aurait donc réflexivité par l'interférence constante entre les sciences (notamment sociales) et la société et par le développement de fonctions de résolution de problèmes et de légitimation de l'action. Cet effet de bouclage interroge²⁵⁹. »

Un peu plus loin, en faisant de nouveau référence à Giddens, Claude souligne les ambiguïtés de cette forme de macro-réflexivité. La circulation des savoirs ne se ferait pas de manière parfaitement fluide entre le monde académique et les professions de l'urbanisme. Elle serait plus complexe à identifier et à tracer en raison de la dyssynchronie des pratiques de recherche et des pratiques professionnelles :

« Si les pratiques professionnelles sont liées à ou ont été ré-orientées par la recherche et les études urbaines, cette coïncidence est loin d'être mécanique. Cette relation n'est pas non plus synchronisée. Des pratiques professionnelles sont ainsi exercées à partir des savoirs d'hier, parfois des savoirs d'hier sur l'urbain d'hier. Cela tient autant à l'effet d'inégale distribution des connaissances entre les praticiens, qu'à l'effet des générations et à la plus ou moins grande efficacité des concepts dont le praticien dispose pour envisager son action. [...] La conceptualisation de la réflexivité que développe Anthony Giddens au niveau macroscopique des sociétés "sur-modernes" devient fort problématique lorsqu'on regarde à petite échelle de quelle manière et dans quel contexte elle s'opère effectivement. Si l'on s'intéresse aux différentes échelles et aux formes de découplages qui naissent dans la non-synchronicité, l'hétérogénéité des pratiques professionnelles de l'aménagement demeure grande²⁶⁰. »

²⁵⁹ Viviane Claude, *op.cit.*, p.230

²⁶⁰ *Ibid.*, p..235

En raison de dyssynchronies multiples, la relation de réflexivité unissant pratiques et recherche laisse les premières dans un état de relative illisibilité, dont un des aspects est la coexistence de pratiques fortement hétérogènes.

D'autres conséquences de cette réflexivité organisée à l'échelle du champ urbanistique questionnent les auteurs précédemment cités. Ainsi, certains s'interrogent sur la *nature* des savoirs produits dans les échanges entre pratiques professionnelles et recherche, comme nous l'avons vu chez Biau et Evette en 2008²⁶¹ et chez Bourdin en 2015²⁶². Un autre sujet de réflexion concerne les effets paradoxaux des « bonnes pratiques », qui sont une des formes de réflexivité partagée entre chercheurs et professionnels. D'un côté, celles-ci répondent à un désir d'adaptation de l'activité de projet à la spécificité du contexte local mais, d'un autre côté, elles tendent à normaliser l'action urbanistique. Ainsi Devisme, Dumont et Roy, s'appuyant sur plusieurs immersions dans des démarches de projets, montrent-ils que les « bonnes pratiques » conduisent paradoxalement à s'éloigner de la réalité concrète du contexte d'intervention, en la forçant à correspondre aux prérequis de telle ou telle méthode mise en place ailleurs. Les auteurs demandent finalement : « pour qui ou pour quoi les pratiques sont-elles “bonnes²⁶³” ? » De même, Cadiou écrit :

« [...L]es élus sont particulièrement soucieux de clamer la spécificité locale de leur démarche [...]. Pour autant, un observateur avisé remarquera ici et là des types d'opérations urbaines proches : des opérations de rénovation urbaine de quartiers d'habitat social, d'embellissement d'espaces publics, de lancement d'un transport collectif en site propre, de revalorisation de friches ou de zones dégradées, de construction de quartiers écologiquement responsables... [...]l remarquera que ces actions puisent dans un répertoire discursif largement partagé qui alimente des récits territorialisés de politiques publiques²⁶⁴. »

L'urbanisme apparaît ainsi animé de multiples démarches réflexives, dont l'effet sur les pratiques n'est pas sans ambivalence : d'un côté, la réflexivité conjuguée des professionnels et des chercheurs ouvre la perspective d'une action urbanistique de plus en plus informée, innovante dans des contextes complexes et incertains ; d'un autre côté, cette réflexivité induit des changements difficilement prévisibles dans le monde professionnel, générant par exemple

²⁶¹ Biau, Évette, *op.cit.*

²⁶² Bourdin, « L'enjeu de la théorie », *op.cit.*

²⁶³ Devisme, Dumont, Roy, *op.cit.*, p.29

²⁶⁴ Cadiou, *op.cit.*, p.23

une normalisation des pratiques d'aménagement au nom de la spécificité locale des projets, ou encore l'éclatement des référentiels professionnels en une myriades de savoirs hétérogènes et non-synchrones.

Quoi qu'il en soit des résultats de la réflexivité produite par les « scènes intermédiaires » et « dispositifs hybrides » où se mêlent professionnels et chercheurs, notre analyse archéologique des actes du colloque de l'APERAU de 2018 invite à systématiser à la notion de réflexivité. Celle-ci ne serait peut-être pas seulement le fait de ces scènes et dispositifs : n'organiserait-elle pas beaucoup plus profondément les rapports entre recherche et pratiques dans le champ du projet ? Il faudrait alors penser le projet comme un véritable système réflexif : un *continuum* de pratiques réflexives polarisées par deux « têtes », l'une plutôt agissante, l'autre plutôt réfléchissante, reliées par une « toile » d'échanges de plus en plus riches.

Comme le suggère Viviane Claude, le cadre théorique de la « modernité réflexive », développé principalement par Anthony Giddens et Ulrich Beck, pourrait s'avérer utile pour comprendre le fonctionnement d'un tel système réflexif du projet en urbanisme. Leurs analyses de la modernité permettent en effet de penser les rapports entre l'institutionnalisation d'une forme de réflexivité permanente dans les sociétés modernes avancées et certains phénomènes comme la remise en question systématique des savoirs et savoir-faire institués, le développement de l'incertitude et la croissance du flou entourant les pratiques sociales, en particulier techniques.

II. LE CONCEPT DE « MODERNITE REFLEXIVE » CHEZ ANTHONY GIDDENS ET ULRICH BECK

Avant de discuter de la pertinence des théories de la « modernité réflexive » pour penser le champ du projet en urbanisme, nous allons d'abord résumer les thèses principales des deux principaux penseurs de ce concept : Anthony Giddens et Ulrich Beck.

1. Giddens : La modernité tardive comme « modernité réflexive », liée au développement des sciences sociales

a. *La modernité réflexive et le rôle des sciences sociales*

Dans *Les Conséquences de la modernité*²⁶⁵, publié en 1990, Anthony Giddens livre une synthèse de l'ensemble de ses recherches sociologiques. Il propose ainsi, dans un format dense, une théorisation très ample de notre condition moderne à l'aube du XXI^e siècle, de ses dimensions les plus intimes — par exemple, le rôle de l'amour dans la vie des individus — jusqu'aux grandes mutations institutionnelles des États. Au sein de cette vaste entreprise théorique, une section est consacrée au rôle des sciences sociales dans les évolutions de la modernité. Comme Bruno Latour à la même époque²⁶⁶, Giddens critique les penseurs de la postmodernité qui, confrontés aux effets pervers et dévastateurs de la foi moderne dans la raison et le progrès, en sont venus à rejeter plus ou moins complètement ces notions, au service d'idéaux souvent passéistes. Mais alors que Latour place dans les sciences sociales (en particulier l'observation ethnographique) l'espoir de corriger les rapports tronqués que les scientifiques, et dans leur sillage tous les Modernes, entretiennent avec la production de savoirs²⁶⁷, Giddens fait un tout autre diagnostic du rôle des sciences sociales dans les évolutions de la modernité :

« A cause de la relation étroite entre les Lumières et l'apologie de la raison, les sciences naturelles ont généralement été considérées comme la principale distinction entre la vision moderne et ce qui la précédait. [...] Mais les sciences sociales sont en réalité beaucoup plus profondément impliquées dans la modernité que les sciences naturelles, puisque la révision chronique des pratiques sociales à la lumière de la connaissance de ces pratiques fait intimement partie du tissu des institutions modernes²⁶⁸. »

Giddens ne prend pas pour argent comptant le lien essentiel que l'on établit, traditionnellement, entre l'esprit de la modernité et les progrès des sciences naturelles. Ces dernières ne furent

²⁶⁵ Anthony Giddens, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 [1990]

²⁶⁶ Cf. Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991

²⁶⁷ Il s'agit, pour l'ethnographe, de retracer tous les réseaux socio-techniques à l'œuvre dans cette production, réseaux que les scientifiques tendent à dissimuler au cours de la « purification » épistémologique de leurs travaux.

²⁶⁸ Giddens, *op.cit.*, p.46-47

qu'une forme historique particulière d'un processus de modernisation plus profond, fondé surtout sur l'accroissement permanent de la réflexivité contre la tradition :

« [...] la réflexivité se limite toujours, dans les civilisations pré-modernes, à la réinterprétation et la clarification de la tradition, de telle sorte que dans la balance du temps le plateau du "passé" pèse beaucoup plus lourd que celui du "futur". En outre, le fait de savoir lire et écrire étant le monopole d'une élite, la routinisation de la vie quotidienne reste liée à la tradition. Avec l'avènement de la modernité, la réflexivité prend un caractère différent. Elle participe du fondement même de la reproduction du système, de telle sorte que la pensée et l'action se réfractent constamment l'une sur l'autre. La routinisation de la vie quotidienne n'a absolument aucun lien naturel avec le passé, sauf dans la mesure où "ce qui a été fait auparavant" coïncide parfois avec ce qui peut être justifié, au niveau des principes, à la lumière du savoir nouveau. Approuver une pratique parce qu'elle est traditionnelle ne suffit pas ; on peut justifier la tradition, mais uniquement à la lumière d'un savoir qui n'est pas lui-même authentifié par la tradition²⁶⁹. »

Pour Giddens, la modernisation se comprend moins comme un processus de scientification du monde que comme une extension systématique de la *réflexivité* à tous les domaines autrefois régis par la tradition, « jusqu'à s'appliquer (en principe) à tous les aspects de la vie humaine, y compris l'intervention technologique dans le monde matériel²⁷⁰ ». On comprend alors que la critique des sciences par la philosophie et les sciences sociales ne soit pas, selon Giddens, *postmoderne* mais plutôt un nouvel approfondissement de la modernité. C'est une application de la réflexivité typiquement moderne à une forme historique de réflexivité devenue dogmatique : celle du positivisme scientifique, exigeant la suspension de toutes les croyances traditionnelles au profit des certitudes produites par les sciences, seules légitimes à fonder une action pleinement éclairée. Cette réflexivité-là, positiviste, se trouve aujourd'hui contestée par une réflexivité plus radicale : celle des sciences sociales. Giddens écrit :

« Nous ne faisons probablement que commencer, en cette fin de vingtième siècle, à réaliser à quel point cette perspective est inquiétante. Car lorsque la raison a remplacé les valeurs traditionnelles, elle a paru assurer un sentiment de certitude supérieur à ce que permettaient les anciens dogmes. Mais cela n'est convaincant que si l'on oublie qu'en réalité la réflexivité de la modernité subvertit la raison, du moins la raison

²⁶⁹ *Ibid.*, p.44-45

²⁷⁰ Giddens, *op.cit.*, p.45

considérée comme l'acquisition d'un certain savoir. La modernité se constitue dans et à travers le savoir réflexivement appliqué, mais l'assimilation entre savoir et certitude a malheureusement été mal comprise. Nous vivons dans un monde entièrement structuré par l'application réflexive du savoir, mais où en même temps nous ne pouvons jamais être sûr que tel ou tel élément de ce savoir ne sera pas remis en cause²⁷¹. »

Pour Giddens, la réflexivité moderne, comme mouvement permanent de remise en question des traditions, possède un caractère intrinsèquement insécurisant, au sens où elle introduit un doute permanent concernant la certitude de nos savoirs. Cela vaut dans le cadre des sciences naturelles elles-mêmes : l'existence de « révolutions scientifiques²⁷² » instille le doute que tout ce que nous tenons, à une époque donnée, pour un savoir scientifiquement établi soit plus tard relativisé par une nouvelle « vision du monde ». Mais cette insécurité se transforme en processus de « subversion » permanente dans le cas des sciences sociales.

b. *L'effet subversif des savoirs produits par les sciences sociales*

Ainsi que l'exprime Giddens :

« Dans les sciences sociales, il faut ajouter au caractère instable de toute connaissance fondée sur l'expérience l'effet de "subversion" dû à la réintroduction du discours scientifique social dans les contextes qu'il analyse²⁷³. »

Dans les sciences naturelles, le développement de connaissances sur le monde ne provoque pas de changement dans le monde naturel lui-même. Une révolution scientifique transformant radicalement notre explication des phénomènes volcaniques ne transforme pas pour autant les volcans. La situation est très différente dans les sciences sociales dont l'objet d'étude, les phénomènes sociaux, n'est pas aussi imperméable aux découvertes scientifiques. Les savoirs produits par la recherche finissent par être connus, compris et intégrés par les acteurs du monde social eux-mêmes, induisant une transformation de leurs pratiques en conséquence : c'est ce processus que Giddens qualifie d' « effet de subversion » du discours produits par les sciences sociales.

Giddens développe alors un certain nombre d'exemples de cette transformation des systèmes de sens des acteurs sociaux par la diffusion des savoirs des sciences sociales. Il pointe

²⁷¹ *Ibid.*, p.45-46

²⁷² Cf. Thomas S. Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques*, *op.cit.*

²⁷³ Giddens, *Ibid.*, p.46

l'influence particulière de la sociologie, dont « la position centrale [...] dans la réflexivité de la modernité naît de son rôle en tant que type le plus généralisé de reflet de la vie sociale moderne²⁷⁴ ». Depuis les travaux des pionniers de la sociologie, comme Durkheim, un grand nombre de méthodes sociologiques ont été « routinisées » dans le monde social, par exemple à travers la production de statistiques officielles sur la population, le mariage, le crime... Cette routinisation est le signe de l'intérêt que présentent les sciences sociales pour les pouvoirs modernes, qui intègrent peu à peu les savoirs et les méthodes des sciences sociales au sein de dispositifs institutionnels. Or toutes ces connaissances produites sur la société finissent par « réintégrer l'univers social d'où elles sont tirées²⁷⁵ ». Giddens prend entre autres exemples celui du mariage :

« Dans un pays occidental, tous ceux qui s'aventurent dans le mariage savent par exemple qu'un divorce coûte cher (ils peuvent également être informés, même imparfaitement ou partiellement sur la démographie du mariage et de la famille). La connaissance du coût élevé d'un divorce peut affecter la décision même de se marier, mais aussi les décisions relatives à des considérations annexes — dispositions concernant les biens matériels, etc. En outre, le fait d'être conscient du taux élevé de divorces signifie beaucoup plus que la simple conscience d'un fait objectif. Sa théorisation par l'individu profane est influencée par la pensée sociologique. Ainsi, quasiment toute personne envisageant le mariage a une idée de l'évolution des institutions familiales, des changements intervenus dans la répartition des rôles sociaux et du pouvoir entre les hommes et les femmes, l'évolution sexuelle, etc. — tout cela entrant dans divers processus de changement ultérieurs, réflexivement éclairés. Le mariage et la famille ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, s'ils n'étaient complètement "sociologisés" et "psychologisés"²⁷⁶. »

La conséquence logique d'une telle porosité entre le monde social et les savoirs produits par les sciences sociales est l'absence de cumulativité de ces dernières. Il n'y a pas de « progrès » des connaissances en sciences sociales qui soit équivalent à ce qui se produit dans les sciences naturelles. En effet, les « objets » d'étude des premières changent en permanence en intégrant à leur propre réflexivité les savoirs produits sur eux. Les effets d'un tel phénomène sont difficilement prévisibles par les scientifiques qui font mine de l'ignorer ou, plus souvent, font

²⁷⁴ *Ibid.*, p.48

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ *Ibid.*, p.49

du changement permanent une propriété du monde social lui-même. Ce à quoi Giddens s'oppose :

« *Le problème n'est pas l'absence de monde social stable à connaître, mais que la connaissance de ce monde contribue à son caractère instable ou mutable. La réflexivité de la modernité, directement impliquée dans la génération continue d'auto-connaissance systématique, ne stabilise pas la relation entre le savoir expert et le savoir appliqué aux actions courantes. Le savoir revendiqué par les observateurs experts rejoint son sujet, tout en l'altérant*²⁷⁷. »

c. *Le caractère herméneutique des sciences sociales comme double problème*

Selon nous, il faut distinguer deux dimensions dans la notion de « modernité réflexive » introduite par Giddens de manière claire mais peut-être trop condensée. D'un côté, il y a la question depuis longtemps débattue de la *nature herméneutique* des sciences sociales ; de l'autre, le problème du *positionnement réflexif* des sciences sociales au sein de la modernité. Ces deux problèmes ne sont pas strictement réductibles l'un à l'autre. Disons que, si la nature herméneutique des sciences sociales est une condition épistémologique indépassable et inaltérable, ces sciences peuvent en revanche conscientiser, problématiser et théoriser leur positionnement réflexif par rapport aux institutions de la modernité, ouvrant la perspective d'une meilleure maîtrise des phénomènes subversifs qui alimentent la modernité réflexive. C'est l'évitement de la question de la réflexivité par les sciences sociales qui explique les apories contemporaines de la modernité réflexive. Pour y voir plus clair dans des sociétés en perte de repères, on produit toujours plus de connaissances *sur* les pratiques sociales en gageant que cela sera un facteur de stabilisation. Avec pour effet que les sociétés deviennent en fait de plus en plus réflexives, c'est-à-dire de moins en moins certaines de ce qu'elles font... Explications les deux dimensions du problème diagnostiqué par Giddens.

- La nature herméneutique des sciences sociales

Les réflexions de Giddens s'appuient sur un courant de critique épistémologique des sciences sociales déjà ancien. La porosité entre les savoirs mobilisés par les acteurs sociaux et

²⁷⁷ Ibid., p.51

les savoirs produits sur eux par les sciences sociales fait l'objet de réflexions soutenues en herméneutique contemporaine, en particulier depuis le renouveau théorique introduit par Hans-Georg Gadamer²⁷⁸. Dans un article majeur de 1971²⁷⁹, Charles Taylor avait déjà produit une démonstration très similaire à celle de Giddens en s'appuyant non pas sur le cas de la sociologie, mais sur celui de la science politique. Il démontrait qu'il était impossible de produire une observation axiologiquement neutre du monde social, à moins de considérer les intentions, les croyances, les interprétations des acteurs sociaux — de manière générale le *sens* que des acteurs donnent à une situation dans laquelle ils interviennent — comme des propriétés personnelles des individus, éventuellement influencées par des systèmes de sens supra-individuels, eux-mêmes caractérisables comme propriétés d'un collectif d'individus. Avec de telles prémisses, les actions, attitudes et croyances des individus sont censées être analysables « objectivement » sans que le chercheur ait à émettre le moindre jugement de valeur. Taylor critique un tel système axiomatique : il est impossible pour un chercheur de produire la moindre connaissance objective sur les pratiques d'un ensemble d'individus dans une société donnée sans partager le système de sens dans lequel les pratiques qu'il observe ont une efficacité sociale. Il s'appuie longuement sur le cas des pratiques de négociation :

(Notre traduction) « *Les acteurs pourraient avoir toutes sortes de croyances et d'attitudes [...] individuelles [...] ; ils pourraient souscrire à certains objectifs de politique publique ou certaines formes de théorie de gouvernement, ou ressentir du ressentiment contre certaines choses, etc. Ils apportent cela avec eux dans leurs négociations, et s'efforcent d'y satisfaire. Mais ce qu'ils n'apportent pas dans les négociations c'est l'ensemble des idées et des normes constitutives de la négociation elles-mêmes. Celles-ci sont nécessairement une propriété commune de la société avant même que quelqu'un puisse se poser la question d'entrer dans une négociation ou pas. D'où le fait qu'elles [...] sont [...] des significations intersubjectives, qui constituent la matrice sociale dans lesquelles les individus sont pris et agissent*²⁸⁰. »

L'existence d'une telle matrice sociale de sens, que partagent tous les membres d'une société y compris les chercheurs, matrice restant non questionnée au cours de l'enquête, conditionne la possibilité de tenir un discours « objectif » sur des faits sociaux. C'est seulement dans la mesure

²⁷⁸ Hans-Georg Gadamer, *Vérité et méthode, Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, Points, 1997 [1960]

²⁷⁹ Charles Taylor, "Interpretation and the sciences of man", *The Review of Metaphysics*, Vol. 25, N°1, 1971, p. 3-51

²⁸⁰ *Ibid.*, p.27

où le chercheur lui-même partage cette matrice du sens, qu'il ne la questionne pas ni ne la conscientise, la prenant pour allant de soi comme elle va de soi pour tous les acteurs qu'il observe, qu'il peut ensuite prétendre que n'importe qui, à sa place, aurait observé la même chose. Cette « objectivité » est donc conditionnelle. Taylor prend l'exemple de villages traditionnels japonais²⁸¹ dans lesquels la notion de négociation telle que nous l'entendons, supposant la confrontation de plusieurs entités autonomes aux opinions clairement articulées, est contradictoire avec la notion de « consensus » telle qu'elle structure l'organisation sociale de ces villages. Des observateurs venus de tels villages, ne pouvant concevoir la notion de dissensus qui organise notre propre rapport à la négociation, ne verraient probablement pas, *objectivement*, ce que des chercheurs en science politique occidentaux voient dans les pratiques de négociation occidentales. L'objectivité de l'observation, dans les sciences sociales, est toujours dépendante d'un certain socle commun de sens entre les observateurs et les observés qui reste implicite voire ignoré par les chercheurs : il n'y a de « fait » observable que sur un fond commun de sens pris pour allant de soi et invisibilisé. Ainsi, ce n'est qu'« une fois que l'on a accepté un certain ensemble d'institutions ou de pratiques comme notre point de départ et non pas comme des objets d'investigation approfondie²⁸² », que l'on peut prendre comme des données brutes certains actes, certains jugements ou certains états observés dans le cadre d'une enquête²⁸³. En résumé, écrit Taylor :

(Notre traduction) « *Une science sociale qui souhaite remplir les attendus de la tradition empiriste essaie naturellement de reconstruire la réalité sociale en tant que consistant seulement de données brutes. Ces données sont les actes des gens (comportement) supposés être identifiables sans avoir recours à une interprétation [...] ; et deuxièmement, elles incluent la réalité subjective des croyances, attitudes, valeurs individuelles [...]. Ce que cela exclut, c'est la prise en compte de la réalité sociale en tant que caractérisée par des significations intersubjectives et communes*²⁸⁴. »

C'est sur la base de telles analyses, bien plus approfondies dans l'article original de Taylor, que ce dernier défend une conception des sciences sociales comme sciences *herméneutiques*, c'est à dire des sciences de l'interprétation et du commentaire et non pas comme des sciences empiriques analysant des *faits* sociaux. Encore faut-il bien comprendre la radicalité d'une telle

²⁸¹ *Ibid.*, p.23

²⁸² *Ibid.*, p.29

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*, p.32

affiliation à la tradition herméneutique. Il ne suffit pas de dire que le chercheur en sciences sociales produit une « interprétation » de faits sociaux. Cela reste une forme adoucie de positivisme. C'est l'idée même qu'il puisse exister des « faits sociaux » bruts, observables à partir d'une position d'extériorité, qui est contestée. Une telle problématisation des phénomènes du monde social est déjà un parti-pris herméneutique très fort, qui n'est pas sans intérêt mais ne produit rien de plus qu'une expérience de pensée très rigoureuse — *faisons comme si on pouvait mettre entre parenthèses le socle commun de sens qui m'unit, moi, observateur, avec les personnes que j'observe*. Dans une perspective herméneutique, faire une étude des comportements sociaux relatifs au mariage — pour reprendre l'exemple de Giddens — permet certes de produire un certain « savoir » sur le fonctionnement social de cette institution mais ce savoir est toujours, en même temps, une prise de position. Il n'est pas « neutre » de choisir d'étudier le mariage en étudiant statistiquement le nombre de divorces prononcés chaque année ou en s'intéressant aux profils socio-économiques des mariés, ou encore en tentant de définir l'univers mental des couples qui durent par rapport à celui des couples qui ne durent pas. Tous ces savoirs sont peut-être considérés comme dépourvus de tout jugement de valeur par ceux qui les produisent mais ils contribuent à faire exister une certaine vision sociologique de cette institution qui, *in fine*, sera prise en considération par les aspirants au mariage, au même titre que le respect des traditions ou la volonté de donner un statut légal à une relation longue. Ainsi comprises comme des disciplines herméneutiques, les sciences sociales sont indissociables d'une réflexion éthique qui est pourtant systématiquement évitée. Toute production de « savoirs » en sciences sociales devrait s'accompagner d'une réflexion du chercheur-herméneute sur le sens (comme signification et comme direction) qu'il donne au monde social en produisant telle ou telle analyse :

(Notre traduction) « *[Les sciences sociales] ne peuvent pas être wertfrei [axiologiquement neutres] ; ce sont des sciences morales dans un sens plus radical encore que ne le comprenait le dix-huitième siècle. Finalement, pour les poursuivre avec succès, il faut un haut degré de connaissance de soi, une liberté face à l'illusion, au sens d'une erreur enracinée et exprimée dans nos modes de vie ; car notre incapacité à comprendre s'enracine dans nos propres définitions de nous-mêmes, et donc dans ce que nous sommes. Dire cela, ce n'est rien dire de nouveau : Aristote soutient quelque chose de similaire dans le Livre I de l'Éthique. Mais cela reste*

*radicalement choquant et inassimilable par les courants dominants de la science moderne*²⁸⁵. »

On trouve un argumentaire très similaire chez Giddens, lorsqu'il développe son concept de « double herméneutique²⁸⁶ » des sciences sociales.

- Les sciences sociales comme institution réflexive au sein des sociétés modernes

Avec le concept de « modernité réflexive », Giddens s'inscrit dans la lignée de cette critique herméneutique des sciences sociales. Mais son véritable apport est ailleurs : Giddens donne en fait à cette problématique épistémologique des sciences sociales une importance historique particulière. En somme, il en fait un problème de société. Paradoxalement, l'ambiguïté épistémologique des « savoirs » produits par les sciences sociales a constitué un avantage stratégique pour ces dernières dans le processus de modernisation. Savoirs « objectifs » toujours susceptibles d'une appropriation par les acteurs, d'une mise en action et d'une révision, ils ont nourri des institutions modernes toujours plus friandes de réflexivité à mesure qu'elles rompaient avec les traditions et que le positivisme scientifique montrait ses limites. De plus en plus, les sciences sociales occupent un *positionnement réflexif* plus ou moins assumé au sein des institutions de la modernité. Elles sont intégrées aux institutions modernes, soit en participant directement à leur modernisation (observatoires divers, instituts d'études, missions de conseil pour le pouvoir politique, consultance dans le cadre de projets urbains, recherche incitative, évaluations de politiques publiques...) soit en étant intégrés réflexivement par les agents sociaux, via la démocratisation des connaissances. La transformation réflexive de la société par les savoirs des sciences sociales n'est donc pas un phénomène marginal mais

²⁸⁵ *Ibid.*, p.51

²⁸⁶ Ainsi, dans *La Constitution de la société*, publié en 1984, on peut lire : « *Il ne peut y avoir de lois universelles dans les sciences sociales, non parce que les méthodes d'investigation et de validation sont en quelque sorte inadéquates, mais parce que les conditions causales contenues dans les généralisations relatives aux conduites sociales des agents humains sont instables par définition : en effet, elles varient, entre autres, en fonction de la connaissance même (ou des croyances) que les acteurs ont des circonstances de leurs propres actions. La soi-disant "prophétie autoréalisatrice", dont ont traité Robert K. Merton et plusieurs autres, n'est qu'un cas particulier d'un phénomène beaucoup plus général en sciences sociales. En effet, il existe une réciprocité d'interprétation, une "double herméneutique" entre les scientifiques des sciences sociales et les sujets qui font partie de leurs objets d'étude. D'un côté, les théories et les 'découvertes' des scientifiques des sciences sociales ne peuvent être tenues hors de l'univers des significations et des actions de ceux et celles qui en sont l'objet. De l'autre, ces acteurs qui font partie des objets des sciences sociales sont eux aussi des théoriciens du social, et leurs théories contribuent à la constitution des activités et des institutions qui sont les objets d'études des scientifiques des sciences sociales. Aucune ligne de démarcation claire ne sépare les acteurs 'ordinaires' des spécialistes lorsqu'il s'agit de réflexion sociologique documentée.* » (Anthony Giddens, *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, Quadrige, 2012 [1984], p.43)

bien le produit du fonctionnement normal, et même souhaité par beaucoup, de ces sciences au sein de la modernité. Elles ne produisent pas un savoir positif et cumulatif sur la société mais toujours des savoirs réflexifs qui, à plus ou moins long terme — que cela ait été voulu ou non par les chercheurs —, ont vocation à être intégrés dans les phénomènes sociaux observés.

Pour Giddens, le résultat de la transformation de la faiblesse épistémologique fondamentale des sciences sociales en un puissant positionnement réflexif au sein de la société, est l'accélération du changement à tous les niveaux de la société. Giddens critique à mots couverts l'hypocrisie consistant, pour les chercheurs en sciences sociales, à s'étonner du changement perpétuel des sociétés pour justifier toujours plus de recherches sur ces changements. La remise en question réflexive de toutes les traditions et habitudes entraîne une sorte de dépendance à la réflexivité. On retrouve ce phénomène que nous abordions déjà plus haut : la réflexivité reconduit sans cesse l'illusion que de nouvelles certitudes, enfin définitives et fiables, sont au bout du chemin, alors que son principe même est une destruction systématique des certitudes. Dans cette boucle auto-entretenu de réflexivité et de changement, les sciences sociales et leurs méthodes peuvent prospérer sans jamais avoir à affronter les contradictions de leur positionnement réflexif au sein de la modernité.

2. Beck : la « société du risque » comme catalyseur de la modernité réflexive

En 1986, Dans *La Société du risque*²⁸⁷, Ulrich Beck développe également une réflexion sur la « modernité réflexive », dont Giddens s'est en partie inspiré. La dynamique de « modernisation réflexive » est catalysée, selon Beck, par le développement de ce qu'il appelle la « société du risque ». Ce concept renvoie à la conscience sociale croissante des risques produits par le développement technico-économique des sociétés occidentales :

« Il ne s'agit plus ou plus uniquement de rentabiliser la nature, de libérer l'homme des contraintes traditionnelles, mais aussi et avant tout de résoudre des problèmes induits par le développement technico-économique lui-même. Le processus de modernisation devient "réflexif", il est lui-même objet de réflexion et problème. Les questions portant sur le développement et l'introduction de technologies (dans le domaine de la nature, de la société et de la personnalité) se doublent de questions de "maniement" politique et scientifique — gestion, détection, intégration, évitement, dissimulation — de risques

²⁸⁷ Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, Champs essais, 2008

liés à des technologies qui existent actuellement ou que l'on envisage d'introduire, et ce dans le cadre d'horizons qui restent à définir spécifiquement²⁸⁸. »

Ce processus va de pair avec la croissance de la capacité critique des acteurs sociaux. On retrouve ici le phénomène de « subversion » dont parlait Giddens, par lequel le monde social intègre peu à peu les méthodes et savoirs des sciences sociales. Beck identifie lui aussi le rôle déterminant de ces dernières dans la transition vers la modernité réflexive, notamment dans le domaine des sciences elles-mêmes :

« Le passage de la scientificisation simple à la scientificisation réflexive s'opère sur un plan scientifico-institutionnel. Les acteurs de la rupture sont les disciplines qui appliquent la science à la science dans une perspective critique : l'épistémologie et l'histoire des sciences, la sociologie du savoir et la sociologie des sciences, la psychologie et l'ethnologie empirique de la science, etc²⁸⁹. »

Cela ne se fait pas sans une certaine ambiguïté de leur part :

« Ces disciplines s'inscrivent dans un cadre institutionnel et professionnel, et elles obéissent aux prétentions du modèle de scientificisation simple qui est encore en vigueur ; d'un autre côté, elles abolissent les conditions de son application, et sont en ce sens à l'avant-garde de la variante autocritique de la scientificisation réflexive²⁹⁰. »

Les scientifiques des sciences « dures » intériorisent la critique, résultant dans ce que Beck nomme le « faillibilisme épistémologique²⁹¹ ». La scientificisation réflexive a pour corollaire la croissance de l'incertitude, qui résulte de la mise en doute généralisée des connaissances scientifiques et techniques²⁹². Dans le contexte de la société du risque, société de plus en plus méfiante vis-à-vis des sciences et des techniques, les méthodes critiques se sont aussi largement répandues au sein de la société civile, quitte à être instrumentalisées par des groupes politiques,

²⁸⁸ *Ibid.*, p.36. C'est l'auteur qui souligne.

²⁸⁹ *Ibid.*, p.359. C'est l'auteur qui souligne.

²⁹⁰ *Ibid.*, p.360

²⁹¹ Beck décrit ainsi ce « faillibilisme épistémologique » : *« La vérité a emprunté la voie habituelle de la modernité. La religion scientifique de la possession et de la proclamation de la vérité a été sécularisée au cours du processus de scientificisation. La prétention de la science à la vérité n'a pas résisté à la remise en question épistémologique et empirique de la science par elle-même. D'un côté, la prétention de la science à l'explication s'est réfugiée dans l'hypothèse, la supposition en sursis. D'un autre côté, la réalité a émigré dans les données qui sont établies. Ainsi, les "faits" — autrefois fleurons de la réalité — ne sont plus que des réponses à des questions que l'on aurait pu poser autrement. Les produits de règles de collection et d'élimination. A chaque ordinateur, à chaque spécialiste, à chaque institut sa "réalité". »* (*Ibid.* p.362. C'est l'auteur qui souligne.)

²⁹² *« Dans la mesure où l'essor de la science, dans une phase où la science s'en prend à la science, présuppose ce type de critique de la science et de la pratique des experts, la civilisation scientifique se soumet à une autocritique médiée par la sphère publique. Cette autocritique ébranle ses fondements et la perception qu'elle a d'elle-même. Elle manifeste face à ses propres fondements et effets une incertitude qui n'a d'égal que le potentiel de risques et de perspectives d'évolution qu'elle déclenche²⁹². »* (*Ibid.*, p.343. C'est l'auteur qui souligne.)

des médias, diverses organisations²⁹³. Finalement, les perspectives ouvertes par la modernisation réflexive de la science et de la société sont fondamentalement *ambivalentes* :

« *La scientificisation réflexive ouvre aux destinataires et usagers de la science dans la société de nouvelles possibilités d'influence et d'action dans les processus de production et dans l'utilisation des résultats scientifiques. Cette évolution est extrêmement ambivalente : elle permet à la pratique sociale de s'émanciper de la science par la science ; dans le même temps, elle immunise les idéologies et points de vue d'intérêts socialement institués contre les visées strictement scientifiques, et ouvre la voie à une féodalisation de la pratique scientifique instrumentalisée par les intérêts économique-politiques et la "puissance des nouvelles croyances"²⁹⁴. »*

Beck craint que, dans certains cas, sous l'effet conjugué de la complexité des situations de risques technico-économiques et de la pression sociale à les neutraliser, les critères de « validité » des savoirs finissent par se muer en une pure logique d'*acceptabilité sociale*, conduisant à la "féodalisation" de la science aux intérêts sociaux²⁹⁵. La prolifération de données scientifiques et techniques de plus en plus spécialisées sur un nombre de sujets croissants, commandées par des acteurs sociaux très variés, risque de transformer la production de savoirs scientifiques en une sorte de marché concurrentiel, induisant le danger d'une instrumentalisation sociale de la science. La réception sociale des découvertes scientifiques se transforme « en participation, en un processus autonome de formation de connaissance *avec et contre* la science²⁹⁶».

Corollaire de ce risque, dans les cas de forte conflictualisation sociale d'innovations techniques, le véritable critère de *validité* scientifique des savoirs pourrait se trouver davantage dans leur capacité de mobilisation sociale que dans leur teneur scientifique :

²⁹³ « *De façon générale, les idéologies et les préjugés aujourd'hui protégés par le bouclier de la science savent désormais se défendre contre la critique scientifique. Ils en appellent à la science elle-même pour lui dénier ses prétentions. Il suffit de lire plus, y compris les contre-enquêtes. On prend connaissance des objections avant de connaître les résultats. Un certain nombre d'arguments (méthodiques) de base prévus pour tous les cas et tenus en réserve suffisent à faire s'effondrer telle ou telle découverte scientifique. Jusque dans les années soixante, la science pouvait encore compter sur une opinion peu portée à la controverse, qui croyait en la science. Aujourd'hui, ses efforts et ses progrès ne récoltent que la méfiance. On suppose du non-dit, on y ajoute les effets induits, et l'on s'attend au pire.* » (Ibid., p.370-371)

²⁹⁴ Ibid., p.345. C'est l'auteur qui souligne.

²⁹⁵ « *On voit apparaître des critères de sélection qui se soustraient à la vérification scientifique stricte, et prennent dans ce contexte d'hypercomplexité dont il faut tout de même venir à bout une importance nouvelle, peut-être cruciale : compatibilité avec les opinions politiques fondamentales, intérêts des commanditaires, anticipation des implications politiques, en bref, caractère socialement acceptable. La science s'est tellement complexifiée qu'elle s'expose, en empruntant la voie de la conventionnalisation méthodologique, à une féodalisation implicite de sa "pratique de la connaissance".* » (Ibid., p.368. C'est l'auteur qui souligne)

²⁹⁶ Ibid., p.367. C'est l'auteur qui souligne.

« Pour pouvoir s'affirmer dans cette concurrence inter- et intraprofessionnelle des experts, il ne suffit plus de prouver le caractère représentatif d'une découverte. Il faut maintenant se présenter soi-même, et être convaincant. Dans ce contexte de scientificisation réflexive, la production (ou la mobilisation) de la croyance devient une source centrale d'affirmation sociale des prétentions à la validité²⁹⁷. »

En résumé, on trouve chez Beck une problématisation de la modernité tardive similaire à celle de Giddens, soulignant son caractère « réflexif ». La réflexivité, catalysée par la conscience sociale croissante des risques induits par le développement technico-économique, est catalysée par la pénétration des méthodes et des savoirs critiques des sciences sociales dans le monde social, résultant notamment dans une forme de défiance généralisée vis-à-vis des prétentions scientifiques à énoncer la « vérité ». Du fait de la contestation de plus en plus puissante de leur privilège épistémologique, les scientifiques des sciences « dures » deviennent eux-mêmes très critiques et prudents vis-à-vis des résultats qu'ils produisent, alimentant un « faillibilisme » généralisé. Paradoxalement, cela conduit à la production proliférante de données scientifiques et techniques, mobilisées voire instrumentalisées par divers groupes dans les conflits sociaux autour des risques technico-économiques. La modernisation réflexive engendre ainsi une complexification grandissante des processus de décision et d'action dans des situations de risque, dont le corollaire est la croissance de l'incertitude, justifiant une socialisation de plus en plus profonde des procédures scientifiques et techniques de production de savoirs, c'est-à-dire leur insertion dans des dispositifs de discussion sociale de leurs problèmes et de leurs résultats.

III. LES SIGNES DE « MODERNITE REFLEXIVE » DANS LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME

Les réflexions de Giddens et de Beck n'offrent-elles pas des pistes intéressantes pour comprendre l'impression de flou indépassable que génèrent les pratiques de projet en urbanisme ? Ce flou, dont on a vu qu'il justifiait de nombreuses démarches scientifiques fondées sur l'observation des professionnels en action, est peut-être moins une *propriété* énigmatique des pratiques elles-mêmes que le résultat de l'« effet de subversion » produit par

²⁹⁷*Ibid.*, p.369. C'est l'auteur qui souligne.

la recherche sur ces pratiques. L'objet « projet » étudié par les chercheurs n'aurait cessé d'évoluer à mesure que la recherche s'intéressait à lui.

Plusieurs indices permettent de penser qu'un tel phénomène a effectivement cours. Un premier indice réside dans la place prépondérante du thème du changement dans les recherches sur les pratiques professionnelles, associée à un diagnostic d'illisibilité de ce changement. Le second indice est donné par le constat de phénomènes de « subversion » au sens de Giddens, c'est-à-dire de pénétration et d'appropriation, dans les pratiques professionnelles, de concepts formulés par la recherche pour comprendre et expliquer ces dernières. En troisième lieu, ces évolutions semblent bien catalysées par la conscience grandissante des risques, et plus généralement de l'*incertitude* dans les projets d'urbanisme. Cela se traduit par l'assemblage d'équipes de projet de plus en plus complexes, aux savoirs multiples et spécialisés, devant apprendre à interagir avec les « profanes » de l'aménagement.

1. Permanence du changement des pratiques urbanistiques sous le regard de la recherche

En ce qui concerne l'importance de la thématique du changement en urbanisme, un ouvrage collectif récent, *Urbanisme et changement*²⁹⁸, auquel nous avons participé, s'ouvre sur le constat suivant :

« [...L]e champ lexical de la nouveauté, de la mutation, de la transformation, de l'évolution, parmi d'autres, est très largement mobilisé dans le monde académique comme dans celui de la pratique. Il en est ainsi des nouvelles méthodes de l'urbanisme ; des nouveaux entrants dans le champ ou des nouvelles frontières publiques-privées, pour évoquer un appel à articles récent de la Revue Internationale d'Urbanisme ; du changement urbain, en référence au colloque de clôture, prévu en mars 2020, du projet ALARIC (A LA Recherche de l'Incrémentation du Changement) ; ou des « nouvelles fabriques de l'expertise » pour reprendre l'appel à contributions pour les rencontres 2020 du réseau sur les activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (RAMAU) ; ou encore des « nouveaux acteurs de la scène urbaine », une des annonces du « Lab Demain la ville » de Bouygues Immobilier. Cette liste, qui pourrait être bien

²⁹⁸ Nadia Arab, Amandine Mille, Antoine Pauchon (dir.), *Urbanisme et changement. Injonctions, rhétorique ou nouvelles pratiques ?*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Collection Villes et Territoires, 2022

plus longue, témoigne de l'actualité et de l'intensité de l'invocation du neuf et du renouvelé, ce qui n'est pas sans poser question scientifiquement²⁹⁹. »

Cet intérêt académique pour le changement est rapproché par les auteurs de celui symétrique pour l'innovation dans le monde des pratiques professionnelles. C'est précisément pour prendre un certain recul par rapport à la multiplication des démarches « innovantes » que les auteurs de l'ouvrage ont choisi de s'intéresser au « changement », axiologiquement plus neutre³⁰⁰. Interroger le « changement » en urbanisme pourrait ainsi permettre de se montrer critique par rapport à la rhétorique de l'« innovation », en jouant sur le potentiel décalage entre un discours de nouveauté et des pratiques qui le sont moins — ou l'inverse : entre des pratiques en mutation profonde et un discours de continuité. Sans contester le caractère inédit de cette démarche, il faut néanmoins distinguer deux choses : d'une part, l'intérêt pour le changement en urbanisme ; d'autre part, la critique du discours de l'« innovation ». A présenter le premier comme motivé par la seconde, on perd de vue que le changement des pratiques, qu'il soit innovant ou pas, est un objet de recherche pratiquement aussi ancien que le développement des recherches sur les pratiques professionnelles de l'urbanisme.

En avant-propos d'un ouvrage de 2009, *La fabrication de la ville*³⁰¹, Michel Bonnet revient sur la genèse de l'ouvrage. Celui-ci présente les résultats d'un programme de recherche financé par le PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture) et mené dans le cadre du réseau RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme). Le réseau fut créé à la toute fin des années 1990, prenant la suite de plusieurs programmes de recherche initiés par le Plan Urbain et le Plan Construction Architecture dès le début des années 1990, centrés sur les enjeux de compréhension, de transformation et de structuration des activités de conception architecturale et urbaine dans un contexte d'ouverture à la concurrence européenne³⁰². Accompagnant ces programmes de recherche, des séminaires prospectifs avaient été organisés afin de mieux comprendre les systèmes d'acteurs et l'organisation des activités de conception en France et en Europe. A la fin des années 90, dans un souci de pérennisation de cette activité de recherche et de prospective, mêlant de manière originale des chercheurs et des professionnels, de France et d'autres pays européens, le réseau RAMAU a été créé avec

²⁹⁹ *Ibid.*, p.7-8

³⁰⁰ « *En se focalisant sur le changement dans les pratiques de production de la ville, il s'agit bien de neutraliser pour partie ce bruit médiatique de l'innovation pour interroger aussi, au-delà des supposées ruptures, les continuités, les réemplois et les empilements dans les façons de faire des acteurs de la production urbaine.* » (*Ibid.*, p.8)

³⁰¹ Véronique Biau, Guy Tapie, *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, op.cit., p.2009

³⁰² *Ibid.*, p.5

trois objectifs : « conforter la structuration et l'organisation d'un milieu de recherche en cours d'émergence » ; apporter à ce dernier « les conditions favorables à la poursuite de son effort » ; « former une unité de services documentaires » en direction des administrations et plus généralement des professionnels « engagés dans la conception et la production architecturale et urbaine³⁰³ ». Or quels étaient les principaux « acquis » des années 90, ayant conduit à la création de ce réseau plus pérenne ?

« [Les programmes Euroconception et les séminaires] mettaient l'accent sur les nouvelles compétences et métiers provoquant une redéfinition des marchés et une déstabilisation des relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En effet, l'ouverture internationale, en cours, entraînait une forte exigence de circulation des savoirs et des compétences des acteurs et une dérégulation des missions de maîtrise d'œuvre sous des formes et des degrés variables au sein de chaque nation européenne³⁰⁴. »

Mutations du contexte, redéfinition des marchés, déstabilisation des relations de travail, émergence de nouvelles compétences... La thématique du changement est consubstantielle à la création du RAMAU, ce qui est palpable dans les productions du réseau du début des années 2000, que l'ouvrage *La Fabrication de la ville* condense et organise. Dans leur « Cadrage thématique et problématique », Véronique Biau et Guy Tapie posent clairement la tension changement/permanence qui structure les travaux présentés dans l'ouvrage :

« Dans des mondes évoluant à un rythme rapide, porter régulièrement le regard sur les systèmes de fabrication et les acteurs qui les incarnent est vital pour en démonter les mécanismes, juger de la qualité et de la pertinence des prestations, ajuster les formations, les réglementations et les procédures³⁰⁵. »

Pratiquement tous les chapitres de l'ouvrage portent sur des études de cas révélant des systèmes d'acteurs en mutation, des pratiques mouvantes, des tensions transformatrices. Plusieurs chapitres de l'ouvrage portent explicitement un diagnostic de rupture, de changement, de nouveauté dans les pratiques : Elisabeth Campagnac écrit sur les « Partenariats public-privé : le bouleversement des organisations de projet³⁰⁶ » ; Sandra Fiori et Cécile Régnault s'intéressent aux « Concepteurs sonores et concepteurs lumière : deux groupes professionnels

³⁰³ *Ibid.*, p.6-7

³⁰⁴ *Ibid.*, .6

³⁰⁵ *Ibid.*, p.11

³⁰⁶ *Ibid.*, p.31-42

émergents³⁰⁷ » ; Nadia Arab et Alain Bourdin se penchent sur « La commande d'espace public dans les collectivités territoriales : nouvelles formes de coopération et d'expertises³⁰⁸ ».

Au tournant des années 2000, l'intérêt pour les mutations des pratiques professionnelles n'est pas limité au RAMAU. On trouve la même appétence pour l'observation du changement dans un numéro de 2001 de la revue *Espaces et Sociétés* intitulé *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*³⁰⁹. En présentation du numéro, Alain Bourdin écrit :

« *L'organisation de la production s'est radicalement transformée. [...Un ensemble de questions et de remises en cause] concernent particulièrement les effets de la complexification des contextes de l'action, qui se manifeste sur le plan technologique, dans la dimension économique et plus encore dans la diversité des acteurs, de leurs expertises et de leurs objectifs. La nature des savoirs mis en œuvre change, comme leurs découpages, leurs dynamiques internes, et encore plus leurs relations*³¹⁰ [...] »

Et effectivement, les articles rassemblés font la part belle à la nouveauté, au changement, à la rupture : « la commande comme nouveau marché de services³¹¹ », « la rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique³¹² », « proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale³¹³ », « nouveaux acteurs dans l'aménagement des villes italiennes³¹⁴ »...

Ainsi, au début des années 2000, il existait un certain consensus académique autour de l'idée que les pratiques urbanistiques étaient en train de changer, s'adaptant à un monde complètement bouleversé par des mutations profondes. Cela conduira François Ascher à écrire en 2010 un essai qui fait encore référence aujourd'hui : *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme*³¹⁵. Nous serons amenés à le commenter dans un chapitre ultérieur. Notons simplement que cet essai diagnostique une nouvelle « révolution urbaine » en cours, justifiant le passage progressif à un « néo-urbanisme » réflexif, concourant, sensible... en rupture avec l'urbanisme moderne, lié à une conception de la ville très marquée par l'industrialisation.

³⁰⁷ *Ibid.*, p.103-114

³⁰⁸ *Ibid.*, p.141-152

³⁰⁹ *Espaces et Sociétés. Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, n° 105/106, 2001, Paris, L'Harmattan

³¹⁰ Alain Bourdin in : *Ibid.*, p.14

³¹¹ Elisabeth Campagnac, « La "commande" comme nouveau marché de services : crise ou renouveau du professionnalisme ? » in : *ibid.*, p.17-55

³¹² Philippe Genestier, « Des projets en paroles et en images. La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique » in : *ibid.*, p.101-125

³¹³ Olivier Ratusis, Marion Segaud, « De la "maîtrise d'ouvrage" au collectif "d'énonciation" : proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale » in : *ibid.*, p.127-145

³¹⁴ Ezio Micelli, « Nouveaux acteurs dans l'aménagement des villes italiennes : le cas de l'Agence pour le développement du Nord de Milan » in : *ibid.*, p.167-177

³¹⁵ François Ascher, *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme, suivi de Lexique de la ville plurielle*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, Collection Poche, 2010 [2001]

L'introduction de l'ouvrage dépeint un monde de l'urbanisme encore largement inconscient de tous les changements qui le frappent et le frapperont encore³¹⁶.

Ce rapide retour sur la période charnière des années 2000 permet de mettre en perspective certains éléments de l'introduction de l'ouvrage *Urbanisme et changement*. En proposant de prendre pour objet le changement en urbanisme face à la rhétorique de l'innovation pullulante dans les pratiques, les auteurs rajeunissent une préoccupation en fait plutôt classique de la recherche urbanistique. Problématisé comme une notion plus neutre que celle d'innovation, et permettant ainsi d'offrir un recul critique par rapport à cette dernière, le « changement » fait oublier qu'il est lui-même une antienne du discours académique. Les auteurs ne semblent néanmoins pas loin d'admettre cela :

« Pour commencer, la notion de changement, bien qu'omniprésente, demeure finalement peu conceptualisée en urbanisme. Elle n'est ni aisée à définir, ni aisée à manipuler tandis que l'étude du changement reste une question ouverte et relative à ce que l'on veut explorer³¹⁷. »

Les auteurs, au nom du démarcage par rapport à la notion d'« innovation », sont finalement amenés à donner à celle de « changement » un sens large, potentiellement très extensible :

« S'agit-il d'examiner la modification d'un objet – un espace urbain, une pratique professionnelle, une institution territoriale... – entre un état A antérieur et un état B postérieur ? Ou s'agit-il d'examiner comment cet objet change d'un espace géographique à un autre (ce qui nous renvoie notamment aux problématiques des circulations de modèles et des bonnes pratiques) ? Ou s'agit-il d'explorer des changements dans les processus de la fabrique urbaine ? Ou s'agit-il encore d'autre chose³¹⁸ ? »

Si le critère pour déterminer s'il y a changement n'est plus celui de la rupture par rapport à un état antérieur, comme dans le cas de l'innovation, alors on est confronté au fait que tout évolue en permanence. Quel critère appliquer pour pouvoir parler de *changement* ? Selon une stratégie discursive courante en urbanisme, et que le chapitre précédent nous aura rendue familière, lorsque la définition de l'objet d'étude est floue, on s'en remet à l'empirie. Les contributeurs de

³¹⁶ « La société contemporaine se transforme vite [...]. Dans le domaine de l'urbanisme, nous percevons d'autant plus difficilement les changements que le cadre bâti évolue lui-même relativement lentement et que les constructions neuves réalisées chaque année représentent moins d'un pour cent du parc existant. [...] Toutefois, beaucoup d'indices et d'analyses laissent à penser que les transformations de notre société en général et des villes en particulier n'en sont qu'à leurs débuts. » (Ibid. p.9-10)

³¹⁷ Nadia Arab, Amandine Mille, Antoine Pauchon (dir.), *op.cit.*, p.8

³¹⁸ Ibid., p.8-9

l'ouvrage adoptent ainsi une lecture du changement à l'aune des pratiques, en considérant que l'observation empirique est le meilleur moyen de se tenir à distance des mystifications du discours. Trois partis-pris :

- Il s'agit d'abord d' « opérer un déplacement, du déclaratif au faire », en « s'attach[ant] au plus près aux pratiques de ceux qui conçoivent, construisent, organisent, gèrent les espaces urbanisés » ;
- Deuxièmement, sera privilégiée une « approche empirique », qui examine les pratiques « au prisme de leurs acteurs et des instruments qu'ils mobilisent », en s'appuyant sur des études de cas ;
- Enfin, « l'indéfinition de la notion de changement » est assumée, afin de « privilégier la pluralité des grilles de lectures et la variété empirique³¹⁹».

Ce faisant, malgré une volonté affichée d'apporter une réflexion nouvelle sur le changement, l'ouvrage s'inscrit dans une continuité très forte avec ce que la recherche en urbanisme produit depuis plus de 20 ans : une observation des pratiques, des acteurs, des instruments qui changent.

L'intérêt pour les transformations, les mutations, la nouveauté dans les pratiques apparaît comme une constante de la recherche en urbanisme depuis au moins la fin des années 90. Sous le regard des chercheurs, les pratiques semblent changer en permanence. Ce mouvement se double aujourd'hui d'une rhétorique de l'innovation qui complexifie encore le repérage d'éléments de permanence. Nous allons maintenant voir qu'il existe des signes concrets suggérant que le changement des pratiques est au moins en partie lié à l'appropriation de résultats de recherches empiriques portant sur elles. Phénomène que l'on peut rapprocher du concept de « subversion » du monde social développé par Giddens.

2. La « subversion » des pratiques urbanistiques par les savoirs empiriques produits par les sciences sociales

Certains indices font penser que la production de savoirs empiriques sur les pratiques professionnelles a une dimension « subversive » au sens de Giddens. Cela est particulièrement perceptible avec la notion de « coproduction ».

Cette notion, visant à expliquer la spécificité des pratiques de projet en urbanisme, s'est répandu rapidement dans le champ académique à partir de la seconde moitié des années 1990.

³¹⁹ Ibid., p.9-10

Aujourd'hui, la « coproduction » s'est imposée comme une composante essentielle, si ce n'est le cœur même de tout projet, si bien que les dispositifs de « coproduction » occupent désormais une place prépondérante dans les pratiques professionnelles. Il faut toutefois noter un fait qui peut interroger : ce concept de « coproduction » ne semble pas vécu par les praticiens, en particulier les architectes-urbanistes, comme incarnant l'essence intemporelle du projet, mais bien comme une *nouvelle* modalité de travail, se démarquant de pratiques plus traditionnelles, centrées sur la « forme urbaine » et marquées par les figures du concepteur inspiré et du maître d'œuvre.

En introduction, nous avons vu que le « projet urbain » fut initialement conceptualisé par des architectes. Si ceux-ci se démarquaient de leurs prédécesseurs par un souci de la bonne articulation des projets avec le tissu urbain et social existants, une attention portée à l'histoire des villes, une préoccupation pour les possibilités d'évolution des projets au cours du temps, leurs réflexions conservaient pour centre de gravité les questions de forme urbaine. Au cours des années 1990, une autre problématisation des pratiques de projet urbain se fait jour, affichant clairement sa différence par rapport à cette veine architecturale du projet. Ainsi, en 1998, en avant-propos d'un ouvrage collectif qui semble avoir eu une certaine postérité³²⁰, Jean Rémy défend une acception du projet décalée par rapport à la question de la bonne forme urbaine et recentrée sur le processus de projet et ses acteurs :

« Dans le cadre de cet ouvrage, le projet urbain est un point de focalisation autour duquel s'entrecroisent divers acteurs qui s'impliquent dans l'évolution d'une ville donnée. Ce point présuppose d'emblée que le lieu est une entité apte à l'auto-développement. Le projet urbain ne se réduit pas à appliquer à un lieu, des principes génériques mis au point par ailleurs. Il doit surgir de la dynamique locale³²¹. »

Évoquant ensuite le caractère « plurivoque sans être équivoque³²² » du mot « projet urbain », Rémy explique qu'il est nécessaire d'élucider ce terme. Il s'en prend alors plus directement à son origine architecturale, qui le « connote », mais aussi au flou généré par des expressions comme « projet politique » ou « projet de vie³²³ ». Rémy souligne alors un processus en cours

³²⁰ Il s'agit de : Jean-Yves Toussaint, Monique Zimmermann (dir.), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1998. Malgré sa relative ancienneté, il apparaît 2 fois dans les bibliographies des communications de l'axe 2 du colloque de l'APERAU de 2018.

³²¹ *Ibid.*, p.5

³²² *Ibid.*

³²³ « Ainsi le terme peut être connoté par son usage dans les milieux architecturaux. Par ailleurs, d'autres vont évoquer le projet politique ou même le projet de vie. Ces expériences originaires sont à la fois utiles et dangereuses. Elles sont utiles dans la mesure où elles donnent de la plausibilité à un mode de "faire" qui s'invente.

à l'époque où il écrit, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder en introduction générale. La notion de « conception », entre les années 1990 et le début des années 2000, a suivi un parcours semblable à celle de « projet urbain » : elle a été de plus en plus associée à une fonction d'animation d'un processus collaboratif de projet. Cela permet à Rémy de légitimer sa propre reproblématisation du projet urbain :

« Le terme de “concepteur” voit s'élargir ses usages. Surtout dans le monde anglo-saxon, il est de moins en moins associé à une profession, telle celle d'architecte. La conception peut être l'apanage de tout acteur qui a une capacité de faire des propositions en coordonnant les apports de chacun³²⁴. »

Il se demande alors « comment réconcilier la forme et le processus³²⁵ » :

« La forme est donnée alors comme principe générateur de mise en ordre sur des temporalités plus ou moins longues, tandis que le processus permet de prendre en compte l'imprévu et la fluctuation des points d'équilibre³²⁶. »

Dans sa conclusion, Rémy relie l'« appropriation signifiante du monde matériel » et l'émergence d'« une forme de ville collective ». Le projet urbain « prend alors un sens fort en termes de dynamique et de structuration sociale³²⁷. » Ce texte de Rémy signale un tournant dans la problématisation du projet urbain intervenu au milieu des années 1990. La notion de « projet » en urbanisme sera de plus en plus souvent associée à un processus de co-conception et de co-production faisant intervenir une grande diversité d'acteurs. Dans ce nouveau courant d'analyses du projet, les dimensions morphologiques et typologiques des projets sont reléguées au second plan, derrière les acteurs du projet et leurs modalités de coopération.

Dès le début des années 2000, la généralisation du recours à la notion de « coproduction » fait écrire à Nadia Arab, dans son travail de thèse :

« En somme, avec la thématique de la coproduction de la ville, tout se passe comme si la coopération devenait la finalité, comme si, au mot d'ordre de coproduction, l'attention se cristallise sur le “co” et neutralise la “production” et comme si la

Elles sont dangereuses dans la mesure où elles inciteraient à réduire ce qui s'invente aux caractéristiques de l'expérience originaires. » (Ibid., p.6)

³²⁴ Ibid., p.6-7

³²⁵ Ibid.

³²⁶ Ibid.

³²⁷ Ibid., p.8

dimension productive consubstantielle de l'aménagement urbain devenait un impensé des réflexions actuelles sur le projet urbain et la coproduction de la ville³²⁸. »

Le constat d'Arab porte sur les « réflexions actuelles sur le projet urbain et la coproduction de la ville », c'est-à-dire sur les discours scientifiques et non sur les pratiques elles-mêmes. Elle met en garde contre une dérive qui consisterait à faire du travail coopératif la finalité du projet, reléguant au second plan ce qui est effectivement produit par les acteurs de l'urbain.

Quelques années plus tard, à l'orée des années 2010, Véronique Biau et Thérèse Evette, dans un article portant sur le développement de « dispositifs réflexifs » mêlant chercheurs et praticiens, font elles aussi référence à la notion de coproduction, cette fois pour exemplifier les « référents communs » que partagent les urbanistes professionnels et universitaires. Ne décrivent-elles pas alors un phénomène typique de « subversion » des pratiques professionnelles par appropriation d'une catégorie au départ analytique ?

« Une fois que les “terrains” ou les “acteurs” se sont approprié les outils venant des sciences humaines, qu'ils partagent avec les chercheurs des outils ou des référents communs, comme les démarches de coproduction de connaissance les y convient, l'approfondissement du travail de recherche n'exigerait-il pas “une investigation sur cet outil ou notion comme catégorie ordinaire de l'action publique” (Corcuff, 1999) ? On pourrait ainsi s'interroger sur la notion de partenariat, sur celle de coproduction ou sur le succès de celle d'expertise qui tend à recouvrir toute forme de compétence et de savoir, ou simplement d'expérience vécue par un acteur³²⁹. »

Je³³⁰ voudrais ici faire part de ma propre expérience de praticien devenu doctorant. Dès les premiers mois de ma recherche, tandis que je commençais à m'intéresser à la littérature académique sur le projet, j'ai constaté à quel point la notion de « coproduction » y était courante, et qu'elle était relativement ancienne. En poussant un peu mes investigations, j'ai constaté que cette notion n'avait pas, à l'origine, de visée normative puisqu'elle avait été introduite pour *décrire* la réalité des pratiques de projet, comme dans le travail de thèse de Nadia Arab. Mon rapport à cette notion était tout autre. A mes yeux de praticien, certes jeune, en agence d'architecture et d'urbanisme, la coproduction apparaissait comme une *nouvelle*

³²⁸ Nadia Arab, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, op.cit., p.78

³²⁹ Véronique Biau, Thérèse Évette, op.cit., p.172

³³⁰ Comme indiqué en introduction générale, nous utilisons le pronom « je » lorsque nous faisons référence à notre expérience personnelle de praticien en urbanisme, en partie antérieure à cette recherche doctorale. Le pronom « nous » tient lieu de pronom impersonnel.

manière de faire du projet. Dans les appels d'offres auxquels nous répondions, nous mettions souvent en avant nos compétences en « coproduction » de projet, crédibilisées par la présence de salariés non architectes dans l'entreprise (sociologues, politistes...), ce qui nous permettait de nous démarquer d'autres agences jugées plus traditionnelles. Le discours que nous tenions dans nos réponses à ces appels d'offres était double :

- une critique explicite des conceptions trop spatialistes et formalistes des projets, considérées comme dépassées ou sources d'erreurs ;
- une valorisation de la « coproduction », présentée comme un argument de différenciation et un gage de qualité, avec les caractéristiques suivantes : pluridisciplinarité, concertation, mobilisation de toutes les parties prenantes...

Ces discours trouvaient un écho fort parmi les équipes de maîtrise d'ouvrage urbaine de projets ANRU (qui constituent la majorité des projets auxquels j'ai participé). Entre le premier programme de Rénovation urbaine (2004-2014) et le lancement du second programme, certains « échecs » notamment économiques et sociaux des premiers projets avait été attribués, par diverses démarches évaluatives, à l'imposition d'une doctrine du projet trop architecturale. Lors du lancement du second programme, l'ANRU veilla à ce que les équipes de maîtrise d'ouvrage des projets qu'elle subventionnait, dorénavant rattachées aux intercommunalités et non plus aux communes, sélectionnent des équipes de concepteurs très pluridisciplinaires, capables de gérer la coproduction de projets dans un cadre institutionnel complexe, en mettant en place un maximum de concertation avec les acteurs intervenant dans ces territoires, ainsi que des démarches participatives ambitieuses avec les habitants.

A environ quinze ans d'intervalle, un concept descriptif, la « coproduction », que l'on a vu émerger dans la recherche sur le projet entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, devient un gage de renouveau des pratiques de certains architectes-urbanistes, traditionnellement plus proches d'une conception du projet centrée sur la forme urbaine. Bien sûr, les phénomènes que nous venons de décrire et de relier ne valent pas *démonstration* d'un phénomène de « subversion³³¹ » des pratiques professionnelles par des concepts académiques ancrés dans les sciences sociales³³². Il faut plutôt y voir des *indices* d'un phénomène subversif *potentiel*. L'articulation de plusieurs indices de cette sorte permet de formaliser ensuite une *hypothèse* de recherche.

³³¹ au sens de Giddens (cf. plus haut).

³³² D'ailleurs, lorsqu'il est apparu dans la recherche urbanistique sur le projet, le concept de « coproduction » venait peut-être d'autres professionnels : des ingénieurs, des managers... Mais même dans ce cas de figure, la recherche aurait eu un effet de légitimation et de catalyse de la diffusion de ce concept.

3. Incertitude, complexité et socialisation des processus de projet

Un troisième faisceau d'indices alimente l'hypothèse d'une « modernisation réflexive » de l'urbanisme de projet. Il s'agit de l'importance prise par les notions de « complexité » et d'« incertitude » dans le champ, justifiant la socialisation grandissante des projets, c'est-à-dire l'ouverture des processus de conception à des acteurs de la société civile n'ayant pas de compétence technique dans le domaine. Autant d'éléments qui évoquent les évolutions de la « société du risque » de Beck. D'une certaine manière, on peut voir dans le développement des démarches de projet en urbanisme, dans les années 1980, une réponse à la nouvelle donne de la société du risque, caractérisée par la conscience grandissante des risques, l'incertitude portant sur les prévisions scientifiques du futur, la complexification des processus de décision... Ainsi que l'écrit Denis Martouzet en 2018, en introduction de *Le Projet fait les acteurs. Urbanisme, complexité, incertitude* :

« La place de l'incertitude dans le fonctionnement actuel de la société et dans le regard qu'elle porte sur elle-même est pour le moins ambiguë. Il y a, d'une part, une réelle reconnaissance du caractère inéluctable de l'incertitude, de son omniprésence associée à son potentiel créatif, positif qui ne fait pas de notre monde un monde fermé mais au contraire un éventail d'ouvertures à envisager. D'un autre côté, cette incertitude et, plus précisément, le sentiment qu'elle engendre, contribuent à une volonté sans borne de réduction de celle-ci [...]. Entre ces deux modes d'appréhension de l'incertitude a priori, le projet a une place particulière et mouvante : son évolution, d'une optique rationnelle héritée d'une tradition positiviste, l'a fait passer au statut de pratique participative où la place de l'expert est dorénavant partagée, dans une optique relativiste héritée, notamment, de Montaigne. Le projet est bien, en son fondement, un outil et une démarche visant la réduction de l'incertitude quant à l'avenir et quant au chemin permettant de parvenir à cet avenir³³³. »

On retrouve là deux tendances typiques de la modernité réflexive conceptualisée par Beck : la conscience croissante des risques et de l'incertitude qui sape les fondements de l'ancienne conception positiviste du développement et du progrès, et une volonté de maîtrise restant malgré tout puissante. En 2018, Giovanni Fusco, dans son mémoire d'Habilitation à Diriger des

³³³ Denis Martouzet (dir.), *Le Projet fait les acteurs. Urbanisme, complexité, incertitude*, op.cit., p.20

Recherches intitulé *Ville, complexité, incertitude* souligne lui aussi la relation entre la croissance de l'incertitude concernant les phénomènes urbains — liée aussi bien à la complexité des relations causales au sein des systèmes urbains qu'aux outils et méthodes de mesure et de prévision — et la remise en question des anciennes méthodes de planification des Trente Glorieuses, ayant conduit à l'expansion des démarches de projet³³⁴. Constat similaire chez Nadia Arab, dans son esquisse pour une théorie du projet³³⁵ :

« [...] Au cours des dernières années on a en effet assisté à la reconnaissance de l'incertitude et à la tentative de modifier les pratiques pour y répondre. Transformation des problèmes urbains, fugacité des marchés, effondrement des références communes, mutations sociales, complexification du système d'acteurs, apprentissage des écarts entre conséquences escomptées et effectives des projets, autant de facteurs qui mettent en échec les capacités prédictives³³⁶. »

Arab pointe en même temps l'existence d'une dialectique de renforcement réciproque du projet et de l'incertitude, alimentée par la tension déjà soulignée par Martouzet entre la reconnaissance du caractère incertain de l'action et la volonté de maîtrise des risques :

« L'hypothèse d'imprévisibilité devient la norme tandis que le caractère indéterminé de l'activité de projet et sa forte réceptivité aux influences exogènes accentuent le phénomène. Il en résulte que la maîtrise des risques et la gestion de l'incertitude sont des enjeux pour les acteurs³³⁷. »

Il est à noter que la notion de « risque » mobilisée par Arab possède un sens bien plus vaste que chez Beck. Il ne s'agit pas seulement de situations de danger pour la population, pour l'environnement, pour les générations futures mais aussi de risques dans un sens micro-économique, objets de calculs stratégiques déterminant l'engagement des acteurs dans un projet :

³³⁴ « Clairement, les incertitudes des connaissances explicatives et celles liées à l'impossibilité de mesurer précisément l'état d'un système complexe auto-organisé, rendent vaine la recherche de prédictions précises et fiables sur lesquelles axer toute politique d'intervention sur ces systèmes. Cette situation est bien celle de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui [...] sont aujourd'hui appelés à s'engager différemment avec l'incertitude. Si les plans traditionnels avaient comme objectif d'éliminer les incertitudes résiduelles des prévisions par l'implémentation des mesures permettant la réalisation des objectifs, des nouvelles démarches sont aujourd'hui explorées pour intervenir sur un système spatial complexe (tout en étant partie de ce système) en contexte de connaissance incertaine. » (Giovanni Fusco, *Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches - Volume 2 : Ville, complexité, incertitude. Enjeux de connaissance pour le géographe et l'urbaniste*. Discipline : Géographie, Université de Nice Sophia Antipolis, UMR 7300, 2018, p.32)

³³⁵ Nadia Arab, « Pour une théorie du projet en urbanisme », *Revue européenne des sciences sociales* n°56-1, 2018 [en ligne] <http://journals.openedition.org/ress/4050> (consulté le 07/12/22)

³³⁶ *Ibid.*, §36

³³⁷ *Ibid.*

« Parmi ces risques, certains pèsent sur la faisabilité du projet, i.e. sur la probabilité que le projet aboutisse ou pas ; et d'autres pèsent sur l'effectivité des intentions, i.e. sur la probabilité que le projet se réalise conformément aux finalités et choix privilégiés. Mais les risques n'ont pas toujours la même forme, la même intensité et le même niveau d'acceptabilité. Ils peuvent être connus et anticipés ou émerger en cours d'action ; contingents, ils varient d'un projet à l'autre, voire évoluent chemin faisant ; leur qualification prend sens au regard de l'ensemble de la situation de projet ; un même type de risque, par exemple lié à l'obtention d'une autorisation administrative, peut être jugé faible ou élevé selon les projets³³⁸. »

Dans un tel contexte, le centre de gravité de l'activité urbanistique se déplace de la production d'espaces vers l'organisation des processus de conception³³⁹. Les compétences exigées des urbanistes sont moins techniques et relèvent de plus en plus de compétences sociales :

« [S]avoir parler à des gens différents, savoir à qui s'adresser, savoir combiner des demandes, repérer les leaders d'opinion et les "porteurs de projet", activer des relations. Développer un quartier ou un territoire, c'est pouvoir être l'opérateur d'un travail collectif, c'est-à-dire prendre appui sur des ancrages, réseaux, intérêts locaux, mais aussi nationaux, européens, voire internationaux, jouer entre les différentes échelles territoriales, savoir coordonner les enveloppes financières venues de sources variées, "monter des dossiers"³⁴⁰. »

Dans sa thèse de 2016 portant sur « L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain³⁴¹ », Ines Ramirez Cobo définit les contours d'un nouveau mode projet qu'elle nomme « projet urbain stochastique ». Ce concept lui permet de caractériser certaines transformations du « mode projet » dans des contextes d'incertitude radicale. Dans le tableau 2 ci-dessous, il apparaît clairement que le « projet urbain stochastique » repose sur la socialisation profonde des principes de projet, impliquant le rejet de la séquence prévision-conception-mise en œuvre, dominée par les compétences techniques des professionnels de l'urbanisme, au profit

³³⁸ *Ibid.*, §37

³³⁹ Ainsi que l'écrit Viviane Claude : « [L'urbaniste-aménageur-développeur] doit être à la fois "méthodologue", "maïeuticien" et "médiateur" — ou "interfaceur", "passeur", "traducteur". [...] On tend à privilégier les "processus" au détriment des "produits", la "planification" par rapport au "plan", le mode de formation de la décision par rapport à l'acte même de décider. Le succès — au moins théorique — démarches dites "procédurales" est à cet égard éloquent. » (Claude, *op.cit.*, p.224)

³⁴⁰ *Ibid.*, p..225

³⁴¹ Ines Ramirez Cobo, *L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain: L'émergence d'un mode de conception "transitionnel" des espaces urbains: entre pratiques institutionnelles et pratiques alternatives*, Architecture, aménagement de l'espace, Université Grenoble Alpes, 2016.

d'un processus de conception ouvert, collectif et rétroactif (notion de *feedback*), dans lequel les compétences valorisées sont la « perméabilité », l'« inclusivité », la capacité à co-construire, la « flexibilité ».

ELEMENTS OPERATIONNELS	COMPARAISON ENTRE LE MODE PROJET ET LE PROJET URBAIN STOCHASTIQUE	
	MODE PROJET	PUS
Acteurs	Rôles « clos »	Rôles « perméables »
Actions	Séquentielles, relativement linéaires	Radicalement enchevêtrées, superposées, <i>feedback</i>
Dessin	Elaboré par les professionnels (produit)	Construction collective, inclusif (processus)
Méthodes	Normées, répétitives	Incrémentales, ouvertes, spontanées
Objectifs	Programme (objectifs concrets)	Vision partagée (objectifs à co-construire)
Organisation	Organisation hiérarchique	Réseau
Outils	Préfigurés, conventionnels	Expérimentaux
Processus	Stratégiques	Communicationnels
Règles	Prescriptions obligatoires, fermées	Indications flexibles, adaptables

Tableau 2 : Tableau d'Inès Ramirez-Gobo comparant les caractéristiques du « mode projet » et du « projet urbain stochastique »³⁴²

Dans des contextes d'intervention de plus en plus complexes, incertains et fortement socialisés, les gains de réflexivité permis par la recherche attirent des praticiens nombreux, soucieux de renouveler leurs pratiques. En 2019, posant un regard rétrospectif sur les relations entre recherche et pratique au cours des vingt dernières d'années, Véronique Biau constate que les professionnels de l'urbanisme, en recherche de réponses aux défis nombreux qui se posent à eux (liés notamment à la transition écologique et à des exigences gestionnaires de plus en plus impérieuses) adressent deux types de demandes ou « appels à compétences » aux chercheurs. Tout d'abord, on attend de ces derniers qu'ils produisent des données susceptibles d'alimenter les projets³⁴³, ce qui renvoie assez clairement au phénomène de scientificisation généralisée de

³⁴² *Ibid*, p.408

³⁴³ « Le premier [appel à compétences] croise, dans le domaine de l'urbanisme, un mouvement de professionnalisation des personnels politiques et de la maîtrise d'ouvrage et manifeste, à l'égard de la recherche, le souci de trouver les outils, données et notions susceptibles d'alimenter observatoires, tableaux de bord,

l'action décrit par Beck. Mais on attend également de la recherche qu'elle s'implique aux côtés des acteurs, notamment dans les cadres de dispositifs participatifs, où les sciences sociales semblent pouvoir fournir des moyens précieux de compréhension et d'amélioration réflexive des échanges entre différentes parties prenantes :

« Le second [appel à compétences], alimenté notamment par les projets participatifs locaux (appels à manifestation d'intérêt, habitat participatif, interventions artistiques sur les espaces publics, ...) inclut les chercheurs dans les processus qu'ils étudient, aux titres multiples d'observateurs, d'évaluateurs, de passeurs, d'animateurs de collectifs, d'ambassadeurs aussi d'actions alors placées sous le regard « éclairé » du monde intellectuel³⁴⁴. »

Ce que Biau décrit dans ce passage évoque fortement l'institutionnalisation de la réflexivité qui caractérise la modernité tardive selon Giddens. La création d'observatoires et de tableaux de bord, le développement des démarches d'évaluation, la prolifération de données de toutes sortes sur les territoires et les projets — toutes démarches dans lesquelles les sciences sociales occupent une place de choix — instaurent une réflexivité permanente, participant à la transformation continue du monde professionnel de l'urbanisme. Mais la recherche se transforme elle-même sous l'effet de cette institutionnalisation de la réflexivité. Comme Biau le souligne, les chercheurs sont de plus en plus actifs au sein des processus participatifs de l'urbanisme : « on a désormais davantage affaire à une “recherche pour et avec” les acteurs de la ville qu'à “une recherche sur” ces derniers³⁴⁵ ».

démarches d'innovation, protocoles d'auto-évaluation, etc. » (Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*)

³⁴⁴ *Ibid.*, §33

³⁴⁵ *Ibid.*, §29

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Pour conclure cette première partie, nous pouvons exposer l'hypothèse de recherche qui guidera dorénavant notre travail. Rappelons que notre démarche diagnostique part du constant qu'un flou persistant flou entoure les pratiques de projet — flou que la recherche semble impuissante à dissiper. Adoptant une méthodologie inspirée de l'archéologie foucauldienne, nous avons mené une analyse des actes du colloque de l'APERAU de 2018 consacré au projet. Nous avons vu que la majeure partie des communications problématisait le projet comme un phénomène du monde professionnel. Les chercheurs développaient des démarches d'observation empirique des acteurs à l'œuvre, adoptant un mode raisonnement que nous avons qualifié de « semi-inductif ». Lorsqu'un cadre théorique et des hypothèses de travail étaient posés, les chercheurs n'ambitionnaient pas de les vérifier empiriquement : il s'agissait surtout de se construire un certain point de vue minimal sur les pratiques professionnelles, qui ne soit pas trop contraignant pour l'observation. La visée des recherches était par ailleurs difficile à qualifier. À part dans de rares cas, l'observation des pratiques de projet ne poursuivait pas un but explicite d'évaluation, même si les communications se terminaient souvent par un certain nombre de remarques, critiques, mises en perspective des pratiques. Les travaux exposés ne semblaient pas non plus viser une montée en généralité théorique à partir des études de cas menées. Les discussions théoriques du projet étaient en tout cas extrêmement minoritaires. Par ailleurs, une autre forme de problématisation du projet apparaissait dans l'axe 3 du colloque. Le projet était envisagé sous l'angle de l'enseignement. Nous avons souligné que cela entraînait en tension avec la problématisation du projet comme phénomène du monde professionnel : si le projet est *d'abord* enseigné aux futurs urbanistes par des enseignants-chercheurs à l'université, il faut bien admettre que la recherche a un rôle actif dans la formalisation et la transformation des pratiques professionnelles. Cette idée est corroborée par les réflexions de Viviane Claude dans le cadre de son analyse historique des mondes professionnels de l'urbanisme au XXe siècle. L'idée d'une séparation des mondes professionnel et académique qui fonde les démarches scientifiques d'observation des pratiques apparaît fragilisée.

Dans le chapitre 3, nous avons vu que cette porosité des mondes était bien connue dans le champ. Plusieurs chercheurs avaient recours à la notion de « réflexivité » pour caractériser le type de liens unissant chercheurs et praticiens. Ce terme nous est apparu pertinent pour qualifier le positionnement particulier de la plupart des recherches exposées au colloque de l'APERAU. Cela nous a conduit à nous intéresser au cadre théorique de la « modernité

réflexive », développé par Ulrich Beck et Anthony Giddens dans la deuxième moitié des années 1980. En mobilisant ces théories, ne serait-on pas en mesure d'éclairer notre énigme de départ ? Le flou entourant les pratiques de projet serait une conséquence de la nature herméneutique des savoirs produits par les sciences sociales, conduisant à la « subversion » des pratiques sociales observées. L'action urbanistique se reconfigurerait perpétuellement sous l'effet d'une réflexivité systémique, alimentée par les savoirs d'observation produits par les chercheurs du champ. L'urbanisme de projet, dans ses deux versants académique et professionnel, serait un cas exemplaire de la « modernité réflexive ».

Comme nous l'avons montré, plusieurs indices vont dans le sens de cette hypothèse : la permanence du changement des pratiques urbanistiques sous le regard de la recherche ; le constat de phénomènes de « subversion » au sens de Giddens, c'est-à-dire de pénétration et d'appropriation, dans les pratiques professionnelles, de concepts formulés par la recherche pour comprendre et expliquer ces dernières ; la conscience grandissante des risques, et plus généralement de l'incertitude dans les projets d'urbanisme, justifiant l'assemblage de collectifs de conception de plus en plus complexes, auxquels des chercheurs prennent activement part.

Mais un fait nous interpelle, déjà entr'aperçu dans le chapitre 3 : le concept de « réflexivité » a fait florès en urbanisme depuis la fin des années 1990. Comme nous le verrons mieux dans la partie suivante, la notion s'est imposée dans le vocabulaire urbanistique, aussi bien chez les professionnels que parmi les chercheurs. Assiste-t-on à l'invention d'un nouveau modèle de relations entre recherche et pratiques dans une discipline assumant pleinement sa « modernité réflexive » ? La situation est plus complexe. Nous constaterons que la thématization de la réflexivité dans le champ a finalement permis de dévier l'attention loin des problèmes mis en avant par Giddens et Beck, en particulier la relation entre l'institutionnalisation de la réflexivité permise par les sciences sociales et la croissance de l'incertitude et du flou dans les pratiques. Avec pour conséquence que les sciences sociales sont toujours plus mobilisées pour observer et critiquer les pratiques professionnelles.

Plus les mondes s'« hybrident », plus la réflexivité promise par les sciences sociales semble précieuse.

DEUXIEME PARTIE

LE THÈME DE LA « RÉFLEXIVITÉ » DANS LA RECHERCHE EN URBANISME : UN SUCCÈS CLAIR-OBSCUR

Dans un chapitre d’ouvrage de 2020 portant sur le concept de réflexivité en architecture et en urbanisme³⁴⁶, le philosophe et sociologue Jean-Louis Genard écrit : « *Le concept de réflexivité connaît à l’heure actuelle un succès très large dont l’usage dans le champ de l’architecture et, surtout, de l’urbanisme constitue une des illustrations. Ce succès s’accommode par ailleurs d’un champ d’utilisation très polysémique. Ainsi parle-t-on aussi bien de “modernité réflexive” pour désigner une phase de développement de la société qui succéderait, tout en les dépassant, à la modernité et à la postmodernité. Mais, dans le même temps, on en vient à parler d’un “individu réflexif”, qui constituerait le témoignage d’une évolution anthropologique, d’une transformation de la subjectivité, différenciant l’individu actuel de ses modèles antérieurs. A vrai dire, l’usage du référentiel de la réflexivité est aujourd’hui devenu une sorte de lieu commun de la sociologie du temps présent au point que, comme c’est le cas avec tous les lieux communs, il en vient à s’imposer avec une sorte d’évidence non problématique, produisant des effets autant obscurcissants qu’éclairants*³⁴⁷. »

Dans la partie précédente, nous avons émis l’hypothèse que certaines dynamiques de l’urbanisme de projet contemporain — notamment le changement permanent des pratiques, le flou théorique qui les entoure malgré le développement de nombreuses démarches d’observation scientifique des professionnels... — pouvaient peut-être être expliquées par les théories de la « modernité réflexive » de Giddens et Beck. En urbanisme, recherche et pratiques seraient liées entre elles par une relation de *réflexivité*. En produisant des savoirs *sur* et *avec* les pratiques, la recherche offrirait en même temps à ces dernières la possibilité d’une prise de recul par rapport à elles-mêmes, nourrissant un processus de changement permanent. De multiples canaux favoriseraient une telle relation réflexive : les réseaux mêlant chercheurs et praticiens,

³⁴⁶ Jean-Louis Genard, « Comment le concept de réflexivité oblige à penser l’architecture différemment ? » in : Marie-Clotilde Roose (dir.), *Penser à partir de l’architecture : poétique, technique, éthique*, Presses Universitaires de Louvain, 2020.

³⁴⁷ *Ibid.*, p.27

la recherche incitative, les dispositifs de recherche partenariale... En outre, tandis que la plupart des nouveaux urbanistes sont aujourd'hui issus d'une formation universitaire spécialisée, l'enseignement du projet à l'université constituerait le vecteur le plus puissant de transformation du champ³⁴⁸.

Une telle structuration réflexive du champ de l'urbanisme de projet est-elle pensée par les acteurs du champ, notamment les chercheurs ? Est-ce que la diffusion de la thématique de la réflexivité, pointée par Genard, va de pair avec une problématisation des conséquences de la modernité réflexive ?

Nous verrons que le thème de la réflexivité est effectivement devenu très courant en urbanisme. Il désigne aussi bien une compétence des professionnels qu'une exigence s'imposant aux chercheurs, ou encore de nouveaux dispositifs de recherche collaborative, dans lesquels les uns et les autres se croisent, échangent, produisent de nouveaux types de savoir. Mais tout se passe finalement comme si la percée du thème de la réflexivité en urbanisme, dont une des sources se trouve bien dans les théories de la « modernité réflexive », comme nous le verrons, ne s'était pas accompagnée d'une critique épistémologique des savoirs réflexifs produits par les sciences sociales. Au contraire, ces dernières semblent toujours davantage convoquées pour tenter d'y voir plus clair dans des pratiques professionnelles complexes et incertaines, confrontées à certains défis comme la démocratisation des procédures de projet et la transition écologique. Alors à quoi se réfère le concept de « réflexivité » dans les recherches sur le projet ? Comment est-il problématisé ? A quelles visées répond-il ?

Dans un premier temps, nous nous livrerons à une nouvelle tranche d'analyse archéologique des pratiques de recherche en urbanisme, portant cette fois sur un corpus thématique. Dans le chapitre 4, nous établirons un panorama de la thématisation académique de la « réflexivité » en urbanisme, décrivant différentes « lignées » de problématisation de cette dernière. Nous verrons que la notion est effectivement très polysémique. Dans le chapitre 5, nous nous engagerons dans une lecture critique des lignées que nous aurons identifiées. Nous verrons que la thématisation de la « réflexivité » dans le champ urbanistique a pour effet d'éloigner les dimensions les plus critiques du concept de « modernité réflexive », légitimant les rapprochements entre recherche et pratiques. Nous serons alors amenés à en faire une lecture « stratégique », au sens donné à cette notion par Foucault.

³⁴⁸Cf. Viviane Claude, « Une configuration nouvelle liant profession, recherche et enseignement » in : *Faire La Ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, op.cit.*, p.233-238

CHAPITRE 4 — UN PANORAMA DE LA THEMATISATION ACADEMIQUE DE LA « REFLEXIVITE » EN URBANISME

Dans le champ académique de l'urbanisme, la « réflexivité » désigne pour certains, dans la continuité des théories de la « modernité réflexive », un mouvement de dépassement historique du positivisme des Trente Glorieuses. Mais la notion peut aussi s'insérer dans le syntagme « réflexivité professionnelle », faisant alors référence au type de rationalité à l'œuvre dans les processus de conception de projet. Elle peut encore désigner un ensemble de « dispositifs réflexifs » où se rencontrent praticiens et chercheurs pour réfléchir à l'adaptation des pratiques professionnelles aux défis contemporains. Nous allons revenir sur ces différentes lignées de thématisation et les décrire, en nous appuyant sur des textes représentatifs de chacune d'elles.

Pour réaliser ce panorama de la « réflexivité », nous établirons des séparations qui, peut-être, sembleront artificielles aux chercheurs eux-mêmes. Certains d'entre eux se trouvent à cheval sur plusieurs lignées et, d'une lignée à l'autre, la circulation des concepts est parfois beaucoup fluide que l'image que nous en donnerons. Mais cet effort de clarification analytique est nécessaire pour retrouver une distance critique vis-à-vis d'un concept insaisissable.

I. LA REFLEXIVITE COMME NOUVEL AGE DE L'URBANISME

Une première lignée de thématisation de la réflexivité dans le champ urbanistique s'appuie explicitement sur les théories de la « modernité réflexive » de Beck et Giddens. Nous nous appuyerons ici principalement sur les travaux de l'urbaniste et sociologue François Ascher, en raison du caractère très structuré de sa pensée et de son influence dans le champ. A la charnière des années 1990 et 2000, il développe la thèse d'une mutation profonde des pratiques urbanistiques menant vers un « néo-urbanisme » profondément réflexif. Nous ferons également référence aux travaux de Jean-Louis Genard sur la réflexivité qui, quoique moins développés que ceux d'Ascher, mobilisent en partie les mêmes sources théoriques.

1. François Ascher : vers un néo-urbanisme réflexif

a. L'entrée de l'urbanisme dans la « modernité réflexive »

Les théoriciens de la « modernité réflexive », en premier lieu Anthony Giddens et Ulrich Beck, offrent à Ascher le cadre théorique général permettant de développer ses propres analyses concernant les évolutions récentes de l'urbanisme. Sous la forme d'un essai écrit en 2001, *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme*³⁴⁹, François Ascher a recours à la notion de réflexivité pour penser l'urbanisme contemporain. Ascher identifie trois âges de l'urbanisme : le « paléo-urbanisme³⁵⁰ » correspond à une première rationalisation de l'aménagement des villes à la Renaissance et jusqu'aux révolutions industrielles³⁵¹. L'« urbanisme » à proprement parler naît à l'âge industriel. Il correspond à une rationalisation plus poussée du développement urbain, liée aux progrès des processus industriels :

« Les villes et l'urbanisme ont ainsi connu une véritable révolution par rapport aux villes et aux conceptions architecturales et spatiales de la première révolution urbaine, aboutissant in fine à un urbanisme fordo-keynésio-corbusien, expression d'une rationalité simplificatrice avec sa planification urbaine, ses zonages monofonctionnels, ses armatures urbaines hiérarchiques, adapté à la production et la consommation de masse avec ses centres commerciaux, ses zones industrielles et ses circulations accélérées, et d'une concrétisation aussi de l'État-providence avec ses équipements collectifs, ses services publics, ses logements sociaux³⁵². »

Puis les grands bouleversements intervenus dans les années 70-80, dont nous avons déjà parlé, ont conduit à une « troisième modernité » qui préfigure, selon l'auteur, « une troisième révolution urbaine moderne³⁵³ », conduisant à un « néo-urbanisme ». Le portrait que dresse Ascher de la troisième modernité emprunte beaucoup aux théoriciens de la modernité réflexive, parmi lesquels Giddens et Beck. Dans *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme*, les références à ces auteurs restent implicites mais elles apparaissent clairement dans un ouvrage publié quelque temps auparavant, intitulé *Ces Événements nous dépassent, feignons d'en être les*

³⁴⁹ François Ascher, *Les nouveaux principes de l'urbanisme, suivi de Lexique de la ville plurielle*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube, Collection Poche, 2010 [2001]

³⁵⁰ *Ibid.*, p.69

³⁵¹ *Ibid.*, p.20-21

³⁵² *Ibid.*,.25

³⁵³ *Ibid.*, p.27

organisateurs, renommé *La Société hypermoderne*³⁵⁴ en 2005. Cet ouvrage contient le détail des analyses qu'Ascher synthétise dans *Les Nouveaux principes*. On peut y lire :

« *La notion de modernisation réflexive, développée par Ulrich Beck, a été très largement reprise par Anthony Giddens et nous nous appuyons beaucoup sur leurs travaux. Il faut entendre par là que la rationalisation se poursuit, tendant à faire de la réflexion le principe de toute action individuelle et collective. [...] La réflexivité de la vie sociale moderne peut alors être définie comme "l'examen et la révision constante des pratiques sociales, à la lumière des informations concernant les pratiques mêmes"*³⁵⁵. » [citation de Giddens] »

Ascher, comme Giddens et Beck, conteste les thèses selon lesquelles nous vivrions dans une société « post-moderne ». Il considère que la modernisation réflexive est un approfondissement du processus de rationalisation caractéristique de la modernité :

« *A l'opposé [des postmodernes], les tenants d'une nouvelle modernité analysent [les] phénomènes sociaux émergents, non comme l'expression de la crise d'une raison universelle, mais comme une forme avancée de la rationalisation et des processus qui lui sont associés ; quitte à définir la raison de façon plus large, en y intégrant la raison morale, la raison communicationnelle voire une "raison" esthétique ; quitte aussi à considérer la société comme plus rationnelle parce que les progrès mêmes des sciences permettent de mieux expliquer rationnellement des actes qui autrefois seraient apparus "irrationnels". [...] Nous nous inscrivons dans ce courant de pensée*³⁵⁶. »

Selon Ascher, en raison du mouvement historique de modernisation réflexive que connaît le monde occidental, nous vivons dorénavant dans des sociétés d'incertitude et de risque³⁵⁷, où l'individualisation est de plus en plus poussée³⁵⁸, entraînant une remise en question profonde des grandes structures sociales traditionnelles et de leurs coutumes³⁵⁹, phénomène catalysé par l'accroissement des mobilités et un rapport transformé à l'espace-temps³⁶⁰. On assiste ainsi à « l'émergence de la société hypertexte³⁶¹ », fonctionnant selon une logique de réseaux mouvants, où « les individus se déplacent réellement ou virtuellement dans des univers sociaux

³⁵⁴ François Ascher, *La Société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'aube, 2005 [2000]

³⁵⁵ *Ibid.*, p.37

³⁵⁶ *Ibid.*, p.12

³⁵⁷ *Ibid.*, p.33

³⁵⁸ Ascher, *Les nouveaux principes de l'urbanisme, op.cit.*, p.37

³⁵⁹ *Ibid.*, p.39

³⁶⁰ *Ibid.*, p.41-42

³⁶¹ *Ibid.*, p.43

distincts qu'ils articulent dans des configurations différentes pour chacun³⁶² ». Ainsi « ils forment un hypertexte, comme les mots qui font lien dans un ensemble de textes informatisés³⁶³ ». De manière générale, Ascher décrit un monde devenu extraordinairement réflexif : chaque individu, chaque organisation, chaque institution se trouve sans cesse confronté à des choix qui ne vont plus de soi, comme dans des sociétés traditionnelles, mais qui font l'objet d'une réflexion plus ou moins poussée, à partir des savoirs disponibles. L'hyper-individualisation des choix, la prolifération des savoirs, l'accroissement de la mobilité qui désenchâsse les relations humaines de leur inscription dans un espace géographique réduit – tous ces facteurs sont générateurs de complexité et d'incertitude, et appellent toujours plus de réflexivité.

La modernisation réflexive a des conséquences plus proprement urbaines. Ascher diagnostique cinq évolutions majeures : la métropolisation — après la concentration des richesses dans les métropoles, la métropolisation correspond à la formation de « vastes conurbations, distendues et discontinues, hétérogènes et multipolarisées³⁶⁴ » —, la transformation des systèmes urbains de mobilité, la formation d'espaces-temps individuels, la redéfinition des relations entre intérêts individuels, collectifs et généraux, de nouveaux rapports aux risques³⁶⁵.

La nouvelle modernité urbaine implique de développer de nouvelles pratiques urbanistiques plaçant la réflexivité au cœur de leurs démarches. Ascher assume un certain « évolutionnisme » :

« Dans notre perspective évolutionniste, ces émergences scientifiques [les nouveaux appareillages théoriques de la réflexivité] apparaissent comme “nécessaires”, c'est-à-dire qu'elles ne résultent pas de la seule dynamique des progrès scientifiques, mais d'exigences sociétales qui les ont rendues utiles et possibles³⁶⁶. »

La nouvelle phase de la modernité que constitue la modernisation réflexive constitue le *contexte* d'apparition d'innovations scientifiques et techniques adaptées à ces évolutions. Cela vaut *a fortiori* pour les nouvelles démarches urbanistiques. Nous allons maintenant synthétiser les principaux traits de la nouvelle raison urbanistique réflexive décrite par nos deux auteurs.

³⁶² *Ibid.*, p. 48

³⁶³ *Ibid.*, p.48

³⁶⁴ *Ibid.*, p.73

³⁶⁵ *Ibid.*, p.69-94

³⁶⁶ Ascher, *La Société hypermoderne, op.cit.*, p.39

b. « *Le néo-urbanisme... est... un urbanisme réflexif*³⁶⁷ »

Une fois posé le cadre théorique de la modernité réflexive, Ascher peut dresser le programme d'un « néo-urbanisme » adapté aux nouvelles conditions sociétales et urbaines de la pratique urbanistique. Un tel urbanisme sera réflexif. Le premier des nouveaux principes de l'urbanisme qu'il établit consiste à « élaborer et gérer des projets dans un contexte incertain³⁶⁸ » :

« Le néo-urbanisme s'appuie sur des démarches plus réflexives, adaptées à une société complexe et un avenir incertain. [...] Il devient un management stratégique urbain qui intègre la difficulté croissante de réduire les incertitudes et les aléas d'une société ouverte, démocratique et marquée par les accélérations de la nouvelle économie. [...] La notion moderne de projet est plus que jamais au cœur de cet urbanisme. Mais le projet n'y est plus seulement un dessein doublé d'un dessin. [...] Le néo-urbanisme [...] remplace cette linéarité par des démarches heuristiques, itératives, incrémentales et récurrentes, c'est-à-dire par des actes qui servent en même temps à élaborer et tester des hypothèses, par des réalisations partielles qui réinforment le projet et rendent possibles des démarches plus précautionneuses et plus durables, par des évaluations qui intègrent le feed-back et se traduisent éventuellement par la redéfinition d'éléments stratégiques³⁶⁹. »

Les « démarches plus réflexives » décrites par Ascher fonctionnent comme un système apprenant rétroactif. On peut y voir une certaine appropriation des directions esquissées par Beck concernant l'évaluation des effets secondaires dans la société du risque. Face à la tendance des sciences et des techniques à se parcelliser en se spécialisant dans le traitement de *symptômes* du développement technico-économique, Beck suggérait de rechercher les *causes* des problèmes, ce qui impliquait deux évolutions : la « spécialisation sur le lien³⁷⁰ », c'est-à-dire sur les relations entre symptômes, et le développement d'une « théorie de l'apprentissage de la rationalité scientifique³⁷¹ », permettant de rendre cette dernière « modifiable dans la confrontation avec les menaces qu'elle produit³⁷² ». Concrètement, pour Ascher, cela se traduit

³⁶⁷ Ascher, *Les Nouveaux principes de l'urbanisme*, op.cit., p.119

³⁶⁸ *Ibid.*, p.97

³⁶⁹ *Ibid.*, p.98-99

³⁷⁰ Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, op.cit., p.392

³⁷¹ *Ibid.*, p.395

³⁷² *Ibid.*, p.397

notamment par l'exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication³⁷³. On trouve encore la même idée capitale de réflexivité rétroactive dans le cinquième principe : « Concevoir les lieux en fonction des nouvelles pratiques sociales³⁷⁴ ». On y lit :

« La prise en compte des pratiques urbaines conduit les concepteurs à intégrer de plus en plus fortement les contraintes d'exploitation et de gestion des espaces et des équipements urbains. Cela contribue à redéfinir les frontières et les modalités d'exercice des divers métiers de l'urbanisme car celui-ci doit intégrer plus directement les exigences de la gestion future des espaces qu'il contribue à produire³⁷⁵. »

Ascher insiste ensuite sur l'importance des démarches participatives et procédurales dans le néo-urbanisme. L'influence des réflexions de Beck est clairement identifiable. Explicitant son sixième principe du néo-urbanisme, « Agir dans une société différenciée. De l'intérêt général substantiel à l'intérêt général procédural³⁷⁶ », Ascher écrit :

« Les procédures d'identification et de formulation des problèmes, de négociation de leurs termes, prennent donc une importance croissante et décisive. La participation – sous des formes diverses – à ce processus, dès son initialisation, des habitants, des usagers, des riverains et de tous les acteurs concernés, devient essentielle. Il ne s'agit plus seulement de débattre entre des options différentes, d'améliorer les solutions proposées, mais de coproduire le cadre de référence et la formulation même des enjeux. Ces démarches procédurales modifient la nature et l'intervention des experts et de professionnels, et plus particulièrement les tâches des urbanistes³⁷⁷. »

2. Jean-Louis Genard : repenser l'urbanisme à partir du concept de réflexivité

Depuis une quinzaine d'années, le sociologue et philosophe Jean-Louis Genard développe lui aussi une réflexion sur le concept de « réflexivité » et ses impacts dans les champs de l'architecture et de l'urbanisme. Dans un premier temps, vers la fin des années 2000, il s'est

³⁷³« Les professionnels seront conduits à développer dans leurs propres pratiques l'usage [des] nouveaux modèles de performance, et à utiliser les potentialités des TIC [technologies de l'information et de la communication] dans leurs propres activités. Les banques de données urbaines, les modèles de simulation et de visualisation en trois dimensions ouvrent en effet des possibilités considérables qui rétroagissent sur le contenu des projets eux-mêmes. » (François Ascher, *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme*, op.cit., p.103)

³⁷⁴ *Ibid.*, p.106-108

³⁷⁵ *Ibid.*, p.108

³⁷⁶ *Ibid.*, p.109-111

³⁷⁷ *Ibid.*, p.110-111

intéressé au « tournant réflexif » pris par les pratiques architecturales et urbanistiques entre la fin des années 1970 et les années 1980. En 2012, dans une communication adoptant un regard rétrospectif sur les évolutions récentes de l'architecture et de l'urbanisme³⁷⁸, Genard caractérise la période des années 60-70 comme correspondant à un moment de « crise de la raison », « où celle-ci, identifiée en particulier à sa version fonctionnaliste, est taxée de réductionnisme et accusée de détruire le sens de la ville et de l'urbain³⁷⁹ ». Les références que mobilise Genard sont Beck, Giddens, mais aussi Scott Lash et Jürgen Habermas. Ces auteurs semblent adaptés à la volonté de prise de recul théorique et historique de Genard. Ce dernier précise que les découpages historiques qu'il propose ne correspondent pas à une évolution linéaire mais à l'émergence de modèles typiques qui se maintiennent, se cumulent, évoluent, s'influencent les uns les autres. Malgré tout, son propos associe la réflexivité à une mutation historique fondamentale. La critique de la raison conduisit selon lui, en architecture et en urbanisme, dans plusieurs directions divergentes : d'abord le post-modernisme architectural, puis l'esthétisation de la vie quotidienne associée à une « architecture de l'image » en phase avec les évolutions du capitalisme. Mais la critique de la raison ouvrit aussi la voie à une nouvelle phase à partir des années 80 : « la voie réflexive³⁸⁰ ». L'urbanisme se ferait « plus procédural », l'architecture s'ouvrirait à « une réflexion sur les usages » :

« Entre partenaires s'opèreraient ainsi des jeux d'aller-retour, la rationalité se co-construirait dans la discussion. Le moment réfléchissant sanctionnerait également la fin du partage dur, propre à la différenciation fordiste, entre spécialistes et usagers. En même temps que de plus en plus d'experts peuplent les dispositifs sociaux, l'expertise est remise en question dans sa prétention à l'univocité de sa vérité. Les experts sont contestés dans leur savoir, les usagers, les citoyens font valoir leur propre expertise qui tend à être acceptée comme telle³⁸¹. »

On voit ici s'opérer la transition entre la grande histoire de la raison moderne, et ses conséquences plus pratiques en urbanisme.

³⁷⁸ Il s'agit d'une communication de Jean-Louis Genard, portant sur les relations entre architecture et réflexivité, dans le cadre du séminaire de recherche PapdA, organisé par la faculté d'architecture de l'Université Catholique de Louvain en 2012 (disponible en ligne : <https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/48388/3/Architectureetreflexivite.pdf>). Elle s'appuyait sur un précédent article publié par Jean-Louis Genard : Jean-Louis Genard, « A propos du concept de réflexivité » in : J.D. Bergilez, S. Guisse, M.C. Guyaux (dir.), *Les Cahiers de La Cambre n°6. Architecture et réflexivité. Une discipline en régime d'incertitude*, Bruxelles, La Lettre Volée, 2008, p.10-21.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ *Ibid.*

³⁸¹ *Ibid.*

Dans un chapitre d'ouvrage publié en 2020³⁸², Genard reprend ses réflexions de la fin des années 2000, les systématise et, marchant dans les pas de François Ascher, s'engage dans une véritable théorie de la réflexivité en architecture et en urbanisme. Il développe une réflexion épistémologique complexe. Le balisage philosophique et historique reste à peu près le même, avec pour toile de fond le passage d'une modernité positiviste à la modernité réflexive contemporaine. A partir de là, il ne se contente pas de repérer certaines évolutions des pratiques architecturales et urbanistiques et d'en esquisser l'évolution probable et souhaitable. Genard s'engage dans une critique analytique de la raison réflexive. Il s'appuie alors sur la distinction kantienne, reprise par Scott Lash, des jugements de types déterminant et réfléchissant — les premiers correspondant sommairement à des jugements de type déductif alors que les jugements réfléchissants, dont l'appréciation esthétique forme le paradigme, identifient dans le particulier et le contingent l'expression d'idéaux universels, de beauté par exemple — pour donner une assise épistémologique aux mutations de l'architecture et de l'urbanisme déjà repérées à la fin des années 2000. Genard s'intéresse plus particulièrement au partage de plus en plus poussé de l'expertise technique des projets avec les usagers et les habitants, au travers de dispositifs participatifs. L'architecture et l'urbanisme réflexifs se caractériseraient donc fondamentalement par l'exercice d'un mode de pensée de type réfléchissant, par opposition aux jugements déterminants typiques de la première modernité. Sans entrer trop loin dans les détails de la réflexion, nous dirons simplement que Genard propose plusieurs voies théoriques pour approfondir l'exploration de cette raison pratique réfléchissante, fondamentalement itérative et partagée : le modèle de la logique abductive de Charles Sanders Peirce, permettant de mieux comprendre la structure logique d'un raisonnement de type réfléchissant ; les théories du *care* indiquant des voies pour repenser l'éthique de la profession ; le *design thinking*, offrant de nouveaux outils pour s'ouvrir à des modes d'intelligence non discursifs.

En somme, dans le travail de Genard, la réflexivité constitue bien une nouvelle donne historique de l'architecture et de l'urbanisme, se traduisant par des innovations techniques et pratiques d'ores et déjà observables, mais elle peut par ailleurs être fondée en raison par une démarche de critique épistémologique, ce qui la déshistoricise en partie. La raison réflexive qui se répand en architecture et en urbanisme possède une forme de « nécessité » qui ne lui vient pas seulement, comme chez Ascher, de son adaptation à des mutations sociétales inéluctables,

³⁸² Jean-Louis Genard, « Comment le concept de réflexivité oblige à penser l'architecture différemment ? », *op.cit.*

mais bien de sa propre consistance logique, appréhendable au travers de nouveaux paradigmes épistémologiques.

En conclusion, nous dirons de cette première lignée de thématization de la réflexivité qu'elle a participé à faire pénétrer les théories de la modernité réflexive dans le champ urbanistique. L'influence d'Ascher, en particulier, est indéniable dans le champ. Directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris (IFU) de 1981 à 1986, fondateur du Club Ville et Aménagement en 1993, très impliqué au PUCA, Grand prix de l'urbanisme en 2009, sa pensée a occupé et occupe encore une place de choix dans la recherche et l'enseignement de l'urbanisme. Genard est quant à lui mobilisé par certains auteurs que nous évoquerons plus loin, notamment Véronique Biau, influente penseuse des « dispositifs réflexifs » de l'urbanisme contemporain.

L'utilisation des théories de la modernité réflexive par Ascher et Genard leur permet de diagnostiquer une évolution majeure des pratiques urbanistiques à partir des années 70-80. Rompant avec le positivisme des Trente Glorieuses, celles-ci sont devenues de plus en plus « réflexives », s'ouvrant aux démarches participatives, utilisant de manière plus critique et contradictoire les savoirs experts ou encore développant des technologies de projet plus itératives et adaptatives.

Mais nous allons voir que la notion de « réflexivité » en urbanisme ne fait pas seulement référence à cette grande mutation épistémique ayant provoqué l'émergence d'un « néo-urbanisme » réflexif. Elle évoque aussi, et peut-être davantage, un autre concept qui s'est répandu au cours des années 1990 et 2000 : celui de « praticien réflexif ». Genard, en déplaçant la problématique de la réflexivité du terrain du diagnostic historique et prospectif vers celui de la forme de raisonnement mise en œuvre par les architectes et urbanistes réflexifs, nous offre une transition vers cette autre galaxie conceptuelle.

II. LA CONCEPTION DE PROJET COMME PROCESSUS REFLEXIF

1. Les origines de la notion de « praticien réflexif »

Elaborée d'abord par l'Américain Donald Schön, la notion de « praticien réflexif » — et le vocabulaire schönien associé : « savoirs en action et sur l'action », « conversation réflexive

avec la situation »... — est devenue très courante pour qualifier les professionnels de l'urbanisme, en particulier les professionnels du projet.

Nous allons d'abord revenir sur le concept de « praticien réflexif » tel qu'il a été développé par Schön avant de retracer son parcours dans la littérature urbanistique. Nous repèrerons deux lignées principales qui, chacune, ont croisé la notion de « praticien réflexif » avec d'autres corpus théoriques. La première l'associe peu ou prou au mode de rationalité propre aux professionnels engagés dans un processus de conception de projet. Une seconde lignée rapproche la notion de « praticien réflexif » d'un autre univers théorique, celui du « forum hybride » développé par Callon, Lascoumes et Barthe, et s'accompagne de réflexions fondamentales sur les rapports entre recherche et pratiques dans un champ entièrement fondé sur la réflexivité.

Notons que le cadre théorique de Schön est, dans toutes les sources que nous allons étudier, rarement discuté, et qu'il ne forme pas le cœur théorique des différentes approches. Dès lors, ne surinterprétons-nous pas l'influence de Schön dans le champ ? Son travail apparaît en fait essentiel et accessoire à la fois. Les détails de sa réflexion théorique comptent sans doute moins que le nouvel objet d'étude qu'il a donné à la recherche urbanistique, et la méthode d'observation des pratiques professionnelles qu'il a légitimée.

La notion de « praticien réflexif » a été conceptualisée par Schön en 1983 dans un ouvrage intitulé *The Reflective Practitioner. How Professionals think in action*. Ce dernier n'a été traduit en français qu'en 1994, sous le titre *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*³⁸³. Dans cet ouvrage, D. Schön défend l'idée que certains savoirs et savoir-faire professionnels ont été systématiquement dévalorisés car considérés comme peu rigoureux selon les critères de ce qu'il appelle la *technical rationality*, que les traducteurs ont rendu par « science appliquée ». Schön écrit que, « selon ce modèle, l'activité professionnelle est une façon de résoudre des problèmes pratiques en leur appliquant des théories et des techniques scientifiques³⁸⁴. » Pour Schön, le modèle de la science appliquée correspond en fait à l'épistémologie de certaines professions particulières qu'il nomme les « professions de haut savoir » : médecine, droit, génie civil... Selon ce cadre de référence, d'autres professions apparaissent « de moindre prestige ». S'appuyant sur N. Glazer, Schön soutient que, tandis que les professions de haut savoir ont des finalités claires et reposent sur

³⁸³ Donald Schön, *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions logiques, Collection Formation des maîtres, 1994

³⁸⁴ *Ibid.*, p.45

un savoir fondamental, « les professions de moindre prestige sont affublées de buts changeants et ambigus et elles agissent dans un contexte de pratique institutionnelle instable ; *dès lors*, elles sont incapables de développer une base de savoir professionnel scientifique systématique³⁸⁵ ». C'est ce qui leur vaut leur « moindre prestige ». Parmi elles : le service social, l'éducation ou encore l'urbanisme.

Schön ne se satisfait pas de cette hiérarchie implicite fondée sur un critère de scientificité qui se voudrait absolu alors qu'il n'est, pour reprendre les mots assez véhéments mais très clairs de sa préface, qu'« une vision tronquée de la connaissance, nourrie par un manque d'attention sélective à la compétence pratique et à l'art du professionnel³⁸⁶ ». Ce que l'on nomme l'« épistémologie » scientifique ne serait qu'une « épistémologie *particulière*³⁸⁷ » – celle valorisée dans les milieux universitaires. En observant les « professions de moindre prestige » en action, Schön entend ainsi donner sa chance à l'idée qu'il puisse exister une « épistémologie de l'agir professionnel » non réductible à l'étalon universel de l'« épistémologie scientifique ». Il développe alors le projet d'une « épistémologie de l'agir professionnel », reposant sur un renversement de la perspective traditionnelle selon laquelle la pratique se juge à l'aune des règles épistémologiques d'une science plus fondamentale. Il n'y a pas que la science qui produit des connaissances valables, les professionnels le font aussi. Il n'y a pas d'un côté la « rigueur » scientifique, de l'autre la « pertinence » des bricolages professionnels :

« Le dilemme de la rigueur [scientifique] ou de la pertinence [pratique] peut se résoudre si nous réussissons à développer une épistémologie du savoir caché dans l'agir professionnel, qui place la solution de problèmes techniques au sein d'un contexte élargi de recherche réflexive, qui montre aussi comment la réflexion en cours d'action et sur l'action peut être, de bon droit, rigoureuse et qui relie l'art de la pratique dans les cas d'incertitude et de singularité, à l'art déployé en recherche, par le scientifique³⁸⁸. »

La démarche de Schön prend appui sur la reconnaissance de méthodes *réflexives* chez les professionnels qui sont qualitativement différentes des principes méthodologiques à l'œuvre dans les sciences appliquées. Les professionnels ne font pas que reconnaître des problèmes et

³⁸⁵ *Ibid.*, p.47

³⁸⁶ *Ibid.*, p.17

³⁸⁷ *Ibid.*

³⁸⁸ *Ibid.*, p.98. C'est l'auteur qui souligne.

appliquer des solutions tirées d'une science fondamentale : sans cesse ils interprètent, problématisent, tentent des choses, échangent des informations... Aussi Schön écrit-il :

« Regardons la question par l'autre bout. Si le modèle de la science appliquée est incomplet, [...] recherchons donc à sa place une épistémologie de l'agir professionnel qui soit implicite dans le processus créatif et intuitif que certains praticiens font intervenir face à des situations d'incertitude, d'instabilité, de singularité et de conflit de valeurs³⁸⁹. »

Schön s'intéressera en particulier à la manière dont les professionnels, loin de se contenter de répondre à des problèmes, sont en fait mis constamment en présence de « situations problématiques », complexes et mal définies, qu'ils doivent apprendre à transformer en problème susceptible d'être solutionné³⁹⁰. Schön se consacre alors à la description fine de situations au cours desquelles divers professionnels (architecte, urbaniste, psychothérapeute, gestionnaire...) conçoivent des solutions à des problèmes pratiques. Il y repère les traces d'une rationalité régie par des règles, derrière les apparences de procédures peu rigoureuses. Par exemple, généralisant à partir de l'observation d'une interaction entre un architecte et son élève au sujet d'un projet de bâtiment sur un secteur en pente, Schön note :

« La décision de placer un chemin ou une maternelle 'ici' a des implications sur la localisation d'un rond-point ou d'une administration 'là'. En ce sens, il y a bien une logique du design, un plan de propositions du genre 'si... alors' qui relie l'étape de tous les gestes posés précédemment avec les nouveaux choix auxquels le designer doit maintenant faire face³⁹¹. »

La pratique réflexive des professionnels est ainsi animée de multiples séquences de recherche et de tests qui permettent de progresser vers la meilleure option possible. Des analyses partielles de la situation permettent la production de premières hypothèses de travail, qui sont testées partiellement au contact direct ou indirect (via une maquette par exemple) de la réalité, avant de faire retour vers les hypothèses pour les infirmer ou les enrichir, en formulant de nouvelles

³⁸⁹ *Ibid.*, p.75

³⁹⁰ *« Dans le monde concret de la pratique, les problèmes n'arrivent pas tout déterminés entre les mains du praticien. Ils doivent être construits à partir des matériaux tirés de situations problématiques qui, elles, sont intrigantes, embarrassantes et incertaines. Pour transformer une situation problématique en un problème tout court, un praticien doit accomplir un certain type de travail. Il doit dégager le sens d'une situation qui, au départ, n'en a justement aucun. »* (*Ibid.*, p.65)

³⁹¹ *Ibid.*, p.133

hypothèses qui seront elles aussi testées, et ainsi de suite jusqu'à aboutir à un projet satisfaisant. C'est ce que Schön appelle la « conversation réflexive avec la situation³⁹² ».

Notons que, selon Schön, une bonne partie de ces savoirs et savoir-faire mobilisés par les professionnels au cours d'une de ces « recherches » pratiques est tacite voire informulable verbalement par les praticiens³⁹³. Même si cela n'est pas parfaitement explicité (en fait Schön ne justifie pas vraiment sa méthode d'observation), on peut penser que cela explique le choix de Schön de mener une *observation des professionnels en action*. Ce choix semble en fait guider par les deux grands enjeux que nous avons détaillés :

- ne pas imposer *a priori* un cadre épistémologique scientifique aux pratiques, ce qui implique de ne pas se contenter de juger les résultats de l'action — selon des critères qui pointeront systématiquement les incohérences entre ces derniers et les objectifs initiaux — mais observer, en suspendant son jugement, la « conversation réflexive avec la situation » par laquelle un professionnel reformule un problème pour parvenir à élaborer un projet ;
- pouvoir *voir* des savoirs que les professionnels ne sauraient pas intégralement *dire*.

La notion de « savoir tacite » doit toutefois être nuancée. Elle ne doit pas être purement et simplement associée à une sorte de savoir-faire automatique. Une partie des savoirs tacites correspond à ce que Schön appelle la « réflexion en cours d'action ». Il s'agit pour le praticien de savoir analyser les réponses de la réalité à ses hypothèses et à ses essais et à modifier en conséquence sa stratégie d'action. Seulement une partie de cette réflexivité est descriptible par le professionnel, même après coup. Lorsque la situation est vraiment problématique et que cette première réflexivité ne semble pas en mesure d'aboutir à un projet tenable, le professionnel peut toutefois développer une « réflexion sur l'action », qui est un niveau encore supérieur de réflexivité. A ce moment-là, en essayant de comprendre ce qui ne va pas, il intègre à sa réflexion certains de ses automatismes professionnels :

³⁹² Cette notion de « conversation réflexive avec la situation » est particulièrement développée dans le chapitre 3 : *Ibid.*, p.109-139

³⁹³ « [Le] travail quotidien [d'un professionnel] dépend d'un savoir pratique tacite. Tout praticien compétent peut reconnaître des phénomènes, par exemple la famille des symptômes associés à une maladie particulière, les particularités de certains sites de construction ou les irrégularités dans les matériaux ou les structures, tous des phénomènes pour lesquels il ne peut fournir d'explications plausibles ou de description complète. Dans sa pratique quotidienne, on ne compte plus les jugements de qualité pour lesquels il ne pourrait formuler de critères adéquats et il fait montre d'habiletés dont il ne peut expliquer les lois non les procédures. Même lorsqu'il utilise consciemment des théories et des techniques, il s'appuie sur des reconnaissances, des jugements et des compétences qui sont tacites. » (*Ibid.*, p.76)

« *Quand les phénomènes en présence échappent aux catégories ordinaires du savoir-en-pratique et se présentent comme singuliers ou versatiles, le praticien peut repenser à ce qu'il a tout d'abord compris du phénomène, se critiquer et construire une nouvelle description du phénomène en question. Puis il retournera très vite sur le terrain pour la vérifier*³⁹⁴. »

Jusqu'où peut aller cette « réflexivité sur l'action » ? Peut-elle remettre en question tous les savoirs du professionnel ou seulement une partie ? Est-elle limitée d'une manière ou d'une autre ? Ces questions posent un problème retors à Schön qu'il admet ne pas pouvoir résoudre dans le cadre de cet ouvrage³⁹⁵. Pour l'heure, nous souhaitons montrer que cette théorisation schönienne des pratiques professionnelles, et la méthodologie d'observation des professionnels en action à laquelle elle est associée, a eu une postérité dans la recherche en urbanisme, d'abord dans le domaine de la conception de projets.

2. Observer la réflexivité professionnelle à l'œuvre dans des processus de conception de projets d'urbanisme

Nous repérons une première référence explicite à Schön dans un ouvrage du PUCA de 2003 intitulé *Projets architecturaux et urbains. Mutation des savoirs dans la phase amont des projets architecturaux et urbains*³⁹⁶. La référence à Schön était probablement déjà utilisée depuis quelques années dans le programme de recherches, entamé en 1998, que ce livre venait conclure. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce travail collectif en introduction générale, indiquant comment les chercheurs avaient pris leurs distances par rapport à la prolifération de la référence au « projet urbain » à la fin des années 1990 pour s'intéresser plus spécifiquement à la *conception* des projets en *phase amont*. Or cette nouvelle approche passe par un recentrement sur « les expertises, les savoirs et savoir-faire » mobilisés par les professionnels dans leurs pratiques de projet³⁹⁷. Le programme de recherches visera ainsi à « explorer les expertises à l'œuvre dans les pratiques de projet³⁹⁸ ». Pour cela, les chercheurs ont défini « deux grandes perspectives complémentaires³⁹⁹ » : la première « touche aux bilans des expertises

³⁹⁴ p.91

³⁹⁵ cf. le chapitre 9 : « Modèles et limites de la réflexion en cours d'action » in : *Ibid.*, p.319

³⁹⁶ Robert Prost (dir.), *Projets architecturaux et urbains, Mutation des savoirs dans la phase amont*, op.cit.

³⁹⁷ Ces notions sont présentées comme des éléments forts de problématisation de la démarche, dans la première partie de l'ouvrage, qui pose le cadre général du programme de recherche : *Ibid.*, p.15-37

³⁹⁸ *Ibid.*, p.30

³⁹⁹ *Ibid.*

relatives à la phase amont des projets, avec une analyse nécessaire des configurations relatives à l'état actuel des offres/demandes d'expertises⁴⁰⁰ » ; la seconde « est constituée par une observation de ce que l'on dénomme, à la suite des travaux de Schön, les “savoirs en action⁴⁰¹” ». Prost développe :

« Cette seconde investigation suppose, en contrepoint aux analyses des offres/demandes d'expertises, d'effectuer des études de cas relatives à des projets architecturaux et urbains en observant ces mêmes expertises, non plus telles qu'elles se présentaient dans la perspective précédente, mais telles qu'elles s'inscrivent dans les pratiques de projet (expertises à l'œuvre). Le problème consiste alors à identifier la nature des savoirs présents dans la phase amont des projets, les problèmes auxquels elles s'adressent, les acteurs qui les convoquent et ceux qui les portent, et plus globalement la façon dont les pratiques absorbent ces expertises, les intègrent, les déforment, les écartent, les détournent ou encore les assemblent⁴⁰². »

La référence aux « savoirs en action » de Schön — formule condensée de ce que Schön appelle plus volontiers « réflexion sur l'action et en cours d'action » — sert ici principalement à introduire une certaine posture de recherche consistant à *observer* les professionnels en action au cours de l'élaboration de projets. Le cadre théorique schönien, fondé sur la distinction entre l'« épistémologie de l'agir professionnel » et une épistémologie de type « science appliquée », n'est pas rappelé. On retient principalement de Schön une manière de problématiser les « savoirs » des professionnels comme un objet observable par un regard extérieur et neutre.

En 2004, dans sa thèse sur « L'activité de projet dans l'aménagement urbain⁴⁰³ », Nadia Arab emprunte à Schön le concept de « conversation réflexive avec la situation » pour développer une grille d'analyse de l'activité de conception de projets d'aménagement. Dans le chapitre 2, nous avons eu l'occasion de noter que, malgré la grande dispersion des références bibliographiques mobilisées par les participants au colloque de l'APERAU de 2018 sur le projet, le travail de thèse d'Arab était cité plusieurs fois, ce qui le distinguait avec une poignée d'autres ouvrages. L'importance du cadre théorique introduit par Arab en urbanisme était encore souligné par le collectif Champ Libre dans un article que nous commentons dans le

⁴⁰⁰ *Ibid.*,

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² *Ibid.*

⁴⁰³ Nadia Arab, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, op.cit.

chapitre 1⁴⁰⁴. En somme, sans prétendre que la thèse d'Arab ait valeur de paradigme de l'analyse du projet en urbanisme, elle nous semble posséder un certain poids.

Dans ce travail, Arab articule plusieurs influences théoriques qui n'avaient jamais été articulées aussi solidement jusque-là. Elle participe ainsi à fonder une nouvelle matrice d'analyse des pratiques, au croisement des théories de la conception, des sciences de gestion et d'un paradigme actionniste. Au niveau le plus fondamental, dans un contexte d'incertitude et de complexité croissantes, le projet urbain est pensé comme une *action collective organisée*, ce qui met clairement l'accent sur le processus de projet plutôt que sur le produit :

« [...Malgré] l'ambiguïté de la notion, une constante s'impose : avec l'idée de projet va l'idée d'un nouveau modèle pour l'action urbaine fondé sur une logique de coproduction de la ville. Il fait triompher le principe selon lequel la réponse à l'incertitude, aux exigences d'innovation urbaine, à la complexification du système d'acteurs et des problèmes urbains réside dans l'organisation d'une action collective qui privilégie la coopération et la négociation dans la définition des actions à entreprendre⁴⁰⁵. »

Par conséquent, le projet sera analysé comme une activité d'organisation de cette action collective particulière :

« [...Cette] recherche considère qu'avec l'idée de projet ce sont plus fondamentalement l'activité d'élaboration et la capacité à organiser une action collective dans les phases amont de l'intervention urbaine qui sont interrogées⁴⁰⁶. »

Mais cette problématisation du projet se heurte à la faiblesse des cadres théoriques et méthodologiques existant dans le champ pour soutenir une telle démarche. Il va donc falloir composer un outillage nouveau dont l'objectif est de permettre d'« observer et de rendre compte » des pratiques de projet et non pas de proposer un modèle normatif⁴⁰⁷.

⁴⁰⁴ Ils faisaient plus particulièrement référence à un article de 2018 où Arab « propose une théorie du projet urbain ancrée dans l'urbanisme et l'aménagement, qui considère le projet comme activité collective, indéterminée et bornée dans le temps, opérant par confrontations et ajustements entre la formulation des décisions de transformation de l'espace et celle de leurs modalités de concrétisation. » (Collectif Champ Libre, *op.cit.*) Cette théorie du projet est très cohérente avec les choix théoriques initiaux de l'auteure lorsqu'elle s'est intéressée, au début des années 2000, à la conception de la ligne B du tramway de Strasbourg et au projet Odysseum à Montpellier

⁴⁰⁵ Arab, *op.cit.*, p.19

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p.19

⁴⁰⁷ « [...La] tâche consiste à retenir l'outillage théorique et à élaborer le dispositif méthodologique. Ils n'ont vocation, ni à imposer une norme sur ce qu'est ou pas un projet, ni à se demander si les acteurs sont ou non dans une démarche de projet, ni à vérifier si le projet est effectivement un nouveau modèle d'action mais à fournir des moyens pour observer et rendre compte des pratiques d'élaboration des projets. La référence au paradigme actionniste est au cœur de cet outillage. » (*Ibid.*, p.20) Il n'y a néanmoins pas de contradiction à considérer que la meilleure compréhension du projet permise par la recherche pourra également apporter des éléments utiles aux

Ce qu'Arab appelle le « paradigme actionniste » correspond à la sociologie de l'action organisée et la sociologie des organisations (elle fait notamment beaucoup référence à Crozier et Friedberg). Arab utilise également la notion de « schème actanciel » de Berthelot. Cette notion est intéressante parce qu'elle indique assez clairement le niveau « logique » où se situe l'affiliation d'Arab au « paradigme actionniste ». Il est au niveau des « schèmes », c'est-à-dire au niveau de l'infrastructure cognitive de l'entendement, des axiomes et postulats fondamentaux qui conditionnent une certaine « vision du monde » à partir de laquelle des connaissances peuvent être produites⁴⁰⁸. Arab regarde le projet d'abord et avant tout en sociologue de l'action organisée, qui croit à la valeur fondamentale de l'observation empirique, considère que les acteurs agissent intentionnellement et que, par induction et interprétation, on peut parvenir à une compréhension de l'action dépassant le point de vue de chaque acteur particulier :

« [...] le schème actanciel implique la reconnaissance de l'intentionnalité de l'action et c'est le sens que les acteurs donnent à leurs actions qu'il importe alors de comprendre. Cela revient à reconstruire la rationalité de l'acteur i.e. "les modes de pensée qui sous-tendent les modalités de ses actions et les rendent significatives"⁴⁰⁹. »

Nous n'allons pas entrer plus en détail dans l'exploration de ce qu'Arab retient précisément du paradigme actionniste et du schème actanciel. Nous souhaitons simplement mettre en relief le fait que, à son niveau le plus fondamental, au niveau de la « vision du monde » du chercheur, la thèse d'Arab est pensée comme un travail de sociologie de l'action, visant à observer des acteurs s'engageant dans des démarches de projet et ce afin d'en développer une meilleure compréhension, au sens que ce terme revêt dans la tradition sociologique

Passant du niveau des « schèmes » de la recherche à l'outillage théorique proprement dit, Arab s'arme de concepts et d'outils d'analyse développés dans des champs distincts de la sociologie : les théories de la conception (*design* en anglais), et les sciences de gestion. Les théories de la conception semblent jouer un rôle d'articulation de la démarche sociologique et

acteurs eux-mêmes : « [...Cette] thèse considère, d'une part, que la capacité des acteurs à organiser une activité dépend de la compréhension qu'ils ont de cette activité – compréhension à laquelle le chercheur peut contribuer – et, d'autre part, elle affirme la position selon laquelle cette compréhension, par le chercheur, ne peut se dispenser d'une connaissance empirique des pratiques. » (Ibid.,p.19)

⁴⁰⁸ « La formulation de l'objet et des objectifs de recherche indique déjà explicitement une posture résolument empirique. Elle contient également, mais de manière plus implicite, une posture compréhensive et inductive tout aussi intangible. En toute rigueur, il faut préciser que cette position renvoie à ces convictions propres avec lesquelles tout chercheur cherche. » (Ibid.,p.21)

⁴⁰⁹ Ibid., p.22

des sciences de gestion. Constatant que « jusqu'à peu, la recherche urbaine sur la transformation de l'espace a accordé une attention privilégiée aux projets de bâtiment (ou architecturaux) et au groupe professionnel des architectes », qu'elle a ainsi limité la notion de « conception » au travail des maîtres d'œuvre et « a construit l'analyse des projets autour du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de leur relation⁴¹⁰», Arab donne sa définition de la « conception », détachée d'une vision trop architecturale du projet. Cette définition s'inspire des travaux anglosaxons sur le *design* que Prost et Mahmoud-Jouini ont introduits en urbanisme :

« A la suite de R. Prost (2003) et S. Ben Mahmoud-Jouini (2003), on entend par conception toutes les activités qui entrent dans la définition des choix de transformation de l'espace et celle du processus de production. Les conséquences les plus immédiates sont de ne pas focaliser l'attention ni sur les dimensions urbanistiques (forme urbaine et architecturale) et techniques, ni sur l'architecte et l'ingénieur mais sur tous ceux qui, empiriquement, participent à ces activités, elles-mêmes à mettre à jour de manière empirique. »

Elle développe par la suite beaucoup plus précisément sa définition de la conception. C'est ici qu'intervient Schön, en particulier son concept de « conversation réflexive avec la situation », que nous avons explicitée plus haut. Comme dans l'ouvrage *Projets architecturaux et urbains. Mutation des savoirs dans la phase amont des projets architecturaux et urbains*, la référence à Schön est très succincte tout en étant structurante pour la recherche, puisqu'elle intervient dans le cadrage théorique de l'objet qu'Arab entend ensuite observer⁴¹¹. Dans l'économie globale de ce cadrage théorique, Schön joue un rôle d'articulation entre le paradigme actionniste et les théories gestionnaires du projet industriel, en particulier celle de Christophe Midler et celle de la théorie CK (pour Concept-Knowledge) développée par Pascal

⁴¹⁰ *Ibid.*, p.84

⁴¹¹ « La conception procède alors : - par exploration et formulation dialectique du problème et de sa solution ; cette formulation dialectique s'élabore au fur et mesure du déroulement de l'activité selon un processus tourbillonnaire (par opposition à linéaire et séquentiel) (Akrich et al., 1988) et selon un mécanisme que C. Midler qualifie de « focalisation progressive » (Midler, 1996a) [...] ; - par la collecte et la combinaison nouvelles de connaissances existantes et/ou la production de connaissances nouvelles (Weil, 1999) ; - par évaluation et validation des solutions possibles : évaluation de la conformité avec des décisions antérieures, évaluation des conséquences possibles ou des effets induits des choix, évaluation des problèmes ou au contraire des possibilités nouvelles induites, soumission à des épreuves de vérité ou de validité (Schön, 1988 ; Weil, 1999) ; - en entretenant une « conversation réflexive avec la situation » (Schön, 1988). Cette image veut mettre l'accent sur l'idée selon laquelle le processus de conception avance en testant les effets des choix sur la situation et en réagissant à la situation qui intervient activement dans la formulation et reformulation du problème et la génération des solutions ; - par élaboration de compromis entre concepteurs, le compromis étant alors décrit comme un mécanisme central du processus de conception, « on le retrouve derrière tous les choix de conception (...), rares sont les circonstances où il ne faut pas composer avec des contraintes antagonistes et jouer sur différents registres de la performance » (Weil, 1999). » (*Ibid.* p.102-103)

Le Masson, Benoît Weil et Armand Hatchuel. Il semble que le concept de « conversation réflexive avec la situation » de Schön joue ici le rôle d'un chaînon manquant entre un modèle de rationalité générale, correspondant à la rationalité de tout acteur, et la rationalité de type « science appliquée » que l'on trouve à l'œuvre dans le monde industriel, à travers la figure paradigmatique de l'ingénieur. Le concept de « praticien réflexif » de Schön permet de doter tout un ensemble de professionnels aux compétences « floues », dont les architectes et les urbanistes, d'un type de rationalité plus complexe et organisé que la rationalité générale mais différent de la rationalité des ingénieurs. Ainsi, en qualifiant le travail des concepteurs urbains de « conversation réflexive avec la situation », il devient possible d'établir une analogie avec le projet industriel. On peut en importer les cadres théoriques et méthodologiques, tout en gardant à l'esprit que la rationalité des concepteurs urbains est *spécifique*, ce qui implique des adaptations.

S'ensuit une partie consacrée spécifiquement à ce travail d'adaptation : « Du modèle industriel du projet à l'exploration du processus d'élaboration des projets d'aménagement urbain⁴¹² ». Une référence est particulièrement structurante : il s'agit du modèle de l'« ingénierie concurrente » de Christophe Midler. Celui-ci a théorisé une organisation des processus de conception industrielle en rupture avec d'anciens modèles qui pensaient la conception comme un processus séquentiel. Dans le modèle de l'ingénierie concurrente, tous les acteurs d'un projet sont engagés très tôt dans le processus, y compris ceux dont le cœur d'activité concerne les phases aval des projets, par exemple les fabricants de composants automobiles ou les promoteurs immobiliers. Cela permet de favoriser les processus itératifs de conception dont la notion de « conversation réflexive avec la situation » de Schön rend compte : des informations venant de « l'aval » sont connues dès l'amont, des prototypages peuvent être réalisés pendant le processus de conception, permettant de renforcer la crédibilité du modèle, des négociations ont lieu entre les acteurs afin d'éviter de futurs blocages... Un tel modèle concurrent permet d'éviter les effets d'irréversibilité induits par la conception séquentielle. En anticipant dès l'amont sur les processus aval, et en permettant le dialogue réflexif entre les acteurs, l'ingénierie concurrente permet de réduire les délais de conception et d'en fiabiliser les résultats. Envisagée comme cadre d'analyse du projet, l'« ingénierie concurrente » conduit à observer ce dernier sous l'angle de l'organisation du système d'acteurs qui y prend part :

⁴¹² *Ibid.*, p.96

« Elle invite ainsi à se poser la question de savoir quels sont les acteurs directement impliqués dans le processus d'élaboration du projet, à examiner selon quels modes de coordination leur coopération est organisée, à quel moment ils interviennent dans le projet et au nom de quelle expertise, avec quelles responsabilités, quelle est la logique qui préside à la constitution de "l'équipe-projet"⁴¹³ ? »

3. La « conversation réflexive avec la situation » : du modèle explicatif au nouveau paradigme de projet

Publié dix ans après la thèse de Nadia Arab, en 2014, *Le Projet du projet*⁴¹⁴ de Jean-Jacques Terrin reprend les mêmes références théoriques. Il développe une synthèse des connaissances sur les processus de projet architectural et urbain. L'ouvrage prend la forme assez notable d'un manuel à destination des étudiants et des praticiens, forme très peu courante dans la littérature urbanistique, à l'exclusion de certains ouvrages sur l'analyse de la forme urbaine⁴¹⁵. Or Thomas Kuhn a bien montré le rôle des manuels dans la structuration des paradigmes scientifiques⁴¹⁶. La publication de cet ouvrage nous apparaît ainsi comme un jalon notable, indiquant que le recours aux théories de la conception pour penser le projet architectural et urbanistique, encore balbutiant au début des années 2000, est assez mûr pour faire office de nouveau paradigme au milieu des années 2010. Selon Terrin, ces théories permettent de renouveler un cadre de pratiques devenu obsolète, caractérisé par l'importance du projet architectural hérité de la Renaissance, la prédominance des architectes et des ingénieurs — de plus en plus contestés par de nouvelles expertises —, la montée du thème des usages, la complexification des problèmes à traiter et des procédures, des modes de représentations inadaptés⁴¹⁷... L'ouvrage semble s'adresser de manière privilégiée aux concepteurs « traditionnels », c'est-à-dire les maîtres d'œuvre des projets (architectes, ingénieurs). Il s'agit de former ces corps de métier aux méthodes de projet développées dans d'autres mondes industriels. Terrin écrit :

⁴¹³ *Ibid.*, p.104

⁴¹⁴ Jean-Jacques Terrin, *Le Projet du projet : concevoir la ville contemporaine*, Marseille, Parenthèses, Collection architectes, 2014

⁴¹⁵ Cf. par exemple : David Mangin, Philippe Panerai, *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2009 [1999] ou encore : Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgnon, *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2018 [1999]

⁴¹⁶ Cf. Thomas Kuhn, *La Structure des révolutions scientifiques*, *op.cit.*, p.226-229

⁴¹⁷ Terrin, « Les processus de conception traditionnels ne fonctionnent plus », *op.cit.*, p.149-161

« D'une façon générale, les processus de conception architecturale et urbaine actuellement pratiqués ne seront pas en mesure de faire face aux enjeux auxquels leurs acteurs vont être confrontés durant les prochaines décennies. [...] Comment redéfinir le cadre de la conception pour faire face aux mutations urbaines contemporaines⁴¹⁸ ? »

Il donne une synthèse très claire de ses principales influences théoriques, très proches de celles d'Arab :

« [...Je] décrirai le cadre d'une conception élargie dont les principes pourraient tenir en deux mots : collaborer et innover. Je m'appuierai pour cela sur les positions fondatrices que Donald Schön a prises dans son ouvrage *Le Praticien Réflexif* (1983), et le prix Nobel d'économie Herbert Simon, dans *Sciences des Systèmes, Sciences de l'artificiel* (1969). Je reprendrai les distinctions entre création et conception établies par Robert Prost dans son ouvrage *Concevoir, inventer, créer. Réflexions sur les pratiques*, et m'inspirerai de plusieurs recherches de Christophe Midler, professeur de l'Ecole polytechnique et directeur de recherche au CNRS, sur la conception et l'innovation dans différents secteurs industriels⁴¹⁹. »

La « conception dans le contexte contemporain » doit être une « conception réflexive⁴²⁰ » :

« Concevoir, c'est mettre les "savoirs en action", écrivait Donald Schön en 1983 ou, selon une autre de ses formules, c'est "une conversation avec la réflexion" (sic). Christophe Midler va dans le même sens lorsqu'il parle de "conversation avec la situation". Cette idée de "conversation" entre les parties prenantes d'un même processus de conception pourrait paraître archaïque, d'inspiration scolastique. Elle répond pourtant au contexte urbain contemporain qui appelle à favoriser les échanges, la médiation et la négociation⁴²¹. »

Chez Terrin, le projet devient « processus de gestion réflexive⁴²² ». *Le Projet du projet* rend sensible une transformation profonde, elle-même réflexive, des processus de projet. Le centre de gravité de la conception se déplace en amont : dans le « projet du projet », c'est-à-dire dans la définition préalable des conditions optimales de collaboration nécessaires à la réalisation du meilleur projet possible.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p.163

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 146-147

⁴²⁰ *Ibid.*, p.163

⁴²¹ *Ibid.*, p.165

⁴²² *Ibid.*, p.233

Dans cette seconde section, nous avons tracé les contours d'une seconde lignée de thématisation de la réflexivité en urbanisme, centrée sur les processus de conception de projet. Articulant, *via* Schön, la sociologie de l'action organisée et les théories gestionnaires du projet industriel, les recherches ici présentées problématisent le projet comme un processus réflexif, dont la rationalité propre pourrait être formalisée grâce à l'observation empirique des pratiques à l'œuvre.

III. « PRATICIENS REFLEXIFS », « FORUMS HYBRIDES » ET « DISPOSITIFS REFLEXIFS » : LA REFLEXIVITE COMME ENJEU DE COLLABORATION DE LA RECHERCHE ET DES PRATICIENS EN URBANISME

Le concept de « praticien réflexif » a donné lieu à une autre « lignée » de recherches, même si le terme est ici un peu galvaudé. Dans la lignée précédente, on repérait des cadres théoriques et méthodologiques communs, des objets de recherche similaires, une cohérence d'ensemble que nous ne retrouverons pas ici. Nous allons plutôt parler de l'émergence d'une nouvelle problématique de recherche, encore balbutiante, qui semble s'être développée à partir du RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme). La référence au « praticien réflexif » est rattachée à la question de « l'hybridation » des savoirs au cours des projets, pensés comme « forums hybrides ». La réflexivité des praticiens, synonyme de médiation permanente entre divers savoirs, experts comme « profanes », finit par poser un certain nombre de problèmes épistémologiques. Ceux-ci donnent lieu à une nouvelle modalité de réflexivité : les « dispositifs réflexifs », qui mettent en contact des praticiens et des chercheurs dans la perspective de réfléchir ensemble à des problèmes urbanistiques complexes. Ces collaborations renvoient finalement les chercheurs à des questionnements sur leur indépendance.

1. L'émergence des « dispositifs réflexifs »

a. *Le RAMAU, analyseur de nouvelles formes de collaboration entre recherche et pratiques*

En 2008, un article important de Véronique Biau et Thérèse Evette, deux figures majeure⁴²³ du Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (RAMAU), nous permet de saisir l'existence d'une autre conceptualisation de la réflexivité en urbanisme. Celle-ci n'est pas complètement étanche aux précédentes mais mérite d'être isolée. Le RAMAU joue depuis vingt ans un rôle moteur sur les thématiques des métiers et des processus de conception et de fabrication de la ville. L'article auquel nous nous référons s'intitule « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs⁴²⁴ ». A partir de leur propre expérience d'animation du réseau, Biau et Evette font du RAMAU un analyseur de tendances plus profondes qui transforment le champ de la recherche architecturale et urbaine. Comme elles le synthétisent très clairement dans le résumé de l'article :

« Le réseau de chercheurs RAMAU a été chargé par l'administration d'animer le débat sur l'évolution des compétences professionnelles. Cette position privilégiée permet d'observer les tendances du milieu à l'éclatement et à la recomposition, notamment l'apparition de dispositifs hybrides qui expérimentent de nouvelles formes de gouvernance ouvertes à la société civile⁴²⁵. »

Dans l'ouvrage rétrospectif publié à l'occasion des vingt ans du réseau⁴²⁶, en 2019, Aurélie Couture, Isabelle Grudet et Elise Macaire qualifient cet article de « très programmatique⁴²⁷ », signalant ainsi son influence particulière dans les directions de recherche prises au sein du réseau par la suite. Il se situe à une charnière de l'histoire du RAMAU. En conclusion du même ouvrage anniversaire, Véronique Biau elle-même et Patrice Godier, membre du Conseil scientifique du réseau, établissent clairement cette charnière et les deux temps qu'elle a articulés : « années 1990-2000 : légitimer une recherche en architecture fondée sur des

⁴²³ Thérèse Evette est l'une des cofondatrices du réseau. Véronique Biau le codirige depuis 2000.

⁴²⁴ Biau Véronique, Evette Thérèse. « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs » in : *Les Annales de la recherche urbaine* n°104, 2008. *L'expertise au miroir de la recherche*, p. 164-173

⁴²⁵ Résumé de l'article : *Ibid.*

⁴²⁶ Véronique Biau, Patrice Godier (dir.), *RAMAU, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville, Cahiers Ramau 10*, Paris, Editions de la Villette, Réseau Ramau, 2019

⁴²⁷ *Ibid.*, p.73

passerelles entre les milieux de la recherche et les milieux professionnels⁴²⁸ » ; « à partir des années 2010 : évolution de la recherche vers un nouveau modèle de production de connaissances⁴²⁹ ». Ce nouveau modèle s'écarte « d'un modèle binaire qui séparerait production académique de connaissances fondamentales, d'une part, et applications de ces connaissances, d'autre part, pour un décrire un mode de production de connaissances qui non seulement s'effectue sur une base multidisciplinaire mais, surtout, relève de dispositifs éphémères, contextualisés, orientés par la résolution de problèmes multidisciplinaires et réunissant chercheurs et non-chercheurs⁴³⁰ ». L'évolution ainsi décrite correspond assez bien à ce que décrit le « très programmatique » article de 2008. Nous le prendrons ainsi comme un analyseur privilégié de la trajectoire intellectuelle récente du RAMAU.

Notons d'abord que, malgré la présence de la notion de « dispositif réflexif » dans le titre de l'article, la « réflexivité » apparaît souvent dans le texte comme une notion rapportée. Elle est presque systématiquement utilisée entre guillemets. La référence au « praticien réflexif » de Schön est mentionnée comme un verbatim venu d'ailleurs, nécessitant d'être manipulé avec précaution et une certaine mise à distance. D'ailleurs, son origine schönienne n'est pas indiquée, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un oubli ou d'une méconnaissance du concept. Ainsi lit-on :

«[Les] évolutions, brossées ici à grands traits, sont autant de causes de malaise, ou tout au moins de questionnement pour les praticiens “réflexifs”, leurs administrations de tutelle ou encore leurs organisations représentatives⁴³¹. »

Un peu plus loin, c'est la notion de “pratique réflexive” qui apparaît entre guillemets, renvoyant ici plus spécifiquement à son utilisation au sein du programme POPSU⁴³². C'est à travers cet exemple que la notion de « réflexivité des acteurs » sera introduite, dans une formulation qui vise à rendre compte d'un « nouveau paradigme de la politique de recherche » :

« [...] le recours au partenariat (ici “public-public”), l'appel à l'implication des chercheurs dans l'action selon un modèle de recherche-développement issu du secteur privé et, enfin, l'appui sur la réflexivité des acteurs⁴³³ ».

⁴²⁸ *Ibid.*, p.231

⁴²⁹ *Ibid.*, p.232

⁴³⁰ *Ibid.*, p.233

⁴³¹ Biau, Évette, *op.cit.*, p.167

⁴³² Plateforme d'Observation des projets et des stratégies urbaines

⁴³³ *Ibid.*, p.169

Cette manière d'aborder la notion de réflexivité professionnelle semble indiquer un effort d'acculturation à un univers conceptuel en fait exogène au RAMAU. Jusque-là, le réseau semblait avoir privilégié un autre modèle pour penser les métiers de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme. Il s'agit du modèle du « forum hybride ». Rétrospectivement, en 2019, Biau et Godier pourront écrire :

« [...La] notion de “forum hybride” empruntée à Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yann Barthe, qui l'ont forgée dans un tout autre contexte, a été introduite très tôt dans les réflexions collectives du réseau. Elle nous a permis en effet de saisir globalement la recomposition des acteurs et des scènes participant des nouveaux régimes de décision urbaine⁴³⁴. »

b. *Le cadre théorique des « forums hybrides⁴³⁵ » pour penser les transformations du projet en urbanisme dans les années 2000*

L'influence d'*Agir dans un monde incertain*⁴³⁶ — l'ouvrage dans lequel Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yann Barthe ont introduit le concept de « forum hybride » — est effectivement sensible dans l'article de 2008. A la différence des notions de « praticien réflexif » ou de « réflexivité professionnelle », la référence au modèle théorique des penseurs du « forum hybride » est beaucoup plus organique dans le texte. Elle structure la réflexion des auteures. Elle offre d'abord un cadre théorique, celui du réseau socio-technique, qui apparaît dès l'introduction de l'article :

« [...C]'est l'idée plus radicale, évoquée depuis quelques années par les sociologues des sciences, des techniques et de l'innovation, d'une recomposition des interfaces recherche/expertise/décision qui attire notre attention. Selon ces travaux, les liens entre sciences et société ne se laisseraient plus saisir par un modèle linéaire qui séparerait production académique de connaissances fondamentales d'une part et applications de ces connaissances d'autre part, mais plutôt par un modèle en réseau, montrant

⁴³⁴ Biau, Godier (dir.), *op.cit.*, p.229

⁴³⁵ La notion de « forum hybride » est une notion que nous avons très régulièrement rencontrée dans nos investigations dans la littérature académique. Toutefois, ce n'est que tardivement que nous avons pris conscience de son caractère structurant pour la recherche. Ne pouvant pas nous permettre de nous lancer à nouveau dans une recherche systématique des occurrences de ce concept, nous nous concentrons sur le cas du réseau RAMAU, au sein duquel cette notion revient très régulièrement. Nous pensons ainsi, sans pouvoir le démontrer ici, que ce que nous étudions dans le cas particulier du RAMAU, a un écho bien plus large dans le champ urbanistique.

⁴³⁶ Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, op.cit.*

l'ensemble des liens réels constitués entre les chercheurs et leurs différents partenaires. [...] Ainsi, la production de connaissances ne se ferait plus, ou plus uniquement, dans les instances scientifiques en charge de cette fonction, mais au sein de dispositifs éphémères, contextualisés, orientés par la résolution de problèmes, multi-disciplinaires et mettant ensemble chercheurs et non-chercheurs⁴³⁷. »

Un peu plus loin, les auteures développent l'idée que « l'hybridation et [la] diversification des dispositifs de recherche⁴³⁸ » est un nouveau paradigme de la recherche incitative en urbanisme, qu'elles finissent par lier au concept de « démocratie technique », lui aussi développé dans l'ouvrage *Agir dans un monde incertain*. Cela aboutit finalement à une discussion sur la recherche de « plein air⁴³⁹ », qui fait couple avec la recherche de laboratoire dans le modèle théorique des forums hybrides. Il apparaît judicieux d'explicitier un peu plus ce modèle tel qu'il fut développé en 2001 par Callon, Lascoumes et Barthe.

Le point de départ des trois chercheurs est l'observation, depuis les années 70, de la diffusion de procédures de concertation avec les citoyens sur des sujets très techniques caractérisés par une forte incertitude⁴⁴⁰. Les sujets traités par ces procédures nouvelles sont variés. Néanmoins, ils sont en général liés à la nécessité de prendre une décision concernant une innovation scientifique et technique, ou une solution technique proposée pour résoudre un problème complexe, qui pourraient avoir des conséquences négatives pour un très grand nombre de personnes : par exemple la question de l'autorisation de la culture d'OGM, le développement des thérapies géniques, la stratégie d'enfouissement des déchets nucléaires...

Face à ces situations d'incertitude, les nouvelles procédures de concertation qui se sont développées ont peu à peu fait exploser le « grand partage » entre les savoirs technico-scientifiques produits dans des laboratoires de recherche, censés alimenter en toute neutralité le débat public, et le monde social des « profanes », appelés à décider démocratiquement, *via* leurs représentants élus, s'ils souhaitent s'engager collectivement sur la voie rationnelle esquissée par les experts. A partir du moment où des sujets techniques ont commencé à être discutés avec des « profanes », ce grand partage s'est trouvé très fragilisé. Plus profondément, c'est le « grand enfermement » des scientifiques dans leur laboratoire, correspondant à la

⁴³⁷ Biau, Évette, *op.cit.*, p.165

⁴³⁸ *Ibid.*, p.168

⁴³⁹ *Ibid.*, p.171

⁴⁴⁰ « *Organiser, maîtriser les débordements, sans vouloir pour autant les contenir, les empêcher, les éliminer, telle est la raison d'être des procédures nombreuses qui ont été inventées, expérimentées au cours des trente dernières années, dans tous les pays dits développés.* » (Callon, Lascoumes, Barthe, *op.cit.*, p.26)

progression historique de la « recherche confinée », qui a été remis en question⁴⁴¹. Selon les auteurs, s'appuyant notamment sur les recherches de Bruno Latour, la modernisation scientifique a amené les savants à se retrancher toujours davantage dans l'environnement confiné du laboratoire de recherche afin d'y créer des environnements expérimentaux entièrement contrôlés. Ceux-ci permettent d'isoler certains éléments, certains facteurs explicatifs, certaines données qui, dans l'enchevêtrement des causalités caractéristique du monde réel, ne sont jamais observables dans une forme « pure ». Or, enfermée dans son laboratoire, la « recherche confinée » tend à construire les entités « naturelles » qu'elle étudie — par exemple les microbes, les gènes, les atomes... — comme des entités pures de toute détermination sociale. C'est précisément ce mythe qui vole en éclat quand des « profanes » commencent à s'intéresser à la production de savoirs scientifiques et techniques :

« Oh ! certes, il ne s'agit pas d'imaginer que les gènes vont changer, comme sous un coup de baguette magique, dès lors que les malades entrent en scène. Mais plus simplement d'accepter de considérer que la manière de formuler les problèmes, de constituer le collectif de recherche, puis de diffuser et de mettre en œuvre les résultats, puisse aboutir à une autre forme d'organisation et d'intégration de la recherche dans le tissu social⁴⁴². »

La participation des « profanes » à la formulation des problèmes et des méthodes de recherche signe l'apparition des « forums hybrides ». S'appuyant sur l'exemple de la recherche sur les myopathies, les auteurs montrent comment il a été nécessaire, pour des familles d'enfants myopathes, de constituer un collectif, de lancer des démarches de sensibilisation mais aussi de faire un véritable travail de recherche préparatoire — « ce que l'on peut appeler l'accumulation primitive des connaissances⁴⁴³ » — pour que les myopathies deviennent un problème de recherche médicale légitime⁴⁴⁴. Dans le cas de la recherche contre le SIDA, les auteurs montrent que la constitution de collectifs de malades de plus en plus « experts » de leur propre maladie a permis de remettre en question certains biais méthodologiques des chercheurs, notamment dans la constitution d'échantillons « représentatifs » qui sous-représentaient en fait systématiquement certaines populations comme les femmes ou les Afro-Américains⁴⁴⁵. Cette participation des « profanes » à la formulation des problèmes et aux choix méthodologiques ne

⁴⁴¹ *Ibid.*, p.74

⁴⁴² *Ibid.*, p.126

⁴⁴³ *Ibid.*, p.136

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p.134-137

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p.138-144

doit pas conduire à nier l'intérêt de la recherche confinée qui « tire une bonne partie de sa puissance de sa capacité à s'isoler, à se mettre à distance, à effectuer ce mouvement [...] qui permet une réduction réaliste du monde⁴⁴⁶ ». Il s'agit davantage d'hybrider les savoirs produits par cette dernière avec les savoirs des « profanes » qui, de plus en plus, agissent comme de véritables chercheurs « de plein air ». S'organisant en collectifs, accumulant des connaissances de terrain, apprenant à comprendre la recherche confinée, ils parviennent à donner une impulsion nouvelle ou à réorienter cette dernière, notamment en lui rappelant et en retraduisant à son intention la complexité réelle du monde, indissociablement naturel et social⁴⁴⁷. Le concept de « forum hybride » apparaît ainsi comme le modèle théorique d'une « démocratie technique » déjà en marche, reposant sur la co-construction, au sein de dispositifs spécifiques permettant la confrontation de la « recherche confinée » et de la « recherche de plein air », de savoirs « hybrides » propices à la définition de stratégies d'action plus démocratiques.

En urbanisme, la notion de « forum hybride » a permis de conceptualiser le développement de démarches de projet beaucoup plus inclusives, intégrant des temps de concertation avec la société civile organisée (dans les grands projets stratégiques, dans les démarches de prospective...) et des dispositifs de participation avec les habitants et les usagers dans les projets plus localisés.

c. Des forums hybrides à l'« hybridation » des savoirs urbanistiques : de nouveaux problèmes épistémologiques

Dans *La Fabrication de la ville*⁴⁴⁸, ouvrage de synthèse des travaux du RAMAU publié à la fin des années 2000, Marie-Hélène Bacqué fait une référence directe à *Agir dans un monde incertain* dans un article consacré à la diffusion des expériences participatives dans le champ de l'aménagement. La référence au cadre théorique de Callon, Lascoumes et Barthe intervient d'abord comme diagnostic d'une « contestation du pouvoir scientifique et technique à partir duquel sont légitimées les politiques publiques⁴⁴⁹ ». Puis, en conclusion du chapitre, une nouvelle référence à l'ouvrage permet de décrire une forme aboutie d'« intégration des savoirs habitants », dépassant l'opposition expert/profane qui reste présente même sous la forme

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p.155

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.154-162

⁴⁴⁸ Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, op.cit., 2009

⁴⁴⁹ Marie-Hélène Bacqué in : *Ibid.*, p.18

ambitieuse de la constitution d'une « expertise citoyenne⁴⁵⁰ ». Bacqué développe alors une idée forte des forums hybrides : celle d'une négociation intégrale des démarches de production de savoirs, incluant la phase de problématisation. Elle écrit :

« Des questions dépendront en grande partie les solutions. D'où des choix importants sur la nature et la formulation des questions, les critères ou les catégories où peuvent s'affronter savoirs d'usage, savoirs professionnels, militants ou d'experts⁴⁵¹. »

En conclusion de ces développements, Bacqué note très justement :

« [..L]'analyse des types de savoirs et des moments de leur mobilisation appelle à clarifier les démarches et les procédures participatives. Surtout, elle appelle en contrepartie à clarifier le statut de l'expertise et des savoirs professionnels⁴⁵². »

Bacqué pointe ici, implicitement, une limite du travail de Callon, Lascoumes et Barthe. Une des conséquences des forums hybrides, qui mettent en contact savoirs scientifiques et savoirs profanes — ou plus exactement, « recherche confinée » et « recherche de plein air » — c'est l'*hybridation* des savoirs. La négociation des objets de recherche, des méthodes, la discussion démocratique des résultats entraînent une transformation des savoirs et expertises traditionnels de l'urbanisme. Quel statut donner à une expertise qui s'est hybridée dans sa confrontation avec des savoirs profanes ? Comment la juger, l'évaluer ? Sa validité relève-t-elle d'une rationalité instrumentale ou d'une rationalité procédurale ? Ces questions-là, Callon, Lascoumes, Barthe les abordent essentiellement pour les renvoyer à des inventions en cours et futures⁴⁵³. Or c'est précisément à ces problèmes générés par l'hybridation des savoirs dans les *dispositifs réflexifs* qu'analysent Biau et Evette dans leur article de 2008.

Les questions au cœur de l'article sont en fait majoritairement des problèmes épistémologiques générés par la diffusion des forums hybrides en urbanisme, donnant lieu à un autre phénomène, lié : l'expansion d'autres types de dispositifs, « réflexifs » cette fois, qui associent praticiens et chercheurs dans une entreprise de réflexivité commune sur les mutations des savoirs urbanistiques. Les « dispositifs réflexifs » qu'évoque le titre de l'article sont en fait des forums hybrides d'un genre particulier, visant non pas à permettre la confrontation de

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p.27

⁴⁵¹ *Ibid.*, p.28

⁴⁵² *Ibid.*, p.28

⁴⁵³ « *Les modalités de coopération entre recherche confinée et recherche de plein air sont évidemment très diverses et restent dans une large mesure à inventer.* » (Callon, Lascoumes, Barthe, *op.cit.*, p.172) puis : « *Comment concevoir l'enrichissement des procédures ? Comment imaginer des formes de consultation qui rendent justice à la diversité des points de vue et des aspirations ? Les réponses à ces questions ne se trouvent dans aucun manuel. Elles sont inventées, éprouvées par les acteurs eux-mêmes, et sur plusieurs fronts.* » (*Ibid.*, p.192)

savoirs profanes et de savoirs experts dans le cadre de projets, mais de prendre un recul réflexif sur cette hybridation des savoirs. Le RAMAU est donné comme exemple de ces antichambres réflexives. Par une mise en abyme assez déroutante, ces dispositifs réflexifs censés accroître la réflexivité des acteurs professionnels impliqués dans des forums hybrides posent eux-mêmes de redoutables problèmes épistémologiques. Quels sont ces problèmes ? On retrouve les réflexions développées dans le chapitre précédent concernant la circulation des modèles, la formation de « clubs » de praticiens et de chercheurs, le statut des savoirs coproduits... Tous ces problèmes peuvent se résumer à un enjeu prédominant : celui de l'indépendance critique des chercheurs. Ainsi :

« Ce débat sur les objets de recherche et la nature des liens entre chercheurs et acteurs nous invite à questionner les dispositifs actuels de coproduction de connaissance qui sollicitent et soutiennent la réflexivité des acteurs. Sont-ils aussi favorables à la réflexivité des chercheurs que le travail de laboratoire qui forme couple avec « la recherche de plein air » ? Quelle place est laissée à la déconstruction de la demande et à l'élaboration d'outils spécifiques à la compréhension de la configuration actuelle des problèmes de la ville dans ces instances de coproduction⁴⁵⁴ ? »

Le rapprochement des professionnels et des chercheurs au sein des dispositifs réflexifs interroge finalement les méthodes de production de connaissances des chercheurs. Comment garantir l'indépendance de la recherche au sein de ces nouveaux environnements de recherche très réflexifs ?

d. L'enjeu de la réflexivité pour les chercheurs

Esquissant des pistes de réponse, les auteures proposent de renforcer la réflexivité du chercheur afin de garantir sa différence par rapport à celle des acteurs. On touche ici à ce qu'il y a de plus « programmatique » dans l'article. Deux figures tutélaires sont invoquées : Michel Callon et Robert Castel. D'abord Callon :

« [...L]'enjeu central de la recherche sociologique est de se lier à des acteurs considérés comme compétents (au sens sociologique), confrontés à des problèmes qui supposent une forte dose de réflexivité et situés au cœur des phénomènes émergents qui intéressent la sociologie de l'innovation (Callon, 1999). Le rôle du chercheur est alors

⁴⁵⁴ Biau, Évette, *op.cit.*, p.171

de participer avec ses propres outils à cette entreprise réflexive. Il s'efforce de doter les acteurs des instruments de leur "auto-réflexivité", de "restituer les mécanismes complexes, changeants, foisonnants qui permettent aux acteurs de parvenir à leurs fins", mais ne jouit que d'un "bref moment d'autonomie, celui du transport ou encore de la transposition, qui lui permet d'opérer un lien inattendu entre deux situations, jusque-là indépendantes⁴⁵⁵". »

Puis Castel :

« Robert Castel appréhende quant à lui l'interaction entre les chercheurs et les acteurs sociaux en termes de réponse à la demande social [...]. Il insiste sur l'autonomie du travail de recherche : le chercheur doit s'éloigner de la formulation immédiate de la demande par les acteurs et savoir la lire "à travers les révoltes sans paroles" et les "souffrances muettes", ce qui suppose un travail de déconstruction pour "dégager derrière la demande des strates de significations et des étapes de constitution dont l'articulation produit la configuration actuelle d'un problème." (Castel, 2000⁴⁵⁶) »

A partir de ces deux théories-cadres, Biau et Evette définissent les principes possibles d'une réflexivité spécifique aux chercheurs s'engageant dans des « dispositifs réflexifs ». Il s'agit, d'une part, d'apprendre à analyser l'appropriation par les professionnels des outils et concepts formulés par des chercheurs. S'appuyant sur Corcuff, elles demandent :

« [...L]'approfondissement du travail de recherche n'exigerait-il pas "une investigation sur cet outil ou notion comme catégorie ordinaire de l'action publique⁴⁵⁷" ? »

D'autre part, les chercheurs devraient davantage décrypter les rapports de pouvoir dans lesquels leurs discours s'insèrent, voire même suspecter en eux-mêmes une certaine instrumentalisation des savoirs au service de leur propre positionnement au sein du champ de l'urbanisme⁴⁵⁸.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p.171

⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p.172

⁴⁵⁸ Par exemple : « L'essor des expertises techniques liées aux ambiances urbaines peut en effet être imputé non seulement à la demande sociale de confort et à l'éventail sémantique de la notion d'ambiance, mais bien aussi à la force rhétorique des connaissances et des instrumentations scientifiques et techniques qu'elles mettent en œuvre. » (*Ibid.*) Ce qui conduit les auteures à conclure : « L'horizon consensuel d'une rencontre heureuse des expertises et des savoirs de toute nature peut ainsi faire oublier qu'ils constituent des ressources pour l'action — et donc pour la négociation des positions des acteurs comme des chercheurs —, autant que des outils de réponse aux problèmes de la ville que les uns et les autres ont à comprendre et prendre en charge. » (*Ibid.*)

2. Postérité des « dispositifs réflexifs » : la réflexivité disséminée

a. La démonstration de la pertinence des dispositifs réflexifs

Dans l'ouvrage collectif publié pour les vingt ans du RAMAU, Laurent Devisme écrit sur « Le réseau Ramau comme forme spécifique d'organisation du travail scientifique⁴⁵⁹ ». Cet article fait le bilan de ce qui apparaît *a posteriori* comme une des missions premières du RAMAU : la démonstration de la pertinence des réseaux d'échanges entre chercheurs et praticiens. Pour Devisme, celle-ci n'est plus à faire, comme n'est plus choquant l'« heureux » brouillage des frontières entre les mondes pratique et académique :

« Ramau vise à soumettre à la réflexion des chercheurs des questions d'acteurs sur l'évolution de leurs pratiques et de leur professionnalité : nouveaux objets, contraintes projectuelles émergentes... Et, dans bien des cas, les proximités avec certains milieux se dessinent facilement. Lorsqu'il s'agit d'étudier les chargés de quartier, on se situe "tout contre" eux, on valorise leur engagement, on tient forcément à restituer leur travail [...]. Bref, les sujets d'étude "détéignent", c'est heureux, et les acteurs observés débarquent parmi les observateurs eux-mêmes, déroutant la figure trop commode de l'éthologue en terrain objectivé ! Les professionnels rencontrés sur les terrains s'invitent dans les laboratoires, quoi de plus normal ? Tout compte fait, ces moments ont gagné en consistance et en légitimité avec la figure du "professionnel réflexif", mais aussi avec la conceptualisation de la "recherche de plein air", les "forums hybrides", les sciences citoyennes : partenariats et échanges entre chercheurs et professionnels ont acquis leurs lettres de noblesse dans la théorie elle-même, et notamment pour les travaux familiers de la sociologie de la traduction⁴⁶⁰. »

Dans le dernier moment de son article consacré à une « prospective » des opportunités pour le RAMAU, Devisme plaide pour une diffusion large de la démarche partenariale que le réseau participé à légitimer. Il insiste sur les « marginaux sécants », ces individus situés à cheval entre les mondes, et qui semblent pouvoir constituer à ses yeux une sorte de modèle à valoriser⁴⁶¹.

⁴⁵⁹ Devisme in : Biau, Godier (dir.), *RAMAU, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville*, op.cit., p.174-184

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p.177-178

⁴⁶¹ *Ibid.*, p.181

« Face aux risques de confinement et de repli spécialisé, on peut penser que les formations des professionnels et des chercheurs sont de plus en plus proches. Dans ce cas de figure, comme pouvait le rappeler Bertrand Vallet lors du séminaire Ramau de janvier 2019, nul besoin d'entretenir la coupure⁴⁶² ! »

Au contraire : « [un] plaidoyer pour le décroissement est largement à encourager⁴⁶³ ! »

b. *Des « dispositifs réflexifs » à la réflexivité comme mode de structuration original des rapports entre recherche et pratiques*

En 2019, Biau écrit un article qui, par sa thématique, recoupe largement les réflexions qu'elle avait menées en 2008 avec Evette. Mais le recul d'une dizaine d'années donne au thème de la « réflexivité » une portée bien plus vaste. Loin de se cantonner aux seuls « dispositifs réflexifs » qui étaient l'objet de l'article de 2008, la réflexivité prend, en 2019, un rôle de structuration du champ de la « fabrication de la ville ». Dans « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements⁴⁶⁴ », Biau organise sa réflexion selon deux grands axes : le positionnement du champ de la « fabrication de la ville » au sein du grand ensemble des études urbaines et architecturales ; la thématisation des rapports entre chercheurs et praticiens au sein de ce champ.

Le champ de la fabrication de la ville, ailleurs désigné comme « la recherche sur la ville en train de se faire⁴⁶⁵ », articule les recherches sur la production de la ville, qui étaient beaucoup plus courantes dans les années 70 avant la « crise du marxisme⁴⁶⁶ », les recherches en conception architecturale et urbaine et la sociologie des professions de l'urbanisme. Ce champ occupe un niveau « méso » entre le niveau macro — correspondant notamment à l'analyse des politiques urbaines, des « formes de gouvernance », des « grandes dynamiques socio-économiques », avec une focalisation sur « les notables, les décideurs locaux, les politiques urbaines » — et les analyses de niveau micro — « qui développerait une connaissance des projets urbains, des figures de la conception architecturale et urbaine, des situations dans lesquelles des associations s'impliquent dans le débat urbain, etc⁴⁶⁷ ». Le niveau méso- est celui

⁴⁶² *Ibid.*, p.182

⁴⁶³ *Ibid.*

⁴⁶⁴ Véronique Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », op.cit.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, §17

⁴⁶⁶ *Ibid.*, §12

⁴⁶⁷ *Ibid.*, §17

« des corps intermédiaires, des organisations et des groupes professionnels dans la position d'interface et le rôle de traduction qui sont les leurs⁴⁶⁸ ». Dans ce niveau méso- qui est son domaine de prédilection, le champ académique de la « fabrication de la ville » déploie des méthodes d'analyse sociologique préférentiellement orientées vers les acteurs⁴⁶⁹. Se concentrant plus spécifiquement sur le domaine des études architecturales, Biau indique « trois approches génériques » : une sociologie des professions ; une sociologie des systèmes d'acteurs ; une sociologie des identités, des représentations, des systèmes de sens en architecture⁴⁷⁰.

Une fois positionné ce champ de la « fabrication de la ville » au sein de la recherche urbaine et architecturale, Biau s'attache à expliciter ce qui semble être une spécificité du champ : son positionnement réflexif assumé « pour et avec » les praticiens. Ainsi toute la deuxième partie de l'article s'attache à montrer « l'écho [trouvé par ce champ] chez les professionnels et décideurs réflexifs⁴⁷¹ ». Biau fait d'abord référence à l'article de Genard que nous analysons rapidement dans la première section de ce chapitre, où celui-ci repère rétrospectivement un « moment réfléchissant » en architecture et urbanisme dans les années 80. Ainsi introduite, la réflexivité offerte par les recherches du courant de la « fabrication de la ville » semble s'inscrire assez naturellement dans le mouvement réflexif général qui débuta chez les professionnels. Les chercheurs de la « fabrication de la ville » permettent ainsi de faire avancer la structuration intellectuelle et institutionnelle de ces nouvelles pratiques architecturales et urbaines devenues réflexives :

« [...La] sociologie qualitative et quantitative est régulièrement mobilisée par le Ministère de la Culture, tutelle de la profession, par l'Ordre des architectes dans sa représentation nationale et ses structures régionales, ou encore par les associations et les syndicats professionnels. Dans des dynamiques diverses, ces instances visent à se doter de meilleurs outils de connaissance des processus en cours pour dessiner des politiques d'accompagnement du changement en termes de formation, de débat, d'outils mis à la disposition des praticiens, etc⁴⁷². »

Comme chez Devisme, il semblerait que la structuration de la recherche sur la fabrication de la ville comme champ à part entière, fondé sur la réflexivité, rende obsolète la forme « réseau » tel que le RAMAU s'était constitué dans les années 2000. La coopération entre chercheurs et

⁴⁶⁸ *Ibid.*

⁴⁶⁹ *Ibid.*, §20

⁴⁷⁰ *Ibid.*, §21

⁴⁷¹ Titre de la partie 2 in : *Ibid.*

⁴⁷² *Ibid.*, §27

praticiens étant devenue banale et sollicitée par tous. Le réseau se dématérialise pour coller au plus près aux pratiques, ce qui passe par une très grande inventivité de nouveaux dispositifs partenariaux :

« Recherche-action, recherche-intervention, recherche collaborative, recherche participative, recherche partenariale ou autre, de nombreux dispositifs s'introduisent en France depuis quelques années, tardivement par rapport à des pays comme le Canada, le Québec, les pays du Nord de l'Europe et d'autres⁴⁷³. »

Faisant référence à l'article de 2008, Biau reprend certains des problèmes épistémologiques posés par les rapprochements entre chercheurs et praticiens mais, de manière générale, la chercheuse semble beaucoup moins suspicieuse vis-à-vis de tels rapprochements. Finalement, en conclusion de l'article, on peut lire :

« Les nouvelles attentes de la recherche partenariale mettent les chercheurs dans un certain inconfort, éthique tout autant que pratique. Ils ont à se forger un nouveau rapport au financement de leur travail, à la définition de la problématique et des méthodes de leur recherche ainsi que, de plus en plus, à une nouvelle organisation collective pour la production des résultats, leur mise à disposition, les statuts et droits des auteurs... Mais c'est peut-être le gage d'un nouvel ancrage de leur activité dans une forme visible d'utilité sociale⁴⁷⁴. »

Dans le « Programme scientifique du réseau Ramau pour la période 2018-2020 », la « question des utilités des savoirs » est placée au cœur des travaux à venir. Tandis que la légitimité d'un positionnement réflexif de la recherche « pour et avec » les pratiques n'est plus à démontrer, c'est la question de son *utilité* qui devient source d'une problématisation intense :

« [...C]e sont les formes mêmes de production des connaissances qui sont susceptibles d'être modifiées, et qui concernent plus globalement la question des savoirs dans la société et de leurs utilités. On peut ainsi considérer qu'une recherche impliquée est possiblement de nature à reconfigurer les rapports de défiance ou d'utilité servile dont on connaît bien les contours. Les savoirs de l'aménagement occupent une place particulière à cet égard, dont témoigne une histoire controversée de leur nature : savoirs pour l'action, savoirs de l'action, savoirs par l'action... Dans tous les cas,

⁴⁷³ *Ibid.*, §28

⁴⁷⁴ *Ibid.*, §33

l'intranquillité est constitutive d'un questionnement sur ce que l'on attend des chercheurs dans nos domaines. C'est une chance plutôt qu'un obstacle⁴⁷⁵. »

Un nouveau front de réflexivité s'ouvre, qui s'esquissait déjà dans l'article de 2008 : l'auscultation du chercheur lui-même — de sa volonté, de ses croyances, de son pouvoir, des influences qui s'exercent sur lui. La notion d'« intranquillité » capture cette nouvelle attitude réflexive que le chercheur est dorénavant appelé à incarner. Elle a été théorisée par Laurent Devisme. Auteur d'une réflexion épistémologique originale, il a donné une impulsion particulière au thème de la réflexivité, dont on voit, à travers le programme 2018-2020 du RAMAU, qu'elle possède un certain écho.

IV. « REFLEXIVITE », « INTRANQUILLITE », « PERPLEXITE » : LES EXPERIMENTATIONS DE LAURENT DEVISME

Depuis vingt ans, Laurent Devisme développe un positionnement de chercheur réflexif par rapport à des pratiques professionnelles elles-mêmes réflexives, dans un cadre épistémologique contestant l'existence de frontières rigides entre les mondes scientifique, technique et profane. Le travail de Devisme présente un souci de clarification théorique et épistémologique qui le démarque de nombreuses recherches du champ. Il ne s'agit pas de prétendre que ses réflexions sont représentatives d'un courant de pensée en urbanisme. Néanmoins, elles ont une certaine influence et peuvent être vues comme une pensée-limite : elles explorent jusque dans ses conséquences les plus extrêmes la possibilité d'un positionnement de chercheur critique dans l'hyper-proximité avec les acteurs professionnels. Nous allons nous appuyer ici sur plusieurs des publications de Devisme abordant spécifiquement des questions de méthodologie et d'épistémologie de la recherche, dont son mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, soutenu en 2014. Celui-ci offre une synthèse utile de toute la première partie du parcours intellectuel de Devisme. Nous essaierons de retracer ici les grands traits de l'approche réflexive du chercheur, de ses postulats épistémologiques jusqu'à ses méthodes, en soulignant également certaines de ses conséquences.

Si nous n'avons pas trouvé chez Devisme de référence explicite à la nature herméneutique des sciences sociales, son travail, fortement influencé par les enquêtes

⁴⁷⁵ Biau, Godier (dir.), *RAMAU, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville, Cahiers Ramau 10, op.cit.*, p.235

ethnographiques de Bruno Latour, témoigne d'une acceptation de l'idée qu'il n'y a pas de rupture épistémologique entre les modes de pensée des chercheurs en urbanisme et les modes de pensée des praticiens :

« Une vision répandue de la recherche en urbanisme en fait une recherche appliquée ou une expertise dont le rapport à l'action urbanistique n'est pas très clair. Si le fait d'être tout contre les mondes professionnels est une chance, elle ne vaut que si on clarifie les postures de recherche activables à leur égard. Cette clarification ne saurait toutefois se draper sous les oripeaux de la rupture épistémologique. Les études urbaines ne sont pas un continent académique autonome⁴⁷⁶. »

De cela découle une problématisation du discours académique où l'on perçoit un premier enjeu de réflexivité. Les énoncés de savoir produits par les chercheurs n'évoluent pas dans une sphère distincte des connaissances des acteurs, mais sont seulement produits d'une certaine manière réglée, pour répondre à des visées différentes⁴⁷⁷. Il devient alors nécessaire de problématiser et d'explicitier clairement les liens existants entre ces différents types de discours, surtout lorsqu'ils portent sur des objets et des concepts apparemment similaires. Ainsi Devisme écrit-il :

« Il s'agira dans un premier temps de s'assumer pleinement dans le champ des études urbaines et dans le pragmatisme relevant d'une épistémologie pluraliste qui permet aux énoncés savants de "reconsidérer, autrement que sur le mode de la rupture avec le sens commun, le lien qu'ils tissent avec les énoncés des acteurs non sociologues" (Dodier, 2005)⁴⁷⁸. »

Comment Devisme mène-t-il une telle entreprise ? Il faut noter que l'originalité de sa démarche se situe moins dans sa méthode, en fait essentiellement inspirée de principes d'immersion et d'observation ethnographiques, que dans sa manière de poser le problème de l'interprétation du matériau ethnographique dans un champ, l'urbanisme, avec lequel il est familiarisé depuis longtemps. Concernant sa méthode d'observation, d'abord, il la décrit en ces termes :

⁴⁷⁶ Laurent Devisme, *Urbanographie/Urbanologie, les traverses de la fabrique urbaine. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches*, Architecture et aménagement de l'espace, ENS Lyon, 2014, p.127

⁴⁷⁷ « *Que bien des acteurs soient aujourd'hui de plus en plus en position diplomatique (les chercheurs ne sont pas les seuls) ne revient pas à gommer les spécificités des activités professionnelles ou encore à mettre en avant un relativisme désenchanté (les chercheurs produisent des discours parmi d'autres) : je mets en avant l'activité scientifique comme un travail en tant que tel et dont l'intérêt est de générer des pourparlers avec d'autres acteurs d'une manière réglée, posée, dans le cadre d'un « calme examen des faits sociaux » (l'expression est de Louis Quéré) qui n'est pas contradictoire avec la pratique "sur le vif".* » (Ibid., p.288)

⁴⁷⁸ Ibid., p.112

« L'orientation générale relève des promesses d'une ethnographie de l'action spatiale contemporaine permettant notamment la combinaison entre aménagement, géographie et sociologie des régimes d'engagement. Plans, projets, guides, chartes, référentiels, outils, modèles et figures sont autant de nœuds focaux de l'aménagement et représentent mon principal domaine de travail qui sont à coupler, dans l'analyse, avec des cultures professionnelles dépendant d'engagements susceptibles d'être saisis par une sociologie de l'expérience. Cette manière de considérer l'aménagement et l'urbanisme relève d'une saisie des mondes de la fabrique urbaine qui table beaucoup plus sur les enjeux d'une description et d'une qualification des pratiques professionnelles et des espaces constitués que sur la mise en avant de différentes techniques d'anticipation dans le cadre d'une ingénierie de préfiguration⁴⁷⁹. »

Dans un article publié à la fin des années 2000 avec Marc Dumont, suite à une longue « recherche-développement » menée parmi les équipes de maîtrise d'ouvrage de deux grands projets urbains de Nantes Métropole, Devisme rassemble un ensemble de réflexions sur la démarche de recherche adoptée et ses résultats. Les chercheurs ont choisi de se laisser guider par le cours des événements, laissant s'exprimer leurs surprises sous la forme de « perplexités publiques ». Cette perplexité apparaît en fait comme une forme sophistiquée de réflexivité, qui consiste à se détacher de tout savoir antérieur pour pouvoir retrouver la surprise d'un ingénu confronté à des situations inconnues. Faisant référence, entre autres, aux travaux de Bruno Latour, ils se présentent alors comme des « profanes » dans l'environnement professionnel qu'ils observent :

« Les tenants et aboutissants de cette démarche rejoignent à bien des égards les configurations exploratoires expérimentées par Marc Abelès (1999) à l'Assemblée Nationale et Bruno Latour (2004) au Conseil d'Etat : celle de l'irruption de profanes dont la légitimité se tire paradoxalement de leur illégitimité évaluée au regard des logiques conventionnelles propres aux champs d'intervention investis et de leur tentative de contribuer avec ces milieux réglés à des productions tierces dépassant non seulement ces logiques de champs, mais leur propre logique de champ de référence, des productions que l'on nomme perplexités publiques⁴⁸⁰. »

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.111

⁴⁸⁰ Laurent Devisme, Marc Dumont, « L'éthologie et le *tenure track*. Figures nantaises d'activistes de la pensée urbanistique » in: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°104, 2008, *L'expertise au miroir de la recherche*, p. 16

Comme il le notera lui-même dans son mémoire de HDR, il y a quelque chose d'artificiel dans cette posture revendiquée de « profane ». Mais c'est bien parce qu'elle est artificielle qu'elle demande un véritable travail sur soi du chercheur :

« L'attitude analytique qui consiste à se mettre en position de non-savoir peut sembler extrême puisque le champ ne m'est pas étranger. Elle relève pourtant d'un entraînement du chercheur qui doit toujours pouvoir activer le décentrement⁴⁸¹. »

Un parti-pris fort des observations de Devisme, lié à la position de « non-savoir » qu'il se construit, est la mise à égalité de ce qu'il nomme les « scènes » et les « cuisines » de la « fabrique urbaine ». En somme, il s'agit de ne pas accepter pour argent comptant les partages que les acteurs font entre ce qui, dans un projet, est important et ce qui ne l'est pas, ce qui se communique largement et ce qui reste confidentiel, ce qui doit apparaître et ce qui peut rester dans l'ombre⁴⁸². Une fois que l'on a réalisé un travail d'« urbanographie » méticuleux, en veillant à ne pas importer non réflexivement les systèmes de sens et de valeurs des acteurs, quelle interprétation tire-t-on de la richesse du matériau rassemblé ? Il s'agit ici d'un autre pan de méthode plus « expérimental » que Devisme rapproche des méthodes de la théorie ancrée ou « enracinée » (*Grounded theory*) :

« Le registre de travail ici déployé relève plutôt d'une sociologie expérimentale (distinguée par Bernard Lahire de la sociologie sociale). [...O]n peut dire que la perspective s'apparente à un certain "scepticisme stratégique par rapport au connu" (l'expression est d'Anselm Strauss). Du côté de ce qu'il faut donc tracer, on peut s'appuyer sur la méthodologie de la théorisation enracinée, impliquant de ne pas formuler d'hypothèses au départ. [...] "Les lunettes du chercheur ne sont donc pas créées par la référence aux écrits scientifiques mais plutôt par une fréquentation assidue du terrain." (Luckerhoff, Guillemette, 2012)⁴⁸³. »

Le chercheur ne formule pas d'hypothèse théorique au départ : c'est la « fréquentation assidue » du milieu étudié qui, petit à petit, comme dans la théorie ancrée, permettra le repérage de

⁴⁸¹ Devisme, *Urbanographie/Urbanologie, les traverses de la fabrique urbaine, op.cit.*, p.138

⁴⁸² « *Que l'on comprenne bien : les récits justificateurs, constitutifs du projet urbain par exemple, sont à prendre au sérieux, mais il est indispensable d'examiner aussi d'autres régimes de réalité, comme il est utile de les comparer dans le temps. Si les espaces urbains sont toujours farcis d'intentions, de désirs et d'enjeux, ils ne cessent de se tordre, de se composer entre éléments parfois divergents ; les acteurs stabilisés d'un moment en voient toujours surgir d'autres avec qui ils doivent composer... En somme, c'est une activité traversée de frictions et conflits. Difficile d'imaginer une théorie urbaine qui n'intègre pas l'activité de projet entendue comme entrecroisement permanent de la petite et de la grande fabrique : scènes et cuisines ne sont pas dissociables.* » (Laurent Devisme, « Le praticien réflexif et le théoricien activiste », *Revue Urbanisme* n°372, 2010, p.43)

⁴⁸³ Laurent Devisme, *Urbanologie/Urbanographie, op.cit.*, p.139

premiers éléments de sens puis l'élaboration de « codes » de lecture plus généraux, avant d'en arriver à des concepts et des catégories permettant de produire une théorie de moyenne portée. Mais une certaine ambiguïté est introduite avec cette expression empruntée à Anselm Strauss : le chercheur doit faire preuve d'un « scepticisme stratégique par rapport au connu ». On retrouve dans cette expression la même coloration que dans celle de « perplexité publique », vue plus haut. Il faut bien voir que cette posture de recherche ne signifie pas seulement une suspension de toute adhésion spontanée à des systèmes de sens connus. Il s'agit bien, pour Devisme, de se rendre *activement* perplexe face à des acteurs, des situations, des pratiques qu'il connaît très bien. La visée n'est pas véritablement théorique, ce qui distingue en fait sa méthode de la théorie ancrée. Il s'agit de produire une lecture de l'activité des professionnels volontairement décentrée par rapport à leurs finalités premières :

« L'une des spécificités de ce travail tient dans l'enjeu du scepticisme à l'égard des catégories préconstruites et à la mise en avant d'un positionnement ethnographique entendu comme une « activité heuristique, consistant à prendre la tangente et à considérer que tout ce qui se vit est bon à examiner : en bref, une discipline de vie » (Chauvier, 2011). Cette activité doit donc considérer de près ce qui n'est autrement que de l'ordre du rebut de l'observation⁴⁸⁴. »

Cela prend la forme de choix de « tangentes » parfois surprenants. Dans l'observation menée au sein de Nantes Métropole, que nous mentionnions plus haut, Devisme et Dumont choisissent d'observer l'activité professionnelle des acteurs au prisme de leur agenda et de leurs réunions, faisant passer cette dimension du travail des acteurs au-dessus des finalités de la démarche de projet⁴⁸⁵. A quoi aboutissent ces choix de tangentes, ce « scepticisme stratégique » du

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p.288

⁴⁸⁵ « *Le mode d'entrée dans les réunions, leur sélection, la pratique d'observation qui y est engagée [...] ne sont pas seulement des "moyens" d'avoir des informations mais correspondent à un véritable protocole de recherche. Par exemple, l'entrée par les "agendas" dans le cas du Grand Projet de Ville, consiste à entretenir une relation plus forte avec trois acteurs du projet, qui, régulièrement, par mail, s'adressent leur agenda. La réunion en tant que telle est observée, consignée dans les moindres détails, mais également ce qui la précède ("on se met bien d'accord sur ce qu'on va dire", peuvent déclarer des acteurs du monde de la coordination opérationnelle avant une réunion avec un élu) ou ce qui lui succède, lorsqu'une grande partie des acteurs principaux ne sont plus présents. Ce premier indice sur la limite des réunions au sens large rejoint un autre aspect, celui de leur fragmentation et leur enchevêtrement, les chercheurs préférant dans ce cas parler de « matinée » ou « d'après-midi ». Il arrive régulièrement que les acteurs participent à plusieurs réunions simultanément ou successivement. Cela impose aux chercheurs une souplesse dans les consignations. [...] Si l'on s'efforce de suivre les plus "petites" réunions de coordination opérationnelle avec les concessionnaires, les responsables de réseaux (assainissement, terrassement) autant que celles de coordination de maîtrise d'ouvrage, de montages de projet avec des partenaires extérieurs, un filtrage se met en place ensuite : mais l'enjeu est de parvenir à maintenir une traversée continue des différents niveaux de réunions organisés hiérarchiquement par les acteurs de projet.* » (Devisme, Dumont, *op.cit.*, p.15)

chercheur ? A une *théorie* de l'activité des acteurs ? A une *critique* de leurs pratiques ? Il semble que ce soit plutôt cette voie que privilégie Devisme :

« Depuis 2001, la position impliquée que je défends de plus en plus pour ce qui concerne l'analyse des politiques publiques et de certaines de leurs productions n'empêche pas des écrits critiques et je reste solidement arrimé à l'idée qu'il ne faut surtout pas, pour le chercheur, être prescriptif, qu'il faut être dégagé pratiquement des intérêts mondains⁴⁸⁶. »

Devisme précise ce qu'il entend par « critique » :

« [Une] critique ne vaut que si elle est “un pied dedans – un pied dehors”, n'entrant alors pas dans le registre de la critique radicale certes mais pas plus dans le discours de confortation de l'action urbaine ou de l'intellectuel déférent ou encore de “l'intellectuel de gouvernement⁴⁸⁷” »

A travers ses expérimentations et ses réflexions épistémologiques, Devisme semble donner le modèle du chercheur hyper-réflexif qu'appelaient Biau et Evette dans le contexte du développement des dispositifs réflexifs. Perplexe vis-à-vis des pratiques, toujours stratégiquement sceptique, le chercheur doit rester sur le qui-vive afin de préserver son indépendance :

« Ni luxe, ni confort, cette attitude est avant tout marquée par l'intranquillité⁴⁸⁸. »

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons synthétiser notre panorama de la thématization de la « réflexivité » en urbanisme. Une première lignée, représentée ici par François Ascher et Jean-Louis Genard, diagnostique une mutation profonde des pratiques urbanistiques liée au processus de modernisation réflexive théorisé par Giddens et Beck. Dans des situations de projet très incertaines et complexes, en particulier depuis les années 1980, les praticiens sont devenus de plus en plus réflexifs, révisant sans cesse leurs savoirs au contact des « profanes », utilisant de manière plus critique et contradictoire les expertises, adoptant des pratiques itératives et adaptatives. Une seconde lignée, s'appuyant en partie sur les travaux de Schön consacrés aux « praticiens réflexifs », envisage la réflexivité comme une structure rationnelle sous-jacente aux processus de projet. Articulant la recherche sur le projet urbain, la

⁴⁸⁶ Devisme, *Urbanologie/Urbanographie*, *op.cit.*, p.70

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p.69

⁴⁸⁸ Devisme, Dumont, *op.cit.*, p.16

sociologie de l'action organisée et les théories gestionnaires du projet industriel, ces recherches se consacrent à l'observation empirique des pratiques de projet à l'œuvre afin d'en éclairer les processus réflexifs. Une troisième lignée de thématisation de la réflexivité prend sa source au RAMAU. Créé à la toute-fin des années 1990, celui-ci sert d'analyseur à la prolifération de « dispositifs réflexifs » associant chercheurs et praticiens dans la perspective de relever les défis constitués, entre autres, par la transition écologique ou le développement des démarches de type « forum hybride ». Entre 2000 et 2020, les « dispositifs réflexifs » semblent toutefois s'être disséminés : sans faire disparaître la forme « réseau », de plus en plus de recherches partenariales aux formats divers sont apparues et se multiplient. Tous ces « dispositifs réflexifs » sont sources d'enthousiasme mais aussi d'inquiétude pour les chercheurs. Leur indépendance critique est notamment en jeu. Ces dernières années, une nouvelle lignée de thématisation de la réflexivité se fait jour : elle concerne cette fois les chercheurs, que leur participation à des dispositifs de recherche partenariale oblige à une forme d'hyper-réflexivité. Devisme nous a semblé incarner cette figure du chercheur hyper-réflexif, « intranquille », soucieux de se construire un « scepticisme stratégique » par rapport aux praticiens.

Dans le contexte de notre démarche de diagnostic du champ du projet, une question est particulièrement importante pour nous, liée aux réflexions menées dans la première partie de cette thèse : dans quelle mesure les différentes thématisations de la réflexivité que nous venons de repérer intègrent-elles les *effets* de la « modernisation réflexive » décrits par Beck et Giddens ?

CHAPITRE 5 — LA « RÉFLÉXIVITÉ » COMME STRATÉGIE D'ÉVITEMENT DE LA « MODERNITÉ RÉFLÉXIVE » : UNE ANALYSE CRITIQUE

Rappelons notre point de départ. Nous sommes partis d'un phénomène surprenant : la prolifération des pratiques de projet en urbanisme et le développement des démarches de recherche prenant ces pratiques pour objet ne semblent pas réduire l'impression de flou entourant ces pratiques. Réalisant une analyse d'inspiration archéologique d'un échantillon de communications académiques sur le projet, nous avons constaté que l'écrasante majorité de celles-ci produisait des connaissances difficiles à caractériser, à mi-chemin entre une évaluation des pratiques et la tentative de monter en généralité pour produire, éventuellement, une théorie du projet. Nous appuyant sur les travaux de certains chercheurs du champ, en particulier ceux de Viviane Claude, nous nous sommes demandé si le concept de « modernité réflexive » tel qu'il fut développé à la fin des années 1980 par Ulrich Beck et Anthony Giddens, ne permettrait pas de comprendre le phénomène à l'œuvre. En somme, le champ de l'urbanisme de projet se serait structuré sur un mode réflexif : le développement de recherches *sur* les pratiques alimenterait, *via* de nombreux échanges entre chercheurs et professionnels de plus en plus friands de réflexivité, un mouvement de changement permanent des pratiques de projet, générant en retour des possibilités sans cesse renouvelées d'observation et d'analyse des pratiques.

Dans le chapitre précédent, nous avons dressé un panorama de la thématization de la réflexivité en urbanisme. Nous avons identifié 4 lignées : la réflexivité comme nouvel âge de l'urbanisme, la conception de projet comme processus réflexif, la réflexivité comme enjeu de collaboration de la recherche et des pratiques urbanistiques et les expérimentations de Laurent Devisme autour de concepts comme les « perplexités publiques » et l'« intranquillité ». Dans quelle mesure ces thématizations de la « réflexivité » problématisent-elles les apories pointées par les théories de la « modernité réflexive » ?

Nous allons voir que toutes les lignées identifiées *éludent, d'une manière ou d'une autre, la dimension critique des théories de la « modernité réflexive »*. Nous repérerons en particulier trois stratégies discursives d'évitement :

- L'*hypostase* de la « modernité réflexive » et sa présentation contestable comme *perfectionnement* de la première modernité chez Ascher, induisant la nécessité d'adapter les pratiques à cette nouvelle donne plutôt que de la critiquer ;
- L'introduction du concept de « forum hybride » comme *dépassement optimiste* des contradictions de la « société du risque » de Beck, quitte à se montrer assez négligeant vis-à-vis des ambivalences du processus de *scientification réflexive* décrit par Beck ;
- L'évitement du problème de la « subversion » (Giddens) des pratiques professionnelles par les savoirs d'observation produits par les chercheurs, par le biais de stratégies plus ou moins sophistiquées d'*altérisation des praticiens*.

La généralisation de la réflexivité, notamment *via* des démarches de coopération recherche-pratiques de plus en plus disséminées, apparaît finalement comme un horizon consensuel de progrès, nettoyé d'une grande part de son ambivalence.

I. ASCHER : LA « MODERNITE REFLEXIVE » COMME MOUVEMENT HISTORIQUE INELUCTABLE ET PERFECTIONNEMENT DE LA RAISON MODERNE

Ce qui frappe à la lecture des réflexions d'Ascher sur l'urbanisme réflexif, censé être adapté à la « société hypermoderne », c'est leur *a priori* plutôt positif sur le processus de modernisation réflexive, tranchant avec la tonalité bien plus critique des analyses de Giddens ou de Beck. Pour ces derniers, le processus de modernisation réflexive recèle d'inquiétantes perspectives, qu'il s'agisse de l'emballement du changement social au nom de la maîtrise d'incertitudes en fait de plus en plus immaîtrisables, ou d'une forme de relativisme généralisé entraînant l'instrumentalisation de la recherche scientifique par des idéologies. Comment, en s'appuyant sur ces auteurs, Ascher parvient-il à évacuer ces inquiétudes ?

1. L'hypostase de la modernité réflexive

Un premier facteur important pouvant expliquer l'enthousiasme d'Ascher pour la modernité réflexive vient de sa tendance à hypostasier le phénomène : il semble parfois donner au processus de modernisation réflexive la force d'un fait global, doté d'une réalité propre et inéluctable, s'imposant comme de l'extérieur aux pratiques urbanistiques. Logiquement, il

place très clairement ses « nouveaux principes de l'urbanisme » sous le signe de la nécessaire adaptation des pratiques à des mutations sociétales qui les dépassent :

« La troisième révolution moderne qui s'esquisse, avec la nouvelle phase de modernisation des sociétés occidentales, engendre des mutations profondes dans les modes de conception, de réalisation et de gestion des villes. L'évolution des besoins, des façons de penser et d'agir, des liens sociaux, le développement de nouvelles sciences et technologies, le changement de nature et d'échelle des enjeux collectifs, donnent ainsi naissance peu à peu à un nouvel urbanisme que nous qualifierons de néo-urbanisme [...]. Les catégories qui étaient précédemment au cœur de la conception des villes doivent ainsi être revisitées pour les actualiser ou les remettre en cause⁴⁸⁹. »

En présentant la modernisation réflexive comme une force extérieure exerçant une pression massive sur les pratiques urbanistiques, Ascher n'a même pas besoin de se demander si cette évolution est bonne ou mauvaise, et si l'urbanisme réflexif qu'il promeut ne risque pas d'accroître encore davantage la grande instabilité que Giddens comme Beck associent à la modernité réflexive. A partir du moment où le développement de la réflexivité est un processus sociétal doté d'une puissance autonome redoutable, rien ne sert de perdre son temps à en faire la critique. La seule attitude sensée est l'adaptation.

2. La modernité réflexive comme accroissement de la rationalité moderne : une interprétation contestable

a. La modernité réflexive comme « extension et perfectionnement de l'usage de la raison »

Mais il y a plus. Chez Ascher, la modernité réflexive n'est pas seulement un processus inéluctable : c'est un processus *positif*. Pour ne pas trahir, au moins en apparence, les analyses de Giddens et Beck, Ascher joue en fait d'une ambiguïté présente chez les deux auteurs lorsqu'ils expliquent leur positionnement par rapport aux penseurs de la postmodernité. En effet, contestant l'idée que les sociétés contemporaines seraient en rupture avec la modernité et sa foi dans la Raison, Giddens et Beck soulignent au contraire comment le processus de modernisation réflexive est en fait un approfondissement des principes de rationalisation

⁴⁸⁹ François Ascher, *Les Nouveaux principes de l'urbanisme*, op.cit., p.95

propres à la modernité. Ce que l'on tenait comme des acquis scientifiques et techniques incontestables, conquis sur la tradition et l'obscurantisme, deviennent des objets de réflexion, de contestation, de critique. On observe en fait une exacerbation de la pratique du doute méthodique qui constitue un des fondements de la modernité. Ainsi Giddens écrit-il :

« Si nous voulons comprendre comment on a pu en arriver là, il ne suffit pas d'inventer de nouveaux mots – postmodernité, etc. Il nous faut au contraire porter un regard nouveau sur la modernité proprement dite, qui a jusqu'ici, pour différentes raisons, été mal appréhendée par les sciences sociales. Loin d'aborder une ère post-moderne, nous entrons plus que jamais dans une phase de radicalisation et d'universalisation des conséquences de la modernité⁴⁹⁰. »

Beck critique lui aussi les théories de la postmodernité. Il ouvre ainsi la préface de la *Société du risque* :

« Le sujet de ce livre est le discret préfixe “post”. Il est le terme-clé de notre époque. Tout est “post”. Voilà un moment déjà que nous nous sommes habitués à l'ère “post-industrielle”. Et le terme continue à avoir un sens pour nous. En revanche, dès lors que l'on parle de “post-modernité”, tout devient flou. Dans la pénombre conceptuelle de l'après-Lumières, tous les chats sont gris. Le préfixe “post” est le mot magique de la perplexité engoncée dans la mode⁴⁹¹. »

Contre l'idée de « postmodernité », Beck met lui aussi en avant la continuité liant la première modernité et la modernité réflexive :

« Dans la première [la scientificisation simple], la science est appliquée au monde “préétabli” de la nature, de l'homme et de la société ; dans la phase réflexive, les sciences sont confrontées à leurs propres produits, à leurs propres insuffisances, aux problèmes qu'elles causent ; elles portent donc sur une deuxième création, une création civilisationnelle. La logique évolutive de la première phase repose sur une semi-scientificisation, une scientificisation tronquée dans laquelle les visées de la rationalité scientifique – monopole de la connaissance et rationalité émancipatrice – échappent encore à l'utilisation méthodique du doute scientifique. La seconde phase repose sur une scientificisation extrême qui soumet au doute scientifique jusqu'aux fondements intrinsèques et aux conséquences externes de la science elle-même. [...] Le passage de l'une à l'autre s'opère donc bien dans la continuité de la scientificisation, mais il

⁴⁹⁰ Anthony Giddens, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, op.cit., p.12

⁴⁹¹ Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, op.cit., p.19. C'est l'auteur qui souligne.

*entraîne une transformation radicale des relations qu'entretient le travail scientifique à l'intérieur et à l'extérieur de son domaine propre*⁴⁹². »

Pour Beck comme pour Giddens, la modernité réflexive est donc une radicalisation, un passage à l'extrême de la logique de rationalisation modernisatrice, reposant sur la mise en doute systématique des croyances et des habitudes traditionnelles. Mais aucun des deux auteurs ne loue sans ambages cette évolution. Au contraire, ils en soulignent les dangers. Comme nous le soulignons déjà dans le chapitre 3, Giddens se montre assez inquiet au sujet des évolutions de la modernité réflexive :

*« Nous ne faisons probablement que commencer, en cette fin de vingtième siècle, à réaliser à quel point cette perspective est inquiétante. [...] Nous vivons dans un monde entièrement structuré par l'application réflexive du savoir, mais où en même temps nous ne pouvons jamais être sûr que tel ou tel élément de ce savoir ne sera pas remis en cause*⁴⁹³. »

De même, à de multiples reprises, Beck souligne à quel point la radicalisation de la modernité permise par la croissance et la démocratisation de la réflexivité fragilise l'institution scientifique :

*« [...] la science devient de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisante à l'élaboration d'une définition socialement établie de la vérité. Cette faillite n'est pas le fruit du hasard. Elle n'est pas non plus imposée aux sciences depuis de l'extérieur. Elle est bien une conséquence du succès et de la différenciation des ambitions scientifiques, le produit de la réflexivité de l'évolution scientifico-technique dans le contexte du risque. [...] la prétention à la connaissance et à l'établissement de la vérité dans la logique des Lumières recule systématiquement devant le faillibilisme triomphant, produit de la méticulosité scientifique*⁴⁹⁴. »

Or, lorsqu'Ascher reprend ce thème de la modernité réflexive comme continuité, approfondissement, radicalisation de la première modernité, il y voit un « perfectionnement » de la Raison, conférant une toute autre coloration à la description du processus à l'œuvre :

« Pour les théoriciens de la modernité avancée, dont nous partageons les analyses, [les] évolutions du processus de rationalisation ne constituent pas un dépassement de la Raison, mais au contraire son perfectionnement, son développement, voire le

⁴⁹² *Ibid.*, p.341-342. C'est l'auteur qui souligne.

⁴⁹³ Giddens, *op.cit.*, p.45-46

⁴⁹⁴ Beck, *op.cit.*, p.343. C'est l'auteur qui souligne.

*dépassement de tel ou tel des paradigmes qui structuraient les champs scientifiques, voire la redéfinition de champs scientifiques constitués*⁴⁹⁵. »

Il ajoute un peu plus loin :

*« La réflexivité de la société moderne peut être analysée comme un double processus : d'une part, elle est effectivement extension et perfectionnement de l'usage de la raison dans la vie sociale ; d'autre part, elle est aussi effet de connaissance, c'est-à-dire que c'est le développement des sciences lui-même qui met en évidence des rationalités là où auparavant on n'en distinguait pas*⁴⁹⁶. »

b. *L'évacuation du « problème » des sciences humaines et sociales par l'éloge d'autres disciplines porteuses de réflexivité*

La deuxième partie de la citation précédente contient une idée que l'on ne trouve pas, à notre connaissance, chez Giddens et chez Beck. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, la notion de « modernité réflexive » renvoie, chez Giddens tout particulièrement, au développement des sciences sociales dont les savoirs sur le monde social sont peu à peu compris et utilisés par les acteurs eux-mêmes, « subvertissant » leur système de sens premier, *a fortiori* lorsque les institutions intègrent des dispositifs visant la production de tels savoirs. Chez Beck, ce processus est catalysé par la conscience sociale croissante des risques produits par les innovations scientifico-techniques.

Ascher ne fait pas référence aux mêmes disciplines archétypales dans son tableau de la modernité réflexive. Certaines remarques montrent qu'il a connaissance du rôle ambivalent que les théories de la modernité réflexive donnent aux sciences humaines et sociales. Il écrit par exemple :

*« Dans la société réflexive, la pensée et l'action se renvoient constamment l'une à l'autre, modifiant en particulier le statut des sciences sociales*⁴⁹⁷. »

Une note précise :

« Pour Giddens, “la modernité est profondément et intrinsèquement sociologique”, ce qui ne l'oppose que partiellement à l'analyse qu'en faisait Michel Foucault. »

⁴⁹⁵ François Ascher, *La Société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, op.cit., p.38

⁴⁹⁶ *Ibid.*

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p.42

Le rapprochement avec Michel Foucault, l'archéologue des sciences humaines, indique bien qu'Ascher est conscient de l'existence d'un corpus théorique non-négligeable ayant problématisé l'ambivalence des sciences sociales dans la modernité. Mais il ne développera pas plus loin cette question. Ce qui, pour lui, est caractéristique de la modernité réflexive, c'est un certain nombre d'autres disciplines, dont le point commun n'est pas la critique de la raison mais l'extension du domaine de la rationalité :

« Trois avancées majeures, qui ont partie liée mais qui proviennent d'origines relativement anciennes et quelque peu différentes, ont modifié assez profondément les outils de la réflexivité : les théories des jeux et des choix limités, les sciences cognitives, les théories de la complexité, du hasard, du chaos. Toutes ces démarches s'inscrivent dans un projet scientifique qui, loin de mettre en cause la Raison, lui ouvre au contraire de nouveaux champs, de nouvelles possibilités, en découvrant la variété des formes qu'elle peut prendre et l'inattendu éventuel de ses effets. De ce point de vue, ces nouvelles approches scientifiques participent directement à la radicalisation de la modernité⁴⁹⁸ [...]. »

Il apparaît très clairement ici que la « radicalisation de la modernité » est bien, selon Ascher, un progrès de la Raison. Mettant en valeur ces disciplines, il peut s'éviter une discussion concernant la « subversion » du monde social par les savoirs produits par les sciences humaines et sociales — et ses conséquences en termes de changement permanent, de croissance de l'incertitude, de relativisme scientifique... Pour Ascher, nous sommes toujours dans une dynamique de progrès, de croissance de la rationalité, d'approfondissement positif de la modernité. Il y a bien quelques effets secondaires fâcheux : l'angoisse existentielle qui peut nourrir de nouveaux fondamentalismes⁴⁹⁹, des compétences individuelles inégales pour s'orienter dans un monde de réseaux mouvants⁵⁰⁰, des risques de mainmise notamment économique sur les processus d'innovations technologiques⁵⁰¹, un accroissement des risques perçus par la société pouvant affaiblir la confiance dans les sciences⁵⁰²... Mais sous la plume d'Ascher, tous ces problèmes font l'effet de symptômes transitionnels, signes de difficultés d'adaptation qui devraient bien finir par se résoudre.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p.39

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p.42

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p.43

⁵⁰¹ *Ibid.*, p.45-46

⁵⁰² *Ibid.*, p.46

3. A bord du « camion fou » de la modernité ?

L'écart entre Ascher et les penseurs dont il se réclame n'apparaît nulle part aussi clairement que lorsqu'il décrit le prototype d'une rationalité adaptée à la modernité réflexive :

« L'erreur première des postmodernistes est probablement d'avoir interprété la complexité, l'incertitude et la rationalité limitée comme les indices d'une crise de la raison moderne, alors qu'elles en sont des développements majeurs. Ces "nouvelles rationalités" sont au cœur de la modernisation réflexive. La notion de feed-back, par exemple, issue des développements scientifiques que nous venons d'évoquer, est ainsi une notion clé pour la réflexivité contemporaine. Le feed-back est un dispositif par lequel "l'objet est capable de changer la relation qui unit un input à un output, c'est-à-dire entre un stimulus et une réponse. Le feedback est donc plus qu'un simple effet en retour, c'est une intelligence de la totalité." Il est à la base des approches incrémentales et procédurales qui ont bouleversé bien des domaines d'action et en premier lieu le management des entreprises. Car, face à un univers incertain, celles-ci ne peuvent plus élaborer des planifications à long-terme. Elles doivent, sur la base d'une orientation stratégique mais révisable en permanence, identifier et analyser les résultats de leurs actions, pour construire de nouvelles décisions, pour perfectionner ou transformer leurs modes d'action. C'est le "management heuristique" dans lequel chaque action se fonde sur une hypothèse de résultat ; l'analyse du résultat de chaque action permet alors d'améliorer les modes d'élaboration des hypothèses. La qualité et la vitesse du retour d'information sont décisives et donnent naissance à des techniques nouvelles de reporting qui vont bien au-delà des "tableaux de bord" usuels. La connaissance n'est plus séparée de l'action, elle est dans l'action elle-même ⁵⁰³. »

Dans le dernier chapitre des *Conséquences de la modernité*, Giddens développe une métaphore lui permettant de symboliser la course en avant angoissante que génère la modernité réflexive :

« Je suggère de remplacer ces images [les images traditionnelles de la modernité] par celle du camion fou furieux — machine surpuissante, emballée et que nous pouvons, collectivement en tant qu'êtres humains, diriger dans une certaine mesure, mais qui menace également d'échapper à notre contrôle. Le camion fou furieux écrase tout ce

⁵⁰³ *Ibid.*, p.41

qui lui résiste, et s'il paraît à certains moments aller tout droit, il lui arrive de zigzaguer n'importe comment, de manière imprévisible. Il serait faux de dire que ce voyage est complètement désagréable, ou sans avantages ; il est souvent vivifiant et prometteur. Mais tant que persisteront les institutions de la modernité, nous ne pourrons jamais contrôler complètement l'itinéraire, ni la vitesse du déplacement. De même, nous ne nous sentirons jamais complètement en sécurité, parce que le territoire traversé recèle de nombreux risques majeurs. Sécurité ontologique et angoisse existentielle coexisteront de façon contradictoire⁵⁰⁴. »

Dans son éloge du *feedback*, du *reporting*, de l'incrémentation, son apparente acceptation de l'impossibilité de planifier quoi que ce soit à long-terme, l'accent sur la vitesse de circulation de l'information, Ascher ne décrit-il pas en fait le tableau de bord du « camion fou » de Giddens ? Ne retenant que le côté « vivifiant » de la course, il en demande plus. En témoigne la conclusion des *Nouveaux Principes de l'urbanisme* : « le néo-urbanisme est une démarche particulièrement ambitieuse, qui nécessite plus de savoirs, plus d'expériences et plus de démocratie⁵⁰⁵. »

Ainsi, en décrivant les évolutions sociétales contemporaines comme une marche historique inévitable, en faisant de la réflexivité non pas un principe moteur de ces évolutions, mais un progrès de la raison dorénavant beaucoup mieux adaptée à notre nouvelle modernité, en passant complètement sous silence le rôle actif des sciences sociales — sciences réflexives par excellence — dans ces changements qui s'accélèrent, Ascher gomme les ambivalences du concept de « modernisation réflexive ». L'enjeu est de développer la réflexivité, en exploitant pleinement le potentiel des innovations théoriques (théorie des jeux, de la complexité, sciences cognitives...) et pratiques (en tout premier lieu les TIC) du monde contemporain. Avec à la clé, une plus grande *maîtrise* des pratiques urbanistiques ?

⁵⁰⁴ Giddens, *op.cit.*, p.146

⁵⁰⁵ Ascher, *Les Nouveaux principes de l'urbanisme*, *op.cit.*, p.120

II. LES « FORUMS HYBRIDES » : L'OPTIMISME COMME REMEDE AUX MAUX DE « LA SOCIÉTÉ DU RISQUE »

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le modèle théorique des « forums hybrides », élaboré par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe dans *Agir dans un monde incertain*, publié en 2001, avait été très influent au sein du RAMAU. Fondé au tournant des années 2000, ce réseau a pour vocation de rapprocher chercheurs et « praticiens réflexifs » de l'urbanisme, dans le but de réfléchir ensemble aux grands enjeux contemporains de l'aménagement, dans un contexte de complexification des procédures de projet et de croissance de l'incertitude.

Il y a une grande proximité théorique entre *Agir dans un monde incertain* et *La société du risque* d'Ulrich Beck, publié en 1986. Pourtant les auteurs du premier ouvrage éprouvent le besoin de se démarquer autant que possible du second, d'abord en prenant leur distance vis-à-vis de la notion de « risque », puis en critiquant ouvertement Beck. Leur lecture des procédures émergentes qu'ils appellent les « forums hybrides », faisant dialoguer experts et profanes au profit de la constitution d'un monde commun dans des situations d'innovation socio-technique très incertaines, est en fait beaucoup plus optimiste que celle que pouvait faire Beck de sujets proches. Quitte à négliger les risques pointés par ce dernier ? Le résultat en est que les procédures réflexives de type « forum hybride » apparaissent chez Callon, Lascoumes et Barthe comme incontestablement prometteuses et souhaitables, vouées même à s'étendre bien au-delà des situations de danger potentiel pour les populations.

Nous allons nous livrer ici à une « critique de la critique » de Beck par Callon, Lascoumes et Barthe. Malgré l'aspect un peu pédantesque de l'exercice, il y a là des enjeux très importants. En effet, *Agir dans un monde incertain* a été beaucoup lu mais assez peu critiqué en urbanisme, en raison du potentiel que le modèle des « forums hybrides » offrait pour penser les évolutions récentes du champ. La notion d'« hybridation » s'est rapidement diffusée : pour qualifier les échanges entre « experts » et « profanes » dans le cadre des projets, pour penser la pluridisciplinarité, pour justifier la mise en place de « dispositifs réflexifs » entre chercheurs et praticiens. A la fois modèle de compréhension de dynamiques à l'œuvre et justification de l'approfondissement de ces dernières, le concept de « forum hybride » a fait florès sans que soient véritablement questionnés ses fondements théoriques, en particulier la manière dont Callon, Lascoumes et Barthe, caricaturant le travail d'Ulrich Beck, esquivent avec désinvolture les problèmes de la « modernité réflexive », auxquels les forums hybrides apparaissent comme une réponse pour le moins ambivalente.

1. Beck et son double : l'homme de paille de Callon, Lascoumes et Barthe

Dans *Agir dans un monde incertain*, Beck fait l'objet d'une critique franche et explicite. En fin d'ouvrage, tandis qu'ils s'appliquent à désamorcer un certain nombre de critiques qui pourraient leur être faites, Callon, Lascoumes et Barthe consacrent plusieurs pages à *La Société du risque*. Les trois auteurs ne cautionnent pas les perspectives assez sombres dressées par Beck, notamment à propos de la perte de confiance dans la science et les institutions⁵⁰⁶. La vision pessimiste que les trois auteurs attribuent à Beck est selon eux la conséquence logique d'un système théorique défailant, incapable de sortir des cadres d'analyse traditionnels de la société, des sciences et des techniques :

« *En refusant, au moins implicitement, d'envisager le dépassement de la double délégation [délégation du pouvoir politique à des représentants élus, délégation du pouvoir de dire le vrai aux scientifiques], Beck en arrive, tout naturellement, à conférer un rôle central à la notion de risque. Pour que, dans une démocratie délégative, les sciences et les techniques soient politiquement maîtrisables, il faut admettre en effet que les chercheurs et les ingénieurs, à condition d'être bien encadrés et convenablement incités, sont capables de faire l'inventaire des états du monde possibles, en un mot de décrire l'ensemble des scénarios et des événements susceptibles de se produire. [...] En se privant du formidable outil des procédures dialogiques, inventées pour faire face aux incertitudes, Beck, pour éviter d'avoir à opter entre la peste et le choléra, est contraint de réduire la politique à la négociation (sociale) des risques et de leur distribution*⁵⁰⁷. »

Peut-on valider une telle critique ? En réalité, Beck envisage très explicitement le dépassement de la double délégation si cher aux auteurs d'*Agir dans un monde incertain*.

- a. *Beck est-il incapable de penser le dépassement de la « double délégation » moderne ?*

⁵⁰⁶ « *La société du risque est une société de méfiance généralisée, fondée sur un paradoxe : le citoyen, lorsqu'il veut résoudre les problèmes que n'ont pu prévoir ni éviter les spécialistes, se trouve à nouveau entre leurs mains ! Il n'a donc d'autre solution que de maintenir la délégation, mais en multipliant les dispositifs pour les contrôler et les surveiller. L'avènement d'une société où chacun se méfie de chacun est-il inévitable*⁵⁰⁶ ? » (Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, op.cit., p.378)

⁵⁰⁷ *Ibid.*

Bien que séparés de presque quinze ans, les deux ouvrages développent des analyses en fait très similaires. Callon, Lascoumes et Barthe étayent leur conceptualisation des « forums hybrides » sur une critique de la « double délégation » qui caractérise les sociétés modernes : délégation aux scientifiques du pouvoir de dire la vérité sur la nature ; délégation de la décision politique aux représentants élus des citoyens⁵⁰⁸. Les forums hybrides répondent à la nécessité d'organiser des procédures de « démocratie technique » adaptées au brouillage du politique et du scientifico-technique qui découle des situations d'incertitude contemporaines. N'est-on pas proche de ce que Beck développe, de son côté, en termes de politique et de « subpolitique » ? Les innovations économique-techniques ont, selon Beck, des effets de transformation sociale colossaux tout en restant relativement hors de portée des débats ayant lieu dans les organes représentatifs des démocraties occidentales. C'est ce que Beck appelle la « subpolitique » :

« Dans la mesure où l'on n'attend plus que les contours d'une autre société se dessinent à partir des débats parlementaires ou des décisions de l'exécutif, mais plutôt de l'application de la microélectronique, de la technologie nucléaire et de la génétique humaine, les constructions que le processus de modernisation avait politiquement neutralisées jusqu'alors se mettent à se fissurer. [...] [L'évolution technico-économique] devient une tierce instance, prend le statut hybride de subpolitique dans laquelle l'ampleur des transformations sociales mises en branle croît de façon inversement proportionnelle à la légitimation⁵⁰⁹. »

Un peu plus loin, Beck critique explicitement ce que Callon, Lascoumes et Barthe appellent la « démocratie délégative » :

« [...] On part du principe qu'en dépit de toutes les diversifications et de toute la confusion qui en résulte, la modernité a ou devrait avoir un centre de régulation politique. Les différents fils devraient — c'est là le sens de l'argumentation — se réunir dans le système politique et ses organes centraux. Tout ce qui va à l'encontre de ce mouvement est considéré comme un échec de la politique, de la démocratie, etc. [...] Une telle position occulte totalement les aspects les plus sombres du centralisme et de l'interventionnisme bureaucratique, que l'on connaît pourtant bien aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout : elle méconnaît aussi le fait que la société moderne n'a pas de centre de régulation⁵¹⁰. »

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p.65

⁵⁰⁹ Beck, *op.cit.* p.404-405

⁵¹⁰ *Ibid.*, p.485. C'est l'auteur qui souligne.

Beck s'attaque aussi longuement à l'autre « délégation » typiquement moderne : la délégation aux scientifiques du pouvoir de dire la vérité sur la nature. Tout comme Callon, Lascoumes et Barthe, il soutient qu'il devient nécessaire pour les sciences de sortir de leur enfermement dans la résolution de problèmes techniques pour explorer, beaucoup plus en amont, d'autres mondes possibles :

« Ce n'est pas en aval de la pratique scientifique, mais en elle — dans ce qu'elle considère comme remarquable, et ce qui ne retient pas son attention, dans la façon dont elle pose les questions, lance les “filets” de ses hypothèses causales, décide de la validité de ses suppositions, et dans ce qu'elle néglige et passe sous silence — que l'on trouvera des points d'appui nous permettant de déterminer comment l'imprévisibilité des conséquences est produite, et comment on peut l'éviter⁵¹¹. »

Beck évoque ensuite une « théorie de l'apprentissage » qui permettrait aux scientifiques d'envisager leur démarche dans le cadre d'un projet portant sur l'avenir, en tirant des leçons des effets indésirables induits par leurs recherches dans le passé⁵¹². En toute fin d'ouvrage, Beck dresse plusieurs perspectives de transformation de la recherche scientifique afin qu'elle contribue de manière positive aux évolutions de la « société du risque ». L'enjeu principal consiste, comme chez Callon, Lascoumes et Barthe, à inventer une « approche alternative et polémique » permettant de discuter « de façon ouverte et interdisciplinaire » des problèmes à soumettre à la recherche scientifique spécialisée, en envisageant les risques occasionnés par telle ou telle orientation des recherches⁵¹³. Cela doit conduire, non pas à une parfaite prédiction des risques liés à telle ou telle innovation technique, mais bien à la formulation scientifiquement étayée d'avenirs nettement différenciés⁵¹⁴.

Les rapports entre profanes et experts sont transformés dans la « société du risque ». Une part non-négligeable de citoyens et de groupes sociaux développent une expertise leur permettant d'influencer les processus d'innovation technique. Beck connaît les expériences de

⁵¹¹ *Ibid.*, p.395. C'est l'auteur qui souligne.

⁵¹² *Ibid.*, p.397

⁵¹³ *Ibid.*, p.492

⁵¹⁴ « Ainsi, par exemple, les relations entre distribution des produits alimentaires, agriculture, industrie et science recèlent des variantes de modèles de répartition du travail qui génèrent ou interrompent les chaînes de problèmes et de conséquences. Continuera-t-on dans l'agriculture à emprunter la voie chimique dans le traitement du sol et des produits, ou reviendra-t-on à des formes d'exploitation plus proches de la nature, qui tirent des leçons de la nature elle-même, et apprendra-t-on par exemple la manière de lutter contre les mauvaises herbes en recourant aux cultures alternées, améliorant du même coup la santé et le rendement du sol ? Une telle question constitue une bifurcation centrale. » (*Ibid.*, p.394)

« démocratie technique » que Callon, Lascoumes et Barthe théorisent avec le concept de « forum hybride » :

« Par exemple, dans les conflits sur les centrales nucléaires, et les installations de traitement des déchets nucléaires, les patrons et les syndicats qui garantissaient jusqu'alors le consensus sur la technique ont été relégués sur les gradins des spectateurs, tandis que les débats prenaient la forme d'une confrontation directe entre le pouvoir étatique et les protestations des citoyens, soit d'un scénario social et politique radicalement transformé, entre des acteurs qui au premier abord n'avaient en commun que leur rapport très lointain avec la technique⁵¹⁵. »

Un peu plus loin, il précise que « ce ne sont pas des incultes et de nouveaux adeptes de la culture de l'âge de pierre qui mettent en garde contre les dangers » mais de plus en plus « d'innombrables citoyens à la fois concernés par les menaces et compétents⁵¹⁶ ». De ces nouvelles modalités de contestation politique, Beck perçoit bien le potentiel lorsqu'il évoque le scénario d'une « démocratisation de l'évolution technico-économique⁵¹⁷ ».

Contrairement à ce que prétendent Callon, Lascoumes et Barthe, Beck n'en est pas réduit à choisir entre la peste et le choléra : il envisage bien une autre manière de faire de la science, fondée sur le dialogue entre scientifiques et agents sociaux dès la phase de formulation des problèmes, le refus d'une science hyperspécialisée dans la résorption de « symptômes » du progrès, l'exploration d'autres mondes sociotechniques possibles, le développement de l'« apprentissage » scientifique.... Concernant la « double délégation » moderne, il y a en fait une parenté très nette entre les analyses de Beck et celles de Callon, Lascoumes et Barthe. Leur désaccord serait-il plus fondé en ce qui concerne la notion de « risque », que les auteurs d'*Agir dans un monde incertain* dénoncent comme une limite sérieuse des analyses de Beck ?

⁵¹⁵ *Ibid.*, p.433. C'est l'auteur qui souligne.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p.434

⁵¹⁷ *Ibid.*, p.480. Beck écrit : « On peut imaginer de nouvelles formes intermédiaires de contrôle mutuel qui éviteraient le centralisme parlementaire tout en créant des contraintes de justification comparables. On pourrait pour cela prendre exemple sur l'évolution de la culture politique allemande au cours des deux dernières décennies : utilisation des médias, initiatives citoyennes, mouvements de protestation, etc. [...] Si l'on part du constat que les frontières de la politique se sont effacées, on peut y voir des formes de démocratie expérimentale qui, dans un cadre où les droits fondamentaux sont acquis, et dans un contexte de subpolitique différenciée, expérimentent de nouvelles formes de participation et de contrôle direct, en dehors de la fiction d'une régulation et d'un progrès centralisés. » (*Ibid.*, p.485. C'est l'auteur qui souligne.)

b. *La conception beckienne du risque néglige-t-elle les spécificités des situations d'incertitude ?*

Dans un premier chapitre, Callon, Lascoumes et Barthe expliquent pourquoi ils préfèrent la notion d'« incertitude » à celle de « risque ». Les risques sont « les cas, tout à fait particuliers, où l'exploration des mondes possibles ou, si l'on préfère, l'établissement des scénarios envisageables, a été menée à terme, mettant en évidence la possibilité d'événements dommageables pour certains groupes ». Selon les trois auteurs, les situations d'« incertitude » sont tout autres :

« Souvent, la science se montre en effet incapable d'établir la liste des mondes possibles et de décrire de manière précise chacun d'entre eux. [...] On sait qu'on ne sait pas, mais c'est à peu près tout ce que l'on sait : il n'y a pas de meilleure définition de l'incertitude⁵¹⁸. »

La différence entre « incertitude » et « risque » est-elle vraiment si nette et indiscutable ? Cela ne serait pas tellement important si les auteurs n'utilisaient leur propre conception du risque pour critiquer de manière assez virulente *La Société du risque* de Beck. À de très nombreuses reprises dans ce dernier ouvrage, on trouve pourtant une conception du risque beaucoup plus proche de ce que Callon, Lascoumes et Barthe appellent « incertitude » que de leur définition du « risque ». Premièrement, les risques dont parle Beck peuvent être particulièrement difficiles à mettre au jour :

« Les risques qui sont actuellement au centre des préoccupations sont de plus en plus fréquemment des risques qui ne sont ni visibles ni tangibles pour les personnes qui y sont exposées, des risques qui parfois même restent sans effet du vivant des personnes concernées, mais en ont pour leur descendance, des risques en tout état de cause qui ont besoin du recours aux “organes de perception” de la science — théories, expériences, instruments de mesure —, pour pouvoir devenir “visibles”, interprétables en tant que risques⁵¹⁹. »

Ensuite, les risques sont largement soumis à la controverse scientifique. Beck continue ainsi :

« Le paradigme de ces dangers serait le cas des transformations génétiques liées à la radioactivité, qui, parce qu'elles sont imperceptibles pour les personnes qu'elles

⁵¹⁸ Callon, Lascoumes, Barthe, *op.cit.*, p.41

⁵¹⁹ Beck, *op.cit.*, p.49

touchent [...] les livrent totalement au verdict, aux erreurs, aux controverses des experts, et ce au prix d'atroces souffrances nerveuses⁵²⁰. »

Enfin, ces risques sont l'objet de processus de définition sociale :

« [...]A]u coeur même de leur travail, [les scientifiques] ne peuvent échapper à des attentes et à des évaluations sociales et donc prédéterminées : où placer et comment placer la limite entre les contaminations qu'il faut encore envisager et celles qu'il ne faut plus envisager ? Dans quelle mesure les critères préétablis peuvent-ils faire l'objet de compromis⁵²¹ ? »

Bref : il n'y a pas d'opposition radicale entre la notion d'« incertitude » développée dans *Agir dans un monde incertain*, et celle de « risque » dans *La Société du risque*.

En somme, il est difficile de cautionner la critique virulente adressée à Beck par Callon et ses acolytes. Ces derniers semblent avoir construit, à partir des travaux de Beck, une sorte d'homme de paille destiné à mettre en valeur la spécificité de leur propre édifice théorique. Mais ne s'exonèrent-ils pas en même temps d'avoir à répondre des dimensions les plus critiques de la théorie de la modernisation réflexive de Beck ?

2. L'inconfortable ambivalence des processus de modernisation réflexive chez Beck

Nous venons de le voir : Beck n'est pas aussi pessimiste que les trois auteurs d'*Agir dans un monde incertain* le prétendent. Il n'envisage pas la méfiance généralisée comme un destin insurmontable des sociétés modernes. Il repère les mêmes opportunités de redynamisation démocratique que Callon, Lascoumes et Barthe. Convenons néanmoins que son enthousiasme reste beaucoup plus modéré que celui des trois auteurs. Est-ce un tort intrinsèque que de rester méfiant vis-à-vis des évolutions de la « modernité réflexive » ? Ne pourrait-on pas reprocher à Callon, Lascoumes et Barthe d'afficher quant à eux un optimisme mystificateur ? C'est ce que nous allons essayer de juger.

⁵²⁰ *Ibid.*

⁵²¹ *Ibid.*, p.53

a. *La désinvolture de Callon, Lascoumes et Barthe face aux risques de « féodalisation » (Beck) de la recherche scientifique et technique aux intérêts sociaux*

L'essai de Beck est très riche et foisonnant. On sent une volonté de décrire les phénomènes se déployant au cours des années 1980 dans toute leur complexité. Aussi refuse-t-il de faire une description irénique des évolutions qu'il observe. Nous avons vu dans le chapitre 3 que, selon Beck, les principes de conception partagée des problèmes sociotechniques, des scénarios possibles, des solutions, etc. risquent de se muer en une pure logique d'acceptabilité sociale des démarches et des résultats de la science. Par ailleurs, la prolifération de données scientifiques et techniques de plus en plus spécialisées sur un nombre de sujets croissants pourrait transformer la production de savoirs scientifiques en une sorte de marché concurrentiel, offrant à certains groupes sociaux la possibilité d'instrumentaliser ces savoirs. Dans des contextes d'intervention mobilisant fortement l'opinion publique, le véritable critère de validité des savoirs se trouverait finalement davantage dans leur capacité de mobilisation sociale que dans leur teneur scientifique.

Qu'ont à dire les auteurs d'*Agir dans un monde incertain* sur cette délicate question de la possible instrumentalisation de la recherche au sein des forums hybrides, par des groupes aux intérêts divergents ? Le problème est abordé avec une certaine désinvolture dans un développement sur la démocratisation de l'expertise. Pour eux, la focalisation sur la sélection des expertises et contre-expertises, leur évaluation, leur poids dans la décision est une manière de sauver la démocratie délégative. Certes, « le sujet n'est évidemment pas sans intérêt » mais « il n'est qu'un aspect, sans doute mineur, de la question plus générale de l'organisation des forums hybrides⁵²². » Oui, « parler d'expertise et de contre-expertise [...], c'est sans doute faire un pas dans la bonne direction⁵²³ » mais :

« [...C]e peut être une redoutable machine de guerre contre les forums hybrides puisque, si l'on s'en tient à cette initiative, c'est la possibilité de la double exploration elle-même qui se trouve compromise. La consultation large des experts, lorsqu'elle est décidée avant l'organisation des forums hybrides, n'a d'autre finalité que de sauver la démocratie délégative⁵²⁴. »

⁵²² Callon, Lascoumes, Barthe, *op.cit.*, p.380

⁵²³ *Ibid.*, p.381

⁵²⁴ *Ibid.*, p.383

Enfin :

« Le lecteur comprend maintenant pourquoi nous n'avons jamais placé l'expertise au centre de nos réflexions. Focaliser l'analyse sur le problème de l'organisation de l'expertise, c'est au mieux se poser la question du retour à la démocratie délégative, une fois résolue la question des identités émergentes et de la production conjointe des connaissances ; c'est au pire refuser de voir que les controverses socio-techniques sont des situations d'incertitude dont la gestion suppose que soient dépassées, pour un moment au moins, la double délégation et ses exclusions⁵²⁵. »

En présentant le souci pour la qualité de l'expertise, son objectivité, son utilisation comme des préoccupations plutôt conservatrices, issues d'élites soucieuses de tenir la population à l'écart, les auteurs évitent la question épineuse de la potentielle instrumentalisation des savoirs scientifiques et techniques au sein des forums hybrides, y compris par des groupes de malades, de victimes, de citoyens activistes... Callon, Lascoumes et Barthe font peu de cas de la possibilité de telles manipulations pouvant entraver le bon fonctionnement des forums hybrides. Si machiavélisme il y a, c'est que les procédures ont été mal construites :

« Les procédures, lorsqu'elles sont définies de manière claire, rigoureuse, et lorsqu'elles sont rendues contraignantes et discutables, restreignent la possibilité des manipulations et l'habileté des rhéteurs professionnels⁵²⁶. »

On peine à être convaincu par les contre-arguments de Callon, Lascoumes et Barthe au relatif pessimisme de Beck. Ils font l'effet d'une pétition de principe : il n'y a pas lieu d'être pessimiste, l'essentiel étant de bien organiser les procédures. A l'appui de leur démonstration : tous les cas exemplaires de « forums hybrides » qu'ils ont eu l'occasion d'observer ou d'analyser.

Si l'on creuse un peu plus ce sillon en se demandant pourquoi Callon, Lascoumes et Barthe se préoccupent si peu des risques de « féodalisation » de la recherche scientifique aux intérêts sociaux — avec pour conséquence la généralisation du doute à toutes les sphères de la société, y compris scientifique —, on réalise bientôt que leur problématisation de l'« incertitude » joue en fait le rôle de rempart théorique contre les aspects les plus insidieux de la « société du risque ». Les trois auteurs limitent souvent l'usage de la notion à des *situations* d'incertitude. Cela introduit une grande différence avec les réflexions de Beck, au point qu'il

⁵²⁵ *Ibid.*

⁵²⁶ *Ibid.*, p.409

devient légitime de se demander si les plus traditionnels, du point de vue de la conceptualisation de la science et des techniques, ne sont pas Callon et ses acolytes.

b. *Les « situations d'incertitude » comme rempart théorique contre le doute généralisé*

Il est tout à fait symptomatique que, dans leur caractérisation de l'« incertitude », Callon, Lascoumes et Barthe parlent de « situations d'incertitude » en les opposant aux situations de risque :

« Il est aisé de comprendre pourquoi la notion de risque, ainsi définie, ne permet pas de décrire les situations d'incertitude et de rendre compte des modalités de la prise de décision dans de tels contextes. [...] Dans de telles situations, il n'y a place que pour les interrogations et les débats, notamment sur les investigations à lancer⁵²⁷. »

Certes, dans une section un peu plus loin, les auteurs parlent d'« incertitudes sociales » qui viennent complexifier les « incertitudes techniques » mais l'incertitude est toujours relative à une *situation* dont on ne sait pas bien évaluer les risques. Les situations d'incertitude constituent une catégorie plus vaste que les situations de risque, qui concernent « ce qu'il reste à discuter une fois que le travail d'exploration des incertitudes techniques et politiques a été conduit à son terme⁵²⁸. »

Chez Beck, la notion d'« incertitude » a un tout autre rapport à celle de « risque ». Elle est une conséquence de la prise de conscience croissante, par la société, des risques générés par le processus de modernisation. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la notion renvoie à un phénomène assez insidieux : la mise en doute généralisée des connaissances scientifiques et techniques. L'incertitude n'est pas une caractéristique objectivable de situations « où l'on sait que l'on ne sait pas⁵²⁹ » mais une attitude typique de la modernité réflexive, un *ethos* généralisé, extension extrême du doute cartésien. Elle est une conséquence de la « scientificisation secondaire » (ou réflexive) et relève du scrupule, du doute, de la critique internalisée. La croissance de la conscience des risques, ainsi que le développement de mouvements de contestation de la « subpolitique », participent au processus de modernisation réflexive de la production scientifique et technique, et sont à ce titre *impliqués dans* la diffusion généralisée de l'incertitude. En rapportant toujours l'incertitude à des situations précises, les auteurs d'*Agir*

⁵²⁷ *Ibid.*, p.41

⁵²⁸ *Ibid.*, p.380

⁵²⁹ *Ibid.*, p.41

dans un monde incertain parviennent à contourner ce problème épineux. A plusieurs reprises, ils se montrent toutefois conscients que l'objectivité scientifique traditionnelle pourrait se trouver ébranlée par les « forums hybrides ». Ils répondent à cela par une de leurs pétitions de principe : les forums hybrides ne remettent pas en cause l'existence et la pertinence de la recherche confinée. Ainsi par exemple :

« *Comme l'aura compris le lecteur, le but de ce chapitre n'était pas de disqualifier la recherche confinée. Son efficacité est évidente, et nous n'avons pas manqué de le souligner*⁵³⁰. »

Dans une autre section :

« *[...]La remise en cause de la coupure entre spécialistes et profanes ne condui[t] pas, loin de là, à une dissolution de la recherche de laboratoire, mais plutôt à son inscription dans un continent plus vaste, où trouvent place la recherche confinée et la recherche de plein air et où se développent les riches vascularisations par lesquelles chacune d'entre elles se nourrit des apports des autres*⁵³¹. »

Le modèle de Callon, Lascoumes et Barthe a besoin de maintenir l'existence d'une science confinée sûre d'elle-même et de ses principes méthodologiques pour fonctionner. Dans un entretien légèrement antérieur à la publication d'*Agir dans un monde incertain*, Callon parle de ses recherches sur l'innovation, menées au prisme de la sociologie de la traduction. Il apparaît alors clairement qu'il est nécessaire, pour que les dispositifs d'hybridation fonctionnent, qu'il existe un laboratoire scientifique et technique doté de capacités à produire des solutions selon des procédures spécifiques à la science. Ces solutions techniques forment une première donne, qui sera ensuite itérativement transformée à mesure que les négociations avancent avec d'autres détenteurs de savoir. A chaque fois, il est nécessaire de retourner dans le laboratoire pour tester ce qui est négocié⁵³².

Toutes ces formules par lesquelles les auteurs d'*Agir dans un monde incertain* réaffirment leur respect des méthodes de travail scientifiques ne servent-elles pas à maintenir à distance les risques de dissolution totale de toute certitude, y compris scientifique — risque

⁵³⁰ *Ibid.*, p.162

⁵³¹ *Ibid.*, p.200

⁵³² « *[D]ans le processus de conception sont pris en considération les intérêts, les projets, les valeurs, les attentes, les savoir-faire de tous les acteurs, de tous les groupes sociaux qui, à un moment ou un autre, vont peser sur le destin de l'innovation. Le processus de conception est un processus collectif dans lequel sont négociés les intérêts qui vont être touchés, mobilisés par l'innovation. [...] La grande force des ingénieurs ou des scientifiques c'est qu'ils peuvent retourner à leur laboratoire si la solution ne convient pas.* » (Michel Callon, Jean Fleury, Robert Lhomme, « Pour une sociologie de la traduction en innovation ». In: *Recherche & Formation*, N°31, 1999. *Innovation et formation des enseignants*, p.114. Nous soulignons)

renforcé par le développement des procédures dialogiques comme les forums hybrides ? L'apprentissage par les acteurs sociaux des méthodes de la critique sociologique des sciences, la production concurrentielle de données, l'usage des médias et autres techniques de communication en vue d'augmenter le poids social de telle ou telle ligne d'argumentation — tout cela est volontairement laissé de côté par les trois auteurs⁵³³.

3. L'extension du champ d'application des forums hybrides et le rôle des sciences sociales

Finalement, *Agir dans un monde incertain* propose une lecture du processus de modernisation réflexive des sciences et des techniques proche des analyses de Beck, mais résolument optimiste. Ayant bien établi l'intérêt des procédures dialogiques de type « forum hybride » dans des situations de forte incertitude socio-technique, ils envisagent, en toute fin d'ouvrage, leur extension à un champ de controverses bien plus vaste⁵³⁴. Ainsi :

« La réhabilitation des compétences des non-spécialistes, et plus précisément des groupes concernés, par rapport à celles des experts pourrait sans aucun doute être testée sur d'autres dossiers que ceux ayant une composante scientifique et technique marquée. Il est probable, mais cela reste à vérifier, que les débats sur la composition du collectif s'en trouveraient enrichis et facilités⁵³⁵. »

On comprend que le modèle des « forums hybrides » ait pu être mobilisé par des chercheurs en urbanisme, notamment au RAMAU. Dans un champ urbanistique dont la dimension scientifique était, au début des années 2000, de plus en plus controversée, où les

⁵³³ Pourtant, plus de trente ans après la première édition de *La Société du risque*, il semblerait que les extrapolations de Beck à partir de signaux faibles se soient confirmées. Ces dernières années, lors des campagnes électorales, pendant la crise du Covid19, sur des sujets tels que l'environnement ou les droits des minorités, on a pu constater l'impact croissant des *fake news*, des théories complotistes, des forums alternatifs, la remise en cause systématique de la parole scientifique, la défiance grandissante vis-à-vis des autorités. Peut-on encore soutenir que les analyses de Beck n'étaient qu'une vue de l'esprit pessimiste, conséquence d'un cadre théorique obsolète ? Au contraire, on peut penser qu'il s'agissait d'un diagnostic assez clairvoyant de phénomènes naissants voués à s'amplifier. La manière dont Callon, Lascoumes et Barthe balayent d'un revers de main, comme symptômes d'un pessimisme réactionnaire, les analyses les plus critiques de Beck apparaît, avec vingt ans de recul, comme une négligence fautive.

⁵³⁴ « *Les innovations procédurales, destinées à faire exister la démocratie technique, posséderont un domaine de validité qui s'étendra, sans aucun doute, au-delà des seules controverses socio-techniques. Les procédures qui s'avèrent équitables et efficaces lorsqu'il s'agit d'ouvrir le débat politique à des groupes de malades, à des riverains d'un site d'entreposage de déchets ou à des agriculteurs rendus inquiets par l'extension des cultures transgéniques, peuvent l'encore lorsque sont en jeu des minorités ethniques ou religieuses.* » (Callon, Lascoumes, Barthe, *op.cit.*, p.416)

⁵³⁵ *Ibid.*

notions d'« incertitude » et de « complexité » commençaient à prospérer, la vaste applicabilité des procédures de « forums hybrides » a facilité l'importation du modèle. Par ailleurs, l'essai de Callon, Lascoumes et Barthe justifiaient la mobilisation accrue des chercheurs en sciences sociales, en particulier des sociologues, dans ces procédures dialogiques. Selon les trois auteurs, ceux-ci possèdent en effet des savoirs et des méthodes qui devraient s'avérer utiles aux processus de traduction à l'œuvre dans les forums hybrides. Abordant la mobilisation sociale contre l'enfouissement des déchets nucléaires et la loi Bataille de 1991, les auteurs défendent leur propre rôle de chercheurs impliqués dans les procédures de négociation :

« Pourquoi ne pas leur demander [aux sciences sociales], non plus de réduire au silence la parole spontanée pour lui substituer une parole domestiquée, retravaillée, un peu comme ces ingénieurs du son ou ces DJ qui, sur leur table de mixage, fabriquent de nouvelles mélodies mais d'éclairer l'organisation du débat, de proposer des procédures de dialogue avec le peuple ? C'est parce qu'ils sont persuadés que les sciences sociales, ou plutôt certains sociologues, sont capables d'apporter des éléments de cadrage à cette question que les ingénieurs sont là aujourd'hui. Et c'est parce que nous sommes persuadés que les sciences sociales peuvent en effet jouer ce rôle, celui de la participation à l'organisation du débat public, que nous sommes là aujourd'hui⁵³⁶. »

Cette prise de position en faveur d'une implication directe des sociologues dans les procédures dialogiques des forums hybrides opère un retournement stratégique du positionnement plus critique des penseurs de la modernité réflexive. Alors que chez Giddens surtout, mais aussi chez Beck, le rôle des sciences sociales comme sciences réflexives est perçu comme source de changement permanent et d'incertitude croissante dans le champ social, Callon, Lascoumes et Barthe font montre, là encore, d'un optimisme rassurant — et naïf ?

En synthèse, dans ces développements consacrés à *Agir dans un monde incertain*, nous avons montré que les penseurs des « forums hybrides » s'en prenaient de manière virulente à *La Société du risque* de Beck alors même qu'ils en partagent de nombreuses analyses. Érigeant Beck en homme de paille, Callon, Lascoumes et Barthe s'exonèrent d'avoir à répondre des conséquences les plus insidieuses du processus de scientificisation secondaire associé à la modernité réflexive selon Beck. Ils écartent avec désinvolture les effets pervers des procédures visant à socialiser la définition et la résolution des problèmes socio-techniques en situation

⁵³⁶ *Ibid.*, p.181

d'incertitude — en particulier leur rôle de catalyseurs potentiels du doute généralisé caractéristique de la modernité réflexive. *Agir dans un monde incertain* prévoit par ailleurs l'extension des procédures de type forum hybride à des situations variées, dont la dimension scientifique et technique n'est plus aussi prépondérante. Les sciences sociales, en particulier la sociologie, sont présentées comme des alliées des acteurs s'engageant dans des forums hybrides, en facilitant notamment les traductions. Finalement, le modèle théorique proposé par Callon, Lascoumes et Barthe, par sa relecture discutable des analyses beckiennes et l'optimisme rassurant qu'il leur oppose, évite les ambivalences de la modernité réflexive révélées par Beck bien plus qu'il ne les dépasse. La mise en place de procédures dialogiques associant experts et « profanes » et la participation de sociologues-traducteurs apparaissent souhaitables, légitimes, voire inévitables.

III. L'ALTERISATION DES PRATICIENS

Un dernier problème critique de la modernité réflexive auxquels sont confrontés les chercheurs s'intéressant aux acteurs et aux pratiques de l'urbanisme de projet — *a fortiori* lorsqu'ils participent à des « dispositifs réflexifs » — est ce que Giddens a appelé la « subversion » du monde social par les savoirs produits sur lui. Ce problème se pose aussi bien pour la lignée de recherches portant sur la conception de projet comme processus réflexif (Prost, Arab, Terrin...) que pour les chercheurs impliqués dans le réseau RAMAU. Comment ces différents chercheurs envisagent-ils les effets de la pénétration potentielle des savoirs qu'ils produisent dans les pratiques professionnelles qu'ils observent ?

Dans la première lignée, visant une meilleure compréhension des processus de conception de projet en urbanisme, le problème de la porosité entre savoirs professionnels et savoirs académiques n'est pas abordé de front en raison de la posture d'observation adoptée. Que ce soit chez les chercheurs réunis autour de Robert Prost pour étudier les « savoirs en action » de la conception ou chez Nadia Arab, la référence au paradigme du « praticien réflexif » de Schön a l'avantage de transformer la réflexivité en une forme de rationalité spécifique aux pratiques de conception — rationalité dotée d'une épistémologie différente de l'épistémologie scientifique. La démarche de recherche consiste alors à suspendre toute préconception des pratiques professionnelles comme « science appliquée » et à observer leur travail en action pour en formaliser la dynamique réflexive. Cette *objectification* de la réflexivité professionnelle répond ainsi indirectement au problème de la subversion des

pratiques professionnelles par les savoirs d'observation des sciences sociales, en le désamorçant à la racine, par construction théorique. Les praticiens sont *altérisés*, c'est-à-dire transformés en un « autre » de la recherche, par là susceptibles d'être pris pour objets d'observation. En problématisant la « réflexivité professionnelle » comme une forme de rationalité spécifique, énigmatique, à différencier des modes de raisonnement scientifiques, on instaure une ligne de partage presque ontologique entre les chercheurs et les praticiens, invalidant *a priori* l'idée d'une porosité de leurs savoirs.

Dans le cas des réflexions menées par les chercheurs impliqués dans le réseau RAMAU, la stratégie d'évitement est plus sophistiquée. Au premier abord, il semble que les auteurs reconnaissent les problèmes épistémologiques posés par le développement des dispositifs réflexifs entre praticiens et chercheurs, allant même jusqu'à inscrire leurs réflexions dans le sillage de la sociologie de la traduction. Mais au lieu que cela les amène à remettre en question les méthodes d'observation grâce auxquelles ils contribuent aux dispositifs réflexifs, ils se demandent : comment continuer à être un sociologue/un anthropologue/un ethnographe critique dans un champ devenu entièrement réflexif ? C'est la réflexivité du chercheur qui devient un nouvel enjeu de recherche. Par rapport à la stratégie d'objectification que nous venons d'analyser, qui rigidifie artificiellement la séparation entre réflexivité professionnelle et savoirs d'observation sociologique, la stratégie d'altérisation est ici beaucoup plus fluide, mouvante, en perpétuelle redéfinition. Reconnaisant le caractère difficilement distinguable *a priori* de la réflexivité professionnelle et de la réflexivité du chercheur en sciences sociales, ce dernier doit se prendre lui-même pour objet de réflexion et construire une stratégie de différenciation par rapport aux professionnels. La distinction n'est pas absolue et stable, comme dans la stratégie d'objectification : elle est reconstruite dans le cadre particulier de chaque dispositif de recherche, à partir d'un outillage théorique *ad hoc*, conçu dans l'objectif plus ou moins assumé de prendre le contrepied des praticiens. Les notions d'« intranquillité » ou de « scepticisme stratégique » de Laurent Devisme semblent ainsi traduire l'inquiétude de chercheurs craignant leur propre dissolution identitaire, s'auscultant en permanence au nom de leur « indépendance » — justification consensuelle d'une stratégie de différenciation ayant perdu de son évidence.

Dans ce cinquième chapitre, nous avons vu que les différentes lignées de thématization de la « réflexivité » décrites dans le chapitre précédent concourent à écarter le potentiel critique de la notion de « réflexivité » pour le champ académique de l'urbanisme⁵³⁷. Trois grands procédés sont à l'œuvre :

- La réinterprétation de la modernité réflexive comme perfectionnement de la première modernité, justifiant de développer toujours davantage les outils théoriques et pratiques de la réflexivité (théories de la complexité, sciences cognitives, sciences de gestion, opportunités des TIC...) au service d'un néo-urbanisme réflexif ;
- La description optimiste du processus de socialisation réflexive des sciences et des techniques dans le contexte des controverses socio-techniques, à travers la conceptualisation des « forums hybrides » ;
- L'« altérisation » des praticiens, permettant de contourner le phénomène de « subversion » (Giddens) des savoirs professionnels par les savoirs d'observation produits par des chercheurs en sciences sociales.

Tout cela induit un retournement du regard posé sur la « réflexivité » dans le champ urbanistique : celle-ci n'apparaît plus comme un problème *critique* de notre modernité, comme dans les théories de Giddens et Beck, mais comme une perspective de *progrès* auquel peuvent concourir ensemble praticiens et chercheurs.

Dans le chapitre précédent, au moment où nous abordions la postérité des « dispositifs réflexifs » en urbanisme, nous citons Laurent Devisme qui, dans un ouvrage publié à l'occasion des vingt ans du RAMAU, écrivait :

« Tout compte fait, ces moments [les échanges entre chercheurs et praticiens] ont gagné en consistance et en légitimité avec la figure du “professionnel réflexif”, mais aussi avec la conceptualisation de la “recherche de plein air”, les “forums hybrides”, les sciences citoyennes : partenariats et échanges entre chercheurs et professionnels ont acquis leurs lettres de noblesse dans la théorie elle-même, et notamment pour les travaux familiers de la sociologie de la traduction⁵³⁸. »

Ainsi Devisme repère-t-il, rétrospectivement, un lien entre la thématization de la réflexivité dans le champ de l'urbanisme — associée à différents concepts connexes détaillés en grande

⁵³⁷ Nous avons vu, dans la première partie de cette thèse, que la recherche en urbanisme, en tout cas celle portant sur le « projet », semblait se positionner essentiellement dans une posture d'*observation* des pratiques professionnelles.

⁵³⁸ Laurent Devisme in : Biau, Godier (dir.), *RAMAU, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville, op.cit.*, p.178

partie dans le chapitre précédent — et la légitimation de formes de recherche partenariale, associant chercheurs et praticiens. Des concepts tels que ceux de « professionnel réflexif » ou de « forum hybride » ont permis de donner un fondement théorique à des échanges entre chercheurs et praticiens qui s'étaient d'abord développés hors d'un tel cadre conceptuel. *In fine*, ces échanges ont acquis « leurs lettres de noblesse dans la théorie elle-même ». Réciproquement, la multiplication de ces démarches n'a-t-elle pas légitimé les concepts qui les problématisaient ? L'innovation conceptuelle et le succès pratique des dispositifs réflexifs se renforceraient ainsi mutuellement. Aussi la galaxie conceptuelle survolée ici par Devisme interroge-t-elle : la thématization académique de la « réflexivité » aurait-elle joué un rôle de *légitimation* de dispositifs réflexifs existant *de facto* ?

Dans l'*Archéologie du savoir*, Foucault développe une interprétation du discours en termes de « stratégie ». Même si la description de la formation des stratégies discursives « demeure encore en chantier⁵³⁹ » dans cet ouvrage, Foucault utilise une métaphore économique assez parlante :

« Tous les jeux possibles ne sont pas effectivement réalisés : il y a bien des ensembles partiels, des compatibilités régionales, des architectures cohérentes qui auraient pu voir le jour et qui ne se sont pas manifestés. Pour rendre compte des choix qui ont été réalisés parmi tous ceux qui auraient pu l'être (et de ceux-là seulement), il faut décrire des instances spécifiques de décision. Au premier rang d'entre elles, le rôle que joue le discours étudié par rapport à ceux qui lui sont contemporains et qui l'avoisinent. Il faut donc étudier l'économie de la constellation discursive à laquelle il appartient⁵⁴⁰. »

C'est surtout dans les années 70, lorsque Foucault affinera sa compréhension des relations entre pouvoir et savoir, par exemple au sein de dispositifs disciplinaires comme le système carcéral⁵⁴¹, que la notion de stratégie prendra davantage corps. Dorénavant, il faudra envisager ensemble effets de savoir et effets de pouvoir. Comme Foucault l'écrit à propos du discours sur la sexualité dans *La Volonté de savoir* :

« Il n'y a pas d'un côté le discours du pouvoir et en face, un autre qui s'oppose à lui. Les discours sont des éléments ou des blocs tactiques dans le champ des rapports de force [...]. Aux discours sur le sexe, il n'y a pas à demander avant tout de quelle théorie implicite ils dérivent, ou quels partages moraux ils reconduisent, ou quelle idéologie —

⁵³⁹ Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, op.cit., p.91

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p.92 C'est l'auteur qui souligne.

⁵⁴¹ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, op.cit.

dominante ou dominée – ils représentent ; mais il faut les interroger aux deux niveaux de leur productivité tactique (quels effets réciproques de pouvoir et de savoir ils assurent) et de leur intégration stratégique (quelle conjoncture et quel rapport de force rend leur utilisation nécessaire en tel ou en tel épisode des affrontements divers qui se produisent⁵⁴²). »

N'est-ce pas indirectement une telle « stratégie » discursive que nous révèle la remarque de Devisme citée plus haut ? La galaxie conceptuelle de la « réflexivité » en urbanisme aurait *stratégiquement* permis de légitimer les pratiques de réflexivité qui se sont développées dans le champ. Mais à qui, à quoi une telle stratégie pourrait-elle bien être utile ?

⁵⁴² Michel Foucault, *Histoire de la sexualité 1, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2003 [1976], p.134

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Au terme de cette seconde partie de notre recherche, nous pouvons synthétiser les principaux résultats de nos analyses menées aux abords du concept de « réflexivité » en urbanisme. L'ensemble de nos réflexions a été sous-tendu par une question : dans quelle mesure la thématization de la « réflexivité » dans le champ recoupe-t-elle le cadre théorique de la « modernité réflexive » dont nous faisons l'hypothèse, en fin de première partie, qu'il pouvait rendre compte de la structuration du champ du projet en urbanisme ?

Dans le chapitre 4, nous avons établi un panorama des différentes lignées de thématization de la réflexivité. Les théories de la modernité réflexive développées par Beck et Giddens sont explicitement mobilisées par certains chercheurs comme Ascher et Genard, qui en font un principe de mutation fondamental de l'activité urbanistique, appelée à devenir de plus en plus réflexive. Ce cadre est aussi indirectement présent dans les travaux de chercheurs actifs au sein du réseau RAMAU, qui ont notamment mobilisé le modèle théorique des « forums hybrides » de Callon, Lascoumes et Barthe. Les réflexions de ces derniers, relatives aux procédures de résolution de controverses socio-techniques dans un « monde incertain », empruntent beaucoup, tout en les critiquant, aux idées de Beck. Les projets d'urbanisme, de plus en plus coproduits avec des « profanes » de l'aménagement, apparaissent comme des cas typiques de « forums hybrides ». Mais ce modèle est aussi répliqué à un niveau supérieur : chez Biau et Evette, il permet de penser le développement de « dispositifs réflexifs », dans lesquels professionnels et chercheurs réfléchissent ensemble aux transformations des pratiques nécessaires dans des contextes de projet très incertains et complexes. Ces procédures d'intelligence collective amènent les chercheurs à s'interroger sur leur rapport à l'action : comment préserver leur autonomie dans la proximité avec les professionnels, leurs finalités, leurs croyances, etc. ? Des concepts tels que la « perplexité », le « scepticisme stratégique », l'« intranquillité » tentent de capturer l'enjeu de réflexivité propre au travail de recherche mené au contact des pratiques. Cette réflexivité du chercheur répond ainsi à la « réflexivité professionnelle », conceptualisée à partir des travaux de D. Schön pour rendre compte, entre autres, du type de rationalité à l'œuvre dans les processus de conception, distinct d'une logique de « science appliquée ».

Dans le chapitre 5, nous avons vu que les différentes lignées de thématization de la « réflexivité » participent d'une même logique de justification théorique de pratiques de

réflexivité existant *de facto*, pratiques qui légitiment en retour les concepts développés pour les penser. On réalise alors que la réflexivité en urbanisme se retourne *stratégiquement* contre les dimensions les plus critiques du concept de « modernité réflexive ». Nettoyée de son rôle dans le changement permanent des pratiques professionnelles, la croissance de l'incertitude, l'affaiblissement des savoirs scientifiques et techniques, la réflexivité apparaît finalement comme une perspective de *progrès* consensuel, auquel peuvent concourir ensemble praticiens et chercheurs.

Comment peut-on expliquer le développement d'une telle stratégie discursive ? Dans la troisième partie de cette recherche, nous engagerons une généalogie de la réflexivité, nous appliquant à retracer l'émergence de pratiques et de discours « réflexifs » dans le champ urbanistique.

TROISIÈME PARTIE

URBANISME ET RÉFLEXIVITÉ : GÉNÉALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Avant de nous lancer dans cette troisième partie, rappelons les principales hypothèses que notre démarche de diagnostic nous a permis de formuler jusque-là. Au tout départ de la recherche, il y a une énigme : comment se fait-il que les pratiques de projet en urbanisme soient l'objet d'une quantité de recherches non négligeables depuis plusieurs décennies et restent malgré tout entourées d'un grand flou, ainsi que le constatent les chercheurs du champ à intervalles réguliers ?

Dans la première partie, nous avons choisi de mener une analyse d'inspiration archéologique sur un corpus de communications présentées dans le cadre d'un colloque de l'APERAU de 2018, portant précisément sur le projet. Nous avons alors observé que les recherches produites dans le champ semblent⁵⁴³ consister, pour une écrasante majorité, en diverses démarches d'observation empirique des pratiques de projet, produisant des résultats que nous avons d'abord eu du mal à qualifier, en raison du fait qu'ils ne semblaient viser ni l'utilité immédiate pour les praticiens ni la généralisation théorique. Une notion utilisée par plusieurs chercheurs du champ nous a finalement aidé à qualifier ce positionnement : « réflexif ». A partir de là, nous avons pu émettre un certain nombre d'hypothèses, en nous appuyant sur les travaux des penseurs de la « modernité réflexive » (Beck, Giddens). Serait-il possible que le flou persistant entourant les pratiques de projet soit produit par le changement permanent de ces dernières, à mesure que les savoirs d'observation produits par des chercheurs en sciences sociales sont intégrés par les professionnels eux-mêmes ?

⁵⁴³ Nous disons « semble » car cette conclusion n'est pas tirée d'une analyse exhaustive des recherches produites dans le champ mais seulement des communications réalisées lors de ce colloque.

Dans la partie suivante, nous avons pu constater que la « réflexivité » avait été fortement thématifiée en urbanisme, surtout à partir de la seconde moitié des années 1990. Établissant un panorama des différentes lignées de thématification que nous pouvions identifier, nous avons alors remarqué que toutes évitaient les problèmes posés par les penseurs de la modernité réflexive. Même lorsque ces derniers étaient explicitement mentionnés, les aspects les plus critiques de leurs théories — notamment la question de la porosité entre les savoirs produits par les sciences sociales et les savoirs des acteurs, que nous avons déjà rappelée, mais aussi le rôle de cette réflexivité systémique dans la croissance de l'incertitude — se trouvaient d'une manière ou d'une autre retournée en faveur d'un approfondissement de la réflexivité. Nous nous sommes alors demandé s'il était possible que la thématification de la réflexivité dans le champ ait une dimension *stratégique*⁵⁴⁴ : elle aurait permis de justifier les rapprochements entre chercheurs et professionnels du champ qui se sont multipliés à partir des années 2000, d'abord sous la forme de réseaux puis de manière plus diffuse, avec la croissance rapide de nouvelles formes de recherches hybrides mêlant chercheurs et praticiens, ou dans lesquelles le chercheur alterne entre des phases d'immersion dans le monde professionnel et des phases de réflexion et de mise en forme académiques. Or, du point de vue des théories de la modernité réflexive, de tels rapprochements auraient tendance à générer toujours plus de changements des pratiques, rendant ces dernières de plus en plus illisibles et renforçant le climat de doute et d'incertitudes souvent diagnostiqué depuis le tout début des années 2000.

Dans cette troisième partie, nous souhaitons mettre nos hypothèses à l'épreuve de l'histoire. Est-il possible de faire une lecture de l'histoire récente du champ de l'urbanisme qui corrobore nos différentes hypothèses ? Il s'agit en fait d'élaborer, si les faits historiques le permettent, une *généalogie* de ce processus de modernisation réflexive de l'urbanisme, stratégiquement dissimulé par la thématification de la « réflexivité » dans le champ. On voit que notre entreprise généalogique porte sur un processus complexe, dont il faudra essayer de dénouer tous les fils. Il y a au moins trois éléments structurants dont il faudra suivre l'émergence historique :

- 1) Le développement des pratiques de projet en urbanisme ;
- 2) La mise en place d'un champ de recherche dans lequel les démarches d'observation empirique des acteurs et de leurs pratiques sont en position forte ;
- 3) Le lien entre le point précédent et le changement permanent des pratiques.

⁵⁴⁴ Nous parlons ici d'une stratégie discursive qui dépasse les volontés de chaque chercheur pris séparément. C'est l'analyse croisée des différentes thématifications de la réflexivité qui fait suspecter une telle stratégie anonyme.

Avant d'aller plus loin, il convient de préciser ce que recouvre la notion de « généalogie », que nous empruntons à Michel Foucault. Nous justifierons aussi un élément structurant de nos analyses : le lien entre les évolutions du champ de l'urbanisme et celles de la « gouvernementalité ».

La généalogie des pratiques de savoir et de pouvoir selon Foucault

Il n'est pas facile de distinguer clairement, chez Foucault, ce qui relève de la méthode archéologique et ce qui relève de la généalogie. « La généalogie se constitue progressivement chez Foucault, et de l'intérieur même de l'archéologie⁵⁴⁵ », écrit Judith Revel. Prenant le risque d'une certaine simplification, nous dirons que la généalogie sort du strict plan du discours pour s'intéresser à ses conditions pratiques d'énonciation. Foucault introduit alors dans son travail une problématisation du pouvoir qui était restée sinon absente, en tout cas implicite dans ses travaux antérieurs :

« Il faut admettre que le pouvoir produit du savoir (et pas simplement en le favorisant parce qu'il le sert ou en l'appliquant parce qu'il est utile) ; que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir⁵⁴⁶. »

Pouvoir et savoir fonctionnent en couple, et c'est le rôle de l'investigation généalogique que de retracer l'histoire toujours concrète de leur articulation dans certains dispositifs de pouvoir-savoir.

La généalogie est une démarche avant tout historique. Elle implique en tout cas un détour par le passé. La précision est d'importance : Foucault ne vise pas la restitution exhaustive d'une tranche du passé, mais retrace l'histoire spécifique d'un aspect plus ou moins énigmatique du présent. L'établissement de faits historiques n'est pas la fin de la démarche mais son moyen. La généalogie est une enquête de type diagnostic, visant une histoire concrète des jeux du pouvoir et du savoir, dans le but de prendre une distance critique par rapport à nos propres problématisations du monde dans lequel nous vivons et agissons. Elle est sensible en particulier aux *dispositifs*, à la fois matériels et discursifs, dans lesquels se nouent production de savoir et instauration de pouvoir. Foucault définit les dispositifs comme « ensemble

⁵⁴⁵ Judith Revel, *La Pensée du discontinu. Introduction à la lecture de Foucault*, op.cit., p.59

⁵⁴⁶ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, op.cit., p.35

résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref du dit aussi bien que du non-dit. [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments⁵⁴⁷ »⁵⁴⁸.

Un élément d'analyse structurant notre investigation généalogique : les rapports entre les évolutions du champ de l'urbanisme et celles de la gouvernamentalité

Selon Viviane Claude, historienne de l'urbanisme, la constitution d'un véritable champ professionnel de l'urbanisme passa par un « appel à compétences⁵⁴⁹ » inaugural, adressé par l'État aux hommes de l'art traditionnels de l'architecture et de l'aménagement (ingénieurs, architectes, géomètres), par le biais de la Loi Cornudet de 1919. Celle-ci imposa à un grand nombre de villes, notamment toutes les villes de plus de 10000 habitants, l'élaboration d'un Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement (PAEE), qu'elles devaient confier à un « homme de l'art », dénomination laissée vague en raison du caractère encore peu structuré du métier d'urbaniste⁵⁵⁰. La notion d'« appel à compétences » a été forgée par Viviane Claude pour désigner cette manière particulière dont s'est constitué puis sans cesse renouvelé le champ professionnel de l'urbanisme au cours du XXe siècle :

« [...]La commande publique crée des conditions particulières de détermination de l'activité professionnelle et révèle les problèmes posés par cette détermination. A plusieurs reprises au cours du XXe siècle, les pouvoirs publics font appel à des compétences, bien que les contenus n'en soient jamais précisément définis⁵⁵¹ »

Les « appels à compétences » constituent les étapes importantes aux cours desquelles s'est transformé le « prisme pratico-réflexif » de l'urbanisme. Cette notion, que nous empruntons à

⁵⁴⁷ Foucault, cité in : Judith Revel, *Le Vocabulaire de Foucault, op.cit.*, p.24.

⁵⁴⁸ Le « dispositif » est donc d'abord un concept analytique. Il est le résultat d'un travail de mise en relation d'éléments hétéroclites et épars, dont on ne perçoit pas forcément le lien à première vue, mais qui forment un tout pertinent au regard du phénomène du présent que l'on cherche à expliquer (par exemple l'énigme de la généralisation des prisons, la surprenante prolixité du mouvement de libération sexuelle ou encore la croissance parallèle du libéralisme et des établissements disciplinaires...). Déceler l'existence d'un dispositif de pouvoir-savoir n'induit pas nécessairement l'existence d'un sujet conscient à sa tête : bien que tout dispositif soit tissé de relations de pouvoir animées d'intentions conscientes, la stratégie globale qui en résulte peut rester invisible aux yeux de tous les protagonistes.

⁵⁴⁹ Expression de Viviane Claude que nous définissons plus loin.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p.72-73

⁵⁵¹ Viviane Claude, *op. cit.*, p.22

Foucault, met en exergue le fait que l'urbanisme a la réflexivité pour moteur depuis ses origines. Explicitons.

Foucault forge la notion de « prisme pratico-réflexif » pour qualifier la manière dont s'est peu à peu constituée la « gouvernementalité » moderne, à partir du XVII^e siècle. La notion de « gouvernementalité » apparaît dans le cours au Collège de France de 1978, intitulé *Sécurité, Territoire, Population*. Lors de la première séance, Foucault précise que ce cours s'inscrit dans la continuité de ses enseignements de l'année précédente, au cours desquels il avait forgé le concept de « biopouvoir », qu'il définit comme « l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique, d'une stratégie générale de pouvoir⁵⁵² ». Le développement du biopouvoir est indissociable d'un autre processus : l'émergence de la « gouvernementalité » moderne. Celle-ci correspond à une mutation intervenue au XVII^e siècle, au cours de laquelle le pouvoir souverain commença à se donner pour objectif, sans renoncer à ses fonctions régaliennes, la maximisation des forces de la population d'un territoire, en intervenant sur des phénomènes divers (hygiène, délinquance, marché...) constitués comme objets de savoir et d'action étatique. Celle-ci s'est appuyée sur le développement d'un nouveau champ de réflexions concernant le pouvoir souverain, centré sur la notion de « raison d'État⁵⁵³ ». Les penseurs de la raison d'État envisagent pour la première fois que le gouvernement de la population d'un État réponde à une rationalité propre, autonome de la religion⁵⁵⁴. Ces développements intellectuels, donnant lieu à de nouvelles pratiques gouvernementales, forment avec ces dernières un « prisme pratico-réflexif » :

« J'ai simplement voulu montrer quelques faces ou quelques arêtes de ce qu'on pourrait appeler le prisme pratico-réflexif, ou prisme réflexif tout simplement, dans lequel est apparu au XVI^e, fin XVI^e- début XVII^e siècle, le problème de l'État. [...] L'État, c'est une pratique. L'État ne peut pas être dissocié de l'ensemble des pratiques qui ont fait effectivement que l'État est devenu une manière de gouverner, une manière de faire, une manière aussi d'avoir rapport au gouvernement⁵⁵⁵. »

⁵⁵² Michel Foucault, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p.3

⁵⁵³ A l'époque, cette notion n'a pas son sens contemporain de violation du droit par l'État au nom d'intérêts supérieurs. Elle signifie plus largement la rationalité propre à un art de gouverner les hommes, autonome par rapport aux grandes téléologies que constituaient alors la religion chrétienne et le retour d'un empire sur le modèle de l'Empire romain (*Ibid.*, p.240).

⁵⁵⁴ Pour un compte-rendu plus détaillé des analyses de Foucault sur l'avènement de la gouvernementalité moderne, cf. **annexe 3**.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p.282

Nous soutenons que l'urbanisme contemporain s'est formé selon un processus similaire, un processus en fait *intrinsèquement lié* aux évolutions du « prisme pratico-réflexif » de la gouvernamentalité. La loi Cornudet, promulguée en 1919, cristallisait dans une nouvelle obligation légale un ensemble de réflexions et de proto-pratiques urbanistiques formant un prisme complexe. Une des faces de celui-ci était l'élite professionnelle influente, parmi lesquels les réformateurs gravitant autour du Musée Social, qui militait pour la reconnaissance des problèmes urbains comme enjeu d'action publique⁵⁵⁶. Une autre face comprenait des architectes renommés comme les Grands Prix de Rome, ainsi que certains « prescripteurs », souvent enseignants dans des écoles d'architecture ou à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, comme Marcel Poëte et Frédéric Le Play. Ces derniers diffusaient des méthodes d'analyse des phénomènes urbains comme la monographie et les enquêtes sociales⁵⁵⁷. Une autre face du prisme était incarnée par les représentants de l'administration étatique qui souhaitaient mieux gérer et normaliser les pratiques d'aménagement des villes, en imposant de nouvelles obligations aux municipalités (prévoir leur développement, se fixer des orientations et se doter de moyens pour les mettre en oeuvre⁵⁵⁸...). Avec la Loi Cornudet, fut ainsi mis en place un contrôle de l'activité des collectivités locales notamment *via* la création d'une Commission supérieure des plans de ville⁵⁵⁹, qui rassemblait divers professionnels (architectes, ingénieurs, médecins...) chargés d'expertiser et de valider les plans. Mais ce prisme ne se concrétisa qu'à travers son appropriation, plus ou moins complète, plus ou moins fidèle, par les praticiens ordinaires à qui furent confiés la tâche de produire les PAEE. Le plus souvent, ils étaient architectes, ingénieurs ou géomètres, et la dimension prévisionnelle et prospective des PAEE déstabilisaient leurs savoir-faire⁵⁶⁰. Ceci était d'autant plus problématique qu'ils avaient à leur disposition très peu de savoirs et de méthodes établis. Comme l'explique Viviane Claude :

« *Les mots précis manquent pour décrire en termes adéquats cet apprentissage collectif aux pratiques de l'urbanisme. [...Ce] processus [touche] des professionnels qui inventent l'urbanisme en l'exerçant. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un*

⁵⁵⁶ Viviane Claude, *op. cit.*, p.82-87

⁵⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p.74

⁵⁵⁹ *Ibid.*, p.86-87

⁵⁶⁰ Viviane Claude décrit par exemple les difficultés des géomètres à saisir le statut juridique de ces plans par rapport aux plans d'alignement qu'ils ont l'habitude de réaliser (*Ibid.*, p.68-69). A propos des architectes, il semblerait que ceux-ci se soucient beaucoup des opérations ponctuelles de voiries et fassent preuve d'une certaine « timidité dans les prévisions d'extension » (*Ibid.*, p.94).

apprentissage : il n’y a aucune expérience, aucun “maître”, a fortiori aucun enseignement formalisé⁵⁶¹. »

Viviane Claude envisage donc un autre modèle, celui de l’*acculturation* qui « permet de pouvoir penser des rapports entre divers métiers ou “cultures techniques” et de pouvoir penser en même temps leurs transformations⁵⁶² ». Il y eut sans doute, bien sûr, des acculturations croisées entre cultures techniques⁵⁶³. Mais le recours au modèle de l’*acculturation* présente aussi des faiblesses, notamment parce que l’*acculturation* se fait souvent entre une culture dominante et une culture dominée⁵⁶⁴. Dans le cas de l’urbanisme naissant, peut-on repérer une culture dominante ?

Si l’on suit les analyses de Viviane Claude, si « culture dominante » il y a, elle se repère paradoxalement par la négative. C’est une culture *en creux* que les hommes de l’art assimilent au cours des années 1920. Les cultures techniques de ces derniers se transforment réflexivement pour répondre à un enjeu posé comme une pétition de principe : la possibilité de maîtriser la croissance des villes. Ce faisant, elles donnent progressivement une consistance positive à cette « culture » gouvernementale qui leur est imposée en négatif. De la même manière que l’État a acquis une existence réelle par le développement réflexif de nouvelles pratiques de gouvernement, l’urbanisme s’est peu à peu constitué comme champ de pratiques professionnelles à partir d’un « appel à compétences » invitant des groupes de praticiens existants à produire réflexivement la possibilité technique de réaliser des plans de villes.

C’est bien à la *gouvernementalité*, ou plus précisément à une conception gouvernementalisée de l’aménagement des villes, que s’acculturent les professionnels répondant à cette première politique systématique de prévision et d’encadrement du développement urbain impulsée par l’État. La notion de croissance urbaine, l’idée d’un développement urbain maîtrisable, les prévisions socio-démographiques et économiques qui lui sont liées — cela relève d’une culture gouvernementale étrangère aux hommes de l’art traditionnels, en particulier les géomètres et les architectes.

Ainsi, la constitution du champ professionnel de l’urbanisme au XXe siècle est indissociable de la problématisation de l’aménagement des villes, plus spécifiquement de la

⁵⁶¹ *Ibid.*, p.89

⁵⁶² *Ibid.*, p.89

⁵⁶³ *Ibid.*, p.90-91

⁵⁶⁴ Dans une note de bas de page, V. Claude explicite ses références concernant le concept d’« *acculturation* » qu’elle utilise. Elle cite alors le travail de Jean-Louis Miège « sur l’*acculturation* comme transformation d’une culture originelle sous l’impact d’une culture dominante » (*Ibid.*, p.89).

maîtrise de leur extension, comme problème gouvernemental, selon une approche du territoire et de la population profondément liées à la biopolitique.

Les interrelations entre le prisme pratico-réflexif de l'urbanisme et celui de la gouvernementalité se maintiendront jusqu'à nos jours. Ceci explique pourquoi, afin de comprendre les évolutions du champ de l'urbanisme⁵⁶⁵, nous nous sommes systématiquement intéressés aux mutations de la gouvernementalité qui leur étaient contemporaines. Nous verrons que cela produit effectivement des résultats éclairants.

Présentation des chapitres

Dans les chapitres qui suivent, nous commencerons nos analyses au moment de la Seconde Guerre mondiale. Sous le régime de Vichy puis à la Libération, le prisme pratico-réflexif de l'urbanisme évolue rapidement pour répondre à des enjeux de reconstruction et de rattrapage économique. Tandis que la planification se développe en France, impulsée par l'État, le champ de l'urbanisme s'étatise lui-même et, dans le même mouvement, se discipline et cherche à discipliner les territoires. Cependant, à la fin des années 1950, les modèles de planification et d'aménagement dominants commencent à entrer en crise. Les activités de planification de l'État amènent ce dernier à développer une forme de « souci de soi⁵⁶⁶ », selon une expression de Philippe Bezès détournant un concept foucauldien. Dans un contexte de mutations rapides des structures économiques et sociales du pays, ce souci de soi se traduit notamment par la construction d'un regard réflexif de l'administration sur ses propres mécanismes et dysfonctionnements, via l'enrôlement des sciences sociales. Cela débouche sur des projets de réforme administrative récurrents :

⁵⁶⁵ Pour rappel, comme nous l'expliquions en introduction générale, nous utilisons l'expression de « champ de l'urbanisme » pour désigner le vaste domaine formé par les pratiques professionnelles et les pratiques de recherche en urbanisme. L'expression complète serait « champ de *positivité* de l'urbanisme », où le terme de « positivité » renvoie « aux règles [selon lesquelles] une pratique discursive peut former des groupes d'objets, des ensembles d'énonciations, des jeux de concepts, des séries de choix théoriques », « ce à partir de quoi se bâtissent des propositions cohérentes (ou non), se développent des descriptions plus ou moins exactes, s'effectuent des vérifications, se déploient des théories », le « préalable de ce qui se révélera et fonctionnera comme une connaissance ou une illusion, une vérité admise ou une erreur dénoncée, un acquis définitif ou un obstacle surmonté⁵⁶⁵ ». Le « champ de positivité de l'urbanisme » fait référence aux pratiques urbanistiques dans leur totalité concrète, pratiques à la fois académiques et professionnelles qui tissent, à une époque historique donnée, une toile hétéroclite de théories générales, de connaissances circonstanciées, de référentiels politiques, d'institutions publiques et privées, de pratiques multiples d'intervention sur la ville...

⁵⁶⁶ Philippe Bezès, *Reinventer l'État*, Paris, PUF, 2009 [En ligne] <https://www.cairn.info/reinventer-l-etat--9782130558132.htm> (consulté le 07/12/22)

« Les politiques de réforme administrative cristallisent l'importance désormais acquise par ces enjeux réflexifs du gouvernement de la bureaucratie ou même, plus largement, de la "régulation du gouvernement"⁵⁶⁷. »

L'avènement du « souci de soi de l'État » transforme rapidement le prisme pratico-réflexif de l'urbanisme. Viviane Claude documente comment, au cours des années 1960, l'État commence à interroger ses modes de pensée et d'intervention sur les phénomènes urbains. Comme l'écrit Claude :

« Au milieu des années 60, le "souci de méthode est devenu essentiel". Celle-ci est entendue tout à la fois comme un "moyen du plan", une "procédure d'analyse", une "technique d'enquête", un "mode d'interprétation". Mais, à cette date, l'objet de la méthode se déplace, la réflexion glissant de la ville comme objet de l'action à l'administration comme agent de transformation⁵⁶⁸. »

C'est bien au travers de ces nouvelles méthodes réflexives, nourries par le développement de recherche sociologiques sur les pratiques de planification et d'aménagement de l'État, que se met en place un *dispositif de réflexivité* dont les développements ultérieurs conduiront *in fine* à la thématisation académique du concept, analysée dans la partie précédente. Il s'agit en fait d'une forme d'institutionnalisation du prisme pratico-réflexif de l'urbanisme, qui fonctionnait jusque-là selon une logique d'« appels à compétences » gouvernementaux. A partir de l'émergence, au cours des années 1960, du dispositif de réflexivité, un principe de renouvellement permanent des pratiques se met en place. Le chapitre 6 retracera cette émergence, antérieure aux pratiques de projet en urbanisme.

La diffusion du concept de « réflexivité » en urbanisme à partir de la fin des années 1990 apparaîtra finalement comme l'émergence, dans le discours conscient des acteurs de l'urbanisme — qu'ils soient universitaires ou professionnels — de pratiques installées depuis déjà plusieurs décennies. Soulignons toutefois qu'il ne faut pas sous-estimer leurs transformations au cours de la période. La percée du mouvement du Projet urbain à partir de la fin des années 1970 sera notamment vectrice d'une mutation profonde du dispositif de réflexivité. Elle consacre la tentative de l'*homo faber* architecte de reprendre la main sur le processus de fabrication de la ville. Les réflexions sur la forme urbaine sont l'occasion de remettre en question la gouvernementalisation excessive de l'urbanisme, dans un contexte de

⁵⁶⁷ Philippe Bezès, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État", *Revue française d'administration publique* n°102, avril-juin 2002, p.309

⁵⁶⁸ V. Claude, *op.cit.*, p.207

forte contestation sociale contre les aspects les plus disciplinaires de la gouvernamentalité des Trente Glorieuses. Ce sera l'objet du chapitre 7.

Nous verrons néanmoins que, dès le début des années 1980, dans le sillage des lois de décentralisation, l'appareil gouvernemental va s'appliquer à réabsorber la culture de l'*homo faber* au profit d'une conception du projet beaucoup plus organisationnelle, stratégique, socialisée, et orientée vers l'innovation permanente. Ce thème de l'innovation est important. En retraçant la généalogie du dispositif de réflexivité en urbanisme, nous constaterons que ce dernier est allé de pair, dès le milieu des années 1960, avec une intense activité de problématisation du changement. Celui-ci apparaît à la fois comme la condition d'un progrès économique et social continu et une fin en soi, un processus à entretenir indéfiniment. Le dispositif de réflexivité, très amoindri dans la seconde moitié des années 1970, se redéveloppe de plus bel à partir des années 1980, quoique transformé : moins centralisé, plus incitatif, plus proche des praticiens et tendant à être internalisé par eux, nous verrons qu'il peut être analysé comme une des dimensions du « gouvernement à distance⁵⁶⁹ » des pratiques de l'aménagement, les enjoignant de changer toujours. Le chapitre 8 sera consacré à ces évolutions.

A la fin de ce parcours, apparaîtront clairement les liens, aperçus dans la première partie de notre recherche, entre le positionnement réflexif de la recherche par rapport aux pratiques professionnelles de projet et le changement permanent de ces dernières.

⁵⁶⁹ Cf. Renaud Epstein, *La Rénovation Urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, op.cit., chap.5 §66-114. Nous y reviendrons dans le chapitre 8.

CHAPITRE 6 — L'ÉMERGENCE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE PERMANENT AU SEIN DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE (1940 – ANNEES 1960)

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à la généalogie d'une dimension essentielle des pratiques de recherche sur le projet mise au jour par notre analyse archéologique (partie 1) : leur positionnement « réflexif » par rapport aux pratiques professionnelles. Historiquement, on repère les premières traces de structuration d'un tel domaine de recherche « réflexif » en urbanisme autour de la première moitié des années 1960. À cette époque en effet, commence à s'instaurer une sorte de réflexivité permanente portant sur les pratiques planificatrices et urbanistiques de l'État, alimentée par des travaux de chercheurs en sciences sociales. On peut y voir une forme d'institutionnalisation progressive du prisme pratico-réflexif de l'urbanisme, qui fonctionnait jusque-là selon une logique d'« appels à compétences » gouvernementaux : le prisme pratico-réflexif devient un processus permanent, au cours duquel les compétences se renouvellent sans cesse.

Avant de retracer l'histoire de cette réflexivité institutionnalisée, que nous serons amenés à nommer « dispositif de réflexivité », nous reviendrons sur les caractéristiques de l'appareil de gouvernementalité au sein duquel elle se met en place. Nous nous intéresserons à la période historique s'étendant de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960. Il s'agit d'une période fondamentale car, dans une large mesure, le dispositif de réflexivité puis, plus tard, les pratiques de « projet urbain » se sont construits en réaction à elle. Nous verrons que les pratiques de planification et d'aménagement de l'État furent marquées, au cours des deux décennies 1945-1965, par un schème gouvernemental « disciplinaire ». Nous utilisons cette notion de « schème gouvernemental » pour caractériser un certain mode de problématisation des phénomènes à gouverner, induisant des modes d'action spécifiques. Le « schème » est un principe formel qui fonctionne comme un opérateur de traduction des caractéristiques de la gouvernementalité dans différents champs d'action — en urbanisme pour ce qui nous concerne. Comme nous le verrons, il existe des formes idéal-typiques de gouvernementalité. Il y a par exemple la gouvernementalité de type « politique », apparaissant au XVII^e siècle, ou la gouvernementalité de type économique et libérale, émergeant au XVIII^e siècle. Elles sont

associées à certains schèmes gouvernementaux : disciplinaire dans le premier cas, « normalitaire » dans le second. Nous aurons l'occasion de définir ces notions au cours du chapitre. Ces schèmes ont une vie propre : c'est ainsi qu'ils peuvent disparaître puis réémerger, se transformer ou se combiner à d'autres, donner lieu à des formes de gouvernementalité originales, différentes des modèles « purs », et parfois très éloignées, temporellement, des époques d'émergence historique de ces schèmes⁵⁷⁰.

Entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1960, on peut donc identifier la résurgence d'un schème disciplinaire dans les pratiques planificatrices, et plus encore dans les pratiques urbanistiques de l'État. Non seulement l'État *discipline* le champ de l'urbanisme mais il promeut également des modèles urbanistiques eux-mêmes porteurs d'une conception *disciplinaire* de l'espace et de la société. Dès la fin des années 1950, ce schème disciplinaire entre en crise, pour plusieurs raisons que nous détaillerons.

I. LES TRAITS PARADOXAUX DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE : LES JEUX DE LA DISCIPLINE ET DU LIBERALISME AU SERVICE DE LA « MODERNISATION » DU PAYS

Dans sa périodisation de la constitution du champ de l'urbanisme contemporain, Viviane Claude, après avoir décrit « les apprentissages de la première moitié du XXe siècle⁵⁷¹ », identifie les années 1940 comme une période de renouveau du champ de l'urbanisme. S'ouvrent « les quatre décennies de l'État urbaniste⁵⁷² (1940-1982) ». Sur cette période, l'État aura l'hégémonie sur tous les autres acteurs de l'aménagement. L'« État urbaniste » regroupe un ensemble de groupes professionnels dominés par l'administration étatique : corps de fonctionnaires de l'État, inspecteurs de l'urbanisme, urbanistes en chef de l'Etat, contractuels

⁵⁷⁰ Il nous semble que cette autonomie relative des schèmes par rapport à l'époque historique de leur émergence est une possibilité ouverte par Foucault lui-même, par exemple lorsqu'il écrit : « [...]vous n'avez pas du tout une série dans laquelle les éléments vont se succéder les uns aux autres, ceux qui apparaissent faisant disparaître les précédents. Il n'y a pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité. Vous n'avez pas des mécanismes de sécurité qui prennent la place des mécanismes disciplinaires, lesquels auraient pris la place des mécanismes juridico-légaux. En fait, vous avez une série d'édifices complexes dans lesquels ce qui va changer, bien sûr, ce sont les techniques elles-mêmes qui vont se perfectionner, ou en tout cas se compliquer, mais surtout ce qui va changer, c'est la dominante ou plus exactement le système de corrélation entre les mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sécurité. » (Foucault, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France 1977-1978, op.cit.*, p.10)

⁵⁷¹ Titre du chapitre 2 : Viviane Claude, *op.cit.*

⁵⁷² Titre du chapitre 3 : *Ibid.*

missionnés dans les administrations déconcentrées, praticiens extérieurs mandatés pour la réalisation d'études ponctuelles, architectes agréées, etc.⁵⁷³ Avec l'avènement de l'État urbaniste, le champ professionnel de l'urbanisme, dont le centre de gravité se situait encore largement, dans les années 1930, au niveau des communes, est dorénavant centralisé par l'État. Comme nous l'avons vu dans l'introduction de cette partie, en raison de l'influence considérable de la gouvernementalité dans les évolutions de l'urbanisme au XXe siècle, il n'est pas possible de comprendre la période de l'État urbaniste sans faire référence aux évolutions de l'appareil gouvernemental à cette époque.

La Libération correspond à l'avènement en France de l'État-providence, dont le développement s'appuie sur des pratiques gouvernementales nouvelles. Parmi celles-ci : la planification. Michel Amiot souligne les paradoxes de ce phénomène historique :

*« Il suffit de fort peu de recul pour être frappé de l'étrangeté et de la nouveauté historique du phénomène de la planification. Voilà un mouvement de renforcement de l'intervention de l'État dans le marché, dont l'objectif, comme Fourquet [auteur d'une histoire de la planification, publiée en 1980 sous le titre *Les comptes de la puissance*] le souligne à maintes reprises, est de renforcer la vigueur de l'initiative privée. Par exemple, le IIe Plan affirme : "C'est un des objectifs essentiels du nouveau Plan que de restaurer dans l'économie le jeu de la concurrence"⁵⁷⁴. »*

Comme nous allons le voir, l'instauration de la planification consacre la résurgence d'un schème gouvernemental disciplinaire au sein d'un État-providence certes interventionniste mais malgré tout libéral. La même orientation disciplinaire se retrouve, plus fortement encore, dans les pratiques urbanistiques de l'État, d'abord dans le cadre de la Reconstruction puis dans les grands programmes d'aménagement et d'équipement des années 1950 et 1960. Il est essentiel de bien cerner ce schème disciplinaire pour comprendre les évolutions ultérieures du champ de l'urbanisme : l'émergence, au cours des années 1960, d'un « dispositif de réflexivité » alimenté par les sciences sociales puis la montée du mouvement du Projet urbain dans la seconde moitié des années 1970.

⁵⁷³ *Ibid.*, p.117-118

⁵⁷⁴ Michel Amiot, *Contre L'Etat, les sociologues*, Paris, Editions de l'EHESS, 1986, p.60

1. L'appareil gouvernemental de l'État-providence : un libéralisme interventionniste et hyper-sécuritaire

Le phénomène de la planification est historiquement inédit voire « étrange », du fait qu'il associe un dirigisme étatique fort à la réaffirmation des principes de l'économie de marché. Il intervient dans un cadre de gouvernementalité profondément transformé au sortir de la guerre : l'État-providence. Ce dernier a des racines bien plus anciennes. Dans une synthèse efficace⁵⁷⁵, Muller relate la généalogie de l'État-providence à partir du « moment des politiques publiques ». A partir de ce moment historique, l'idée que l'État doit mettre en œuvre des interventions plus ou moins fortes sur la société pour pallier les problèmes sociétaux générés par le jeu du marché s'est peu à peu imposée. Muller situe l'émergence des politiques publiques en Angleterre au milieu du XIXe siècle⁵⁷⁶. L'expansion des mécanismes de marché, pensés comme autorégulateurs par les économistes libéraux de l'époque, produit des effets de dislocation profonde dans la société : exode rural, croissance incontrôlée des villes, problèmes d'hygiène, conditions de travail extrêmes, misère...

« [Le moment des politiques publiques], *c'est ce moment où les sociétés sont en quelque sorte condamnées à mettre en place des dispositifs autoréflexifs destinés à prendre en charge les effets de fracturation liés à la dislocation des communautés territoriales, à l'industrialisation et à l'extension de la forme marchande*⁵⁷⁷. »

Les premières politiques publiques auront pour objet la pauvreté. Dans un premier temps, au cours des années 1830 en Angleterre, on passe d'une « volonté d'encadrer les pauvres dans une logique encore assistantielle et territoriale » à un ensemble de politiques visant à favoriser le travail des pauvres⁵⁷⁸. C'est ainsi que, paradoxalement, l'abrogation des anciennes lois assistantielles s'accompagne d'une « explosion des savoirs d'État pour faire fonctionner le marché soi-disant “libre” », débouchant sur un grand nombre d'interventions étatiques visant à favoriser l'accès à l'emploi des pauvres et leur maintien dans le travail. Cela passait aussi par un certain nombre d'actions de protection sociale : « analyses des aliments et boissons financées sur la base de taxes locales, inspection des usines à gaz, interdiction de l'emploi dans les mines de garçons âgés de moins de 12 ans, obligation de vaccination pour les pauvres, loi sur l'emploi

⁵⁷⁵ Pierre Muller, *La Société de l'efficacité globale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015

⁵⁷⁶ *Ibid.*, p.26

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p.27

⁵⁷⁸ *Ibid.*, P.31

des enfants par les ramoneurs, loi sur les bibliothèques publiques, lois sur les accidents du travail à partir de 1880 qui se fondent sur le principe de la responsabilité de l'employeur⁵⁷⁹... » De manière générale, ces premières politiques sociales tendaient à placer la sécurité des travailleurs sous la responsabilité du patronat. L'échec de cette stratégie conduira finalement à la mise en place, à la fin du XIXe siècle, des premières fondations d'un État social :

« À l'aube du XXe siècle, la solidarité devait devenir une prise en charge volontaire de la société par elle-même, et l'État social s'en faire le garant⁵⁸⁰. »

Malgré tout, en France, le référentiel de politiques publiques restera encore longtemps dominé par le principe du « laissez-faire ». Muller le qualifie de « référentiel d'équilibre », qui connaît son apogée avant 1914 : l'État est « faiblement interventionniste », « libéral », « soucieux d'encourager le développement des sciences et des techniques, mais aussi de maintenir un équilibre social jugé immuable (et faisant une place importance au monde paysan), le tout dans le cadre d'une politique coloniale qui met la France au sommet de son empire⁵⁸¹ ».

C'est aux États-Unis, au cours des années 1930, que seront posées les bases théoriques et pratiques d'un appareil gouvernemental à la fois libéral et fortement interventionniste. Ce nouveau référentiel de politique publique s'appuie sur les travaux de John. M. Keynes. Légitimant l'intervention de l'État dans l'économie pour soutenir la demande, la théorie keynésienne influence fortement la politique du *New Deal* mise en œuvre par le président Roosevelt, dans le contexte de la Grande Dépression⁵⁸². En Europe, le référentiel de l'État-providence connaîtra sa pleine expansion après la Seconde Guerre mondiale :

« [...L]e rôle attendu des autorités publiques dans ce cadre cognitif et normatif prend toujours la forme d'un régime de capitalisme (plus ou moins) organisé par l'action publique. L'une des dimensions les plus importantes de ce régime économique et social est la construction de systèmes de protection sociale de plus en plus englobants que l'on regroupe sous le qualificatif d'État-providence⁵⁸³. »

Soulignons que l'État-providence, malgré son interventionnisme, malgré la mise en place en place de systèmes de protection sociale très élaborés, reste dominé par une gouvernamentalité de type libéral⁵⁸⁴. Dans ses analyses historiques, Foucault souligne combien

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p.28

⁵⁸⁰ Robert Castel, cité : in Muller, *op. cit.*, p.32

⁵⁸¹ *Ibid.*, p.80

⁵⁸² *Ibid.*, p.82

⁵⁸³ *Ibid.*, p.84. C'est l'auteur qui souligne.

⁵⁸⁴ Pour un compte-rendu plus détaillé des analyses de Foucault sur l'avènement de la gouvernamentalité économique et libérale, cf. **annexe 4**.

la pensée économique libérale a eu, pratiquement dès ses origines, à problématiser à la fois le « laissez-faire » et l'intervention étatique nécessaire pour « sécuriser » le marché. Afin de permettre un fonctionnement optimal de l'économie, il faut mettre en place un ensemble d'interventions gouvernementales visant surtout à protéger ou « sécuriser » les libertés des individus, afin de garantir qu'ils puissent s'engager dans le marché. C'est ce que Foucault nomme les « dispositifs de sécurité⁵⁸⁵ ». Cela modère l'idée qu'il y aurait contradiction entre l'extension considérable de la protection sociale dans les États-providence et leur rattachement au libéralisme⁵⁸⁶. L'avènement d'une société assurantielle, dont le développement de l'État-providence constitue l'apogée, peut donc être lue comme l'expression paroxystique du principe sécuritaire inhérent à la gouvernementalité économique-libérale.

Il faut bien admettre néanmoins que l'État-providence est un État libéral très différent de celui qui s'était constitué au XIXe siècle, dans lequel le principe du « laissez-faire » dominait largement le principe sécuritaire. Le plus surprenant est sans doute le rôle central donné à la planification économique. A bien des égards, ces pratiques instaurées en France à la Libération semblent réactiver un schème *disciplinaire*. Ce schème relève d'une gouvernementalité plus ancienne que la gouvernementalité économique-libérale. Sa résurgence est particulièrement sensible dans les pratiques planificatrices et urbanistiques mises en œuvre après la Seconde guerre mondiale.

⁵⁸⁵ Foucault écrit : « *Problème de sécurité : protéger l'intérêt collectif contre les intérêts individuels Inversement, même chose : il va falloir protéger les intérêts individuels contre tout ce qui pourrait apparaître, par rapport à eux, comme empiètement venant de l'intérêt collectif. Il faut encore que la liberté des processus économiques ne soit pas un danger, un danger pour les entreprises, un danger pour les travailleurs. Il ne faut pas que la liberté des travailleurs devienne un danger pour l'entreprise et pour la production. Il ne faut pas que les accidents individuels, que tout ce qui peut arriver dans la vie à quelqu'un, que ce soit la maladie ou que ce soit cette chose qui arrive de toute façon et qui est la vieillesse, constituer un danger et pour les individus et pour la société.* » (Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, EHESS, Gallimard, Collection Tel, 2004, p.66-67)

⁵⁸⁶ Dans sa généalogie de l'État-providence (François Ewald, *L'État providence*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1986), François Ewald établit un lien généalogique fort entre la prise en charge par ce dernier d'un très vaste ensemble de risques individuels et la dimension « sécuritaire » de la pensée libérale. Dès le XIXe siècle, la sécurisation des travailleurs apparaît comme nécessaire, y compris aux libéraux eux-mêmes, dans une société que l'industrialisation a considérablement transformée. Les accidents du travail, la santé, la grande pauvreté apparaissent comme des maux sociaux que le principe de responsabilité individuelle cher aux libéraux ne permet pas de saisir avec justesse.

2. La résurgence d'un schème gouvernemental disciplinaire dans le cadre de la planification

Le schème disciplinaire est caractéristique de la gouvernementalité des « politiques », cette « secte » apparue au XVIIe siècle dans le sillage des théories de la raison d'État⁵⁸⁷. Les politiques — vivement critiqués par les théologiens, les théoriciens du pouvoir et les juristes de l'époque — donnent pour finalité à la raison d'État un « plus » d'État par rapport à la simple conservation de celui-ci. Ce plus d'État, c'est la splendeur :

« *Splendeur, qu'est-ce que c'est ? C'est à la fois la beauté visible de l'ordre et l'éclat d'une force qui se manifeste et qui rayonne*⁵⁸⁸. »

Pour atteindre la splendeur, l'instrument principal de la gouvernementalité politique est l'édiction de règlements de police⁵⁸⁹. Ceux-ci ne sont pas des lois qui donnent un cadre général à la liberté des individus : ils prescrivent un certain type d'actions et de comportements dans un très grand nombre de domaines. Le règlement correspond précisément au modèle de la « normation » que Foucault développe dans un des premiers cours de l'année 1977-1978 :

« *La normalisation disciplinaire [qu'il requalifie de « normation » quelques lignes plus bas] consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable*⁵⁹⁰. »

Cette gouvernementalité orientée vers la splendeur, et dont l'appareil principal est la police, conduira à la création d'institutions disciplinaires destinées à certains sujets spécifiques qui, parce qu'ils sont jeunes, parce qu'ils sont rebelles, parce qu'ils sont malades, nécessitent un dressage ou un redressement particulier pour s'insérer dans le bel ordre de l'État⁵⁹¹.

⁵⁸⁷ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population, op.cit.*, p.251

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p.321

⁵⁸⁹ Pour saisir l'ampleur des domaines que recouvre la notion de police aux XVIIe-XVIIIe siècle, on peut se référer au *Traité de la Police* de De La Mare, publié à partir de 1707. Il porte sur « la religion, les mœurs, la santé et les subsistances, la tranquillité publique, le soin des bâtiments, des places et des chemins, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques et les manouvriers, le théâtre et les jeux, et enfin le soin et la discipline des pauvres. » (*Ibid.*, p.345)

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p.59

⁵⁹¹ A partir de l'analyse du cas spécifique de la prison et de l'institution carcérale, *Surveiller et Punir* documente l'apparition et le développement rapide de ces institutions aux XVIIIe et XIXe siècles : armée, ateliers, écoles, hôpitaux, hospices, colonies⁵⁹¹...

Ainsi une gouvernementalité « politique » apparaît-elle au XVIIe siècle. Le terme « politique » étant trop imprécis, nous la qualifierons de « politico-normative ». Elle repose sur la formulation d'un idéal politique d'ordre et de splendeur qui légitime la normation des comportements des hommes, selon un schème gouvernemental de type disciplinaire. Celui-ci repose sur la mesure constante de l'écart entre les comportements spontanés des hommes, ou encore le désordre des phénomènes sociaux non réglementés, et l'ordre social harmonieux qui fait office de modèle. La pratique gouvernementale consiste alors à tenter de réduire cet écart par divers dispositifs et instruments : par la réglementation précise des activités humaines, par la création d'institutions qui incarnent l'ordre dans leur matérialité même (lieux de redressement disciplinaire, constructions de villes idéales comme Richelieu, en Indre-et-Loire).

Au cours de ses deux premières décennies d'existence, la planification française présente des traits indéniablement disciplinaires. Introduite à la Libération, elle a pour vocation de permettre à la France de rattraper le retard technologique et industriel pris par rapport à d'autres nations industrialisées, révélé de manière catastrophique par la Seconde Guerre mondiale. Aux yeux des planificateurs, il faut transformer la culture économique globale des élites dirigeantes, qu'il s'agisse de la haute administration ou des grands patrons d'entreprise. Les uns comme les autres sont sortis profondément décrédibilisés de la guerre. Les initiateurs de la planification française ont pour beaucoup fait l'expérience, après la crise de 1929, d'une classe politique parlementaire agissant de manière aberrante, en raison de leur méconnaissance de l'économie keynésienne⁵⁹². Les grands patrons capitalistes français ont eux aussi été délégitimés suite à la défaite de la France, qu'on leur impute en partie en raison de leur échec à moderniser l'appareil industriel au cours des décennies ayant précédé la guerre⁵⁹³. Aux yeux des planificateurs, il y a donc un enjeu fondamental à corriger cette défaillance générale et à mettre enfin en œuvre, depuis le sommet de l'État, les principes d'une économie libérale adossée à des pratiques de planification économique modernes, selon une certaine interprétation des travaux de Keynes. Comme l'écrit Michel Amiot :

« L'ambition des planificateurs [...] était extrême [...]. En un mot, dans l'appareil d'État comme dans l'entreprise, l'ambition des planificateurs était de former un homme nouveau, intellectuellement armé d'une vision du monde inconnue de ses prédécesseurs⁵⁹⁴. »

⁵⁹² Michel Amiot, *op.cit.*, p.54-56

⁵⁹³ *Ibid.*, p.56

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p.63

L'élaboration des Plans successifs sera le principal outil de discipline des élites dirigeantes de l'économie. Le pilotage général de la planification est dévolu au Commissariat du Plan, dépendant directement de la présidence du Conseil⁵⁹⁵.

Un des instruments essentiels à la transformation du référentiel des agents économiques fut la comptabilité nationale, élaborée dans un premier temps au sein du Commissariat au Plan, avant d'être transférée au ministère des Finances. Il s'agit d'une nouvelle manière d'envisager le budget national, qui ne sépare plus le budget de fonctionnement de l'État et la richesse produite sur les marchés mais les englobe dans une même vision globale à visée prévisionnelle. Elle agrège les données relatives à la production par branches et par secteurs, ainsi que les flux d'épargne et d'investissement ou encore les opérations de redistribution réalisées *via* les administrations publiques. Cet outil de comptabilité a été mis en place dès le début des années 1940 en Angleterre et aux États-Unis mais ne sera instauré en France qu'à la Libération⁵⁹⁶. La constitution d'une comptabilité nationale se révélait indispensable au fonctionnement du nouvel État-providence, dont le budget avait augmenté dans des proportions considérables, et dont la gestion impliquait d'avoir une bonne visibilité sur l'économie globale⁵⁹⁷. Corollaire de ce nouvel instrument que constitue la comptabilité nationale, il faut former l'élite économique aux principes de la gestion prévisionnelle⁵⁹⁸.

Sans forcer le trait⁵⁹⁹, plusieurs caractéristiques de la planification à la française relèvent d'un schème gouvernemental disciplinaire. Tout d'abord, elle vise une certaine « splendeur » de l'État, associée à des ambitions de modernisation et de progrès. La planification est ensuite profondément normative. Il s'agit bien de discipliner l'élite économique en lui enseignant, à marche forcée, une nouvelle doctrine et de nouvelles pratiques. Elle s'appuie par ailleurs sur des modèles que la France doit copier pour espérer les dépasser : les nations plus développées et plus avancées d'un point de vue industriel et technologique. En 1964, dans un texte important

⁵⁹⁵ *Ibid.*

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p.57-59

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p.58

⁵⁹⁸ « Dans ces pays [États-Unis, Royaume Uni, Allemagne de l'Ouest, Pays Bas, etc.] la coordination des efforts de l'économie nationale, c'est-à-dire l'introduction d'une cohérence dans les grands programmes d'investissements et de développement (qui mobilisent des capitaux énormes, se déroulent sur plusieurs années et doivent nécessairement faire l'objet d'une prévision à long-terme) est prise en charge par les grandes firmes capitalistes elles-mêmes, qui recourent à des méthodes de gestion planifiée et ajustent mutuellement leurs programmes de prévisions "de façon informelle et discrète" » (*Ibid.*, p.69)

⁵⁹⁹ Notons que la planification fut malgré tout menée de manière concertée et incitative. L'acculturation du patronat à la planification se fera notamment dans un premier temps par le biais de « commissions de modernisation », instances de concertation associant des entrepreneurs et diverses personnalités de la société civile à l'élaboration d'objectifs prévisionnels à moyen et long terme (*Ibid.*, p.59).

que nous commenterons plus loin, Claude Gruson, éminent planificateur alors directeur de l'INSEE, décrit avec limpidité l'esprit de la planification des années 1950 :

« [...] Pendant les années 50, l'élaboration de projections économiques ne présentait pas de grandes difficultés. [...] Il était facile [pour la France] de transposer chez elle les progrès techniques réalisés ailleurs. [...] La France, au début des années 50, était encore un pays ruiné dans lequel toute une série de besoins étaient clairement ressentis. Ils se sont progressivement satisfaits, en se modelant en quelque sorte sur les formes que ces besoins avaient revêtues dans les pays d'un niveau de vie plus élevé que le nôtre. [...] Jusqu'en 1960, la planification [...] visait à tracer une image de l'avenir, qu'il s'agissait ensuite de présenter à l'ensemble des centres de décisions, administratifs ou privés, pour les convaincre [...] que nous étions désormais capables d'envisager une croissance régulière de l'ordre de 5,5 % ou 6 % par an. Cette idée simple rendait nécessaire, dans la gestion des budgets comme dans l'élaboration des programmes d'investissements d'une certaine importance, toute une série de disciplines, que des raisonnements simples permettaient de formuler avec clarté⁶⁰⁰. »

Saisissant mieux les particularités de l'appareil gouvernemental de l'État-providence, et de l'État planificateur en particulier, nous sommes maintenant en mesure de comprendre les évolutions du « prisme pratico-réflexif » de l'urbanisme entre la Seconde Guerre mondiale et les années 1960. Le champ urbanistique se discipline lui aussi, en même temps que s'y diffuse une conception disciplinaire de l'aménagement.

3. La progression du schème gouvernemental disciplinaire dans le champ de l'urbanisme entre la Seconde guerre mondiale et les années 1960

a. Discipliner pour reconstruire

C'est probablement dans le domaine de l'urbanisme que la résurgence d'un schème gouvernemental disciplinaire est la plus frappante. Cela commença dès le régime de Vichy : trente ans après la promulgation de la loi Cornudet qui, en 1919, avait imposé à toutes les villes de plus de 10000 habitants l'élaboration d'un Plan d'Aménagement, d'Extension et

⁶⁰⁰ Claude Gruson, « Planification économique et recherches sociologiques », *Revue française de sociologie*, 1964, 5-4., p.435-436

d'Embellissement, l'État prend en charge la reconstruction des territoires endommagés par la guerre. A l'occasion de la loi du 10 octobre 1940, le régime de Vichy crée le Commissariat technique à la reconstruction immobilière (CRI) puis la Délégation générale à l'équipement national⁶⁰¹ (DGEN). Celle-ci doit réaliser le plan général d'équipement du pays, ce qui inclut les plans de reconstruction. L'État devient la source légitime de tout projet d'aménagement, reléguant les municipalités à un rôle auxiliaire alors qu'elles avaient été jusque-là les principales détentrices du pouvoir d'aménagement⁶⁰². Par ailleurs :

« [La loi dite du 15 juin 1943] crée 19 circonscriptions régionales et autant de postes d'inspecteurs généraux de l'urbanisme. Ces derniers sont chargés de faire respecter les directives de la DGEN, de coiffer les services départementaux de la reconstruction, de surveiller le travail des urbanistes locaux qui doivent être agréés⁶⁰³. »

Le régime de Vichy instaure ainsi un système inédit de contrôle étatique des projets d'aménagement menés localement. Les inspecteurs généraux de l'urbanisme sont choisis parmi le vivier de l'élite urbanistique que constituaient notamment les membres de la Commission supérieure des plans de ville, mais aussi parmi des corps bien établis ou nouvellement créés : le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, très ancien, l'Ordre des architectes créé en 1940, l'Ordre des géomètres-experts créé en 1944⁶⁰⁴. Le champ professionnel est organisé, clarifié, davantage contrôlé également. Les praticiens locaux, à qui sont confiées des tâches liées à la mise en œuvre des plans d'équipement et de reconstruction, doivent dorénavant être agréés comme urbanistes par l'État⁶⁰⁵. La procédure de l'agrément est préférée au concours pour la rapidité d'exécution qu'elle permet⁶⁰⁶. 85% des agréés ont un diplôme d'architecte⁶⁰⁷.

Pour une large part, les institutions créées par le régime de Vichy sont pérennisées à la Libération. Le 16 novembre 1944, est créé par ordonnance le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), qui s'inscrit dans les pas du CRI et de la DGEN :

« [...]l y a une grande continuité de 1940 aux années 1960, continuité qui d'ailleurs ne touche pas seulement l'urbanisme. Le MRU s'appuie sur les hommes, les compétences et les connaissances accumulées au cours des années vichystes⁶⁰⁸. »

⁶⁰¹ Viviane Claude, *op.cit.*, p.108

⁶⁰² *Ibid.*, p.108

⁶⁰³ *Ibid.*

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p.110-111

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p.111

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p.112

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p.113

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p.110

En 1947, les inspecteurs généraux de l'urbanisme sont confirmés dans leurs fonctions, avec le titre d'urbanistes en chef⁶⁰⁹.

Viviane Claude utilise l'expression de « discipline enfin librement consentie » pour qualifier la doctrine présidant à cette croissance du contrôle des professionnels, accompagnée de mesures permettant d'imposer les décisions étatiques aux représentants élus locaux :

« [...D]eux thèmes dessinent une posture doctrinale que le contexte d'urgence légitime. Il s'agit d'abord de la "discipline enfin librement consentie", ensuite de l'exercice de larges pouvoirs, éventuellement "exceptionnels" qui permettent de passer outre ou de bousculer les légitimités traditionnelles de la représentation politique, même si des "besoins et désirs" sont reconnus aux autorités locales. La définition de la doctrine tient alors dans l'organisation de l'État, sa structure pyramidale, ses corps, ses engrenages huilés jour après jour [...] Au total, l'autorité décide de la compétence⁶¹⁰. »

La « discipline enfin librement consentie » des collectivités locales et des milieux professionnels de l'urbanisme est justifiée par l'objectif de « modernisation » fixé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Dans un article portant sur l'urbanisme de la Reconstruction, Danièle Voldman note que la recherche de modernisation, couplée à la défiance vis-à-vis des forces sociales jugées rétrogrades, a effectivement engendré un style gouvernemental autoritaire :

« La mainmise de l'administration sur la reconstruction, forte de ses missions et de son autonomie nouvelles, s'est manifestée dans tous les domaines. Souvent accusée d'autoritarisme par les sinistrés et par les communes, sa justification était son impératif de modernisation, que seuls, à ses yeux un centralisme et une administration de mission non soumise aux aléas parlementaires, pouvaient mener à bien⁶¹¹. »

Ainsi, à partir du régime de Vichy, au nom de l'urgence de la reconstruction puis de l'impératif de modernisation du pays, le champ de l'urbanisme s'étatise et se discipline : court-circuitage des autorités locales, mainmise de l'État sur les procédures d'aménagement, encadrement des pratiques professionnelles via la mise en place de dispositifs de contrôle et d'agrément. Mais on peut pousser plus loin encore le parallèle entre la résurgence d'un schème gouvernemental disciplinaire et les caractéristiques de l'État urbaniste. Cela s'exprime dans le concret des projets réalisés, au cours de la Reconstruction et plus encore dans l'aménagement

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p.114

⁶¹⁰ *Ibid.*, p.120

⁶¹¹ Danièle Voldman « L'urbanisme de la reconstruction française, moyen de modernisation? » In: *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 115, n°2. 2003, p.478

de quartiers d'habitat dans les années 1950 et le début des années 1960. Certes, Voldman précise à plusieurs reprises que, « à condition de respecter l'idée de planification urbaine et d'aménagement, aucun homme de l'art, même les tenants du classicisme le plus conservateur, n'a été écarté par la nouvelle administration⁶¹² ». Néanmoins, le souci de modernisation urbaine et le dispositif administratif élaboré pour le mettre en œuvre dans le cadre de la Reconstruction se sont concrétisés dans des modèles d'aménagement eux-mêmes normatifs et disciplinaires.

b. *Les modèles urbanistiques associés au schème gouvernemental disciplinaire*

Foucault ouvre son cours *Sécurité, Territoire, Population*, dans lequel il élabore le concept de « gouvernementalité », par une analyse de deux paradigmes urbains des XVII^e et XVIII^e siècles, représentés par le réaménagement de la ville de Nantes et la construction de la ville de Richelieu. Cette dernière, édifée en terrain vierge, présentant l'image même d'un bel ordre urbain policé, incarne parfaitement le schème gouvernemental disciplinaire décliné dans le domaine de l'urbanisme. Construite autour des années 1630, Richelieu incarne l'ordre, l'harmonie — la splendeur. Son plan s'inspire des camps romains : dans un grand carré, il dessine des îlots eux-mêmes carrés ou rectangulaires par le jeu des rues rectilignes se croisant à angle droit. Cette géométrie est toutefois plus élaborée qu'il n'y paraît, reflétant dans son ordre une pensée fonctionnelle de la ville. Comme le souligne Foucault :

« Bien sûr, il y a un axe de symétrie, mais qui est encadré et qui devient fonctionnel grâce à des dissymétries bien calculées. [...] Du côté des plus grands rectangles, là où les croisillons sont larges, où les rues sont larges, c'est là que les gens doivent habiter. Au contraire, là où le croisillon est beaucoup plus serré, c'est là où il doit y avoir les commerces, les artisans, les boutiques, c'est là aussi où il doit y avoir une place où se tiendront les marchés. Et ce quartier du commerce [...] est flanqué d'un côté par l'église, de l'autre par les halles. Et du côté des habitations, du quartier d'habitation, là où les rectangles sont larges, il y aura deux catégories de maisons [...] : différence de statut social, différence de fortune, etc.⁶¹³ »

Appliqué à la ville, le modèle disciplinaire correspond à la création d'une forme urbaine très architecturée, à partir d'un environnement pensé comme une surface vide. On va alors bâtir de

⁶¹² *Ibid.*, p.477

⁶¹³ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op.cit., p.18

l'ordre comme on érige un bâtiment (« La discipline est de l'ordre du bâtiment⁶¹⁴ ») selon un principe de hiérarchisation claire des fonctions, chacune appelant des principes d'aménagement des espaces et du bâti adaptés à ses spécificités. Le plan conçu repose sur l'identification de certaines fonctions et éléments de base (par exemple les unités d'habitation, les unités productives, les types de voies) auxquels on peut assigner des objectifs déterminés (loger tant de personnes, permettre l'accueil de marchés de telle taille, accueillir tel volume d'artisans), déterminant la forme urbaine jugée optimale. Cette forme optimale servira de norme à atteindre, donnant à la normalisation disciplinaire sa spécificité.

Ne repère-t-on pas, dans cette concrétisation urbanistique du schème gouvernemental disciplinaire, de fortes similitudes avec les principes de composition urbaine mis en œuvre pendant la Reconstruction — et plus encore au cours des années 1950, lorsque le Mouvement moderne connut sa pleine expansion ? Évoquant la pratique de la composition urbaine au cours de la période qu'il qualifie d'« urbanisme de la croissance », courant de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1970, Jean-Paul Lacaze décrit le « modèle fonctionnaliste hiérarchisé » qui prévaut alors. Ses mots font largement écho à ceux de Foucault :

« Dans ce modèle, l'espace de la ville est organisé suivant une hiérarchie rigoureuse d'espaces d'échelle croissante. On distingue généralement :

- Les unités de voisinage regroupant une centaine de logements autour d'un petit espace libre commun ;*
- Les quartiers regroupant 2000 à 3000 habitants comportant des écoles, des commerces de proximité et des équipements sportifs et socioculturels de voisinage [...] ;*
- Le centre principal, isolé lui aussi des quartiers par une maille de voirie et les parcs de stationnement nécessaires à sa desserte, et qui regroupe les fonctions principales de la ville et les équipements dont l'usage intéresse la totalité de la population⁶¹⁵. »*

L'espace urbain est conçu à partir d'une approche analytique qui décompose la ville en fonctions distinctes et hiérarchisées, reliées par des infrastructures adaptées aux moyens de transport et de communication de la modernité.

Dans les villes de la Reconstruction, l'influence du Mouvement moderne est palpable surtout au niveau de l'architecture des bâtiments ou dans les techniques de construction

⁶¹⁴ *Ibid.*, p.19

⁶¹⁵ Jean-Paul Lacaze, *Les Méthodes de l'urbanisme, op.cit.*, p.29

utilisées. Une écriture architecturale plus franche se répand, fondée sur le rejet du traitement décoratif des façades au profit d'une mise en valeur des volumes, des structures porteuses, des fonctions⁶¹⁶. Malgré tout, la composition urbaine à l'échelle du quartier conserve souvent des principes traditionnels : la création de rues dont le réseau définit des îlots à bâtir, le respect de l'alignement du bâti, l'aménagement de places et de parcs dans les espaces laissés vides par les îlots « pleins »... Au cours des années 1950, dans le contexte d'un exode rural massif associé à une pénurie de logements criante en ville, les principes plus proprement urbanistiques du Mouvement moderne vont se diffuser avec la création de vastes zones de logements à caractère social. La rue traditionnelle est rejetée en raison de son rôle supposé dans tous les maux frappant les centres anciens (insalubrité, surpeuplement...). En découle une mise au ban de l'îlot traditionnel et l'élaboration de plans-masse de forme libre. La verticalité est valorisée, libérant beaucoup d'espace au sol, alors traité comme un vaste espace vert. Ces principes ne sont-ils pas très éloignés du plan de la ville de Richelieu décrit par Foucault ? Certes. Pourtant, la liberté de composition affichée par le Mouvement Moderne ne doit pas faire oublier l'aspect profondément normatif et disciplinaire de ce paradigme urbanistique. Chez Le Corbusier, l'habitat est construit à partir d'un module de référence appelé « modulator », fondé sur l'extrapolation des besoins spatiaux d'un corps humain type : la normation est ici évidente. On peut également mentionner la tendance de Le Corbusier à la table rase, qui évoque fortement « l'espace vide » dans lequel les architectes des villes « disciplinaires » bâtissent de l'ordre. Bien entendu, la forme urbaine de la ville de Richelieu et celle des grands ensembles inspirés par les principes du Mouvement Moderne ont peu en commun. Cela témoigne assez bien du fait que la normation disciplinaire ne repose pas, à la différence de la *normalisation* dans la gouvernamentalité économique-libérale, sur une quelconque naturalité des processus de la ville : ils reposent sur une certaine idée de l'homme et de son habitat, très poreuse aux valeurs d'une époque.

Ce qui permet de qualifier l'urbanisme des grands ensembles de « disciplinaire », c'est précisément la préexistence d'un modèle de ville idéale, lui-même élaboré à partir d'une préconception de l'homme, de ses besoins, de son devenir. Des normes architecturales et urbanistiques en découlent, qui guident la composition du plan de quartier.

Les pratiques de programmation équipementière, qui se développent principalement à la fin des années 1950, apparaissent elles aussi très empreintes du schème disciplinaire. A cette

⁶¹⁶ *Ibid.*, p.32-33.

époque, sont créées deux procédures d'aménagement censées permettre de répondre à l'urgence du mal-logement et au retard pris en matière d'équipements collectifs par rapport à l'aménagement d'équipements industriels : les Zones à urbaniser par priorité (ZUP) et les Programmes de modernisation et d'équipement (PME), ces derniers visant plus spécifiquement les villes moyennes connaissant une forte croissance⁶¹⁷. Les pratiques de programmation répondent au besoin de décliner à l'échelon de l'agglomération et des quartiers de vie les objectifs fixés à l'échelon national par le Plan. Elles sont très normées, comme l'explique Jodelle Zetaloui-Léger :

« Les modalités de répartition des équipements collectifs sur le territoire sont censées s'appuyer sur un système de répartition organisé par la grille dite Dupont, tandis que la définition même des caractéristiques de chaque équipement est soumise à des référentiels élaborés de façon sectorielle par les différentes autorités de tutelle⁶¹⁸. »

Officialisée en 1958, la grille Dupont définissait, à partir des caractéristiques démographiques de l'aire à équiper, la nature, la taille, la localisation, le coût et l'échéancier des programmes d'équipements.

II. LA REMISE EN CAUSE DES MODELES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT DES ANNEES 1950

1. Une crise des modèles de planification et d'aménagement

Quand les objectifs de reconstruction et de rattrapage économique furent en grande partie atteints, les planificateurs se trouvèrent face à une économie plus difficile à planifier : il ne suffisait plus de moderniser l'infrastructure productive en copiant les progrès industriels réalisés dans des pays plus développés, ni de prévoir la croissance de la consommation en prenant pour référence les modes de vie de ces mêmes pays. La planification économique nationale commençait à manquer de modèles. Il devint nécessaire de penser le développement différemment : non plus en termes de discipline collective au service de la modernisation et du rattrapage économiques, mais comme un processus permanent à entretenir et favoriser. Cela

⁶¹⁷ Jodelle Zetlaoui-Léger, « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* 24/25, 2009

⁶¹⁸ *Ibid.*

s'accompagna d'une prise de conscience du retard de développement accusé par certains secteurs stratégiques. Les transports publics (SNCF, RATP) souffrent alors de déficits majeurs, justifiant une meilleure planification et une réforme des outils de gestion⁶¹⁹. La politique du logement ne parvient pas à faire face à l'explosion des besoins liés à l'exode rural⁶²⁰. La croissance des villes est par ailleurs mal maîtrisée et la planification des équipements collectifs très défailante⁶²¹.

Au début des années 1960, se lève aussi un vent de contestation sociale des pratiques d'aménagement de l'État, dont les Groupes d'Action municipale (GAM) sont emblématiques⁶²². Les GAM sont des groupes de militants critiquant l'incapacité de la classe politique à traiter adéquatement des problèmes locaux tels que la politique culturelle, la participation citoyenne ou l'urbanisme. A cette époque, les formes urbaines les plus emblématiques du schème disciplinaire de l'urbanisme des années 1950 sont particulièrement attaquées. Dans une communication de 1963 portant sur « un problème complexe et débattu : les grands ensembles », le géographe Yves Lacoste établit un état des lieux de l'opinion publique assez désastreux⁶²³. Il écrit :

« La grande presse consacre un nombre croissant d'articles à ce qu'on appelle désormais le problème, sinon le "drame", des grands ensembles. En effet, problèmes il y a, qui sont vastes et complexes. [...] Ces grands ensembles sont couramment présentés comme de tristes casernes, repaires des "blousons noirs", où les populations souffrent de l'exiguïté des logis, de l'absence d'équipement scolaire et commercial et, tout à la fois, de promiscuité et d'isolement⁶²⁴. »

Ainsi, entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, le schème disciplinaire qui prévalait dans les pratiques de planification et d'aménagement apparaît doublement affaibli : les modèles (économiques, urbanistiques) qui l'alimentaient semblent dépassés, et on commence à percevoir des signes de contestation sociale des méthodes disciplinaires de l'État. Ce dernier va répondre par la multiplication d'« appels à compétences ».

⁶¹⁹ Alain Billon, *Étude historique sur les valeurs propres au Ministère de l'Équipement*, Conseil général des Ponts et Chaussées, rapport n° 2004-0105-01, nov. 2004, p.14-15

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² Viviane Claude, *op. cit.*, p.153

⁶²³ Même s'il s'emploie ensuite à le critiquer.

⁶²⁴ Yves Lacoste, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n°318-319, nov-déc. 1963, p.37-38

2. Le développement tous azimuts des appels à compétences gouvernementaux

La planification fut, dès ses origines, consommatrice de connaissances. Comme l'exprime Amiot :

« Jamais sans doute un mouvement n'aura autant utilisé, développé et engendré une telle prolifération d'organismes détenteurs et producteurs d'informations et de connaissances⁶²⁵ [...] »

Dans un premier temps, ce sont les savoirs utiles à l'établissement de la comptabilité nationale et à la planification économique qui ont été développés⁶²⁶. Au cours des années 1950, le spectre des connaissances mobilisées par les planificateurs s'étend, tandis que ces derniers s'intéressent de plus en plus aux questions urbaines. En 1958, lors de l'avènement de la Ve République, le futur ministre de l'Équipement Edgar Pisani est chargé d'animer un groupe de travail sur le milieu urbain pour le ministère de la Construction⁶²⁷. Malgré la structuration et la discipline du champ professionnel de l'urbanisme que nous avons vues à l'œuvre dès le régime de Vichy, la IVe République y est critiquée pour l'absence de chef d'orchestre en matière d'urbanisme⁶²⁸. Trois idées fortes sont défendues par Pisani :

« [...] Faire entrer les problèmes de la cité à l'école primaire, développer des études sur la ville car, dit-il, "l'État ne sait pas sur quoi il travaille" et mettre en œuvre une réforme de l'action administrative⁶²⁹ ».

L'État lance alors de multiples « appels à compétences » pour une meilleure compréhension des phénomènes urbains. Dans un premier temps, il réorganise le Centre d'études générales qui avait été créé en 1947 au sein du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ce centre d'études produisait des recherches très diverses, éclectiques,

⁶²⁵ Michel Amiot, *op.cit.*, p.53

⁶²⁶ Le Service des études économiques et financières (SEEF) est créé au sein du ministère des Finances pour accueillir l'élaboration de la comptabilité nationale, mais cette tâche va bientôt être scindée en deux composantes distinctes : la fonction planificatrice à proprement parler sera dévolue à la nouvelle direction de la Prévision, tandis que la production des connaissances nécessaires à la comptabilité nationale et à la prospective sera attribuée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), existant depuis 1946 (Michel Amiot, *op.cit.*, p.53). D'autres institutions en charge de la production de statistiques et de données diverses avaient déjà été créées sous le régime de Vichy : la Fondation Alexis Carrel qui deviendra l'Institut national d'études démographiques (INED), l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI) (Viviane Claude, *op. cit.*, p.64). A la fin des années 1950, d'autres organismes d'études sont encore mis en place : le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), le Centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC), le Centre de recherches mathématiques pour la planification (CERMAP) (*Ibid.*, p..66)...

⁶²⁷ Claude, *op.cit.*, p.104

⁶²⁸ *Ibid.*

⁶²⁹ *Ibid.*, p.105

hétérogènes, où se mêlaient « des activités de recherche, la sensibilisation voire la formation à des techniques ou l'information professionnelle⁶³⁰. » En 1960, le Centre d'études d'aménagement et d'urbanisme (CEAU) prend la relève. Il est très différent du service précédent, beaucoup plus structuré pour orienter la politique d'aménagement du territoire et préparer l'élaboration du plan d'aménagement national⁶³¹. Il disparaît en 1963 tandis qu'est créé le Centre d'études économiques et sociales (CEES), où se développent les études sociologiques⁶³². Un groupe d'études urbaines est également constitué au sein du Commissariat au Plan en 1958⁶³³. Tous ces différents centres et services d'études ne parviennent toutefois pas à répondre à l'ensemble des commandes d'études des ministères, notamment du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. De nombreuses commandes sont ainsi passées à des bureaux d'études privés⁶³⁴, qui se développent rapidement sous la Ve République. Ce processus sera encore renforcé par la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963, elle-même très consommatrice d'études, qui s'accompagne par ailleurs de la création de nouveaux services déconcentrés au niveau des métropoles et des régions, les Oream (Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines)⁶³⁵. Les études sont souvent réalisées par des professionnels issus de formations universitaires en géographie, économie, sociologie et gagnent en ampleur par rapport aux activités de composition urbaine⁶³⁶. Les hommes de l'art traditionnels se trouvent dépossédés d'une partie de leurs prérogatives à mesure que se développe une conception très pluridisciplinaire de l'urbanisme, associée à la production de nombreuses connaissances sur les territoires⁶³⁷.

A la fin des années 1950, la planification sort peu à peu du strict registre économique, pour incorporer des secteurs de politiques publiques de plus en plus vastes, notamment les enjeux d'aménagement et d'équipement. Comme l'écrit Philippe Bezès :

⁶³⁰ *Ibid.*, p.125

⁶³¹ *Ibid.*, p.127

⁶³² *Ibid.*, p.127

⁶³³ *Ibid.*, p.128

⁶³⁴ *Ibid.*

⁶³⁵ *Ibid.*, p.128

⁶³⁶ Plus précisément : « *Le Commissariat engage les bureaux d'études pour des études générales, pour concevoir à partir de 1958 les programmes de modernisation et d'équipement (PME), lancés d'abord à titre expérimental, puis généralisés à toutes les agglomérations de plus de 50000 habitants après 1964. Ces études lourdes mobilisent les économètres et traitent de tous les problèmes liés à la réalisation de ces PME puis, après 1958, à la construction des zones à urbaniser (ZUP) : les besoins en logement, le comportement des promoteurs, la programmation des équipements, l'évolution des finances locales. [...] La Datar fait de son côté réfléchir ces bureaux sur les études d'armature urbaine. Les ministères de la Construction et de l'Équipement les font travailler sur les "schémas de structure" et sur leurs successeurs, après la loi de 1967, les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.* » (Viviane Claude, *op. cit.*, p.173)

⁶³⁷ *Ibid.*, p.131

« [...] On passe [...] d'une programmation d'équipements directement productifs à une programmation d'équipements collectifs et sociaux. Dès le IV^{ème} Plan (1962-1965) est décidée l'extension de l'impératif de "modernisation" à tous les secteurs retardataires, en particulier le secteur hospitalier, le développement du réseau autoroutier et du réseau de télécommunications et l'éducation nationale⁶³⁸. »

L'institution planificatrice, qui était jusqu'à la fin des années 1950 dominée par l'économie, devient ainsi le lieu d'invention d'une nouvelle problématisation de la croissance plus intégrée, qui ne sépare plus croissance économique et aménagement urbain. La philosophie planificatrice s'approprie la notion de « système » : c'est en effet au niveau des « systèmes urbains » que le développement doit être pensé. Notons que cette pensée systémique est une tentative de transposer à la compréhension des processus urbains un modèle de réflexion typiquement économique. Comme l'écrit Jean-Paul Lacaze :

« D'un point de vue méthodologique, la planification stratégique consiste pour l'essentiel à transposer dans le domaine de l'urbanisme les méthodes de l'analyse des systèmes. Elle repose donc sur l'hypothèse qu'une ville, ou plutôt une agglomération urbaine, peut être valablement considérée comme un système au sens de ce terme dans la discipline qui s'attache à les étudier. [...] La planification stratégique a consisté, lors de son apparition, en une tentative de transposition, dans le domaine des études urbaines, des méthodes de calcul opérationnel et de modélisation économique qui venaient de se développer avec succès⁶³⁹. »

N'assiste-t-on pas alors à la montée en puissance, au sein de l'État planificateur et urbaniste, d'un schème typique de la gouvernamentalité économique-libérale ? Ce schème est « normalitaire » : avec ce néologisme, nous souhaitons souligner que, si le raisonnement économique en constitue le paradigme, ce schème peut être transposé à un ensemble de phénomènes bien plus vaste, comme nous allons le voir avec l'exemple des réaménagements de la ville de Nantes au XVIII^e siècle. De manière générale, le schème normalitaire consiste à rechercher en toute chose un mécanisme « naturel » ou « normal » qui servira de guide à une action gouvernementale efficace et mesurée. Le fonctionnement « normal » des phénomènes est utilisé comme agent de « libéralisation » de la pratique gouvernementale : celle-ci doit s'autolimiter afin de laisser jouer librement les processus normaux de l'économie et de la société. Tout l'enjeu du bon gouvernement est de préciser sans cesse sa compréhension des

⁶³⁸ Philippe Bezès, *Réinventer l'État*, op.cit., chap.2, §3

⁶³⁹ Lacaze, *Les Méthodes de l'urbanisme*, op.cit., p.38-39

déterminants du fonctionnement « normal » des choses. Schème normalitaire, donc : où la connaissance de la « normalité » des processus à gouverner prend une valeur quasi-réglémentaire.

3. La percée du schème normalitaire dans les pratiques de l'État planificateur et urbaniste

Après son analyse de la construction de la ville de Richelieu, Foucault analyse un autre projet urbanistique : les réaménagements de la ville de Nantes au XVIII^e siècle, incarnation urbanistique de la gouvernementalité économique-libérale. Par rapport à la construction en terrain vierge des villes typiques de la gouvernementalité disciplinaire, les aménagements réalisés à Nantes sont tout autres, car il s'agit d'agir sur une ville déjà existante :

« Premièrement, percer des axes qui traversent la ville et des rues assez larges pour assurer quatre fonctions : premièrement l'hygiène, l'aération, dégager toutes ces espèces de poches où s'accumulaient les miasmes morbides dans les quartiers trop resserrés, où les habitations étaient trop entassées. [...]. Deuxièmement, assurer le commerce intérieur de la ville. Troisièmement, articuler ce réseau de rues sur les routes extérieures de manière à ce que les marchandises de l'extérieur puissent arriver ou être expédiées, mais ceci sans abandonner les nécessités du contrôle douanier. Et enfin, — ce qui était un des problèmes importants des villes au XVIII^e siècle —, permettre la surveillance⁶⁴⁰ [...]. »

La ville apparaît comme un milieu complexe animé de flux, d'échanges, d'interactions, qu'il s'agit d'analyser et de comprendre afin d'en maximiser, par des interventions précises et limitées, les bénéfiques (accroissement des richesses, surveillance, hygiène) et d'en limiter les aspects négatifs (miasmes, insécurité, insalubrité...). Les réaménagements de villes existantes impliquent de comprendre la « polyfonctionnalité⁶⁴¹ » des éléments structurant la vie urbaine : une rue se caractérise à la fois comme une infrastructure de transport de marchandise, un lieu de sociabilité mais aussi un lieu de délits en tous genres, un lieu où se propagent aussi les maladies...⁶⁴² La statistique devient essentielle au repérage de la norme qui servira de référence à l'action : quel est le taux « normal » de criminalité / mortalité / natalité etc. ? Il s'agit de

⁶⁴⁰ Michel Foucault, *Sécurité, Territoire, Population, op.cit.*, p.19-20

⁶⁴¹ *Ibid.*, p.21

⁶⁴² *Ibid.*, p.21-22

« sécuriser » le fonctionnement urbain, c'est-à-dire à faire en sorte qu'il s'autorégule, permettant ainsi l'optimisation des échanges et de la production de richesses⁶⁴³.

La prolifération des « appels à compétences » gouvernementaux entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 n'est-elle pas le signe d'une mutation du schème disciplinaire qui guidait les pratiques de planification et d'aménagement depuis la Libération en un schème de type normalitaire ? La notion de « système urbain » traduit bien conceptuellement la volonté de saisir tous les facteurs de la croissance urbaine et leurs interrelations, afin de pouvoir agir précisément et efficacement sur le processus « normal » du fonctionnement des villes — processus normal censé garantir *in fine*, moyennant le minimum d'interventions publiques, une croissance économique durable.

Néanmoins, cette percée du schème normalitaire dans la planification du développement urbain va être entravée. Mis à part sur des questions spécifiques, notamment la planification des réseaux urbains (eau, électricité, transports...), la tentative de modéliser parfaitement la croissance urbaine dans tous ses paramètres fera long feu⁶⁴⁴. Cela ne signifia pas le déclin total du schème normalitaire en urbanisme. Celui-ci se maintint à travers l'installation durable des pratiques de « multi-pluri-inter-trans-disciplinarité⁶⁴⁵ ». Mais au cours des années 1960, à partir des tentatives de développer une pensée systémique du développement urbain, un autre schème, *réalitaire*, va peu à peu se mettre en place, profondément lié à l'émergence d'un *dispositif de réflexivité* prenant pour objet les pratiques d'aménagement et de planification.

⁶⁴³ *Ibid.*, p.21-22

⁶⁴⁴ Lacaze, *op.cit.*, p.40-41

⁶⁴⁵ Viviane Claude, *op.cit.*, p. 209-212

III. DEBUT DES ANNEES 1960 : L'APPEL A COMPETENCES SOCIOLOGIQUES DES PLANIFICATEURS ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE CENTRE SUR LE CHANGEMENT

1. L'intervention de Claude Gruson à la Société Française de Sociologie en 1964 : comment les sociologues peuvent-ils aider les planificateurs à mieux comprendre les déterminants de la croissance économique ?

Michel Amiot relate un événement qui eut lieu en 1964 à la Société française de sociologie. Il le considère comme l'acte de naissance d'un dialogue régulier entre planification et recherche urbaine⁶⁴⁶. Claude Gruson, polytechnicien et inspecteur des finances, fondateur en 1952 du Service des études économiques et financières (SEEF) du Ministère des Finances et devenu directeur général de l'INSEE en 1961, fit un exposé intitulé « Planification économique et recherches sociologiques », qui fut retranscrit, avec le débat qui s'ensuivit, dans un numéro de la *Revue française de sociologie*⁶⁴⁷. Selon Amiot, la teneur des échanges est paradigmatique du type de relations que planification et recherche urbaine entretiendront par la suite⁶⁴⁸. À cette époque, l'État a déjà mis en œuvre une politique de recherche contractuelle visant à orienter la recherche scientifique dans des directions jugées prioritaires, et entend enrôler les sciences sociales⁶⁴⁹. Dans son exposé, Claude Gruson explicite d'abord les défis qui se posent aux planificateurs avant de détailler comment les sciences sociales pourraient les aider à les relever.

⁶⁴⁶ Michel Amiot, *Contre l'État, les sociologues*, *op.cit.*, p.76

⁶⁴⁷ Claude Gruson, « Planification économique et recherches sociologiques », *op.cit.*

⁶⁴⁸ Michel Amiot, *op.cit.*

⁶⁴⁹ Dès la fin des années 1950 — et cela se poursuivra au cours des années 1960 —, l'État « s'est laissé déborder par la masse d'études qu'il a suscitées alors qu'elles devaient l'éclairer » (V. Claude, *Faire la Ville*, p.129). C'est pourquoi il tente alors d'instaurer un gouvernail afin de retrouver la maîtrise de cette masse proliférante. La Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) est créée en 1958. Il s'agit d'une innovation institutionnelle de type « cybernétique » selon Amiot : elle ajoute un dispositif de pilotage à la politique nationale de recherche sans transformer radicalement l'édifice existant. Ainsi, elle rassemble les crédits de recherche dispersés dans divers ministères dans un budget unique qui sera attribué, sous forme incitative, à des équipes de recherche répondant à des thématiques définies comme prioritaires après consultation d'un comité de chercheurs. En 1959, les thèmes proposés aux organismes de recherche sont les suivants : analyse démographique, économique et sociale ; application de la génétique ; biologie moléculaire ; exploitation des océans ; cancer et leucémie ; conversion des énergies ; documentation ; exploitation des océans ; neurophysiologie et psychopharmacologie ; nutrition animale et humaine ; science économique et problèmes de développement.

a. *Un nouveau contexte pour la planification*

Une inquiétude sourd parmi les planificateurs économistes, relayée par Gruson : la croissance ne va plus de soi comme au cours des années 1950, où elle était portée par la Reconstruction et la modernisation des infrastructures productives du pays⁶⁵⁰. Par ailleurs, en ce début des années 1960, les besoins élémentaires de la population sont en grande partie satisfaits⁶⁵¹. En découle une crise des modèles qui guidaient la planification très dirigiste, disciplinaire des années 1945-1960⁶⁵². S'ajoutent à cela un certain nombre d'incertitudes liées à l'ouverture de l'économie française à la concurrence internationale, dans le cadre de la construction du Marché commun⁶⁵³. A partir de 1957 et la signature du Traité de Rome, l'économie française s'est insérée dans un grand marché européen, ce qui pose la question de la pertinence des paradigmes économiques en vigueur. Le Marché commun implique en effet une plus grande discipline dans la gestion des dépenses publiques afin de garantir la stabilité monétaire, rendant impraticable une politique inflationniste⁶⁵⁴. L'ouverture économique française à la concurrence internationale amène une autre question : comment la France va-t-elle se spécialiser dans ce nouveau marché industriel international⁶⁵⁵ ?

b. *La demande des planificateurs aux sociologues*

Les planificateurs découvrent ainsi qu'« il n'y a pas de planification uniquement économique⁶⁵⁶ ». Il est nécessaire de construire des modèles de planification beaucoup plus sophistiqués, prenant en compte un nombre de facteurs de développement bien plus important, notamment sociaux. C'est à cette fin que Gruson, au nom des planificateurs, se tourne vers les sociologues : « en quémandeur⁶⁵⁷ ». Gruson s'emploie alors à détailler les voies par lesquelles les sociologues pourraient venir en aide aux planificateurs. Tout d'abord, ils pourraient utilement permettre de comprendre les facteurs sociologiques déterminant la capacité d'adaptation des individus et des organisations aux changements liés à l'innovation :

⁶⁵⁰ Gruson, *op.cit.*, p.437-438

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 436-437

⁶⁵² *Ibid.*, p.436

⁶⁵³ *Ibid.*, p.437

⁶⁵⁴ *Ibid.*

⁶⁵⁵ *Ibid.*,

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p.435

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p.435. C'est l'auteur qui souligne.

« Pour mettre en pratique une innovation théoriquement réalisable, les entreprises intéressées doivent trouver les facteurs de production qui leur sont nécessaires. Les travailleurs qui sont impliqués par cette innovation doivent être capables d'adaptation au changement, notamment les cadres techniques. [...] Voilà un premier point où la réduction de l'incertitude implique manifestement des investigations qui débordent l'économie vers d'autres secteurs des sciences humaines⁶⁵⁸. »

Sur un autre sujet, celui des prévisions démographiques, les sociologues pourraient permettre de saisir plus finement les évolutions des modes de vie de la population afin de raffiner des prévisions devenues trop grossières⁶⁵⁹.

Autre préoccupation des planificateurs : sur quels nouveaux besoins la croissance économique pourra-t-elle s'appuyer avec l'élévation générale du niveau de vie de la population⁶⁶⁰ ? La sociologie pourrait apporter un éclairage nouveau sur les pratiques de consommation individuelle et collective, et leur lien avec des pratiques de capitalisation et de transmission de patrimoine⁶⁶¹.

Les sociologues devraient également jouer un rôle de vigile démocratique auprès des planificateurs et, plus largement, des élites administratives et politiques : leur connaissance fine des « comportements spontanés », des désirs et aspirations profondes de la société pourrait permettre de garantir que les choix opérés par les décideurs publics à un temps *t* pour le futur de la nation soient judicieux. En effet :

« Il faut se demander d'abord si, le moment venu, la décision prise par les organes représentatifs de la collectivité ne sera pas démentie par les comportements spontanés⁶⁶². »

Il y a enfin un enjeu d'efficacité de l'action administrative. La sociologie pourrait s'intéresser à la manière dont les acteurs de l'économie prennent des décisions et, armée de ce savoir, offrir son regard critique sur les instruments utilisés par la puissance publique pour garantir la bonne application du plan :

« [...] Tout le processus d'application et d'exécution du Plan est lié à la plus ou moins grande efficacité d'un certain nombre d'instruments d'incitation, d'information, qui doivent amener une économie décentralisée comme la nôtre à se placer plus ou moins

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p.438

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 435

⁶⁶¹ *Ibid.*, p.438

⁶⁶² *Ibid.*, p.440

spontanément dans les perspectives ouvertes par la planification. Pour élaborer ces instruments, pour juger de leur efficacité, pour les adapter à une évolution inévitable, une connaissance du processus de décision décentralisé est absolument nécessaire. C'est encore un domaine dans lequel l'économiste et le fonctionnaire sont amenés à demander aux sociologues de leur donner leur diagnostic et leur aide⁶⁶³. »

En fin d'exposé, Gruson dégage le thème fondamental qui donne leur colonne vertébrale aux demandes disparates adressées aux sociologues : le changement et ses enjeux d'adaptation sociale.

c. L'enjeu du changement : moyen au service du progrès ou finalité économique propre ?

La préoccupation de Gruson pour le changement dépasse le strict cadre des apports possibles de la sociologie à la planification. Il s'agit selon lui d'un problème d'ordre philosophique ou « métaphysique⁶⁶⁴ » : « le problème plus général, biologique autant que psychologique et sociologique, de l'adaptation au changement⁶⁶⁵. » Gruson semble avoir pleinement intégré l'idée que le changement, jusque-là conséquence d'une politique modernisatrice fondée sur des modèles étrangers à copier, sera amené à devenir une condition de la croissance dans les années à venir. Il ne s'agit plus de changer au nom d'un modèle de progrès mais d'entretenir un cycle d'innovations perpétuel. Or :

« Il y a sans doute un rythme d'innovations au-delà duquel les individus et les groupes sociaux ne peuvent plus s'adapter. [...] Comment une société et les groupes qui la composent peuvent-ils s'adapter au changeant et surtout à l'aléatoire⁶⁶⁶ ? »

La question que Gruson pose aux sociologues est empreinte d'une clairvoyance un peu glaçante : quel rythme de changement est souhaitable, acceptable — *supportable* par la population ? Dans un monde « où les niveaux de vie s'élèvent, où les loisirs s'accroissent, où les servitudes du travail se réduisent », le changement permanent entretenu pour lui-même, associé à la croissance du temps libre, ne risque-t-il pas de générer des niveaux d'incertitude

⁶⁶³ *Ibid.*, p.441

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p.439

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p.438

délétères pour la société⁶⁶⁷ ? L'exposé se termine sur une sorte de prophétie inquiétante, sous forme de question :

« *Les hommes pourront-ils vivre sans désadaptation majeure, sans angoisse, dans le monde qui se construira ainsi, et qui sera constamment remanié, constamment remis en chantier*⁶⁶⁸ ?

d. *La pénétration des théories néolibérales chez les planificateurs*

A bien des égards, l'exposé de Claude Gruson à la Société Française de Sociologie témoigne de la diffusion de nouvelles théories économiques dans la haute administration française, en particulier au sein de la Direction du Budget du Ministère des Finances. Il s'agit des théories de l'ordolibéralisme allemand et du néolibéralisme américain. Dans son livre portant sur les réformes de l'administration française entre 1962 et 2008⁶⁶⁹, Philippe Bezès atteste d'une percée de la pensée néolibérale parmi hauts les fonctionnaires planificateurs dès les années 1960⁶⁷⁰. Retenons surtout l'insistance de Gruson sur les enjeux d'innovation dans un contexte de consommation déjà relativement mûre⁶⁷¹. Cela est caractéristique de la pensée néolibérale américaine qui, après la Seconde Guerre mondiale, a remis au goût du jour les travaux de Joseph Schumpeter, économiste du début du XXe siècle longtemps considéré comme « hérétique ». Schumpeter avait invalidé certains postulats de l'économie classique comme la baisse tendancielle du taux de profit des entreprises, en mettant en évidence le rôle de l'innovation dans l'évolution des structures économiques⁶⁷². Un nouveau produit, un nouveau *process* de production, un nouveau marché de consommation génèrent de nouvelles opportunités de profit et rompent les routines des circuits économiques stabilisés. Il développa ainsi un modèle général de l'économie, construit autour de la notion d'« évolution » et d'une

⁶⁶⁷ *Ibid.*, p.439

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p.441-442

⁶⁶⁹ Philippe Bezès, *Réinventer l'État*, *op.cit.*

⁶⁷⁰ Bezès écrit : « *Dans une note datée du 18 septembre 1964, Saint-Geours [Directeur de la Prévision au ministère des Finances] diagnostique le début d'une recomposition des croyances économiques et la montée en puissance d'un "néo-libéralisme". Certains hauts fonctionnaires commencent à investir, intellectuellement et politiquement, une "autre" doctrine, orthodoxe, qui fait de l'équilibre budgétaire et de la lutte contre l'inflation les maux nécessaires. De même que la micro-économie s'intègre au cadre macro-économique de la planification pour le rationaliser, des postures "libérales" s'immiscent au sein de l'interventionnisme étatique encore dominant.* » (Philippe Bezès, *op.cit.*, chapitre 2 §12)

⁶⁷¹ Pour un compte-rendu plus détaillé des théories économiques ordolibérales et néolibérales et leur influence dans l'exposé de Claude Gruson, cf. **annexe 5**.

⁶⁷² Annie L. COT, « Théorie de l'évolution économique, Joseph Aloys Schumpeter », Encyclopædia Universalis [en ligne] <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/theorie-de-l-evolution-economique/>

théorie des cycles économiques. De là découle l'idée néolibérale que « si innovation il y a, [...] tout cela n'est rien d'autre que le revenu d'un certain capital, le capital humain », que l'on peut définir comme « l'ensemble des investissements que l'on a faits au niveau de l'homme lui-même⁶⁷³. » S'esquisse ainsi une nouvelle politique de croissance « qui ne sera plus simplement indexée au problème de l'investissement matériel du capital physique, d'une part, et du nombre de travailleurs, de l'autre » mais à « l'investissement en capital humain », se traduisant par des politiques économiques, culturelles, éducationnelles spécifiques⁶⁷⁴. Grâce à l'investissement en capital humain, les individus-entrepreneurs innovent, les marchés se transforment en permanence, d'autres émergent, de nouveaux besoins sont créés, des progrès techniques rebattent complètement les cartes du jeu économique : il est possible de générer de la croissance même dans le cadre d'une économie de consommation avancée.

2. La réaction des sociologues à la demande des planificateurs : vers l'institutionnalisation d'un dispositif de réflexivité portant sur l'action planificatrice et urbanistique de l'État

a. La réaction des sociologues à l'exposé de Gruson et la reproblématisation sociologique du changement

La réception de l'exposé de Gruson par les sociologues présents fut froide. Raymond Aron réfuta l'idée selon laquelle la croissance économique moderne avait pour condition essentielle la planification⁶⁷⁵. Par ailleurs, toujours selon Aron, les sociologues pouvaient bien étudier le rapport des agents sociaux au changement mais leur rôle n'était pas d'aider les planificateurs à faire advenir un changement décidé hors des cadres du débat démocratique. Il y avait un fossé à ne pas franchir entre science et politique. Michel Cépède demanda si les structures rigides de la planification étaient adaptées à une logique de développement, qu'il différenciait de la recherche de croissance. Joffre Dumazedier souligna que la sociologie n'avait pas vocation à être subordonnée à l'économie et à sa manière de poser les problèmes. Paul-Henry Chombart de Lauwe défendit quant à lui l'idée que, si la recherche en sciences sociales pouvait permettre de mieux comprendre la population et donc servir la planification, elle devait

⁶⁷³ Foucault, *Ibid.*, p.237-238

⁶⁷⁴ *Ibid.*

⁶⁷⁵ Pour ceci et la suite : Gruson, *op. cit.*, p.442-446

conserver le droit de faire ressortir les besoins et désirs que les planificateurs auraient pu oublier, ainsi que les éventuelles critiques de la planification émanant du monde social, ou encore les conceptions de l'avenir qui pourraient différer de celle élaborée par les planificateurs. Intervient également Michel Crozier, qui défend ce jour-là l'idée que la planification a fait son temps : le sociologue, à condition d'être libre de choisir ses sujets de recherche, peut esquisser une autre vision de l'avenir, plus libérale, débarrassée des contraintes de la planification.

Après les premières réactions rugueuses à l'exposé de Gruson, une sorte de compromis s'élabora néanmoins entre les planificateurs et les chercheurs en sciences sociales. Certes, ces derniers ne serviraient pas les desseins originels des planificateurs : jamais ils n'adhéreraient au fantasme de parfaite paramétrisation du développement urbain, que l'étude sociologique des comportements des agents sociaux permettrait de peaufiner. En revanche, les sociologues acceptèrent d'adopter un positionnement réflexif par rapport aux changements qui transformaient la société. Une question devint alors paradigmatique : dans quelle mesure l'action planificatrice faisait-elle réellement changer la société ?

Selon Michel Amiot, deux colloques tenus en 1965 sont particulièrement représentatifs de cette posture. Le premier est dirigé par Pierre Bourdieu et Alain Darbel, et donnera lieu à la publication d'actes intitulés *Le Partage des bénéfiques*. L'ouvrage fait dialoguer des économistes et des sociologues au sujet de l'ampleur et de la signification des transformations intervenues dans la société. C'est d'abord l'enjeu de croissance économique qui est questionné⁶⁷⁶. Une attention particulière est portée aux logiques conservatrices qui empêchent un changement social véritable. Elles se manifestent dans la reproduction des statuts socio-professionnels d'une génération à l'autre, dans la transmission patrimoniale, dans les processus capitalistiques, dans le système scolaire⁶⁷⁷...

Un autre colloque est organisé en 1965 par la Société française de sociologie. Il débouchera sur la publication d'un ouvrage intitulé *Tendances et volontés de la société française*. Là encore, ce sont les transformations de la société qui sont mises à la question.

⁶⁷⁶ Ainsi que le résume Michel Amiot : « D'un bout à l'autre de l'ouvrage, c'est la croissance qui est mise à la question, dans ses diverses modalités. Résumons. Elle s'est poursuivie dans l'inflation pendant vingt ans, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais pourra-t-elle se maintenir dans le contexte nouveau d'ouverture de l'économie française au Marché commun, qui astreint tous les États partenaires à juguler leur inflation, et, par conséquent, à prendre des mesures d'effet récessionniste ? La croissance a entraîné une élévation générale du niveau des revenus, sans réduction des inégalités. » (Amiot, *op. cit.*, p.100)

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p.101

« La tonalité de l'interrogation est un peu différente : on se demande moins si les inégalités subsistent sous la croissance, que si les forces du changement l'emportent sur celles de la conservation⁶⁷⁸. »

Une première partie de l'ouvrage livre une sociologie des acteurs économiques⁶⁷⁹. La deuxième partie est plus proprement réflexive pour les planificateurs. Elle s'intéresse notamment aux processus de décision et « tente d'apprécier dans quelle mesure l'action volontaire des planificateurs, armés de méthodes nouvelles, a pénétré les milieux de la décision⁶⁸⁰ ». La troisième partie porte sur les effets réels du changement dans la population française⁶⁸¹.

Au cours des années 1960, les services de l'État financent de plus en plus d'études de sociologues et de géographes portant sur les pratiques d'aménagement de l'État et leurs effets concrets : « les processus d'élaboration des plans, la construction des nouveaux quartiers, la participation des habitants, la mise en place des communautés urbaines, etc.⁶⁸² » À chaque fois, « les chercheurs relèvent les limites voire les carences du travail des hommes de l'art⁶⁸³. » S'instaure une relation paradoxale entre l'État urbaniste et le monde de la recherche :

« En lançant ces recherches, les services de l'État se sont trouvés dans une situation paradoxale, d'un côté s'activant pour l'élaboration des plans d'urbanisme des grandes villes, imposant des directives par la voix des urbanistes en chef, et de l'autre finançant les premiers travaux de sociologues et géographes dans ces mêmes villes. Ces services encouragent ainsi des prises de parole qui dénoncent l'absence de participation des habitants, l'opacité des processus décisionnels, le technicisme des urbanistes et l'absence d'autonomie des municipalités vis-à-vis des administrations parisiennes⁶⁸⁴. »

Le colloque de Royaumont de 1968, qui se tient quelques jours avant les événements de mai, donne à voir le positionnement de la recherche sociologique comme analyse réflexive des fonctionnements et dysfonctionnements des pratiques de planification et d'aménagement en même temps qu'il révèle les premiers signes d'une rupture beaucoup plus franche de la jeune garde de la recherche urbaine avec les méthodes de l'État⁶⁸⁵.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p.104

⁶⁷⁹ *Ibid.*

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p.105

⁶⁸¹ *Ibid.*

⁶⁸² Claude, *op. cit.*, p.185

⁶⁸³ *Ibid.*

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p.184

⁶⁸⁵ Selon Pierre Lassave, abordant ce colloque : « Contre le travail en miettes de l'urbanisme impuissant à maîtriser le syndrome de l'urbanisation en tache d'huile, la sociologie s'impose alors comme référentiel principal pour l'analyse des « dysfonctionnements du système » et pour la régulation des rapports que les techniques d'État entretiennent avec la société civile. A l'instar de la grande entreprise fordienne, le malaise des grands ensembles

b. *Comprendre le développement d'une recherche sociologique pérenne sur les pratiques planificatrices et urbanistiques à l'aune d'un phénomène plus global : le développement du « souci de soi de l'État » (Bezès)*

Les années 1960 sont, selon Philippe Bezès, la période d'incubation du « souci de soi de l'État », cet ensemble de discours et de pratiques de réforme de l'administration, qui ne feront que croître et se développer jusqu'à aujourd'hui⁶⁸⁶. Au sein du Commissariat Général au Plan et du Ministère des Finances, se répand l'idée que la machine étatique doit être mieux gérée afin d'éviter l'éparpillement et la croissance incontrôlée des dépenses publiques. Les politiques doivent être rationalisées afin d'être plus efficaces, moins coûteuses, évaluables. Cela tend à miner le fonctionnement du Plan : la tâche étatique de prévision macro-économique et de définition des objectifs à atteindre dans divers secteurs de la politique nationale doit s'ancrer de plus en plus dans une armature d'outils micro-économiques et managériaux visant à « suivre, analyser et mesurer, dans les cadres fixés par la planification, les objectifs et choix intermédiaires ainsi que leur réalisation en fonction des moyens⁶⁸⁷ ». L'enjeu de « rationalisation » de l'action publique prend la relève des dispositifs de discipline en les reproblématisant sous un angle organisationnel : à l'accent sur l'ordre, l'obéissance et l'application rigoureuse des normes définies par l'État succède peu à peu une logique de maîtrise et de contrôle de processus de décision plus décentralisés. Il s'agit moins d'appliquer rigoureusement que d'être capable de justifier toujours les choix opérés et les moyens sélectionnés pour les mettre en œuvre.

Sous l'influence des travaux de Michel Crozier, la bureaucratie fait également l'objet de nombreuses analyses empiriques. Elle est diagnostiquée comme dysfonctionnelle sous divers aspects : lourde, opaque, proliférante, peu efficace, trop hiérarchisée, dépensière, rêtive aux changements... Crozier a été, en France, l'artisan principal de la pénétration de la théorie des organisations américaine, qu'il a appliquée à l'analyse de l'administration en l'articulant à une réflexion sur la question du changement. Dans sa thèse sur *Le Phénomène bureaucratique*,

*mobilise les premiers bataillons de sociologues. [...] Mais l'esprit critique de 1968 souffle déjà dans l'abbaye : "Ne faut-il pas parler d'urbanisme après avoir fait la révolution ?" lancent les jeunes entrants en sciences sociales, plus militants que professionnels, mais mieux formés à la rupture épistémologique que leurs aînés⁶⁸⁵. » (Pierre Lassave, *Les sociologues et la recherche urbaine : Dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1997, §4 [en ligne] <http://books.openedition.org/pumi/13819> (consulté le 07/12/22))*

⁶⁸⁶ Bezès, *op.cit.*, chap.1 §10

⁶⁸⁷ *Ibid.*, chap.2 §51

qui connut un grand retentissement en 1963, l'année précédant l'intervention de Gruson à la Société française de sociologie, Michel Crozier observait empiriquement les dysfonctionnements de l'administration, prenant le contrepied des théories wébériennes sur la rationalité et de l'efficacité bureaucratiques⁶⁸⁸. S'appuyant sur l'observation de deux institutions (la SEITA, Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes, et les Chèques Postaux), Crozier démontrait que la bureaucratie française était très peu adaptée au changement graduel en raison d'un mélange de centralisation excessive et de hiérarchies rigides. Cela était aggravé par la prolifération de règles et de normes qui généraient des systèmes de pouvoir informels, bloquant la mise en œuvre effective de réformes. Selon Crozier, lestée de telles lourdeurs, la bureaucratie française du début des années 1960 ne pouvait changer que par brusques révolutions.

Dans le sillage de ce travail, Crozier lance un vaste projet d'études sur l'administration afin de monter en généralité. En 1964, la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), créée en 1961, et le Centre de Sociologie des Organisations (CSO), fondé à l'occasion par Crozier, signent une convention de recherche visant à documenter la transformation des structures bureaucratiques de l'Administration face au changement. Le CSO produira un grand nombre d'articles et d'ouvrages. Parmi ceux-ci certains classiques comme *Le Pouvoir périphérique* (1976) de Pierre Grémion ou *L'Ère des technocrates* (1973) de Jean-Claude Thoenig. La description de la réalité sociologique des pratiques administratives est systématiquement associée à l'identification de marges de réforme⁶⁸⁹.

Le « souci de soi de l'État » a donc deux versants principaux :

- des objectifs organisationnels : « prévoir et optimiser les interventions publiques⁶⁹⁰ » ; « mesurer la croissance de la fonction publique pour maîtriser l'État⁶⁹¹ » ;
- l'instauration d'un regard sociologique permanent sur les pratiques bureaucratiques, que nous appellerons le « dispositif de réflexivité », à travers lequel la sociologie se

⁶⁸⁸ Pour ceci et ce qui suit, cf. : François Chaubet, « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) » in : *Revue historique*, PUF, , n°663, 2012, p.659-681

⁶⁸⁹ *Ibid.*, p.671

⁶⁹⁰ Philippe Bezès, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État", *op.cit.*, p. 316

⁶⁹¹ *Ibid.*, p.318

met « au chevet de l'administration » en « décriv[ant] la réalité administrative » au service de la réforme⁶⁹².

Le développement du « souci de soi de l'État » constitue à nos yeux l'avènement d'une nouvelle gouvernamentalité à part entière⁶⁹³. Nous développons beaucoup plus précisément cette idée en annexe et nous contenterons ici d'un résumé⁶⁹⁴.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, une mutation profonde de l'épistémè occidentale se produisit, que Foucault a nommé le « Pli anthropologique⁶⁹⁵ ». Fait inédit dans l'histoire des savoirs, l'homme — sa psychologie, ses pratiques sociales, ses activités, ses croyances, ses valeurs... — devient un objet d'observation empirique, en même temps que des processus macrosociaux sont investigués et replacés dans une perspective historique. C'est l'apparition des sciences humaines. Avec elles, émerge ce que nous appellerons le « schème réalitaire », c'est-à-dire un rapport au monde où la *réalité* des processus sociaux devient un principe de critique des représentations que les hommes se font d'eux-mêmes, de la société, de leur action individuelle et collective. Le schème réalitaire produit en fait un « redoublement⁶⁹⁶ » systématique des activités humaines : il y a ce que les collectifs humains projettent de faire, croient faire, désirent faire — et ce qu'ils produisent *réellement*, révélé par l'observation empirique du monde social. Cela produit une dynamique de démythification permanente : l'observation empirique conduit à remettre en question les institutions sociales, les valeurs qu'elles mobilisent, leurs principes d'organisation et de fonctionnement, les systèmes de savoir sur lesquels elles s'appuient... En même temps, la critique réalitaire ouvre la perspective d'une réforme permanente. Le Pli anthropologique induira progressivement une transformation des

⁶⁹² *Ibid.*, p. 321

⁶⁹³ Il nous semble que Philippe Bezes n'est pas loin de franchir lui-même ce pas, même s'il tend à faire du « souci de soi de l'État » un nouveau domaine autonome au sein de la gouvernamentalité plutôt qu'une gouvernamentalité à part entière : « *En dépit de ses échecs ou de ses limites comme politique publique, la réforme administrative constitue un ensemble de discours politiques et de pratiques pérennes et récurrentes au cœur de l'art de gouverner contemporain. Depuis une trentaine d'années, dans les États devenus États-providence, de nombreux signes témoignent que l'exercice du pouvoir ne renvoie plus seulement au souci de gouverner la société — le gouvernement des hommes et des choses — mais également au souci de se gouverner soi-même en développant et en affichant des savoirs, des pratiques et des programmes destinés à gouverner l'administration. À l'image de la raison d'État au XVIIIe siècle, la réforme de l'État et la question essentielle de la "connaissance de soi" de l'État qu'elle publicise constituent une nouvelle composante essentielle de la rationalité politique. L'administration, dans ses règles constitutives et dans ses fonctionnements, est désormais constituée en "problème de gouvernement" et elle devient un "objet de réforme" et d'intervention publique. Dans ce cadre, les politiques de réforme administrative cristallisent l'importance désormais acquise par ces enjeux réflexifs du gouvernement de la bureaucratie ou même, plus largement, de la "régulation du gouvernement". Je propose d'appeler cette "technologie du pouvoir", empruntant la notion à Michel Foucault, le "souci de soi de l'État" qui constitue une composante à part entière de la forme contemporaine d'exercice du pouvoir.* » (*Ibid.*, p. 309)

⁶⁹⁴ Pour une analyse détaillée de ce que nous appelons la « gouvernamentalité développementale », cf. **annexe 6**

⁶⁹⁵ Michel Foucault, *Les Mots et les choses*, *op.cit.*, p.352

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p.365

fondements de la gouvernementalité économique-libérale, qui prévalait depuis au moins le début du XIXe siècle. Les travaux de Max Weber et Frederick Taylor occupent une place particulière dans ce processus⁶⁹⁷ : ils participent d'une même reproblématisation des grands systèmes organisés que sont les administrations publiques et les entreprises industrielles, qu'ils analysent concrètement, sous un angle socio-historique chez Weber, d'une manière beaucoup plus fermement empirique chez Taylor. A leur suite, au cours de la première moitié du XXe siècle, un nouveau champ de savoirs et de pratiques se développe : l'organisation. Celui-ci croît au moins dans deux directions, en partie liées : sous la forme de réflexions et de pratiques managériales ; dans le développement de la théorie des organisations. Parallèlement, le schème réalitaire pénètre en économie. S'appuyant sur les avancées des sciences humaines, de nouveaux économistes — les ordolibéraux allemands puis les néolibéraux américains — vont mettre l'accent sur la réalité socio-historique des processus économiques, la vérité empirique du fonctionnement interne des entreprises ou encore les schémas de décision concrets des acteurs de l'économie, critiquant ainsi la théorie économique classique et les principes de gouvernement économique qui en découlent⁶⁹⁸. Au cours des années 1960, un rapprochement s'opère entre le champ de l'organisation, encore largement centré sur le fonctionnement interne des organisations, et le vieux champ de l'économie, rénové pour faire plus de place aux stratégies micro-économiques des acteurs, à la problématique de l'innovation, aux possibilités d'investir dans le capital humain pour transformer activement les propriétés du marché. Une nouvelle gouvernementalité à part entière émerge : développementale. Elle s'appuie sur de nouveaux instruments de gouvernement de types stratégique et (ré)organisationnel. Nous y

⁶⁹⁷ C'est ce que nous inspire la lecture croisée de : Catherine Ballé, *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, Collection Que Sais-je, 2010 ; Thibault Le Texier, *Le Maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte, 2022 [2016]

⁶⁹⁸ A propos des ordolibéraux, Foucault écrit : « [...] Les ordolibéraux rompent avec la tradition du libéralisme du XVIIIe et XIXe siècle. [...] Lorsque de l'économie de marché vous tirez le principe du laissez-faire, c'est qu'au fond vous êtes encore pris à l'intérieur de ce qu'on pourrait appeler une "naïveté naturaliste", c'est-à-dire que vous considérez que le marché [...] est une sorte de donnée de nature, quelque chose qui se produit spontanément et que l'État devrait respecter dans la mesure même où c'est une donnée de nature. [...] Selon les ordolibéraux] la concurrence pure n'est pas une donnée primitive. [...] C'est ce qui se passe réellement dans les sociétés que nous connaissons, [...] on ne peut l'analyser qu'en prenant les systèmes historiques réels à l'intérieur desquels les processus économiques formels jouent, sont formés ou sont déformés. [...] L'économie analyse les processus formels, l'histoire va analyser les systèmes qui rendent possible ou impossible le fonctionnement de ces processus formels. » (Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op.cit.*, p.123-124) En ce qui concerne les théories économiques néolibérales américaines, elles ont un lien assez manifeste avec les théories des organisations. Après la Seconde Guerre mondiale, cette dernière se structure. Herbert Simon et James March produisent un premier manuel complet sur la théorie des organisations, très lu, et développent des analyses originales sur les processus organisationnels de décision. Ils élaborent notamment le concept de « rationalité limitée » contre la théorie du choix rationnel. Or c'est à cette époque que les néolibéraux américains se recentrent sur la rationalité des processus de décision dans un contexte de « choix substituables », généralisant cette approche à toutes sortes de problématiques, pas seulement économiques (*Ibid.*, p.229-253)

reviendrons. Le dispositif de réflexivité, c'est-à-dire l'enrôlement par l'État des sciences sociales dans une critique permanente de ses pratiques de gouvernement, alimente une dynamique de réforme permanente.

Le développement du « souci de soi de l'État » relève donc, selon nous, d'une nouvelle gouvernamentalité *développementale* en gestation. Ses deux versants — les instruments de gouvernement stratégiques et organisationnels et le dispositif de réflexivité — déclinent tout deux le schème réalitaire que nous venons de décrire : dans les deux cas, c'est la réalité empirique du fonctionnement bureaucratique qui sert de référence pour penser le changement, dans une perspective pratique, stratégique et managériale d'un côté, plus surplombante de l'autre. On retrouve ces différents éléments au niveau de l'État urbaniste et planificateur, comme nous allons le voir maintenant.

3. Le dispositif de réflexivité urbanistique au cœur de la mutation « développementale » du champ de l'urbanisme

Nous avons déjà retracé plus haut comment s'est peu à peu instauré une sorte de veille sociologique permanente sur les pratiques planificatrices et urbanistiques, problématisant en particulier le changement social dans ses rapports avec le changement des pratiques professionnelles. A la même époque, des enjeux d'organisation et de stratégie font l'objet d'une attention croissante de la part de l'État planificateur et urbaniste. D'après Viviane Claude, à partir des années 1960, le champ de l'urbanisme entame une transition de l'aménagement au développement :

« Le chemin de l'aménagement au développement a été emprunté par nombre d'intellectuels et de praticiens depuis le début des années soixante. C'est après la décolonisation qui met à distance des pays dits ensuite "en voie de développement", que le terme de développement a pris un sens spécifique. Par la suite, le mouvement de la décentralisation qui associe dans la décennie suivante le développement à l'économie des territoires, porte aux nues "l'objet local". Quel que soit l'adjectif qui l'accompagne, le développement apparaît, après le temps de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, pouvoir donner un horizon commun aux pratiques professionnelles⁶⁹⁹. »

⁶⁹⁹ Claude, *op.cit.*, 214

Claude ajoute :

« [A]près l'homme de l'art et l'homme d'études, [le développement] élargit le milieu professionnel à une troisième figure, le spécialiste en management territorial⁷⁰⁰. »

Cette transition des pratiques planificatrices et urbanistiques vers le développement s'accompagne d'un intérêt vivace de l'administration pour les questions de méthode. Il s'agit d'une « révolution méthodologique », qui consiste à « revenir au point de départ sur l'explicitation du “qui ?” et du “comment ?” de l'action⁷⁰¹ ». Les enjeux de rationalisation des pratiques urbanistiques sont très présents :

« En 1968 [au Service technique central d'Aménagement et d'Urbanisme], la méthodologie des études urbaines est définie comme la poursuite de quatre objectifs : l'économie (simplification, clarification) dans les approches de l'aménagement, l'homogénéisation des façons de faire sur tout le territoire national, la centralisation du discours sur la méthode et l'interdisciplinarité. La méthode n'est plus seulement au service de la connaissance ou de l'aménagement urbain. D'autres objectifs sont simultanément poursuivis. Elle doit englober l'administration elle-même, son organisation, son fonctionnement, son action pour s'assurer l'application de la loi d'orientation foncière et l'exercice de l'administration sur le territoire⁷⁰². »

Dans ce contexte, en parallèle de l'instauration du dispositif de réflexivité, on identifie bien l'apparition d'une rationalité nouvelle en urbanisme, présentant deux dimensions :

- Une dimension organisationnelle, qui se traduira notamment par la volonté de couvrir l'ensemble du territoire par des documents d'urbanisme réglementaires plus ou moins standardisés et hiérarchisés, qui seront *grosso modo* maintenus jusqu'à aujourd'hui ;
- Un versant « stratégique », transformant la planification et l'aménagement à travers la mise en œuvre de méthodes beaucoup plus souples, concertées, itératives.

a. *Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) comme cadre de gestation d'une conception stratégique de l'aménagement*

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ *Ibid.*, p.208

⁷⁰² *Ibid.*, p..207

La réalisation du SDAURP, officiellement approuvé en 1965, semble avoir joué un rôle déterminant dans la transition vers une approche stratégique et organisationnelle de l'aménagement. Il semble possible d'en faire le paradigme de la planification spatiale traditionnelle ou d'en souligner au contraire les innovations et les ruptures avec la planification des décennies précédentes. Retenons les traits du modèle d'aménagement traditionnel défini par Desjardins, Douay et Gagnière :

« Le modèle [traditionnel ou rationnel-global] fait interagir les acteurs traditionnels de la planification, responsables politiques et planificateurs, qui agissent comme experts. L'objectif est la production de plans pour réguler l'usage des sols et orienter la croissance en définissant des zonages, des densités de construction et des lieux d'implantation des équipements collectifs⁷⁰³. »

Les trois auteurs prennent le SDAURP comme exemple de planification spatiale traditionnelle :

« Tout d'abord, [il est] réalisé par l'État, en s'appuyant fortement sur les savoirs techniques des administrations. Pour atteindre ces ambitions, ce modèle traditionnel est focalisé sur la production de plans⁷⁰⁴. »

Il est vrai que la production du SDAURP au début des années 1960 a une dimension très technocratique. Elle s'appuie sur des prévisions de croissance très fortes (14 millions d'habitants en 2000), justifiant des projets d'aménagement ambitieux, très empreints de la foi modernisatrice de hauts fonctionnaires de la Ve République : grand maillage autoroutier, création du RER, construction d'équipements structurants comme l'université de Nanterre ou le marché de Rungis... « Néanmoins, le modèle est loin d'être "pur"⁷⁰⁵ », précisent les trois auteurs.

En effet, la production du SDRAUP a aussi été l'occasion d'expérimenter des pratiques nouvelles. Tout d'abord, la démarche de réalisation du Schéma reposait sur une administration légère, dite « de mission » pour la distinguer de l'administration de gestion traditionnelle : le Commissariat au Plan et la DATAR, en charge de la production des plans, étaient des « états-majors légers à rayon d'action multidirectionnel⁷⁰⁶ ». Par ailleurs, ce document n'avait pas de statut juridique et était produit dans un contexte institutionnel complexe, dans lequel la place

⁷⁰³Xavier Desjardins, Nicolas Douay, Vincent Gagnière, « Évolution des schémas, permanence des tracés : la planification de la région parisienne au prisme des réseaux ferroviaires », in : *Géocarrefour*, vol. 87/2 | 2012, §6 [en ligne] <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8690> (consulté le 07/12/22)

⁷⁰⁴ *Ibid.* §14

⁷⁰⁵ *Ibid.*

⁷⁰⁶ Amiot, *op. cit.*, p.192

de l'État n'était pas incontestée. Alors que le gouvernement ambitionnait de créer une nouvelle institution de gouvernance de la région capitale dans laquelle l'État aurait détenu l'essentiel du pouvoir, la résistance des élus locaux avait été en partie entendue : un District de la région de Paris fut certes créé, mais il laissait une place majeure à la représentation des élus locaux et ne touchait pas aux administrations existantes, notamment les départements⁷⁰⁷. Comme l'écrit Michel Amiot, s'appuyant sur les travaux de Jean-Paul Alduy :

« N'importe ; la "toute puissance" de la "technocratie" et de ses représentants est telle, en cette période, que ce document dépourvu d'existence, en quelque sorte, aura inspiré et impulsé les décisions, prises en des lieux divers, qui ont abouti à la réalisation d'ouvrages de grande envergure comme le périphérique, le Réseau express régional (RER), le marché de Rungis, les facultés de Nanterre et de Villetaneuse, les abattoirs de la Villette, le barrage de la Marne, etc⁷⁰⁸. »

Pour parvenir à cette appropriation, une stratégie d'information, de concertation et de communication inédite est mise en œuvre. Dès le départ, le conseil d'administration du District comprend des représentants du monde économique et social⁷⁰⁹. Par ailleurs, au cours de la démarche, des méthodes de communication nouvelles sont utilisées : un questionnaire est adressé à cent personnalités de la Région pour obtenir leur vision de la région à la fin du siècle, un sondage de l'IFOP est réalisé afin de mesurer le degré de connaissance de la démarche du SDAURP par les citoyens, un Livre Blanc de la démarche est produit à l'attention de l'administration⁷¹⁰. Dans le sillage de la publication du SDAURP en 1965, une consultation publique de grande ampleur est organisée⁷¹¹.

En termes de contenus, le Schéma semble empreint à la fois d'un pragmatisme nouveau et d'une certaine *hubris* technocratique. Les plans d'aménagement rompent avec la logique de la muraille, sans cesse reculée et toujours déjà débordée, qui avait caractérisé le développement de Paris depuis des siècles. Lors du lancement de la démarche du SDAURP, le Plan d'aménagement et d'organisation générale de la Région parisienne (PADOG), approuvé en 1961, était déjà pratiquement obsolète du fait des nombreuses dérogations accordées⁷¹². Le plan

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p.193

⁷⁰⁸ Amiot synthétisant un argument de *L'Aménagement de la région de Paris sous la Ve République* de Jean-Paul Alduy et Monique Dagnaud (1977) (cf. Amiot, *op. cit.*, p.194)

⁷⁰⁹ Amiot, *op. cit.*, p.200

⁷¹⁰ *Ibid.*, p.197

⁷¹¹ *Ibid.*

⁷¹² Michel Amiot écrit : « Jusqu' alors la réponse aux stimulations économiques avait pris la forme d'une extension radio-concentrique et d'un renforcement de l'opposition entre un centre d'affaires engorgé et vivant et des banlieues de plus en plus lointaines constituée de grands ensembles à fonction de cité-dortoir. Tout à l'opposé,

finalement adopté, s'inspirant d'expériences étrangères, retiendra un schéma de développement en « doigts de gants⁷¹³ », reposant sur la création de villes nouvelles, ayant pour vocation de désengorger la région parisienne hyper centralisée. Finalement, on trouve en germe dans l'expérience du SDAURP de nombreux éléments renvoyant au modèle stratégique de planification, défini comme suit par Desjardins, Douay et Gagnière :

« Par rapport à la planification spatiale, le modèle stratégique s'ouvre davantage aux acteurs privés. Ceux-ci sont associés à l'élaboration des contenus de la planification puis participent aussi à la mise en œuvre des stratégies par l'intermédiaire de partenariats public-privé. Par la prise en compte des effets de la globalisation de l'économie et de la compétition entre les villes, les enjeux d'attractivité deviennent centraux. La planification stratégique se focalise en général sur la réalisation d'objets particuliers (infrastructures de transport, territoires particuliers pour le développement économique, social ou la protection de l'environnement, équipements structurants...)⁷¹⁴. »

b. Du SDAURP à la LOF : généralisation des enjeux stratégiques et organisationnels de l'aménagement à tout le territoire national

La Loi d'Orientation Foncière de 1967 généralisa à l'ensemble du territoire les démarches de planification stratégique de type SDAURP, en leur donnant une portée réglementaire que ce dernier ne possédait pas. Une hiérarchie est créée : le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) devait déterminer les orientations stratégiques du territoire concerné et donner la destination générale des sols que le Plan d'Occupation des Sols (POS) devait détailler. Néanmoins cette nouvelle armature réglementaire, qui répondait bien aux enjeux de rationalisation et de contrôle *a priori* des décisions d'aménagement, s'accompagna, d'un même mouvement, de la création de procédures de suspension des POS. L'introduction des Zones d'aménagement concerté (ZAC) en est un exemple. Dans une ZAC :

les villes nouvelles ne seront pas construites dans les vallées adjacentes où se développe spontanément l'extension urbaine, avec tous ses maux, spéculation immobilière, ségrégation, aggravation du radioconcentrisme et de l'écartèlement entre domicile et lieu de travail. D'emblée installées sur les sites vierges des plateaux situés entre les vallées, elles résoudront les contradictions du développement urbain spontané. » (Amiot, op. cit., p.198-199)

⁷¹³ *Ibid.*, p.197

⁷¹⁴ Desjardins, Douay, Gagnière, *op. cit.*, §7-8

« [...U]n promoteur privé [...] s'engage non seulement à construire des bâtiments, mais à installer les équipements qui, d'ordinaire, sont du ressort de la collectivité, dans le but, à terme, de louer ou de revendre des parcelles équipés et bâties. Dans ce cas, la loi stipule que "le POS est effacé"⁷¹⁵. »

Analysant les usages réels des outils de la LOF, plusieurs chercheurs des années 1970⁷¹⁶ y liront le signe d'une tendance « monopoliste » de la planification française :

« [...]Il serait fallacieux de considérer la planification des sols comme un processus qui s'écarterait exceptionnellement ou accidentellement de la norme qui le régit ou comme un dispositif dirigiste qui comporterait des moments de relâchement libéral. Structurellement monopoliste, la planification est essentiellement dérogatoire pour les grands investisseurs, et ne l'est que très exceptionnellement pour les petits propriétaires⁷¹⁷. »

De manière générale, les SDAU sont importants « pour le processus de négociation que [leur] élaboration implique », en fait davantage que « pour la programmation, très indicative, des grands équipements que comportera la carte du document final⁷¹⁸ ».

La planification qui se développe dans les années 1960 nous semble en fait concilier des enjeux de rationalisation typiques de la pensée organisationnelle, s'exprimant notamment par la fixation de règles *a priori* permettant de contrôler la masse des petites opérations d'aménagement, et une priorité stratégique donnée à de grandes organisations capables de garantir l'atteinte de certains objectifs fixés par l'État et ses administrations décentralisées :

« L'important est de constater que, dans le contexte d'une demande de logements, dont l'ampleur préoccupait particulièrement les pouvoirs publics, et dans une conjoncture d'expansion rapide du marché, entre 1962 et 1965, l'État prit les mesures qu'il jugeait les plus appropriées pour assurer la maîtrise des incertitudes, garantir la rémunération des capitaux et la sécurité des acheteurs⁷¹⁹. »

Ainsi, dans la deuxième moitié des années 1960, on constate que le champ de l'urbanisme, qui s'était fortement étatisé à partir de la Seconde Guerre mondiale et reposait sur un schème disciplinaire marqué, est en train de changer. Depuis la fin des années 1950, la

⁷¹⁵ Amiot, *op. cit.*, p.163

⁷¹⁶ Amiot cite les travaux de Pierre Veltz, Christian Topalov, Edmond Préteceille.

⁷¹⁷ Amiot, *op. cit.*, p.171

⁷¹⁸ *Ibid.*, p.165

⁷¹⁹ *Ibid.*, p.169

géographie puis diverses sciences sociales ont été intégrées au spectre des disciplines mobilisées par les études réalisées en amont des projets d'aménagement, transformant le champ professionnel de l'urbanisme, encore dominé par les hommes de l'art — architectes et ingénieurs. L'accent est mis sur la « multi-pluri-inter-trans-disciplinarité », que nous avons analysée comme un signe de la percée du schème normalitaire dans le champ. Ce schème dérivé de la gouvernementalité économique-libérale, et dont la modélisation économique constitue le paradigme, recherche en chaque chose un fonctionnement naturel ou normal qui doit servir de guide à l'action gouvernementale. Pratiquement à la même époque, une nouvelle gouvernementalité apparaît ou s'actualise : la gouvernementalité développementale, appelée à un riche avenir. Celle-ci se traduit en urbanisme par deux types de dispositifs : des dispositifs de rationalisation organisationnelle des pratiques de planification et d'aménagement, associés en même temps à de nouveaux usages stratégiques des instruments d'urbanisme ; un dispositif de réflexivité, enrôlant les sciences sociales dans la construction d'une veille permanente portant sur l'action de l'État planificateur et urbaniste.

Dans cette mutation développementale du champ urbanistique, alors à peine émergente, le « changement » est omniprésent : comme nécessité économique aux yeux des planificateurs, comme enjeu de réforme de l'administration ou comme objet d'analyse critique chez les sociologues, il est partout.

En synthèse, nous proposons une frise synthétisant le contexte d'émergence du dispositif de réflexivité au cours de la période de « l'État planificateur et urbaniste » (figure 3, ci-après). Contrairement à Viviane Claude, nous faisons courir cette période sur trois décennies plutôt que quatre car, à partir de 1975, l'État urbaniste entre dans une crise profonde, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Nous indiquons sur cette frise les différents schèmes gouvernementaux qui ont structuré les pratiques urbanistiques et planificatrices.



Figure 1. Les trois « schèmes » de gouvernementalisation de l'urbanisme entre 1945 et 1975 et l'avènement du « dispositif de réflexivité » (réalisation : A. Ximenez, 2022)

CHAPITRE 7 — LE DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » DANS LA SECONDE MOITIE DES ANNEES 1970 : LA LUTTE DE L'HOMO FABER ARCHITECTE CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE

Au début des années 1970, un puissant vent de contestation sociale souffle sur la France. Repérable dans les Groupes d'Action Municipale dès la première moitié des années 1960, il s'est considérablement renforcé dans le sillage des événements de mai 1968, avec l'appui de la recherche urbaine alors en plein essor. Le schème disciplinaire qui structure les pratiques de l'État planificateur et urbaniste apparaît de plus en plus intolérable.

En 1973, se produit un premier choc pétrolier, rapidement suivis des premiers signes d'une crise économique. Selon Jean-Paul Lacaze, l'année 1975 est une « date charnière⁷²⁰ » dans l'histoire de l'urbanisme contemporain. En raison du quadruplement du prix du baril de pétrole en 1973, dans un contexte économique global marqué par un certain nombre de facteurs d'instabilité (crise du système monétaire international, baisse des gains de productivité...), les coûts de production augmentent brutalement dans les pays occidentaux, induisant une forte augmentation des importations. Plusieurs secteurs économiques sont fortement touchés, en particulier l'industrie, frappée par de nombreuses faillites d'entreprises. La croissance ralentit, les prix grimpent et le chômage augmente. A cette crise économique, pour partie conjoncturelle, Jean-Paul Lacaze ajoute des transformations démographiques et sociales profondes : la « grande migration en provenance des pays du Sud », « l'allongement de la durée de vie induit un vieillissement de la population⁷²¹ ». L'appareil gouvernemental encore fortement étatisé, dirigiste, keynésien, entre en crise et commence une mue larvée.

C'est dans ce contexte que, dans la seconde moitié des années 1970, certains architectes très critiques du mouvement Moderne entament une révolution culturelle et technique des pratiques urbanistiques. Leur combat va entrer en résonance avec les mouvements sociaux évoqués plus haut. Ces architectes ravivent en fait une culture ancienne, méprisée au nom de la

⁷²⁰ Jean-Paul Lacaze, *Les Méthodes de l'urbanisme*, *op.cit.*, p.66

⁷²¹ *Ibid.*

modernisation dans la période précédente (1940-1968) : celle de l'*homo faber*. Au-delà du schème disciplinaire des pratiques planificatrices et urbanistiques, c'est le processus même de gouvernementalisation de la fabrication de la ville depuis le début du XXe siècle qui est alors attaqué.

Symptomatique de cette crise de la gouvernementalité attaquée de toute part, les crédits de la recherche urbaine contractuelle s'effondrent entre 1975 et le début des années 1980. Le dispositif de réflexivité qui s'était instauré au cours des années 1960, associant l'État urbaniste et les chercheurs en sciences sociales, est fortement menacé. Peu à peu, ces derniers désavouent l'État et se recentrent sur l'échelon local. Délaissant les analyses néo-marxistes de la production de la ville, la recherche urbaine porte de plus en plus sur l'analyse empirique des modes de vie, du fonctionnement des quartiers, des pratiques locales d'aménagement, des expertises « profanes » ou encore des réseaux d'acteurs locaux.

À l'orée des années 1980, les grands ensembles font plus que jamais « problème » : la nécessité d'y intervenir pour les réparer s'impose. Ce sera l'occasion de mettre en œuvre les principes du Projet urbain et d'asseoir le « local » comme échelle pertinente pour saisir toute la complexité de la ville.

I. 1965-1975 : L'EMERGENCE D'UNE CONTESTATION RADICALE DES METHODES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT

1. La remise en question des grands projets d'aménagement de l'État

a. Le projet des Halles de Paris

Comme le souligne Patrizia Ingallina, le long épisode du réaménagement du quartier des Halles à Paris, suite à la décision de déplacer le marché alimentaire à Rungis, fait figure de laboratoire du projet urbain :

« L'opération des halles illustre bien le passage d'une planification "projetée" à un projet réalisé dans le temps et négocié. Le débat social dont elle fit l'objet, animé par les associations et les cercles culturels qui s'étaient formés à cette occasion et rendu public par la presse [...] conduisit à une adaptation naturelle et progressive du projet au fur et à mesure que les critiques étaient effectuées. [...] Aussi, ce fut l'occasion non seulement pour les habitants du quartier et pour les Parisiens, mais aussi pour tous

ceux qui connaissaient et aimaient Paris, de focaliser leur attention sur les valeurs historique et esthétique du lieu et des architectures en essayant de “retrouver” le sens de ce quartier⁷²² [...]. »

Du milieu des années 1960 au début des années 1980, le vaste projet de réaménagement des Halles va faire l'objet d'une âpre lutte, mettant en cause les principes d'aménagement et d'urbanisme qui avaient prévalu depuis la Seconde Guerre mondiale. La critique systématique du schème disciplinaire, qui commandait aussi bien les manières d'administrer l'aménagement que les formes urbaines promues, posera les bases d'une nouvelle conception de l'aménagement : plus soucieuse du bâti ancien, des usages de la ville, des modes de vie, recherchant la diversité fonctionnelle, donnant une large place aux espaces publics et questionnant la pertinence du geste architectural moderniste.

Le projet de réaménagement des Halles prend, au départ, une direction typique de l'aménagement des années 1950 : préempté par l'État, technocratique, moderniste. Deux études sont menées, l'une par le District de la Région de Paris, l'autre par la Préfecture de la Seine, présentées en 1963 au Conseil de Paris. On y lit l'influence de travaux qui, depuis les années 1920, pointaient la nécessité de rénover radicalement ce secteur très populaire, jugé insalubre et malsain, que Le Corbusier avait envisagé de raser complètement au profit d'un nouvel urbanisme radicalement moderne dans le Plan Voisin. L'étude de la Préfecture de la Seine repose sur une méthode d'approche classique de la rénovation urbaine à cette époque : « immeubles dits de “moyenne hauteur“ » (comprenant entre 15 et plus de 20 étages), « dalle à 5 mètres du sol, permettant de séparer les circulations de piétons et de voitures » ; constructions regroupées en « plusieurs petits ensembles d'importance voisine mais “relativement spécialisés”⁷²³ ». Une forte spécialisation fonctionnelle dans les affaires est prévu. Il est également envisagé un « grand axe vert, formant en quelque sorte des Champs-Élysées nord-sud » entre les Halles et les gares du Nord et de l'Est⁷²⁴.

Ces projets sont rejetés par le Conseil Municipal de Paris, jugeant qu'ils ne prenaient aucunement en compte la spécificité du site⁷²⁵. Il donne alors son accord pour la création d'une Société Civile d'Études pour l'Aménagement des Halles (SEAH). Trois ans plus tard, des études de programmation sont produites qui prennent résolument le parti de la diversité

⁷²² Patrizia Ingallina, *Le Projet urbain*, Paris, PUF, 2008, p.89

⁷²³ APUR, *Paris-Projet n°25-26 : Les halles, achèvement d'un projet*, 1985, p.17-18

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ *Ibid.*, p.18

fonctionnelle, contre le projet antérieur de construire en plein cœur de Paris un quartier dédié aux affaires. Le programme prévu doit occuper une surface considérable : entre 800 000 et 900 000 m². Sur cette base, six architectes⁷²⁶ sont consultés et soumettent leurs projets en 1967. Un débat intense s'engage alors, ponctué de campagnes de presse et d'une grande exposition publique très fréquentée : les réactions sont très largement hostiles au projet⁷²⁷. Le Conseil de Paris décide finalement de la création d'une Commission permanente du secteur des Halles, s'associant l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), nouvellement créé⁷²⁸. Le programme est allégé et une zone d'une vingtaine d'hectares, « de réhabilitation et de restauration », est préservée de toute rénovation radicale. L'église Saint-Eustache est désignée comme élément architectural majeur. Par ailleurs, le principe d'une ville souterraine est retenu, construite en lien avec la nouvelle voie de RER qui devait être aménagée trente mètres en dessous du sol⁷²⁹. En juillet 1969, l'APUR présente « un schéma d'ossature de l'opération » qui sera validé par les élus. C'est le véritable point de départ de l'opération d'aménagement⁷³⁰.

Dès octobre 1969, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement des Halles (SEMAH) se substitue à la société civile SEAH et une procédure de ZAC est mise au point⁷³¹. Mais la mise en œuvre du projet va être bientôt compliquée par un problème largement sous-estimé : celui des Pavillons Baltard. Dans le processus de maturation du projet et jusqu'en cette année 1969, il semblait évident que ces pavillons étaient voués à la démolition. Néanmoins, après une première vague de départ de grossistes et en l'absence d'accord sur un schéma d'aménagement, le Conseil de Paris décida de réaliser quelques remises en état sommaires des édifices pour y abriter des activités temporaires de toutes natures, dans l'optique de préserver la vie et l'animation du quartier⁷³². S'opéra alors une transformation des usages et fonctions du quartier :

- d'une part, les Halles trouvèrent rapidement une vocation événementielle, accueillant « fêtes foraines, bal du 14 juillet, représentations de cirque (Jean Richard), de théâtre, concerts (Sun Râ), expositions de design, de mobilier urbain (CNAC), de peinture (Picasso), salons d'antiquaires et d'artisans, jusqu'à la présentation de serpents et à une piste artificielle de ski⁷³³... »

⁷²⁶ Arretche, Charpentier, Faugeron, de Marien, Marot et une équipe: l'A.U.A

⁷²⁷ *Ibid.*, p.19-20

⁷²⁸ *Ibid.*, p.20

⁷²⁹ *Ibid.*

⁷³⁰ *Ibid.*, p.22

⁷³¹ *Ibid.*, p.25-26

⁷³² *Ibid.*, p.27

⁷³³ *Ibid.*, p.27

- d’autre part, les boutiques alentour, ne pouvant être relouées qu’à titre précaire, commencèrent à accueillir des activités marginales comme des « fripiers, brocanteurs, vendeurs d’objets plus ou moins farfelus, boutiques de mode plus ou moins extravagantes, décorateurs, bouquinistes, cafés-théâtres, etc.⁷³⁴ »

Finalement, le public redécouvre ces architectures métalliques sous un nouveau jour et commence à s’y attacher :

« Un très large revirement de l’opinion - surtout dans les milieux intellectuels - s’opère peu à peu : [...] l’architecture de Baltard est soudain présentée ou ressentie comme d’une très haute qualité esthétique et technique, parfois comme une œuvre “géniale”⁷³⁵. »

Malgré les protestations d’associations de quartier, d’intellectuels français et étrangers, d’opposants politiques⁷³⁶, la conservation des pavillons Baltard sur place est écartée, en raison notamment des problèmes générés pour la construction de la gare de RER⁷³⁷. En 1971, la démolition des Halles est entreprise. Néanmoins les débats suscités par les Halles auront provoqué un changement de regard durable sur ces structures métalliques du XIXe siècle :

« [L]’APUR faisait dès 1971-72 de la conservation de la grande halle de La Villette (construite par Janvier et de Merindol en 1867) l’une des exigences de tout projet de réaménagement de l’emprise des anciens abattoirs et l’une des contraintes centrales du concours d’idées organisé sous ses auspices en 1976⁷³⁸. »

En 1974, cinq ans après la création de la ZAC, alors que les travaux préliminaires à la construction de la gare de RER sont bien engagés, que les grands financements publics sont validés, que la commercialisation des programmes destinés au secteur privé est complétée à 80%⁷³⁹, une nouvelle vague de contestation vient déranger le cours des opérations, avec pour enjeu la forme urbaine donnée au programme. Dans un contexte de crise économique qui remet en question les vastes ambitions de l’opération des Halles, plusieurs lignes de critique coagulent :

« [D]’un point de vue “idéologique”, les thèses “environnementalistes” s’imposent dans tous les « mass media » [...] ; une telle tendance prend appui en outre sur les

⁷³⁴ *Ibid.*, p.27

⁷³⁵ *Ibid.*

⁷³⁶ *Ibid.*, p..28

⁷³⁷ *Ibid.*, p.28-29

⁷³⁸ *Ibid.*, p.30

⁷³⁹ *Ibid.*, p.31

résultats très fréquemment critiquables dont les opérations d'urbanisme "modernes" offrent souvent l'exemple [...]. Aussi, tout ce qui est jugé susceptible d'accroître le "mal absolu" que constitue la densification du centre ville est-il condamné⁷⁴⁰. »

Succédant à Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing réduit les ambitions du projet, décidant notamment de ne pas renouveler le permis du Centre d'Affaires International et de dédier cet espace à l'agrandissement du parc prévu en surface⁷⁴¹. Fin 1974, le Conseil de Paris refuse de ratifier le projet de Ricardo Bofill qui avait été présélectionné par le Secrétaire d'État à la Culture et le Président de la République lui-même. Le Conseil exige de pouvoir choisir entre trois projets. Trois maquettes sont produites : par Ricardo Bofill, Par Bernard de la Tour d'Auvergne et Jean-Claude Bernard en lien avec l'APUR. Une exposition est organisée à destination du public, qui « s'y précipite et afflue dans des proportions qui surprennent et débordent presque ses organisateurs⁷⁴² ». Les réactions ne sont plus aussi négatives que sept ans plus tôt. L'Assemblée Municipale et le Préfet de Paris ne parviennent néanmoins pas à trancher la consultation. Ce sera finalement l'élection de Jacques Chirac, premier Maire de Paris depuis 1871, qui débloquera la situation⁷⁴³.

b. *L'écho des « luttes urbaines »*

Les mouvements de contestation sociale qui scandèrent le processus d'aménagement des Halles font écho à un phénomène de plus vaste ampleur, qui s'inscrit dans le prolongement des GAM et s'est radicalisé à la faveur des événements de mai 1968. Il s'agit des « luttes urbaines », auxquelles Manuel Castells consacra un ouvrage. Celui s'ouvre sur ces mots :

« Dans la rue, dans leur rue, brandissant le pourquoi de leur colère, ils sont des milliers sur les pavés des rues vieilles du quartier des Marolles à Bruxelles à refuser de voir s'élever les bureaux en verre et en acier des grands trusts du Marché commun sur les débris de ces maisons et de ces tavernes qu'on occupe et qu'on fait vivre depuis des

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p.32

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² *Ibid.*,p.34

⁷⁴³ Selon lui, le quartier, encadré par Saint-Eustache, la Halle aux Blés mais aussi le nouveau centre Georges Pompidou n'a pas besoin d'une architecture monumentale. Il s'agit de « s'insérer avec sensibilité et modestie [...] dans un environnement urbain déterminé et marqué par la présence de quelques édifices éminents ». Priorité est ainsi donnée aux espaces publics, avec l'ambition de créer l'un des plus vastes réseaux d'espaces piétonniers des grandes métropoles mondiales. En surface, une large portion des anciennes emprises des Halles sera dédiée à un parc au plan essentiellement rectiligne, malgré la conservation d'un axe diagonal reliant Saint-Eustache et la rue des Halles. Celui-ci était un élément fort de la proposition de J.C. Bernard avec l'APUR, qui avait reçu les faveurs du public lors de l'exposition de 1975.

certaines d'années. Et ils gagneront. [...] Et c'est dans la rue [...] que de jeunes Parisiens ont fait la fête pour préserver ces pavillons des Halles condamnés à être remplacés par des sièges financiers, que de jeunes Américains ont, dans un geste symbolique, enterré un moteur de voiture, source de pollution et du rythme effréné de la "vie moderne". [...] En tout état de cause, quand de jour en jour, dans tous les pays, on voit augmenter le nombre, la dimension et l'intensité de ces mobilisations populaires portant sur le "cadre de vie", sur les formes et les rythmes de la vie quotidienne, il semble logique de conclure à l'émergence d'une nouvelle forme de conflit social directement lié à l'organisation collective du mode de vie⁷⁴⁴. »

La recherche urbaine marxiste des années 1970 chercha de manière récurrente à penser la possibilité théorique d'une convergence des luttes entre les revendications des travailleurs d'usine et celles des citoyens se mobilisant contre la politique d'aménagement de l'État au nom de la qualité de vie. Nous verrons cela un peu plus loin.

Le quartier de l'Alma-Gare à Roubaix⁷⁴⁵ a souvent été présenté comme un emblème des Luttes urbaines. L'intense mouvement de contestation populaire qui s'éleva, au tout début des années 1970, contre le projet de rénovation urbaine porté par les autorités publiques, unissant les habitants concernés par les expulsions et expropriations et divers militants, intellectuels et professionnels attachés à la préservation de ce patrimoine urbain et social, conduisit à la mise en place d'une démarche participative inédite. Pendant une dizaine d'année, des Ateliers populaires d'urbanisme furent organisés afin d'élaborer un projet avec et pour les habitants. Cette « mobilisation [est] devenue exemplaire et emblématique d'une résistance populaire aux opérations brutales et peu soucieuses des dimensions sociales de la vie de quartier ⁷⁴⁶ ». Elle

⁷⁴⁴ Manuel Castells, *Luttes urbaines*, Paris, La Découverte, 1975, p.5-8

⁷⁴⁵ A l'origine, le quartier de l'Alma-Gare était constitué d'un ensemble de « courées » typiques des villes du Nord au passé industriel. Il s'agit d'îlots composés de deux rangées de petites maisons basses se faisant face dans une ruelle privée et étroite. Cette forme d'urbanisme s'est particulièrement répandue à partir du XIXe siècle dans les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing. En raison de l'étroitesse des ruelles, les logements étaient souvent très sombres. Par ailleurs, ils étaient mal isolés, humides. La densité de population à l'îlot étant très élevée, la promiscuité était forte entre familles, entraînant des problèmes de voisinage et de santé publique. La densité avait par ailleurs tendance à croître avec le temps, du fait de la sur-occupation des logements, que l'on agrandissait souvent en construisant sur le petit jardin disponible à l'arrière de chaque maison (quand les maisons disposaient d'un tel espace). Par ailleurs, dans les années 60, un grand nombre de ces courées ne disposaient encore que d'un point d'eau collectif et de toilettes extérieures. Après la seconde guerre mondiale, la construction de nouveaux logements et la lutte contre le mal-logement deviennent un enjeu public de premier plan. Or ces courées apparaissent très difficiles à réhabiliter et ce d'autant plus que le paradigme dominant à l'époque est celui du modernisme. C'est ainsi que plusieurs projets de « rénovation urbaine » furent conduits à Roubaix, rasant complètement les courées pour y construire de nouveaux programmes d'inspiration moderniste. C'est ce genre de rénovation que l'Etat prévoit pour les courées de l'Alma au début des années 70.

⁷⁴⁶ Paula Cossart et Julien Talpin, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Paris, Ed. du Croquant, 2015, p.14

constitua un véritable laboratoire d'expérimentation de nouvelles méthodes de démocratie participative, grâce notamment à l'important soutien technique qu'apportèrent des architectes volontaires aux habitants. Ainsi le collectif de lutte parvint à imposer son contre-projet à celui de la mairie. Aux yeux de nombreux analystes du mouvement, celui-ci reste une référence pour repenser les dispositifs de participation dans une perspective de « démocratie d'interpellation⁷⁴⁷ ».

2. Années 70 : la politisation des luttes citoyennes contre les politiques d'aménagement de l'État avec le concours de la recherche urbaine marxiste

Les luttes urbaines ont pu s'appuyer sur les développements théoriques de la recherche urbaine marxiste. Paradoxalement, celle-ci se développe sous le patronage de l'État. Celui-ci est très ébranlé par les événements de mai 1968, et la période de forte agitation sociale qui s'en est suivie. Les transformations rapides des structures économiques et sociales du pays, promues par l'État-providence, apparaissent moins consensuelles que les hauts fonctionnaires de l'État se les imaginaient. Dans le champ de la planification et de l'urbanisme, les mouvements de contestation dont nous venons de donner quelques exemples (le projet des Halles, les luttes urbaines) interrogent la haute administration qui ne les avaient pas anticipés. Ce contexte sert de catalyseur aux rapprochements entre l'État et les chercheurs en sciences sociales, amorcés au début des années 1960. Les planificateurs souhaitent comprendre les phénomènes sociaux en cours, prêts à faire preuve d'une réflexivité radicale par rapport à leur action. Cela n'est pas sans ambivalence puisque, comme le note Amiot, l'État assoit par la même occasion sa mainmise sur la production de connaissances sur le monde social :

« L'État planificateur, ébranlé, demeure cependant offensif et ne renonce pas à la volonté de détenir et de mettre en œuvre le monopole de la connaissance scientifique légitime de la réalité sociale en faisant un pas de plus dans la marche qu'il a entreprise en direction des institutions universitaires et la génération des jeunes diplômés que les événements de 1968 ont concernés comme acteurs⁷⁴⁸. »

A partir des années 70 est créée la Mission de la recherche urbaine (1971-1984), sous la houlette de laquelle va se constituer une communauté détonante, alliant des services de l'État en perte de repères et une jeune recherche urbaine marxiste très critique des pratiques de production de

⁷⁴⁷ *Ibid.*

⁷⁴⁸ Michel Amiot, *Contre L'État, les sociologues, op.cit.*, p.93

la ville. Le budget de la Mission de la recherche urbaine croît très rapidement, entraînant un développement spectaculaire des crédits de recherche incitative attribués à des chercheurs en sciences sociales, tout particulièrement sociologues⁷⁴⁹.

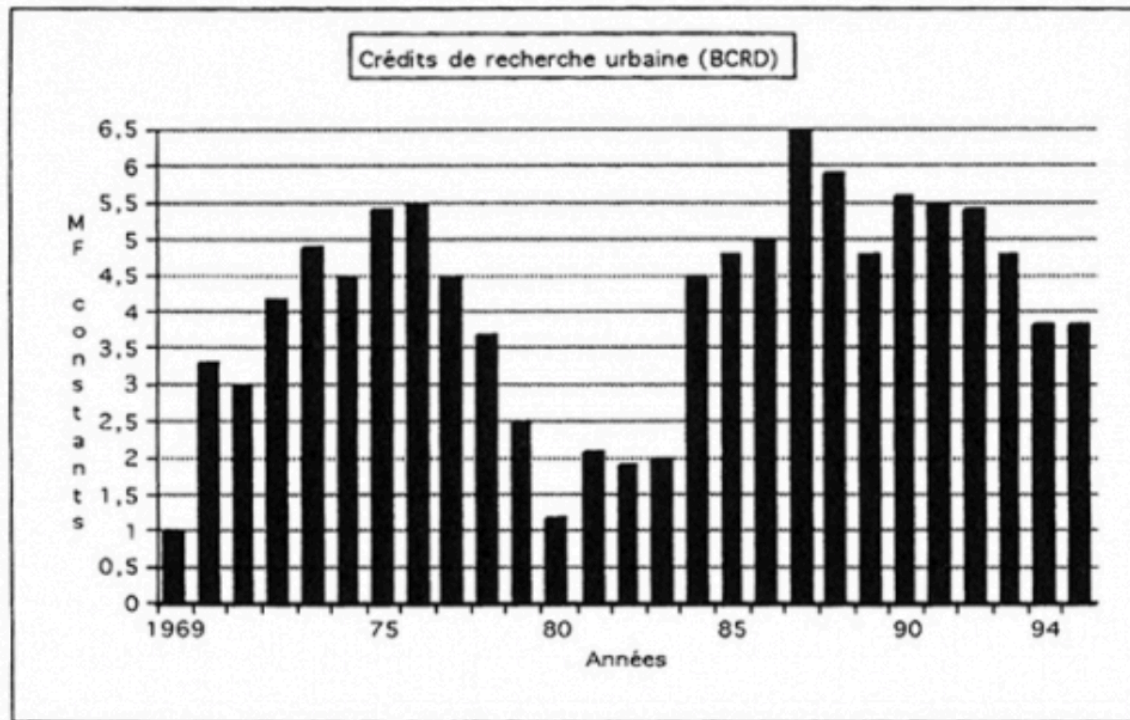


Figure 2. Crédits d'investissement en millions de francs constants (base 100 en 1969), issus du Budget civil de la recherche et développement (BCRD), gérés pour le compte de la DGRST, par le ministère de l'Équipement (Mission de la recherche urbaine puis Plan Urbain) (source : Pierre Lassave, 1997⁷⁵⁰)

C'est à cette époque que se développe la problématique de « Monopolville », dont Manuel Castells et Francis Godard sont les figures les plus emblématiques. En introduction de Monopolville, les auteurs exposent la perspective adoptée :

« Il s'agit d'établir la logique sociale du processus d'urbanisation, et ceci en partant, tout d'abord, de ses interrelations avec les sources premières de l'organisation sociale dans la conjoncture économique où l'on se place. Or, parmi les facteurs structurants des rapports sociaux et des formes de vie collective, deux grands éléments apparaissent au premier plan des sociétés industrielles capitalistes : les grandes entreprises, en tant

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p.94

⁷⁵⁰ Pierre Lassave, *Les sociologues et la recherche urbaine*, Toulouse : Presses universitaires du Midi, 1997, chap. 1, §6 [en ligne] <https://books.openedition.org/pumi/13840> (consulté le 07/12/22)

*qu'organisations économiques de production et de gestion correspondant à la concentration du capital et des moyens de production, et l'Appareil d'État, qui intervient de plus en plus dans l'ensemble de la vie économique et sociale, devenant, par là-même, un véritable aménageur de la vie quotidienne*⁷⁵¹. »

Les auteurs considèrent que la création de nouveaux pôles stratégiques de développement industriel dans le cadre du VIe Plan sont des analyseurs privilégiés de la production conjointe de la ville par les industriels et l'État aménageur. Ils choisissent de s'intéresser particulièrement aux processus d'urbanisation du littoral dunkerquois, retenu avec Fos-sur-mer pour l'implantation d'immenses ports industriels. La réalisation du complexe industrialo-portuaire de Dunkerque leur apparaît comme l'archétype du « capitalisme monopoliste d'État ». Il s'agit de cette phase d'industrialisation avancée où l'État doit soutenir le développement d'entreprises monopolistiques nationales soumises à la concurrence mondiale, à travers diverses aides et garanties financières, ou encore *via* l'aménagement par la puissance publique des infrastructures nécessaires au fonctionnement optimal des entreprises (transports, équipements spécifiques...). Dans le cas de Dunkerque, l'intervention de l'État va plus loin puisqu'elle implique en même temps de transformer la structure socio-urbaine de la ville d'accueil, afin de pourvoir aux besoins en main d'œuvre des industries nouvelles, et de permettre la « reproduction de la force de travail ». Cela passe notamment par l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat, d'équipements collectifs, d'infrastructures de transport⁷⁵²...

De telles analyses mettent ainsi en lumière les rapports structurels entre les revendications des travailleurs dans le cadre de l'usine et les mouvements sociaux urbains dénonçant les problèmes générés par les procédures d'aménagement dirigées par l'État. À l'horizon : l'unification des luttes contre le capitalisme monopoliste d'État. Comme le résume Michel Amiot :

« Les conditions de la production et de la consommation sont concentrées dans les mains de deux sortes d'acteurs (quelques monopoles, et l'État), au lieu qu'auparavant, dans la période d'avant 1960, tout était dispersé entre les mains d'une multitude d'acteurs : entreprises nombreuses et diverses, pouvoirs locaux... [...] Que faut-il de plus pour que la tension éclate en conflit ouvert, et que la révolution urbaine découvre

⁷⁵¹ Manuel Castells, Francis Godard, *Monopolville. L'entreprise, l'État, l'urbain*, Paris, Mouton, 1974, p.7

⁷⁵² *Ibid.*, p.12

*qu'elle combat dans la ville le même adversaire que le mouvement ouvrier dans l'usine*⁷⁵³ ? »

La recherche urbaine marxiste connaît un très fort développement au cours de la période 1970-1975.

Les travaux de Castells et Godard diagnostiquant l'avènement d'un capitalisme monopoliste d'État sont complétés par d'autres recherches qui, à la même époque, soulignent la tendance de l'État planificateur à favoriser certains grands acteurs de l'aménagement, amenés à occuper des positions quasi-monopolistiques. Comme déjà abordé dans le chapitre précédent, Pierre Veltz souligne, dans *Les Plans d'occupation des sols*⁷⁵⁴, combien le système juridique de la LOF, généralisant l'élaboration de Schémas directeurs déclinés en Plans d'occupation des sols, est en fait essentiellement dérogatoire pour les grands investisseurs. Christian Topalov enrichit la théorie du capitalisme monopoliste d'État en s'intéressant à un groupe d'acteurs spécifique : les promoteurs immobiliers. Apparus au cours des années 1950, ces derniers ont acquis au cours des années 1960 un rôle prépondérant dans la construction de logements neufs. Attardons-nous un peu sur ce travail qui nous sera utile ultérieurement, notamment pour mettre en perspective les évolutions actuelles de l'urbanisme.

La constitution du secteur de la construction immobilière en marché capitaliste s'est historiquement heurtée à plusieurs problèmes, notamment celui du décalage temporel entre les investissements initiaux nécessaires, très importants, et la lenteur des retours sur investissement (en raison des délais de construction des bâtiments mais aussi du temps nécessaire pour le paiement du logement par les acheteurs). Avant les années 1950, « la configuration dominante reste sans doute celle où l'articulation propriété du sol-capital de circulation s'opère sous la dominance de la propriété foncière⁷⁵⁵ ». En somme, les principales opérations de construction immobilière sont le fait de propriétaires fonciers réinvestissant une partie de leur rente dans la production de nouveaux logements. Mais « la dévalorisation accélérée des capitaux petit-bourgeois dans l'entre-deux guerres ôte la possibilité à la propriété foncière urbaine d'opérer la même transformation qu'auparavant⁷⁵⁶ », si bien qu'un « problème foncier » apparaît après la guerre, alors que la demande de logements bondit. Au début des années 1950, l'État cherche

⁷⁵³ Amiot, *op.cit.*, p.135

⁷⁵⁴ Pierre Veltz, *Les Plans d'occupation des sols : logiques nationales et logiques locales dans la mise en oeuvre des instruments de planification*, Trappes, Beture, 1975

⁷⁵⁵ Christian Topalov, *Les Promoteurs immobiliers. Contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France*, Paris/La Haye, Mouton, 1974, p.282

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p.283

alors à « libérer le marché foncier ». Pour cela, il faut réduire l'apport nécessaire pour construire de nouveaux logements, ce que vont permettre des lois promulguées en 1950 et 1953 : dorénavant, « des prêts spéciaux du Crédit foncier peuvent couvrir jusqu'à 80 % du prix de revient de l'opération immobilière, et leur taux d'intérêt est "bonifié" par une subvention de l'État, les primes à la construction⁷⁵⁷ ». Ces lois, qui permettent de lancer des opérations de construction beaucoup plus facilement et de réaliser rapidement des plus-values, instaurent les conditions du développement d'un marché immobilier capitaliste que de nouveaux acteurs, les promoteurs immobiliers, vont peu à peu investir. Les années 1950 sont l'époque du « "Far West" immobilier où la multiplication des faillites entraîna et la floraison de textes inopérants destinés à "protéger les acquéreurs" et la naissance d'une organisation désireuse de départager les véritables professionnels des autres⁷⁵⁸ ». En 1963, de nouvelles lois sont prises contre la spéculation : d'une part, une réforme de la fiscalité immobilière exonère de toute taxe les sociétés spécialisées dans la promotion immobilière, à la différence des structures réalisant des opérations de promotion occasionnelles qui sont assez fortement taxées ; d'autre part, les opérations immobilières doivent dorénavant obtenir auprès d'une banque une garantie d'achèvement des travaux, ce qui va « renforcer de façon puissante, la tendance des banques à contrôler de très près le déroulement des opérations menées par les promoteurs indépendants⁷⁵⁹ », favorisant finalement la professionnalisation du secteur de la promotion. Après une période de boom immobilier entre 1962 et 1965, un retournement de la conjoncture immobilière se produit entre 1965 et 1968 :

« Avec la crise, toutes les localisations se reclassent : soit que les promoteurs doivent se replier sur les zones urbaines bien desservies et équipées, soit qu'ils doivent s'assurer d'une amélioration de l'équipement des zones périphériques où ils interviennent. [...] Les promoteurs, dans le nouveau système de places, sont donc différenciés par leur capacité à "fabriquer du terrain" : les uns rencontrent la propriété foncière à travers le "jeu normal du marché foncier" et voient limitées leurs possibilités de retenir les surprofits de localisation éventuels ; les autres s'assurent de la base foncière de leur activité grâce à l'intervention publique⁷⁶⁰. »

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p.287

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p.290

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p.301-302

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p.307-308

Afin de favoriser le développement de nouvelles zones d'habitat, la concertation entre acteurs publics et privés devient nécessaire. Cette nouvelle nécessité se traduira notamment par la création des procédures de ZAC. Dans ce processus, les gros acteurs de la promotion, capables de donner des garanties fiables aux organismes de crédit et aux pouvoirs publics, sont privilégiés.

Au terme de sa démonstration, Topalov peut renvoyer dos à dos « deux formulations typiques opposées » de l'action urbanistique de l'État :

« [...L]'une, officielle dans l'administration, est l'affirmation selon laquelle “les pouvoirs publics assurent la maîtrise des tendances spontanées de l'urbanisation, afin d'en supprimer les effets négatifs et d'orienter le développement urbain dans l'intérêt général” ; l'autre formulation, contestataire, pose que “les pouvoirs publics, malgré leurs déclarations, se soumettent en réalité aux tendances spontanées de l'urbanisation et renoncent à les infléchir”. Ces thèses opposées reposent sur un schème unique : l'État planificateur contre l'État libéral, opposition parfaitement factice à nos yeux⁷⁶¹. »

En réalité :

« [...L]'urbanisme concerté succède au laisser-faire et à l'urbanisme administratif quand les agents capitalistes de la production sont à la fois dans l'obligation de maîtriser eux-mêmes la formation des valeurs d'usage urbaines à un niveau de complexité supérieur, et dans l'incapacité de le faire sans l'État⁷⁶². »

Et Topalov de conclure :

« Ce n'est pas par hasard sans doute si l'analyse d'une catégorie d'agents économiques “privés” nous conduit à une conclusion concernant le rôle de l'État : la planification urbaine n'est ni indicative, ni autoritaire, elle est monopoliste. »

3. A l'articulation de préoccupations sociales et d'une approche renouvelée de la forme urbaine : l'expérience du Plan Régulateur Général de la ville de Bologne

A la même époque, à partir de la fin des années 1960, une expérience menée en Italie va faire l'objet d'une forte attention européenne. Il s'agit de l'élaboration du Plan Régulateur Général de la ville de Bologne, qui a établi un lien concret entre les préoccupations sociales d'une équipe municipale de gauche et un nouveau rapport à l'aménagement et à l'urbanisme,

⁷⁶¹ *Ibid.*, p.315

⁷⁶² *Ibid.*, p.315-316

où modernisation ne signifiait plus nécessairement rénovation brutale. Le plan de Bologne « se propose de conserver, en même temps que l'environnement physique, la population et les activités traditionnelles du centre historique » : il ne s'agit pas d'« un acte symbolique de sauvegarde mais un acte politique⁷⁶³ ». Il fallait donc inventer et mettre en œuvre une politique de réhabilitation du centre ancien permettant de respecter le tissu social et urbain existant tout en y faisant pénétrer les réseaux et équipements modernes.

Un travail d'analyse précis du centre ancien permit de repérer certaines typologies d'îlots et d'immeubles, et de définir les conditions d'un assainissement respectueux de leur histoire et de leur forme. Furent ainsi mis en œuvre concrètement les principes du *recupero*, qui faisait l'objet de recherches architecturales depuis la fin des années 1950. Le *recupero* fut notamment théorisé par des architectes tels que Saverio Muratori, Aldo Rossi ou Carlo Aymonino. En 1959, Muratori publie une analyse typo-morphologique du tissu urbain de la ville de Venise, suivie en 1963 d'une analyse similaire de la ville de Rome. Contre le modernisme architectural qui faisait abstraction de l'histoire des lieux, ces travaux analysent l'histoire des villes telle qu'elle se matérialise dans la morphologie générale de la ville et dans sa structuration plus fine, au niveau des quartiers et des îlots, ainsi que dans les formes architecturales où peut se lire la complexe articulation, sans cesse reprise au cours de l'histoire, du déjà-là et du nouveau. L'objectif est d'élaborer une *storia operante* de la ville, c'est-à-dire une « histoire active » capable d'orienter les choix du présent.

« Ces analyses [...] se basaient sur le principe qu'avant toute intervention il était nécessaire d'identifier ce sur quoi on pouvait intervenir avec une certaine souplesse (innovations) et ce qu'il ne fallait pas toucher (permanences). [...] Il ne s'agissait pas de refaire à l'identique, mais de répéter dans une nouvelle architecture les mêmes caractéristiques typologiques qui se retrouvaient dans un quartier (type de façade, nombre d'étages, situation, matériaux, type de parcelle, etc⁷⁶⁴). »

En somme, l'analyse typo-morphologique est une démarche d'analyse de la forme urbaine s'appuyant sur la description précise des caractéristiques spatiales et architecturales d'un îlot, d'un quartier, d'une ville afin d'identifier certains principes réguliers leur conférant une forme particulière, indissociablement matérielle et sociale. C'est une pensée de la relation, au contraire

⁷⁶³ Alain Viaro, « Bologne : une rénovation urbaine exemplaire », in : *Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat*, n°49, 1976 [en ligne] <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=hab-001:1976:49::360> (consulté le 07/12/22)

⁷⁶⁴ Ingallina, *op.cit.*, p.83

d'une pensée de la séparation des fonctions ; une pensée organique à l'opposé d'une pensée rationaliste.

Dans le cadre de l'opération de Bologne, certains outils juridiques de négociation avec les propriétaires et d'accompagnement social des personnes temporairement déplacées furent mis en place. Des programmes de logements sociaux furent construits et d'anciens édifices réutilisés comme équipements collectifs. Parallèlement à la réhabilitation du centre ancien, une réflexion fut menée sur la périphérie, aux formes urbaines beaucoup plus diluées, et qu'il s'agissait de requalifier. La limitation de la croissance urbaine fut décidée. Si « qualité et identité coïncidaient dans le cas du centre, chargé de valeurs symboliques », « le problème se posait pour les quartiers périphériques, qui n'avaient pas de caractère⁷⁶⁵ ». L'analyse typomorphologique du centre ancien permit ainsi d'identifier des principes urbains fondamentaux, qu'« il fallait essayer d'appliquer aux périphéries, en en donnant une version “moderne⁷⁶⁶” ». La démarche expérimenta la participation des habitants aux choix d'aménagement *via* les conseils de quartier.

Patrizia Ingallina met en exergue l'influence de l'Italie, de l'expérience de Bologne et du *recupero* en particulier, sur le développement du mouvement du Projet urbain en France⁷⁶⁷. Les théoriciens du Projet urbain, en France, sont souvent les mêmes que ceux qui, à partir de la fin des années 1970, ont diffusé puis enrichi les principes de l'analyse typo-morphologique. On pense à Christian Devillers, Philippe Panerai, Patrick Céleste ou encore David Mangin. Il s'agissait d'inventer une nouvelle manière de faire la ville, beaucoup plus contextualisée, respectueuse des formes urbaines héritées du passé et des modes de vie locaux. Ce faisant, le mouvement du Projet urbain réinjecta dans la positivité urbanistique certains des composants traditionnels de la mentalité de l'*homo faber* : la médiation entre tradition et nouveauté, le sens de la fabrication et de l'artisanat, l'enjeu de la qualité, le lien entre pratique architecturale et valeurs culturelles d'une société. C'est ce que nous allons maintenant développer.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p.85

⁷⁶⁶ *Ibid.*

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p.86-88

II. LE MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » EN FRANCE : L'*HOMO FABER* CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE — OUI, TOUT CONTRE⁷⁶⁸...

Nous allons voir qu'il existe une forme d'incompatibilité fondamentale entre la culture de l'*homo faber* et la gouvernementalité. S'exprimant d'abord à l'encontre du mouvement Moderne, la révolte de l'*homo faber* architecte, dont le mouvement du Projet urbain est le fer de lance, remet profondément en question le processus de gouvernementalisation ininterrompu de la fabrication de la ville depuis le début du XXe siècle. Il va ainsi entrer en résonance avec les mouvements contestataires des années 1970. Mais le mouvement du Projet urbain peut aussi être lu, paradoxalement, comme une acculturation profonde des architectes à la gouvernementalité. Ceci sera déterminant dans la réappropriation future du Projet urbain par cette dernière, au cours des années 1980.

1. La culture de l'*homo faber* et ses rapports conflictuels avec la gouvernementalité

Dans *Condition de l'homme moderne*⁷⁶⁹, Hannah Arendt s'intéresse au destin de l'*homo faber* — ou l'homme de l'œuvre — dans la modernité. Ses analyses permettent de mieux comprendre certains traits du mouvement du Projet urbain, ainsi que son affinité avec le vent de révolte général qui souffla sur la France à partir de la fin des années 1960. A lire Arendt, on mesure combien la culture de l'*homo faber* diffère de la rationalité gouvernementale telle qu'elle s'est développée depuis le XVIIe siècle. Le Mouvement moderne, qui a pu sembler en osmose avec l'appareil gouvernemental français jusqu'aux années 1960, partageant avec lui un même schème disciplinaire, est sans doute le symptôme de la marginalisation de la culture de l'*homo faber* dans l'idéologie modernisatrice des Trente Glorieuses. C'est cette culture que les penseurs du Projet urbain ont en partie voulu régénérer.

⁷⁶⁸ Nous détournons ici la célèbre formule de Michel Amiot : « Contre l'État planificateur, les sociologues ? Oui, tout contre. » (Amiot, *op. cit.*, p.92)

⁷⁶⁹ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne, op.cit.*

a. *Biopolitique et gouvernementalité chez Foucault, « avènement du domaine social » et pénétration du « processus vital » dans le champ politique chez Arendt*

Bien que formulées vingt ans avant le cours *Sécurité, territoire, population* de Foucault, les thèses de *Condition de l'homme moderne* offrent une lecture de l'histoire des activités humaines très cohérente avec la généalogie de la gouvernementalité chez Foucault. Ce qu'Arendt appelle « l'avènement du social⁷⁷⁰ », qui correspond à une percée du processus biologique de la vie humaine dans les affaires publiques au XVIIe siècle, préfigure fortement les analyses foucaaldiennes de l'apparition de la « population » comme objet central de l'action gouvernementale à cette époque. Foucault semble ainsi avoir « confirmé », par des analyses beaucoup plus concrètes et précises, les grands repérages historiques établis par Arendt. *A posteriori*, et sans craindre un léger anachronisme, on peut alors trouver chez cette dernière un éclairage intéressant de la gouvernementalité, décalé par rapport aux préoccupations foucaaldiennes. Arendt permet de saisir les conséquences du développement de la gouvernementalité moderne sur les activités des hommes ou, plus exactement, sur le rapport de ces derniers à leurs propres activités.

Au cours de la période charnière du XVIIIe siècle, que Foucault associe à l'émergence de la gouvernementalité économique-libérale, le développement d'une pensée économique se focalisant sur la production comme source première d'enrichissement de l'État va conduire à une intense problématisation du travail, dont l'analyse servira de principe de compréhension de toutes les autres activités⁷⁷¹. Dire que le travail devient le type d'activité dominant — au moins conceptuellement dans un premier temps — signifie que le processus vital, cyclique, perpétuellement recommencé, devient le principe fondamental de la pensée moderne :

« Le travail est l'activité qui correspond au processus biologique du corps humain, dont la croissance spontanée, le métabolisme et éventuellement la corruption, sont liés aux productions élémentaires dont le travail nourrit ce processus vital. La condition humaine du travail est la vie elle-même⁷⁷². »

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p.76-89

⁷⁷¹ « L'ascension soudaine, spectaculaire du travail, passant du dernier rang, de la situation la plus méprisée, à la place d'honneur et devenant la mieux considérée des activités humaines, commença lorsque Locke découvrit dans le travail la source de toute propriété. Elle se poursuivit lorsque Adam Smith affirma que le travail est la source de toute richesse ; elle trouva son point culminant dans le "système du travail" de Marx, où le travail devint la source de toute productivité et l'expression de l'humanité même de l'homme. » (*Ibid.*, p.147)

⁷⁷² *Ibid.*, p.42

L'homme travaille en vertu de sa condition d'être vivant. L'*animal laborans* a un rapport au monde structuré par les besoins de son processus vital. Depuis l'Antiquité, l'*animal laborans* avait toujours été relégué au dernier rang des activités humaines. Cette hiérarchie est complètement renversée au XIXe siècle : le processus vital pénètre tout le champ du savoir. L'homme vivant, travaillant, consommant concentrera dorénavant sur lui l'essentiel de l'attention. Comme l'écrit Arendt :

« Il y a une coïncidence frappante entre la philosophie du travail de Marx et les théories du développement et de l'évolution au XIXe siècle : évolution naturelle d'un unique processus vital depuis les formes les plus simples de la vie organique jusqu'à l'apparition de l'animal humain, et développement historique d'un processus vital de l'humanité considérée comme un tout⁷⁷³. »

Dans ce processus, l'*homo faber* et sa culture de l'œuvre vont peu à peu se trouver marginalisés.

b. *La marginalisation progressive de l'homo faber dans la modernité*

Le domaine de l'« œuvre », qu'Arendt associe à la culture de l'*homo faber*, se distingue fortement de celui du travail :

« L'œuvre est l'activité qui correspond à la non-naturalité de l'existence humaine, qui n'est pas incrustée dans l'espace et dont la mortalité n'est pas compensée par l'éternel retour cyclique de l'espèce. L'œuvre fournit un monde « artificiel » d'objets, nettement différent de tout milieu naturel. C'est à l'intérieur de ses frontières que se loge chacune des vies individuelles, alors que ce monde lui-même est destiné à leur survivre et à les transcender toutes. La condition humaine de l'œuvre est l'appartenance-au-monde⁷⁷⁴. »

L'homme produit des artefacts plus ou moins durables en vertu de son rapport non-naturel, non-instinctuel au monde. Ce dernier lui est hostile sans la production d'une interface artificielle, à la fois matérielle et sociale, qui l'en protège. A partir du XVIIIe siècle, sous l'influence de la généralisation de la culture de l'*animal laborans*, la rationalité instrumentale typique de l'*homo faber* va se détacher de certaines de ses valeurs fondamentales et muter en un pur principe de raffinement des instruments du travail. Ce phénomène est contemporain des progrès de l'automatisation des processus artisanaux sous l'effet des révolutions industrielles.

⁷⁷³ *Ibid.*, p.164

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p.41

L'industrialisation transforme purement et simplement l'artisanat en un travail, c'est-à-dire en une succession de gestes, de manœuvres, de manipulations qui forment un processus de production standardisable, produisant toujours exactement le même objet « utile » à la sortie de la chaîne de production. La rationalité instrumentale fait partie de la culture de l'*homo faber* mais elle était traditionnellement secondaire par rapport à la *finalité du travail* : la conception d'un objet durable, selon les règles de l'art. Chaque objet conçu a un statut d'œuvre, transcendant ainsi une pure logique fonctionnelle. La valeur d'utilité de l'objet est indissociable de sa qualité de « bel objet », selon les règles d'appréciation ayant cours dans tel ou tel métier d'œuvre ou d'artisanat. Cette valeur, mélange d'utilité et de beauté, se déterminait au marché, lors de la soumission au regard public de l'œuvre de l'artisan⁷⁷⁵. Or :

« Une chose est sûre : l'automatisme continu de la fabrication [a écarté] l'hypothèse beaucoup plus importante que les objets du monde qui nous entoure dépendent de conceptions humaines et se construisent conformément à des normes humaines d'utilité ou de beauté⁷⁷⁶. »

A la différence de la « spécialisation » des métiers d'œuvre et artisanaux, qui est un processus ancien, la « division du travail » en tâches répétitives, privant chaque ouvrier *de l'image du tout en train d'être fabriqué*, a profondément transformé le sens de l'œuvre⁷⁷⁷.

« La révolution industrielle a remplacé l'artisanat par le travail [...]. C'est la division du travail, plutôt qu'une mécanisation accrue qui a remplacé la spécialisation rigoureuse exigée autrefois dans l'artisanat. [...] Ici, la nature même de l'œuvre est modifiée et le processus de production, bien qu'il ne produise aucunement des objets pour la consommation, prend les caractéristiques du travail⁷⁷⁸. »

Lorsque le processus artisanal est industrialisé, la manufacture fonctionnant en permanence, la production d'objets n'est plus limitée par une quelconque finalité de durabilité : elle doit être écoulee. Et plus elle est écoulee, plus l'industrialisation du processus de fabrication devient rentable, ce qui permet de produire toujours plus de produits à meilleur marché, etc. La généralisation jusqu'au non-sens de normes productivistes dans le domaine de l'œuvre est une conséquence de l'absorption de la rationalité instrumentale de l'*homo faber* par le processus vital de la société, à travers la diffusion de la culture du travail de l'*animal laborans*.

⁷⁷⁵ *Ibid.*, p.213-222

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p.204-205

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p.134-135

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p.174

« La perpétuité des processus de travail est garantie par le retour perpétuel des besoins de la consommation ; la perpétuité de la production n'est assurée que si les produits perdent leur caractère d'objets à employer pour devenir de plus en plus des choses à consommer, ou en d'autres termes, si l'on accélère tellement la cadence d'usure que la différence objective entre usage et consommation, entre la relative durabilité des objets d'usage et le va-et-vient rapide des biens de consommation, devient finalement insignifiante⁷⁷⁹. »

c. Conséquences du déclin des valeurs de l'homo faber

Dès lors que les objets d'artisanat se rapprochent de produits de consommation, ils perdent complètement leur valeur de durabilité et de stabilité, ce qui, finalement, entraîne l'autodestruction du domaine de l'*homo faber*⁷⁸⁰. La valorisation de son savoir-faire, lié à des normes de jugement relativement stables provenant de la tradition, disparaît derrière une logique de production-consommation, incarnée par la fixation d'un prix.

Avec la disparition de la culture de l'*homo faber*, c'est le sens de la *durabilité* du monde des objets, condition de possibilité de l'objectivité humaine⁷⁸¹, que nous sommes en voie de perdre selon Arendt :

« Les idéaux de l'homo faber, fabricant du monde : la permanence, la stabilité, la durée, ont été sacrifiés à l'abondance, idéal de l'animal laborans. Nous vivons dans une société de travailleurs parce que le travail seul, par son inhérente fertilité, a des chances de faire naître l'abondance ; et nous avons changé l'œuvre en travail, nous l'avons brisée en parcelles minuscules jusqu'à ce qu'elle se prête à une division où l'on atteint le dénominateur commun de l'exécution la plus simple afin de faire disparaître devant la force de travail (cette partie de la nature, peut-être même la plus puissante des forces

⁷⁷⁹ Ibid., p.175

⁷⁸⁰ Ibid., p.221

⁷⁸¹ « [...] les objets ont pour fonction de stabiliser la vie humaine, et [...] leur objectivité tient au fait que les hommes, en dépit de leur nature changeante, peuvent recouvrer leur identité dans leurs rapports avec la même chaise, la même table. En d'autres termes, à la subjectivité des hommes s'oppose l'objectivité du monde fait de main d'homme bien plus que la sublime indifférence d'une nature vierge dont l'écrasante force élémentaire, au contraire, les oblige à tourner sans répit dans le cercle de leur biologie, parfaitement ajustée au vaste cycle de l'économie de la nature. C'est seulement parce que nous avons fabriqué l'objectivité de notre monde avec ce que la nature nous donne, parce que nous l'avons bâtie en l'insérant dans l'environnement de la nature dont nous sommes ainsi protégés, que nous pouvons regarder la nature comme quelque chose d'"objectif"⁷⁸¹. » (Ibid., p.188-189)

*naturelles) l'obstacle de la stabilité "contre-nature", purement de-ce-monde, de l'artifice humain*⁷⁸². »

Notre folle consommation de biens en tous genres nous prive du sens fondamental de l'objet, qui est de stabiliser durablement un monde humain au sein de la nature. La maison humaine, ce monde d'objets fabriqués pour abriter la vie, le travail et l'action des hommes, se retrouve soumise au processus vital de la société. Les objets sont consommés à un rythme de plus en plus effréné – ils *doivent* être consommés, détruits, renouvelés sans cesse pour répondre aux exigences d'une organisation socio-économique pensée sur le mode du processus vital, comme un renouvellement permanent.

Le déclin de la culture de l'*homo faber*, dont les architectes font traditionnellement partie, signale en fait sa difficile compatibilité avec la rationalité gouvernementale. Nous avons vu que cette dernière est consubstantiellement liée, depuis ses origines, à l'« avènement du social » comme champ d'intervention principal du pouvoir souverain. La durabilité des objets, valeur *princeps* de l'*homo faber*, implique de pouvoir inscrire tout nouvel artefact dans une tradition et des valeurs relativement stables. Elle entre en conflit avec la gouvernementalité qui, se centrant sur les besoins de l'homme vivant, travaillant, consommant, a pour principe fondamental la perpétuelle reproduction du processus vital de la population. Or une telle « reproduction » implique en fait, comme le pressent Arendt, que l'on réduise sans cesse la durée de vie des objets afin de garantir un renouvellement permanent des cycles socio-économiques de la production et de la consommation.

2. La revivification de la culture de l'*homo faber* dans le mouvement du Projet urbain

a. L'architecte comme homo faber

L'architecture est une discipline de l'œuvre, s'ancrant traditionnellement dans une culture d'*homo faber*. Dans son anthropologie du projet architectural, Jean-Pierre Boutinet rejoint souvent les réflexions d'Arendt sur l'homme de l'œuvre. Il souligne d'abord l'importance de la *mimesis* dans la pratique architecturale, c'est-à-dire une certaine modalité de reproduction de modèles existants. Il rappelle néanmoins l'importance de la réinterprétation de

⁷⁸² *Ibid.*, p.176

ces derniers, de leur adaptation à différents contextes, de l'actualisation de possibilités nouvelles :

« [L']architecture est l'art des origines en se fondant constamment sur la mimesis ; le modèle architectural d'une façon ou d'une autre entend se présenter comme répétition créatrice. [...L']Anglais J. Rykwert (1972) affirme que l'idée d'une maison originelle hante tout architecte, maison parfaite parce que antérieure à toute autre, souvenir d'une chose perdue que le projet architectural dans son imperfection va tenter de réactualiser à sa façon. L'ambivalence mais aussi la richesse du projet architectural s'exprimeront donc dans ce double mouvement qui nous ramène vers nos origines et nous entraîne vers de nouveaux horizons jamais totalement inconnus⁷⁸³. »

La *mimesis* implique de fait une médiation entre passé et présent, tradition et actualité :

« [...E]n tant qu'appropriation d'un certain espace, l'architecture se fait tout à la fois commencement de l'art et son prototype ; ainsi que le suggère H.G. Gadamer (1960), elle exerce une position englobante vis-à-vis des autres arts en opérant une médiation entre le passé et le présent⁷⁸⁴. »

Comme Arendt, Boutinet pointe le lien fondamental qui unit l'architecture et la sédentarisation de l'homme, soulignant ainsi le rôle anthropologique de l'architecture comme vecteur de stabilisation des sociétés, même si cela n'exclut pas le changement :

« L'architecture, art du commencement, se développe lorsque l'homo sapiens décide de cesser sa vie nomade pour se sédentariser. La contradiction au cœur de toute architecture éclate dans l'opposition entre une pratique, qui inscrit dans la durée le remodelage spatial afin de donner à l'habitat toute sa stabilité et un art voué inmanquablement à n'être qu'art intermédiaire, art transitoire en chemin vers de nouveaux commencements ou recommencements, vers de nouveaux projets portés eux-mêmes par de nouvelles générations⁷⁸⁵. »

Médiation entre passé et présent, entre stabilité et renouveau, l'architecture entretient un lien essentiel aux valeurs structurantes d'une société. Elle dévoile le système social dans lequel elle naît et dont elle conditionne en partie le maintien, tout en actualisant éventuellement des valeurs minoritaires :

⁷⁸³ Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2007 [1990], p.161

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.162-163

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p.181

« Tout travail architectural est caractérisé par un filtrage culturel qui valorise à sa manière certaines valeurs, majoritaires, minoritaires voire en gestation dans la culture de référence. Ce filtrage culturel exprime les contraintes que l'espace social impose à l'espace architectural. [...] La symbolique de [l']œuvre [architecturale], comme d'ailleurs toute œuvre d'art, est l'objet d'un progressif dévoilement d'une dynamique sociale ; [...] de ce point de vue, l'architecture s'affirme d'abord comme dévoilement avant d'être représentation d'un objet⁷⁸⁶. »

La *mimesis* architecturale, fondée sur un principe de « reproduction créatrice », se concrétise dans un aller-retour constant, typique de la culture de l'*homo faber*, entre « objet réel et objet mental ». Ceci fait écho à la contradiction que pointait Arendt entre la division du travail et la nécessité de l'artisan, de l'artiste, du fabricant de se représenter sans cesse l'objet futur au cours du processus de conception :

« Si le projet architectural peut être considéré comme le paradigme de tout projet, c'est bien parce qu'il illustre de façon caractéristique la double relation que son auteur entretient avec l'objet, relation avec un objet vrai, donné à travers l'ensemble des contraintes matérielles et symboliques qui sont dès le départ imposées, relation avec un objet mental à façonner par un travail d'imagination et d'intuition sans cesse à reprendre⁷⁸⁷. »

Il est difficile de ne pas reconnaître dans le *recupero* italien puis chez les promoteurs français du Projet urbain les traits de l'*homo faber* décrits par Arendt, précisés par Boutinet à propos du projet architectural. L'analyse typo-morphologique vise très précisément l'articulation entre passé et présent, l'expression de formes de vie spécifiques à chaque ville, se cristallisant dans une forme urbaine particulière. Elle revalorise les modèles du passé dénigrés par le Mouvement moderne, qui doivent nourrir un travail de *mimesis* architecturale dans la production de la ville contemporaine, en se tenant à égale distance des utopies rupturistes et du pastiche anachronique.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 168-169

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p.175

b. *Le mouvement du Projet urbain ou la révolte de l'homo faber architecte contre la gouvernementalisation excessive de la fabrication de la ville*

L'avènement du mouvement Projet urbain dans la seconde moitié des années 1970 peut être interprété comme une révolte de l'*homo faber* contre la gouvernementalisation excessive des pratiques de fabrication de la ville. C'est d'abord au schème disciplinaire, incarné par la planification étatisée et dirigiste et le modernisme architectural, que s'en prennent les théoriciens du Projet urbain. Ces derniers partagent une même horreur de l'urbanisme fonctionnaliste et moderniste. En 1980, Jean Castex écrit, dans l'« Avant-Propos » des *Éléments d'analyse urbaine*⁷⁸⁸, manuel de vulgarisation des principes de l'analyse typomorphologique :

« [...L']analyse urbaine ne peut pas rester innocente sinon elle est déjà coupable. Elle a un enjeu capital : la défense de la ville, la dénonciation de ses contrefaçons et du crime urbain si officiellement perpétré dans une recrudescence sans exemple de violence destructrice. [...] Il est grand temps d'expié par une seconde rupture la rupture du Mouvement Moderne, grand pourfendeur de la ville et dévastateur de campagne⁷⁸⁹. »

Les auteurs de l'ouvrage défendent un parti-pris fort en faveur de la qualité urbaine, qui doit s'inscrire dans la continuité de la ville existante, et prennent acte d'un nouveau contexte socio-économique qui rend illusoire voire dangereuse toute prétention à figer le futur :

« Le reproche de passéisme nous plaît : a-t-on jamais fait une architecture sans mémoire ? [...] Rappeler les formes urbaines autour de soi, c'est, prenons-y garde, refuser les analogies pittoresques, les clichés, les citations qui amollissent notre vigilance. Il est grand temps, reprenant les bases de l'analyse structurale, de lire la ville comme une organisation, d'en démontrer la logique, d'en décrire la structure formelle⁷⁹⁰. »

Cela passe par la constitution de savoirs rigoureux sur les formes architecturales et spatiales de la croissance urbaine, qui seront utiles à la pratique du projet :

⁷⁸⁸ Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon, Michel Veyrenche, *Éléments d'analyse urbaine*, Paris/Bruxelles, Édition des Archives d'Architecture Moderne, 1980

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p..8

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p..9

« [...L']analyse urbaine est la condition même du projet [...] : du projet, elle conditionne l'énoncé, la méthode, et finalement le lieu théorique⁷⁹¹. »

Dans un ouvrage sur le Projet urbain publié plus tard, en 1999, David Mangin et Philippe Panerai, tous deux protagonistes du mouvement, énoncent clairement leur conception de « la forme urbaine comme enjeu⁷⁹² » : enjeu pour « construire la ville⁷⁹³ », bien sûr, mais enjeu aussi dans la perspective de « reconstruire une discipline⁷⁹⁴ ». Les deux auteurs énoncent ainsi un des motifs profonds du mouvement du Projet urbain : contre le dévoiement des pratiques d'aménagement survenu surtout après la Seconde Guerre mondiale, retrouver une autonomie disciplinaire, indissociable d'une certaine éthique architecturale.

« La formulation au cours des années 1960 de l'autonomie disciplinaire de l'architecture, la relation établie à la même époque entre l'architecture et la ville — et entre la crise de l'architecture et la crise de la ville — marquent la prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouvaient l'enseignement et les pratiques professionnelles de l'aménagement urbain après la guerre⁷⁹⁵. »

Selon les auteurs, le mouvement du Projet urbain est porté « par une tranche d'âge assez homogène, la génération née entre 1935 et 1955 », qui veulent consommer la rupture « avec la grosse production de logements sociaux et des équipements des années cinquante-soixante » ainsi qu'avec « la génération qui précède immédiatement, enlisée dans le brutalisme constructif, les systèmes proliférants et les mégastructures issus de l'après CIAM et Team 10⁷⁹⁶ ». Ils citent Bernard Huet qui, en 1987, énonçait un certain nombre d'objectifs pour la pratique architecturale et urbanistique :

« La réconciliation de la ville et de l'architecture dépend en premier lieu de notre capacité à imaginer un nouveau projet pour la ville dont les instruments appropriés restent à découvrir. Il ne s'agit en aucune façon de revenir au plan d'urbanisme et au type de règlements qui sont encore en vigueur et qui garantissent la pérennité d'un modèle que nous devons dépasser. Il est nécessaire de repenser les termes “projet urbain » qui servent d'instruments entre la ville et l'architecture et qui s'appuyant sur

⁷⁹¹ *Ibid.*, p.10

⁷⁹² Titre du chapitre 1 qui sert aussi d'introduction générale in : David Mangin, Philippe Panerai, *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, 2009 [1999]

⁷⁹³ *Ibid.*, p.8

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p.13

⁷⁹⁵ *Ibid.*

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p.15

*les conventions urbaines, fournissent un contexte à partir duquel l'architecture puisse produire son plein effet de différence*⁷⁹⁷. »

Avec le Projet urbain, il s'agit en somme de reconstruire une discipline de la médiation entre la ville et l'architecture. Médiation *directe* faudrait-il ajouter — car le raisonnement de Huet, repris par Mangin et Panerai, dit bien le désir de se débarrasser de l'interface obligatoire que constituent les schémas directeurs, les plans et les règlements d'urbanisme. Autant d'instruments qui, selon notre approche, relèvent d'un urbanisme gouvernementalisé. Cela s'assortit d'une revendication d'humilité, adressée probablement aux planificateurs et architectes démiurges des années 1950 et 1960 :

*« Déjà certains architectes, et non des moindres, sont prêts à accepter une situation nouvelle où l'architecte s'effacerait devant l'évidence de l'architecture et l'architecture devant la nécessité de la ville*⁷⁹⁸.

On retrouve un positionnement similaire dans une conférence de Christian Devillers au Pavillon de l'Arsenal en 1994. D'abord une même humilité : selon Devillers, « le projet n'est pas une solution », « pas un discours de chef, ni une thérapeutique, ni la réponse à des besoins » mais simplement une « amélioration⁷⁹⁹ ». Abordant un projet urbain mené dans un grand ensemble de Saint-Etienne au tout début des années 1980, il défend l'idée que l'essentiel du projet consistait à montrer aux gens que l'on se souciait d'eux, à « terminer les trottoirs » : apporter un souci du détail et de la qualité à une pratique architecturale moderniste beaucoup trop schématique. Cette modestie va explicitement de pair avec une attitude de résistance contre une conception de l'aménagement qui, depuis plusieurs décennies, a essayé de cantonner l'architecture à un travail de nature artistique, pour mieux imposer des impératifs de gestion urbaine. Ainsi le Projet urbain n'est-il pas « une volonté démiurgique d'organiser tous les aspects de la vie urbaine » : à la différence de la planification qui est « une stratégie ou une gestion qui applique à l'ensemble du territoire des catégories abstraites, programmatiques », il est une tentative de « traiter l'aménagement de l'espace en termes concrets⁸⁰⁰ » en conciliant, dans la fabrication de *lieux* à l'identité propre, un savoir-faire de la forme urbaine avec la réalité des pratiques et des usages locaux. Un peu plus loin :

⁷⁹⁷ Bernard Huet cité in : *Ibid.*, p.19

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ Christian Devillers, « Le Projet Urbain » in : Pavillon de l'Arsenal (dir.), *Conférences Paris d'Architectes*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, p.14

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p.11-14

« [J']aurais envie, en paraphrasant Deleuze, de dire que le projet est une résistance contre la séparation entre le travail de nature artistique et la gestion urbaine, l'aménagement ou le ménagement. Est-ce une résistance d'arrière-garde ? Je ne le pense pas. Je crois qu'il s'agit au contraire d'une position d'avenir⁸⁰¹. »

On voit là que le mouvement du Projet urbain, en s'attaquant dans un premier temps aux manifestations les plus visibles du schème *disciplinaire* en urbanisme, portait en fait une révolte beaucoup plus fondamentale contre la gouvernementalisation de la fabrication de la ville. Comme le perçoit Devillers, celle-ci débouche sur une marginalisation des valeurs propres à l'*homo faber* architecte, dont l'activité est rabattue sur un travail de nature purement artistique, esthétique — un travail de façade, déconnecté des enjeux de gestion de la ville. La gestion de la ville se trouve ainsi « libérée » du souci de l'*homo faber* pour la qualité et la durabilité de la maison humaine, et peut même soumettre ce dernier aux exigences de la reproduction perpétuelle du « stock » urbain.

La portée réelle de cette révolte des architectes apparaît avec force si l'on se remémore la problématique planificatrice telle qu'elle avait été présentée par Claude Gruson à la Société française de sociologie en 1964. Dans l'exposé de ce dernier, il apparaissait clairement que l'entretien de la croissance économique nécessaire au bon fonctionnement de l'État-providence impliquait de lever les résistances sociales à l'innovation et au changement perpétuel. On comprend assez bien maintenant que, dans une telle perspective, la revivification de la culture de l'*homo faber* puisse poser problème. Paradoxalement, c'est l'importance donnée par celui-ci à la *durabilité* des valeurs, des modes de vie et des artefacts architecturaux et urbains qui entre en conflit avec la *soutenabilité* d'un modèle de développement gouvernementalisé. La notion d'« objet durable » qu'Arendt utilise plusieurs fois sonne d'ailleurs bien étrangement à nos oreilles contemporaines : que « durable » puisse qualifier un objet fabriqué pour laisser une empreinte humaine de long-terme dans le monde est presque cocasse, à une époque où l'on attribuerait plutôt ce terme à un objet temporaire, produit sans laisser de traces, et voué à se « biodégrader » à plus ou moins court terme.

Il convient toutefois de ne pas caricaturer l'opposition entre le mouvement du Projet urbain et la gouvernementalité. Le *recupero* développé d'abord en Italie, l'analyse typomorphologique, le mouvement du Projet urbain furent peut-être moins une révolte radicale des architectes qu'une tentative théorique et pratique, menée par certains d'entre eux, de réconcilier

⁸⁰¹ *Ibid.*, p.16

leur culture traditionnelle d'*homo faber* avec les exigences d'une gouvernementalité qu'ils ne voulaient plus *subir*.

Le Projet urbain fut-il le chant du cygne de l'*homo faber* architecte ?

3. Le Projet urbain : une gouvernementalisation subtile mais profonde de la culture de l'*homo faber* architecte

L'émergence du Projet urbain à la fin des années 1970 et son succès dans les années 1980 consacrent le retour des architectes au premier plan des professionnels de l'urbanisme, après deux décennies de domination du corps des ingénieurs⁸⁰². Toutefois, note Viviane Claude, cette génération d'architectes est une génération d'architectes *intellectuels*⁸⁰³. Ce sont des penseurs de la ville plus que des constructeurs. Leur réappropriation de la culture de l'*homo faber* apparaît en même temps comme une discussion avec la gouvernementalité, dont ils acceptent dorénavant en grande partie les fondements. Plusieurs signes témoignent de cette adoption partielle :

- Dans leur tentative de reconstruire une discipline urbanistique ancrée dans l'éthique de l'*homo faber*, les protagonistes du mouvement du Projet urbain reprennent à leur compte la problématique gouvernementale qui inaugura la structuration du champ professionnel de l'urbanisme : celle de la *croissance* urbaine et de son contrôle ;
- Ce qui apparaît à première vue comme une revalorisation de la tradition architecturale contre les dérives du modernisme s'accompagne de la pénétration, en architecture, du « schème réalitaire⁸⁰⁴ » dont nous avons vu les liens avec la percée d'une nouvelle gouvernementalité développementale. D'abord, c'est surtout la ville *réellement* habitée, vécue, transformée graduellement qui est opposée au modernisme. Ce faisant, les penseurs du Projet urbain intègrent de plus en plus une perspective sociologique à leurs travaux. Ensuite, un franc pragmatisme est affiché

⁸⁰² Viviane Claude, *Faire La Ville*, op.cit., p.221

⁸⁰³ *Ibid.*, p.222

⁸⁰⁴ Pour rappel, le « schème réalitaire » s'appuie sur les sciences humaines qui produisent un « redoublement » systématique des activités humaines : il y a ce que les collectifs humains projettent de faire, croient faire, désirent faire — et ce qu'ils produisent *réellement*, comme le révèle l'observation empirique. Ce schème agit ainsi comme un principe critique réinterrogeant constamment les institutions sociales, les valeurs qu'elles mobilisent, leurs principes d'organisation et de fonctionnement, les systèmes de savoir sur lesquels elles s'appuient... à l'aune de la *réalité empirique* de la vie sociale.

par les architectes du mouvement, les amenant à considérer le projet comme un *processus socio-technico-économique de production* de la ville.

a. *Projet urbain et croissance urbaine*

Les réflexions sur la forme urbaine sont indissociables d'un effort de problématisation architecturale de la croissance urbaine. Soixante ans après la Loi Cornudet, les penseurs du projet urbain prennent véritablement au sérieux l'injonction gouvernementale à penser cette dernière, à la prévoir, à lui donner forme. C'est ainsi que tout un chapitre des *Éléments d'Analyse urbaine* est consacré aux « croissances⁸⁰⁵ ». On y trouve un rappel de ce que la notion de croissance doit aux Italiens, ainsi qu'un lien établi avec les travaux de sociologues ou de géographes qui envisagent la ville comme un tout organique :

« *La notion de croissance emprunte largement aux études italiennes (S. Muratori, C. Aynonimo et A. Rossi) et comprend l'analyse des phénomènes d'extension et de densification des agglomérations⁸⁰⁶.* »

L'étude des croissances⁸⁰⁷ est importante pour plusieurs raisons : elle offre « une appréhension globale de l'agglomération dans une perspective dynamique », « elle permet une compréhension de la structure urbaine, de son fonctionnement, qui peut être la base d'interventions futures », elle permet de sortir d'une focalisation sur les éléments les plus monumentaux ou pittoresques d'une ville pour « mesurer leur rôle et leur place dans la structure d'ensemble⁸⁰⁸ ».

Dès le départ, cette problématisation architecturale de la croissance passe par l'analyse des traces laissées par le développement des villes dans leur « morphologie » globale et dans la diversité des « typologies » de bâtiments qu'on y trouve. Le lien entre études historiques des

⁸⁰⁵ Panerai et al., *Éléments d'analyse urbaine, op.cit.*, p.51

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p.15

⁸⁰⁷ On repèrera différents « modes de croissance », notamment « croissance continue » et « croissance discontinue » (*Ibid.*, p.17). A partir de ces grands schémas d'ensemble, on pourra « décomposer la croissance » et s'intéresser en particulier à « l'échelle des phénomènes » (p.21). On pourra alors repérer des phénomènes de « juxtaposition », où « les différentes croissances produisent de fait une croissance globale, mesurable, mais non ordonnée dans son ensemble », ainsi que des phénomènes de « conflit » : « les différentes croissances s'opposent, s'enchevêtrent, s'annulent, s'puisent, sans aboutir à une organisation du tissu » (p.22-23). Mais il y a aussi des « éléments régulateurs » de la croissance : « ligne de croissance », « pôles de croissance », « bornes de croissance », « barrières de croissance » (p.24-26). On s'intéressera ensuite au « franchissement des limites », qui se repère à des variations dans la densification du tissu, à des changements dans le tracé des voies et la géométrie des parcelles, dans les typologies de bâtiments...

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p.16

villes et théorisation des principes typo-morphologiques de la croissance urbaine oriente déjà les travaux italiens, de Muratori ou Rossi par exemple. On la trouve également dans les travaux précoces menés en 1973 et 1974 par Christian Devillers, sous la direction de Bernard Huet, qui donneront lieu à un ouvrage publié en 1981 : *Le Creusot. Naissance et développement d'une ville industrielle 1782-1914*⁸⁰⁹. L'ouvrage retrace d'abord l'histoire industrielle du Creusot avant de s'intéresser précisément aux rapports entre cette histoire et la morphologie de la ville, visant la définition de « principes généraux de la croissance urbaine ». Enfin, une section est consacrée aux typologies d'habitations, en retraçant leur genèse historique et leurs transformations.

Ainsi l'enjeu gouvernemental de contrôle de la croissance urbaine appelle-t-il, selon les architectes du mouvement du Projet urbain, une compréhension précise des déterminants socio-historiques de la forme urbaine. Au cœur de l'entreprise de reconstruction d'une discipline architecturale et urbanistique autonome, le « schème réalitaire » est à l'œuvre.

b. *La pénétration du schème réalitaire en architecture via le mouvement du Projet urbain*

Un facteur décisif de la synthèse entre la vieille culture de l'œuvre des architectes et les problèmes propres à la gouvernamentalité est l'entrée de l'architecture dans le Pli anthropologique, associé à ce que nous avons appelé le « schème réalitaire ». En même temps qu'est affirmée la nécessité d'inscrire le développement urbain dans la continuité du tissu urbain existant, les sciences historiques et sociales sont intégrées à la positivité architecturale :

« [Le] succès [de l'opération de Bologne] fut lié à une large diffusion de la culture architecturale italienne, de type universitaire, auprès des architectes français. [...] Cela favorisa l'entrée des sciences sociales dans les écoles d'architecture (dès la fin des années 1960) et contribua au lancement de la recherche architecturale. Ainsi, des recherches sur les thèmes de l'architecture urbaine et de l'histoire furent initiés par les architectes français, en s'inspirant du modèle italien, parfois en le réinterprétant à leur manière. La diffusion des écrits des architectes italiens, tels que A. Rossi ou S. Muratori, permit de redécouvrir la nécessaire prise en compte des sciences sociales (Halbwachs,

⁸⁰⁹ Christian Devillers, Bernard Huet, *Le Creusot. Naissance et développement d'une ville industrielle 1782-1914*, Seyssel, Champ Vallon, 1981

*Lévi-Strauss) ainsi que de la géographie française dans la réflexion sur l'architecture et ses relations avec la ville*⁸¹⁰. »

Par ce biais, le Projet urbain, en tant que mouvement culturel et technique, sortira peu à peu du strict cadre des réflexions sur la forme urbaine, pour penser les enjeux de *production* de la ville et les *processus de définition sociale* du cadre de vie.

C'est une posture « réaliste » qui est revendiquée par certains des principaux théoriciens du projet urbain en France :

*« Notre propos part d'une analyse réaliste des conditions actuelles de la construction, mais pose comme hypothèse qu'un travail mettant en relation d'une manière rigoureuse le découpage du sol avec les types de bâtiments à édifier permet de donner le cadre initial d'un tissu urbain, favorise les appropriations et les adaptations, et constitue un facteur d'économie important aussi bien pour les coûts initiaux que pour l'entretien et la gestion*⁸¹¹. »

Les penseurs et praticiens français du Projet urbain ont particulièrement mis l'accent sur la dimension opérationnelle de la transformation de la ville, sur le rapport entre modes de production et formes urbaines, sur l'importance de penser la mutabilité foncière. Pour être une *storia operante*, l'analyse de la forme urbaine doit prendre en compte les contraintes productives de l'époque contemporaine et les éléments plus ou moins « durs », plus ou moins modifiables du paysage urbain. L'ensemble constitue une sorte de matrice de conception :

*« Le bâti ou plus largement les formes urbaines incluent des tracés, des découpages, des dispositions matérialisées, construites, inscrites sur le sol qui conditionnent les capacités de développement et de renouvellement des activités sur un territoire. Inscrites dans une longue durée, ces formes échappent rapidement aux conditions de leur création ; de produits elles deviennent contraintes voire causes*⁸¹². »

L'importance du parcellaire fut particulièrement mise en avant par la recherche française lorsqu'elle s'est appropriée les réflexions italiennes. En raison de sa très grande persistance au cours du temps — dépassant largement la durée de vie des bâtiments —, le parcellaire revêt un caractère stratégique aux yeux des architectes qui y voient l'échelon clé permettant d'articuler permanence et nouveauté. Comme l'exprimera Devillers en 1994, le Projet urbain ne doit pas être confondu avec la production d'un plan-masse, qui est « une représentation profondément

⁸¹⁰ Ingallina, *op. cit.*, p.77-78

⁸¹¹ Panerai, Mangin, *op. cit.*, p.9

⁸¹² *Ibid.*, p.8

anti-urbaine⁸¹³ ». Contre une telle représentation figée du devenir d'un lieu, il s'agit de proposer une démarche qui puisse distinguer les mutations de courte durée et de faible étendue, comme le bâti, et des phénomènes de moyenne durée, comme la structure foncière et le parcellaire⁸¹⁴ :

« Le projet urbain consiste à penser et à représenter les conditions formelles de la permanence et de la substitution. Il identifie les éléments qui vont durer et assurer la permanence : les infrastructures, l'espace public, les tracés structurants et il leur donne des qualités formelles en rapport avec cette permanence⁸¹⁵. »

Le chapitre 2 des *Éléments d'analyse urbaine* est ainsi consacré aux « tracés et parcellaire⁸¹⁶ ». En 1985, un colloque d'Arc-et-Senans porte sur le thème « morphologie urbaine et parcellaire⁸¹⁷ ».

Christian Devillers finira par critiquer une telle fixation sur le parcellaire. Cela se fera néanmoins au nom d'un autre principe de réalité : les enjeux du découpage de l'espace en « secteurs », liés à l'aménagement séparé des divers réseaux de la vie urbaine moderne (transport, énergie, eau, etc.), et rendant complexe une pensée intégrée des lieux :

« Je tiens à dire, par rapport aux pensées un peu utopiques ou un peu historicisantes du Projet Urbain, qu'il faut repartir du réel. Cela signifie d'abord, par exemple, arrêter de s'imaginer que l'on va pouvoir fabriquer du parcellaire à la demande. Ensuite, cela signifie constater l'éclatement de l'espace et la difficulté à le penser, à cause de la logique de secteur et du développement des réseaux⁸¹⁸. »

Quoi qu'il en soit, que l'on privilégie une entrée par le parcellaire ou par les réseaux, tout le monde semble s'accorder sur le fait qu'un principe de réalité doit prévaloir dans l'aménagement de la ville, ce que Mangin et Panerai expriment très clairement :

« Partir de la réalité c'est admettre les programmes actuels tels qu'ils sont établis et financés, et les inscrire dans une perspective nouvelle qui prenne en compte dès l'origine les évolutions possibles, les densifications, les substitutions, les changements d'usage⁸¹⁹. »

⁸¹³ Devillers, *op.cit.*, p.30

⁸¹⁴ *Ibid.*, p.31

⁸¹⁵ *Ibid.*, p.32

⁸¹⁶ Panerai, Mangin, *op.cit.*, p.39-73

⁸¹⁷ Pierre Merlin, Ernesto d'Alfonso, Françoise Choay (éd.), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1988

⁸¹⁸ Christian Devillers, Philippe Genestier, Marcel Roncayolo, « De la logique de secteur au projet urbain » In: *Villes en parallèle* n°12-13, novembre 1988, p.257

⁸¹⁹ Panerai, Mangin, *op. cit.*, p.11

Finalement, c'est une pensée de l'urbanisme comme processus de production et de gestion de la ville qui perce sous la volonté de « refonder une discipline » aux accents artisanaux :

« Le projet urbain à notre sens n'est pas un projet d'édification en ce sens qu'il n'est pas une grosse commande de bâtiments. Son but est de créer les conditions de l'édification et de la gestion du tissu⁸²⁰. »

Autre effet du schème réalitaire : l'acceptation d'une pratique de projet plus « socialisée ». Cela découle en partie des développements précédents : le pragmatisme affiché par les penseurs et praticiens du Projet urbain les amène à s'ouvrir à la discussion et à la négociation avec diverses parties prenantes. Ainsi que l'exprime Devillers :

« Quand nous faisons des projets urbains, nous écrivons beaucoup sur les plans, nous écrivons nos intentions. [...] Cela permet aux différents partenaires de l'aménagement d'intervenir sur le plan et de l'adapter à l'évolution des besoins. [...] Par conséquent, le projet urbain est une pédagogie, un travail sur la conscience collective, en même temps qu'un travail sur la forme⁸²¹. »

Cette pratique concertée du projet inclut la participation des habitants, qui découle assez logiquement de l'insistance des penseurs du Projet urbain sur les pratiques sociales et l'usage des lieux. Selon Devillers, la finalité du projet urbain, c'est de « rendre l'espace à l'usage⁸²² », ce qui passe par la restauration d'une logique de « lieu » contre une logique de « l'espace » : « il faut qualifier l'espace pour l'habiter, il faut y fixer ou y installer des qualités “locales⁸²³” ». Aussi le projet doit-il concilier l'enjeu de faire « œuvre » avec la prise en compte des usages réels des lieux, et les représentations sociales associées :

« Nous faisons l'hypothèse que seule une démarche de projet plus globale, plus inclusive, plus complexifiante, incluant la notion d'œuvre, ayant pour finalité l'usage, c'est-à-dire non seulement l'utilisation pratique de l'espace, mais aussi [...] l'image que nous nous faisons de nous-mêmes, est capable de rendre l'espace habitable⁸²⁴ ».

Dès 1980, dans les *Éléments d'analyse urbaine*, on trouve un chapitre entier consacré à l'analyse de la « pratique de l'espace urbain », au croisement de la sociologie et de la typomorphologie. Selon Jean-Charles Depaule, les « pratiques » ayant cours en un lieu doivent être envisagées « comme l'interaction d'une situation dont l'espace physique est un élément et d'un

⁸²⁰ *Ibid.*, p.23

⁸²¹ Devillers, *op.cit.*, p..34

⁸²² *Ibid.*, p.17

⁸²³ *Ibid.*, p.18

⁸²⁴ *Ibid.*, p.19

système de dispositions [individuelles, proches de la notion d'« habitus »] qui structure les possibles de la pratique⁸²⁵ ». Dans le chapitre « Paysage urbain et analyse pittoresque », Panerai s'intéresse à la dimension perçue de la ville par ses usagers, en s'appuyant sur les travaux de Kevin Lynch sur « l'image de la cité », ou encore sur la méthode de l'analyse séquentielle, développée notamment à partir des travaux de Camillo Sitte⁸²⁶.

On remarque néanmoins que la prise en compte des habitants et des usagers des lieux passe par une instrumentation conceptuelle et technique permettant de faire la médiation entre les usages réels et le travail architectural. Il y a une certaine réticence des penseurs du Projet urbain vis-à-vis des démarches de démocratie directe, qu'ils associent parfois à une forme de populisme. Selon Devillers, « la tentation du tout-politique », celle « de la gestion en direct de l'aménagement urbain, dans un dialogue sans écran entre les élus et le peuple », sont « menaçante[s] pour la ville et l'urbanisme⁸²⁷ ». Il rappelle l'enjeu d'autonomie de la discipline urbanistique :

« Dans les pays et aux époques où l'urbanisme a eu de l'importance, c'était toujours dans une certaine indépendance vis-à-vis du politique. On reconnaissait à l'urbaniste une compétence et la possibilité de penser le long-terme. C'est la condition essentielle de l'avenir urbain⁸²⁸. »

Devillers considère que les démarches de participation directe des habitants aux projets urbains sont une forme de mascarade qui non seulement menacent les savoir-faire architecturaux, mais détournent en fait les regards loin des vrais rapports de force :

« Il faut que les citoyens comprennent que la gestion politique en direct de l'aménagement est une forme illusoire de démocratie. Les forces qui produisent la ville sont des forces cachées comme les entreprises de réseaux⁸²⁹. »

Le projet urbain et l'urbanisme sont « des institutions intermédiaires nécessaires à la démocratie⁸³⁰ ».

⁸²⁵ Panerai et al., *Ibid.*, p.129

⁸²⁶ *Ibid.*, p.118

⁸²⁷ Devillers, *op.cit.*, p.23

⁸²⁸ *Ibid.*

⁸²⁹ *Ibid.*, p.23-24

⁸³⁰ *Ibid.*, p.24

III. LA DESTABILISATION DU DISPOSITIF DE REFLEXIVITE ASSOCIANT L'ÉTAT URBANISTE ET LES CHERCHEURS EN SCIENCES SOCIALES

1. L'arrêt brutal de la recherche urbaine contractuelle

Tandis que le mouvement du Projet urbain prend de l'ampleur, on observe à la même époque un effondrement spectaculaire des budgets de la recherche urbaine (cf. figure 1 plus haut). Ceci semble témoigner de la crise d'un ensemble de pratiques et de savoirs urbanistiques très gouvernementalisés, auquel appartenait le dispositif de réflexivité⁸³¹.

Ce diagnostic de crise est à modérer. Cet effondrement doit être mis en regard d'un événement qui lui est contemporain : l'intégration au CNRS des chercheurs « hors-statuts » qui avaient été financés jusque-là par la recherche contractuelle. Les budgets de la recherche incitative sont en fait redirigés vers le financement des salaires de ces chercheurs nouvellement fonctionnarisés. Pour Robert Fraisse, qui écrit en 1981, ce renoncement de l'État à orienter la recherche dans des directions jugées prioritaires fait partie de l'idéologie libérale des giscardiens :

« Non seulement l'État ne doit pas tout faire et ne doit pas se substituer aux acteurs économiques lorsque la solution d'un problème nécessite un recours ou appelle un effort nouveau, mais son administration ne doit plus être le lieu fondamental où se réfléchit et se détermine le cours des initiatives qui modèlent les restructurations et les orientations de l'action économique et sociale⁸³². »

Cela s'applique à la politique de recherche :

« [...]La mise en œuvre du nouveau cours appelle que soit également assurée une désétatisation, présentée souvent comme une simple débureaucratiation, de la réflexion et du regard sur la société. Alors que dans toutes les périodes antérieures, l'action de l'État en la matière avait consisté à accumuler autour de lui des moyens d'investigation accrus et à mobiliser même la recherche dite libre à cette fin, ce nouveau cours porte en germe un renversement complet de la tendance⁸³³. »

⁸³¹ Nous avons appelé « dispositif de réflexivité » l'enrôlement des sciences sociales par l'État planificateur et urbaniste, ayant donné lieu, à partir des années 1960, à l'instauration d'une veille académique permanente portant sur les mécanismes et dysfonctionnements de l'administration et, plus largement, sur les pratiques professionnelles.

⁸³² Robert Fraisse, « Les sciences sociales : utilisation, dépendance, autonomie ». In: *Sociologie du travail*, 23e année n°4, Octobre-décembre 1981, p.379

⁸³³ *Ibid.*

L'influence de l'idéologie libérale des giscardiens sur l'effondrement soudain des crédits attribués à la recherche urbaine est très plausible, mais d'autres signes indiquent que, simultanément et au-delà du mouvement du Projet urbain, une restructuration profonde de la pensée de l'urbain se profile, privilégiant l'observation des milieux « locaux » contre les pratiques de planification et d'aménagement de l'État.

2. Une restructuration plus globale des modes de pensée et d'action urbanistiques : la percée du « local »

Dès 1975, un vaste programme de recherche du CNRS est lancé, s'éloignant des analyses marxistes de la production de la ville pour s'intéresser à la vie sociale, aux usages et au changement culturel dans une centaine de sites en France. Selon Yves Grafmeyer, il constitue « un moment important dans [la] redéfinition des objets de recherche, des problématiques et des approches⁸³⁴ ». Il s'agissait de faire collaborer des chercheurs issus de diverses disciplines à l'étude intensive d'une centaine de sites répartis sur le territoire national : quartiers urbains, périurbains, petites villes, ruralité...

« [...O]n voit s'opérer un net déplacement des questions, qui passent de la production de la ville aux usages qu'en font les habitants, des contradictions sociétales aux rapports sociaux localisés, aux sociabilités, aux réseaux d'acteurs, aux manières d'habiter et de cohabiter⁸³⁵. »

Dans son travail historique sur *Les Sociologues et la recherche urbaine*, Pierre Lassave retient, comme point de repère de cette période, le colloque de Montpellier de 1978, portant sur les « Aspects de la vie quotidienne ». Lassave écrit :

« [La recherche urbaine critique], ébranlée par l'effondrement des référentiels marxistes et structuralistes, redouble d'attention à l'objet local, décrit les rites de la vie ordinaire, et poursuit l'examen généalogique des disciplines de la cure des corps et des âmes. [...] La sociologie urbaine [...] renoue avec la tradition de l'École de Chicago [...]. À Montpellier, la sociologie compréhensive dame le pion à la sociologie explicative⁸³⁶. »

⁸³⁴ Yves Grafmeyer, « La sociologie urbaine dans le contexte français », *SociologieS*, novembre 2012, §8 [En ligne] <http://journals.openedition.org/sociologies/4179> (consulté le 07/12/22)

⁸³⁵ *Ibid.*, §9

⁸³⁶ Pierre Lassave, *Les sociologues et la recherche urbaine*, *op.cit.*, §6

3. Réparer l'urbain : les premières mises en œuvre concrètes des principes du Projet urbain

C'est à cette époque que la nécessité d'interventions spéciales dans les grands ensembles devient une évidence au sein de la haute administration. Depuis le début des années 1960, ces quartiers cristallisaient de nombreuses critiques, portant aussi bien sur leur forme architecturale que sur les conditions de vie des habitants, leur isolement, le manque d'équipements collectifs, etc. En 1971, à la Courneuve, un jeune est abattu par un patron de bar, ravivant le feu des critiques. Trois mois plus tard, le ministre de l'Équipement et du Logement signe une circulaire ordonnant l'arrêt de la construction de grands ensembles dans les villes moyennes⁸³⁷. Dans le cadre de la préparation du VIIe plan, en 1974, un « diagnostic sombre » est dressé, « insistant sur la dégradation physique et le déficit de vie communautaire de grands ensembles affectés par la fuite des populations solvables, remplacés par des familles dont la précarité constituait le principal identifiant social⁸³⁸ ». Un groupe interministériel « Habitat et Vie Sociale » (HVS) est créé, afin de réfléchir à un programme d'actions dans les grands ensembles. Il s'agit « de conduire, dans de grands ensembles urbains qui présentent des signes de dégradation et de pauvreté sociale et culturelle, des opérations coordonnées d'amélioration du logement et des services collectifs [...] définies et réalisées en concertation étroite avec les collectivités locales et avec la participation des habitants⁸³⁹ ». Des conventions HVS sont signées avec des villes volontaires, couvrant cinquante-trois quartiers. Les conventions HVS articulent « réhabilitation des immeubles dégradés, développement des services publics (création d'équipements collectifs, renforcement et regroupement des services publics) et création d'une offre complémentaire issue des initiatives des forces vives des quartiers réunies dans les associations⁸⁴⁰ ». La jonction avec les principes portés par le mouvement du Projet urbain se fera bientôt.

Dès la fin des années 1970, la notion de « projet urbain » commence à supplanter la notion de plan. Le retournement de la conjoncture économique a parfois joué un rôle de catalyseur. Les schémas d'aménagement élaborés avant la crise économique apparaissent obsolètes. Certaines communes tentent alors de prendre le *leadership* sur l'aménagement local.

⁸³⁷ Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine*, *op.cit.*, chap.1, §5

⁸³⁸ *Ibid.*

⁸³⁹ Circulaire du 3 mars 1977 citée in : Epstein, *op.cit.*, chap.1 §6

⁸⁴⁰ *Ibid.*

François Tomas documente ce phénomène à Saint-Etienne. Les prévisions démographiques qui avaient été retenues pour le SDAU de l'agglomération, justifiant l'aménagement de vastes zones industrielles et de plusieurs nouveaux quartiers d'habitat, apparaissaient déjà, au moment du choc pétrolier, comme surévaluées. Aussi :

« [...L]orsqu'à partir de 1973, les effets de la crise générale vinrent s'ajouter à ceux de la reconversion locale la situation devint- elle rapidement critique. En une année, de 1974 à 1975, la, commercialisation de logements neufs chuta de 50 %. Le nombre de permis de construire qui avait atteint à Saint-Etienne son apogée en 1973 avec 2 833 logements s'effondra pour descendre en quatre ans en dessous de mille⁸⁴¹. »

Dans ce contexte, le pouvoir préfectoral ne parvient pas à surmonter ses contradictions. Malgré l'accumulation de signaux indiquant l'obsolescence des prévisions du SDAU, malgré également le changement d'orientation nationale à propos des grands ensembles, il continue à tenir ce document comme « directive nationale d'aménagement du territoire ». En 1977, la municipalité sortante est battue par une liste d'Union de la gauche. La nouvelle équipe municipale a élaboré un programme de politique urbaine claire, qu'elle va réussir à faire prévaloir contre les représentants de l'État. Ce programme s'inspire fortement de l'expérience de Bologne : refus du zonage et de tous les modèles fonctionnalistes ; recherche de la satisfaction des besoins ressentis par la population, en concertation avec elle⁸⁴². Ces principes sont déclinés en trois axes : 1) la restructuration des opérations d'urbanisme lancées entre 1967 et 1973 ; 2) la requalification des quartiers anciens les plus fragiles ; 3) la réhabilitation des transports en commun⁸⁴³.

En 1981, le terme de « projet urbain » est associé à une opération de de la ZUP de Montreynaud à Saint-Étienne, menée par Paul Chemetov et Christian Devillers⁸⁴⁴ :

« [...D]ans la boucle du boulevard Saint-Saëns, les 335 logements du P.A.C. -B, répartis entre six tours et trois barres, se sont vu adjoindre 196 nouveaux logements (dont 120 en collectif, 24 intermédiaires et 52 individuels) pour constituer un quartier avec place centrale, rues, îlots, squares, terrains de jeux et, bien entendu, équipements commerciaux, scolaires et socio-culturels.

⁸⁴¹ François Tomas, « L'urbanisme à Saint Etienne depuis le Schéma d'Aménagement de la Métropole d'équilibre » In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 57, n°2, 1982. p.137

⁸⁴² *Ibid.*, p.138

⁸⁴³ *Ibid.*

⁸⁴⁴ François Tomas, « Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine a vingt ans » in: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°68-69, *Politiques de la ville. Recherches de terrains*, 1995, p.142-143

Cette opération inaugure l'ère des « projets urbains » en même temps qu'elle pose un jalon important dans l'histoire de la Politique de la Ville. Elle montre la possibilité de la restructuration des grands ensembles, « puisqu'en détruisant une trame “fonctionnaliste” classique a été réalisé un quartier urbain de type traditionnel⁸⁴⁵. »

Au tout début des années 1980, à la veille de la promulgation des lois de décentralisation, le champ de positivité de l'urbanisme apparaît profondément bouleversé et en voie de reconstruction sur de nouvelles bases. Les excès du schème gouvernemental disciplinaire, encore très sensible dans les pratiques de planification et d'aménagement de l'État au cours des années 1960, ont alimenté un puissant vent de révolte. Mouvements sociaux, recherche marxiste et Projet urbain concourent à saper les fondements de l'appareil gouvernemental des Trente Glorieuses, par ailleurs fragilisé par la crise économique consécutive au choc pétrolier de 1973. Le consensus autour du progrès et de la modernité, la confiance des citoyens dans la technocratie étatique, les formes urbaines et architecturales du Modernisme, le court-circuitage de l'échelon politique local — tout cela fait l'objet d'un rejet de plus en plus prononcé. Les architectes du mouvement du Projet urbain entreprennent alors de refonder une discipline urbanistique qui, tout en s'appropriant certains thèmes typiques de la gouvernementalité, renoue avec leur culture traditionnelle d'*homo faber*. Pendant ce temps, le dispositif de réflexivité mis en place et piloté par l'État depuis le milieu des années 1960, alimenté par les recherches empiriques de chercheurs en sciences sociales s'intéressant aux pratiques planificatrices et urbanistiques, s'effondre pour quelques années.

Autant de signes annonciateurs de la fin d'une ère : celle de la gouvernementalisation ininterrompue de la fabrication de la ville depuis le début du XXe siècle.

En réalité, la gouvernementalité résista. Elle sut s'appuyer sur les concessions que lui avaient faites le mouvement du Projet urbain pour reprendre le dessus. Comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, la décentralisation sera l'occasion de rebattre les cartes. L'Etat en profitera pour mettre en œuvre une forme de « conduite accompagnée⁸⁴⁶ » auprès des villes dotées de nouveaux pouvoirs, qu'il doublera d'une relance du dispositif de réflexivité dans les deux directions liées à l'affirmation de la gouvernementalité développementale : la

⁸⁴⁵ François Tomas, “L'urbanisme à Saint Etienne depuis le schéma d'aménagement de la métropole d'équilibre”, *op.cit.*, p.139-141

⁸⁴⁶ L'expression est de Renaud Epstein in : Epstein, *op.cit.*, chap.5 §38

problématisation stratégique et organisationnelle des pratiques de projet, de plus en plus pensées comme un processus d'innovation ; l'entretien d'une observation sociologique permanente des pratiques, participant d'une socialisation de ces dernières.

Dès le début des années 1980, le Projet urbain se dissout par nébulisation. Ainsi que le note Patrizia Ingallina :

« A partir de la décentralisation (1983), la critique de Devillers assume presque une dimension éthique face à la demande des maires [...]. La lutte des villes pour s'affirmer (notamment sur le plan de l'implantation des entreprises) conduit à devoir afficher de manière "éclatante" que l'on a une claire stratégie de développement dont le projet urbain est garant. Ainsi, ce mot est vidé de son sens [...] Utilisée à tous bouts de champ par les maires, appropriée par les architectes qui la considèrent essentiellement dans son aspect formel, discutée par les chercheurs des sciences sociales et d'autres intellectuels qui en soulignent le caractère plus vaste que la seule dimension spatiale, cette notion devient de plus en plus confuse⁸⁴⁷. »

En l'espace de quelques années, les pratiques de projet envahissent tout le champ de l'urbanisme. Elles semblent être partout, dans toutes les villes, dans toutes les professions de l'urbanisme — ou peut-être nulle part ? En tout cas de plus en plus loin de l'*homo faber*.

⁸⁴⁷ Ingallina, *op. cit.*, p.9

CHAPITRE 8 — DU PROJET URBAIN AU « PROJET DU PROJET⁸⁴⁸ » : RE-GOUVERNEMENTALISER LA FABRICATION DE LA VILLE (ANNEES 1980 – AUJOURD’HUI)

Dans ce chapitre, nous poursuivons l’entreprise généalogique des chapitres précédents, visant à retracer le processus de structuration réflexive du champ du projet en urbanisme : après avoir analysé la période 1945-1970 dans le chapitre 6, les années 1970-début 1980 dans le chapitre 7, nous abordons maintenant la période courant du début des années 1980 à aujourd’hui. Nous allons voir comment le dispositif de réflexivité mis en place dans les années 1960 — en même temps qu’émergeait une nouvelle gouvernementalité développementale — a repris de plus belle dans les années 1980, après son effondrement temporaire dans la seconde moitié des années 1970. Dorénavant, le dispositif de réflexivité aura pour fonction de diffuser un *ethos* développemental parmi les professionnels du champ, en particulier les architectes-urbanistes. Dans le chapitre précédent, nous avons vu que ces derniers avaient tenté, avec le mouvement du Projet urbain, de réactiver certains traits culturels de l’*homo faber*, mettant en danger le processus de gouvernementalisation de l’urbanisme. Avant d’aller plus loin, il nous faut évoquer en introduction certains éléments de contexte importants, notamment le succès des pratiques de « projet urbain » entre la toute fin des années 1970 et le début des années 1980, et le processus historique ayant conduit aux lois de décentralisation de 1983. Nous présenterons également le cadre théorique qui guidera nos réflexions au cours de ce chapitre : la thèse du « gouvernement à distance » de l’État, développée par Renaud Epstein.

Vers les lois de décentralisation

Dès la fin des années 1970, la notion de « projet urbain » commence à supplanter celle de plan. Le retournement de la conjoncture économique après les chocs pétroliers joue un rôle

⁸⁴⁸ Référence à l’ouvrage de Jean-Jacques Terrin, abordé dans le chapitre 4 : *Le Projet du projet : concevoir la ville contemporaine*.

de catalyseur. Les schémas d'aménagement élaborés avant la crise économique apparaissent obsolètes, conduisant certaines communes à réaffirmer leur *leadership* sur le développement urbain. François Tomas documente ce phénomène à Saint-Etienne⁸⁴⁹. Les prévisions démographiques qui avaient été retenues pour le SDAU, justifiant l'aménagement de vastes zones industrielles et de plusieurs nouveaux quartiers d'habitat, apparaissaient déjà, au moment du choc pétrolier, comme surévaluées. La situation s'aggrave à partir de 1973⁸⁵⁰. Dans ce contexte, le pouvoir préfectoral ne parvient pas à surmonter ses contradictions. Malgré l'accumulation de signaux indiquant l'obsolescence des prévisions du SDAU, malgré également le changement d'orientation nationale concernant l'aménagement des grands ensembles, il continue à tenir ce document comme « directive nationale d'aménagement du territoire ». En 1977, la municipalité sortante est battue par une liste d'Union de la gauche. La nouvelle équipe municipale a élaboré un programme de politique urbaine clair, qu'elle va réussir à faire prévaloir contre les représentants de l'État. Ce programme⁸⁵¹ s'inspire fortement de l'expérience de Bologne, dont nous avons décrit, dans le chapitre précédent, l'influence sur le mouvement du Projet urbain en France.

Petit à petit, dans la seconde moitié des années 1970, la gauche développe un programme de réforme de l'État dans lequel la décentralisation occupe une place importante. Elle « rallie tous les suffrages », présentée tout à la fois comme « réforme des fonctionnements de l'administration, démocratisation de l'État et rééquilibrage des institutions du régime de la Ve République⁸⁵² ». Un ensemble de lois de décentralisation sera effectivement promulgué en 1983, après l'élection de François Mitterrand à la tête de la République. La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales sera ainsi profondément modifiée :

« [...]La tutelle administrative et financière a priori exercée par le préfet a été supprimée ; la région a été transformée en une collectivité territoriale de plein exercice ; le pouvoir exécutif départemental et régional a été confié à un élu local ; les régions, départements et communes ont obtenu de nouvelles compétences ;

⁸⁴⁹ François Tomas, « L'urbanisme à Saint Etienne depuis le schéma d'aménagement de la métropole d'équilibre » In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 57, n°2, 1982

⁸⁵⁰ « [...]Lorsqu'à partir de 1973, les effets de la crise générale vinrent s'ajouter à ceux de la reconversion locale la situation devint- elle rapidement critique. En une année, de 1974 à 1975, la, commercialisation de logements neufs chuta de 50 %. Le nombre de permis de construire qui avait atteint à Saint-Etienne son apogée en 1973 avec 2 833 logements s'effondra pour descendre en quatre ans en dessous de mille. » (*Ibid.*, p.137)

⁸⁵¹ Le programme revendique un refus du zonage et des modèles fonctionnalistes et une recherche de la satisfaction des besoins ressentis par la population, en concertation avec elle. Ces principes sont déclinés en trois axes : 1) la restructuration des opérations d'urbanisme lancées entre 1967 et 1973 ; 2) la requalification des quartiers anciens les plus fragiles ; 3) la réhabilitation des transports en commun (*Ibid.*, p.138).

⁸⁵² Philippe Bezès, *Réinventer l'État*, op.cit., chap.3 §17

parallèlement, ces collectivités territoriales se sont vu confier des impôts directs dont elles pouvaient fixer librement les taux (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxes foncières, droits de mutation, vignette automobile), en même temps que les subventions spécifiques et discrétionnaires du passé ont été remplacées par des dotations globales automatiques et non négociables⁸⁵³. »

Dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme, la décentralisation a été l'occasion d'un approfondissement du processus de rationalisation qui, déjà, était à l'origine de la Loi d'Orientation Foncière de 1967. En 1985, est promulguée la « Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée » (Loi MOP). Cette loi répond à un souci d'encadrer précisément les procédures de construction d'ouvrages et d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage revenait dorénavant aux collectivités locales. La recherche de rationalisation des procédures de réalisation d'équipements avait déjà conduit à l'édiction d'un premier décret sur l'ingénierie en février 1973. La loi MOP reprend le principe d'une distinction des responsabilités des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Elle définit huit missions revenant au maître d'œuvre⁸⁵⁴ et précise les attributions de la maîtrise d'ouvrage⁸⁵⁵.

De la « conduite accompagnée » au « gouvernement à distance » de l'État

Après la décentralisation, les rapports entre l'État et les collectivités territoriales ont d'abord pris la forme d'une sorte de « conduite accompagnée », dans laquelle les services déconcentrés de l'État jouaient un rôle structurant⁸⁵⁶. Mais entre la fin des années 1990 et le

⁸⁵³ Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine, op.cit.*, chap. 5, §39

⁸⁵⁴ Études d'esquisse ; études d'avant-projet (avec deux sous-phases : études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif) ; études de projet ; assistance pour la passation des contrats de travaux ; direction d'exécution des contrats de travaux ; ordonnancement-pilotage-coordination du chantier ; assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception.

⁸⁵⁵ Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ; préparation du choix du maître d'œuvre, signature et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ; approbation des avant-projets et accord sur le projet ; préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ; versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ; réception de l'ouvrage.

⁸⁵⁶ Selon Renaud Epstein, la décentralisation s'accompagne de la mise en œuvre d'une forme de « conduite accompagnée » visant à permettre l'apprentissage progressif, par les collectivités territoriales disposant de nouveaux pouvoirs, des savoirs et savoir-faire de l'État en matière de développement urbain et d'aménagement. Pendant encore longtemps, les collectivités continueront à rechercher l'assistance des services déconcentrés. L'État local s'est ainsi inventé un nouveau rôle, « consistant dans la territorialisation des politiques nationales et l'animation du partenariat entre les parties prenantes de la gouvernance territoriale », devenant un agent central dans le maintien d'une relation équilibrée entre l'État central et les collectivités territoriales : « *Émancipés de la tutelle centrale, les élus locaux ont trouvé dans les représentants locaux de l'État des alliés utiles : leur légitimité*

début des années 2000, la conduite accompagnée se transforme progressivement en un système de « gouvernement à distance⁸⁵⁷ ». Les nouvelles lois de décentralisations votées en 2003 et 2004, combinées à la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001, se traduiront notamment par un ensemble de réformes administratives, en particulier après le lancement du programme de Révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2008. Les rapports entre l'État et les collectivités territoriales en sortiront profondément modifiés. Tout d'abord, l'État local sera considérablement affaibli⁸⁵⁸. Paradoxalement, cet affaiblissement des services déconcentrés de l'État s'accompagnera d'un renforcement de l'État central. Alors que les services déconcentrés « étaient tout autant les relais descendants des administrations centrales que les avocats des territoires vis-à-vis de celles-ci », leur affaiblissement permettra à l'État central, par le biais de la création d'agences gouvernementales notamment, de « retrouver des capacités d'orientation et de contrôle à distance⁸⁵⁹ ».

Le cas du programme de Rénovation urbaine confié à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est, selon Renaud Epstein, exemplaire du « gouvernement à distance » de l'État : par le biais de la mise en concurrence des villes pour l'obtention des financements importants de l'État, de la fixation *a priori* de taux de financement orientant préférentiellement vers certains types d'opérations (démolitions très subventionnées, résidentialisations moins, peu de financements pour les équipements...), puis en mettant en place un ensemble d'instruments de *reporting* permettant un contrôle de la bonne mise en œuvre des projets, l'ANRU a exercé un rôle de formatage non négligeable des projets de rénovation urbaine des collectivités selon les attentes de l'État.

« Les dirigeants de l'ANRU présentent leur institution comme un outil au service des maires, qui leur permettrait de conduire en toute liberté des projets ambitieux en les libérant des pesanteurs administratives et des incertitudes budgétaires. L'agence garantit effectivement des moyens conséquents, mais ce soutien bénéficie seulement aux projets qui se sont conformés à ses attentes⁸⁶⁰. »

à organiser le dialogue et la coopération entre collectivités et avec les autres acteurs du territoire était reconnue par tous [...] » (Epstein, *op.cit.*, chap. 5 §46)

⁸⁵⁷ Epstein, *op.cit.*, chap.5 §66-114

⁸⁵⁸ « [...]Les services déconcentrés de l'État sont les grands perdants des réformes administratives récentes. L'approfondissement de la décentralisation a conduit au transfert d'une large part de leurs compétences et de leurs ressources vers les collectivités territoriales. » (*Ibid.*, chap.4 §4)

⁸⁵⁹ *Ibid.*, chap.4 §30

⁸⁶⁰ *Ibid.*, chap. 4 §39

Le dispositif de réflexivité de l'urbanisme comme modalité du gouvernement à distance de l'État sur les professionnels

Ce cadre d'analyse nous apparaît pertinent pour comprendre les évolutions du champ de l'urbanisme entre les années 1980 et aujourd'hui. Dans le cadre de chapitre, nous montrerons que la « conduite accompagnée » puis le « gouvernement à distance » mis en place par l'État pour encadrer et influencer les projets des collectivités territoriales se sont accompagnés d'une reprise et d'un renforcement du dispositif de réflexivité⁸⁶¹. Dès les années 1980, il devient crucial de diffuser un *ethos* développemental parmi tous les acteurs du champ de l'urbanisme. Par ce terme d'« *ethos* développemental », nous voulons faire référence à un ensemble de valeurs, d'attitudes et de pratiques liées à la gouvernementalité de type développemental, dont nous avons repéré les prémices entre la fin des années 1950 et les années 1960. Cet *ethos* repose sur une réflexivité permanente mise au service de l'innovation et du changement, réflexivité possédant un versant stratégique et organisationnel, orienté vers l'action, et une dimension plus surplombante et intellectuelle, alimentée par les sciences sociales.

La diffusion de l'*ethos* développemental est passé tout d'abord par une acculturation des collectivités territoriales aux enjeux de « développement », processus au cours duquel les principes de projet urbain ont été de plus en plus dissociés de leur ancrage dans une réflexion sur la forme urbaine pour devenir une méthode générale d'action sur la ville. L'État a également cherché à transmettre aux collectivités locales une culture de la réforme organisationnelle permanente et d'engagement pour l'innovation. Les transformations de la recherche incitative en sont un bon analyseur. A partir de 1983, le programme « Urbanisme et Technologies de l'Habitat » (UTH) relance le dispositif de réflexivité qui s'était tari au cours des années 1970. Le Plan Urbain et le Plan Construction Architecture vont être les vecteurs d'une recherche constante de rationalisation des processus de conception, qu'ils soient architecturaux ou urbains, au nom de nouveaux critères de performance : la satisfaction de l'utilisateur, le développement durable. En parallèle de cette problématisation du projet comme *gestion* d'un *processus de conception*, une culture de l'évaluation permanente, dominée par des chercheurs en sciences sociales, se répand. Améliorer les modalités de la gouvernance partenariale des projets, développer la participation deviennent des enjeux consensuels. Les projets sont alors

⁸⁶¹ Nous avons repéré l'émergence d'un « dispositif de réflexivité » dans le champ de l'urbanisme dans les années 1960. Il s'agit de l'institutionnalisation d'une veille académique permanente portant sur les pratiques planificatrices et urbanistiques, pour laquelle l'Etat a enrôlé les chercheurs en sciences sociales, en particulier sociologues.

qualifiés de « complexes » et « incertains », appelant des organisations de plus en plus sophistiquées. A partir des années 1990, l'injonction à l'innovation se banalise, elle est intériorisée par tous les acteurs de l'urbanisme. Le dispositif de réflexivité se diffuse hors du PU et du PCA, qui fusionnent dans le PUCA en 1998. De plus en plus de nouvelles démarches partenariales entre chercheurs et acteurs de la ville se développent.

Ce processus aura raison de l'*homo faber* dont la culture avait été réaffirmée par certains architectes entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Les concepts clés de la culture artisanale, comme la « conception », la « fabrication », la « fabrique », la « qualité », seront colonisés par les sciences sociales entre les années 1990 et 2000, au point de transformer insidieusement le projet en un processus de gestion du « cycle de vie » des bâtiments et des espaces aménagés. Le processus de gouvernementalisation⁸⁶² de l'urbanisme atteint alors son transparent paroxysme. Travaillés par une réflexivité permanente, soumis à des impératifs organisationnels, sociologisés, les systèmes de savoir et de savoir-faire institués dans le champ ne sont plus en mesure d'opposer une résistance objectivée au changement permanent exigé par l'entretien du « processus vital⁸⁶³ » de la société.

Il est à noter que, dans les développements à venir, nous allons retrouver certains phénomènes déjà abordés dans les deux premières parties de cette recherche doctorale. Cela n'est pas une répétition involontaire mais le signe d'un « bouclage » de la réflexion, typique de l'approche de diagnostic du présent. Pour rappel, les deux premières parties de la thèse ne *démontrent* rien. Elles nous ont seulement permis d'élaborer des hypothèses de travail. Ainsi, en retrouvant maintenant, à la fin de nos analyses historiques, certains des éléments qui nous avaient permis d'élaborer l'hypothèse de la modernisation réflexive du champ de l'urbanisme, nous revenons certes à notre point de départ, mais avec une grille de lecture beaucoup plus élaborée. Nous pouvons dorénavant insérer notre hypothèse dans un récit généalogique cohérent. La grande « logique » historique à l'œuvre derrière l'énigme des pratiques de projet toujours plus répandues mais toujours plus floues en urbanisme nous devient compréhensible.

⁸⁶² « Re-gouvernementaliser » signifie réinsérer dans une stratégie gouvernementale de gestion des processus socio-économiques constitutifs de la société (ce qui correspond à la « biopolitique » chez Foucault ou à l'« entretien du processus vital » de la société depuis l'« avènement du social » dans le domaine politique chez Arendt).

⁸⁶³ Référence aux analyses d'Hannah Arendt sur l'avènement du processus vital de la société dans le domaine politique à partir du XVIII^e siècle, s'accompagnant de la victoire de la culture de l'*animal laborans* sur celle de l'*homo faber*. Nous avons détaillé cela dans le chapitre précédent.

I. DIFFUSER L'ETHOS DEVELOPPEMENTAL CHEZ LES ACTEURS DE L'URBANISME : REFLEXIVITE, ORGANISATION, STRATEGIE

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le mouvement du Projet urbain avait contesté le processus de gouvernementalisation de l'urbanisme (qui prend sa source au début du XXe siècle) et tenté de régénérer la culture de l'*homo faber*. Nous allons maintenant montrer que la notion de « projet urbain » a été de plus en plus instrumentalisée dans les années 1980, au profit d'objectifs de « développement » des villes — notion qui renvoie à la nouvelle gouvernamentalité *développementale*⁸⁶⁴ ayant émergé dans les années 1960.

Bien entendu, les réflexions sur la forme urbaine et les techniques de projet urbain ne disparaissent pas, mais elles apparaissent de moins en moins comme des finalités de la fabrication de la ville. Elles sont reproblématisées comme des instruments de développement. D'où l'insistance, comme nous le verrons, sur le caractère « stratégique » des projets.

1. Du projet urbain au projet de développement stratégique

Rapidement après les lois de décentralisation, le « projet urbain » est absorbé par la gouvernamentalité développementale, qui le transforme peu à peu en un instrument de développement stratégique des territoires et principe de réforme organisationnelle des collectivités locales. Deux mouvements simultanés se produisent : d'une part, les pratiques de planification, tombées en défaveur au cours de la décennie 1970, se renouvellent en s'inspirant des démarches de projet urbain ; d'autre part, les pratiques de projet urbain sont transformées en retour par leur application à des enjeux de planification urbaine et territoriale. Cela répond à une demande des maires : soumis à une dynamique concurrentielle entre villes, en particulier pour l'implantation d'entreprises, ils tendent à privilégier des « politiques urbaines [...] de plus en plus axées sur le marketing » ; « soucieux de l'image de leur ville et voulant faire preuve de leur capacité », ils recourent à « des outils conceptuels différents, qui n'ont souvent aucune

⁸⁶⁴ Pour rappel, la gouvernamentalité développementale se traduit en urbanisme par deux types de dispositifs : des dispositifs de *rationalisation organisationnelle* des pratiques de planification et d'aménagement, associés à de nouveaux usages *stratégiques* des instruments d'urbanisme ; un *dispositif de réflexivité*, enrôlant les sciences sociales dans la construction d'une veille permanente portant sur les mécanismes et dysfonctionnements de l'État urbaniste.

existence juridique, mais contribuent à la mise au point de leur “projet stratégique”⁸⁶⁵ ». Selon Ingallina :

« Le terme de “projet”[...] permet d’intégrer les idées de flexibilité dans la programmation, tandis que celui de “plan” revêt en droit de l’urbanisme une signification plus précise et déterminée a priori. Ce projet doit obéir à une stratégie de développement économique et social fondée sur la reconnaissance de l’identité d’une ville, le caractère distinctif d’une ville devenant un facteur déterminant dans la compétition pour attirer les entreprises sur son territoire⁸⁶⁶. »

Dans cette logique, la réalisation d’un projet urbain prend valeur de démonstrateur de la « stratégie » de développement de la ville. Le mouvement est ici ascendant, « de l’échelle locale à l’échelle globale⁸⁶⁷ ». Le projet Euralille première tranche illustre bien ce cas de figure : il s’agit « d’un projet urbain complexe dont la dimension de développement économique est très évidente », visant à « réveiller non seulement une ville, mais aussi toute une région en plein déclin économique, au début des années 1980⁸⁶⁸ ». Ingallina note toutefois l’émergence d’un autre modèle de « projet de ville », plus descendant, allant « de l’échelle globale à l’échelle locale⁸⁶⁹ ». Le projet *de ville* tend à être pensé à une échelle plus vaste, conditionnant ensuite la mise en œuvre de projets *urbains*, circonscrits alors à la conception et l’aménagement de morceaux de ville⁸⁷⁰.

Pour Viviane Claude, ces évolutions sont le fruit de la percée des politiques de développement, qui transforment les pratiques de planification en s’inspirant des pratiques de projet :

« Dès 1985, la planification a perdu le sens qu’elle avait auparavant. Les politiques de développement (social, économique, urbain, rural, etc.) ont pris le relais pour donner à voir des démarches qui sont dites plus ouvertes et plus adaptatives, portées qu’elles sont par une coordination continue des actions et des politiques sectorielles, par une attention nouvelle à la négociation. Ces démarches tendent à soumettre tout ce qui a trait à la transformation de l’espace à des objectifs sociétaux plus globaux et plus difficiles à hiérarchiser⁸⁷¹. »

⁸⁶⁵ Patrizia Ingallina, *Le Projet urbain, op.cit.*, p.22-23

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p.25-26

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p.24

⁸⁶⁸ *Ibid.*, p.43

⁸⁶⁹ *Ibid.*, p.32

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p.23-24

⁸⁷¹ Viviane Claude, *Faire la Ville, op cit.*, p.216-217

Après le dessin de plans qui constituait la pratique urbanistique par excellence jusqu'aux années 1950, après le développement rapide et foisonnant des études pluridisciplinaires en amont des projets d'aménagement au cours des années 1960 puis le retour du « local » et l'attention à la forme urbaine au cours des années 1970, l'*action* devient le paradigme des pratiques urbanistiques au cours des années 1980⁸⁷². Cela induit un autre rapport aux savoirs : la connaissance exhaustive d'un territoire est dévaluée au profit d'une approche plus *stratégique* de la planification et de l'aménagement, soucieuse de définir des « enjeux » de développement avant d'approfondir les études. Celles-ci se trouvent de fait orientées par les priorités stratégiques définies en amont⁸⁷³. L'« homme de l'art », en particulier l'architecte qui avait retrouvé une position forte dans le champ urbanistique avec la montée, au cours des années 1970, du mouvement du Projet urbain, doit se muer « en stratège⁸⁷⁴ » pour répondre à la demande des maires de développer des projets urbains stratégiques. Il lui faut notamment adopter les modes de pensée et de faire du « management territorial⁸⁷⁵ » :

« L'importance donnée à la négociation dans la définition des finalités, à l'évaluation continue et parfois à la parole des citoyens font que se dessine une conception élargie du projet, ouverte à d'autres modalités de travail que l'intervention sur l'espace physique, c'est-à-dire à d'autres façons de penser et de faire que celles que maîtrisent traditionnellement les hommes de l'art. Le projet apparaît alors comme un dispositif d'apprentissage à la fois collectif, continu et situé⁸⁷⁶. »

Une figure d'« urbaniste-aménageur-développeur » se dessine à partir de ces évolutions. Pour lui, « la formalisation préalable de la démarche, la construction des situations de coopération, de négociation, d'évaluation deviennent prépondérantes », ce qui conduit « à privilégier les “processus” au détriment des “produits” », dont le succès « des « démarches dites “procédurales” » est un signe éloquent⁸⁷⁷.

Cela s'accompagne d'une pénétration d'un souci organisationnel dans les administrations communales. Dorénavant en charge de la définition et de la conduite de la stratégie de développement de la ville, l'administration communale doit se rendre capable de mener à bien des projets globaux — dépassant les politiques sectorielles au profit d'un

⁸⁷² *Ibid.*, p.220

⁸⁷³ *Ibid.*, p.219-220

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p.220

⁸⁷⁵ *Ibid.*, p.224

⁸⁷⁶ *Ibid.* C'est l'auteure qui souligne.

⁸⁷⁷ *Ibid.*

développement multidimensionnel et intégré — et complexes par leur ampleur aussi bien que par les systèmes de gouvernance qu’ils mettent en branle. Les villes commencent à s’inspirer des « projets d’entreprises⁸⁷⁸ » :

« Le projet communal (“projet mairie”) constitue le dispositif de réalisation concrète des projets [...], à travers la mise au point des instruments et des procédures établies ad hoc. Le “projet mairie” est le strict équivalent du projet d’entreprise [...]. Ce projet s’appuie sur un audit culturel interne à la “maison” (mairie) afin d’en identifier l’esprit en tant que valeurs partagées par les différents agents qui y travaillent. Sa tâche consiste dans la tentative de mobiliser les ressources humaines autour des lignes stratégiques du projet urbain global (projet partagé⁸⁷⁹). »

Entre 1982 et 1989, le nombre d’entreprises de conseil en organisation a doublé en France⁸⁸⁰. Selon Philippe Bezès :

« Les administrations publiques sont concernées par ce boom. Bien que les données soient difficiles à établir, il semble que la décentralisation ait entraîné une forte croissance des demandes de conseil, qu’elles émanent des collectivités locales ou des ministères affectés par la réforme⁸⁸¹. »

Au cours des années 1990, dans le champ urbanistique, le mot « projet » va devenir de plus en plus ambigu. Se débarrassant de l’adjectif « urbain », de nombreuses recherches sur le « projet » l’envisagent désormais comme un mode de gouvernement ou plus précisément de « gouvernance » de la ville. Un ouvrage de Gilles Pinson publié en 2009, *Gouverner la ville par projet*⁸⁸², dont nous avons constaté l’influence dans le chapitre 2, constitue la consécration académique de ces évolutions⁸⁸³.

2. La reprise du dispositif de réflexivité à partir des années 1980 : diffuser un *ethos* développemental chez tous les professionnels de l’urbanisme

En 1983, le ministère de la Recherche et de l’Enseignement Supérieur et le ministère de l’Équipement, du Logement, des Transports et de l’Aménagement lancent conjointement un

⁸⁷⁸ Ingallina, *op.cit.*, p.27-29

⁸⁷⁹ *Ibid.*, p..32

⁸⁸⁰ Bezès, *op.cit.*, chap.5 §27

⁸⁸¹ *Ibid.*

⁸⁸² Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet, Urbanisme et gouvernance des villes européennes, op.cit.*, 2009

⁸⁸³ Cf. **annexe 7**

programme nommé « Urbanisme et Technologies de l'Habitat » (UTH). Il vise à refonder une politique nationale de recherche dans le champ de la ville, de la construction et du logement, dans une perspective d'innovation⁸⁸⁴. Trois grands objectifs sont définis : développer une réflexion sur les problèmes technologiques des pays en développement, auxquels la France pourrait apporter une aide au développement ; innover afin d'améliorer la productivité dans l'industrie de la construction ; accompagner les collectivités locales dans l'exercice de leurs nouvelles compétences⁸⁸⁵. Les travaux de recherche financés visent l'expérimentation et l'innovation, à travers des coopérations entre acteurs publics, chercheurs et acteurs privés. Le programme se décline initialement en trois plans dont deux seulement se maintiendront : le Plan Construction (PC) qui poursuit son existence commencée au début des années 1970⁸⁸⁶, rebaptisé Plan Construction Architecture (PCA) en 1987 après fusion avec le Plan Architecture, Constructions publiques et Lieux de travail ; le nouveau Plan Urbain (PU). Cette nouvelle architecture institutionnelle de la recherche incitative relance le dispositif de réflexivité qui s'était éteint dans la seconde moitié des années 1970, en ce qui concerne la recherche urbaine tout au moins. Il a dorénavant deux têtes : le PCA est principalement orienté vers des innovations techniques et organisationnelles dans les processus de construction ; le PU est quant à lui beaucoup plus proche de la maîtrise d'ouvrage publique, et fait appel à des chercheurs majoritairement issus des sciences sociales. Ces deux têtes se rapprocheront et fusionneront dans les années 1990.

Dans cette sous-partie, prenant le PU et le PCA comme analyseurs, nous voulons montrer plus finement le rôle de l'État dans la diffusion d'un *ethos* développemental parmi les praticiens de l'urbanisme, qu'il s'agisse du personnel des collectivités territoriales ou des professionnels du secteur privé. A travers les programmes de recherche des deux Plans, on peut saisir le processus d'intériorisation, par les professionnels, des injonctions étatiques à l'innovation, la rationalité organisationnelle, la réflexivité permanente. C'est au PCA que se développent notamment les réflexions autour du management de projet qui vont concurrencer le « projet urbain ».

⁸⁸⁴ Patrice Aubertel, *La Recherche Urbaine, le Plan Urbain (1971-1998). Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, PUCA, 2015, p.35

⁸⁸⁵ *Ibid.*, p.36

⁸⁸⁶ Pour un résumé rapide des recherches menées au PC dans les années 1970, cf. **annexe 8**

a. *Les années 1980*

- Au PC puis au PCA : innover, rationaliser, réorganiser

Au début des années 1980, le secteur du bâtiment connaît une crise due à différents facteurs : le pouvoir d'achat des ménages faiblit, les PME sont affaiblies par le processus de concentration en cours dans le secteur, les conditions d'emploi dans la construction n'attirent pas la nouvelle génération, les entreprises n'investissent pas dans la recherche⁸⁸⁷. En 1981, le ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, Michel d'Ornano, fixe trois objectifs à l'horizon 1985 : « réduire de moitié la consommation d'énergie », « augmenter de 25 % la productivité de la filière construction », « placer la France dans les premiers rangs des pays exportateurs en matière de construction⁸⁸⁸ ». En janvier 1982, la direction de la Construction propose une réorientation majeure de la politique technique du ministère, à partir de deux postulats :

- Le progrès technologique reste un objectif essentiel mais un meilleur partage avec tous les agents économiques du secteur, en particulier les PME du bâtiment, doit être recherché⁸⁸⁹.
- Un nouvel accent est mis sur les progrès organisationnels, perçus comme la condition pour améliorer aussi bien la productivité, la qualité architecturale que les prestations de manière générale, et pour requalifier la main-d'œuvre⁸⁹⁰.

Au PC, les programmes finalisés reprennent les grands objectifs fixés par d'Ornano : économie d'énergie, augmentation de la productivité de la construction, exportation⁸⁹¹. Un programme, EVMB (pour « Emploi et valorisation des métiers du bâtiment »), se concentre davantage sur le chantier comme lieu d'innovations organisationnelles et sur la qualification de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le programme Habitat 88 (« Construire moins cher pour construire mieux ») conduit à « réévaluer la notion même d'industrialisation » : à la fabrication

⁸⁸⁷ PUCA, *Rendre possible. Du Plan construction au PUCA : 40 ans de réalisations expérimentales*, 2012, p.71

⁸⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁸⁹ *Ibid.*

⁸⁹⁰ *Ibid.*

⁸⁹¹ Les programmes finalisés, en plus des PAN, qui deviennent European en 1988, sont : Habitat économe en énergie à l'horizon 85 (H2E85), Habitat 88 : « Construire moins cher pour construire plus et mieux », IMPEX : réduire le déficit de la balance commerciale en produits de construction par une promotion des exportations, REXCOOP : opérations expérimentales avec des pays en voie de développement, EVMB (Emploi et valorisation des métiers du bâtiment), CUH : Conception et usages de l'habitat.

de composants en série à assembler succède « l'élaboration d'une méthode de production incluant l'organisation, les compétences, la communication⁸⁹² ».

De façon générale, les années 80 sont marquées par le paradigme de la flexibilité, se traduisant par « des systèmes constructifs ouverts » et une définition de plus en plus formelle de la qualité, « définie à travers des procédures, des standards, des normes ». Un enjeu fondamental porte sur l'innovation « dont il s'agit de prouver qu'elle est porteuse de qualité », et dont la charge est de plus en plus dévolue aux grandes entreprises⁸⁹³. Peu à peu se structure l'idée qu'il faut transformer l'organisation traditionnelle du secteur : les REX et les marchés-cadres font sortir les acteurs d'une logique de cloisonnement des professions pour travailler ensemble sur des projets communs, soit dans le cadre de chantiers ponctuels soit de manière plus régulière et à plus grande échelle⁸⁹⁴. Le PC fait alors office de « laboratoire à même d'observer les conditions de possibilité d'introduction des innovations, techniques et organisationnelles, et parfois, les conditions de leur reproductibilité et de leur appropriation par les acteurs⁸⁹⁵. »

L'innovation architecturale passe peu à peu au second plan, alors qu'elle était le domaine le plus dynamique au sein du Plan au cours des années 1970. En architecture, le PC glisse progressivement vers un statut « d'observatoire (et de diffusion) des expérimentations et des changements qui s'opér[ent] dans les professions », une forme de « veille technologique⁸⁹⁶ ». Aussi :

« Perce un sentiment mitigé de regret de la période héroïque des “grandes REX” et l'idée que le Plan construction s'est peut-être adapté à une situation du bâtiment qui a plus besoin « d'informations » pour structurer et réorienter son “ingénierie”, que de programmes lourds à base d'opérations prototypes⁸⁹⁷... »

- Au PU : expérimenter de nouvelles formes de gouvernance des politiques urbaines et évaluer leurs performances

⁸⁹² *Ibid.*, p.125

⁸⁹³ *Ibid.*, p.123

⁸⁹⁴ *Ibid.*, p.124

⁸⁹⁵ *Ibid.*

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p.122

⁸⁹⁷ *Ibid.*

Le Plan Urbain favorise surtout des coopérations entre professionnels du secteur public et des chercheurs issus des sciences sociales. On retrouve là les traits de ce que nous avons nommé précédemment le dispositif de réflexivité, correspondant à l'institutionnalisation d'une réflexivité permanente sur les pratiques planificatrices et urbanistiques de l'État par l'enrôlement des sciences sociales. Ce dispositif renaît de ses cendres dans les années 1980. Étant donné le contexte de décentralisation, l'attention des chercheurs va tout naturellement se diriger vers les mutations de la gouvernance des villes et des territoires, en problématisant tout particulièrement le nouveau positionnement de l'État. Ils vont aussi participer à la diffusion dans les territoires et chez les professionnels de l'urbanisme d'une nouvelle modalité du « souci de soi de l'État » : l'évaluation des politiques publiques⁸⁹⁸. Ces pratiques développées d'abord aux Etats-Unis ont commencé à se diffuser en France à la fin des années 1970. Bien qu'emportant un vif intérêt de la haute administration⁸⁹⁹, les principes de l'évaluation des politiques publiques font débat. L'idée se fait jour que, pour assurer la neutralité de la démarche d'évaluation, celle-ci devrait être confiée à des universitaires⁹⁰⁰. De manière générale, « les promoteurs mêmes de l'évaluation [...] opposent nettement l'évaluation aux savoirs de gestion publique et défendent une orientation plus “intellectuelle” que gestionnaire⁹⁰¹. » Le PU va servir

⁸⁹⁸ A l'époque du lancement du programme « Urbanisme et Technologies de l'Habitat » et de la création du PU, un nouveau répertoire de réforme se diffuse dans la haute administration étatique. Il emprunte certains principes du *New Public Management* qui se répand au Royaume-Uni et aux Etats-Unis : « *Cercles de qualité, centres de responsabilité, évaluation des politiques publiques deviennent les nouveaux instruments d'une politique de réforme qui prend à nouveau directement pour objet les fonctionnements internes de l'administration.* » (Bezès, *op. cit.*, chap.5 §1) A l'époque, la sociologie des organisations a très bonne presse parmi l'élite administrative. La diffusion de ses résultats vient « solidifier les croyances sur la nécessité d'une modernisation par le bas, s'appuyant d'abord sur les acteurs et ne reposant pas sur des réformes des règles » (*Ibid.*, chap. 5 §34). Au contraire de la forme prise par le *New Public Management* dans les pays anglo-saxons, mettant l'accent sur la rigueur budgétaire, sa version française se présente plutôt comme une alternative aux politiques de rigueur menées par les gouvernements de droite précédents, et à celle menée par la Direction du Budget depuis le retournement de la conjoncture financière de la France en 1983. « [L]e répertoire managérial modernisateur [en France] privilégie les modes opératoires aux politiques constituantes. [...] Les démarches préconisées reposent sur l'expérimentation. L'accent est beaucoup plus mis sur le processus que sur le résultat. En outre, la modernisation des années 1980 revendique une orientation de service public, a fière allure le souci d'en maintenir la spécificité, assumant la distinction entre secteurs public et privé. [...] Enfin, le managérialisme public [...] met l'accent sur l'idéal d'autorégulation des services, sur la valeur des apprentissages et des innovations locales et sur la recherche du soutien des fonctionnaires. » (*Ibid.* chap.5 §49) Le fer de lance de ce répertoire managérial est « l'évaluation des politiques publiques ».

⁸⁹⁹ « [...P]remier coup de sonde, [...] l'organisation d'un grand colloque, les 15 et 16 décembre 1983, visant les membres de la haute fonction publique. Le succès est considérable (700 réponses ; 440 participants), comprenant un très grand nombre de hauts fonctionnaires des ministères, des cabinets ministériels, des grands corps, des experts, universitaires et chercheurs, des élèves de l'ENA ou d'HEC. » (Bezès, *op.cit.*, chap.5 §19)

⁹⁰⁰ « La légitimité même de l'évaluation est problématique : “Dès lors, sur quelle légitimité doivent s'appuyer les évaluateurs, surtout s'ils sont fonctionnaires, pour porter ce “regard froid” sur les politiques gouvernementales ?” La solution que préconise cet inspecteur des Finances est de confier l'évaluation des politiques publiques à des « pouvoirs neutres », les écoles et universités, qui constituent les lieux d'une évaluation sereine. » (*Ibid.*)

⁹⁰¹ *Ibid.*

de courroie de transmission de cette nouvelle modalité du réformisme d'État vers les collectivités territoriales et plus largement dans le champ de l'urbanisme. Les recherches-expérimentations, visant la mise en place et le suivi de nouveaux dispositifs comme les régies de quartier, sont systématiquement associées à une réflexion sur l'évaluation des politiques urbaines.

Dans un contexte de repositionnement de l'État au sein du système de gouvernance des politiques urbaines, la notion de « partenariat » commence à s'imposer, notamment par le biais de la politique de la ville⁹⁰². De nombreux programmes lancés dans le cadre du PU vont avoir pour objet l'expérimentation et l'observation réflexive, menées conjointement par des acteurs professionnels et des universitaires, de nouvelles structures de gouvernance de la ville et des territoires :

- Le programme « Développement économique et urbanisation » accompagne la création de cellules économiques dans les collectivités locales⁹⁰³. Il documente le traitement des données économiques locales par ces dernières, ainsi que les premières politiques économiques qu'elles mettent en œuvre.
- Des « Pôles d'initiative régionaux » sont aussi créés : il s'agit de faire collaborer de nombreux acteurs (État, collectivités locales, associations d'élus, milieux universitaires...) dans une structure légère à statut associatif, afin de faire émerger de nouveaux cadres d'action et de projet dans les régions⁹⁰⁴.
- Un autre programme de recherche sur de nouvelles formes de gouvernance porte sur l'expérimentation-évaluation de régies de quartier⁹⁰⁵. Dans le quartier de l'Alma-Gare à Roubaix, la première expérience de régie avait été soutenue par le Plan Construction. Elle fut observée par de nombreux chercheurs afin d'en déterminer forces et faiblesses. Deux nouvelles régies sont mises en place au début des années 80, au Petit séminaire à Marseille et à la Pierre Collinée à Meaux. L'expérience ayant été jugée concluante, tout un réseau de régies fut constitué.
- A partir de 1994, le programme « Qui fait la ville aujourd'hui ? » met en œuvre, à l'initiative de Jean Frébault, directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, une évaluation de

⁹⁰² Aubertel, *op.cit.*, p.39

⁹⁰³ *Ibid.*, p.46-47

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p..49-50

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p..41 et p.44

l'appropriation des instruments d'aménagement (ZAC, ZAD, ZIF...) par les collectivités locales⁹⁰⁶... Le cadre d'analyse sera élargi à l'ensemble des politiques urbaines menées par les villes.

A travers tous ces programmes, les pratiques d'évaluation des politiques urbaines se banalisent. Dans un premier temps, il a fallu distinguer la démarche évaluative d'un contrôle de gestion, « présent dans tous les esprits » et qui « inquiétait les acteurs locaux⁹⁰⁷ ». Différentes conceptions de l'évaluation ont alors été développées, en particulier deux formes : l'évaluation endoformative et l'évaluation pluraliste⁹⁰⁸.

b. *Convergences du PCA et du PU au cours des années 1990 : les thèmes (re)structurants du service aux usagers, du développement durable et du mode « projet »*

A partir des années 1990, deux grands thèmes provoquent une réorientation de l'attention portée aux pratiques urbanistiques : le service aux usagers et le développement durable. Les projets doivent être pensés à partir de l'expérience des usagers — ce qui implique un autre regard sur les finalités de la fabrication de la ville — et/ou doivent intégrer une réflexion systémique sur le développement durable. Dans les deux cas, on s'éloigne de la *mimesis* architecturale, mélange de tradition et d'adaptation, reposant sur une maîtrise des principes de la typo-morphologie et des techniques de construction. Les projets se conçoivent en vertu de processus ou de cycles : cycles d'usage/de consommation, métabolisme urbain. Pour comprendre ce qui se joue ici, il faut rappeler la distinction d'Arendt entre la culture de l'*homo faber*, centrée sur la fabrication d'objets durables et de qualité qui stabilisent la « maison humaine », et la culture de l'*animal laborans*, ancrée dans l'expérience des besoins sans cesse renouvelés du processus vital. La culture de l'*homo faber* est profondément aversive à l'idée d'une « consommation » des objets et peu compatible *a priori* avec une conception de la fabrication des objets — *a fortiori* des bâtiments et des espaces aménagés — comme processus productif inséré dans un vaste métabolisme urbain.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p.67-68

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p.44

⁹⁰⁸ L'évaluation endoformative se rapproche d'une démarche maïeutique : « comme une sage-femme, [le chercheur] aide à faire advenir un projet » (*Ibid.*, p.45). Quant à l'« évaluation pluraliste », elle distingue « des approches qui associent de nombreux acteurs et représentants de groupes d'intérêt dans les processus d'évaluation pour tenir compte de la pluralité des systèmes de valeurs qui coexistent au sein de la société » (*Ibid.*, p.46).

Quoi qu'il en soit, les années 1990 sont portées par un nouvel élan de rationalisation des pratiques d'aménagement et d'urbanisme à partir des modèles organisationnels du travail en « mode projet » et des théories de la conception. Progressivement, le centre de gravité des projets en urbanisme se déplace, s'éloignant du domaine de compétences des maîtres d'œuvre.

- La satisfaction de l'utilisateur au cœur des politiques urbaines et de la conception de bâtiment

A partir de 1988, Michel Rocard, nouveau Premier ministre de François Mitterrand, lance un vaste programme de réforme administrative qu'il nomme « Renouveau du service public ». L'utilisateur doit être placé au cœur de la relation de service public. Cela s'assortit d'un discours sur l'efficacité de l'État, promouvant l'évaluation systématique des politiques publiques et la mise en œuvre d'instruments de gestion dans l'administration (gestion prévisionnelle des effectifs, globalisation des crédits, comptabilité analytique, formations aux méthodes de gestion...) ⁹⁰⁹.

« Deux instruments superposés et complémentaires sont mis en avant : les centres de responsabilité (à orientation gestion) et les projets de service (à orientation participation). [...] Les deux outils articulent la démarche gestionnaire et la démarche participative ⁹¹⁰. »

Au PCA et PU, dans le sillage du « Renouveau du service public », les savoirs et savoir-faire de la conception et de la production de bâtiments et de projets urbains vont être systématiquement réinterrogés au prisme du service aux usagers. Au PU, les Programmes « Services urbains et gestion locale » et « Espaces publics » illustrent cela : tous deux vont rapidement se focaliser sur les habitants/citoyens/usagers ⁹¹¹. Le premier va notamment se décliner en plusieurs projets de recherche portant sur des populations fragiles : les personnes âgées, les bénéficiaires du RMI, les SDF... La consultation de recherche « Impulsion du développement technologique et innovation » incitera par ailleurs les chercheurs en sciences sociales à s'intéresser au développement des nouvelles techniques de communication, à la domotique, à la télématique, l'informatique ⁹¹²... A l'occasion de collaborations avec des

⁹⁰⁹ Bezès, *op.cit.*, chap. 5 §79

⁹¹⁰ *Ibid.*

⁹¹¹ Aubertel, *op.cit.*, p.52

⁹¹² *Ibid.*, p.52

sociologues interactionnistes et des ethnométhodologues, la notion de « coproduction » va être mise en exergue :

« [...]La notion de coproduction, souligne le fait que l'utilisateur n'est pas un destinataire passif de la relation de service mais qu'il intervient concrètement dans celle-ci. Son intervention doit être analysée avec précision et les gestionnaires de services doivent en tenir compte⁹¹³. »

L'idée d'un « renouveau du service public » s'incarnera de manière emblématique dans le projet « Gare du Nord, mode d'emploi » lancé en 1990, à la demande de la SNCF et de la RATP. La Gare du Nord doit accueillir Eurostar. Les travaux doivent bientôt commencer mais l'accompagnement humain reste à concevoir. Or les deux opérateurs publics de transport n'ont pas d'expérience de travail en commun. Le programme sera l'occasion d'apprendre à travailler main dans la main⁹¹⁴.

« Les six recherches menées simultanément à la gare du Nord insistent sur deux points. Tout d'abord, ce qui a déjà été évoqué, l'importance à accorder à une réelle relation de service avec le public. Le deuxième point insiste sur l'indispensable passage d'un territoire de transporteurs à un vrai territoire des usagers⁹¹⁵. »

L'approche développée à la Gare du Nord va progressivement s'étendre à d'autres gares partout en France, notamment à travers le programme « Lieux-mouvements de la ville ».

On voit que, dans ces démarches de recherche-expérimentation qui mettent l'accent sur la relation de service avec les usagers, la frontière du PU avec le PCA devient poreuse : la conception de « lieux » devient un objet commun. On trouve la même évolution dans un autre programme du PU : le programme SEPIA (Secteur Expérimental pour une Programmation Innovante de l'Habitat des Personnes Âgées). A partir de 1989, une équipe du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) développe une démarche de conception innovante, mobilisant dès la phase initiale l'ensemble du personnel mais également les usagers extérieurs : les pompiers, les fournisseurs de prestations diverses⁹¹⁶...

Au PCA, les notions d'« usager », de « service », et la prise en compte de l'échelle urbaine agissent comme principes de restructuration des professions. C'est à travers la question du logement que la question des usages et des usagers devient prépondérante. Le programme

⁹¹³ *Ibid.*, p.57

⁹¹⁴ *Ibid.*, p.59

⁹¹⁵ *Ibid.*, p.61-62

⁹¹⁶ *Ibid.*, p.45-46

CUH (Conception et usages de l'habitat) en est illustratif. La prise en compte des usages s'accompagne du développement des partenariats avec des chercheurs en sciences sociales :

« Concrètement les sociologues vont participer au suivi des réalisations expérimentales pour en faciliter l'analyse critique ou l'appropriation des résultats, sous forme d'observations participantes ou de recherche-actions. Ainsi, la question architecturale, dont la discipline ne sera jamais plus limitée à la dimension "morphologique", géométrique et technique⁹¹⁷. »

Peu à peu :

« Si la question de la maîtrise des coûts de construction reste fortement présente, les données qualitatives en termes de confort puis d'ambiances s'imposent fortement au cours de cette période⁹¹⁸. »

À travers le programme CUH, un rapprochement s'opère entre architecture, construction et questions urbaines. L'un des appels d'offres organisé dans le cadre de ce programme exprime clairement une volonté de coopération avec le Plan Urbain : il s'agit d'« interroger le processus de conception pour réduire les coupures entre savoirs sur l'habiter, sur l'urbain, sur la technique, et appréhender les conditions d'une maîtrise d'ouvrage collective, en liaison avec le Plan Urbain⁹¹⁹ ».

A partir de 1989, quatre nouveaux programmes voient le jour. « Cité-Services » fait l'hypothèse que des « services nouveaux et la mobilisation de technologies nouvelles peuvent aider à trouver des réponses adaptées aux besoins spécifiques de groupes sociaux » (revenus modestes, personnes âgées, handicapés, jeunes...), en passant d'une logique de « logement-produit » à une approche en termes de « service habitat⁹²⁰ ». Cette restructuration de la filière constructive à partir de la prise en compte des usagers s'accompagne toujours d'un souci de rationalisation. Plus que jamais, celui-ci porte sur les *process*, la communication, la gouvernance des projets : « Eurorex » vise à faire « émerger les meilleures techniques et modes constructifs à l'échelle européenne⁹²¹ ». « Communication-Construction » cherche à « rendre la communication et les échanges de données plus performants pour améliorer la qualité et la productivité du bâtiment⁹²² ». De la même façon que les recherches menées par le PU, *via* les

⁹¹⁷ PUCA, *op.cit.*,.118

⁹¹⁸ *Ibid.*, p.120

⁹¹⁹ Cité in : *Ibid.*

⁹²⁰ *Ibid.*, p.84

⁹²¹ *Ibid.*

⁹²² *Ibid.*

réflexions sur les modalités partenariales de conception de lieux, se rapprochent d'enjeux jusque-là plus propres au PCA, ce dernier s'ouvre à des réflexions urbanistiques et entre encore un peu plus dans la raison développementale. Les chercheurs en sciences sociales diffusent leurs catégories d'analyse. « Cité-Projets » promeut « l'architecture comme moyen du développement urbain » car « construire la ville ne signifie plus seulement intervenir sur des territoires déterminés par des proximités, mais gérer des relations sociales structurées par des réseaux multiples⁹²³ ». Les considérations socio-économiques se développent, par exemple à travers les programmes « Socio-économie de l'habitat » et « Emploi-qualification-formation ».

- Le retour d'une approche systémique de l'aménagement *via* les enjeux environnementaux

La montée en puissance des préoccupations environnementales s'est traduite par un certain nombre de programmes au PU. En 1992, « Ville et Écologie » donnera lieu à trois appels d'offre : « La ville au risque de l'écologie : questions à l'environnement urbain » ; « La ville, la densité, la nature », se concentrant en particulier sur les rapports compliqués entre densité et nature en ville ; « Microéconomie de l'environnement urbain » qui s'interroger sur le coût des politiques environnementales et leurs impacts sociaux⁹²⁴.

Le développement de ces programmes remet au goût du jour les approches systémiques des phénomènes urbains. Cela est particulièrement sensible dans le programme « Eau dans la ville », précédé d'un rapport sur « Le cycle urbain de l'eau » qui suggérait de traiter l'eau comme un bien rare, devant être préservé dans un cycle de production et de réutilisation. Par ailleurs, on prend conscience du potentiel de l'eau comme vecteur de requalification urbaine et industrielle⁹²⁵.

Au PCA, le thème de l'environnement s'est d'abord manifesté à propos de questions énergétiques :

« Le thème énergie-environnement s'est inscrit dans un contexte marqué et daté par deux chocs pétroliers qui se sont traduits par une forte augmentation des prix de

⁹²³ *Ibid.*

⁹²⁴ Aubertel, *op.cit.*, p.67

⁹²⁵ *Ibid.*, p.48-49

l'énergie, suivie d'une baisse des prix du pétrole qui s'est accompagnée d'un relâchement des efforts engagés⁹²⁶. »

La seconde partie de la décennie 90 est marquée par un fort développement des préoccupations environnementales, se traduisant par des réflexions sur l'écoconstruction, l'écogestion, la question de la santé des habitants.

- Accroître la performance des processus de conception architecturale et urbaine par une meilleure organisation

Au début des années 1990, tandis que le pays fait face à une nouvelle crise économique⁹²⁷, les entreprises du bâtiment tentent de se restructurer : les impératifs de productivité et de flexibilité « conduisent à rechercher de nouvelles sources de productivité au niveau de l'organisation des chantiers, notamment, mais aussi de l'organisation de la filière et des métiers⁹²⁸ ». Au PCA, les processus de conception vont alors faire l'objet d'une attention toute particulière. Les principes de « management de projet », et plus particulièrement le concept d'« ingénierie concourante » commencent à se diffuser. Proposé dès 1995 par le GREMAP (Groupe de Réflexion sur le Management de Projet) dans le cadre de *Chantier 2000*, ce dernier concept connaîtra un riche avenir. Il articule six grands principes :

« [R]enforcement du rôle de chef de projet défini par une responsabilité de résultat global et disposant d'une autonomie réelle de moyens et de méthodes ; prise en compte des singularités du projet comme moyen d'agir sur son coût, par opposition à l'application de solutions standards ; recherche de compromis multicritères et non plus juxtaposition d'optimums locaux ; adoption d'une démarche d'anticipation (fonctionnalités clients, choix techniques du produit et du process, modalités de commercialisation...) et de focalisation progressive du projet ; explicitation et la prise en compte de l'incertitude inhérente à toute démarche de conception ; ouverture du projet à tous les acteurs qui détiennent les clés de la réussite du nouveau produit, qu'ils fassent partie du système client ou du réseau des fournisseurs⁹²⁹. »

⁹²⁶ PUCA, *op.cit.*, p.134

⁹²⁷ En 1993, l'économie française entre en récession, ce qui se traduit par une baisse d'activité dans le secteur de la construction, ainsi que la perte de 260 000 emplois entre 1990 et 1998, deux cent soixante mille. La population active du secteur est vieillissante et les difficultés à attirer les jeunes persistent. L'activité redémarre à partir de 1998, avec une part croissante désormais assurée par les travaux d'entretien et de rénovation. (*Ibid.*, p.84)

⁹²⁸ *Ibid.*

⁹²⁹ Journal *Chantiers 2000*, juillet 1996. Cité in : *Ibid.*, p.133

Ce faisant :

« [...U]n redéploiement des activités de conception semble s'opérer. Les ingénieries prennent le rôle premier dans le redéploiement de la conception technique et architecturale⁹³⁰. »

Les entreprises du bâtiment adoptent de nouvelles stratégies : diversification par l'intégration d'activités comme les services ; ingénierie concourante ; intégration des différents segments de la chaîne de production (commercialisation, gestion...) : recours à la sous-traitance⁹³¹. L'intérêt pour les secteurs de l'industrie automobile ou encore de l'aéronautique se développe. À la fin des années 1990, le modèle de l'« entreprise étendue » fait son apparition. Elle renvoie à l'idée d'une chaîne de valeur, au sein de laquelle coopèrent plusieurs sociétés indépendantes mais liés par des objectifs et valeurs partagés⁹³².

Au début des années 2000, Nadia Arab développera une approche du projet en urbanisme dont nous avons vu, au chapitre 2, l'influence dans la recherche récente sur le projet, à égalité avec celle de Gilles Pinson dans *Gouverner la ville par projet*. Sa recherche doctorale⁹³³ sur les processus de conception de grands projets urbains (un tramway, un grand équipement commercial) reprend certaines catégories des recherches menées à l'époque sur les processus de conception industrielle, en particulier celles de Christophe Midler sur l'ingénierie concurrente.

En 1998, actant en quelque sorte le rapprochement des recherches menées dans les deux Plans, et afin d'éviter leur marginalisation institutionnelle, le PCA et le PU fusionnent dans le PUCA. Trois pôles sont définis⁹³⁴ :

- *Sociétés urbaines, habitat et territoire* s'intéressera aux rapports entre transformations urbaines et transformations sociales, notamment au prisme de l'habitat ;
- *Dynamiques spatiales et aménagement* croisera des réflexions sur le développement durable et sur le développement urbain, le « renouvellement urbain » y occupant une place de choix ;
- *Concevoir, construire, habiter* permettra le développement de recherches et d'expérimentations dans les champs de la programmation, de la conception et de la

⁹³⁰ *Ibid.*, p.123

⁹³¹ *Ibid.*, p.84

⁹³² *Ibid.*, p.131-133

⁹³³ Nadia Arab, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, op.cit.

⁹³⁴ PUCA, op.cit., p.95

réalisation de bâtiments, à travers des programmes comme « le futur de l’habitat » et « innover pour construire durable ».

Le thème du renouvellement urbain, la question énergétique et, globalement, la question du développement durable guideront les orientations des trois pôles.

3. Des années 1990 à aujourd’hui : la réflexivité généralisée

Nous allons maintenant revenir sur différents phénomènes déjà décrits dans la partie 1 de cette thèse, montrant qu’ils s’ancrent dans le processus historique de la construction du dispositif de réflexivité en urbanisme. Celui-ci essaime rapidement à partir des années 2000.

a. La dissémination du dispositif de réflexivité

Dès le début des années 1990, le dispositif de réflexivité se diversifie. De nouveaux espaces de rencontre et de réflexion entre professionnels voient le jour, sous des formes diverses : ateliers réguliers, clubs, réseaux... On peut citer l’Atelier projet urbain créé au début des années 1990, le Club Ville Aménagement qui se réunit pour la première fois en 1993, le Forum Projet Urbain lancé en 2001, le Réseau Activités et Métiers de l’Architecture et l’Urbanisme créé en 1998, la première Plateforme d’observation des projets et stratégies urbaines (Popsu) lancée en 2003...

À la même période, la recherche en urbanisme et aménagement gagne en légitimité avec la création de la section 24 « Aménagement de l’espace, Urbanisme » au Conseil National des Universités en 1992. Dans le texte de référence de la section, la préoccupation pour la dimension opérationnelle de la discipline et l’orientation vers l’action sont clairement affirmés. En plus de l’interdisciplinarité et du souci pour la dimension spatiale des thèmes abordés, il est indiqué que les dossiers des candidats à la qualification doivent faire montre « d’une approche théorique et critique d’une part, concrète et opérationnelle d’autre part, ces deux dimensions s’enrichissant l’une l’autre” ainsi que « d’une réflexion sur l’action et (ou) vers l’action, pouvant impliquer une attitude prospective ». Le dispositif de veille permanente sur l’actualité des pratiques, leurs changements, leurs effets, leurs défis — dispositif dont nous avons suivi la genèse depuis les années 1960 — s’autonomise. Plus besoin d’inciter des chercheurs à s’intéresser aux activités de planification et d’aménagement : ces pratiques de recherche se sont assez banalisées pour constituer une section universitaire. En 2006, Viviane Claude note que,

dans cette dynamique d'institutionnalisation de la recherche urbanistique, un fait très important a été « la place donnée par le CNRS à la recherche urbaine » : « quinze ans après la création d'une section spécialisée, on ne compte pas moins de 200 chercheurs qui en relèvent⁹³⁵. »

Il faut voir dans cela la continuité invisible d'un mouvement ancien : le développement massif de la recherche incitative sur les questions d'urbanisme depuis les années 1960. Et surtout sa banalisation, alors que les réticences académiques à s'engager dans de telles démarches de recherche étaient nombreuses au début des années 1960. On peut faire référence ici à une remarque intéressante de Michel Amiot sur un événement que nous avons déjà abordé précédemment. Il s'agit de la décision gouvernementale d'intégrer tous les chercheurs recrutés dans le cadre des recherches financées par la Mission de la recherche urbaine au CNRS en 1976. La recherche contractuelle avait constitué pour ces chercheurs une occasion formidable de développer leurs recherches hors du système académique, qui ne les approuvait pas toujours. La plupart d'entre eux iront dans la section de sociologie dont les effectifs doublèrent entre 1976 et 1980. Amiot commente alors :

« Ce qui mérité d'être noté, dans ce processus qui met cul par-dessus tête le protocole académique de recrutement, c'est la continuité de la logique que rétrospectivement on voit à l'œuvre dans le mouvement planificateur même s'il est vrai que, du point de vue des acteurs, les choses se sont faites dans l'incertitude, voire la confusion. A notre sens, il y aurait grande erreur à considérer la décision d'intégration des "hors-statuts" comme un événement complètement contingent. [...E]lle achève, de façon cohérente, un processus qui commence avec la mise en place de la DGRST au début de la Ve République. Cet acte signifiait que l'État planificateur se désignait de lui-même comme propriétaire éminent, pour ainsi dire, ou maître d'œuvre légitime de la recherche scientifique [...]. Selon cette logique, n'était-il pas inévitable que l'État intégrât en son sein une force de travail dont il s'était considéré dès l'origine comme le propriétaire et destinataire légitimes⁹³⁶ ? »

Environ quinze ans après cet événement, le même processus se poursuit à travers la création de la section 24 au CNU et le développement intense de la recherche urbaine au CNRS.

Notons que l'autonomisation du domaine de la recherche en aménagement et urbanisme est toute relative. Viviane Claude écrit :

⁹³⁵ Claude, *op.cit.*, p.234

⁹³⁶ Michel Amiot, *Contre L'Etat, les sociologues, op.cit.*, p.95

« À la différence d'autres disciplines plus anciennes ou plus "scientifiques", les consommateurs de connaissances ne sont pas seulement des producteurs de la recherche urbaine. Du moins, l'image du circuit fermé est contredite par ce que l'on peut observer. Dans les revues, l'édition, les médias, le système de la commande, les appels d'offres, les colloques, les milieux professionnels et universitaires se rencontrent et échangent. [...] Entre recherche et pratique de l'aménagement, l'espace intermédiaire est devenu un monde en soi avec ses passeurs, ses traducteurs, ses organes⁹³⁷ [...]. »

Dans la première partie de cette thèse, nous avons eu l'occasion de voir à quel point l'intérêt pour le changement des pratiques reste prégnant dans le champ, dans la droite ligne du compromis que planificateurs et chercheurs en sciences avaient trouvé dans les années 1960.

b. *L'intériorisation de l'injonction à la réflexivité par les professionnels*

Reconnaissance universitaire de la spécificité de la recherche en urbanisme et aménagement, dissémination du dispositif de réflexivité sous diverses formes (clubs, réseaux, plateforme...), fort intérêt pour le changement... Ces évolutions s'accompagnent de l'intériorisation du dispositif de réflexivité par les professionnels. Ceux-ci font de plus en plus « spontanément » appel à la recherche afin de faire face aux enjeux devenus consensuels que sont le développement durable et la participation, tout en essayant d'améliorer encore et encore les procédures de conception⁹³⁸. Dans ce processus, les savoirs et savoir-faire professionnels sont toujours davantage chamboulés. Par exemple :

⁹³⁷ Claude, *op.cit.*, p.234-235

⁹³⁸ « Le tournant des années 2000 engage, depuis quelques années, un appel à la recherche pour nourrir praticiens et décideurs de la fabrication de la ville dans leurs analyses et leurs choix mais dans des formes nouvelles. Une dynamique collaborative s'empare à peu près simultanément, pour des raisons différentes, des milieux professionnels et des milieux académiques. Pour les premiers, les bouleversements apportés par la réflexion en termes de développement durable, mais aussi par la montée d'un néo-libéralisme à une échelle mondialisée semblent avoir donné lieu à deux injonctions difficilement conciliables. D'un côté se fait jour une exigence technico-économique liée à la montée de logiques de gestion proches du New Public Management et qui se traduit par des logiques de performance, de maîtrise des coûts, de maîtrise des risques etc. ; et de l'autre côté, une exigence de démarches participatives et citoyennes appelle à une remise en cause, ou tout au moins à une utilisation plus souple, des savoirs institués par la formation et par l'expérience. Deux « appels à compétences », pour reprendre l'expression de Viviane Claude (2006) sont alors adressés aux chercheurs, l'un en termes instrumentaux, l'autre en termes procéduraux. Le premier croise en effet, dans le domaine de l'urbanisme, un mouvement de professionnalisation des personnels politiques et de la maîtrise d'ouvrage et manifeste, à l'égard de la recherche, le souci de trouver les outils, données et notions susceptibles d'alimenter observatoires, tableaux de bord, démarches d'innovation, protocoles d'auto-évaluation, etc. Le second, alimenté notamment par les projets participatifs locaux (appels à manifestation d'intérêt, habitat participatif, interventions artistiques sur les espaces publics, ...) inclut les chercheurs dans les processus qu'ils étudient, aux titres multiples d'observateurs,

« La notion de développement durable, avec l'indétermination relative qui la caractérise, remet en cause un certain nombre des fondamentaux du projet : elle élargit les temporalités traditionnelles à des horizons plus lointains, elle questionne la notion d' "échelle d'intervention", dans la mesure où elle met l'interdépendance des échelles au centre des réflexions, elle instaure de nouveaux dialogues entre sciences du construit et sciences de la vie, sciences de l'homme et de la société et sciences exactes (interdisciplinarité radicale⁹³⁹). »

Les thèmes de l'incertitude et de la complexité, qui se sont fortement diffusés au cours des années 2000, renforcent encore l'insécurité des professionnels, insécurité nourrie par ailleurs par l'explosion des démarches évaluatives, dans le cadre du programme ANRU par exemple, comme nous l'exposons dans l'introduction générale. C'est dans ce contexte qu'intervient la thématique de la réflexivité à partir du début des années 2000, que nous avons étudiée dans la partie 2.

c. Le développement sous tous azimuts de collaborations variées entre chercheurs et praticiens

Au cours des années 2010, le dispositif de réflexivité se dissémine toujours plus... Se développent des modalités variées de recherche au contact des pratiques professionnelles, qui sont comme autant de petits dispositifs de réflexivité : recherche-action, recherche participative, dispositifs CIFRE⁹⁴⁰.... Dans ces recherches, le recours aux démarches d'observation inspirées des sciences sociales sont devenues centrales. La nécessité d'être réflexif semble avoir été pleinement intégrée par l'ensemble des acteurs de la ville. De plus en plus, il est mis au service de l'innovation qui devient un mot d'ordre généralisé.

« Dans une dynamique d'abord adoptée par les sciences dures dans leurs collaborations avec l'industrie, la recherche sur la fabrication de la ville emprunte depuis quelques années la voie nouvelle et prometteuse de dispositifs hybrides mettant en interaction chercheurs, acteurs publics nationaux ou locaux, professionnels et milieu

*d'évaluateurs, de passeurs, d'animateurs de collectifs, d'ambassadeurs aussi d'actions alors placées sous le regard « éclairé » du monde intellectuel. » (Véronique Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*, §33)*

⁹³⁹ Véronique Biau, « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2018, §10 [En ligne] <http://journals.openedition.org/cybergeo/29387> (consulté le 07/12/22)

⁹⁴⁰ Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*, §28-29

associatif. On a donc désormais davantage affaire à une « recherche pour et avec » les acteurs de la ville qu'à « une recherche sur » ces derniers⁹⁴¹. »

II. CONSACRER POUR MIEUX SACRIFIER : L'HOMO FABER DEVOYE AU PROFIT DE LA GOUVERNEMENTALITE DEVELOPPEMENTALE

Nous allons maintenant tenter de caractériser la diffusion de l'*ethos* développemental en urbanisme du point de vue de l'*homo faber* architecte. La première section a montré le cadre général dans lequel les pratiques de projet urbain s'exercent à partir des années 1980. Nous avons retracé les influences « externes » pesant sur ces pratiques : incitation à penser le projet comme instrument stratégique au service du développement local ; reprise du dispositif de réflexivité encourageant l'innovation et la rationalisation organisationnelle des pratiques ; montée des thèmes du service aux usagers et du développement durable. Il s'agit maintenant de cerner les tensions que cela a générées dans les pratiques professionnelles des architectes-urbanistes, groupe professionnel qui avaient retrouvé une forte visibilité dans le champ au cours des années 1975-1985.

Disons-le d'emblée : la culture de l'*homo faber* a été fortement affaiblie, la fabrication de la ville est plus que jamais gouvernementalisée. Cela s'est fait d'une manière particulièrement progressive et insidieuse — une forme de « stratégie du coucou ». En comprenant mieux ce processus, nous pourrions alors cerner ce que nous avons perdu : la capacité de résister à l'exigence de changement permanent de la gouvernementalité.

1. Ne plus reconnaître ses petits : la stratégie du coucou de la gouvernementalité

a. L'intériorisation de la critique par les architectes-urbanistes

Comme nous l'avons vu, au cours des années 1980, les projets urbains fleurissent partout en France, les architectes retrouvent une place de choix au sein du champ de l'urbanisme, la culture de l'*homo faber* semble avoir repris ses droits. Pourtant, dès la fin des années 1980, les architectes-urbanistes commencent à faire l'objet de critiques récurrentes de la part de certains observateurs du champ, parfois eux-mêmes. Ceux-ci dénoncent une forme

⁹⁴¹ *Ibid.*

de collusion des architectes avec les intérêts capitalistes des acteurs de l'urbanisme : leurs pratiques de projet pragmatiques, fondées sur la typo-morphologie et le souci de la qualité urbaine des lieux, contribueraient aux mutations managériales des activités de planification et d'aménagement, dorénavant menées dans des cadres partenariaux faisant la part belle à la négociation, à la communication interne et externe, au marketing. Dans un ouvrage de 1988 faisant suite à un colloque portant sur le thème « Morphologie et parcellaire », Françoise Choay, après avoir critiqué la conception de l'histoire véhiculée par les recherches architecturales sur la typo-morphologie, dénonce la participation des architectes-urbanistes à une culture de l'image :

« Comment, en effet, la “forme urbaine” est-elle le plus souvent promue ? Par des images. Des images historicisantes, des images nostalgiques, parfois même des images prospectives. [...] Ces nouvelles icônes [...] satisfont la communauté des clercs, rassurent et leurrent les commanditaires des projets et, en définitive, s'insèrent, à leur place, dans une culture devenue essentiellement visuelle⁹⁴² [...]. »

Quelques années plus tard, en 1992, Philippe Genestier, lui-même architecte et urbaniste de l'État, écrit un petit brûlot sur la notion de projet urbain. Ce texte nous semble important car il fut souvent cité par la suite, à la fois pour la clarté de sa dénonciation des travers des pratiques de projet urbain, et aussi sans doute parce que, provenant d'un architecte, il légitimait la critique de chercheurs venus des sciences sociales. Car Genestier adopte ici résolument les postulats d'une conception gouvernementalisée de la fabrication de la ville. Dans une veine proche de celle de Françoise Choay, il accuse d'abord les protagonistes du Projet urbain d'esthétiser la ville, faisant ainsi le jeu des acteurs privés de l'aménagement, mûs par une logique économique d'écoulement de « produits » :

« À l'aspect visuel de l'urbain se conjugue une valeur esthétique : à cette dernière correspond un marché, c'est-à-dire la possibilité de commercialiser les urbanisations. Tant les recherches sur les morphologies urbaines traditionnelles que les innovations architecturales qui les accompagnent parfois, participent, plus ou moins consciemment, de démarches de ciblage de clientèle et de réduction des formes au goût des catégories porteuses. Mais ces contraintes inhérentes aux logiques marchandes [...] sont en

⁹⁴² Françoise Choay, « Conclusion » in : Pierre Merlin, Ernesto d'Alfonso, Françoise Choay (éd.), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1988, p.159

*contradiction avec la nature propre du travail d'édification et avec la nature propre de la ville*⁹⁴³. »

Les architectes participeraient ainsi à une culture de l'image, commune aux stratégies marketing des entreprises et aux médias, provoquant un phénomène d'accélération du temps de la fabrication de la ville :

*« Cette esthétisation, qui s'exprime aujourd'hui essentiellement en termes d'image comme pour n'importe quel produit, relève d'une temporalité courte ; elle est incluse dans le temps rapide et cyclique des médias, de la rotation rapide des produits [...]. C'est concevoir l'architecture et l'urbanisme comme de la publicité commerciale ou politique*⁹⁴⁴ [...]. »

Comment ne pas faire le parallèle ici avec les réflexions d'Arendt qui, en 1958, bien avant la percée du mouvement du Projet urbain, écrivait :

*« [...]Il nous faut consommer, dévorer, pour ainsi dire, nos maisons, nos meubles, nos voitures comme s'il s'agissait des "bonnes choses" de la nature qui se gâtent sans profit à moins d'entrer rapidement dans le cycle incessant du métabolisme humain*⁹⁴⁵. »

Dans le chapitre précédent, nous avons eu l'occasion d'expliquer que cette logique de consommation des objets qui s'empare du cadre bâti de la « maison humaine » ne relève pas de la culture de l'*homo faber* mais bien plutôt de la gouvernementalité qui, dès ses origines, se fonde sur une biopolitique : un ensemble de techniques de gouvernement visant à gérer le processus vital de l'espèce, au niveau de chaque individu et au niveau de la « population ». Ces rappels généalogiques permettent de percevoir une forme de réécriture de l'histoire chez Genestier. En effet, selon ce dernier, la culture marketing dont relèvent les pratiques de projet urbain, ainsi que leur pragmatisme et leur dimension partenariale, auraient dévoyé les pratiques de l'État planificateur et aménageur qui, à la grande époque, savait « hiérarchiser les objectifs », « organiser la croissance et canaliser les intérêts privés⁹⁴⁶ » :

« Ainsi l'actualité du thème du projet urbain témoigne-t-elle de l'altération des valeurs et des principes traditionnels de l'urbanisme. N'ayant plus qu'une conception indécise de l'ordre socio-spatial à organiser, et insérés dans une trame enchevêtrée d'intérêts et de décideurs d'égale légitimité, les architectes et les urbanistes n'arrivent plus à

⁹⁴³ Philippe Genestier, « Que vaut la notion de projet urbain ? », *Architecture Aujourd'hui* n°288, 09/1992, p.43

⁹⁴⁴ *Ibid.*

⁹⁴⁵ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, Collection Agora, 1983 [1958], p.175-176

⁹⁴⁶ Genestier, *op.cit.*, p.41

discerner une hiérarchie d'objectifs. Les aménageurs s'échappent alors dans un simple opportunisme que les programmeurs baptisent "planification stratégique", les maîtres d'œuvre "projet urbain", les designers "requalification de l'image", les publicitaires "projet de ville" ... Mais quel que soit le nom utilisé, l'idée et l'effet social restent les mêmes⁹⁴⁷. »

Intéressant retournement de la « tradition » qui se trouve ici associée à la planification et à l'aménagement de l'après-guerre, tandis que le projet urbain devient une altération de cette tradition, intrinsèquement lié qu'il est à des enjeux de stratégie et d'image. De telles vues sont contestables d'après nos analyses : c'est la même logique de gouvernementalisation de la fabrication de la ville que l'on trouve à l'œuvre aux deux périodes, après la Seconde Guerre mondiale puis au cours des années 1980. Mais la forme de gouvernementalité dominante a changé : depuis les années 1960, c'est une gouvernementalité développementale qui se diffuse dans le champ, fondée sur un schème réalitaire dont nous avons explicité les liens avec le développement des sciences sociales, se déclinant dans des instruments d'urbanisme pensés comme stratégiques et possédant souvent une dimension (ré)organisationnelle. Cette gouvernementalité s'appuie par ailleurs sur un dispositif de réflexivité qui alimente un processus de changement permanent.

La gouvernementalisation de l'urbanisme ne peut pas valoir comme « tradition » pour une raison plus fondamentale encore : depuis la Seconde Guerre mondiale au moins, elle a plutôt manifesté une aversion profonde à toute forme de tradition — sociale, économique, professionnelle... — au nom de la nécessité de changer, de se moderniser, d'innover.

Dans un ouvrage de 1996 dirigé par Genestier, intitulé *Vers Un Nouvel Urbanisme*⁹⁴⁸, Albert Levy propose une problématisation un peu différente des enjeux de l'urbanisme, sous l'angle de la composition urbaine. La contribution de Lévy est noyée voire inaudible au sein d'un ouvrage questionnant clairement l'urbanisme du point de vue de la puissance publique⁹⁴⁹,

⁹⁴⁷ *Ibid.*

⁹⁴⁸ Philippe Genestier (dir.), *Vers un nouvel urbanisme. Faire la ville, Comment ? Pour qui ?*, Paris, La Documentation Française, 1996

⁹⁴⁹ Dans sa préface, Pierre Merlin, président de l'APERAU, écrit : « *Il est temps de ne plus se voiler la face. La décentralisation a été, en matière d'urbanisme, une catastrophe. Il faut un retour de l'État.* » (*Ibid.*, p.7) L'avant-propos de Thérèse Spector et Jacques Theys souligne quant à lui le lien entre les mutations multiples du cadre d'action de l'urbanisme et la pénétration des sciences sociales dans le champ, comme en témoignent les contributions à l'ouvrage : « *L'ouvrage montre bien les adaptations successives de l'urbanisme au nouveau paysage institutionnel, économique et politique — à l'émergence de la pauvreté, à la remise en cause de l'État jacobin ou à celle de nouvelles valeurs partagées. Des passerelles inattendues s'établissent avec la science politique, la philosophie du droit, l'économie des conventions, les théories de la justice... S'agit-il [...] de la construction durable de nouveaux savoirs pratiques susceptibles de répondre effectivement aux enjeux multiples et contradictoires de la société actuelle, de la société à venir ?* » (*Ibid.*, p.9) En introduction, Philippe Genestier

dont les capacités de gouvernement de l'urbanisation apparaissent bouleversées depuis la décentralisation. Elle offre néanmoins le point de vue d'un autre architecte sur les évolutions de l'urbanisme de projet et permet de prendre un recul critique par rapport aux réflexions de Genestier. Selon Lévy, l'urbanisme des années 1990 ne souffre pas d'une hypertrophie de la composition urbaine mais plutôt d'une crise des savoirs et savoir-faire relatifs à cette dernière. Elle se trouve contestée de toutes parts :

« [...L]a composition urbaine — compétence spécifique de l'architecte-urbaniste —, est aujourd'hui remise en question par certains qui la considèrent comme inadéquate, anachronique, dépassée, réactualisant ainsi, d'une certaine manière, la position de l'urbanisme fonctionnaliste et son argumentation⁹⁵⁰. »

Lévy y repère « des rapports de forces, des luttes symboliques, des concurrences sur les mêmes marchés entre types de compétences professionnelles » et, plus globalement, un conflit entre différentes conceptions de l'action sur l'urbain, entre « la dimension technique, fonctionnelle, structurelle de la ville et la dimension esthétique, formelle, sensible de l'espace urbain⁹⁵¹. » Lévy se fait alors l'écho de certains architectes influents dans le mouvement du Projet urbain qui, plutôt que glorifiés par l'abondante floraison de projets urbains dans les années 1980, se sentent en fait instrumentalisés par la puissance publique :

« La composition urbaine a fait l'objet d'un certain nombre de recherches à ce jour, qui ont développé une critique contre cette confusion [projet urbain comme dessein politique, comme méga-projet architectural et comme composition urbaine]. Ph. Panerai, par exemple, constate que "les élus se sont indûment emparés du terme de projet urbain à la place de la politique urbaine". Pour lui, le projet urbain est, avant

met surtout l'accent sur la planification, dont les savoirs semblent particulièrement en crise : « *Que reste-t-il des idéaux de l'urbaniste ? Que demeure-t-il de ses savoir-faire ? Comment discerner, sans s'illusionner ni se décourager, la portée et la pertinence de l'action urbaine ? Plus généralement, quels espoirs peut-on fonder, de nos jours encore, sur une démarche de planification et de correction publique — normative ou négociée — des logiques du libéralisme ?* » (Ibid., p.13) L'ouvrage rassemble d'abord les contributions d'auteurs portant sur le contexte et le cadre d'action urbanistique : « mutations du cadre juridique et institutionnel » avec la décentralisation et l'intercommunalité, « mutations du cadre économique » entre « villes en réseaux » et « territoires en concurrence », « mutations du cadre social et politique » perceptibles dans la « demande de solidarité urbaine et l'impératif écologique ». La deuxième partie pose la question des règles et des objectifs de l'urbanisme, entre « redéfinition des normes », nouvelle « éthique urbanistique en gestation » et propositions de reformulation de l'urbanisme. C'est dans cette dernière sous-section qu'intervient Lévy, avant un chapitre portant sur l'évaluation des projets, entre urbanisme, économie et droit puis une autre d'Olivier Piron, du PCA, qui se termine sur ces termes : « *Retrouver le poids de la gestion des hommes, et respecter chacun, tels doivent être les principes de base d'une politique urbaine adaptée aux problèmes d'aujourd'hui.* »

⁹⁵⁰ Lévy in : Ibid., p.227

⁹⁵¹ Ibid.,

tout, “une technique consistant à s’occuper de la forme urbaine”, c’est-à-dire la composition urbaine⁹⁵². »

L’article dresse finalement un état des lieux des quatre types de réponses données à la question : « la composition urbaine est-elle encore nécessaire ? » On peut en fait les regrouper deux à deux. D’un côté, on trouve les approches restrictives du projet urbain, compris essentiellement comme composition urbaine, soit dans une veine « classique » s’appuyant sur des « schèmes formels jugés intemporels », soit dans une « attitude plus innovante » qui « recherche d’autres modalités plus contemporaines de composition en rapport avec de nouveaux savoirs, ou en articulation avec le territoire, par enchaînement avec le bâti existant⁹⁵³ ». Lévy, sans le formuler explicitement, penche clairement en faveur de cette deuxième attitude. D’un autre côté, on trouve des approches qui ont élargi les pratiques de projet urbain à des domaines de gouvernement urbain plus vastes, jusqu’à rejeter purement et simplement la pertinence de la composition urbaine. On repère ainsi une « attitude extensive, qui définit la composition urbaine dans un sens plus large, et qui vise non seulement l’espace urbain et sa forme, mais également son contenu social, démographique⁹⁵⁴... » :

« On la retrouve à propos de la programmation équilibrée des activités, du rapport habitat/emplois, dans la (re)composition sociale des quartiers (plus de mixité), ou même également dans la recherche de cohérence d’un parti à travers la synthèse de ses multiples contraintes, quelle que soit l’échelle de l’opération, etc. C’est une position qui, paradoxalement, élargit la notion de composition à l’intérieur même de la planification urbaine, de la programmation urbaine⁹⁵⁵. »

A l’extrême, cette extension du projet entraîne « une quatrième attitude négative et critique [qui] rejette l’idée même de composition et de schème formel, qu’elle juge impossible, anachronique⁹⁵⁶ » en raison de l’irréversibilité des évolutions de la ville contemporaine et de ses modalités de production (éclatement, réseaux, divisions professionnelles, bouleversements technologiques, mutations socio-économiques...).

Plus que celle de Genestier, l’analyse de Lévy nous semble cohérente avec l’histoire que nous avons pu établir jusque-là. Il y a eu un processus permanent de gouvernementalisation du champ de la fabrication de la ville au cours du XXe siècle, qui est entré en crise au cours des

⁹⁵² *Ibid.*, p.231

⁹⁵³ *Ibid.*, p..237

⁹⁵⁴ *Ibid.*

⁹⁵⁵ *Ibid.*

⁹⁵⁶ *Ibid.*

années 1970. Suite au relatif succès du mouvement du Projet urbain, s'est enclenché un processus de regouvernementalisation de l'urbanisme de l'intérieur même des pratiques de projet. La confusion des principes de composition urbaine et des enjeux de gouvernement socio-économique des territoires est-elle donc le fruit d'un abus de pouvoir des architectes ou plutôt celui de l'instrumentalisation de ces derniers par une raison urbanistique gouvernementalisée cherchant à reprendre le dessus ? Le fait est que la critique systématique des pratiques de projet urbain au nom d'objectifs de développement socio-économique⁹⁵⁷ a eu pour effet de marginaliser la critique architecturale de l'urbanisme gouvernementalisé. Il s'agit d'une forme de stratégie du coucou : du nom de cet oiseau qui pond dans le nid d'un autre, laissant ce dernier couvrir ses œufs et nourrir ses petits. Avec cette image en tête, on comprend mieux que, dans les projets ANRU par exemple, les architectes-urbanistes restent aujourd'hui encore les figures-clés des démarches de projet, y compris dans la réalisation des études amont, alors même qu'ils ont été et restent fortement critiqués pour leur difficulté à sortir d'une logique de composition urbaine et à intégrer pleinement les enjeux « stratégiques » de développement économique et social des quartiers. Ne jouent-ils pas finalement, plus ou moins complaisamment, une fonction d'exutoire des contradictions de la gouvernementalité elle-même ?

⁹⁵⁷ Cette veine de critique sera poursuivie par Genestier jusqu'à aujourd'hui. En 2019, il écrit par exemple : « *Pour illustrer notre propos sur la structure du raisonnement aménagiste, prenons à nouveau l'exemple de la politique de "rénovation urbaine" lancée dans les années 1990. Qu'est-ce que cette politique, si ce n'est l'application d'une appréhension analogique et d'un schème d'inférence adductif imputant les dysfonctionnements sociaux aux grands ensembles HLM, en particulier à leurs formes urbaines considérées comme « pathogènes », voire « criminogènes » ? Sur la base du constat, d'une part, d'un malaise social et, d'autre part, d'une dysharmonie architecturale, une détermination réciproque de l'un par l'autre est présupposée. Or, le suivi statistique sur une moyenne période montre que les grands ensembles HLM connaissent à la fois une rotation rapide de leur population et une tendance, soit au maintien, soit à l'aggravation des caractéristiques socioéconomiques de celle-ci, y compris quand des opérations lourdes de réhabilitation et de rénovation ont été réalisées.* » (Philippe Genestier, « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagisme », *op.cit.*, §74) Entre temps, le thème de la « spatialisation des problèmes sociaux » aura été repris abondamment. En témoigne par exemple un numéro des *Actes de la recherche en sciences sociales* de 2005 (cf. Franck Poupeau, Sylvie Tissot, « La spatialisation des problèmes sociaux », éditorial des *Actes de la recherche en sciences sociales : Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté*, n°159, Le Seuil, 2005). A partir du début des années 2000, à propos du problèmes des « banlieues », de la « politique de la ville » puis du programme national de Rénovation urbaine, il va y avoir un travail de critique systématique de l'approche territorialisée et spatialisée de l'urbanisme, de l'idéologie du projet urbain, de l'inefficacité des projets urbains en termes de développement économique et social, de critique des mots d'ordre tels que la mixité et la diversité, surtout lorsque cela se traduit par des interventions essentiellement urbaines. La reconduction du programme de l'ANRU dans la seconde moitié des années 2010, après plusieurs années d'évaluations du PRU1, génère un véritable malaise chez les architectes-urbanistes, comme nous le soulignons en introduction.

b. *Le projet urbain : de la révolte de l'homo faber à la procédure rôdée de production de la ville*

Dans *La Campagne des Halles*⁹⁵⁸, Françoise Fromonot fait le récit de la consultation pour le réaménagement du quartier des Halles à Paris, lancée en 2004. Cette consultation a été remportée, face à Jean Nouvel (AJN), Rem Koolhaas (OMA) et Winny Maas (MVRDV), par une équipe menée par l'architecte David Mangin. David Mangin, dont nous avons croisé le nom à plusieurs reprises dans le chapitre 7, dans nos développements sur le mouvement du Projet urbain⁹⁵⁹. Le site des Halles est tout à fait exceptionnel, aussi bien du fait de sa situation centrale dans Paris, de son histoire et de l'extrême complexité de la ville souterraine qu'il dissimule. Le projet de Mangin était, de tous les projets, probablement le moins conceptuel, le plus consensuel, le plus classique aussi dans sa composition. Alors que Rem Koolhaas voulait faire communiquer le sous-sol et le niveau de la rue à travers un jeu d'émergences colorées, de transparences et une ouverture profonde vers le ventre grouillant de la ville moderne, l'équipe de Mangin se préoccupait peu du sous-sol et proposait de composer un parc à la française, avec, dans la partie Est, deux bâtiments de commerces et d'équipements, couverts d'un toit vaste toit en cuivre ajouré. Ce projet voulu modeste, réaliste, respectueux des lieux, reprenait, en fait, les principes d'aménagement du projet des années 1970, et réaffirmait un principe de séparation assez net entre les sous-terrains infernaux et les espaces publics policés au niveau du sol. Nous n'allons pas rentrer dans le détail du processus de sélection, rapporté avec précision par Fromonot.

La Campagne des Halles est sous-titré « Les nouveaux malheurs de Paris ». C'est en même temps un récit des nouveaux malheurs du projet urbain que l'ouvrage nous livre. Nous trouvons particulièrement intéressantes les réflexions que tire Françoise Fromonot du récit de ce concours urbanistique au sujet du projet urbain. Au début du XXI^e siècle, toute la procédure de la consultation, et le projet de Mangin en particulier, métaphorisent ce que semblent être devenues les pratiques de projet urbain : une forme de procédure complexe mais finalement

⁹⁵⁸ Françoise Fromonot, *La Campagne des Halles. Les nouveaux malheurs de Paris*, Paris, La Fabrique éditions, 2005

⁹⁵⁹ Selon les mots de Françoise Fromonot : « [...] David Mangin a été le collègue d'enseignement, le co-auteur et le partenaire professionnel de nombre des tenants du projet urbain issus de l'atelier Arretche [...]. Le rôle des anciens élèves de l'atelier Arretche sur les développements de l'urbanisme postmoderne en France est fondamental. Le Grand Prix national d'urbanisme, décerné depuis 1989 par le ministère de l'Équipement, reflète cette autorité autant qu'il la conforte, d'autant qu'il a récompensé à plusieurs reprises des urbanistes et des aménageurs au termes de leurs carrières à l'APUR (Ibid., p.117)

prévisible de *production* de la ville, à laquelle les architectes participent pour donner à l'ensemble une façade au *design* plus ou moins contemporain, dans une tradition des Beaux-Arts renouvelée⁹⁶⁰. Françoise Fromonot décrit sans faux-semblants une procédure de ZAC typique de l'urbanisme du début du XXI^e siècle :

« On a d'abord construit le faux sol, puis tracé les rues, puis réalisé les meubles et décoré le tout : un quartier, finalement, c'est une grande architecture. D'ailleurs, l'urbanisme est conçu par un "architecte coordonnateur", qui établit avec son "projet urbain" le parti d'ensemble auquel tous les autres architectes vont pouvoir œuvrer, guidés par sa série de prescriptions. Le projet urbain à la française est donc un urbanisme d'architecte, qui repose sur deux principes intangibles, une composition et un règlement. Les ZAC parisiennes sont aménagées ainsi depuis trois décennies : l'implantation, sur un terrain nettoyé de ses bâtiments obsolètes et de leur parcellaire, d'espaces publics tracés d'après les modèles simplifiés de la ville historique ; l'appropriation aux constructions de règles définies de manière à donner au quartier l'« unité » de sa forme urbaine dans la "diversité" de ses écritures architecturales. Le programme assemble plusieurs fonctions, le montage financier associe les institutions publiques et le secteur privé, la conduite de l'opération d'aménagement échoit en général à une SEM : dans les ZAC, tout est mixte. Le découpage foncier et architectural coïncide avec celui du montage financier. Les bâtiments, répartis entre différents acteurs immobiliers, sont attribués par concours à différents architectes. L'urbanisme de ZAC veut ainsi concilier la représentation rassurante d'une ville continue avec les impératifs de développement propres à chaque secteur⁹⁶¹. »

On peut se demander si les principes du mouvement du Projet urbain — en particulier ce sur quoi il mettait l'accent : la réflexion sur la forme urbaine et sur sa fabrication — n'ont pas été complètement absorbés par une logique de production de la ville, où les recherches conceptuelles et formelles de l'architecte produisent avant tout des images, des symboles urbains, une façade marketing. C'est d'ailleurs ce que décrivaient plus haut Françoise Choay et Philippe Genestier. Le mouvement du Projet urbain a été *assimilé* par l'urbanisme gouvernementalisé, dans tous les sens du terme : ce dernier a appris la leçon puis il a digéré le

⁹⁶⁰ « En somme, ce qui est toujours présenté comme une révision critique du modernisme en France pourrait bien être d'abord un renouveau de la bonne vieille tradition des beaux-arts, qui avait continué d'exister en parallèle, et avec laquelle l'architecture dans ce pays n'avait jamais rompu . » (Ibid., p.125)

⁹⁶¹ Ibid., p.113-114

potentiel transformateur du Projet urbain, le réinsérant dans une logique de production efficace de morceaux de quartier.

« La consultation et la polémique [autour du projet des Halles] auront été un bon révélateur de l'état de l'urbanisme parisien : dominé par des manières de penser et de faire réduites à des techniques de management, entretenu dans un formalisme recuit, et qui n'intéresse même plus les élus qui en ont la charge au plus haut niveau⁹⁶². »

Aujourd'hui, se pose avec force la question : *qui* a le pouvoir de résister à ces évolutions ?

c. *La sociologisation des concepts clés de la culture de l'homo faber*

L'assimilation du mouvement du Projet urbain par la gouvernementalité s'est accompagnée d'une autre stratégie du coucou, très insidieuse. Il s'agit de la réinterprétation académique des concepts les plus ancrés dans la tradition de l'*homo faber*. Depuis la fin des années 1990, les notions de « fabrique », « fabrication », « conception » sont remis au goût du jour dans le discours académique. Mais ils renvoient dorénavant aux processus socio-techniques de production de la ville, en particulier aux modalités de la « co-construction » de projet entre professionnels divers, et entre professionnels et « profanes ». Nous avons déjà vu, dans la première section de ce chapitre, comment la notion de « conception » était devenue structurante au sein du PCA au cours des années 1990, puis plus largement après la fusion avec le PU au sein du PUCA. Or cette approche de la « conception » emprunte principalement à des théorisations organisationnelles du projet. C'est-à-dire qu'elle pense le projet comme processus organisationnel plutôt que comme démarche *d'abord et avant tout finalisée par la création d'une œuvre*. Nous allons maintenant nous concentrer sur les notions de « fabrique » et de « fabrication » de la ville, dont Véronique Biau note, en 2019, qu'elles se sont fortement répandues en urbanisme au cours des années 2000⁹⁶³.

⁹⁶² *Ibid.*, p.128

⁹⁶³ « [...] Alors que les années 1980 et 1990 juxtaposaient les travaux sur les politiques et les modalités de production architecturales et urbaines d'une part et ceux qui se revendiquaient d'une problématique de la conception architecturale et du projet urbain d'autre part, est arrivée la notion de "fabrication". C'est ainsi que l'éditeur Parenthèses suggère de désigner l'ouvrage collectif qui paraît à l'issue du programme de recherche du PUCA intitulé quant à lui "Activités d'experts et relations inter-professionnelles" [en 2009]. Puis les termes de "fabrique" et "fabrication" se déploient dans de nombreux intitulés, manière peut-être d'insister sur la tangibilité des objets issus de cette "production" spécifique, mais aussi de remettre dans leur contexte socio-économique les activités de "conception" déployées dans le projet architectural ou urbain. Quand, en 2008, Jean-Louis Subileau et Guillaume Hébert créent leur société de conseil en aménagement, ils la nomment *Une fabrique de la ville* ; les Universités d'été de l'architecture quant à elles intitulent leur session 2017 « Utiles » et mettent en regard deux thèmes : "Transformons nos métiers" et "Comment fabriquer la ville ?". Avec cette définition de son objet, la

En 2009, l'ouvrage *La Fabrication de la ville*⁹⁶⁴ interroge cette « fabrication » à travers un ensemble d'analyses des processus de conception et de production de la ville résolument tournées vers les acteurs, leurs expertises, leurs métiers et leurs qualifications. L'ouvrage s'intéresse, dans une première partie, à la manière dont le milieu professionnel évolue dans un contexte de gouvernance modifié par la participation⁹⁶⁵, par les partenariats public-privé⁹⁶⁶, par le développement durable⁹⁶⁷. Après une seconde partie consacrée aux « métiers, stratégies collectives et carrières individuelles⁹⁶⁸ », une troisième partie porte sur « l'organisation et la coopération », s'intéressant aux transferts de compétences entre l'État et les collectivités territoriales⁹⁶⁹, à l'« interprofessionnalité en actes » dans les infrastructures de transport⁹⁷⁰, puis aux modalités de coopération et d'expertise dans la production d'espace public⁹⁷¹ et dans des opérations immobilières complexes dans la maîtrise d'ouvrage⁹⁷². Comme on peut l'anticiper, ce prisme de réflexions débouche sur la mise au jour d'un ensemble d'enjeux socio-organisationnels pour la « fabrication de la ville », traversée par de nombreux conflits inter-voire intraprofessionnels. Dans leur « mise en perspective » à la fin de l'ouvrage, Véronique Biau et Guy Tapie notent que « la coopération est à la fois un problème organisationnel, professionnel, politique et interpersonnel », qui « vise à résoudre des conflits potentiellement de plus en plus nombreux face à la complexité des problèmes à traiter et des modes de décision ». Cette complexité engendre des phénomènes de scission au cœur même des professions les mieux établies dans l'histoire de l'urbanisme, les architectes et les ingénieurs :

« [...]Le conflit interprofessionnel peut pénétrer au sein même d'un groupe professionnel : chez les architectes c'est la tension entre concepteurs et assistants à

*recherche sur la fabrication de la ville affirme une certaine pluridisciplinarité : y contribuent politistes, économistes, géographes, sociologues, urbanistes, architectes, paysagistes etc*⁹⁶³. » (Biau, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *op.cit.*, §15)

⁹⁶⁴ Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, *op.cit.*, 2009

⁹⁶⁵ Marie-Hélène Bacqué, « Gouvernance et urbanisme de participation », in : *Ibid.*, p.17-30

⁹⁶⁶ Élisabeth Champagnac, « Partenariats public-privé : le bouleversement des organisations de projet », in : *Ibid.*, p.31-42

⁹⁶⁷ Éric Henry, Marie Puybaraud, « Expertises, compétences et gestion de projets en construction durable », in : *Ibid.*, p.43-61

⁹⁶⁸ Titre de la deuxième partie in : *Ibid.*

⁹⁶⁹ Fabrice Bardet, « De l'expertise d'État à l'expérience des marchés dans la conception des politiques urbaines lyonnaises » in : *Ibid.*, p.117-128

⁹⁷⁰ Patrice Godier, « L'interprofessionnalité en actes : le cas des infrastructures de transport urbain » in : *Ibid.*, p.129-140

⁹⁷¹ Nadia Arab, Alain Bourdin, « La commande d'espace public dans les collectivités territoriales : nouvelles formes de coopération et d'expertises » in : *Ibid.*, p. 141-152

⁹⁷² Michael Fenker, « Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage » in : *Ibid.*, p.153-165

*maîtrise d'ouvrage ; chez les ingénieurs, la dualité entre ingénieurs en bâtiments et en génie civil et urbain*⁹⁷³. »

De la complexité découle la nécessité de coopérer, de celle-ci des conflits et la nécessité d'organiser la coopération, « engendrant une production assez intense et variée de modes d'organisation, de méthodes, de dispositifs, d'outils de régulation et de collaboration⁹⁷⁴ ». L'autorité des professionnels détenteurs de savoir-faire bien établis est contestée par de nouvelles figures professionnelles : celle « en voie de professionnalisation du “passeur” », « celle, importée de l'entreprise, du manager et du communicant », celle « de l'individu “collaboratif”, à l'aise dans un collectif élargi⁹⁷⁵ ».

La même année, en 2009, un ouvrage collectif dirigé par Laurent Devisme expose les résultats de plusieurs chercheurs qui se sont intéressés à « la petite et la grande fabrique » de Nantes⁹⁷⁶. Les notions de « petite » et de « grande fabrique » distinguent d'abord l'urbanisme règlementaire « ordinaire » et les situations plus exceptionnelles que constituent les « projets urbains⁹⁷⁷ », entendus comme « procédure stratégique, pragmatique et contextuelle de fabrication intentionnelle de l'urbain, tendant à se substituer à la planification standard — téléologique, théorique et universelle⁹⁷⁸ ». Mais la « petite fabrique » renvoie aussi « aux cuisines » des projets, tous « les arrangements nécessaires pour franchir les épreuves de concrétisation⁹⁷⁹ ». Pour pouvoir développer un regard transversal, croisant l'urbanisme ordinaire et les grands projets, les scènes et les cuisines de la fabrication de la ville, les auteurs « prennent les choses par le milieu », analysant « l'action, ce qui arrive », faisant « attention aux choses, aux effets, aux conséquences des discours comme des politiques publiques, des dispositifs comme des visuels », privilégiant « un mode de production situationnel des connaissances⁹⁸⁰ ». Pour cela, l'équipe de chercheurs recourt à « l'ethnographie et la sociologie de la traduction⁹⁸¹ » :

« Quatre actions résument notre observation plurielle : reconstituer, regarder, dialoguer et consigner. Les techniques d'enquête découlant de ces actions sont tout sauf

⁹⁷³ *Ibid.*, p.204-205

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p.204

⁹⁷⁵ *Ibid.*

⁹⁷⁶ Laurent Devisme (dir.), *Nantes. Petite et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses, 2009

⁹⁷⁷ *Ibid.*, p.12

⁹⁷⁸ Définition du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, citée in : *Ibid.*, p.12

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p.13

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p.15

⁹⁸¹ *Ibid.*

*autonomes les unes par rapport aux autres : les consignations épaisses de réunions rejoignent les entretiens*⁹⁸². »

Cela est complété par une analyse documentaire : « veille sur les presses locales, nationales et institutionnelles », « écrits plus confidentiels représentés par l'ensemble des expertises commanditées⁹⁸³ ». L'observation *in situ* de certains projets complètent l'éventail de méthodes⁹⁸⁴. Quels genres de résultats sont produits ? Un premier chapitre propose un cadrage historique permettant de situer le moment de l'observation dans le contexte des mutations des pouvoirs urbains à Nantes, ayant amené leur lot de « nouvelles vitrines urbanistiques⁹⁸⁵ ». Le second chapitre décrit précisément trois grands projets : un écoquartier, Euronantes et le « campus des arts⁹⁸⁶ ». Le troisième chapitre s'intéresse à une plus petite échelle, documentant « la cuisine des opérations d'habitat », entre aménageurs, promoteurs, bailleurs et architectes⁹⁸⁷. Un quatrième chapitre porte sur « les instruments et temps du projet », s'intéressant surtout aux modalités d'« organisation » de la fabrication (« hors-sol », « entre les murs », « externalisée⁹⁸⁸ »). Pour finir, le dernier chapitre s'intéresse à la circulation de modèles urbains sous la forme de « bonnes pratiques » ainsi qu'aux recompositions professionnelles⁹⁸⁹. On voit que l'approche ethnographique retenue pour ces analyses produit des problématisations assez proches de celles de l'ouvrage *La Fabrication de la ville* : la « petite et la grande fabriques » de la ville sont l'affaire d'acteurs qui coopèrent de manière plus ou moins organisée, plus ou moins conflictuelle, plus ou moins ouverte, à partir d'instruments de politique publique qu'ils utilisent de manière plus ou moins stratégique, et la négociation « en cuisine » est une part non négligeable des projets. En conclusion, les auteurs font une remarque intéressante :

« Qu'il y ait des manques, c'est probable et s'il faut en pointer un c'est sûrement celui d'être resté à trop grande distance des urbanistes retenus dans le cadre des projets urbains (les agences de Chemetoff, de Penot, de Pranlas-Descours pour les projets qui étaient ici matériaux d'analyse). Certes ils ont été mentionnés, leurs discours et actes analysés, mais ils ont été vus au travail principalement depuis des "observatoires" de réunions lancées par les pouvoirs urbains en place. Il est vrai aussi que nous partions

⁹⁸² *Ibid.*, p.16

⁹⁸³ *Ibid.*, p.17

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p.18

⁹⁸⁵ Chapitre 1 : « Nantes, pouvoirs urbains et nouvelles vitrines urbanistiques » in : *Ibid.*, p.22-83

⁹⁸⁶ Chapitre 2 : « Une offre urbaine multidimensionnelle » in : *Ibid.*, p.84-127

⁹⁸⁷ Chapitre 3 : « La petite fabrique des opérations d'habitat » in : *Ibid.*, p.128-165

⁹⁸⁸ Chapitre 4 : « Les instruments et temps du projet : la dynamique restituée de la fabrique urbaine » in : *Ibid.*, p.166-201

⁹⁸⁹ Chapitre 5 : « "Bonnes pratiques" et cultures professionnelles en mouvement » in : *Ibid.*, p.202-243

de l'idée, il y a quelques années, que le projet urbain est trop souvent présenté et analysé par les seuls maîtres d'œuvre, architectes-urbanistes ayant plus ou moins "pignon sur espace public" et que la connaissance des arcanes de la fabrique urbaine est quant à elle moins connue. Nous restons convaincus de cet aspect. Nos choix ont donc porté largement sur l'observation de la maîtrise d'ouvrage dans ses acceptions politique et technique⁹⁹⁰. »

En 2009, il était donc devenu possible de faire une analyse de la « fabrique de la ville » en négligeant volontairement le groupe professionnel historiquement le plus proche d'un métier d'artisanat, c'est-à-dire les architectes.

Tout récemment, en 2018, dans un ouvrage collectif intitulé *Les nouvelles fabriques de la ville. Objets, référentiels et méthodes*⁹⁹¹, réalisé à la suite d'un colloque de l'APERAU, le même coucou a pondu ses œufs dans le nid du projet urbain et de la « fabrique » de la ville. L'ouvrage rassemble d'abord un ensemble de contributions portant sur les « objets de la ville contemporaine », analysés à partir d'études de cas faisant la part belle aux acteurs et aux instruments d'urbanisme. Notons que sur cinq chapitres, deux proposent une métaphore organique pour décrire la production de la ville : une « métaphore arboricole⁹⁹² » (« villes baobab », « villes fanées », « villes chiendent ») et la notion de « métabolisme urbain » pour aborder la question des déchets comme matériaux de construction⁹⁹³. Cela témoigne d'une tendance grandissante à penser la ville comme un « processus vital », ce qui nous renvoie aux analyses de la modernité d'Arendt. La deuxième partie concerne « les référentiels de la fabrique urbaine ». Là aussi, la sociologie des acteurs est structurante. Il s'agit de « démêler les processus de construction et de validation » : « comment se créent ces référentiels ? Donnent-ils lieu à des prescriptions d'aménagement ? De quelle latitude disposent les acteurs pour l'innovation et l'expérimentation ? Quelles contradictions éventuelles entre référentiels⁹⁹⁴ ? » La troisième partie « aborde un autre enjeu majeur » : le projet et ses méthodes, « à la fois la conception, l'aménagement et la construction ». L'influence de la raison développementale est ici très nette, avec son tropisme pour le développement socio-économique, la stratégie, les processus

⁹⁹⁰ *Ibid.*, p.244

⁹⁹¹ Guy Baudelle et Gilbert Gaultier (dir.), *Les Nouvelles Fabriques de la ville. Objets, référentiel et méthodes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 2018

⁹⁹² Philippe Dehan, « Adapter les approches urbanistiques aux nouveaux paradigmes urbains : une métaphore arboricole » in : *Ibid.*, p.17-24

⁹⁹³ Jean-Baptiste Bahers et Mathieu Durand, « Les déchets comme matériaux de construction de la ville de demain : analyse à partir du métabolisme urbain » in : *Ibid.*, p.51-62

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p.12

organisationnels⁹⁹⁵. Les auteurs font alors une observation qui nous apparaîtra maintenant d'une naïveté déconcertante, frisant la tautologie :

« En somme, l'entrée classique par le projet et sa mise en œuvre donne lieu à des analyses en réalité plus larges éclairant non seulement la dynamique des projets urbains et même d'urbanisation, à travers la compréhension du jeu des acteurs, des mécanismes à l'œuvre et des enjeux sous-jacents ainsi révélés. C'est l'un des résultats inattendus de ces contributions que d'inviter au fond à réinterroger le projet urbain tel qu'il a pu être formalisé sur le plan conceptuel et opérationnel au tournant des années 1980 et dont il apparaît bien au regard des études livrées ici qu'on ne peut plus le cantonner à une acception étroite ni en concevoir la réalisation sur le terrain sans une perspective nécessairement renouvelée intégrant les nouveaux défis de la délicate fabrique urbaine⁹⁹⁶. »

« Fabriquer la ville » doit dorénavant être problématisé comme un processus social, une dynamique d'action faisant intervenir divers acteurs — processus dont l'observation d'inspiration sociologique est la plus à même de rendre la teneur.

Cette évolution prend un tour plus concret lorsqu'on envisage la notion de « qualité », valeur essentielle de l'*homo faber*. La problématisation sociologique de la fabrication de la ville, qui se traduit ensuite par des tentatives de gestion organisationnelle de la coopération entre de multiples acteurs, favorise une approche *procédurale* de la qualité des projets architecturaux et urbains.

d. De la qualité substantielle des projets à la qualité procédurale

Véronique Biau, dans un ouvrage récent portant sur les évolutions du métier d'architecte depuis les années 1980, écrit :

⁹⁹⁵« La question était de savoir comment se conçoivent aujourd'hui des projets voulus plus ouverts et partenariaux. La montée en puissance d'une démocratie environnementale (convention d'Aarhus), les processus de collaborative planning, de planification ouverte et d'expérimentation remanient la pratique du projet et ses contours. Les changements concernent aussi les maîtrises d'ouvrage, qu'elles soient partenariales, directes ou dédiées, et les relations public-privé. On s'interroge aussi sur l'articulation entre planification et stratégies urbaines et sur leurs liens éventuels avec les politiques sectorielles en matière de transport, de logement ou d'environnement. La réflexion porte également sur le rapport entre court terme et temps long, sur les relations entre échelles d'intervention, sur le poids de nouveaux impératifs économiques et écologiques invitant à la durabilité. » (Ibid.,)

⁹⁹⁶ Ibid., p.13

« [...] l'évolution des pratiques, en rapport notamment à une commande et à un contexte sociétal reformulés, questionne la définition du professionnalisme de l'architecte. Un volet de cette interrogation fondamentale s'exprime dans le débat sur la qualité de l'édifice, du projet urbain dont l'architecte est ou se sent être l'auteur. [...] Plusieurs cadres de référence sont tout à tour, et parfois simultanément, mobilisés : la conception de l'architecture comme production culturelle, et une qualité relevant d'une esthétique architecturale construite par les experts ; un point de vue centré sur l'objet architectural comme support d'appropriation ou d'affects pour les habitants, utilisateurs, riverains, passants ; ou encore une approche organisationnelle de la qualité comme le résultat optimisé d'un processus de production concernant la filière du bâtiment dans sa totalité. [...] "Être l'auteur d'une œuvre", "optimiser un produit", "fournir un service" sont de bons descripteurs des positionnements relatifs des individus au sein du groupe professionnel. Ils dessinent des lignes de tension entre l'art et les affaires, mais aussi entre une tradition artisanale et une organisation rationalisée du travail⁹⁹⁷. »

Le jugement sur la qualité architecturale et urbaine, valeur fondamentale du groupe professionnel des architectes, semble poser problème aujourd'hui. Biau trace ici les contours d'un conflit assez clair entre différentes acceptions de la qualité. Dans la suite de l'ouvrage, il apparaît que la conception de la qualité associée au registre de l'œuvre architecturale est étouffée par les évolutions contemporaines de la production architecturale et urbaine. Biau ne parle pas ici d'une approche *procédurale* de la qualité mais d'une approche *organisationnelle*, faisant référence à la percée d'un référentiel managérial en architecture, impulsé notamment par les majors de la construction. Mais ces deux approches ne sont-elles pas liées ? N'est-ce pas le même retournement qui est opéré ? Le projet n'aurait pas de valeur de par son statut d'œuvre mais du fait du *processus* de sa production et du *processus* d'appropriation sociale dont il est le support.

Notons que, en même temps que se répandait une conception organisationnelle du projet, des chercheurs influents dans le champ urbanistique se positionnaient clairement en faveur d'une approche procédurale de la résolution de problèmes techniques. Ainsi, dans *Agir dans un monde incertain*⁹⁹⁸, ouvrage qui a tant influencé les chercheurs du RAMAU, comme

⁹⁹⁷ Véronique Biau, *Les Architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2020, p.24

⁹⁹⁸ Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, op.cit.

l'avons vu dans la partie 2, Callon, Lascoumes et Barthe défendent l'idée que c'est la bonne qualité de la procédure de « forum hybride » qui garantit celle des résultats produits. Ainsi :

« Le peuple parvient à produire un effet de clarté que les experts, empatouillés dans leurs savoirs et leurs intérêts professionnels, n'arrivent pas à produire. Voilà démontré que ce qui compte ce sont les procédures, les seules procédures, les règles d'organisation de ces débats et de ces discussions⁹⁹⁹. »

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se référer à tous les exemples de bonnes procédures de « forums hybrides » que les auteurs ont rassemblés dans leur livre.

La solution, c'est la procédure. En réalité, cette orientation était déjà présente en urbanisme, sous l'influence notamment de François Ascher. Déjà, en 1996, il annonçait la nécessité de changer de rapport à l'intérêt général en urbanisme, en passant d'une conception substantielle à une conception procédurale :

« Qui dit complexité dit aussi instabilité, non linéarité, bifurcations [...]. Cela est probablement lourd de conséquences sur nos manières de définir les intérêts généraux, c'est-à-dire sur les procédures de régulation de nos systèmes complexes. Savant et politique ne peuvent une fois pour toutes définir l'intérêt général. Car l'intérêt ne peut devenir général que s'il est discutable et discuté. Ce sont les processus qui le définissent, le modifient, l'appliquent, qui en garantissent la généralité et l'efficacité¹⁰⁰⁰. »

Ces orientations n'étouffent-elles pas purement et simplement la question de la *qualité substantielle* des résultats produits ?

Il ne s'agit pas d'affirmer que la problématisation du projet comme procédure de dialogue social est strictement équivalente à sa problématisation comme *process* organisationnel. Mais ces deux problématizations partagent un même rapport *processuel* au projet, qui les rend finalement fusionnables en pratique, au prix du sacrifice de la qualité substantielle si chère à *l'homo faber*. Dans la citation de Véronique Biau plus haut, se pose en fait, dans des termes très contemporains, une problématique de la modernité posée à un niveau plus général par Hannah Arendt à la fin des années 1950 : l'absorption progressive du domaine de l'« œuvre », caractérisé par une *activité finalisée*, par une logique de « travail » ou de production, caractérisée par un *processus* permanent. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, *l'homo faber*, l'homme de l'œuvre (qu'il soit fabricant, architecte ou artiste) a une

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p.186

¹⁰⁰⁰ François Ascher: « De l'intérêt général substantiel à l'intérêt général procédural », in : Genestier (dir.), *Vers Un Nouvel Urbanisme*, *op.cit.*, p.168

activité guidée par un modèle implicite ou explicite du bel objet à créer, censé être « durable », c'est-à-dire participer à la stabilité du monde des hommes. L'activité de l'homme de l'œuvre prend son sens dans la qualité de l'objet fabriqué, référée à certaines valeurs collectives structurantes et pérennes. Le processus de fabrication et sa rationalité sont secondaires par rapport à l'enjeu de qualité du produit fini. L'homme du travail ou de la production, dont l'agriculteur est l'archétype, a quant à lui une activité caractérisée par son caractère répétitif et infini : il produit des denrées consommables, répondant à des besoins se renouvelant constamment. Le processus de travail et son optimisation sont sa préoccupation principale. Or il y a une affinité, bien repérée par Arendt, entre la conceptualisation des activités humaines comme processus social et leur conceptualisation comme processus productif.

Rappelons que, selon Arendt, un des événements structurants de la modernité est l'« avènement du social¹⁰⁰¹ » dans le domaine politique. L'émergence du domaine social correspond pour Arendt à l'accession du « processus vital » de la société dans le domaine de la politique. Non plus cantonnée à la sphère privée, la vie de l'espèce devient l'objet d'un investissement intense du pouvoir politique :

« Cette croissance constante [du domaine social], dont on peut observer l'accélération non moins constante sur trois siècles au moins, tire son énergie du fait que, par la société, c'est le processus vital lui-même qui, sous une forme ou sous une autre, a pénétré le domaine public¹⁰⁰². »

L'avènement du social, se traduisant par des politiques de gestion socio-économique de la vie de la population, et la généralisation du rapport au monde de l'homme du travail ou de la production s'inscrivent tous deux dans une mutation épistémique fondamentale, par laquelle le processus vital et sa perpétuation indéfinie deviennent le principal schème d'intelligibilité des activités humaines. La culture de l'*homo faber* sera alors digérée par la logique du processus vital de la société. Fondamentalement, la durabilité des objets, et la qualité par laquelle elle se matérialise, deviennent un problème pour la société de l'abondance rêvée par l'*animal laborans*. Car la trop longue longévité des choses contrarie le processus vital de la société qui exige, pour se maintenir, un renouvellement permanent des objets, transformés en produits de consommation. Cela était très clair dans les propos de Gruson à la Société française de sociologie en 1964, analysés dans le chapitre 6 : il fallait innover, changer en permanence pour alimenter le processus de croissance économique, fût-ce au prix de l'équilibre mental des

¹⁰⁰¹ Arendt, *op.cit.*, p.76-89

¹⁰⁰² *Ibid.*, p.84-85

citoyens. Serions-nous finalement arrivés à ce moment extrême où l'alimentation du processus vital exige de « dévorer nos maisons¹⁰⁰³ » ? Peut-être bien.

Ce processus implique, selon Arendt, de sacrifier les idéaux de *l'homo faber*, « la permanence, la stabilité, la durée », à « l'abondance, idéal de *l'animal laborans*¹⁰⁰⁴ ». On peut sans doute aller plus loin — ou peut-être un peu moins : ce qui doit être sacrifié ne se joue pas forcément au niveau abstrait des idéaux, mais à celui des savoirs et savoir-faire qui, parce qu'ils sont anciens, robustes, « traditionnels », résistent au changement permanent. Tout savoir ou savoir-faire que la tradition a consacré ou que la raison a fondé scientifiquement résiste à l'impérieuse nécessité de renouvellement permanent de la biopolitique moderne. D'où l'aubaine que constitue pour cette dernière, sans que personne ne l'ait probablement projeté, la socialisation¹⁰⁰⁵ de la fabrication des choses et des savoirs : cette activité se transforme ainsi en un processus de co-construction sociale qui finit toujours, d'une manière ou d'une autre, par produire une « acceptabilité » suffisante pour que le changement se produise. Socialiser un champ de savoir et de savoir-faire relevant du domaine l'œuvre est un pas dans la direction de sa *processualisation* : *in fine*, un processus social peut se *gérer* de manière procédurale, de la même manière qu'un processus de production peut devenir un *process* gérable, rationalisable, réorganisable. C'est probablement cette intuition qui rend un influent penseur du Projet urbain comme Christian Devillers réticent à adopter sans recul les préceptes d'une prétendue démocratisation des procédures de projet, qui peuvent se transformer en un populisme mystificateur, servant à légitimer des choix gestionnaires. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, au début des années 1990, Devillers critiquait la tentation « de la gestion en direct de l'aménagement urbain, dans un dialogue sans écran entre les élus et le peuple », qui serait « menaçante pour la ville et l'urbanisme¹⁰⁰⁶ ». En 1988, il faisait ce triste constat :

« Personnellement, je n'ai jamais si peu cru qu'aujourd'hui à la participation. J'ai assisté à suffisamment de mascarades de ce genre pour savoir que cela ne recouvre pas grand chose de démocratique¹⁰⁰⁷. »

Ce à quoi Marcel Roncayolo répond :

¹⁰⁰³ Expression d'Arendt citée plus haut.

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*, p.176

¹⁰⁰⁵ Par « socialisation », nous entendons la transformation des savoirs et savoir-faire d'une discipline en objets susceptibles d'être « négociés » au cours d'un processus de co-construction sociale.

¹⁰⁰⁶ Christian Devillers, « Le Projet Urbain », *op.cit.*, p.23

¹⁰⁰⁷ Christian Devillers, Philippe Genestier, Marcel Roncayolo, « De la logique de secteur au projet urbain ». In: *Villes en parallèle*, n° 12-13, novembre 1988. P.254

« Encore faut-il que les gens se donnent la peine de participer. Par exemple, à Marseille, pratiquement personne n'est venu consulter les plans et projets exposés sur les lieux du centre directionnel que l'on souhaitait construire. La participation n'a eu aucune influence sur les résultats, au début des années 70¹⁰⁰⁸. »

En parlant de « mascarade », Christian Devillers émet une critique qui reste pertinente aujourd'hui, en tout cas à l'aune de notre propre expérience professionnelle : en déplorant de manière récurrente les échecs de la participation dans les projets d'urbanisme, attribués en général aux pratiques professionnelles, ne justifie-t-on l'invention perpétuelle de nouvelles procédures de participation qui, malgré la bonne volonté des équipes organisatrices, sont souvent bien peu « démocratiques » ? Ces procédures ne permettent-elles pas malgré tout de donner une forme de validation sociale aux projets développés ?

Pour Devillers, la vertu démocratique des pratiques de projet urbain est ailleurs. Le projet urbain fait partie « des institutions intermédiaires nécessaires à la démocratie¹⁰⁰⁹ ». C'est précisément la dimension technique des pratiques de projet, s'ancrant dans une tradition ancienne qui ne se réduit pas à un travail de nature artistique, qui permet une « résistance » à la logique gestionnaire qui s'empare de l'urbanisme depuis plusieurs décennies¹⁰¹⁰.

Une « Évaluation de la qualité urbaine de dix projets de rénovation urbaine¹⁰¹¹ » menée en 2011 au CSTB par plusieurs chercheurs et praticiens, financée notamment par le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU et le PUCA, donne un exemple frappant du *nexus* qui s'est constitué, depuis plusieurs années, entre la sociologisation des concepts traditionnels de l'*homo faber*, la socialisation des pratiques de conception, et la pénétration profonde d'une pensée stratégique et organisationnelle typique de la raison développementale. Notons tout d'abord que l'équipe assemblée pour réaliser l'évaluation en question se compose en grande majorité de chercheurs en sciences humaines : un sociologue, deux urbanistes-sociologues, une psychosociologue, un géographe, un économiste, et une chercheuse en urbanisme. Deux architectes-urbanistes complètent la liste. Très rapidement, les auteurs déplorent le fait que « l'appréciation de la qualité urbaine reste souvent subjective » ou se trouve « codifiée par différents courants

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁰⁹ Devillers, « Le Projet Urbain », *op.cit.*, p.24

¹⁰¹⁰ « [J']aurais envie, en paraphrasant Deleuze, de dire que le projet est une résistance contre la séparation entre le travail de nature artistique et la gestion urbaine, l'aménagement ou le ménagement. Est-ce une résistance d'arrière-garde ? Je ne le pense pas. Je crois qu'il s'agit au contraire d'une position d'avenir.¹⁰¹⁰. » (*Ibid.* p.16)

¹⁰¹¹ CSTB, « Évaluation de la qualité urbaine de dix projets de rénovation urbaine. Rapport de synthèse », s.d. [en ligne] http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_synthese.pdf (consulté le 07/12/22)

architecturaux et urbains¹⁰¹² ». Pour sortir du « débat sur la pertinence des “styles” et des “formes” », les auteurs du rapport choisissent de s’écarter d’une « analyse des formes urbaines et des modes d’organisation urbaine “en soi” ». Ils optent pour une problématique « centrée sur le “fonctionnement social et urbain” que génèrent les différents modes de structuration et de requalification des espaces urbains et architecturaux », c’est-à-dire « la résultante des différents processus sociaux qui se déploient dans un espace urbain : mode d’habiter, pratiques sociales, usages de l’espace, signification imaginaires et symboliques, interactions, conflits et tensions sociales¹⁰¹³... » La démarche adoptée a trois axes. Un de ces axes porte une certaine attention aux qualités « en soi » des lieux (organisation des accès, trame viaire, structuration des îlots, ambiances urbaines...) mais ils sont rapidement réinterprétés en termes stratégiques (« identifier les éléments les plus problématiques mais aussi les atouts majeurs » : « les lieux stratégiques », « les potentiels qu’il importe de développer »). Cette attention à la « stratégie » et au développement est déjà clairement sensible dans le premier axe qui s’intéresse aux caractéristiques du contexte urbain large, surtout « le “potentiel urbain” qu’offrent le contexte et l’environnement » (c’est-à-dire « les ressources et les dynamiques existantes, qu’elles soient naturelles, sociales, économiques, historiques ou symboliques, mais aussi les dispositions spatiales et architecturales ») et « les modes de liaison et d’interaction avec ce contexte¹⁰¹⁴ ». Le troisième axe porte quant à lui sur « l’évaluation de la conception et de la conduite des PRU : les stratégies fondant les projets et les modes de traitement mis en œuvre ». En effet, un peu avant, les auteurs ont précisé que « l’évaluation interroge également les modes de conduite des projets » : « les principes méthodologiques d’élaboration des projets », les « modes de coopération entre les acteurs et notamment les interactions entre la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre », « les conditions de participation des habitants¹⁰¹⁵ ». Ce troisième axe est mené dans une perspective de développement stratégique : « est-ce que les projets reposent sur des stratégies urbaines de développement du territoire dans lequel ils s’inscrivent¹⁰¹⁶ ». Dans cette étude, apparaît ainsi avec clarté comment une reproblématisation sociologique de la « qualité urbaine » débouche sur une conception dynamique de cette dernière au service d’objectifs de développement socio-économique, eux-mêmes liés à une réflexion sur le meilleur processus de conception, dont un des critères de qualité est sa bonne « socialisation ».

¹⁰¹² *Ibid.*, p.3

¹⁰¹³ *Ibid.*, p.4

¹⁰¹⁴ *Ibid.*, p.7

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, p.4

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, p.8

2. Accepter de laisser d'autres gérer : de la fabrication de la ville à la gestion du « cycle de vie » du bâti et des espaces aménagés

a. *La perte de maîtrise des architectes-urbanistes sur le processus global de fabrication de la ville*

Dans un texte de 1988 que nous avons déjà mentionné — où Françoise Choay critique la culture visuelle dont participent les démarches de projet urbain —, l'universitaire explique pourquoi, selon elle, la tentative de restauration des valeurs traditionnelles de l'architecture est vouée à l'échec. C'est que les architectes ont perdu la main sur ce qui garantissait autrefois une forme de cohérence organique des œuvres architecturales et urbaines : les techniques de construction.

« [...]Même dans le cadre de “projets” réduits, [l'architecte] ne contrôle plus les techniques de construction que se sont appropriées les ingénieurs et bureaux d'études de l'industrie. L'optimisme progressiste de la génération des CIAM a fait oublier et négliger ce transfert de compétences que la dernière génération d'architectes du XIXe siècle redoutait à juste titre. En fait, la qualité esthétique — unanimement admirée aujourd'hui — de certaines villes anciennes, où ne se signale par ailleurs aucun monument architectural significatif, tient à la communauté d'échelle et de codes utilisés par les divers intervenants ainsi qu'à la modulation artisanale des édifices¹⁰¹⁷. »

En fait, cette perte de contrôle des architectes sur le processus global de fabrication des bâtiments et de la ville a plusieurs dimensions :

- Une destitution progressive de leur rôle moteur dans les processus de construction au profit des ingénieurs et des industriels, qui ont pris en charge l'innovation technique et technologique relative à la construction ;
- Une dépossession de la vision d'ensemble du processus de fabrication des bâtiments et de la ville au profit des « ensembliers urbains », majors du BTP ou groupes de promotion immobilière, qui ont développé des offres de services aux collectivités de plus en plus globales, allant de la conception à la réalisation et même jusqu'à la gestion des futurs espaces construits ;

¹⁰¹⁷ François Choay, *op.cit.*, p.158-159

- Une reconfiguration des savoirs et savoir-faire de la fabrication des bâtiments et de la ville dans le sens d'un éclatement en expertises de plus en plus spécialisées, couplé à la valorisation de compétences socio-techniques de médiation, de traduction, de négociation permettant de construire des projets partagés.

Nous n'allons pas revenir sur le premier point que nous avons pu voir à l'œuvre au PCA dans la section précédente de ce chapitre. Nous nous concentrerons sur les deux derniers points.

b. Vers la gestion du « cycle de vie » des bâtiments et des espaces aménagés

On peut s'appuyer sur l'analyse des évolutions du métier d'architecte depuis les années 80 par Véronique Biau pour cerner comment ce métier d'œuvre s'est trouvé, sous l'effet de ce que Biau appelle la « néolibéralisation¹⁰¹⁸ » de la ville, de plus en plus inséré dans une logique gestionnaire. Avec le recours grandissant aux partenariats public-privé (PPP) et aux contrats globaux, par lesquels les pouvoirs publics confient à des groupes privés non seulement l'intégralité du processus de conception-réalisation d'un ouvrage ou d'un espace, mais aussi des missions traditionnelles de la maîtrise d'ouvrage comme le financement, la maintenance et les services aux usagers, les architectes font l'expérience d'un « monde à l'envers », où ils ne sont plus les assembleurs du processus de conception et de réalisation d'un projet, mais détenteurs de savoirs spécialisés dans un processus bien plus large qu'ils ne maîtrisent pas¹⁰¹⁹... Il est à noter que ce processus, dominé par des majors du BTP et de la promotion immobilière, est très lié aux réformes permanentes de la gouvernamentalité contemporaine, sous-tendues par une rationalité organisationnelle visant la rationalisation, le contrôle des *process*, l'efficacité, l'innovation. En ce sens, il peut être interprété comme une sorte d'évolution de

¹⁰¹⁸ Biau définit ainsi la « néolibéralisation » de la ville : « [...]La ville néolibérale n'est plus orientée sur la réponse à la demande mais sur une stratégie de l'offre (attirer, capter les principaux acteurs du marché, que ce soient les entreprises à haute valeur ajoutée, la main-d'œuvre qualifiée, les touristes ou encore les investisseurs immobiliers) ; la ville néolibérale est le terrain de concurrence généralisées, notamment en matière économique, donnant toute leur importance aux pratiques de benchmarking, de transfert de modèles et de bonnes pratiques l'ordre urbain de type néolibéral accentue la fragmentation socio-spatiale entre quartiers en cours de gentrification et quartiers en voie de paupérisation voire de ghettoïsation, "délaissant les questions d'équité et de justice sociale au profit de l'efficacité, de l'innovation et de la hausse des taux réels d'exploitation", comme l'écrit David Harvey ; enfin, la néolibéralisation des villes va de pair avec la financiarisation de la production urbaine, l'extension de la place qu'occupent les opérateurs privés dans l'aménagement urbain, la construction et la gestion des édifices et des services. Cette évolution s'accompagne de la montée en puissance d'une idéologie entrepreneuriale chez les décideurs locaux, le New Public Management. » (Biau, *Les Architectes au défi de la ville néolibérale*, op.cit., p.8)

¹⁰¹⁹ Cf. Chapitre 2 : « Architectes et contrats globaux, : le "monde à l'envers" » in *Ibid.*, p.73-92

Monopolville¹⁰²⁰, et surtout des rapports noués entre l'État planificateur et les promoteurs immobiliers dans les années 1960, analysés finement par Christian Topalov en 1974¹⁰²¹. Il y aurait ainsi une grande continuité entre les années 1960 et aujourd'hui : malgré la décentralisation et le développement de démarches de projet partenariales, une même logique monopoliste fondamentale resterait à l'œuvre, justifiée par la volonté de maîtrise de la « complexité » et des « incertitudes » du monde contemporain. Ces deux thèmes, sans cesse invoqués au point de prendre un caractère d'évidence, favoriseraient ainsi le développement d'acteurs privés très puissants, capables de prendre en charge l'intégralité d'un projet, de la conception à la gestion.

Quoi qu'il en soit de la problématique de Monopolville, le développement de démarches ensemblières dominées par des acteurs majeurs du bâtiment et de la promotion a des conséquences profondes pour les métiers de la conception architecturale et urbaine, bien documentées par Biau :

- La logique de gestion du « cycle de vie » du bâti et des espaces aménagés (la métaphore est limpide compte tenu de nos développements sur le caractère central du « processus vital » de la société dans la gouvernamentalité moderne, à partir des travaux d'Arendt et Foucault) l'emporte sur la logique de l'œuvre, et entre en conflit avec le système de valeurs architectural¹⁰²² ;
- Sous la pression de la raison gestionnaire des ensembliers privés comme des maîtrises d'ouvrage publiques, les processus de conception sont de plus en plus rationalisés, ce qui éloigne les concepteurs traditionnels de leur culture artisanale¹⁰²³ ;
- S'ensuit une crise de sens, entre résignation et réorientation vers des projets de niche comme l'habitat participatif¹⁰²⁴ ;

¹⁰²⁰ Il s'agit d'un ouvrage classique de Manuel Castells et Francis Godard, auquel nous avons consacré un développement dans le chapitre précédent. Les auteurs analysent à Dunkerque la montée en puissance du « capitalisme monopoliste d'État », correspondant à cette phase d'industrialisation avancée où l'État doit soutenir le développement d'entreprises monopolistiques nationales soumises à la concurrence mondiale, à travers diverses aides et garanties financières, ou encore via l'aménagement par la puissance publique des infrastructures nécessaires au fonctionnement optimal des entreprises (transports, équipements spécifiques...).

¹⁰²¹ Nous faisons référence à l'ouvrage de Topalov sur *Les Promoteurs immobiliers*, également analysé dans le chapitre précédent.

¹⁰²² Cf. le chapitre 1 de la partie 3 : « Du “colloque singulier” aux démarches ensemblières », en particulier p.185-187 in : Biau, *Les Architectes au défi de la ville néolibérale*, op.cit.)

¹⁰²³ *Ibid.*

¹⁰²⁴ Cf. le chap.3 de la partie 1 : « Engagement et quête de sens : l'habitat participatif » in : *Ibid.*, p.93-118

- L'« impensé managérial » des organisations d'architecture devient un problème, les conduisant à devoir se penser comme acteur économique au sein d'un univers complexe, dominé par des acteurs économiques plus puissants¹⁰²⁵.

c. *Spécialisation accrue et coopération dans les pratiques de conception*

Plus haut, à propos de la perte de contrôle des architectes sur le processus global de fabrication des bâtiments et de la ville, nous évoquons un dernier phénomène : la reconfiguration des savoirs et savoir-faire de la fabrication de la ville selon une double logique de spécialisation accrue et de montée en puissances des compétences de coopération, de traduction, de négociation. Déjà, en 2009, l'ouvrage collectif *La Fabrication de la ville* diagnostiquait ce phénomène. Il documentait la façon dont la montée des impératifs de rationalisation des démarches de projet en urbanisme, dans un contexte d'« incertitudes » croissantes et de « complexité », conduisait à une segmentation de plus en plus forte du champ professionnel de l'urbanisme en spécialités diverses : les nouvelles générations de programmistes se recentraient sur des pratiques techniques et normalisées¹⁰²⁶, le développement de labels comme HQE entraînait l'apparition de nouveaux métiers de consultants spécialisés en développement durable¹⁰²⁷, les enjeux de participation demandaient de nouvelles compétences de concertation¹⁰²⁸, des niches professionnelles se développaient comme la conception sonore et la conception lumière¹⁰²⁹... S'agit-il de spécialisation ou de division du travail ? La différence est d'importance. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent avec Arendt, alors que la spécialisation fait partie de la culture artisanale, participant d'une recherche de qualité optimale des objets créés, la division du travail est tout autre. Elle détruit une dimension essentielle de l'activité de l'*homo faber* : le modèle, la représentation mentale du futur objet, qui sont présents dès le début de la démarche et se précisent, s'amendent, se corrigent en cours de conception et de réalisation. A propos de l'architecture, Véronique Biau écrit :

« Définie comme un acte individuel qui engage toute la personnalité, comme un acte de responsabilité, la tâche de conception ne semble pas être partageable, ou tout au plus

¹⁰²⁵ Cf le chapitre 3 de la partie 3 : « L'impensé managérial » in : *Ibid.*, p. 205-228

¹⁰²⁶ Nathalie Mercier, Jodelle Zetlaoui-Léger, « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France » in : Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *op.cit.*, p.87-102

¹⁰²⁷ Éric Henry, Marie Puybaraud, *op.cit.*

¹⁰²⁸ Marie-Hélène Bacqué, *op.cit.*

¹⁰²⁹ Sandra Fiori, Cécile Régnault, « Concepteurs sonores et concepteurs lumière : deux groupes professionnels émergents » in : Véronique Biau, Guy Tapie (dir.), *op.cit.*, p.103-116

avec des architectes soit plus jeunes soit dépendants d'une relation hiérarchique qui adopteraient entièrement les idées de l'architecte responsable, comme des élèves ou des doubles du maître¹⁰³⁰. »

Dans le métier d'architecte, traditionnellement, les protagonistes ont toujours une représentation du modèle qui les guide, soit parce que l'architecte est lui-même individuellement concepteur et constructeur du projet, soit parce qu'il applique ce que lui dit le maître dans une logique d'apprentissage, cherchant donc à s'approprier la vision globale du maître. Encore aujourd'hui, dans le champ architectural proprement dit, il semblerait que les agences continuent à s'organiser selon une logique de maîtrise globale du processus de conception-réalisation, en tout cas dans les petites structures qui restent dominantes en France :

« Dans les petites structures où la division du travail est impossible ou dans celles qui privilégient la globalité du processus depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, le découpage du travail se fait par projet¹⁰³¹. »

Néanmoins, « dès que les commandes deviennent complexes ou nombreuses », un processus de « spécialisation » se met en place :

« Chaque collaborateur se spécialise sur les tâches pour lesquelles il est le plus compétent : contact avec le client et négociation, conception, direction des chantiers¹⁰³²... »

Les agences plus grandes semblent privilégier une organisation séquentielle du travail, qui a tendance à séparer les tâches de conception de celles de définition technique détaillée, d'économie de projet ou de suivi d'exécution¹⁰³³. Spécialisation ou division du travail ? De manière générale, les concepteurs traditionnels semblent de plus en plus dépossédés de la vision globale du projet. La tâche de synthèse est assumée par des profils nouveaux :

« La tâche de synthèse devient, du fait de ces interactions élargies et renforcées, et du développement des outils numériques, un enjeu majeur. La multiplication et la complexification des tâches de coordination, devenues essentielles dans ce schéma multipolaire, conduit à l'émergence de profils professionnels spécialisés à l'instar des project managers¹⁰³⁴. »

¹⁰³⁰ Biau, *Les Architectes au défi de la ville néolibérale*, op.cit., p.196

¹⁰³¹ *Ibid.*

¹⁰³² *Ibid.*

¹⁰³³ *Ibid.*

¹⁰³⁴ *Ibid.*, p.199

Dans le champ de l'urbanisme, la division du travail est encore plus grande, et la légitimité des architectes à assurer la tâche de synthèse est contestée. En fait, c'est la possibilité même de se représenter une image unifiée du projet qui est remise en question. Comme l'écrit Biau :

« Le travail de conception se divise entre architectes, urbanistes, paysagistes, économistes de la construction (anciens métreurs vérificateurs), ingénieurs structure, thermiciens, acousticiens, géotechniciens, etc. [...] Ainsi un praticien note-t-il que, “dès le tout début des études de conception, au moins une quarantaine de personnes sont à pied d'œuvre”. Cet ensemble comprend [...] aussi l'ensemble des intervenants extérieurs : aux côtés du maître d'ouvrage, les programmistes et les spécialistes du montage d'opérations ; dans les services publics locaux et les services de l'État, les services instructeurs du permis de construire, les architectes des Bâtiments de France, les commissions de sécurité¹⁰³⁵ [...]. »

A cette complexité, il faut ajouter les démarches participatives qui se sont beaucoup développées depuis les années 2000. Ces démarches « prennent à revers » les compétences instituées :

« Avec les débuts de la mise en œuvre de démarches urbaines participatives, on a observé [...] des mouvements de prise à revers des systèmes de compétences institués. Les dispositifs hybrides consistant à organiser la réflexion sur les sujets controversés en associant un cercle de spécialistes apportant des données scientifiques et techniques avec des représentants des intérêts économiques et sociaux en jeu témoignent de la rehiérarchisation des compétences professionnelles et des savoirs ”profanes”. [...] On se serait donc détaché d'une culture professionnelle de la solution pour passer [...] “du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre¹⁰³⁶”. »

Biau fait ici référence au modèle des « forums hybrides ». L'urbanisme contemporain se caractérise par un processus d'hybridation constant au cours des projets — entre expertises diverses dans des démarches de plus en plus pluridisciplinaires, entre savoirs experts et savoirs « profanes » dans les dispositifs participatifs. Ces démarches de coproduction de projet sont pensées selon le modèle de la *traduction*, concept fondamental de la sociologie de l'acteur-réseau. Ce concept complète une série d'autres notions qui, depuis plusieurs décennies, ont cherché à rendre compte de l'évolution de l'urbanisme dans le sens de démarches de plus en

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p.181

¹⁰³⁶ Biau, « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville », *op. cit.*, §13

plus procédurales et communicationnelles. Déjà en 1988, Gilles Verpraet demandait si les professionnels de l'urbanisme étaient encore des experts ou s'ils étaient devenus avant tout des médiateurs¹⁰³⁷. En 2006, cherchant à caractériser l'urbanisme de la fin du XXe siècle, Viviane Claude écrivait :

« [L'urbaniste-aménageur-développeur] doit être à la fois “méthodologue”, “maïeuticien” et “médiateur” — ou “inter-faceur”, “passeur”, “traducteur”. La formalisation préalable de la démarche, la construction des situations de coopération, de négociation, d'évaluation deviennent prépondérantes. On tend à privilégier les “processus” au détriment des “produits”, la “planification” par rapport au “plan”, le mode de formation de la décision par rapport à l'acte même de décider¹⁰³⁸. »

Traduire, associer, négocier plutôt qu'articuler, intégrer logiquement, *objectiver*. L'injonction déjà ancienne à l'interdisciplinarité requiert aujourd'hui, en raison de la division des tâches toujours plus poussées, exacerbée par l'ouverture des démarches de conception aux « profanes » de l'aménagement au nom de la démocratie, des compétences de synthèse presque inhumaines. L'*homo faber* n'a plus qu'à lâcher prise, faire confiance aux gestionnaires de conception, se convaincre « que ce qui compte ce sont les procédures, les seules procédures, les règles d'organisation¹⁰³⁹ ». Peut-on croire autre chose ?

¹⁰³⁷ Gilles Verpraet, « Experts ou médiateurs ? Les professionnels de l'urbanisme », Les Annales de la recherche urbaine, N°37, 1988.

¹⁰³⁸ Claude, *op.cit.*, p.224

¹⁰³⁹ Callon, Lascoumes, Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, op.cit.*, p.186

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Finalement, le champ du projet en urbanisme est-il un cas exemplaire de la modernité réflexive ? Pour rappel, nous avons émis cette hypothèse en fin de première partie, afin d'expliquer l'irréductible flou entourant les pratiques de projet en urbanisme pratiquement depuis leur origine. Les théories de la « modernité réflexive », développées par Ulrich Beck et Anthony Giddens dans la deuxième moitié des années 1980, nous avait permis d'envisager que le flou soit une conséquence du développement de recherches sur les pratiques professionnelles de projet, prenant celles-ci pour objet d'observation. Selon notre hypothèse, les savoirs ainsi produits, du fait du caractère herméneutique des sciences sociales, auraient pour conséquence de « subvertir¹⁰⁴⁰ » les pratiques professionnelles, c'est-à-dire de les transformer à mesure que celles-ci intègrent réflexivement les savoirs produits sur elles. Ainsi, le champ du projet se reconfigurerait perpétuellement sous l'effet d'une réflexivité systémique.

La modernité réflexive : une stratégie consciente en urbanisme

Notre relecture de l'histoire de l'urbanisme depuis la Seconde Guerre mondiale corrobore cette hypothèse. Encore faut-il préciser que le phénomène de modernisation réflexive du champ du projet n'est ni complètement impensé ni tout à fait involontaire : il y a eu construction consciente et planifiée d'un dispositif de réflexivité en urbanisme depuis les années 1960. Par ailleurs, les effets pervers de la modernité réflexive — changement permanent des pratiques sociales « subverties » par les savoirs des sciences sociales, croissance de l'incertitude, perte de confiance dans les savoirs scientifiques et techniques... — ne sont pas, ou seulement superficiellement, les conséquences mal anticipées d'un processus essentiellement guidé par des valeurs progressistes. La lecture de l'exposé de Claude Gruson à la Société française de sociologie en 1964 (chapitre 6) fait ainsi un effet glaçant. On y trouve l'énonciation explicite du malaise civilisationnel à attendre de l'accélération inévitable du changement social dans une économie d'innovation : « les hommes pourront-ils vivre sans désadaptation majeure, sans angoisse, dans le monde qui se construira ainsi, et qui sera

¹⁰⁴⁰ L'expression est de Giddens.

constamment remanié, constamment remis en chantier¹⁰⁴¹ ? » Vingt ans plus tard, Anthony Giddens s'appliquera à analyser les « conséquences de la modernité », parmi lesquelles l'accélération du changement, la croissance de l'incertitude et l'anxiété généralisée. Il développera l'image « d'un camion fou furieux — machine surpuissante, emballée et que nous pouvons, collectivement en tant qu'êtres humains, diriger dans une certaine mesure, mais qui menace également d'échapper à notre contrôle¹⁰⁴² ».

Les conséquences de la modernité réflexive ont été anticipées, discutées et malgré tout choisies, avec ce « cynisme local du pouvoir » que décrit bien Foucault¹⁰⁴³. La veille académique sur les pratiques urbanistiques, la porosité des mondes universitaire et professionnel, le changement permanent des pratiques au nom de la nécessité d'innover — nécessité d'autant plus impérieuse que les défis à relever sont nombreux —, le brouillard épais entourant des pratiques de projet de plus en plus complexes et sophistiquées mais que plus personne ne prétend comprendre, l'insécurité des professionnels traditionnels de l'aménagement dont on attend beaucoup tout en les critiquant sans cesse, la socialisation des savoirs et savoir-faire de la fabrication de la ville : tous ces phénomènes ont une fonction dans la « grande stratégie anonyme¹⁰⁴⁴ » de la gouvernementalité en urbanisme.

L'urbanisme comme discipline de gestion gouvernementale

La gouvernementalité moderne est beaucoup moins une idéologie qu'une stratégie aveugle, dont Foucault n'a peut-être pas saisi aussi bien qu'Arendt la direction programmée. Cette dernière a su percevoir que, lorsque l'*oikos* est devenu domaine d'affaires publiques autour du XVIIe siècle, donnant lieu à toute un ensemble de techniques gouvernementales, un mouvement autonome s'est enclenché, une stratégie de lombric : alimenter perpétuellement le processus vital de la société. Par-delà l'évolution des formes de la gouvernementalité au cours du temps, que Foucault a bien distinguées, c'est toujours ce même principe fondamental qui est

¹⁰⁴¹ Claude Gruson, « Planification économique et recherches sociologiques », *op.cit.*, p.442

¹⁰⁴² Anthony Giddens, *Les Conséquences de la modernité*, *op.cit.*, p.145

¹⁰⁴³ La rationalité du pouvoir est « [...]elle de tactiques souvent fort explicites au niveau limité où elles s'inscrivent — cynisme local du pouvoir — qui, s'enchaînant les unes aux autres, s'appelant et se propageant, trouvant ailleurs leur appui et leur conditions, dessinent finalement des dispositifs d'ensemble : là, la logique est encore parfaitement claire, les visées déchiffrables, et pourtant, il arrive qu'il n'y ait plus personne pour les avoir conçues et bien peu pour les formuler : caractère implicite des grandes stratégies anonymes, presque muettes, qui coordonnent des tactiques loquaces dont les "inventeurs" ou les responsables sont souvent sans hypocrisie. » (Michel Foucault, *Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir*, *op.cit.*, p.125)

¹⁰⁴⁴ L'expression est de Foucault : cf. citation dans la note précédente.

à l'œuvre. La gouvernementalité « politique » et normative du XVII^e siècle, la gouvernementalité économique et libérale qui se développe à partir du XVIII^e siècle, la gouvernementalité développementale, dont nous avons retracé l'apparition entre les années 1950 et 1960 : toutes ces formes de la gouvernementalité répondent à des transformations de contexte mais gardent pour principe fondamental la gestion du processus vital de la population.

A la fin de son histoire des métiers de l'urbanisme au XX^e siècle, Viviane Claude consacre une partie à « la gestion, matrice méconnue de l'urbanisme¹⁰⁴⁵ ». Cette expression est saisissante mais reste un peu énigmatique car, dans les paragraphes qui explicitent cette idée, Claude parle d'un « nouveau champ de références pour les pratiques urbanistiques » — « l'information, les méthodes de conception dans la production, la communication, la décision, l'organisation, l'évaluation, le marketing » — dont « découle une relation nouvelle entre l'urbanisme et l'urbain qui ne passe plus uniquement par la connaissance des territoires (des sociétés et de leurs espaces) mais, en plus et simultanément, par la maîtrise de l'organisation qui assure le fonctionnement ordinaire de ces territoires¹⁰⁴⁶ ». L'accent ainsi mis sur la *nouveauté* de ce champ de références sape la puissante intuition de Claude que la gestion est la « matrice méconnue de l'urbanisme ». Si l'histoire de l'urbanisme au XX^e siècle est celle d'une gouvernementalisation progressive de la fabrication de la ville, alors, oui, la percée des savoirs gestionnaires à partir des années 1960 révèle une certaine vérité de ce processus. À la fin du XX^e siècle et plus encore au début du XXI^e, après avoir s'être moulé dans les cadres culturels et techniques de l'*homo faber* — en premier lieu le « projet » —, l'urbanisme gouvernementalisé révèle finalement sa matrice gestionnaire, qui est en fait la matrice de la gouvernementalité elle-même. Distinguons toutefois deux sens du terme « gestion ». La matrice de la gouvernementalité moderne, et par conséquent de l'urbanisme gouvernementalisé, est certes la *gestion* du processus vital de la société, mais les savoirs et pratiques que l'on nomme couramment « gestionnaires », c'est-à-dire *managériaux*, en sont seulement la problématisation la plus récente. La gouvernementalité a toujours eu un principe gestionnaire en son cœur, qui s'est traduit par divers dispositifs au cours de l'histoire moderne : dispositifs disciplinaires, à l'œuvre notamment dans diverses institutions de dressage ou de redressement des individus, dispositifs de libéralisation de l'économie, censée se gérer toute seule. C'est seulement depuis

¹⁰⁴⁵ Viviane Claude, *op. cit.*, p.227

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p..232

les années 1960¹⁰⁴⁷ que la gestion du processus vital de la société a pris une direction managériale, dans le cadre de l'avènement d'une gouvernamentalité développementale.

Le rôle des chercheurs en sciences sociales observant les pratiques d'urbanisme

Dans ce processus de gouvernementalisation développementale de l'urbanisme, les sciences sociales ont joué un rôle clé. Nous avons retracé la mise en place d'un « dispositif de réflexivité » dans les années 1960, au sein duquel les chercheurs en sciences sociales ont été enrôlés par l'État pour développer une observation critique permanente des pratiques planificatrices et urbanistiques. Après une crise dans la seconde moitié des années 1970, ce dispositif reprend de plus belle dans les années 1980. Un cap critique est franchi en 1992, année de création de la section « Aménagement de l'espace, Urbanisme » au CNU. Le dispositif de veille académique sur les pratiques urbanistiques s'autonomise. A la même époque, l'injonction à la « réflexivité » se dissémine dans le champ, prenant des formes de plus en plus variées (clubs, forums, ateliers, associations, réseaux...) jusqu'au développement de modalités de recherche spécifiques (recherches-action, recherche-développement, CIFRE...). Aujourd'hui, l'injonction à la réflexivité a été pleinement intégrée par la plupart des acteurs du champ, générant un appel spontané des praticiens à la recherche pour les aider à faire face à la « complexité » et l'« incertitude » des projets, alors que leurs savoir-faire sont remis en question par des « échecs » répétés — dans le cadre de la politique nationale de Rénovation urbaine ou encore face aux enjeux du développement durable et de la participation.

Il s'agit de la forme la plus contemporaine d'un processus de réforme permanente qui a sans cesse transformé le champ professionnel de l'urbanisme depuis ses origines. Mais l'injonction à la réforme est aujourd'hui généralisée, intériorisée par tous :

« [La rhétorique de l'inadaptation] développe plusieurs programmes : la transformation de l'espace physique qui a été son premier cheval de bataille devait répondre aux “besoins” urbains, remédier aux “problèmes” et ainsi changer la société. D'autres programmes ont été engagés sur d'autres fronts. Tous relèvent du modèle de la mise en conformité, ou de la convenance, que ce soit l'adaptation de l'administration publique, centrale ou locale (l'organiser, la professionnaliser, la contrôler), l'adaptation des institutions politiques (trouver l'échelle géographique, le territoire et

¹⁰⁴⁷ La gestation de la nouvelle raison développementale est antérieure, comme nous l'expliquons dans le chapitre 6.

la représentation adéquats), l'adaptation générale des outils de l'aménagement (accroître la connaissance, faire de la prospective, construire des modèles, jouer de la "proximité", concevoir des modes de gestion sociale) ou des adaptations plus sophistiquées (modifier les modalités de financement de l'aménagement urbain ou du logement). Le milieu professionnel a contribué à ces remodelages par des offres de compétences. C'est l'une des facettes d'un projet qui prend forme au début du XXe siècle. Il s'appuie encore sur l'ambition de transformer la société en modifiant son espace physique, mais pas uniquement sur cette ambition. Il vise aussi à faire en sorte que les acteurs sociaux se transforment eux-mêmes et par eux-mêmes¹⁰⁴⁸. »

La marginalisation de la culture de l'homo faber

Un des effets de la nouvelle donne développementale de l'urbanisme, dans laquelle la réflexivité est essentielle, est la fragilisation des savoirs et savoir-faire traditionnels de la fabrication de la ville. Il ne s'agit pas d'un effet secondaire malencontreux : l'affaiblissement de la culture de l'*homo faber* est une nécessité pour l'urbanisme gouvernementalisé. L'existence d'une culture technique forte dans le champ — qui-plus-est porteuse d'un rapport au monde fondé sur la durabilité de l'œuvre humaine, à la différence du processus vital perpétuellement renouvelé qui structure la rationalité gouvernementale — est susceptible de générer une résistance à la dynamique d'innovation et de changement nécessaire au bon roulement des processus socio-économiques, sur lesquels s'ente la gouvernementalité. Et en effet, à partir de la seconde moitié des années 1970, le mouvement du Projet urbain a cherché à résister, plus ou moins explicitement, à la gouvernementalisation de la fabrication de la ville. Pendant un temps, ce mouvement a bien semblé entrer en résonance avec des aspirations sociales beaucoup plus globales. Toutefois, en prônant la réorganisation des pratiques professionnelles au nom de la rationalisation des projets, en défendant la nécessité d'un contrôle social des savoirs et savoir-faire institués au nom de la démocratie, les porteurs d'un autre « projet du projet » ont finalement concouru à déstabiliser profondément les pratiques traditionnelles de la fabrication de la ville, obligées de se soumettre à une conception procédurale de la qualité des projets, dont une des vertus est de favoriser l'acceptabilité sociale du changement permanent.

¹⁰⁴⁸ Viviane Claude, *op. cit.*, p.213

Aujourd'hui, nous avons atteint un point de gouvernementalisation extrême de la fabrication de la ville, puisque celle-ci est de plus en plus envisagée comme gestion du « cycle de vie » des bâtiments et des espaces aménagés. Ce rapport cyclique, processuel à la « maison des hommes », dont la stabilité est le support anthropologique du développement de la capacité humaine à l'objectivité¹⁰⁴⁹, pose question. Si nous pensons comme nous habitons le monde, alors il faut se demander si « l'objectivité » ne sera pas bientôt un concept vide, remplacé par une conception processuelle et socialisée de la vérité.

Penser la fabrication de la ville comme processus de gestion du « cycle de vie » des bâtiments et des espaces aménagés : une évolution ambivalente

Le processus de gouvernementalisation de la fabrication de la ville est-il forcément un mal ? Faut-il tomber dans une nostalgie passéiste refusant de voir les progrès réalisés dans le champ de l'urbanisme, permis en partie par le dispositif de réflexivité ? Par exemple, la meilleure maîtrise globale des processus de conception-construction-gestion du cadre bâti n'est-elle pas un progrès indéniable ? Le développement d'une pensée de la ville comme « métabolisme » au sein d'un écosystème naturel à préserver ne va-t-il pas dans la « bonne » direction ?

Sans doute. Mais le problème se pose à un autre niveau. Notre recherche montre surtout que le processus de gouvernementalisation de l'urbanisme tend à détruire, sans les remplacer, les capacités de résistance professionnelle à l'exigence d'innovation, de changement, de consommation « de nos objets, nos voitures, nos maisons » propre à la gouvernementalité. Bien sûr, il existe une critique abondante des pratiques de l'urbanisme. Mais il faut bien voir que cette critique, surtout si elle porte sur l'observation des acteurs en action, fait le jeu de l'urbanisme gouvernementalisé. Nous avons bien mis en avant comment le schème réalitaire—

¹⁰⁴⁹ « [...] les objets ont pour fonction de stabiliser la vie humaine, et [...] leur objectivité tient au fait que les hommes, en dépit de leur nature changeante, peuvent recouvrer leur identité dans leurs rapports avec la même chaise, la même table. En d'autres termes, à la subjectivité des hommes s'oppose l'objectivité du monde fait de main d'homme bien plus que la sublime indifférence d'une nature vierge dont l'écrasante force élémentaire, au contraire, les oblige à tourner sans répit dans le cercle de leur biologie, parfaitement ajustée au vaste cycle de l'économie de la nature. C'est seulement parce que nous avons fabriqué l'objectivité de notre monde avec ce que la nature nous donne, parce que nous l'avons bâtie en l'insérant dans l'environnement de la nature dont nous sommes ainsi protégés, que nous pouvons regarder la nature comme quelque chose d'"objectif"¹⁰⁴⁹. » (Arendt, *op. cit.*, p.188-189) La nécessité d'un environnement stable et rassurant pour le bon développement psychique et intellectuel des enfants est par ailleurs largement mis en avant par la psychanalyse, chez Winnicott, Bion ou dans la clinique des cas-limites par exemple.

en soulignant constamment l'écart existant entre les croyances des acteurs et les faits « réels », c'est-à-dire la concrétude de leurs pratiques, voire leurs « cuisines » pour reprendre une expression de Laurent Devisme — alimentait le dispositif de réflexivité, justifiant toujours davantage de rationalisation, d'organisation, d'innovation, de changement. La gouvernementalité est un fonctionnement aveugle qui fait feu de tout bois, de toute idéologie, si cela alimente le processus vital de la société. Il n'y a rien en elle d'intrinsèquement démocratique, humaniste, progressiste. Un exemple frappant de l'ambivalence des stratégies de transition écologique en urbanisme est la percée du thème de l'urbanisme temporaire comme nouveau mode de penser et faire la ville — et ses variantes : l'urbanisme « transitoire », « événementiel »... La singularité de cette manière d'envisager la « durabilité » de l'aménagement des villes apparaît avec force quand on la compare au sens du concept de « durabilité » chez Arendt, pour qui sont « durables » les objets qui durent, résistent au temps et stabilisent la maison des hommes. Comment ne pas voir que cet urbanisme temporaire, qui a sans doute effectivement des vertus, doit surtout son succès au fait qu'il offre la perspective d'une ville se renouvelant sans cesse, selon des cycles très courts, sans avoir à investir massivement pour construire un cadre urbain solide et « durable » au sens d'Arendt ?

Dans le chapitre 8, nous avons critiqué les analyses du « projet urbain » de Genestier, au motif qu'il tendait à attribuer aux architectes des évolutions problématiques qui étaient plutôt le fait de la gouvernementalisation de la fabrication de la ville. Malgré tout, les constats qui fondent ses réflexions sont sans doute corrects :

« [L']esthétisation, qui s'exprime aujourd'hui essentiellement en termes d'image comme pour n'importe quel produit, relève d'une temporalité courte ; elle est incluse dans le temps rapide et cyclique des médias, de la rotation rapide des produits [...]. C'est concevoir l'architecture et l'urbanisme comme de la publicité commerciale ou politique¹⁰⁵⁰ [...]. »

A partir de cette remarque, on peut voir l'ambivalence fondamentale de l'ambition de maîtriser toujours mieux le « cycle de vie » des bâtiments et des espaces aménagés. Est-on certain que cette maîtrise sera mise au service de la « durabilité » des constructions, c'est-à-dire de leur plus grande durée possible dans le temps, ou au contraire au service du renouvellement permanent du « stock » urbain selon des cycles courts ?

¹⁰⁵⁰ Genestier, « Que vaut la notion de projet urbain ? », *op.cit.*

Réhabiliter l'homo faber ?

La situation dans laquelle nous nous trouvons suite à ces réflexions a tous les airs d'une impasse. Une fois que l'on a pointé les effets du dispositif de réflexivité dans les pratiques professionnelles de l'urbanisme, peut-on espérer revenir à un *avant* fantasmé, où les pratiques de projet n'auraient pas encore été contaminées par une réflexivité — en partie — aliénante ? Il faut bien acter que ces pratiques ont été irréversiblement transformées. Aujourd'hui elles *sont* pluridisciplinaires, partagées, hybrides, obsessionnellement « innovantes », « stratégiques », négociées, souvent réorganisées — complexes. Faut-il accepter que les pratiques de projet, devenues largement illisibles, ne puissent évoluer que dans le cadre du dispositif de réflexivité que nous avons mis au jour ? Et ce même si ce dispositif génère un changement permanent dont on ne sait plus très bien dire s'il est vecteur de « progrès » ou s'il joue un rôle purement fonctionnel dans la stratégie anonyme de la gouvernementalité...

Pour sortir de l'impasse, il faut peut-être rompre avec la nostalgie de l'*homo faber*, porteur de valeurs et de savoir-faire traditionnels et stables. L'*homo faber* est derrière nous, certes, mais il est peut-être aussi devant, comme un idéal à reconstruire à partir de l'état actuel des choses. Ce ne sont pas forcément des techniques du passé qu'il faut régénérer mais un certain esprit artisanal, fondé sur l'acquisition de savoir-faire, la reconquête d'une autonomie disciplinaire — la maîtrise d'un « art ». Pour cela, on peut partir des pratiques actuelles de projet, de leurs modes de raisonnement, de leur « positivité », et en faire une critique d'ordre épistémologique et éthique. Cela afin de redonner aux professionnels la capacité de rester critique face au dispositif de réflexivité, de lui résister et d'inventer, peut-être, de nouvelles méthodes de fabrication du monde. La dernière partie de cette thèse effectuera un premier pas dans cette direction.

QUATRIÈME PARTIE

SORTIR DU DISPOSITIF DE RÉFLEXIVITÉ DE L'URBANISME

Un des *nexus* du dispositif de réflexivité en urbanisme, depuis les années 1960, est l'institutionnalisation de l'observation scientifique des pratiques urbanistiques et son articulation à un processus de réforme permanente de ces dernières, processus générant une perte de repères des professionnels traditionnels du champ. Une certaine représentation *processuelle* et *socialisée* des pratiques urbanistiques, typique du rapport au monde des sciences sociales, s'est banalisée et a été progressivement intégrée par les professionnels eux-mêmes. *De facto*, les pratiques de projet sont devenues de plus en plus consciemment processuelles, partagées, procédurales. Une telle évolution ne pouvait que renforcer l'idée que l'observation empirique des pratiques permise par les sciences sociales était la plus à même de les éclairer. Aujourd'hui, il est devenu très difficile d'imaginer une autre approche scientifique pour comprendre et critiquer les pratiques professionnelles de l'urbanisme. L'observation empirique est devenue une évidence et il est difficile d'imaginer faire autrement.

Néanmoins, nous allons voir que des indices d'une possible prise à revers du dispositif de réflexivité sont repérables, à l'intérieur même des cadres théoriques et méthodologiques mis en place par les chercheurs du champ pour observer les pratiques professionnelles (chapitre 9). En rompant avec les principes de l'observation des acteurs et de l'action, une autre problématisation des pratiques professionnelles se dessine. Nous esquisserons alors la perspective d'une archéologie des pratiques de projet contemporaines, que nous mettrons à l'épreuve de l'analyse d'un document de diagnostic pluridisciplinaire réalisé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (chapitre 10).

CHAPITRE 9 : SORTIR DE L'OMBRE LA POSITIVITE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE PROJET

En introduction d'un ouvrage intitulé *Le Projet fait les acteurs*¹⁰⁵¹, publié à la suite d'un colloque sur le projet en urbanisme, Denis Martouzet explique le parti-pris commun aux contributions rassemblées. Toutes essaient de sortir du paradigme dominant dans le champ : « l'entrée par les acteurs » pour comprendre le projet. Notre analyse des communications du colloque de l'APERAU de 2018 sur le projet (chapitre 2) corrobore l'idée qu'une écrasante majorité des chercheurs du champ problématise le projet comme un ensemble de pratiques du monde professionnel, qui peuvent s'observer de manière neutre, en s'intéressant en particulier à la manière dont les acteurs passent à l'action. Martouzet explique alors que ce paradigme tend à faire oublier d'autres dimensions du projet :

« [...] Il faut bien considérer que l'entrée par les acteurs comme clef de compréhension du projet n'est qu'une entrée parmi d'autres, et rien n'empêche d'en choisir une ou plusieurs autres. Les travaux sur les acteurs du projet sont multiples et contribuent à l'idée – fausse et sans que l'on puisse y voir une intention – qu'avec la compréhension du jeu des acteurs, de leur hiérarchie et plus largement de leur organisation institutionnelle, de leurs relations, de leur psychologie, de leurs appartenances et influences sociales, on a l'intégralité ou l'essentiel du projet. En fait, le jeu d'acteurs du projet cache, en même temps qu'il le révèle en partie, le projet lui-même. Composante du projet, il n'en est qu'une parmi d'autres : certains aspects du projet ne sont pas ou peu mobilisés dans les différentes théories du projet¹⁰⁵². »

Dans ces remarques, Martouzet ne conteste pas la légitimité des travaux sur les acteurs ni ne critique leur contenu : il veut plutôt rendre sensible l'effet produit par l'accumulation de ce type de travaux dans le champ. La critique de Martouzet se situe au niveau des effets de réalité et d'irréalité produits par l'existence de telles approches dominantes. La profusion de recherches fondées sur les mêmes postulats, les mêmes principes méthodologiques, les mêmes cadres théoriques, finit par faire oublier que ces recherches ont par construction laissé de côté d'autres

¹⁰⁵¹ Denis Martouzet (dir.), *Le Projet fait les acteurs. Urbanisme, complexité, incertitude*, op.cit.

¹⁰⁵² *Ibid.*, p.17

dimensions de ce qu'elles observent. Cela crée un effet de clair-obscur : l'extrême clarté portée sur certaines caractéristiques d'un objet focalise l'attention et en laisse d'autres dans une ombre encore opacifiée par le contraste.

Dans cette partie, nous allons essayer de mieux caractériser ce que le paradigme de l'entrée par les acteurs laisse de côté. Nous verrons que certains auteurs influents dans le champ (Schön, Latour) ont eux-mêmes signalé les limites de leur approche d'observation des acteurs. Ils indiquent l'existence d'un reste qu'ils ne parviennent pas à saisir : les « structures implicites de l'agir professionnel » pour l'un, les « conditions de félicité » des pratiques chez l'autre. En envisageant la compréhension des pratiques à la seule aune de l'observation empirique, on courrait ainsi un risque : celui d'invisibiliser cette dimension importante des pratiques professionnelles qui correspond, en somme, aux conditions de leur objectivité. Nous verrons que cette invisibilisation produit des effets pervers dans le champ urbanistique. Finalement, nous proposerons de rompre avec l'observation empirique des acteurs en action, renouvelant le geste foucaldien de « rupture avec le sujet ». Cela afin de libérer la possibilité d'une autre analyse des pratiques de projet, permettant d'atteindre leur *régime de positivité*.

I. COMPRENDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES LIMITES AVOUEES DES CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES DU PRATICIEN REFLEXIF ET DE LA SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION

Dans le chapitre 4, nous avons eu l'occasion de montrer que le cadre théorique et méthodologique du « praticien réflexif » de Schön ainsi que celui de la sociologie de la traduction étaient structurants dans la recherche urbanistique : la référence au concept de « réflexivité professionnelle » est tout particulièrement importante chez les auteurs s'intéressant aux processus de conception ; la sociologie de la traduction est mobilisée, entre autres, par des auteurs influents au sein du RAMAU, et singulièrement par Laurent Devisme. Or on trouve chez Schön comme chez Latour — un des principaux théoriciens de la sociologie de la traduction — certains indices témoignant de l'intuition, chez chacun d'eux, que leurs démarches respectives d'observation manquent quelque chose du réel. Elles semblent ne pas parvenir à saisir une certaine dimension des pratiques : les « structures implicites de l'agir professionnel » chez Schön, les « conditions de félicité » des « modes d'existence » pratiques chez Latour.

1. Schön, les « structures implicites » de la réflexivité professionnelle et le cas-limite du processus de travail scientifique

Schön reconnaît l'existence d'un problème avec sa démarche d'observation des praticiens en action. Il évoque à plusieurs reprises des situations où l'agir réflexif des professionnels se révèle limité :

« [Les praticiens] peuvent devenir sélectivement inattentifs aux données qui ne rentrent pas dans leurs catégories. Les designers en systèmes informatiques de gestion peuvent tout simplement omettre de noter, par exemple, comment leurs systèmes déclenchent des jeux de contrôle et d'évasion. [...] Ils peuvent aussi faire rentrer la situation dans un moule pour qu'elle se prête bien à l'utilisation des techniques disponibles¹⁰⁵³. »

Ayant fait ce constat, Schön admet pourtant de réelles difficultés à se positionner par rapport à ces « structures implicites » de la réflexivité professionnelle :

« On pourrait tenter de trouver des réponses en faisant appel à la structure de recherche [mise en place par les praticiens dans leurs méthodes de résolution de problèmes], mais j'ignore ce que serait une telle structure ou de quelle façon on pourrait la découvrir si ce n'est en observant comment s'y prennent les professionnels compétents et expérimentés qui réfléchissent en cours d'action et sur l'action¹⁰⁵⁴. »

Constatant que certains professionnels peuvent devenir « sélectivement inattentifs aux données qui ne rentrent pas dans leurs catégories », Schön ne parvient pas à observer, dans le processus de conception, la structure méta-réflexive qui permettrait de déterminer *in fine* que tel ou tel résultat du processus est *le bon*. De toute évidence, les « professionnels expérimentés » possèdent cette compétence et peuvent rendre un jugement objectif sur la qualité de la conception. Selon quels critères, quelle procédure, quelle objectivité parviennent-ils à émettre de tels jugements ? Et comment savoir si leur propre réflexivité n'est pas pour partie bornée par certaines traditions non questionnées ?

A la fin du *Praticien réflexif*, Schön envisage quelques perspectives de recherche permettant d'approfondir la compréhension de la réflexivité professionnelle et de développer une collaboration productive entre chercheurs et praticiens. Une de ces pistes est l'« analyse de structure¹⁰⁵⁵ », portant sur les cadres de pensée de ces derniers. Une telle analyse, en révélant

¹⁰⁵³ Donald Schön, *Le Praticien réflexif*, op.cit., p. 70

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, p. 170

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p.365-371

les limites « structurelles » des modes de pensée et de faire des professionnels, aurait un effet de réouverture des possibles :

« [...] Lorsqu'un praticien prend conscience de ses structures de travail, il réalise aussi qu'il existe des solutions de rechange pour transformer la réalité de sa pratique. Il prend note et des valeurs et des normes auxquelles il a donné priorité, il se souvient aussi de celles qu'il a mises en veilleuse et de celles qu'il a tout simplement écartées¹⁰⁵⁶. »

Pour mener une telle analyse de structure, Schön envisage d'abord les acquis importants de la sociologie du savoir :

« C'est dans [la] sociologie du savoir que prend racine une réflexion érudite et systématique sur les structures implicites à partir desquelles la réalité peut être abordée de bien des façons¹⁰⁵⁷. »

Mais Schön interroge bientôt la pertinence de ce type d'approche pour les praticiens. Certes, la déconstruction systématique des catégories de pensée et des habitudes ancrées des professionnels a pour effet de mettre au jour une certaine contingence des pratiques professionnelles. Mais dans quelle mesure cela pourra-t-il aider le praticien à faire évoluer sa pratique :

« Quel message allant au-delà d'un simple relativisme, la sociologie du savoir offre-t-elle aux professionnels-praticiens¹⁰⁵⁸ ? »

S'appuyant sur les travaux de Leston Havens à propos des méthodes d'observation participante, Schön envisage finalement l'analyse de structure comme un « exercice de critique littéraire ou artistique, exercice qui permet au lecteur de déambuler pendant un certain temps dans le monde de l'artiste ou de l'écrivain, de prendre part à ses projets et de voir avec les yeux d'un autre¹⁰⁵⁹ ». Selon lui, ce type de récits détaillés de l'activité d'un praticien permettrait à ce dernier de prendre un certain recul par rapport à son propre processus de travail et de commencer à percevoir les structures implicites de sa rationalité. Ainsi serait-il peut-être en mesure de repérer différents paradigmes mal distingués dans sa profession. Mais Schön doit ajouter :

« Cela ne fournirait pas de critères pour choisir parmi les différentes approches offertes par la profession mais cela aiderait le praticien à "essayer" une autre façon de

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*, p.366

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p.368

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*, p.369

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*, p.370

structurer son rôle, à tâter le terrain, et à voir quelles conséquences et quelles implications découleraient de son nouveau choix¹⁰⁶⁰. »

De nouveau, la démarche d'analyse de structure bute sur la question des critères de validité de la pratique professionnelle. Ceux-ci ne peuvent provenir que du praticien lui-même, dont on présuppose qu'il les connaît. Mais comment concilier cela avec le fait que les professionnels sont faillibles, comme Schön l'indique à plusieurs reprises ? Et dans quelle mesure une « analyse de structure » peut-elle laisser de côté la question des critères de jugement permettant de distinguer et hiérarchiser les manières différentes d'approcher un même problème ? Il y a en fait incompatibilité entre les postulats de la démarche compréhensive de Schön vis-à-vis des pratiques professionnelles et ceux nécessaires à une éventuelle critique de ces dernières. Il s'agit de deux tâches différentes, qui ne peuvent être menées de front dans le même cadre théorique :

- *Établir la pratique professionnelle observée comme un modèle de rationalité spécifique, fondée sur une structure de réflexivité à élucider* : pour mener cette tâche, on doit mettre entre parenthèses tout référentiel de rationalité préétabli pour observer ce que font les professionnels, en postulant qu'ils savent ce qu'ils font.
- *Développer en même temps un regard critique sur ces pratiques*, ce qui implique d'admettre que les professionnels peuvent avoir tort ou en tout cas mal faire. Mais comment *constater* qu'un praticien ne fait pas ce qu'il faut quand on ne sait pas *a priori* ce qui vaut comme critère d'une bonne pratique ?

Cette ambiguïté du positionnement schönien trahit le fait qu'une dimension des pratiques professionnelles échappe à l'observation de la « conversation réflexive avec la situation ». Cette dimension manquée est précisément l'analogon de ce qui, dans les pratiques scientifiques, constitue leur épistémologie. Cela apparaît clairement lorsque Schön s'intéresse à ces dernières. Un chapitre entier est consacré à « La pratique réflexive et les professions d'origine scientifique¹⁰⁶¹ ». Dans ses analyses, Schön prend appui à la fois sur l'observation de pratiques de type science appliquée (celles d'ingénieurs chimistes) et sur des considérations relatives à la recherche fondamentale dans les sciences physiques. Il développe alors l'idée que, dans le cours de leurs recherches, les scientifiques sont *eux aussi* réflexifs, qu'ils ont *eux aussi* une conversation réflexive avec la situation de recherche — avec les matériaux, les procédures, les résultats partiels qu'ils obtiennent au cours de leurs expérimentations. Ainsi :

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, p.371. C'est l'auteur qui souligne.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p.209-247

« [...]Si l'on s'éloigne du modèle de la science appliquée pour se tourner vers la pratique réelle des membres d'une profession enracinée dans les sciences, il devient clair que la résolution de problèmes techniques offre une description totalement incomplète de ce que font réellement les ingénieurs, agronomes et médecins. En effet, ils font bien plus que résoudre des problèmes techniques. [...] Il s'agit plutôt d'une démarche artistique de par sa nature, et de par sa structure, fondamentalement semblable aux conversations réflexives analysées dans de précédents chapitres¹⁰⁶². »

Schön prend l'exemple d'un groupe d'étudiants ingénieurs chargé de trouver une solution technique à un problème industriel réel : colorer en bleu le métal du percuteur et de la gâchette d'une arme à feu. Synthétisant leur démarche, Schön décrit très bien les allers-retours constants entre le domaine des connaissances et des raisonnements scientifiquement établis et celui de la réflexivité¹⁰⁶³. Schön pointe à la fois les similitudes et la principale différence entre la démarche des ingénieurs et celle de l'architecte Quist. Concernant les similitudes, on notera le rôle des expériences partielles, la survenue de résultats imprévus obligeant à prendre une distance réflexive en cours d'action, l'exploration de voies nouvelles ouvertes par la démarche réflexive elle-même... Mais remarquons qu'il y a une différence importante entre la pratique des ingénieurs et celle de Quist : l'existence d'un cadre épistémologique bien défini comportant des « théories et des techniques basées sur des recherches ».

S'intéressant ensuite à la recherche fondamentale dans les sciences physiques, Schön repère là aussi l'existence d'une conversation réflexive avec la situation. Utilisant le travail de Thomas Kuhn sur les paradigmes scientifiques, Schön fait de « l'art de percevoir des similitudes¹⁰⁶⁴ » un « art caché dans la recherche scientifique¹⁰⁶⁵ ». Là encore, ses remarques soulignent un ensemble d'allers-retours entre la perception initiale d'une analogie, ou « métaphore génératrice », et le domaine des connaissances scientifiques rigoureuses où elle

¹⁰⁶² *Ibid.*, p.210-211

¹⁰⁶³ « À chaque étape de cette démarche, les étudiants se heurtent à des points d'interrogation et à des problèmes qui ne cadrent pas avec les catégories qu'ils connaissent ; pourtant, ils ont une bonne idée des types de théories (chimie de surface, thermodynamique) qui peuvent expliquer ces phénomènes. Ils utilisent leur intuition théorique pour guider leurs expériences mais, en plusieurs occasions, leurs décisions déclenchent d'étranges résultats (comme ce procédé qui fonctionne mais qui a un défaut persistant), sur lesquels ils réfléchissent par la suite. Chacune de ces réflexions donne naissance à de nouvelles expériences et à de nouveaux phénomènes, déroutants ou désirables, qui mènent à leur tour à d'autres réflexions et à d'autres expériences. Contrairement à l'expérience de Quist [un architecte que Schön a observé dans un chapitre précédent], ces apprentis ingénieurs sont en mesure d'utiliser généreusement des théories et des techniques basées sur des recherches ; cependant les applications de leurs résultats de recherche sont englobées dans une conversation réflexive dont les circonstances ressemblent aux contours généraux des activités de design de Quist. » (*Ibid.*, p.217)

¹⁰⁶⁴ *Ibid.*, p.224

¹⁰⁶⁵ *Ibid.*, p.218

sera peu à peu établie avec fermeté¹⁰⁶⁶. On s'achemine ainsi vers une conséquence potentiellement perverse de l'entreprise schönienne d'émancipation de la réflexivité professionnelle. En prétendant « libérer » cette dernière du joug de l'épistémologie scientifique la condamnant au mépris, Schön semble finalement plutôt l'amputer. Car, là où la recherche scientifique opère à deux niveaux épistémiques (d'une part le niveau « épistémologique », celui de la conception rigoureuse d'une démarche de recherche, de sa mise en œuvre méthodique et de la formalisation des résultats ; d'autre part le niveau de la réflexivité permettant de rebondir face à l'inattendu, de reproblématiser les choses, de réorienter la démarche...), les professionnels réflexifs sont quant à eux tout entiers dans la réflexivité, censée constituer leur épistémologie propre. Schön semble prendre conscience des travers de son modèle. C'est ainsi que, tout au long du *Praticien réflexif*, ses prises de position initiales en faveur d'un différentialisme épistémologique radical entre la réflexivité professionnelle et la recherche scientifique s'atténuent progressivement. Mais du même coup, une question se pose que Schön n'abordera pas : comment investiguer, si ce n'est par l'observation, la dimension « épistémologique » des pratiques professionnelles ne relevant pas du modèle de la science appliquée ?

2. Latour et la « légère erreur de fabrication » de la sociologie de la traduction

Dans l'*Enquête sur les modes d'existence*¹⁰⁶⁷, Latour se livre à une auto-critique de la sociologie de la traduction, aussi appelée théorie de l'acteur-réseau (TAR). Il reconnaît que l'on ne peut pas célébrer la fécondité de cette théorie sans mauvaise conscience : l'application de ses principes d'analyse au travail de laboratoire (entre autres) a heurté les scientifiques eux-mêmes qui ne s'y sont jamais pleinement reconnus. Latour écrit :

« Ce serait oublier quel effet les science studies ont eu sur le public savant. Alors qu'elles prétendaient décrire enfin la pratique scientifique, les praticiens ont estimé qu'on la vidait au contraire de sa vraie substance ! Si l'enquêtrice a le moindre métier,

¹⁰⁶⁶ « [...F]aire des métaphores comporte un processus de développement qui possède son cycle de vie bien à lui. Au cours des premières étapes de ce cycle vital, quelqu'un remarque ou ressent que A et B se ressemblent sans pouvoir cependant préciser en quoi. Plus tard, et après réflexion sur ce qui a été perçu, il peut se sentir capable de décrire les rapports entre des éléments présents, et ce dans une perception restructurée à la fois de A et de B, d'où la détection pré-analytique de similitude entre A et B. Il peut même arriver plus tard qu'on soit en mesure de construire un modèle général où, une fois redéfinis, A et B pourront devenir des exemples. » (Ibid., p.228)

¹⁰⁶⁷ Bruno Latour, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte, 2012

elle doit prendre très au sérieux le cri d'indignation de ceux qui se sont cru attaqués. S'il est impossible de lier fabrication et réalité sans choquer les praticiens, c'est qu'il y a dans la notion même de construction (et dans le thème savant de constructivisme) quelque chose de profondément gâté. Comment rendre justice aux sciences si le déploiement de leurs chaînes de référence paraît un scandale à ceux-là mêmes qui sont chargés de les monter¹⁰⁶⁸ ? »

Ailleurs dans l'ouvrage, Latour reprend la même idée mais en spécifiant ce qui rend le constructivisme si blessant pour les acteurs impliqués dans le monde social : en révélant la construction sociale sous-jacente à leurs habitudes, leurs croyances, et même leurs savoirs, il semble détruire du même coup toutes leurs valeurs. Le constructivisme repose en fait sur un postulat que Latour juge contestable lorsque l'objet d'étude est le monde des Modernes : la mise entre parenthèses de toute croyance concernant la réalité de ce dont parlent les acteurs. Comme il l'exprime lui-même :

« Il faut une grande impertinence pour prétendre respecter ceux à qui l'on parle en leur affirmant tranquillement que, naturellement, il faut “mettre entre parenthèses” toute question sur la réalité de ce qu'ils disent... Je sais bien que les anthropologues des lointains nous avaient habitués aux nécessités d'une telle “mise entre parenthèses”. C'était probablement le seul moyen pour eux d'absorber des mondes dont la composition différait autant du leur (des leurs). [...] Mais les anthropologues des Modernes, c'est à “nous” qu'ils doivent apprendre à s'adresser. Et donc, ils ne peuvent pas faire aussi facilement l'impasse sur l'existence réelle des valeurs auxquelles nous tenons. Ils ne peuvent pas pratiquer cette restriction mentale qui a tant servi au “dialogue interculturel”. [...] Bien parler de quelque chose à quelqu'un, c'est d'abord respecter l'exacte teneur ontologique de cette valeur qui lui importe et qui le fait vivre. C'est bien le minimum qu'on puisse demander à un enquêteur. »¹⁰⁶⁹

Sans redonner une place aux valeurs auxquelles croient les Modernes, on ne peut pas comprendre comment tiennent les « réseaux » d'humains et de non-humains qui forment le monde moderne : sans notion de vérité, de justice, de Dieu, aucun réseau scientifique, juridique ou religieux ne peut se maintenir. Mais la réintégration des valeurs dans le logiciel constructiviste n'est pas aisée. A chaque fois que l'on tente de décrire précisément les assemblages socio-techniques complexes impliqués dans la démonstration d'un fait

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*, p.159

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*, p.151

scientifique, le verdict d'un procès, la critique d'une œuvre littéraire, etc., la prétention à l'objectivité des acteurs semble en pâtir :

« [...]haque fois ça recommence : dès que vous dressez la liste des ingrédients nécessaires à la production d'objectivité, vos interlocuteurs sentent, ils n'y peuvent rien, c'est plus fort qu'eux, que cette objectivité diminue au lieu d'augmenter. [...] On vous demandera toujours, à la fin, de vous décider : "Oui, mais est-ce que c'est objectif ou est-ce que ça dépend de l'interprétation d'un instrument¹⁰⁷⁰ ? »

Un peu plus loin :

« Tout se passe comme si l'outil essentiel pour comprendre le rôle des médiations avait été brisé ou du moins fêlé [...]. Même en évitant ses usages les plus plats — la construction dite "sociale" ou, encore plus trivial : "les causes illusoire de nos actions ont bien des conséquences réelles" —, on ne peut s'en servir pour fonder durablement l'accès aux vérités. Quoi qu'on fasse, on inoculera toujours en même temps un doute : "Si c'est construit, c'est donc probablement faux." Même sans l'ajout de l'adjectif "social", même à petite dose, l'appel à la notion de construction reste toujours critique¹⁰⁷¹. »

Le suivi de toutes les médiations, humaines ou non-humaines, formant un réseau sociotechnique est un principe méthodologique fort de la TAR. Mais il produit un effet d'homogénéisation de toutes les activités humaines. C'est d'ailleurs l'expérience que fait l'anthropologue fictive imaginée par Latour pour mener l'enquête sur les modes d'existence :

« [...]Je qui tempère quelque peu son enthousiasme, c'est qu'en suivant le fil des réseaux, elle s'aperçoit qu'elle a perdu en spécificité ce qu'elle a gagné en mouvement. [...]En étudiant des segments venus du Droit, de la Science, de l'Économie ou de la Religion, à sa grande confusion, elle commence à sentir qu'elle dit d'eux tous presque la même chose, à savoir qu'ils sont "composés de façon hétérogène d'éléments imprévus révélés par l'enquête¹⁰⁷²". »

La description ethnographique des activités des Modernes a pour conséquence de rabattre toutes ces activités sur un seul « mode d'existence » : le réseau. Cela neutralise complètement la diversité des systèmes de valeurs qui permettent de distinguer la science, la justice,

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*, p.160

¹⁰⁷¹ *Ibid.*, p.161

¹⁰⁷² *Ibid.*, p.47

l'esthétique... Latour consacre ainsi un chapitre¹⁰⁷³ de son *Enquête* à ce « léger défaut de fabrication » de la TAR. Ce dont celle-ci peine à rendre compte — mais cela s'applique selon Latour plus généralement à toutes les approches constructivistes – c'est de l'existence de différences de *qualité* entre divers réseaux d'hommes et de choses. La notion de « qualité » est double : elle renvoie à des différences « ontologiques » entre réseaux relevant de « modes d'existence » ou de valeurs distincts (les réseaux de type politique sont qualitativement différents du droit, de la religion) ; elle renvoie aussi à l'existence, au sein de chaque mode d'existence, de différences de qualité permettant de distinguer, par exemple, un discours scientifique vrai et un discours faux, une décision juridique juste et une injuste, un artefact bien construit et un autre mal construit.

« Le jugement sur la qualité ? Il n'est plus question de le repérer puisque toutes les constructions se valent. Au bout du compte, le vocable de "constructivisme" ne recueille même pas ce que le plus petit artisan, le plus modeste architecte aurait au moins reconnu dans ses propres réalisations : qu'il existe une énorme différence entre bien et mal faire¹⁰⁷⁴. »

Ce sont précisément les procédés du « bien faire » propres à chaque mode d'existence que Latour va considérer comme « instaurateurs¹⁰⁷⁵ » de valeurs. Ce que Latour nomme alternativement « mode d'existence », « valeur », « être », correspond peu ou prou à une grammaire de la véridiction propre à chaque mode, une certaine manière de *bien fabriquer* une décision juridique, un fait scientifique, un discours politique, de sorte qu'ils répondent à des « conditions de félicité » spécifiques :

« [...O]n voit bien que, dans le cas du droit comme dans celui de la connaissance, ou dans celui du religieux, il y a eu mise en route soit d'une procédure, soit d'une recherche, soit d'une prédication. Toutes les trois dépendent d'un certain nombre d'équipements, de regroupements, d'expertises, d'instruments, de jugements dont l'agencement et l'utilisation vont permettre de repérer dans chaque ordre de vérité le "dire vrai" ou le "dire faux". Pour qualifier ce qu'il y a de commun à ces cheminements [...], je propose le terme, bien connu en théorie des actes de langage, de conditions de félicité et d'infélicité¹⁰⁷⁶. »

¹⁰⁷³ *Ibid.*, p.157-184

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*, p.165

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*, p.166

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*, p.68-69

L'Enquête va alors consister à repérer, dans quinze modes d'existence distincts, les conditions de félicité qui permettent d'instaurer un « être » de la connaissance, un « être » du droit ou encore un « être » de fiction. C'est en repeuplant le monde de tous ces êtres invisibles que l'on pourra réenchanter la vie des Modernes et restaurer les valeurs — sans renoncer aux gains d'objectivité permis par la TAR.

Nous n'allons pas entrer dans une critique détaillée des *solutions* proposées par Latour pour dépasser le « léger défaut de fabrication » de la TAR¹⁰⁷⁷. Ce qui nous intéresse, c'est son diagnostic de cette dernière, et du constructivisme en général. Le suivi méticuleux, la retranscription systématique et la formalisation des réseaux socio-techniques ratent quelque chose de fondamental, similaire à ce que Schön a raté lui aussi quand il s'est mis à observer des praticiens réflexifs en action : les valeurs, critères, postulats qui permettent aux praticiens de rendre un jugement « objectif » sur ce qu'ils produisent. Précisons que l'objectivité est plurielle, comme Latour le dit lui-même, puisqu'elle ne relève pas des mêmes règles si l'on se situe dans le domaine de la critique artistique, du droit ou de l'innovation industrielle.

3. Une même difficulté à saisir le régime d'objectivité des pratiques observées

Bien qu'assez éloignés l'un de l'autre, les deux cadres théoriques dont nous venons de faire une lecture critique — le modèle du « praticien réflexif » de Schön et la TAR — suggèrent

¹⁰⁷⁷ Latour rétablit un pluralisme des « modes d'existence » qui n'est qu'apparent. Ceux-ci se distinguent les uns des autres comme autant de procédures de fabrication, associées à des *outputs* différents : les valeurs. Ainsi finit-on par retomber sur le problème auquel l'anthropologue fictive de Latour était confrontée : la description des réseaux produit un discours similaire sur toutes les activités observées. Le problème est simplement déplacé au niveau des « modes d'existence ». Une fois encore, on a finalement un seul véritable « mode d'existence » des valeurs — le « faire » — traversé par un seul principe axiologique — bien faire/mal faire. Une autre critique porte sur le fait que toute l'enquête de Latour *présuppose* que des hommes sont capables d'« instaurer » des êtres du droit, de la politique, de l'économie — c'est-à-dire de produire de bons jugements, de bons discours, de bons calculs. Pour que le chercheur soit en mesure de repérer les critères permettant de discriminer ce qui est bien fait et ce qui est mal fait dans chaque mode, il faut prendre pour acquis que des acteurs humains sont capables de faire cette distinction. Mais d'où leur vient cette compétence ? Quelles sont ses règles ? Ce que Latour appelle « instauration » est essentiellement une « reconnaissance ». Il évite ainsi de poser la question du « modèle original » servant d'étalon implicite à chaque valeur. Enfin, une grosse faiblesse de sa démarche réside dans le repérage des modes d'existence. Etant donné qu'il prétend, à partir de ses analyses empiriques précises des modes d'existence, permettre de « nettoyer » toutes les erreurs de classification sources de problèmes (quand on confond l'être de la politique avec l'être de l'économie, ou que l'on juge l'être de la science selon des critères religieux, etc.), on ne peut pas se satisfaire du caractère assez arbitraire des modes « purs » sélectionnés par Latour. Ce dernier a d'ailleurs conscience de cela puisqu'il écrit en conclusion : « Avant de passer aux autres épreuves, je dois écarter l'objection du nombre de modes envisagés jusqu'ici. Je n'ai pas de réponse à cette question et je suis même gêné, je l'avoue, par ce nombre de douze (plus trois) et par ces cinq groupes de trois qui se rangent trop bien dans une table de catégories trop propres. [...] je considère ce nombre de modes comme l'effet fortuit d'une contingence historique chez ceux que j'étudie aussi bien que chez l'enquêteur. »

une même difficulté : comment, en observant et retranscrivant l'activité professionnelle en train de se faire, ne pas invisibiliser les « structures implicites » de l'agir professionnel ou les « conditions de félicité » propres à chaque « mode d'existence » pratique ? En somme, ces deux notions pointent cette dimension des pratiques professionnelles que l'on nomme couramment leur « objectivité ». La notion d'« objectivité » peut s'appliquer aussi bien à l'épistémologie des sciences qu'à la rationalité de pratiques sociales productrices de discours et d'actions jugées « objectives » — ici, l'objectivité renvoie à un jugement ou un acte dépassant les points de vue subjectifs au service d'une certaine neutralité. Comme l'exprime Latour, il y a une énorme différence entre bien et mal faire. C'est précisément dans l'espace de cette différence que se loge l'objectivité des pratiques professionnelles.

Schön admet sa difficulté à mettre en doute le savoir des professionnels, et ne peut qu'ébaucher la perspective d'une « analyse de structures » de la réflexivité professionnelle qui reste vaporeuse. Latour, critiquant les limites de la théorie qu'il a lui-même en partie fondée, admet qu'il est nécessaire de mettre en place une démarche complémentaire à la description des réseaux socio-techniques si l'on veut restituer la valeur du « bien faire » spécifique à chaque mode d'existence. A eux deux, ils dessinent les contours d'un problème beaucoup plus général : la focalisation sur l'observation des processus de l'agir professionnel ne risque-t-elle pas *in fine*, en survalorisant l'importance de ce qui est observable — les processus cognitifs en action, les interactions entre acteurs, le recours aux instruments... — d'invisibiliser le régime d'objectivité des pratiques, et ce d'autant plus que les méthodes pour investiguer cette dimension semblent mal définies ? En somme, la profusion de démarches d'observation menées au nom d'une meilleure compréhension des pratiques ne risque-t-elle pas d'évacuer purement et simplement, de retirer du domaine du pensable la réflexion sur leur objectivité ?

Comme l'indiquait Martouzet dans la citation que nous placions en ouverture de ce chapitre, il existe un phénomène d'invisibilisation de ce type en urbanisme. De manière très dominante, le projet est envisagé au prisme de ses acteurs et de leurs interactions. Or cela génère certains problèmes, un malaise diffus. On repère plusieurs signes d'un tel malaise dans les lignées de thématisation de la réflexivité que nous avons identifiées et décrites dans le chapitre 4. Cela n'est pas surprenant : il s'agit de recherches qui se construisent dans une grande proximité avec les professionnels. Elles sont donc particulièrement confrontées à la nécessité de définir leur propre régime d'objectivité par rapport aux pratiques professionnelles, surtout lorsqu'elles assument un positionnement de recherche « sur et avec » les praticiens. Précisément, cela ne va pas de soi — et leurs recherches provoquent des conséquences mal anticipées.

II. L'INVISIBILISATION DU RÉGIME D'OBJECTIVITÉ DES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME ET SES CONSÉQUENCES

Plusieurs signes de malaise témoignent d'un même défaut de problématisation du régime d'objectivité des pratiques urbanistiques par la recherche « sur et avec » les professionnels. On retrouve d'abord le problème rapporté par Latour, concernant le refus des scientifiques de s'identifier complètement à l'image de la science produite par la TAR. Laurent Devisme revient à plusieurs reprises sur l'agacement que ses recherches provoquent parfois chez les professionnels. Cela semble témoigner du fait que ces derniers renâclent à se reconnaître dans l'image des pratiques renvoyées par le chercheur. Quelle *vérité* cette image dit-elle d'eux ? Que doivent-ils en faire ? En quoi est-elle pertinente dans leur propre régime d'objectivité ? Se pose en fait la question de l'*objectivité* des recherches produites par Devisme dans le référentiel des professionnels. Celles-ci ne donnent-elles pas, finalement, une vision *biaisée* de la pratique de ces derniers, oubliant de prendre en compte ce qui constitue précisément leur régime d'objectivité ? Dans un cadre comme celui du RAMAU¹⁰⁷⁸, où l'objectif d'une certaine utilité pratique de la recherche est assumé, le malaise se pose un peu différemment. La conversation directe avec les praticiens semble entraîner un trouble identitaire chez le chercheur, entre volonté d'utilité et peur de l'instrumentalisation, le poussant finalement à une forme de surenchère réflexive. Faute de problématiser les rapports entre les savoirs d'observation produits par les chercheurs et le régime d'objectivité des pratiques, les chercheurs sont mal à l'aise pour saisir leur propre utilité. Enfin, un dernier signe de malaise apparaît dans des recherches qui ne visent pas l'utilité pour les professionnels, cherchant seulement à développer un cadre explicatif des pratiques. Ces recherches peuvent malgré tout se transformer en un nouveau référentiel d'action pour les pratiques : par exemple, tandis que progresse la compréhension des processus socio-cognitifs de la conception de projet, la formalisation et la structuration de ceux-ci deviennent des enjeux centraux pour les praticiens — au risque de négliger complètement la spécificité de leur régime d'objectivité, laissé dans l'ombre.

¹⁰⁷⁸ Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme

1. L'agacement des praticiens face à Laurent Devisme

Les réactions suscitées, chez les professionnels de l'urbanisme, par certaines recherches de Laurent Devisme font directement écho au récit de l'expérience de Latour avec les scientifiques, que nous citons déjà plus haut : « Comment rendre justice aux sciences si le déploiement de leurs chaînes de référence paraît un scandale à ceux-là mêmes qui sont chargés de les monter¹⁰⁷⁹ ? » Face à Devisme, les professionnels semblent parfois se demander quelle *vérité* de leurs pratiques le chercheur leur révèle.

Avec une honnêteté exemplaire, Devisme revient à plusieurs reprises dans ses écrits sur le caractère rugueux de certains de ses échanges avec les professionnels. Cela semble témoigner du fait que, au-delà de l'anecdote, quelque chose de plus profond mérite réflexion. Les relations entre Devisme et les acteurs semblent tissées d'affects divers, oscillant entre rapprochements cordiaux et méfiance¹⁰⁸⁰. Dans l'observation menée à Nantes Métropole, certains des acteurs semblaient ainsi gênés d'être observés comme par un éthologue :

« [La] construction partagée de cultures respectives – en rien communes – va osciller tout au long des opérations entre défiance, perplexité et amusement, en particulier du fait de notre présence obsessionnelle, récurrente, qu'il vente ou qu'il pleuve, dans les réunions que ces intervenants caractérisent comme les moins intéressantes, un amusement qui les conduira à résumer notre présence, par jeu et confort, comme celle de "l'éthologue" : celui qui s'invite tout en n'ayant jamais été invité¹⁰⁸¹. »

C'est principalement au moment de la restitution des travaux de recherche que la relation entre chercheur et acteurs se tend. Ces derniers peuvent exprimer une certaine incompréhension voire une franche hostilité aux résultats de Devisme. Le fait de traiter au même niveau les « scènes » et les « coulisses » des projets provoque un malaise¹⁰⁸². Ce malaise est assez attendu. L'étalage public d'éléments informels des réunions ou des échanges hors-réunion peuvent jeter un froid

¹⁰⁷⁹ Latour, *Enquête sur les modes d'existence*, *op.cit.*, p.159

¹⁰⁸⁰ « Si je pense avoir maintenu une réelle accessibilité pour de possibles commanditaires de recherche, si des conférences et interventions intéressent les mondes de l'action, mes écrits renvoient à une autre donne qui peut « refroidir » les acteurs-lecteurs. Le rapport attachement – détachement mérite que l'on y revienne ici. » (Laurent Devisme, *Urbanographie/Urbanologie, les traverses de la fabrique urbaine. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches*, *op.cit.*, p.71)

¹⁰⁸¹ Laurent Devisme, Marc Dumont, « L'éthologue et le *tenure track*. Figures nantaises d'activistes de la pensée urbanistique », *op.cit.*, p.13

¹⁰⁸² « La grande difficulté peut surgir avec les modalités de restitution des travaux. Que sort-on de son chapeau ? Ce que les acteurs y ont mis certes mais comment bien décrire sans faire tomber les murs des réunions ? [...] on peut certes anonymiser mais personne ne s'y trompe localement lorsque l'on restitue une séquence de réunion. [...] Et cela peut amener à destituer le rapport de confiance... » (*Ibid.*, p.15)

parmi les acteurs. Mais il y a plus : il semble que ces derniers aient parfois des difficultés à saisir ce qu'apporte la démarche de Devisme. Ainsi, même lorsque le chercheur s'arrange pour que la restitution se fasse sous une forme permettant de désamorcer plus facilement certaines incompréhensions, se pose la question de la pertinence des résultats aux yeux des acteurs côtoyés pendant plusieurs mois :

« *Les oraux, ce sont des restitutions au comité de pilotage local par exemple donnant aux chercheurs la possibilité d'user d'auto-ironie, de cerner jusqu'où peut aller l'appétit des acteurs ainsi que leur perplexité. Des décalages certes mais jusqu'où ? Ce sont aussi des occasions de réfléchir à la pertinence des objets découpés dans cette vaste matière*¹⁰⁸³. »

Devisme fait ici référence aux « décalages » entre sa démarche et les préoccupations des acteurs. Rappelons qu'il cherche à se rendre *activement* perplexe face aux acteurs en choisissant la « tangente » par rapport à leurs finalités, afin de produire une lecture volontairement décentrée de leur activité¹⁰⁸⁴. Cette recherche du « scepticisme stratégique », du décalage, de la « tangente », peut être perçue par les acteurs comme une forme de duplicité. Cela est d'autant plus difficilement compréhensible que le cadre théorique mobilisé par Devisme, notamment la sociologie de la traduction, nie l'existence d'une rupture épistémologique entre chercheurs et praticiens. Au lieu que cela amène Devisme à expliciter les finalités de ses recherches et en quoi elles diffèrent de celles des praticiens, il semble beaucoup plus préoccupé par une autre question : comment continuer à être un urbanologue réflexif dans un champ caractérisé par la porosité entre les mondes de la recherche et de la pratique ? La réflexivité du chercheur, n'étant plus garantie par une rupture épistémologique forte, redevient un problème. Elle doit être construite en se différenciant de la réflexivité professionnelle. La distinction n'est pas absolue et stable : elle est reconstruite dans le cadre particulier de chaque dispositif de recherche, à partir d'un outillage théorique *ad hoc*, conçu dans l'objectif de prendre le contrepied des praticiens. La difficulté à comprendre *d'où* observe Devisme, et où mène la réflexivité qu'il propose, semble conduire certains professionnels à critiquer la pertinence de sa démarche scientifique. Devisme évoque deux cas :

¹⁰⁸³ *Ibid.*

¹⁰⁸⁴ « *L'une des spécificités de ce travail tient dans l'enjeu du scepticisme à l'égard des catégories préconstruites et à la mise en avant d'un positionnement ethnographique entendu comme une "activité heuristique, consistant à prendre la tangente et à considérer que tout ce qui se vit est bon à examiner : en bref, une discipline de vie". Cette activité doit donc considérer de près ce qui n'est autrement que de l'ordre du rebut de l'observation.* » (Devisme, *Urbanographie/Urbanologie, op.cit.*, p.288)

« Dans le premier cas de figure, alors que s'engage le cadre POPSU, je décide de transmettre le rapport final de recherches analysant le plan-guide de l'Île de Nantes au directeur de la Samoa. A la fin de l'été, une séance de discussion autour de ce livrable montre la sensibilité de l'acteur à plusieurs aspects de ce rapport : il critique d'une part l'insistance qui est la nôtre à évoquer les logiques communicationnelles à l'œuvre, d'autre part le recours au verbatim des réunions professionnelles susceptibles selon lui de nuire au projet lui-même. Il critique enfin certaines des interprétations que nous faisons. Sur plusieurs registres donc s'engagent des pourparlers qui, a posteriori, apparaissent comme un exercice normal pour des relations acteurs-chercheurs¹⁰⁸⁵ ».

Certains professionnels en viennent à prendre la posture du maître d'école pour réprimander le chercheur :

« Dans le deuxième cas de figure, alors que l'exercice de prospective citoyenne se poursuit, je remets un rapport intermédiaire qui problématise l'exercice en cours comme un travail de renouvellement mythologique, pointant les nombreux coups de force du projet de territoire en cours de renouvellement. C'est assez peu flatteur et les acteurs de l'agence d'urbanisme procèdent à une lecture très serrée de mon travail en allant en quête de sa part non scientifique, me demandant mes hypothèses, mes manières de faire. C'est qu'il faut alors procéder à une véritable défense d'un travail qualitatif en sciences sociales, tout contre des questions d'éthique en effet¹⁰⁸⁶. »

En note de bas de page, il ajoute une remarque indiquant que certains acteurs sont personnellement heurtés par son travail :

« Tel consultant peut même me dire plus tard que mon travail peut faire du mal... Sur le fond, il n'a pas tort et on peut dire que c'est heureux que les sciences sociales puissent avoir aussi un tel rôle. Si l'on récuse la posture de l'intellectuel déférent, alors il faut s'apprêter à quelques problèmes (de lectures controversées) avec les commanditaires et leur monde¹⁰⁸⁷. »

Il nous semble que, derrière les débats sur la rigueur du chercheur, interprétés par Devisme comme la conséquence d'une certaine susceptibilité des praticiens et d'une difficulté à comprendre une démarche qualitative, se joue quelque chose d'ordre épistémologique. Ce qui est blessant pour les acteurs, c'est sans doute, certes, le fait d'être critiqué, mais n'est-ce pas

¹⁰⁸⁵ Devisme, *Urbanographie/Urbanologie*, op.cit., p.71

¹⁰⁸⁶ *Ibid.*

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*

aussi, et plus profondément, la difficulté à *comprendre* cette critique, en raison du fait que le système de valeurs du chercheur reste flou ? Pourquoi prendre systématiquement le contre-pied des praticiens ? Pourquoi refuser par principe de prendre au sérieux leurs « intérêts mondains » ? Le but de Devisme est-il purement et simplement de provoquer un malaise chez les praticiens ?

Certains propos de Devisme peuvent laisser penser que c'est effectivement le cas. Le vide est assumé par Devisme comme un résultat de ses recherches. La production de « perplexités publiques », tout en prônant le pragmatisme, procède de la valorisation du « vide » d'une pensée non instrumentale, non orientée vers des finalités, toujours « stratégiquement sceptique » :

« La perplexité publique correspond à une démarche d'interrogation ouverte qui vise à établir les conditions d'une réflexivité collective et pouvant par là se faire publique. Sa seule raison d'être tient à cette propriété de forme réflexive que contrecarre l'empilement incessant des quêtes de solutions ou d'optimisation d'intérêts particuliers. [...] [L'une des attitudes de recherche possibles] a pour visée précisément de laisser tant les chercheurs que les acteurs sans voix, sur leur faim, face à eux-mêmes et au monde [...]. Produire des perplexités relève alors plutôt d'une attitude qui consiste à s'échapper du domaine des productions et des arsenaux permettant de les évaluer (utiles/inutiles, efficaces/inefficaces...), pour rejoindre celui des activités et de l'action (intellectuelle) : produire du vide (des perplexités) car le vide permet parfois de respirer¹⁰⁸⁸. »

La difficulté des praticiens à accepter la critique de Devisme ne vient-elle pas aussi du fait que ce dernier les laisse sans prises pour se l'approprier ? Abordant le fait que l'usage professionnel des concepts est souvent peu synchrone avec les déconstructions universitaires, Viviane Claude rapporte cette courte anecdote qui en dit long :

« C'est vrai aujourd'hui, par exemple, des concepts de mixité ou de quartier, dont certains chercheurs contestent la pertinence, tandis que bien des praticiens ne voient pas par quoi ils pourraient les remplacer : “Plutôt un concept flou, que pas de concept du tout”, nous dit une sociologue travaillant dans une agence d'urbanisme sur la politique de la ville¹⁰⁸⁹. »

¹⁰⁸⁸ Devisme, Dumont, « L'éthologue et le *tenure track*. Figures nantaises d'activistes de la pensée urbanistique », *op.cit.*, p.16

¹⁰⁸⁹ Viviane Claude, *Faire la ville*, *op.cit.*, p.235

Le vide que Devisme se félicite d'ouvrir aux pieds de praticiens est la conséquence d'une recherche qui, au nom d'une réflexivité flottante, prenant le contrepied des acteurs, mine indirectement le régime d'objectivité des pratiques sans chercher à les refonder.

2. Un abyme de réflexivité

Dans le chapitre 4, nous abordions un article de 2008¹⁰⁹⁰ de Biau et Évette portant sur ce qu'elles nomment les « dispositifs réflexifs » de l'urbanisme. Ces lieux d'échanges et de débats (réseaux, clubs, associations, dispositifs publics...) se sont multipliés en urbanisme entre les années 1990 et les années 2000, mettant en relation des professionnels et des chercheurs afin de réfléchir conjointement aux grands défis de l'urbanisme contemporain. Le RAMAU est pris comme analyseur de ces dispositifs. Biau et Évette, elles-mêmes très impliquées au sein de ce réseau, questionnent les apports de ces nouvelles formes de réflexivité. N'y a-t-il pas des risques d'instrumentalisation des savoirs, de collusion, de clubbisme dans ces dispositifs ? Ne participent-ils pas à la circulation des modèles et aux effets de mode en urbanisme ? En somme, comment juger les productions de ces dispositifs réflexifs ?

Les deux auteurs se préoccupent surtout de la capacité des chercheurs à rester critiques face aux attentes, aux mots d'ordre, aux croyances des professionnels. « Quelle place est laissée à la déconstruction de la demande et à l'élaboration d'outils spécifiques à la compréhension de la configuration actuelle des problèmes de la ville dans ces instances de coproduction¹⁰⁹¹ ? », demandent-elles. Cela débouche finalement sur un appel à une plus grande réflexivité du chercheur. Celui-ci ne peut pas s'en tenir à une position de neutralité, il doit devenir super-réflexif en quelque sorte, afin de déceler d'éventuels rapports de pouvoir distordant les échanges et biaisant les résultats produits dans ces dispositifs. On aboutit finalement à un mille-feuille de réflexivité, présentant au moins trois niveaux : le niveau de l'hybridation des savoirs urbanistiques, dans le cadre de pratiques de projet toujours plus pluridisciplinaires, concertées et coproduites ; le niveau des « dispositifs réflexifs » où chercheurs et praticiens réfléchissent ensemble aux défis d'un urbanisme devenu très complexe et par ailleurs incertain ; le niveau de la super-réflexivité du chercheur, décryptant les effets de sa participation à de tels dispositifs. Mais cet édifice réflexif est-il capable de produire certaines certitudes ? L'inflation réflexive

¹⁰⁹⁰ Véronique Biau, Thérèse Évette, « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs », *op.cit.*

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p.171

provoque plutôt un phénomène qui rappelle, sous une forme transformée, cette remarque de Latour que nous citons plus haut :

« Le jugement sur la qualité ? Il n'est plus question de le repérer puisque toutes les constructions se valent. Au bout du compte, le vocable de "constructivisme" ne recueille même pas ce que le plus petit artisan, le plus modeste architecte aurait au moins reconnu dans ses propres réalisations : qu'il existe une énorme différence entre bien et mal faire¹⁰⁹². »

Latour dénonce ici le fait que le constructivisme sociologique n'est pas en mesure de rendre compte de ce qui différencie une bonne construction et une mauvaise construction : il décrit simplement un processus de construction sociale. La situation est un peu différente dans notre cas, où la recherche se mêle aux praticiens réflexifs, dans une entreprise réflexive commune : le problème n'est pas que toutes les manières de construire un projet se valent, mais plutôt qu'il semble possible de déconstruire les projets selon un très grand nombre de perspectives différentes, et de pousser toujours plus loin la déconstruction réflexive, sans jamais atteindre la moindre certitude sur ce qu'il convient de faire. La question du « bon » projet apparaît toujours plus incertaine.

3. De l'explication des pratiques à la normativité : le risque de substitution d'un cadre analytique à un régime d'objectivité fragile

Dans le chapitre 4, nous avons repéré une lignée de recherche que nous avons nommée « la conception de projet comme processus réflexif ». Nous y avons rangé les recherches fondatrices menées sur la conception architecturale et urbaine au PUCA à la fin des années 90, la thèse influente de Nadia Arab consacrée à « L'activité de projet dans l'aménagement urbain », soutenue en 2004, ainsi qu'un manuel sur la conception de projet publié par Jean-Jacques Terrin en 2014. Ce dernier ouvrage nous permettait de montrer comment le recours aux théories de la réflexivité professionnelle, de la conception industrielle et du management des organisations pour penser le projet architectural et urbain s'était structuré en l'espace d'une dizaine d'années, jusqu'à devenir un nouveau paradigme du projet. Nous voudrions ici relever un fait particulier. Malgré la nette continuité reliant la thèse d'Arab et le manuel de Terrin, il existe entre eux un hiatus qui mérite d'être souligné. Le recours aux théories de la conception

¹⁰⁹² Latour, *Enquête sur les modes d'existence, op.cit.*, p.165

industrielle pour analyser des projets d'aménagement avait, en 2004, aux yeux d'Arab, une vertu méthodologique. L'introduction du modèle de l'ingénierie concourante, en particulier, servait à mettre en lumière certaines dimensions du projet encore mal connues en urbanisme :

« *[L'ingénierie concourante] invite ainsi à se poser la question de savoir quels sont les acteurs directement impliqués dans le processus d'élaboration du projet, à examiner selon quels modes de coordination leur coopération est organisée, à quel moment ils interviennent dans le projet et au nom de quelle expertise, avec quelles responsabilités, quelle est la logique qui préside à la constitution de "l'équipe-projet"¹⁰⁹³ ? »*

Arab est consciente de la différence entre sa propre démarche, visant à mieux *comprendre* les processus de projet en urbanisme, et celle de Midler, indissociable d'une volonté de *transformer* les processus de conception industriels afin qu'ils deviennent plus performants :

« *Il ne faut pas perdre de vue que l'introduction d'un modèle concourant d'organisation du travail est inséparable des facteurs de compétitivité des entreprises auxquels l'ingénierie concourante veut apporter réponse en visant l'optimisation des projets et plus précisément encore la réduction des délais et des coûts de conception ainsi que l'amélioration de la qualité des produits¹⁰⁹⁴. »*

Elle cherche à clarifier cette ambiguïté :

« *L'ingénierie concourante n'intéresse pas ici le propos en tant que modèle d'action qu'il s'agirait de retrouver ou non dans le cas des projets d'aménagement urbain mais en tant qu'elle fournit des catégories d'analyse pour explorer la variété des configurations organisationnelles mises en évidence par ailleurs dans le cas des projets urbains. »*

Dix ans plus tard, *Le Projet du projet* de Terrin, assume au contraire une visée normative au-delà de la simple explication des pratiques. Le cadre conceptuel et théorique d'Arab, initialement développé en vue de comprendre les pratiques de projet en urbanisme, prend ici un rôle clairement pédagogique : il s'agit de former les urbanistes, en premier lieu les maîtres d'œuvre, aux méthodes de gestion des processus de conception développées dans le monde industriel. Cette visée normative est justifiée par la nécessité de changer les pratiques, inadaptées aux mutations du monde contemporain de l'aménagement (complexification des

¹⁰⁹³ Nadia Arab, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, op.cit., p.104

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p.103

problèmes de conception, incertitude, montée de l'usager...). Ainsi, le manuel publié par Terrin se situe-t-il à la fois dans la continuité et en porte-à-faux vis-à-vis de l'approche d'Arab.

Ce saut normatif à partir d'un cadre théorique mobilisé d'abord seulement pour sa vertu explicative mérite d'être interrogé. D'une part, il montre le caractère artificiel de la coupure que le chercheur-observateur entretient avec les professionnels : il s'agit d'une construction méthodologique qui permet de produire certains savoirs sur les professionnels mais ces savoirs ne sont pas d'une autre *nature* que les savoirs mobilisés par les praticiens au cours des projets. Ces derniers peuvent parfaitement comprendre les savoirs produits par les chercheurs et les intégrer réflexivement à leur pratique. Par ailleurs, le saut normatif de Terrin nous semble symptomatique de l'effet de clair-obscur que nous exposons en introduction, avec Martouzet. Dans un champ professionnel dont le régime d'objectivité reste flou, l'analyse rigoureuse et la formalisation des dimensions organisationnelles des processus de conception produit un effet de clarté qui focalise l'attention et plonge un peu plus dans l'ombre les autres dimensions des pratiques de projet. Le risque est alors la substitution pure et simple du nouveau cadre analytique au régime d'objectivité fragile des pratiques — dans le cas présent, l'alignement des pratiques de projet urbanistique sur le modèle du projet industriel.

Pourtant un certain nombre de différences importantes rendent cet alignement hasardeux :

- 1) Les processus de conception industrielle peuvent s'appuyer sur des savoirs scientifiques et techniques bien établis : l'introduction de l'ingénierie concourante ou de méthodes de management de l'innovation permet d'augmenter la fiabilité et la rapidité des processus de conception, éventuellement libérer la créativité mais ils ne se substituent pas aux savoirs des ingénieurs et professionnels. En urbanisme, le régime d'objectivité des pratiques étant plus flou, un tel risque de substitution est réel.
- 2) Les processus de conception industrielle répondent à des objectifs assez clairement identifiés, notamment de compétitivité, comme l'exprime Arab dans la citation plus haut. En urbanisme, les objectifs et les critères d'évaluation des projets sont beaucoup moins nets, car les problèmes auxquels doit répondre la conception sont souvent des *wicked problems*. Le risque est alors que, en l'absence de critères de jugement clairs, on fasse équivaloir qualité des procédures de conception et qualité des résultats. Nous avons vu dans la partie 3 qu'une conception *procédurale* de la qualité des projets tendait effectivement à se substituer à une conception substantielle.

III. ROMPRE AVEC L'OBSERVATION DES ACTEURS EN ACTION : VERS UNE ANALYSE ARCHEOLOGIQUE DES PRATIQUES DE PROJET CONTEMPORAINES

Quelque chose cloche avec l'observation des professionnels en action. Faute de distinguer le plan sur lequel ces derniers prétendent à « l'objectivité », d'une part, et, d'autre part, les processus sociaux et cognitifs à l'œuvre au cours du projet, des symptômes de malaise apparaissent. Il faut alors se demander comment atteindre cette dimension spécifique de « l'objectivité » des pratiques. Pour cela, ne faut-il pas commencer par postuler la possibilité de son existence au niveau des « engagements ontologiques¹⁰⁹⁵ » de la recherche ? En effet, on ne peut pas observer, si ce n'est sous la forme de signes inexpliqués, ce que le cadre théorique et expérimental de l'observation exclut d'observer. Mais peut-on vraiment *postuler* que les pratiques professionnelles sont *objectives* ? N'est-ce pas s'interdire par construction toute critique ? Nous allons voir que le concept foucauldien de « positivité » peut nous permettre de sortir de cette ornière.

1. Introduire la notion de « positivité »

Une *positivité*, pour Foucault, c'est « un faisceau complexe de relations qui fonctionnent comme règle¹⁰⁹⁶ », une « épaisseur immense de systématiqués, un ensemble serré de relations multiples¹⁰⁹⁷ » qui renvoient à la manière dont un énoncé doit être construit pour que, à une époque donnée, dans une discipline donnée, il puisse valoir comme « savoir ». La mise au jour de la positivité d'un champ de savoirs est indissociable de la manière dont on problématise le

¹⁰⁹⁵ La notion d' « engagement ontologique » renvoie aux postulats existentiels qui fondent toute démarche de recherche avant même – ou plutôt dans le mouvement même de – sa confrontation à l'empirie. C'est ce que le philosophe et logicien américain W.V.O Quine a capturé dans la notion d' « engagement ontologique » (QUINE, Willard Van Orman Quine, *Le Mot et la chose*, Paris, Champs Essais Poche, 2010 [1960]). La notion d' « ontologie » qu'il utilise ne se réfère pas à une réflexion sur l'essence des choses mais sur leur existence. Il s'agit de certains postulats fondamentaux relatifs au fait qu'« il y a », dans le monde, certaines entités. Ces postulats d'existence ou « engagements ontologiques », que l'on trouve même au sein de raisonnements purement logiques, ne sont pas les mêmes pour tout modèle théorique à prétention scientifique : ils sont liés à un certain mode d'engagement du chercheur scientifique avec le monde. Ainsi la recherche scientifique porte-t-elle toujours en elle la trace d'un engagement avec l'empirie, irréductiblement cristallisé dans certains postulats d'existence. Il n'est donc pas étonnant que, dans le cadre de réflexions sur un engagement croissant de la recherche auprès des pratiques, on en vienne à réfléchir sur les engagements ontologiques qui fondent nos modèles théoriques.

¹⁰⁹⁶ Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, *op.cit.*, p.102

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*, p.105

discours, c'est pourquoi Foucault définit la notion de « positivité » en même temps qu'il décrit sa méthode :

« Analyser des positivités, c'est montrer selon quelles règles une pratique discursive peut former des groupes d'objets, des ensembles d'énonciations, des jeux de concepts, des séries de choix théoriques. Les éléments ainsi formés ne constituent pas une science, avec une structure d'idéalité définie ; leur système de relations à coup sûr est moins strict ; mais ce ne sont pas non plus des connaissances entassées les unes à côté des autres, venues d'expériences, de traditions ou de découvertes hétérogènes, et reliées seulement par l'identité du sujet qui les détient. Ils sont ce à partir de quoi se bâtissent des propositions cohérentes (ou non), se développent des descriptions plus ou moins exactes, s'effectuent des vérifications, se déploient des théories. [...] Cet ensemble d'éléments, formés de manière régulière par une pratique discursive et qui sont indispensables à la constitution d'une science, bien qu'ils ne soient pas destinés nécessairement à lui donner lieu, on peut l'appeler savoir¹⁰⁹⁸. »

Le concept foucauldien de « positivité » recoupe en fait largement la notion d'« objectivité ». Mais il permet de se détacher complètement de l'assimilation de l'objectivité à une forme de vérité. La notion de « positivité » renvoie à ce qui, en pratique, vaut comme « vrai », « juste », « bon », « scientifique », etc. Or il peut arriver que ces jugements se fassent sur un fond d'évidences non questionnées qui sont irréductibles à un raisonnement logique implicite, constituant plutôt une forme d'« *a priori* historique ». Nous parlerons dorénavant du « régime de positivité » des pratiques professionnelles, désignant ainsi l'ensemble des pratiques discursives réglées permettant la production de raisonnements, de connaissances, de modes de faire, d'artefacts, de jugements... ayant valeur d'objectivité dans un champ donné.

Un intérêt majeur de la notion de « régime de positivité » est qu'elle permet de s'extraire des difficultés posées par le statut épistémologique de l'urbanisme. Est-il une science, une discipline, une idéologie, un référentiel de politique publique — un peu de chaque... ? *A minima*, il nous semble admis que les pratiques d'urbanisme sont un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de méthodes visant la production *objective* du meilleur projet possible sur un territoire d'intervention donné. C'est cette prétention à une certaine forme d'objectivité, quand bien même ses critères resteraient flous, qui légitime pour nous l'emploi de la notion de « régime de positivité » de l'urbanisme. Et, dans tous les cas, ce qui constitue la meilleure

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*, p.245

preuve qu'un discours possède une positivité, à défaut d'être incontestablement objectif, est qu'il *fonctionne comme* savoir objectif. Qu'est-ce que cela signifie, en urbanisme notamment ? On considèrera que *fonctionne comme* savoir objectif un discours validé par un collectif d'acteurs investis d'un pouvoir de décision technique, discours qui servira ensuite de base *positive* pour passer à une phase ultérieure de projet. Le discours en question doit posséder une *objectivité suffisante* pour justifier cet embrayage. La positivité du discours se loge précisément dans l'écart entre la cohérence *nécessaire* attendue d'un raisonnement logique et l'*objectivité suffisante* — propre à chaque époque, chaque société, chaque champ de savoir — donnant à un énoncé son efficace pratique.

2. Comment mettre au jour le régime de positivité de pratiques discursives ? Analyse archéologique du discours et rupture avec le « Pli anthropologique » de l'épistémè moderne

a. Retour aux principes de l'analyse archéologique

Pour espérer mettre au jour le régime de positivité de pratiques professionnelles, il faut mettre en œuvre la démarche archéologique dont nous avons présenté les principes dans le premier chapitre de cette thèse. Mais le matériau discursif sur lequel l'analyse doit maintenant porter est très différent des communications du colloque de l'APERAU de 2018. Remarquons quelques-unes spécificités des documents produits dans un cadre professionnel, qui-plus-est par une équipe de projet pluridisciplinaire en urbanisme. Ces documents présentent des ruptures permanentes de la chaîne énonciative, qui peuvent perturber au départ l'entreprise archéologique de description. A cela, deux raisons au moins :

- ils sont souvent produits par plusieurs personnes, plusieurs experts qui mènent parallèlement leurs analyses et tâchent de les articuler. C'est ainsi que, au sein d'un même document, on trouvera des modes de raisonnement parfois très différents. Entre une analyse paysagère et le diagnostic des performances énergétiques d'un parc de logement social, on peut avoir du mal à saisir des manières « régulières » de former des énoncés ;
- ils sont souvent écrits de manière à rendre très lisibles les principaux enseignements de l'étude, quitte à laisser implicites les articulations logiques. Cela peut donner l'impression de raisonnements très hachés et elliptiques.

Ces deux points ne doivent *pas* conduire à s'écarter de l'approche descriptive propre à l'archéologie du discours. Il faut résister surtout à la tentation de reconstituer la logique des raisonnements lacunaires. Décrire, simplement décrire. Décrire patiemment comment sont construits les énoncés de savoir issus de diverses disciplines, de quelle manière ils sont articulés et s'enchaînent, quelles conclusions en sont tirées... C'est précisément en *ne reconstituant pas* les chaînes logiques manquantes, en ne cherchant pas forcément à *comprendre* quelle est la logique à l'œuvre, que l'on sera en mesure de repérer ce qui fait la *positivité* des pratiques discursives en question.

b. *Positivité—archéologie—rupture avec le « sujet » : la cohérence profonde d'une démarche visant à sortir du « Pli anthropologique » de l'épistémè moderne*

En introduction de *L'Archéologie du savoir*, Foucault présente l'objet de l'ouvrage : il s'agit pour lui de poser les bases méthodologiques rigoureuses de l'analyse du discours qu'il a jusque-là menée de manière tâtonnante. Foucault exprime explicitement l'idée que sa méthode vise à « s'affranchir du thème anthropologique » — c'est-à-dire de toute forme d'analyse du discours qui expliquerait ce dernier par la référence à « l'homme », qu'il s'agisse de la biographie de l'auteur, de déterminations sociologiques sous-jacentes ou des grandes structures anthropologiques du sens. A l'époque de *L'Archéologie du savoir*, la meilleure preuve que cette approche vaut le coup d'être menée semble être, selon Foucault, qu'elle a produit des résultats :

« Dans la mesure où il s'agit de définir une méthode d'analyse historique qui soit affranchie du thème anthropologique, on voit que la théorie qui va s'esquisser maintenant se trouve, avec les enquêtes déjà faites, dans un double rapport. Elle essaie de formuler, en termes généraux (et non sans beaucoup de rectifications, non sans beaucoup d'élaborations), les instruments que ces recherches ont utilisés en chemin ou ont façonnés pour les besoins de la cause. Mais d'autre part, elle se renforce des résultats alors obtenus pour définir une méthode d'analyse qui soit pure de tout anthropologisme. Le sol sur lequel elle repose, c'est celui qu'elle a découvert¹⁰⁹⁹. »

Déjà, dans *Naissance de la Clinique*, il y avait chez Foucault une volonté de rompre avec ce qu'il appelait le « commentaire », cette manière de « comprendre » un texte en l'éclairant par de multiples considérations biographiques, sociologiques, symboliques, etc. Il

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*, p.27

semble que cette volonté a été d'abord un simple parti-pris, teinté d'agacement. Ainsi Foucault écrit-il :

« Est-il fatal [...] que nous ne connaissions d'autre usage de la parole que celui du commentaire ? Ce dernier, à vrai dire, interroge le discours sur ce qu'il dit et a voulu dire ; il cherche à faire surgir ce double fond de la parole, où elle se retrouve en une identité à elle-même qu'on suppose plus proche de sa vérité [...]. [...] N'est-il pas possible de faire une analyse des discours qui échapperait à la fatalité du commentaire en ne supposant nul reste, nul excès en ce qui a été dit, mais le seul fait de son apparition historique ? [...] Le sens d'un énoncé ne serait pas défini par le trésor d'intentions qu'il contiendrait, le révélant et le réservant à la fois, mais par la différence qui l'articule sur les autres énoncés réels et possibles, qui lui sont contemporains ou auxquels il s'oppose dans la série linéaire du temps¹¹⁰⁰. »

En somme, Foucault demande : est-il encore possible de faire une critique du discours lui-même plutôt que de discourir à l'infini sur ce que l'auteur a eu l'intention de dire, a cru dire, a inconsciemment laissé parler ? Il n'apparaît pas encore clairement, à ce moment du parcours de Foucault, que les disciplines du commentaire auxquelles il s'adresse sont en particulier les sciences humaines. C'est dans *Les Mots et les choses* puis *l'Archéologie du savoir* que se clarifiera la distinction entre le niveau discursif des énoncés, où opère la description archéologique, et cette couche de commentaire particulière, historiquement récente, où se déploient les sciences humaines. Celles-ci se sont surtout développées dans la seconde moitié du XIXe siècle, dans le sillage d'un événement épistémique fondamental : l'apparition de l'« homme » comme objet d'analyse et de savoir. L'épistémè moderne prend alors un « Pli anthropologique¹¹⁰¹ », et « toute connaissance empirique, pourvu qu'elle concerne

¹¹⁰⁰ Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2015 [1963], p.14-15

¹¹⁰¹ « [La question kantienne « Was ist der Mensch ? » ou « Qu'est-ce que l'Homme ? »], on l'a vu, parcourt la pensée depuis le début du XIXe siècle : c'est qu'elle opère, en sous-main et par avance, la confusion de l'empirique et du transcendantal dont Kant avait pourtant montré le partage. Par elle, une réflexion de niveau mixte s'est constituée qui caractérise la philosophie moderne. Le souci qu'elle a de l'homme et qu'elle revendique non seulement dans ses discours mais dans son pathos, le soin avec lequel elle tente de le définir comme être vivant, individu au travail ou sujet parlant ne signale que les belles âmes l'année enfin revenue d'un règne humain ; en fait, il s'agit, et c'est plus prosaïque, et c'est moins moral, d'un redoublement empirico-critique par lequel on essaie de faire valoir l'homme de la nature, de l'échange, ou du discours comme le fondement de sa propre finitude. En ce Pli, la fonction transcendantale vient recouvrir de son réseau impérieux l'espace inerte et gris de l'empiricité ; inversement, les contenus empiriques s'animent, se redressent peu à peu, se mettent debout et sont subsumés aussitôt dans un discours qui porte au loin leur présomption transcendantale. Et voilà qu'en ce Pli la philosophie s'est endormie d'un sommeil nouveau ; non plus celui du Dogmatisme, mais celui de l'Anthropologie. » (Foucault, *Les Mots et les choses*, op.cit., p.351-354)

l'homme, vaut comme un champ philosophique possible, où doit se découvrir le fondement de la connaissance, la définition de ses limites et finalement la vérité de toute vérité¹¹⁰². » Pour Foucault, les sciences humaines sont essentiellement des sciences du « redoublement » : elles pointent l'existence d'un double fond dans toute action et tout discours humains. Il y a ce que les hommes disent et font consciemment — et ce qu'ils font *réellement*, une fois débrouillé le grand écheveau des surdéterminations socio-historiques de leurs actes. Ainsi :

« [...L]es sciences humaines ne traitent pas la vie, le travail, le langage de l'homme dans la plus grande transparence où ils peuvent se donner, mais dans cette couche des conduites, des comportements, des attitudes, des gestes déjà faits, des phrases déjà prononcées ou écrites, à l'intérieur de laquelle ils ont été donnés par avance une première fois à ceux qui agissent, se conduisent, échangent, travaillent et parlent¹¹⁰³ [...]. »

Dans l'*Archéologie du savoir*, Foucault pourra énoncer clairement qu'il s'est toujours agi pour lui de « définir une méthode d'analyse historique qui soit affranchie du thème anthropologique¹¹⁰⁴ ». Mais pourquoi un tel parti-pris ? Pourquoi faudrait-il absolument sortir du Pli anthropologique ?

C'est seulement dans les années 1970 que le rejet des sciences humaines, plus intuitif que parfaitement théorisé jusque-là, prendra pour Foucault une dimension politique plus évidente. Dans *Surveiller et Punir* et dans *La Volonté de savoir*, entre autres, Foucault mettra au jour le fait que la production de savoirs sur les hommes — sur les délinquants, les écoliers, les employés, les pervers sexuels, les névrosés, et puis finalement sur tout un chacun — est à la fois permise par l'existence de dispositifs de pouvoir gouvernementaux et alimente ces derniers. Il y a donc une dimension éthique qui se double d'une critique politique dans l'élaboration de la méthode archéologique chez Foucault. D'une certaine manière, faire l'archéologie du discours, c'est ouvrir la possibilité d'une critique du discours qui n'implique pas d'en passer par l'interface douteuse d'un discours produit *sur* les producteurs de savoir — discours produit par des sciences humaines qui, sous couvert de neutralité axiologique, donnent prise à des formes de gouvernement indirectes. Celles-ci portent sur les comportements des hommes, leurs attitudes, leurs interactions, leur psychologie, etc. Conçu ainsi, le rejet des sciences humaines par Foucault est-il très éloigné des réactions négatives de certains « observés » de Latour ou

¹¹⁰² *Ibid.*

¹¹⁰³ *Ibid.*, p.365

¹¹⁰⁴ Foucault, *L'Archéologie du savoir*, *op.cit.*, p.27

Devisme, qui refusent de se reconnaître dans les récits que les chercheurs leur proposent ? Est-il scandaleux d'être agacé par le travail de chercheurs qui, observant minutieusement vos faits et gestes en jouant les ingénus, font finalement un récit essentiellement sociologique de vos pratiques sans faire de critique directe des contenus que vous avez produits ?

Pour autant, il y a un paradoxe dans la démarche archéologique que Foucault décrit lui-même à plusieurs reprises :

« [...L']énoncé a beau n'être pas caché, il n'est pas pour autant visible ; il ne s'offre pas à la perception, comme le porteur manifeste de ses limites et de ses caractères. Il faut une certaine conversion du regard et de l'attitude pour pouvoir le reconnaître et l'envisager en lui-même. Peut-être est-il ce trop connu qui se dérobe sans cesse ; peut-être est-il comme ces transparences familières qui, pour ne rien receler dans leur épaisseur, ne sont pas pour autant données en toute clarté. Le niveau énonciatif s'esquisse dans sa proximité même¹¹⁰⁵. »

Foucault ne se contente pas de décrire platement les discours de savoir. Ce qu'il cherche à mettre au jour, c'est, d'une certaine manière, ce que les discours *font en disant* — la manière dont ils découpent un objet dans le réel sans même le justifier. La couche des évidences que l'on ne daigne pas préciser. C'est ce qui donne aux analyses de Foucault leur caractère décalé par rapport au contenu manifeste des énoncés analysés. Pour autant, il ne s'agit pas, comme dans le cas des sciences humaines, d'un *redoublement* du discours : simplement d'une mise au jour de ses conditions de possibilité, montrées par celui-ci sans les formuler. De fait, Foucault se positionne par rapport à l'explicite du discours comme le psychanalyste par rapport au discours conscient d'un analysant : ce qui compte est moins la véracité de ce qui est dit, que le caractère d'évidence que ce « dit » revêt, tout en laissant systématiquement de côté une partie du réel. Comme l'écrit Foucault :

« Tous les jeux possibles ne sont pas effectivement réalisés : il y a bien des ensembles partiels, des compatibilités régionales, des architectures cohérentes qui auraient pu voir le jour et qui ne se sont pas manifestés. Pour rendre compte des choix qui ont été réalisés parmi tous ceux qui auraient pu l'être (et de ceux-là seulement), il faut décrire des instances spécifiques de décision¹¹⁰⁶. »

Les enjeux éthiques et politiques auxquels répond l'élaboration de la méthode archéologique par Foucault se retrouvent en tout point dans la situation qui est la nôtre à ce

¹¹⁰⁵ *Ibid.*, p.153

¹¹⁰⁶ *Ibid.*, p.92

moment de nos recherches. Nous avons vu que le dispositif de réflexivité de l'urbanisme, alimenté par l'observation académique des professionnels, tendait à déposséder ces derniers de leur capacité à résister objectivement aux transformations, notamment organisationnelles, qui s'imposent à eux. Cela les conduit parfois, de plus en plus, à se tourner par eux-mêmes vers les sciences sociales pour mieux *se* comprendre. L'analyse archéologique des pratiques discursives des professionnels, parce qu'elle implique de rompre avec les approches du projet dominantes, centrées sur les acteurs et les modalités de leur action, permet d'envisager une sortie du dispositif de réflexivité.

Pour autant, il ne s'agit pas de faire preuve de complaisance envers les praticiens. Le but est d'ouvrir l'espace d'une *critique épistémologique*¹¹⁰⁷ de leurs pratiques qui puisse fonder un point de départ solide pour un changement significatif — à la différence du changement permanent, illisible et vecteur d'incertitude du dispositif de réflexivité.

3. Caractériser l'originalité de l'analyse archéologique des pratiques professionnelles dans le champ

Bien sûr, le discours des praticiens de l'urbanisme a déjà fait l'objet d'analyses. Pour autant, les travaux menés jusque-là, peu nombreux, n'ont jamais entrepris une véritable sortie du Pli anthropologique. En introduction de chapitre, nous mentionnions un ouvrage collectif, *Le Projet fait les acteurs*, dans lequel les contributeurs cherchaient précisément à rompre avec le paradigme de « l'approche par les acteurs ». Pour autant, l'ouvrage affiche clairement une ambition anthropologique. Celle-ci est évidente dès les premières lignes de l'introduction qui invoquent l'anthropologie du projet de Jean-Pierre Boutinet¹¹⁰⁸. Certes, les contributeurs souhaitent rompre avec une conception du projet trop exclusivement centrée sur les acteurs, mais cela n'implique pas de rompre complètement avec la sociologie et l'anthropologie. Le projet est finalement problématisé comme un mode de structuration anthropologique *a priori* de l'action urbanistique, relativement autonome des particularités des systèmes d'acteurs mis en jeu :

¹¹⁰⁷ Ce terme est sous doute impropre mais il entend signifier le niveau auquel renvoie la critique que nous envisageons. Il s'agit du niveau où les praticiens produisent des savoirs, les articulent, en tirent des conséquences et des pistes de projet, à différencier du niveau de l'analyse sociologique des pratiques.

¹¹⁰⁸ Martouzet (dir.), *op.cit.*, p.13-14

« [L']objectif [de cet ouvrage] est de proposer les bases d'une théorie du projet, dans la continuation des auteurs cités précédemment, en visant essentiellement une structure du projet, c'est-à-dire la mise en évidence des interactions principales dans le système des éléments composant le projet. Cette structure est organisationnelle et temporelle, renvoyant au fonctionnement du projet. Cela n'entre cependant pas dans une optique structuro-fonctionnaliste, puisque nous plaçons au cœur de ce dispositif l'incertitude constitutive du projet. Le paradigme de la complexité englobe ceux du structuralisme et du structuro-fonctionnalisme en amenuisant la portée de certains des postulats qui les sous-tendent. »

Les chapitres de l'ouvrage abordent le projet de diverses manières : par sa structure temporelle¹¹⁰⁹, par la manière dont il est phasé dans le temps¹¹¹⁰, par le biais des valeurs mobilisées par les projets d'urbanisme¹¹¹¹. Il est pensé à l'aune de plusieurs paradigmes anthropologiques : le « bricolage¹¹¹² », l'« apprentissage¹¹¹³ », les « assemblages¹¹¹⁴ ». En conclusion, le projet est redéfini à partir de la conceptualisation de la « complexité » d'Edgar Morin, comme un « système-projet » « auto-éco-ré-organisé ». Il s'agit d'un processus « autopoïétique », dans lequel les hommes n'interviennent pas seulement « comme être rationnels » mais aussi comme « individus *sapiens, demens, ludens* », et qui donne une place centrale à l'« incertitude »¹¹¹⁵. Ainsi, tout au long de l'ouvrage, la rupture avec l'approche du projet par les acteurs a pour corollaire un glissement de la réflexion vers une anthropologie de la pensée et de l'action « complexes ».

Philippe Genestier est sans doute le chercheur du champ qui s'engage le plus avant dans une critique des pratiques discursives des professionnels de l'urbanisme. Dans un article récent¹¹¹⁶, il revendique d'ailleurs de mener une « critique épistémologique » de ce qu'il appelle

¹¹⁰⁹ Delphine Jolivet, « La maturité des projets d'urbanisme : vers une structure temporelle du projet » in : *ibid.*, p.159-194.

¹¹¹⁰ Inès Ramirez-Cobo, « Les phases d'un projet urbain conçu en réseau : entre expérimentation et expérience » in : *ibid.*, p.195-218 ; Clément Pecqueux, Stéphane Hanrot, « Du tiers-territoire, territoire sans projet, au projet territorial : analyse des phases de transformation de la vallée de l'Huveaune à Marseille » in : *ibid.*, p.241-271

¹¹¹¹ Laure Jacquet, « Compréhension du projet et de sa complexité par l'analyse de la mobilisation de valeurs », in : *ibid.*, p.273-292

¹¹¹² Oula Aoun, Jihad Farah et Jacques Teller, « Des mégaprojets comme “mondes bricolés”. L'exemple de Dubaï Marina » in : *ibid.*, p.293-314

¹¹¹³ Silvère Tribout, « Les grands projets urbains dits durables : lieux d'incertitudes et d'apprentissages multiples » in : *ibid.*, p. 315-338

¹¹¹⁴ Frédérique Hernandez, « Analyser le projet de territoire au prisme des assemblages de projets techniques » in : *ibid.*, p.381-399

¹¹¹⁵ *Ibid.*, p.403

¹¹¹⁶ Philippe Genestier, « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagement », *op.cit.*

« l'aménagisme¹¹¹⁷ ». Au cours de son parcours intellectuel, Genestier a interrogé de nombreux postulats des pratiques de projet en urbanisme. Nous avons déjà présenté sa critique de la notion de « projet urbain¹¹¹⁸ » dans le chapitre 8. Mais il s'est intéressé à de nombreuses autres notions très fréquentes dans le champ : la « ville¹¹¹⁹ », l'expression « lien social¹¹²⁰ », le mot d'ordre de la « mixité » dans les politiques urbaines¹¹²¹, le « paradigme localiste¹¹²² »... Genestier s'intéresse aux manières de dire le monde et de justifier l'action. Il se livre à une recherche fouillée des structures de sens qui organisent le discours « aménagiste » : mise au jour des croyances des professionnels, analyse de leurs postulats, critique de leur « doxa », déduction de l'« imaginaire » aménagiste... Il s'agit en fait d'un commentaire de niveau très général sur le discours des professionnels. Ce que Genestier appelle une critique « épistémologique » de l'aménagisme emprunte à diverses sciences humaines et s'intéresse à tout ce que Foucault laisse de côté dans ses analyses : la reconstruction de la logique sous-jacente aux discours, l'implicite, l'imaginaire, les mécanismes socio-cognitifs... Ainsi :

« Pour aller plus loin dans l'analyse de l'aménagisme que le dévoilement des options idéologiques qui en irriguent les doctrines, on peut analyser le discours aménagiste dans sa logique, ses ressorts, ses invariants. On doit même pousser cette analyse jusque dans les retranchements de l'imaginaire urbanistique, saisissable via la part importante de tacite et d'implicite qu'il contient. Cette part, la linguistique l'appelle « le prédiscours » (Paveau, 2006) et c'est elle qui assure "la cognition partagée" entre les membres de la communauté aménagiste. Pour mener une telle analyse, on doit

¹¹¹⁷ Le concept d'« aménagisme » est un néologisme inventé par Genestier, sans connotation négative, qu'il qualifie ainsi : « Pourquoi utiliser le néologisme "aménagisme" ? Remarquons d'abord qu'il s'agit d'un terme d'usage courant dans la francophonie, en Suisse et au Canada notamment. Certes, on ne saurait ignorer le contexte institutionnel de chaque pays, car celui-ci détermine le sens des mots et les léses de connotations, éléments majeurs de leur contenu sémantique. Cependant, le terme "aménagisme" a le mérite, par sa phonétique, d'englober l'échelle territoriale à laquelle correspond le terme "aménagement" et l'échelle locale à laquelle renvoie le terme "urbanisme". En outre, par son suffixe, il insiste sur la dimension principielle et institutionnelle de l'activité d'organisation de l'espace. Il s'agit d'une activité à laquelle concourent, selon des modalités diverses et en fonction de prérogatives différentes, un grand nombre d'acteurs sociaux (techniciens et élus, collectifs locaux et administrations centrales, entreprises privées et mouvements associatifs, etc.) participant à une activité aménageuse, ou aménagiste. Ce qui confère un sens générique au terme "aménagisme" et le rend ainsi utile, c'est précisément sa capacité à englober une variété d'échelles, d'actions et d'acteurs. »

¹¹¹⁸ Philippe Genestier, « Que vaut la notion de projet urbain ? », *op.cit.*, p.43

¹¹¹⁹ Gérard Baudin, Philippe Genestier, « La ville : objet de connaissance, objet de discours, objet d'action » in : *Les Annales de la recherche urbaine* n° 104, 2008, p.175-181

¹¹²⁰ Philippe Genestier, « L'expression "lien social" : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique » in *Espaces et sociétés* n° 126, 2006, p.19-34

¹¹²¹ Philippe Genestier, « La mixité : mot d'ordre, voeu pieux ou simple argument » in : *Espaces et sociétés* n° 140-141, 2010, p.21-35

¹¹²² Philippe Genestier, Samira Ouardi, Juliette Rennes, « Le paradigme localiste au secours de l'action démocratique » in : *Mots. Les langages du politique* n° 83, 2007, p.69-80

interroger ce qui fonde et structure cette discipline qu'est l'aménagement, et examiner les prérequis et le système des inférences qui la sous-tendent. Une telle problématique requiert le regard du sociologue et philosophe de l'action (praxéologue). Mais comme l'action dont il est ici question est de nature culturelle et politique, ce sont aussi les points de vue du philosophe politiste et de l'anthropologue culturaliste qui doivent être convoqués¹¹²³. »

Un peu plus loin, Genestier affirme que « c'est l'action – publique ou mixte, plus que purement privée – et la *volonté* qui la régit, qui constituent les véritables objets de la recherche sur l'aménagement¹¹²⁴ ». Finalement :

« La tentative d'analyse critique et épistémologique du raisonnement aménagiste, d'explicitation de sa doxa et d'exploration de l'imaginaire social-historique qui le fonde, conduit à une déconstruction systématique¹¹²⁵. »

La différence avec la démarche archéologique apparaît ici clairement. Genestier problématise les discours aménagistes comme autant de petits récits à déconstruire à l'intérieur d'un méta-récit structurant, là où la démarche archéologique problématise les pratiques de savoir au plus près de la manière dont elles se présentent elles-mêmes : comme des manières réglées de produire de l'objectivité. Si une perspective critique est introduite, elle ne découle pas de la révélation d'intentions cachées, d'un imaginaire inconscient, d'aveuglements volontaires ou non : elle provient de ce que les règles de l'objectivité varient d'une discipline à une autre et possèdent toujours une dimension historiquement contingente, qui apparaît plus particulièrement dans l'écart entre ce que le discours dit de sa propre méthode et ce qu'il montre de lui-même sans même penser à le dire.

Pour conclure, rappelons les principaux points de la réflexion menée dans ce chapitre. Nous avons identifié chez Donald Schön et chez Bruno Latour un discours critique portant sur leurs propres méthodes d'observation des pratiques, soulignant qu'elles ne permettaient pas de saisir une dimension particulière des pratiques professionnelles : les règles implicites de leur « objectivité ». Revenant au domaine de l'urbanisme, nous avons montré qu'un certain nombre de faits étranges pouvaient en partie s'expliquer par le fait que cette dimension particulière des pratiques n'était pas convenablement problématisée par la recherche *sur* les acteurs et l'action

¹¹²³ Philippe Genestier, « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagement », *op.cit.*, §34-35

¹¹²⁴ *Ibid.*, §52-53

¹¹²⁵ *Ibid.*, §83

urbanistiques, largement dominante. Parmi ces faits étranges : l'agacement des praticiens face au récit fait de leur pratique par les chercheurs, le problème de la réflexivité en miroir des praticiens et des chercheurs, les phénomènes de substitution progressive d'un cadre d'analyse académique des pratiques au régime d'objectivité propre à ces dernières. Nous nous sommes alors demandé comment analyser cette dimension particulière qu'est l'objectivité — ou la prétention à l'objectivité — des pratiques professionnelles. Le concept de « positivité » de Foucault nous a permis de problématiser cette dimension. Pour pouvoir analyser la « positivité » des pratiques professionnelles, il faut alors rompre avec la référence à l'acteur et au processus de l'action, en s'appuyant sur la méthode archéologique d'analyse du discours.

Dans le prochain et dernier chapitre, largement exploratoire, nous mettrons en œuvre une telle analyse archéologique sur un document de diagnostic réalisé par des professionnels dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU.

CHAPITRE 10 — ANALYSER UNE PRATIQUE DE DIAGNOSTIC URBANISTIQUE CONTEMPORAINE

Ce chapitre a un caractère exploratoire. Il s'agit d'appliquer les principes de l'analyse archéologique du discours décrits précédemment à un document de diagnostic produit dans le cadre d'une étude de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Ce document appartient à mon « archive » personnelle puisque j'ai participé à sa réalisation en tant que praticien au sein de l'agence d'architecture et d'urbanisme mandataire de l'étude. Cette configuration n'est sûrement pas idéale étant donné notre connaissance des « cuisines » du document. Après analyse, il me semble que, en appliquant rigoureusement la méthode de description archéologique, et en suspendant tout ce que l'on sait par ailleurs sur la production du document, il est possible de critiquer sa propre archive.

Un projet en urbanisme, et dans le cadre du NPNRU plus spécifiquement, commence en général par une première phase de diagnostic multithématique du secteur d'intervention. La seconde phase vise à avancer vers la formalisation d'un plan-guide, c'est-à-dire la représentation spatialisée des grandes lignes d'interventions sur le territoire de projet. Cela passe le plus souvent par la conception de plusieurs scénarios d'aménagement, qui sont débattus, comparés, amendés. Après un arbitrage politique, le plan-guide est validé. S'ensuivra une mission de maîtrise d'œuvre, où le projet sera de mieux en mieux défini jusqu'à sa réalisation effective. Notons que ce processus linéaire l'est beaucoup moins dans les faits. Ainsi, il n'est pas rare de revenir sur certains acquis des précédentes phases à mesure que de nouvelles informations émergent. Par ailleurs, entre le plan-guide et le projet finalisé, il y a souvent de grandes différences, en raison du fait que les études détaillées ont révélé certaines contraintes inattendues, ou que l'arbitrage politique a évolué, ou encore que le maître d'œuvre a proposé un projet plus convaincant.

Nous choisissons de nous concentrer sur la phase de diagnostic car il s'agit du moment des études où la positivité propre des pratiques urbanistiques, c'est-à-dire leurs manières de construire des savoirs, de les articuler, de les synthétiser se révèle le plus aisément. Dès la phase suivante, de nombreux temps de coproduction (avec la maîtrise d'ouvrage, avec des représentants de la société civile organisée, avec des acteurs économiques, avec les habitants) viennent complexifier le repérage des règles de formation discursive. Bien entendu, la

coproduction fait partie de la positivité des pratiques de conception et, à cet égard, doit faire l'objet d'une analyse archéologique propre. Comment les divers ateliers, réunions publiques, temps de concertation transforment-ils le discours initialement produit par les prestataires des études ? Cela pourra faire l'objet d'une exploration future. Notons toutefois que les temps d'échanges organisés en deuxième phase des missions de préfiguration du NPNRU s'appuient en général sur une première donne de projet, proposée par les prestataires de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suite au diagnostic. En ce sens, le diagnostic possède un pouvoir important d'orientation des futurs échanges. Par ailleurs, en se focalisant sur la phase de diagnostic, il est possible de pointer les possibilités de transformation des pratiques professionnelles propres à cette phase.

Dans un premier temps, nous allons revenir sur le cadrage de cette étude de préfiguration du NPNRU, en rappelant les principes généraux du programme fixés par l'ANRU. Nous synthétiserons également la manière dont le Cahier des charges techniques particulières (CCTP), rédigé par la Ville et la Métropole, problématisait plus spécifiquement la mission. A partir de là, nous nous lancerons dans l'analyse archéologique proprement dite du document de diagnostic produit par l'équipe de prestataires dont je faisais partie.

En dernière partie, m'autorisant du supplément de savoirs¹¹²⁶ sur les pratiques professionnelles que me confère mon expérience de praticien, je me livrerai à certaines « spéculations prospectives » à partir des résultats de mon analyse du document de diagnostic.

¹¹²⁶ Sans valeur scientifique mais me donnant, même si cela n'engage que moi, certaines intuitions concernant la portée plus large des conclusions que je tire à partir d'un seul cas.

I. LE CADRAGE DE LA MISSION DE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR L'ANRU, LA METROPOLE ET LA VILLE : INSCRIRE LES MODES D'ACTION DE LA RENOVATION URBAINE DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

1. De la Rénovation urbaine au Renouveau urbain des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Lors de son lancement en 2014, le NPNRU visait « les quartiers dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants ». Cinq milliards d'euros de subventions ANRU ont été programmés. Comment ont été sélectionnés les quartiers pouvant bénéficier des aides du NPNRU ? Ceux-ci devaient d'abord faire partie de la liste des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), élaborée principalement sur la base d'un critère de pauvreté. D'après la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 :

« Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

1° Un nombre minimal d'habitants ;

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine¹¹²⁷. »

A partir de cette liste de QPV, l'ANRU a mené « un travail d'évaluation préparatoire des dysfonctionnements urbains des quartiers », « en association continue avec les préfets et leurs équipes » ainsi qu'avec « l'ensemble des partenaires de l'ANRU (Caisse des dépôts, Union sociale pour l'habitat, Agence nationale de l'habitat (ANAH)...) et des représentants des ministères concernés¹¹²⁸ ». Une grille de comparaison a permis de sélectionner les quartiers présentant les plus gros dysfonctionnements à partir des critères suivants : état du parc d'habitat ; diversité de l'habitat ; mixité des activités ; ouverture du quartier et accès aux

¹¹²⁷ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Titre 3, chap.1, Article 5.

¹¹²⁸ Ministère de la jeunesse et des sports, *Le Nouveau Programme National de Renouveau urbain, Dossier de presse*, 16 décembre 2014, p.10
[en ligne] https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/15726/106518/file/dp_npnru_141215.pdf
(consulté le 07/12/22)

transports ; disponibilité foncière ; qualité de l'environnement urbain ; autres enjeux de la politique de la ville (gestion du quartier...) ¹¹²⁹.

Dans les quartiers retenus pour bénéficier du programme de l'ANRU, quelle est la visée du programme ?

« [Le NPNRU] vise à concentrer les moyens et ressources de l'Agence pour soutenir les investissements et les dépenses d'ingénierie directement liées permettant d'aboutir à une mutation des quartiers, et favoriser la mixité sociale et fonctionnelle en développant la diversité de l'habitat (statuts, typologie des bâtiments et des logements) et des fonctions (équipements, commerces, activités économiques ¹¹³⁰). »

Les « objectifs incontournables » des projets définis par l'ANRU sont directement liés aux critères de sélection des quartiers concernés par le programme :

- « Augmenter la diversité de l'habitat »
- « Adapter la densité du quartier »
- « Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique »
- « Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants »
- « Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers »
- « Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures ¹¹³¹. »

Les grands principes d'intervention dans ces quartiers restent les mêmes que pour le premier Programme de Rénovation Urbaine. Ainsi, afin de permettre « le changement de l'image et de l'attractivité du QPV concerné », une « restructuration urbaine globale » doit être menée, impliquant :

- « la démolition d'immeubles incluse dans des opérations d'aménagement d'ensemble » ;
- « le développement d'une offre immobilière nouvelle » ;
- « la restructuration - réhabilitation du patrimoine visant à élargir la gamme de produits et à adapter les typologies tout en favorisant les performances énergétiques » ;

¹¹²⁹ *Ibid.*

¹¹³⁰ *Règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain*, « Préambule » in : Arrêté du 24 août 2021 portant approbation des modifications du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Annexe 1

¹¹³¹ Extrait du Titre Ier : les critères d'appréciation et de recevabilité des projets de renouvellement urbain in : *Ibid.*

- « l'aménagement des espaces publics » ;
- « l'amélioration du cadre de vie, particulièrement en matière d'offre de services à la population et d'équipements publics de proximité¹¹³² ».

Néanmoins, l'ANRU souhaite voir intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de leur agglomération en renforçant leur attractivité résidentielle et leur potentiel économique. Deux priorités politiques sont données aux projets menés dans le cadre du NPNRU : le logement et l'emploi¹¹³³. Cela doit passer par trois élargissements de l'échelle des projets par rapport au PRU1 :

- une nouvelle échelle territoriale de conduite des projets, l'agglomération, permettant « d'apporter les réponses pertinentes pour faire évoluer profondément non seulement le cadre de vie des habitants, mais plus largement la place du quartier dans son environnement » ;
- « une échelle thématique élargie, permettant d'appréhender le projet urbain dans ses connexions avec les facteurs clés de sa réussite » : marché de l'emploi, mobilité des salariés, besoins de logement, désenclavement, équilibre social et territorial de l'habitat dans l'agglomération, développement économique au travers de l'implantation de nouvelles activités et services à la population...;
- une échelle temporelle élargie à dix ou quinze ans, « tout en posant les jalons intermédiaires et les signes de l'engagement rapide de cette transformation¹¹³⁴ ».

C'est cette nouvelle approche de la Rénovation urbaine, recherchant une meilleure insertion des interventions urbaines dans une stratégie de développement multithématique intégrée à la stratégie d'agglomération à moyen terme, qui a justifié le remplacement de la notion de « rénovation urbaine » par « renouvellement urbain » dans le nom du NPNRU en 2014.

Comment se traduit concrètement l'articulation des principes de la rénovation urbaine à une perspective de développement urbain intégré dans les pratiques de diagnostic des urbanistes ? Avant de commencer l'analyse du document de diagnostic proprement dit, il importe d'aborder rapidement la manière dont le Cahier des charges de l'appel d'offres auxquels ont répondu les prestataires de l'étude reproblématisait, plus précisément, les enjeux du NPNRU.

¹¹³² Préambule in : *Ibid.*

¹¹³³ *Ibid.*

¹¹³⁴ *Ibid.*

2. La reproblématisation des enjeux du Renouvellement urbain par le CCTP de la mission étudiée

a. La structure globale de la mission de préfiguration du NPNRU et ses objectifs

L'équipe de prestataires dont nous allons analyser le travail ont répondu à un appel d'offres rédigé conjointement par la Ville et la Métropole auxquelles appartient le secteur de projet. Le CCTP de cet appel d'offres expose le rôle de la démarche de préfiguration du NPNRU dans la stratégie métropolitaine concernant la Politique de la ville. Celle-ci n'est plus « envisagée comme une politique de réparation sociale mais comme une politique de développement du territoire¹¹³⁵ », en vue « d'agir sur l'ensemble des mécanismes de spatialisation et d'exclusion ». La métropole fixe six priorités à la Politique de la ville : l'emploi et l'activité économique dans les quartiers, le renouvellement urbain, l'habitat et les parcours résidentiels, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accès aux soins et à la prévention. Le protocole de préfiguration du NPNRU s'inscrit dans le « contrat de ville, qui traite dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique¹¹³⁶ ». Le CCTP précise ensuite la mission qui fait l'objet de l'appel d'offres :

« La Métropole et la Ville ont identifié la nécessité de mener, au travers d'une étude globale allotie, une démarche de définition de projet intégrant une approche des problématiques de sécurité, de fonctionnement économique ainsi qu'une approche de fonctionnement sociologique du secteur et ce afin d'alimenter la structuration des orientations stratégiques puis d'une stratégie de développement¹¹³⁷. »

La mission est divisée en quatre lots. Le document que nous analyserons par la suite s'inscrit dans le lot 4, qui consiste à faire la synthèse des apports du travail des bureaux d'études engagés pour les autres lots. Les lots sont :

- Lot 1 : Étude de sécurité et de sûreté publique
- Lot 2 : Positionnement économique du secteur d'étude dans le marché métropolitain et au regard de ses potentialités

¹¹³⁵ Cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offres pour une « étude de définition de projet de secteur » dans le cadre du NPNRU, 2016 (anonymisé)

¹¹³⁶ *Ibid.*

¹¹³⁷ *Ibid.*

- Lot 3 : Diagnostic de fonctionnement social du site
- Lot 4 : Définition d'une stratégie locale d'intervention à 20 ans

b. *Le lot 4*

Le lot 4 porte sur la définition d'une stratégie locale d'intervention à 20 ans, formalisant des « orientations en matière d'opportunité et d'axes d'action pluri-thématiques (habitat, peuplement, développement économique, emploi, développement et action sociale, équipements publics, désenclavement, mobilité)¹¹³⁸ ». Les prestataires devront utiliser les apports des études menées dans les autres lots, et poser les « compléments diagnostics nécessaires » afin d'aider la maîtrise d'ouvrage à définir le positionnement du périmètre d'étude au sein de la stratégie métropolitaine, décliner le positionnement retenu dans une stratégie d'action phasée et spatialisée et « décliner une stratégie de marketing territorial à 7 ans¹¹³⁹ ».

c. *La phase de diagnostic du lot 4*

Dans le cadre de ce chapitre, nous limiterons nos analyses à la première phase de la mission du Lot 4, le diagnostic multithématique du secteur de projet. Le CCTP précise que le diagnostic mené doit être « global », « pluri-thématique », « fonctionnel et intégré », et permettre « d'identifier les freins au développement et les points d'appui potentiels ». Quatre grands enjeux sont indiqués :

- « appréhender les problématiques fonctionnelles du quartier (mobilité, sécurité et prévention de la délinquance, gestion urbaine de proximité, fonctionnement des équipements,...) », avec une attention particulière à porter aux « espaces vacants (locaux d'activités, logements murés, logements abandonnés, friches, rez-de-chaussée fermés) » ;
- « appréhender les dynamiques économiques et d'emplois en positionnant ce secteur dans son contexte intercommunal » ;
- « appréhender les dynamiques de peuplement en cours tant dans l'habitat privé que social » ;

¹¹³⁸ *Ibid.*

¹¹³⁹ *Ibid.*

- « appréhender les problématiques d’habitat ancien¹¹⁴⁰ ».

Le CCTP indique qu’il faudra « s’inscrire dans une démarche très itérative, consolidant les éléments existants afin de les mettre en perspective vis-à-vis des attendus de l’étude¹¹⁴¹ ». Pour remplir leur mission, les prestataires pourront s’appuyer sur un ensemble de diagnostics déjà produits à la Métropole ou à la Ville, ainsi que par des organismes comme l’Agence d’urbanisme locale. Ils pourront également utiliser les résultats intermédiaires d’une recherche-action en cours « visant à poser les conditions d’un retour de croissance¹¹⁴² ». Les documents relatifs aux projets en cours sur le secteur pourront aussi être mobilisés.

Le diagnostic débouchera sur une phase 2, « visant à définir la vocation du quartier à 20 ans » :

« Il s’agira ainsi de formaliser une vocation à 20 ans de ce secteur dans la commune et l’agglomération en partant de son statut actuel et en précisant son rôle et son statut à terme dans le développement du territoire. [...] Il s’agira donc pour le prestataire de proposer un horizon vers lequel il conviendra et il est possible de tendre à des fins de réinscription de ce secteur dans les dynamiques de développement de la Métropole. Éminemment stratégique et politique la construction de ces orientations s’inscrira dans une démarche itérative avec la direction de projet et le pilote du projet¹¹⁴³. »

La méthodologie d’élaboration de ces vocations devra faire l’objet d’« une co-construction souple et efficace [...] avec les habitants et acteurs de proximité du quartier (associations, centre social, membres du conseil citoyen,...), les institutions (État, bailleurs, Métropole, Ville, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambres consulaires,...), mais également les acteurs agissant dans la sphère privée (entreprises, promoteurs,...)¹¹⁴⁴ ». Ces vocations devront prendre en considération plus spécifiquement :

- « les « conditions d’une sortie à terme de logements en diversification » ;
- « la masse critique des interventions à prévoir dans le cadre du NPRU pour atteindre un effet de seuil suffisant permettant d’engager un retour d’attractivité à terme de ces territoires » ;

¹¹⁴⁰ *Ibid.*

¹¹⁴¹ *Ibid.*

¹¹⁴² *Ibid.*

¹¹⁴³ *Ibid.*

¹¹⁴⁴ *Ibid.*

- la « bonne définition des périmètres opérationnels à inscrire à la convention NPRU » afin de garantir « un véritable effet levier¹¹⁴⁵ ».

II. ANALYSE DU DOCUMENT DE DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE RÉALISÉ PAR LES PRESTATAIRES DU LOT 4

Pour cette analyse, conformément à un accord de confidentialité qui nous lie à l'agence mandataire du Lot 4, nous avons anonymisé le document en effaçant les noms des prestataires de la mission et rendu le secteur de projet inidentifiable, en supprimant tous les noms de ville, quartiers, rues, équipements présents dans le texte et les documents graphiques. Par ailleurs, nous avons appliqué une transformation isomorphe aux schémas, diagrammes, plans contenus dans le document lorsqu'ils représentaient le secteur de projet ou un des quartiers qu'il contient. Étant donné que cette transformation rendait illisible le texte présent sur les cartes et schémas, nous l'avons réécrit en essayant de respecter la disposition initiale du texte mais la qualité graphique des schémas s'en trouve altérée.

Le groupement de prestataires au complet comprend une agence d'architecture et urbanisme, mandataire du Lot 4, et sept autres bureaux d'études cotraitants : un bureau d'études spécialisé dans les questions d'habitat, un autre spécialisé dans les stratégies économiques territoriales, une agence de programmistes urbains assurant aussi une mission de concertation avec les habitants, un bureau d'études spécialisés dans les questions commerciales, des consultants en stratégie de développement durable, une agence de marketing territoriale, des consultants en sécurité et sûreté urbaines.

Nous présentons ici une synthèse organisée de notre démarche de description archéologique du document, dont le détail figure en annexe 9.

¹¹⁴⁵ *Ibid.*

1. Forme générale de la démarche de diagnostic des professionnels

- a. *En préambule du document : la description de la démarche de diagnostic par les praticiens eux-mêmes*

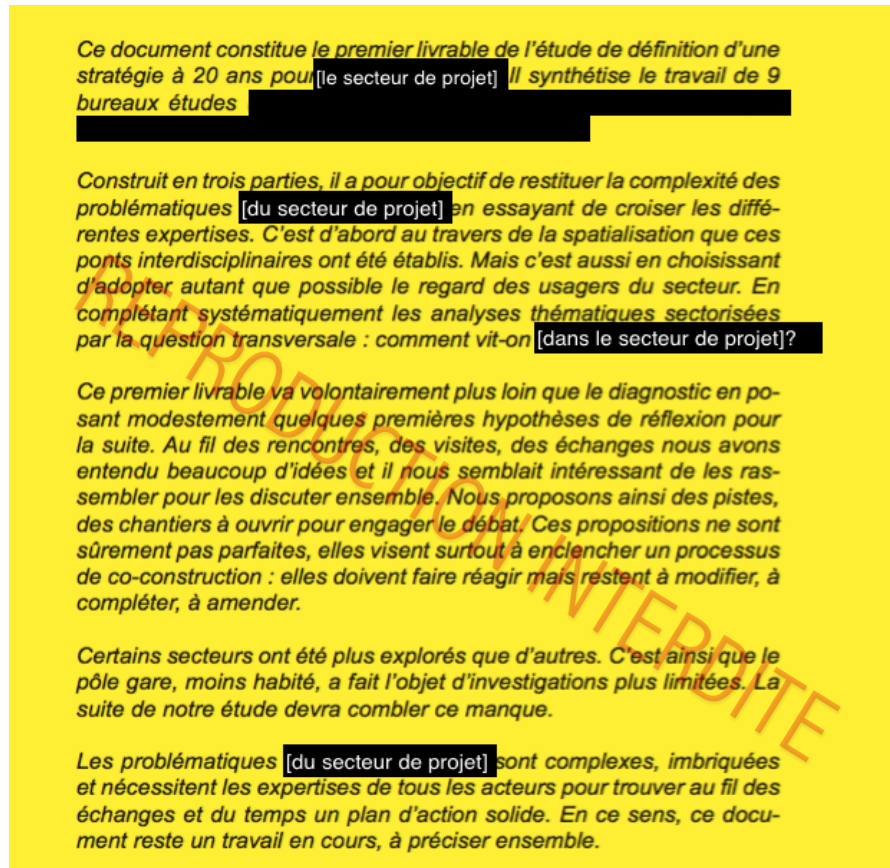


Figure 3. Préambule du document de diagnostic (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

Ce texte est placé en préambule du document. Nous retenons un certain nombre d'idées concernant la construction du diagnostic :

- L'approche menée se veut « interdisciplinaire », ce qui est justifié par la « complexité » des problématiques en jeu.
- Le préambule renseigne également sur la manière dont cette interdisciplinarité a été mise en œuvre, plus précisément comment les prestataires ont articulé les « analyses thématiques sectorisées ». Deux principes d'intégration de l'interdisciplinarité sont ainsi présentés : la « spatialisation » et le « regard des usagers du secteur ». Ce dernier angle d'approche est résumé par la question : « comment vit-on dans le secteur de projet ? »
- Le troisième paragraphe souligne que le diagnostic anticipe sur la suite de la mission en proposant, dès le rendu de cette première phase, « quelques hypothèses de réflexion pour la suite ». Ces « pistes », ces « chantiers » élaborés à partir des idées recueillies au

contact d'acteurs du territoire ont vocation à être « discutées », « amendées », « co-construites ».

Ce court préambule est riche d'informations qui peuvent nous aider à problématiser notre propre démarche d'analyse. En effet, que nous dit-il sur la manière dont ces praticiens problématisent, en pratique, le renouvellement urbain du secteur à l'étude ? Il s'agit pour eux d'un enjeu relevant d'une démarche *interdisciplinaire*, reposant sur des *analyses thématiques sectorisées* intégrées à travers deux principes transversaux : la *spatialisation* et une *approche centrée sur les habitants et usagers* du secteur. Une *orientation en faveur de l'action* est assumée dès le départ, se traduisant par de premières pistes d'action à discuter et co-construire.

Sans chercher à les remettre en question *a priori*, nous allons tout simplement suivre la manière dont ces principes sont mis en œuvre discursivement dans le document.

b. *Le plan général du diagnostic*

PHASE 1	
DIAGNOSTIC GLOBAL	
I. CONTEXTUALISATION: GOUVERNANCE ET VISION STRATEGIQUE A [NOM DE LA VILLE]	7
1. [LA VILLE] (trop) bonne élève de la métropolisation ?	9
2. La fragmentation opérationnelle en héritage	11
3. Quel projet de ville pour donner une cohérence aux dispositifs ?	13
4. La démarche «territoire de projet» : vers le comblement d'un manque ?	15
[Référence à l'histoire de la ville qui la rendrait trop identifiable]	17
II. DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE	20
1. Habiter [dans le secteur de projet]	22
2. Travailler [dans le secteur de projet]	54
3. Grandir [dans le secteur de projet]	68
4. Se divertir [dans le secteur de projet]	84
5. Consommer [dans le secteur de projet]	104
6. Se déplacer [dans le secteur de projet]	116
7. Vivre ensemble [dans le secteur de projet]	134
III. DYNAMIQUE ET VOCATION ... VERS LA PRÉFIGURATION D'UN PLAN GUIDE	156
1. Apprendre du PRU1: quelle vocation pour les quartiers ?	158
2. Les chantiers à ouvrir	170
ANNEXES	190

Figure 4. Sommaire du document de diagnostic (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

Le plan du document annonce trois parties. On voit que le diagnostic multithématique proprement dit intervient seulement en deuxième partie après une première section consacrée à la « contextualisation » de la démarche, qui soulève plus spécifiquement des enjeux de « gouvernance » et de « vision stratégique ». Cet accent mis sur des enjeux de gouvernance et de stratégie nous évoque bien entendu la gouvernementalité développementale, dont nous avons retracé l'émergence dans les années 1960. Le futur projet du NPNRU semble être problématisé ici comme un instrument d'action stratégique pour le développement des quartiers concernés, et plus largement pour la ville. Notons le couplage de la réflexion sur la gouvernance du projet avec une réflexion d'ordre stratégique, couplage que nous avons également vu se mettre en place à partir des années 1960. Nous reviendrons plus loin sur le contenu de cette section.

La seconde partie est consacrée au diagnostic à proprement parler, qualifié de « multithématique ». Celui-ci se décline en 7 axes, dont les titres évoquent l'approche centrée sur les usagers et habitants annoncée en préambule. Une forme de parcours de vie se dessine, dont chaque axe exprime une dimension : « habiter », « travailler », « grandir », « se divertir », « consommer », « se déplacer », « vivre ensemble ».

La dernière partie vise à « préfigurer » un « plan-guide » pour le secteur de projet. On retrouve ici la volonté d'anticipation sur la suite de la mission qui était exprimée en préambule. Les mots-clés choisis pour qualifier les enjeux de cette partie sont ceux de « dynamique » et de « vocation ». On retrouve cette notion de « vocation » qui figurait dans le CCTP de la mission. Pour rappel, nous plaçons en annexe notre description archéologique détaillée du document¹¹⁴⁶. Pour mener à bien cette description, nous avons suivi l'ordre des parties et sous-parties du document lui-même. A partir de ces analyses, nous essaierons ici de rendre compte des règles de formation discursive du diagnostic des professionnels. Cela nous amène à rompre avec le plan affiché par les professionnels. En effet, nos analyses révèlent deux couches discursives, fonctionnant selon des règles différentes dans le document :

- Le niveau du diagnostic multithématique à proprement parler (partie 2), où se déroule l'essentiel des analyses portant sur les caractéristiques du secteur de projet ;
- le niveau de la réflexion stratégique qui tend à *enclaver* le diagnostic multithématique au sein d'une stratégie discursive globale orientant le débat vers les « vocations » et pistes d'action proposées par les professionnels, et plus particulièrement sur les questions de programmation et de restructuration urbaines qu'ils envisagent.

¹¹⁴⁶ Cf. **annexe 9**

L'enclavement du diagnostic multithématique résulte d'une série de *syncopes* discursives que nous détaillerons plus loin. Il s'agit en fait d'une rupture dans les raisonnements, intervenant en général à la fin de chaque diagnostic thématique, au moment de la synthèse des « enjeux » et de leur représentation sur une carte du secteur. Le passage des analyses au couple synthèse-plan qui les clôt semble relever, de prime abord, d'une déduction logique mais la réalité est plutôt celle d'un brusque saut dans l'énonciation de pistes concrètes d'interventions dont la justification est largement laissée implicite.

Nous allons dans un premier temps nous intéresser aux règles discursives propres à la partie 2 (« diagnostic multithématique ») avant de rendre compte du discours stratégique plus global dans lequel ce diagnostic est inséré.

2. Le diagnostic multithématique

Dans la partie 2, les expertises thématiques sont abordées successivement. Elles constituent autant de blocs discursifs assez hétérogènes. Très peu de liens sont établis entre les diagnostics thématiques. Chacun d'entre eux déroule ses analyses, pose un certain nombre de questions et propose quelques pistes de réflexion pour le projet futur. Comment donc s'articule malgré tout la multidisciplinarité affichée, qualifiée d'interdisciplinarité dans le préambule du document ?

a. Quel principe de mise en cohérence du diagnostic ?

Nous avons vu que deux principes de « ponts » interdisciplinaires sont présentés en préambule : la spatialisation d'une part, une approche centrée sur les usagers du secteur d'autre part. Il est intéressant de faire ici le lien avec nos analyses historiques de la partie précédente. La spatialisation est bien entendu le mode de représentation des enjeux de développement urbain le plus ancien dans le champ. Le principe d'une approche centrée sur l'expérience des usagers est en revanche beaucoup plus récent. Il remonte principalement à la toute fin des années 1980, dans le sillage de la politique de « Renouveau du service public » de Michel Rocard. Nous voyons donc ici clairement à l'œuvre la tension entre ces deux principes de cohérence. Dans les faits, ces deux principes n'ont pas la même importance discursive.

- L'approche centrée sur les habitants et les usagers du secteur de projet

La tentative de construire le diagnostic selon une approche centrée sur les habitants et les usagers du secteur reste superficielle. A plusieurs reprises dans notre analyse du document, nous avons noté le décalage entre l'approche « usager » qui s'exprime en général dans les titres des sous-parties (« Habiter », « Travailler », « Grandir », etc.) et la réalité des raisonnements menés.

- Par exemple, dans le diagnostic « Habiter », la question « comment habite-t-on ? », qui indique effectivement une approche centrée sur les habitants est reproblématisée selon trois axes : une analyse de « ce que dit le marché immobilier », centrée sur les prix de l'immobilier dans le secteur et le « potentiel de diversification » de l'habitat ; une analyse des caractéristiques de l'habitat du secteur, du point de vue de leur occupation sociale et du point de vue de leurs typologies, de leurs performances énergétiques ; une analyse des formes urbaines, soulignant notamment la densité résidentielle du secteur et l'existence de grandes emprises industrielles ou publiques » très « déstructurantes » du point de vue de la porosité urbaine. Ainsi, les analyses sont essentiellement centrées sur le cadre bâti, ses caractéristiques, son insertion dans les dynamiques immobilières de l'agglomération, beaucoup plus que sur une compréhension des modes d'habiter, des parcours résidentiels des habitants, etc.
- Dans le diagnostic « Travailler », les analyses ne se centrent pas vraiment sur les habitants du secteur (et leur rapport au travail, leur parcours professionnel, etc.) mais sur les entreprises du périmètre du secteur de projet, que l'on cherche à caractériser sous divers angles (principalement deux : les catégories d'emplois — artisans, commerçants, etc. —, et le marché de l'immobilier économique dans le secteur), en les comparant aux caractéristiques économiques la ville et de la métropole.
- Dans le diagnostic « Grandir », l'approche « usager » est là assez superficielle. Il s'agit moins d'un diagnostic des enjeux du « grandir » pour les enfants, adolescents, jeunes adultes du secteur que de l'exposé des problématiques de programmation concernant les équipements scolaires, traités successivement en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent. Trois types d'enjeux de programmation sont en général envisagés pour chaque équipement : enjeux fonctionnels (entretien, rénovation, problèmes structurels), enjeux capacitaires, enjeux urbains (implantation urbaine).

Finalement, à l'échelle du diagnostic complet, l'approche « usager » s'incarne principalement dans des portraits d'habitants et d'utilisateurs du secteur qui émaillent le document (quatre en tout : deux dans « Habiter », un dans « Travailler », un dans « Grandir »). Mais ces portraits ne sont pas commentés, ni problématisés. Ce que le lecteur doit en tirer n'est pas précisé.

LES HABITANTS ET LEUR ENVIRONNEMENT

**CAROLE, GRAND-MÈRE
EN REPRISE D'ÉTUDES –**
■■■■■



Carole a 47 ans, elle est originaire de ■■■■■ et vit à ■■■■■ depuis 25 ans. Il y a longtemps qu'elle souhaite partir mais elle n'a pas assez de ressources pour aller s'installer dans le privé, et sa demande est restée lettre morte depuis des années. « Pour un T5, T6, il n'y a pas beaucoup d'offre à Lille dans nos prix ».

Parmi ses quatre enfants, deux sont autonomes et sont partis s'installer à ■■■■■, les deux plus jeunes sont adolescents. Si elle veut quitter ■■■■■ c'est parce qu'elle ne veut pas que ses deux derniers « soient mal influencés ». ■■■■■ a une mauvaise image dans les médias et l'adresse peut faire peur aux employeurs, son fils de 20 ans en recherche de stage en a fait les frais.

De son côté, Carole est en reprise d'études. Elle vient d'obtenir son certificat CLEA et compte ensuite passer son brevet de secourisme ainsi que le BAFA. Elle a fait son stage à la halte-garderie ■■■■■, un endroit qu'elle apprécie beaucoup, de même que la place de la ■■■■■ et l'école ■■■■■ où tous ses enfants ont été scolarisés. « C'est très bien d'avoir la garderie à côté de l'école. Le seul problème c'est la fermeture de l'ancien passage piéton à côté de l'école, ça nous oblige à faire un détour ».

Avec ses petits-enfants, elle sort peu dans le quartier. « Le parc ■■■■■ est interdit aux vélos. On manque d'animations pour les enfants, je préfère les emmener au parc du ■■■■■, il y a plus de jeux et des animaux ».

JAMILA, MÈRE DE FAMILLE –
■■■■■



Jamila, 31 ans, a grandi à la ■■■■■ et elle y vit aujourd'hui avec son mari et ses quatre enfants, dans une petite maison de briques, à deux pas de l'école ■■■■■. Elle a été scolarisée ici et ses enfants le sont également. « L'école est meilleure ici, et puis c'est à côté ».

En dehors de l'école, les enfants ne sortent « qu'à la maison ». Jamila ne les laisse pas jouer dehors : « Vous savez ce que c'est, ça sort vingt minutes et ça revient la bouche pleine de gros mots. Entre les voitures et les jeunes qui font des bêtises, ah ça non ».

En ce moment, Jamila est en congés maternité, et s'occupe de ses deux derniers. Son mari, lui, travaille dans une fabrique de pièces pour tracteurs. Il s'y rend en voiture. De son côté, Johanna se déplace à pied avec sa poussette à deux places.

« Il y a tout ce qu'il faut ici, ou pas loin. Pour les courses, je vais à pied, c'est 15 minutes. Par contre, les trottoirs, c'est un vrai terrain de cross. Alors je descends sur la route avec la poussette ».

Jamila ne veut pas quitter ■■■■■. Elle connaît tout le monde, elle y a toujours vécu : « Vous voyez, on prend une chaise, comme ça, et puis on se met dehors, et on discute ».



Figure 5. Double-page présentant deux « portraits d'habitants », insérée dans la partie « Habiter » du diagnostic (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

- La spatialisation.

Les représentations cartographiques sont nombreuses dans le document, à différentes échelles, avec divers procédés graphiques. Nous faisons une sélection d'éléments graphiques pour rendre compte de cette diversité (figure 9, page suivante). Malgré cette diversité de représentations cartographiques, chacun des diagnostics thématiques se termine par un schéma d'enjeux utilisant le même cadrage du secteur de projet (voir la carte associée au II.1.B dans notre sélection). Or, dans la plupart des cas, cette représentation des enjeux ne découle pas logiquement des analyses développées auparavant. Nous renvoyons à l'analyse détaillée en annexe pour mieux comprendre ce que nous voulons dire. En tout cas, la représentation spatialisée des enjeux de l'« habiter », du « travailler », du « se divertir », etc., arrive assez brutalement, sans avoir été pleinement annoncée par ce qui précède. Cela produit un effet de *syncope discursive* : après les analyses, une proposition spatialisée est brusquement proposée, sans avoir été pleinement justifiée.

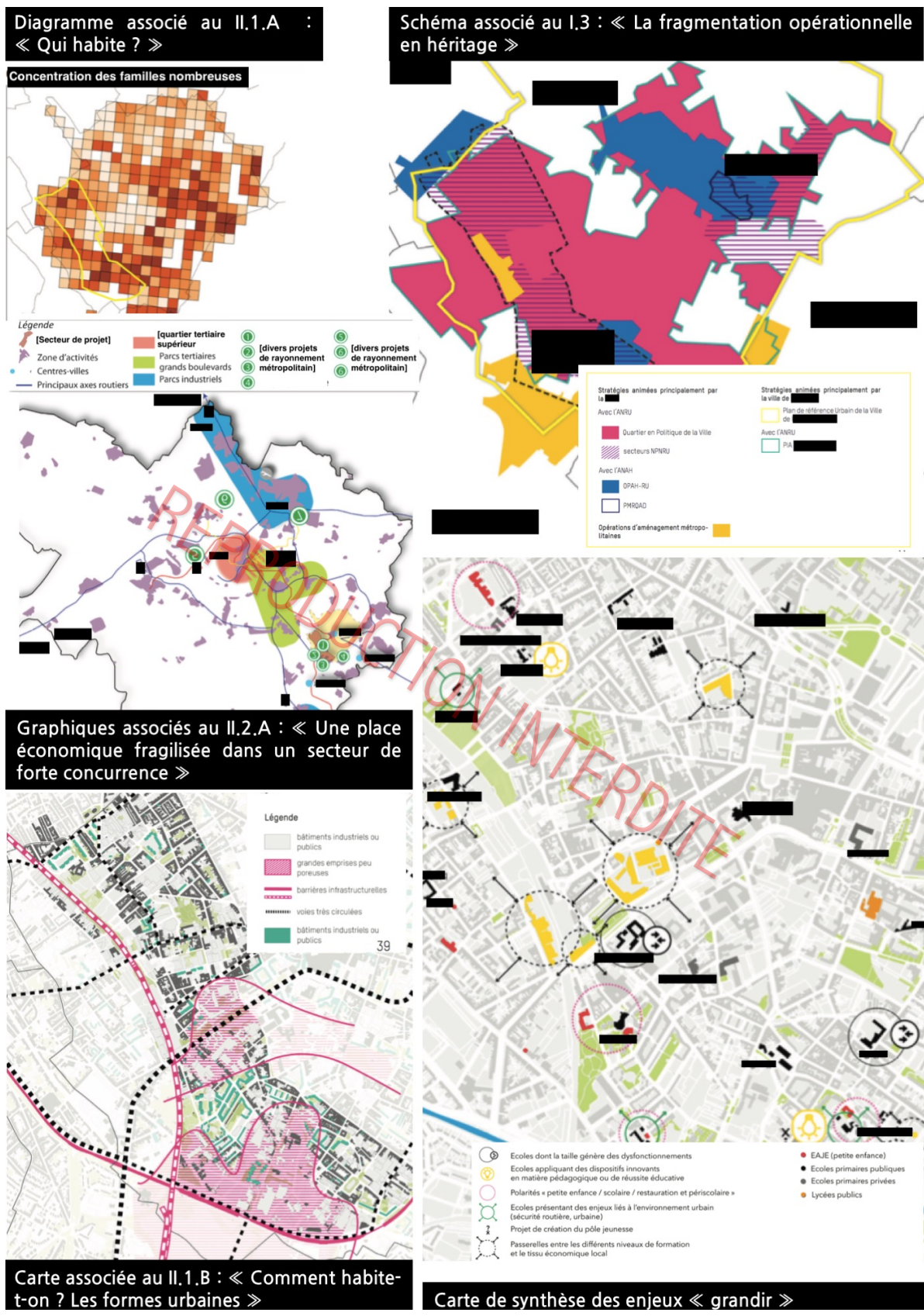


Figure 6. Exemples de diverses représentations spatialisées des éléments du diagnostic (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

Un des principes de traduction des éléments de chaque diagnostic en « enjeux » spatialisables est l'identification de programmes à construire ou d'opportunités de restructuration urbaine :

- Cela apparaît très clairement dans la construction du diagnostic « travailler » qui repose sur une conception du développement économique donnant une large place aux enjeux immobiliers. Dans une page du rapport de diagnostic remis dans le cadre du Lot 2 de la mission (« Positionnement économique du secteur d'étude dans le marché métropolitain et au regard de ses potentialités »), dont les principaux éléments ont ensuite été repris dans le cadre du diagnostic transversal du Lot 4, sur lequel nous nous appuyons ici, un schéma exprime très clairement la conception du « développement économique » qui guide les analyses. Nous le reproduisons ci-après. Selon ce schéma, le développement économique découle de deux choses : les « composantes de l'économie » (filières, types d'entreprises, compétences des travailleurs...) et les « lieux économiques » (pensés en termes de stock/flux/typologies). Ce schéma donne un principe de lecture éclairant du diagnostic économique ici mené. Il y a une forme de corrélation établie entre stratégie immobilière et développement économique. On peut se demander si le principal enjeu du diagnostic immobilier n'est pas d'embrayer sur l'action en repérant certains programmes immobiliers qui pourront nourrir le futur projet de renouvellement urbain.

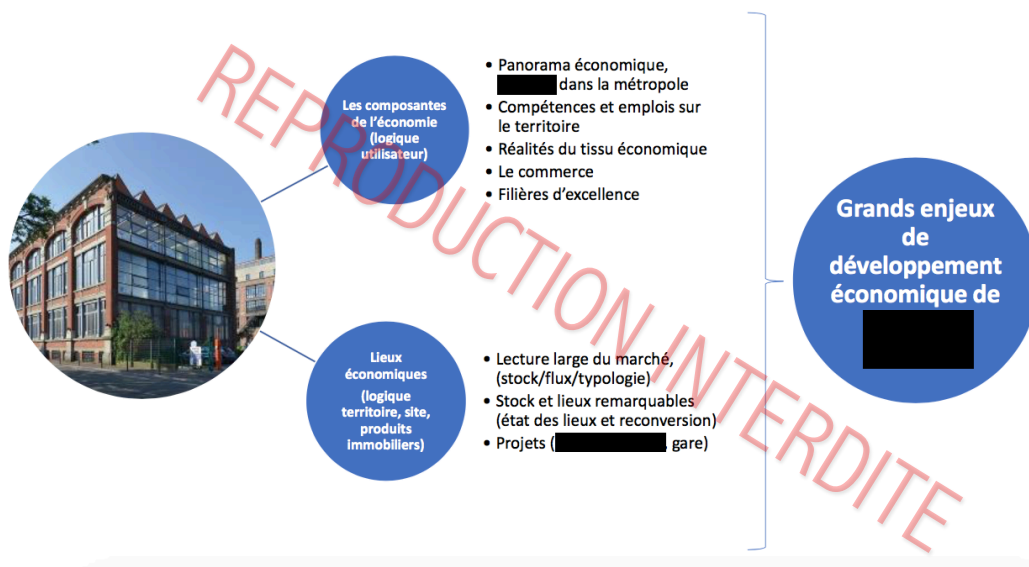


Figure 7. Représentation synthétique des enjeux de développement économique du territoire par le bureau d'études spécialisé en stratégie économique (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

- L'enjeu de l'identification de marges de manœuvre pour la restructuration urbaine du quartier est très sensible aussi dans le diagnostic « habiter », qui consacre de nombreuses pages à « ce que dit le marché immobilier », aux enjeux d'intervention sur le bâti dans le parc social, à la recherche de synergie dans les dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé.
- Le même enjeu est également sensible dans les autres diagnostics : les diagnostics programmatiques des équipements publics mettent en exergue les enjeux capacitaires des équipements (nécessitant des extensions, sur site ou pas) et les enjeux de meilleure insertion dans l'environnement urbain. Nous reproduisons ci-dessous la légende du schéma de synthèse de la sous-section « Grandir ». Au niveau des centres sociaux, une stratégie de réorganisation profonde du fonctionnement de ces derniers apparaît comme un levier d'action pour transformer la physionomie urbaine des quartiers.
- Le diagnostic « consommer » conduit aussi à repérer des enjeux de repolarisation des commerces, de déplacement des marchés, de démolition de certains commerces « bloquants » d'un point de vue urbain.

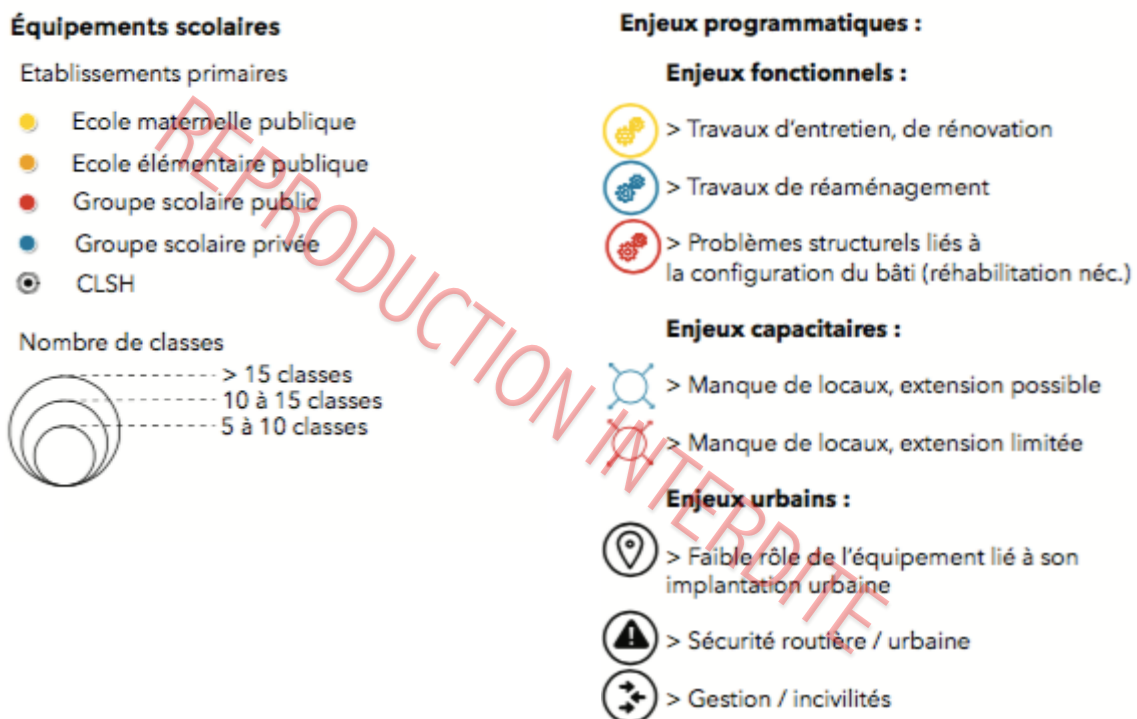


Figure 8. Légende de la carte des « enjeux » de la partie « Grandir » du diagnostic multithématique (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

- Un principe de cohérence tacite du diagnostic : le rapport à la norme

L'approche diagnostique centrée sur les usagers et habitants apparaît assez superficielle. Le principe de spatialisation est très présent, surtout au moment de la synthèse de chaque diagnostic thématique, mais il produit un effet de syncope discursive, c'est-à-dire qu'il apparaît souvent plaqué sur analyses qui ne sont pas véritablement structurées par lui. La description détaillée des analyses diagnostiques produites *avant* la synthèse spatialisée révèle un autre principe de mise en cohérence des raisonnements, jamais explicité. Cela signale son caractère d'« évidence » pour les praticiens eux-mêmes. Il s'agit de la comparaison du secteur de projet à des « normales » prises à l'échelle de la ville, de la métropole, du département, du pays. Dans un grand nombre de diagnostics (« habiter », « travailler », « consommer »...), la comparaison repose sur des données statistiques, spatialisées ou non, mais qui permettent de repérer des écarts à la norme et donc des marges de normalisation pour le secteur.

- Dans le diagnostic « habiter », la réflexion sur les habitants (« qui habite » ?) conduit à constater que le secteur « concentre les situations de fragilité au sein d'une commune elle-même fragile ». Ce constat s'appuie principalement sur des données statistiques comparant le secteur à la ville et à la métropole. Certaines caractéristiques du territoire (concentration de moins de 18 ans, concentration des familles nombreuses) sont révélées par des cartographies spatialisant des données statistiques, par la méthode du carroyage notamment (il s'agit d'une méthode de traitement des données consistant à découper un territoire en carrés de surfaces identiques). Un autre tableau compare certaines données (revenu fiscal médian, part de ménages au RSA, part de non-diplômés, part de la population immigrée...) concernant les quartiers du secteur de projet avec les données relatives à la ville, à la métropole et au département. La réflexion sur le parc privé de logements souligne la part importante des logements privés dans le parc total des quartiers, avec des taux de vacance élevés comparés au reste de la métropole. La comparaison avec des données à l'échelle de la métropole révèle aussi l'ancienneté du parc (le diagramme est visible sur la deuxième page de notre sélection d'éléments graphiques), et des « signes avérés de dégradation ».
- Dans le diagnostic « travailler », la caractérisation du tissu économique se fait en partie par la comparaison avec la métropole. Idem dans le diagnostic sur le commerce dans le secteur.

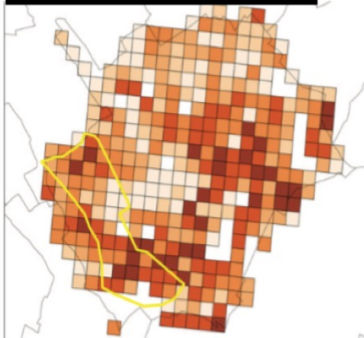
Mais l'écart à la norme ne passe pas toujours par la comparaison statistique. A d'autres moments du diagnostic, le mode de raisonnement reste le pointage de tout ce qui fonctionne ou dysfonctionne dans les quartiers, mais les normes qui servent de référence évoluent : elles reposent de moins en moins sur des comparaisons statistiques, s'appuyant plutôt sur des jugements de valeur implicites. Le recours à des images est alors courant.

- Dans le diagnostic « se divertir », certaines doubles-pages présentent une comparaison de deux photos d'espaces similaires (par exemple des squares), l'un étant visiblement défraîchi et l'autre en meilleur état ou mieux équipé. Le jugement sur ces espaces est laissé implicite. La seule indication de lecture est donnée par une courte phrase : « une différence de traitement et d'esthétique des espaces de nature à questionner » ; « une nécessaire montée en qualité des aires de jeu en cœur de quartier ». Le raisonnement mené, largement implicite, repose sur un système de valeurs qui n'est pas explicité.
- Dans le diagnostic « consommer », une double page du diagnostic des centralités commerciales montre des séquences de photos prises dans les trois pôles commerciaux identifiés. Un peu comme dans la section précédente, il est fait ici trois fois usage du terme « qualitatif » (« un cadre bâti relativement qualitatif », « un pôle [...] plus qualitatif à l'approche du centre ville », « un cadre bâti peu qualitatif ») sans que les critères motivant ce jugement soit donnés. Encore une fois, les photos sont censées parler d'elles-mêmes, ce qui postule un système de valeurs partagé avec le lecteur.
- Dans le diagnostic « se déplacer », des photos servent à illustrer le « sentiment d'insécurité » révélé par le diagnostic « sécurité et sûreté » dans certaines stations de métro et à la gare.
- Dans le diagnostic « vivre ensemble », des photos sont encore utilisées pour montrer certaines rues moins « qualitatives » que d'autres, certaines problématiques liées au stationnement, à la gestion des déchets. Une typologie des espaces publics distingue ceux ayant une « bonne appropriation » et ceux présentant des problèmes de « squat », de « deal ». La notion de « bonne appropriation » n'est pas définie.

DIAGNOSTIQUER LE SECTEUR DE PROJET PAR SES ÉCARTS À DES NORMES STATISTIQUES

Diagrammes associés au II.1.A : « Qui habite ? »

Concentration des familles nombreuses



Concentration des individus de moins de 18 ans

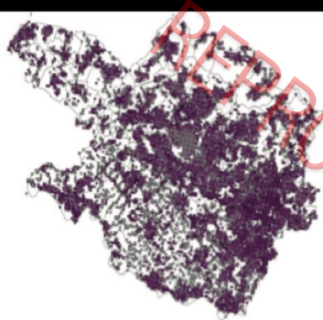
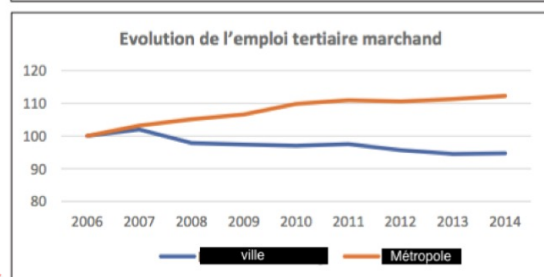


Diagramme associé au II.1.A : « Qui habite ? »

Quartiers du secteur de projet ou proches	Ville	Métropole	Dpt
Revenu fiscal médian par UC	6063€ (nord) 4105€ (sud)	7222€	7078€
Part de ménages allocataires du RSA	60%	49%	50%
Part des 15 ans et plus non diplômés	56%	40%	52%
Part de ménages cadres et professions intermédiaires	7,6%	11,7%	8,3%
Part de la population immigrée	33,3%	25%	28,5%
Part des familles nombreuses	41,7%	25,7%	34,3%
Part des individus de moins de 18 ans	39%	29%	36%
Part des ménages installés depuis 5 ans	63,9%	58,8%	66,1%

Source : INSEE, 2012, MAS DGR

Graphique associé au II.2.C : « Une offre d'emplois inadaptée à la population locale »



DIAGNOSTIQUER LE SECTEUR DE PROJET PAR SES ÉCARTS À DES NORMES IMPLICITES, LIÉES À LA NOTION D'« ATTRACTIVITÉ »



un pôle lisible et urbanisme continu malgré une forte vacance - un cadre bâti relativement qualitatif mais nécessitant des interventions urbaines, de qualité architecturale et de programmation



un pôle divisé en deux - plus qualitatif à l'approche du centre ville - plus en difficulté à proximité de la gare - un cadre bâti qualitatif



Séquences de photos associées au II.5.B : « 237 cellules réparties sur 3 pôles »



Photos illustrant le II.4.C « Les aires de jeu : Une nécessaire montée en qualité des aires de jeux de cœur de quartier »

Figure 9. Extraits du diagnostic, montrant plusieurs types de normes servant à caractériser le secteur de projet (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

La notion d'« attractivité » revient fréquemment dans le document, parfois objectivée selon des critères explicites, parfois reposant sur des aprioris non spécifiés.

- Toute la partie « Habiter » est traversée par l'enjeu de l'« attractivité » de l'habitat. L'importance de cet enjeu apparaît clairement lorsque, pour caractériser « comment on habite » le secteur de projet, on s'intéresse d'abord et avant tout à « ce que dit le marché immobilier ».
- L'enjeu de l'attractivité est aussi très présent dans le diagnostic « Travailler », avec une problématisation différente du fait que le secteur de l'immobilier d'entreprise est plutôt dynamique sur le secteur, contrairement aux processus à l'œuvre dans le domaine de l'habitat. Ici, il s'agit surtout de renforcer le bon positionnement de cette place économique dans l'économie métropolitaine.
- Le diagnostic « Grandir » s'ouvre sur ces questions :

« L'offre en équipements et services à destination des enfants et des jeunes est-elle suffisante et qualitative ? Est-elle suffisamment attractive pour retenir les familles qui y sont installées et accueillir de nouveaux ménages ? Comment faire de la programmation un levier pour « augmenter » les espaces d'éveil, d'apprentissage et de sociabilité ? »

On voit que l'attractivité est une des questions-clés de ce diagnostic.

- Dans le diagnostic « se déplacer », des photos comparant des rues réaménagées suite à un passage à sens unique sont présentées implicitement comme plus attractives que celles étant restées à double sens.

b. *Qualifier la démarche « diagnostique » des professionnels : bilan de santé et diagnostic étiologique*

- Un bilan global de la (mauvaise) santé du secteur

De la sélection des quartiers pouvant bénéficier du NPNRU jusqu'à la mise en forme du diagnostic multithématique que nous analysons, il y a eu un processus de *diffraction* du « problème » initial des quartiers. A partir d'un critère de pauvreté justifiant un projet ambitieux de renouvellement urbain, on aboutit finalement à un grand nombre d'« enjeux » de développement, classés par thématiques (habitat, économie, équipements scolaires...). Le diagnostic diffracte le problème de la pauvreté en une multitude de paramètres de

développement, pensés comme autant de leviers potentiels d'intervention. De quel genre de « diagnostic » s'agit-il ? La comparaison avec le domaine médical permet de saisir la spécificité de cette méthode de diagnostic. Celle-ci rapproche en fait d'un bilan de santé global, basé sur une prise de sang par exemple : on compare la composition du sang d'un individu avec un ensemble de valeurs de référence correspondant à une norme de « bonne santé ». Le repérage d'écarts à cette norme peut ensuite justifier des examens complémentaires, ou une intervention ponctuelle pour corriger certains déficits (fer, magnésium, etc.). Le bilan de santé peut donner lieu ensuite, si un certain nombre d'anomalies sont repérées, à un diagnostic *étiologique*, c'est-à-dire à la recherche des *causes* des symptômes constatés. Par comparaison, on saisit une spécificité de la démarche des professionnels urbanistes que nous analysons : elle ne recherche pas de causes. D'ailleurs, causes *de quoi* ? Du taux de chômage ? De la spécialisation de l'habitat social ? De l'échec scolaire ? En fait, tous ces problèmes potentiels sont traités comme des symptômes d'un dysfonctionnement global qu'il s'agira de traiter, non pas en recherchant une origine aux problèmes, mais en « reparamétrant » la santé globale du quartier. A la formulation d'*un* problème explicite qu'il s'agirait de comprendre, d'expliquer et de résoudre à la source, la démarche privilégie la construction d'une multitude de problèmes à travers le repérage d'écarts à des normes diverses, plus ou moins explicitées, parfois statistiques, parfois purement sociales — écarts qu'il s'agira ensuite de réduire. En somme, se dessine en creux un mode de pilotage du développement du secteur par des paramètres, ne cherchant pas à résoudre des dysfonctionnements systémiques.

Ce mode de diagnostic fondé sur le repérage d'écarts à la norme tout en évitant de développer une pensée de type systémique nous conduit à nous interroger sur le « schème normalitaire » à l'œuvre. Avec ce néologisme, nous avons voulu souligner dans le chapitre 6 la spécificité du mode de problématisation du gouvernement des hommes et des choses associé à la gouvernementalité économico-libérale, dont le raisonnement économique constitue le paradigme. De manière générale, le schème normalitaire consiste à rechercher en toute chose un mécanisme « naturel » ou « normal » qui serve de référence à une action gouvernementale efficace et mesurée. Tout l'enjeu du bon gouvernement est de préciser sans cesse sa compréhension des déterminants du fonctionnement « normal » des choses. Nous avons retracé la percée de ce schème normalitaire dans le champ de la planification et de l'aménagement au cours des années 1950, tandis que la croissance économique s'envisageait de plus en plus à l'échelle de « systèmes urbains ». Néanmoins, nous pointons que, rapidement, dès les années 1960, l'ambition de modélisation intégrale de ces derniers avait commencé à décliner, à l'exception de certains domaines spécifiques, comme la planification des réseaux. Ce schème

normalitaire a toutefois survécu à travers la recherche d'une pluridisciplinarité toujours plus poussée dans le cadre des études réalisées en amont des projets d'aménagement. Maintenant, nous remarquons que l'utilisation de la norme dans le cadre de cette démarche de diagnostic pluridisciplinaire ne semble portée par aucune ambition de compréhension systémique des quartiers. Comment qualifier cette forme particulière du schème normalitaire ?

- Un schème normalitaire de type néolibéral ?

Dans le chapitre 6 toujours, nous avons constaté la pénétration de théories économiques néolibérales, en particulier de certains principes de l'ordolibéralisme allemand des années 1930, dans le milieu français de la planification au cours des années 1960. Aux yeux des ordolibéraux, la libre concurrence est une sorte d'idéal qu'il convient de rechercher, mais dont les systèmes socio-économiques concrets ne peuvent représenter qu'une approximation. En raison de l'écart entre le principe idéal d'une concurrence pure et parfaite et la réalité des processus économiques, l'ordolibéralisme n'est pas avare d'interventions étatiques afin de garantir un fonctionnement optimal des mécanismes de marché. Seulement l'Etat doit intervenir non pas *dans* le marché lui-même — en fixant des prix, des objectifs, en nationalisant et planifiant — mais sur le *cadre* dans lequel le marché a cours, afin de réduire toute interférence néfaste avec le libre jeu de la concurrence (mauvaise circulation de l'information, réglementations inutiles, exclusion économique de certaines franges de la population...). Dans ses analyses de l'ordolibéralisme, Foucault s'attarde assez longuement sur le « colloque Walter Lippmann », tenu à Paris en 1939, rassemblant des économistes appelés à une grande postérité : Röpke, Rüstow, Hayek, Von Mises... Lors de ce colloque, est défendue l'idée que le gouvernement interviendra principalement par le biais d'« actions ordonnatrices », ou « politiques de cadre », c'est-à-dire des politiques publiques visant à agir sur le cadre du marché¹¹⁴⁷. On va agir « sur des données qui ne sont pas directement des données économiques, mais qui sont des données conditionnantes pour une éventuelle économie de marché¹¹⁴⁸ ». Par exemple, à propos de la question agricole, on va agir sur la population agricole pour la réduire, en encourageant des transferts de population, on va promouvoir le perfectionnement technique, mieux former les

¹¹⁴⁷ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op.cit.*, p.145

¹¹⁴⁸ *Ibid.*, p.146

agriculteurs, modifier le régime juridique des exploitations avant de faire entrer les principes des sociétés par actions en agriculture, on va remembrer les exploitations¹¹⁴⁹, etc.

N'est-ce pas précisément ce mode de gouvernement par les « données conditionnantes » du développement que l'on peut observer dans le diagnostic multithématique que nous analysons ? C'est-à-dire un mode de problématisation du développement qui se désintéresse de la compréhension des mécanismes du développement — celui-ci est censé advenir naturellement dans des conditions « normales » — et se concentre sur les paramètres d'un fonctionnement optimal, repérés par la comparaison avec des quartiers réputés fonctionner « normalement ».

On peut aussi voir l'influence du néolibéralisme, américain cette fois, dans l'orientation sans cesse répétée en faveur de l'« attractivité » des quartiers. Nous avons vu que, au cours du diagnostic, se produisait un floutage des « normes » qui servent d'étalons de comparaison. Aux normes statistiques s'agrègent des normes sociales implicites et des jugements de valeur. C'est la valeur même de la « normalité » qui s'en trouve modifiée. La normalité comme « valeur moyenne » est peu à peu assimilée à certains standards d'attractivité, dont les critères restent souvent implicites. Il ne suffit pas de fonctionner « normalement », il faut être un quartier « attractif » au sein d'un marché concurrentiel de l'habitat, de l'économie, du commerce, etc. Cela sera considérablement renforcé dans la dernière partie du diagnostic, au moment de la formation des « vocations » des quartiers.

Avant de passer à l'analyse du discours stratégique dans le document de diagnostic, nous proposons un schéma synthétisant le mode de formation discursif des « enjeux » de chaque diagnostic thématique.

¹¹⁴⁹ *Ibid.*,

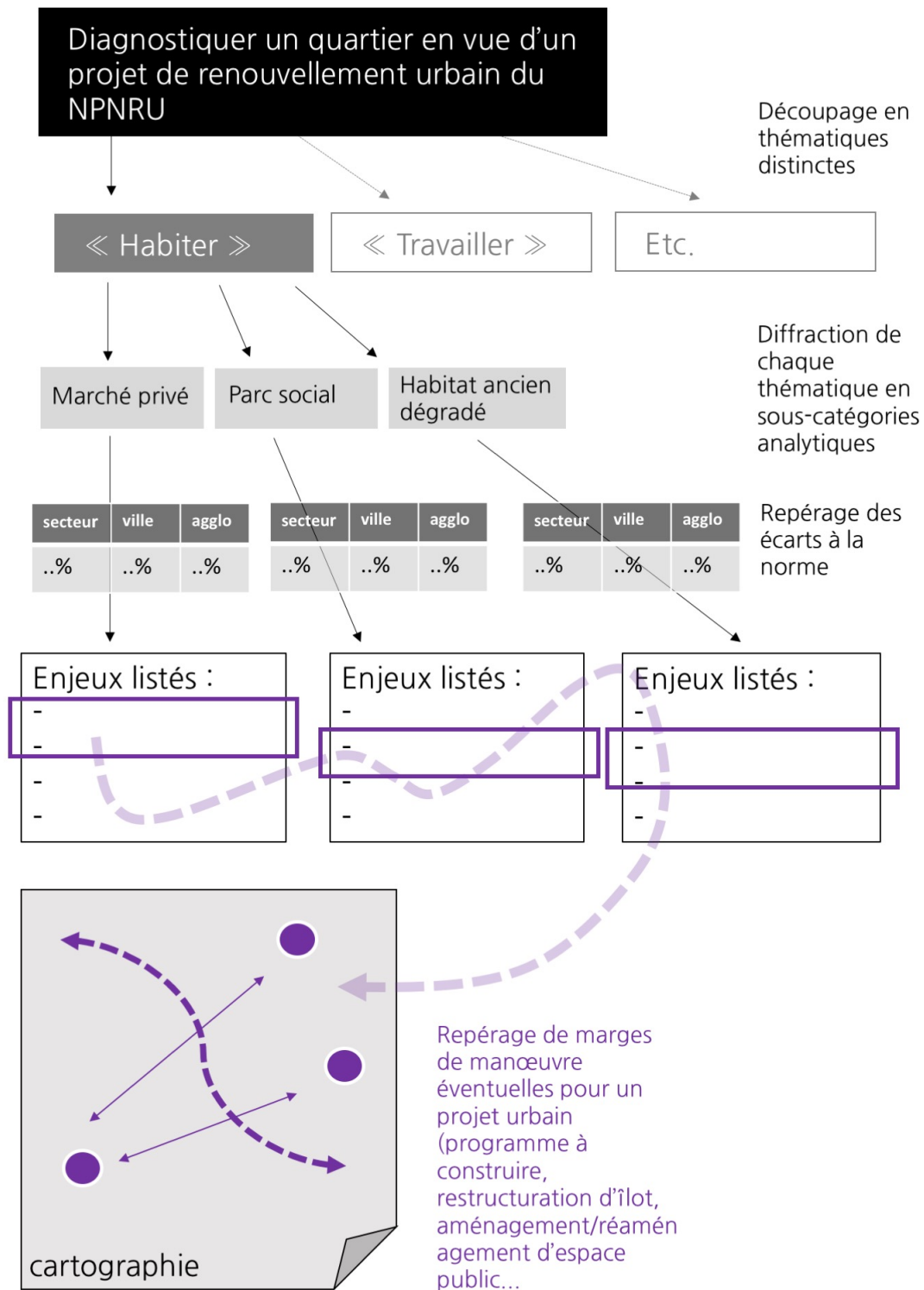


Figure 10. Construction discursive des « enjeux » de développement d'un quartier en vue d'un projet de renouvellement urbain du NPNRU : diffraction des « problèmes », repérage des écarts à la norme, filtrage des enjeux urbains (réalisation : A. Ximenez, 2022)

3. Le discours stratégique

a. *L'enclavement du diagnostic multithématique dans le raisonnement global de type stratégique*

Il y a deux couches discursives dans le document, qui sont en partie perméables mais restent malgré tout assez hétérogènes. Cette hétérogénéité se trahit notamment par les multiples phénomènes de « syncope » discursive que nous avons repérés dans la seconde partie du document (le « diagnostic multithématique » proprement dit). Assez systématiquement, le passage des analyses au listage des grands « enjeux » de chaque thématique élide le raisonnement qui conduit des unes aux autres. Finalement, quoique placé en position centrale dans le document, le détail des diagnostics thématiques se retrouve en fait *enclavé*. La conclusion de chacun de ces diagnostics prend la forme d'une liste d'enjeux stratégiques, dont une partie est représentée schématiquement sur une carte du secteur, mais la « traçabilité » des enjeux sélectionnés est floue. Cela enclave les analyses dans le sens où il devient finalement possible de « discuter » les enjeux synthétisés et spatialisés à la fin de chaque diagnostic thématique — comme y invite le préambule du document — sans avoir à rentrer dans le détail des analyses. Dans une certaine mesure, on peut « co-construire », débattre, négocier les « enjeux » de chaque thématique sans avoir à critiquer les analyses. Celles-ci sont comme un arrière-plan discursif qui légitime la discussion sur les enjeux mais ne possède une valeur démonstrative que limitée. Par exemple, sur la carte de synthèse des enjeux « habiter », on va pouvoir discuter de l'opportunité ou non de démolir ou de réhabiliter tel ou tel bâtiment sans qu'il y ait grand-chose à changer dans le diagnostic mené. Idem pour la partie « travailler » ou la partie « grandir » : on peut à chaque fois discuter des enjeux et des actions proposées assez indépendamment de l'exactitude du diagnostic mené auparavant. En revanche, ces discussions sur les enjeux auront un impact sur la synthèse réalisée en fin de document, puisque l'analyse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) globale est directement liée à la synthèse des enjeux réalisée dans chaque partie.

b. *La cohérence du discours stratégique*

Le diagnostic multithématique est pris entre une première partie (« Contextualisation ») qui énonce fortement l'importance d'ancrer le futur projet du NPNRU dans une stratégie claire

et forte, et une dernière partie qui synthétise l'ensemble « des enjeux stratégiques » tirés des analyses thématiques et les intègre en ayant recours à des instruments de synthèse typiques du management stratégique des entreprises, comme la matrice AFOM (pour Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces).

- Partie 1 : « contextualiser » le projet du NPNRU en justifiant la nécessité d'une approche « stratégique »

La première partie analyse le cadre de gouvernance du projet du NPNRU et l'insertion de ce projet dans les politiques publiques menées par la Ville et l'Agglomération sur le secteur de projet. Les auteurs pointent notamment le fait que les dispositifs de politique publique « foisonnent » sur le territoire de la ville. Or « la gouvernance [de ces dispositifs] échappe [à cette dernière], le plus souvent au profit de la métropole ». Ainsi, « une moitié du territoire de projets et de dispositifs qui ne sont pas coordonnés par la ville ». Sur certains sujets, comme l'action sur l'habitat ancien dégradé, les auteurs diagnostiquent une « situation de mille-feuilles difficile à démêler ». Les auteurs pointent le manque d'une « vision stratégique globale à l'échelle de la ville ». Les auteurs s'attardent ensuite sur deux documents en se demandant s'ils pourraient donner un cap stratégique au NPNRU : un « Plan de référence urbain » réalisé en 2008 ; un projet lauréat d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) lancé par l'État. Mais aucun de ces deux documents ne semblent jouer le rôle d'une « stratégie globale » de la ville. Dans la quatrième sous-section, une démarche de « territoire de projet » entreprise sur le territoire, avec des communes voisines, est envisagée comme « nouvelle échelle d'action importante ». Mais celle-ci est embryonnaire. La dernière sous-section de cette première partie rappelle l'histoire des quartiers appartenant au secteur de projet. Cette histoire est assez spécifique et rendrait les territoires trop identifiables. Une dernière page synthétise les grands enjeux à retenir de cette partie : « Nécessité de bien comprendre les imbrications d'échelle, pour poser de manière claire les conditions de réussite du NPNRU » à différentes échelles (région, bassin de vie, métropole, ville) ; « penser la complémentarité du secteur de projet avec les quartiers voisins », développer une stratégie d'intervention dans le cadre du NPNRU qui soit cohérente avec le Programme d'Investissement d'Avenir ; « nécessité de penser un projet global pour le quartier imbriquant le volet social et urbain ».

- Partie 3 : intégrer les diagnostics thématiques dans une vision stratégique pour les quartiers

Les auteurs du document justifient la démarche de synthèse qu'ils vont mettre en œuvre en s'appuyant sur un document produit par le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU :

« [Les] projets urbains ont été autonomisés par rapport aux enjeux d'amélioration du fonctionnement social et de développement des quartiers. [...] Il s'agit désormais de penser le devenir de ces quartiers en concevant leur transformation en fonction des contextes urbains dans lesquels ils s'inscrivent et leurs propres potentiels de développement qui s'avèrent extrêmement variés. C'est donc le mode d'articulation entre le contexte urbain et la dynamique propre des quartiers qui devrait être au centre des stratégies de restructuration¹¹⁵⁰. »

Les praticiens entendent « apprendre du PRU1 » pour construire les vocations des quartiers. Ils expliquent la méthode globale utilisée pour construire ces dernières :

« Prenant acte de ces leçons du PRU1, nous avons essayé, dans cette phase de préfiguration du plan-guide, de définir aussi finement que possible les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur de l'arc Nord-Ouest au regard de son environnement proche, mais également de chaque sous-secteur de [secteur de projet] : [noms de quatre quartiers]. Ce travail nous a semblé être un préalable indispensable afin de pouvoir positionner les quartiers entre eux. Cela nous a permis de distinguer ceux étant le plus à même de porter l'ambition de banalisation et d'attractivité qu'incarne l'ANRU de ceux qui, étant trop éloignés d'une banalisation rapide et ne présentant pas de potentiel de rayonnement fort, nécessitent de penser une approche différente. Une approche moins fondée sur la volonté d'attirer rapidement des populations exogènes que sur la tentative de relancer, à partir des atouts existants, une dynamique sociale et économique endogène. »

Avant de détailler les chantiers pour chaque quartier, une double page rappelle certaines conditions de réussite des projets qui avaient été évoquées dans la partie 1 (« Contextualisation »), en tout premier l'importance de travailler en « partenariat » :

¹¹⁵⁰ Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, cité dans : Anonyme, Document de diagnostic réalisé dans le cadre du NPNRU, 2017

La nécessité de la mise en place d'un projet partenarial pour répondre aux défis



Figure 11. Extrait de la dernière partie du diagnostic « Dynamique et vocation... Vers la préfiguration d'un plan-guide » (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017)

Il y a ainsi une forme de cohérence globale du discours stratégique à l'échelle du diagnostic que nous pouvons représenter avec le schéma suivant (figure 12)

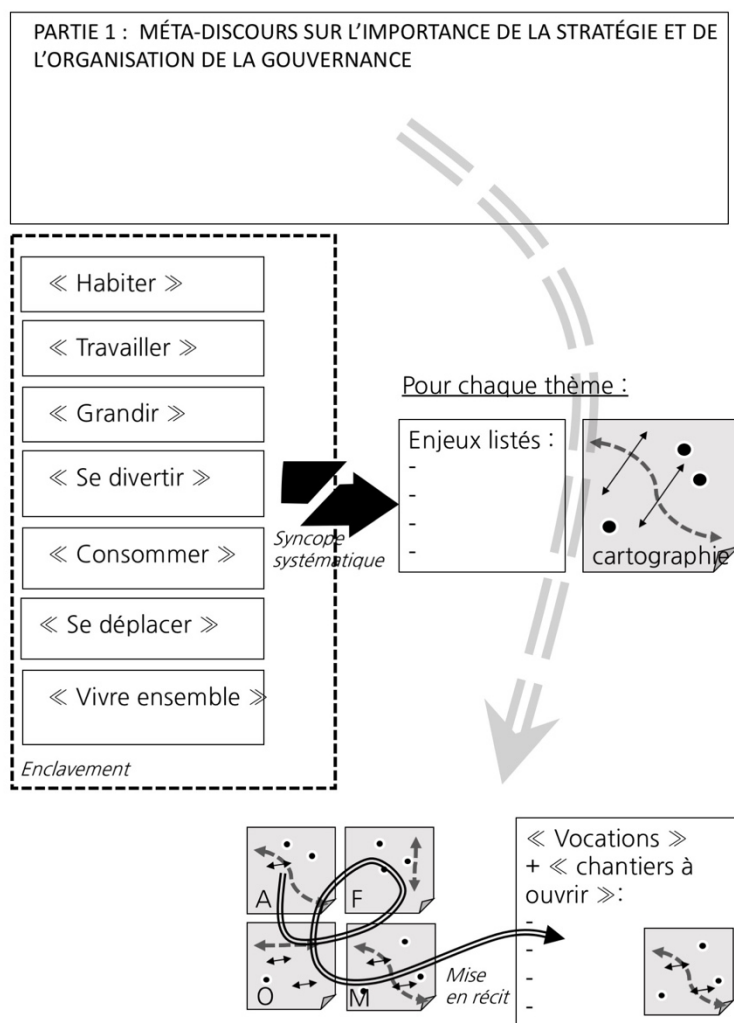


Figure 12. Le fonctionnement discursif du discours « stratégique » dans le document de diagnostic d'une étude du NPNRU
(Réalisation : A.Ximenez, 2022)

c. *La construction des « vocations » des quartiers du secteur de projet*

Les auteurs ont recours à une matrice analytique recensant les « atouts », « faiblesses », « opportunités » et « menaces » du secteur de projet. Il s'agit des quatre dimensions de la matrice AFOM (SWOT en anglais), inventée en 1965 par des chercheurs en *management* de la *Harvard Graduate School of Business Administration*. Nous avons reproduit ci-dessous l'analyse AFOM du secteur de projet élaborée par l'équipe de prestataires. Cette analyse est spatialisée. Chacune des quatre dimensions fait l'objet d'une représentation cartographique, qui compile sur un seul plan tous les atouts (puis les faiblesses, puis les opportunités et enfin les menaces) identifiés dans les différents diagnostics. Chaque thème du diagnostic (habitat, économie, transport...) est associé à une couleur.

Notons de manière générale que les faiblesses et les menaces ont tendance à être endogènes, c'est-à-dire relevant de dynamiques internes aux quartiers, tandis que les atouts et surtout les opportunités viennent plutôt de l'extérieur du secteur (sur la carte des atouts, cela est moins frappant mais une analyse plus fine montre que les atouts internes des quartiers sont surtout des équipements qui attirent des personnes de l'extérieur). Visuellement, les cartes Faiblesses et Menaces évoquent des dynamiques dangereuses, représentées en rouges, qui pourraient s'étendre et contaminer de plus en plus de rue. La carte Opportunités évoque plutôt un feu d'artifices de chances à saisir pour le quartier, surtout d'origine métropolitaine.

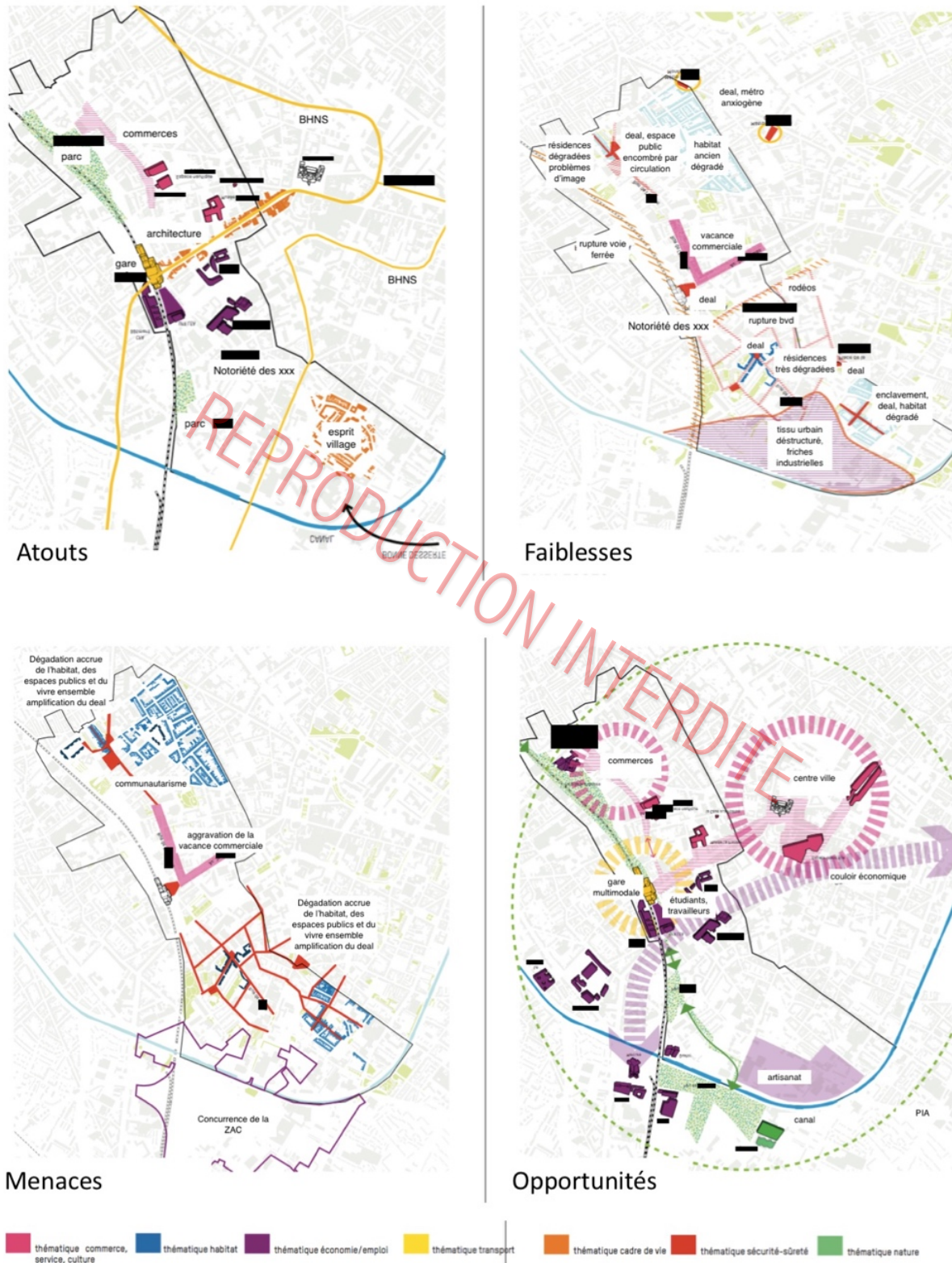


Figure 13. Reproduction des deux pages de synthèse AFOM de de la dernière partie du diagnostic (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017. Une transformation isomorphe a été appliquée et les textes réécrits et remplacés)

La synthèse AFOM s'accompagne de récits courts — un par quartier du secteur de projet. Cela permet de prendre conscience du potentiel narratif des synthèses AFOM spatialisées. Chaque quartier du secteur de projet apparaît comme sujet potentiel d'un récit de *transformation*. À partir de ses atouts, le quartier-sujet saisit des opportunités en évitant des menaces, surmontant ainsi ses faiblesses. Cela donne par exemple, pour l'un des quartiers :

« Étrange quartier que le secteur Gare, entre l'Avenue XXX et la rue du XXX. Fort de multiples atouts comme sa desserte exceptionnelle, la présence d'équipements culturels et universitaires rayonnants, l'implantation de grandes entreprises, une grande avenue témoignant du passé de fleuron industriel de [la ville], ce secteur renvoie néanmoins le sentiment d'une ville fantôme, traversée par des populations externes qui s'en échappent dès que possible. Un décor de théâtre grandiloquent pour une vie urbaine réduite à sa portion congrue. Comment le secteur gare peut-il enfin tirer profit de ses incroyables atouts ? Dans cette optique, il faudra réussir à voir les objectifs de diversification et de mixité au-delà de l'installation de nouvelles populations. Car peut-être que le vide résidentiel de ce secteur est un atout. Peut-être que la liberté ainsi permise est exactement ce qui peut permettre l'émergence d'une « tiers-vie » à [nom de la ville]. Une tiers-vie reposant sur une programmation interstitielle audacieuse et festive qui fera rester (un peu) à [nom de la ville], ceux qui y viennent déjà. »

La personnification du quartier est ici très sensible. Il apparaît comme un individu devant trouver sa « vocation ». On reprend alors conscience du sens premier de ce terme, devenu assez familier dans le champ mais utilisé de manière métaphorique : la notion de « vocation » renvoie d'abord à la vie *professionnelle* des individus. Ici, métaphore et sens premier se mélangent. Chaque quartier doit trouver sa vocation, sa place fonctionnelle dans le secteur puis dans la ville et enfin dans la métropole. Et effectivement, les catégories du « projet vocationnel de l'adulte¹¹⁵¹ » permettent de saisir le type de « projet » qui est préfiguré ici par les prestataires de l'étude.

« [...] est d'abord opportun de situer la vocation par laquelle l'adulte entend se réaliser, notamment dans son travail professionnel, compte tenu des possibilités subjectives et objectives qui sont à sa disposition¹¹⁵². »

Le rapport entre « vocation » et « image de soi » est très présent dans le projet de vocation, en particulier dans une perspective de « développement vocationnel » :

¹¹⁵¹ Jean-Pierre Boutinet, *Anthropologie du projet*, op.cit., p.84

¹¹⁵² *Ibid.*, p..84-85

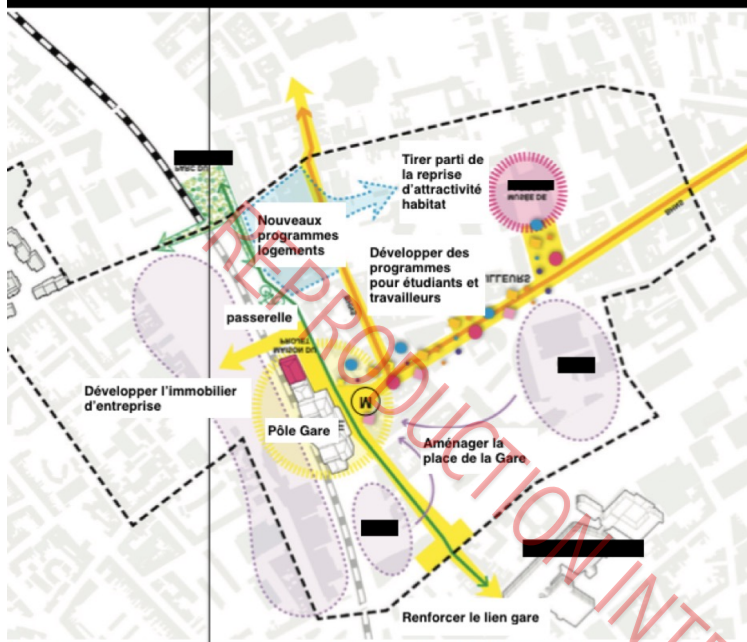
« La théorie du développement vocationnel, inspirée de la théorie du processus, considère le développement vocationnel comme un parcours mais qui va de l'enfance à la vieillesse, parcours résultant de l'interaction entre les aspirations des individus et les demandes de la culture. Un tel parcours conduit à la maturité vocationnelle, affermissant chez l'individu une certaine image de soi¹¹⁵³. »

Nous allons voir que l'élaboration de « vocations » pour les quartiers implique en effet une réflexion sur l'« image » de ces quartiers, pensée à la fois comme vectrice de fierté pour les habitants et d'attractivité pour les ménages et les entreprises extérieures. Les récits débouchent sur l'énonciation de la problématique « vocationnelle » propre à chaque quartier. Par exemple pour le quartier correspondant au récit rapporté ci-dessus : « Comment amener de l'intensité dans un quartier possédant a priori de nombreux atouts mais qui peine à rayonner ? » Puis des vocations sont énoncées pour chaque quartier du secteur. Il s'agit en fait d'un résumé très synthétique des récits de transformation (la structure verbale « passer de... à... » signale très bien l'enjeu de transformation). Pour le quartier 3 : « Passer d'une grande avenue partiellement fantomatique à un trait d'union, haut lieu de vie pour les étudiants et les actifs ». Quatre doubles-pages, une par quartier du secteur de projet déclinent ensuite les « chantiers à ouvrir » pour atteindre les vocations visées. Chacune de ces doubles pages contient :

- 1) Le rappel de la vocation du quartier au sein du secteur de projet et au-delà ;
- 2) Le rappel des principaux atouts du quartier ;
- 3) L'énonciation de « preuves à créer pour asseoir le positionnement » : il s'agit de déployer un ensemble de signaux adressés au monde extérieur pour garantir un changement d'image ;
- 4) Des images évoquant le futur du quartier avec des mots-clés ;
- 5) Un schéma de synthèse, représentant les principales actions envisagées pour transformer le quartier.

¹¹⁵³ *Ibid.*, p.85

CONTENU DES PAGES DU DIAGNOSTIC EXPLICITANT LA « VOCATION » ET LES « CHANTIERS À OUVRIR » CONCERNANT UN DES QUARTIERS DU SECTEUR DE PROJET (la disposition des éléments a été modifiée pour des raisons de mise en page)



la gare
 > Passer d'une grande avenue partiellement fantômatique à un trait d'union, haut lieu de vie pour les étudiants et les actifs

- + LES ATOUTS**
- Le campus de la gare
 - la présence des écoles
 - les transports collectifs
 - l'arrivée des bus longue distance
 - la proximité du centre-ville
 - la qualité de l'architecture
 - 82 cellules commerciales
 - Un programme de 14 000 M2 de bâtiments tertiaires

- DES PREUVES À CRÉER POUR ASSEoir LE POSITIONNEMENT**
- Améliorer l'intermodalité (piste cyclable...)
 - Transformer le parvis de la gare en un espace public qualitatif (usage, aménagement, programmation...)
 - Relancer la dynamique commerciale
 - Mettre en place des programmations à destination des étudiants (food-court, conciergerie, ...)
 - Réaliser un lieu alternatif dans un site exceptionnel à destination des étudiants et jeunes actifs



QUELQUES PRINCIPES DE SPATIALISATION

- > UNE PLACE DE LA GARE ATTRACTIVE ET QUI AMORCE LES DYNAMIQUES COMMERCIALES / ÉCONOMIQUES DES RUES [REDACTED] ET DU BOULEVARD DES [REDACTED]
- > UNE GARE QUI FAIT LE LIEN ENTRE LE CENTRE-VILLE ET LE QUARTIER [REDACTED]
- > DES PROGRAMMATIONS (COMMERCES, SERVICES, LOISIRS) QUI ANIMENT L'AVENUE [REDACTED] DE LA GARE JUSQU'AU CENTRE-VILLE
- > UNE INTERMODALITÉ RENFORCÉE AVEC DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SÉCURISÉS



Figure 14. Contenu des pages du diagnostic explicitant la « vocation » et les « chantiers à ouvrir » concernant un des quartiers du secteur de projet (Source : Anonyme, Diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017. Une transformation isomorphe a été appliquée à la carte et les textes ont été réécrits et replacés. La disposition des éléments a été modifiée pour des raisons de mise en page)

Le redéploiement de la vocation du quartier dans une perspective d'action emprunte à plusieurs registres :

- un mode de représentation cartographique proche des pratiques de prospective territoriale : on représente des idées plutôt que des actions spécifiques, ce qui passe par le recours à des éléments graphiques peu précis (de grosses flèches pour indiquer des dynamiques, des cercles hachurés pour représenter des lieux d'intensité, etc.)
- un registre marketing (« preuves à créer », « positionnement », assemblage d'images évoquant un *moodboard* publicitaire).

Dans cette construction discursive des vocations, on constate que le regard normalisateur fondé sur la statistique cède clairement le pas au regard normalisateur fondé sur certains standards implicites d'attractivité. Notons que le « diagnostic » a clairement changé de registre de référence. Le modèle du diagnostic médical s'est éloigné et l'on se trouve plutôt dans un registre de psychologie positive qui vise à permettre à l'individu de mieux se connaître afin de se construire une identité forte. Celle-ci lui permettra de lutter contre ses mauvais démons en s'ouvrant à l'extérieur. L'*identité* des quartiers devient l'enjeu prioritaire.

A partir d'un critère unique de pauvreté, on a diffracté le « problème » des quartiers en une myriade de paramètres qui sont maintenant reproblématisés comme des traits identitaires qui peuvent être valorisés ou doivent au contraire être contenus.

III. SPECULATIONS PROSPECTIVES : VERS D'AUTRES PRATIQUES DE DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE DANS LES ÉTUDES URBAINES

Nous ne pouvons certainement pas généraliser nos analyses au-delà du seul cas que nous avons exposé, tout au plus lancer quelques hypothèses. Notons tout de même que notre expérience de praticien nous apporte un supplément d'intuition quant à la validité de nos observations au-delà du seul cas analysé. Nous avons notamment travaillé sur cinq études de préfiguration dans le cadre du NPNRU, avec des professionnels à chaque fois différents. Assumant le caractère spéculatif de nos réflexions, nous envisagerons ici, à partir des analyses que nous venons de mener, certaines pistes de transformation des pratiques de diagnostic. Il s'agit de montrer comment l'analyse archéologique, après avoir repéré, « dans ce qui nous est donné comme universel, nécessaire, obligatoire, quelle est la part de ce qui est singulier,

contingent et dû à des contraintes arbitraires », peut se transformer en « une critique pratique dans la forme du franchissement possible¹¹⁵⁴. »

1. Se méfier de l'enclavement des pratiques de diagnostic au nom de l'action

Il y a d'abord un enjeu à questionner l'enclavement discursif de la démarche de diagnostic, dans un régime de positivité qui tend à privilégier le passage à l'action. Mon expérience de praticien me fait suspecter que cette tendance est assez profonde. En effet, il m'est arrivé d'entendre, de la part de mes collègues mais aussi lors d'échanges informels avec les maîtrises d'ouvrage des projets, qu'il était peu utile de se lancer dans un n-ième diagnostic très approfondi des quartiers, en raison de la masse d'études qui avaient déjà été réalisées sur eux. Le diagnostic était déjà « largement partagé ». L'important était d'innover dans la réflexion sur des solutions et leur mise en œuvre. Ce préjugé témoigne d'une certaine dévalorisation de la démarche de diagnostic en tant que elle, lorsqu'elle ne préfigure aucun passage à l'action. On ne s'imagine pas que le diagnostic puisse être mené différemment de la façon dont il est actuellement conduit et produire d'autres résultats. On sait déjà tellement de choses sur ces quartiers surétudiés, qu'est-ce qu'un supplément de diagnostic pourrait bien apprendre *de plus* ? Or l'enjeu n'est peut-être pas dans le plus, mais dans le *comment*.

Au cours de mon expérience, j'ai été confronté à deux formes de dévalorisation du diagnostic :

- D'une part, une certaine pratique du projet d'origine architecturale qui, non seulement valorise le passage rapide à la conception, mais signifie aussi souvent « réfléchir en faisant » — processus que D. Schön décrit très bien à partir du cas de l'architecte Quist¹¹⁵⁵. Cela conduit souvent à justifier le concept *a posteriori*, réflexivement, à partir du résultat de conception jugé satisfaisant. D'où un hiatus entre le diagnostic et les premières propositions de projet. Peut-être ce hiatus se justifie-t-il, dans une certaine mesure, lorsque l'essentiel des enjeux de projet se trouve dans la forme urbaine mais il devient plus problématique lorsque le projet urbain devient projet de développement. Le risque est alors grand de couper court aux potentialités critiques apportées par les analyses des cotraitants non architectes engagés dans l'étude, en leur imposant très rapidement une représentation spatialisée des enjeux du projet. Dans ma propre

¹¹⁵⁴ Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? », *op.cit.*

¹¹⁵⁵ Donald Schön, *Le Praticien réflexif*, *op.cit.*, p.109-136

expérience, on m'a souvent demandé de « forcer » nos cotraitants à produire des cartes schématisant les enjeux relatifs à leur thématique (économie, programmation, participation...), alors qu'eux-mêmes ne le faisaient pas spontanément et protestaient parfois en signalant que tout n'était pas spatialisable ;

- D'autre part, certaines évolutions des pratiques de prospective — qui, dans l'agence où je travaillais, se répandaient dans les pratiques de projet en raison du fait que les mêmes professionnels intervenaient dans les deux sortes de démarches — semblent elles aussi provoquer un phénomène d'enclavement du diagnostic territorial. Il m'est arrivé de travailler sur plusieurs missions de prospective dans lesquelles la première phase de la démarche consistait à co-construire, à travers diverses modalités d'ateliers, des objectifs partagés pour le territoire, au nom de l'efficacité de la démarche et en postulant que les acteurs locaux savaient déjà beaucoup de choses. Le travail de diagnostic réalisé en amont était parfois minime. On considérait que, le savoir étant déjà-là, il fallait surtout embrayer sur l'action en concertant largement pour assurer l'adhésion de tout le monde à un projet partagé.

Il me semble que ces deux tendances participent d'un même phénomène de dévalorisation de l'importance du diagnostic et de sa capacité à orienter très différemment un projet en fonction de la manière dont il est mené. Toutefois, je crois qu'il ne faut pas mettre sur le même plan les deux tendances suggérées ci-dessus, car la première a fait l'objet d'une importante critique, notamment à la suite du PRU1, comme nous l'expliquions dès l'introduction générale de cette thèse. En revanche, la deuxième tendance est à mes yeux beaucoup moins critiquée et même plutôt valorisée. Or on fera aisément le lien entre elle et le dispositif de réflexivité, dont nous avons pointé qu'il tendait à faire prévaloir une conception procédurale de la qualité des projets — volontairement ou par dépit, du fait de la difficulté à juger des projets très pluridisciplinaires, partagés, co-construits. La capacité collective à rester critique vis-à-vis des exigences de la gouvernamentalité contemporaine s'en trouve réduite.

2. Exhumer les schèmes néolibéraux des pratiques de diagnostic

Réaffirmer l'importance du diagnostic, donc. Mais pour quel changement ? C'est là qu'il faut pointer la forme historiquement contingente prise par les pratiques professionnelles de diagnostic, et plus particulièrement dans le cadre des projets de renouvellement urbain de l'ANRU. De manière tout à fait symptomatique, le diagnostic que nous avons analysé dans ce

chapitre révèle par lui-même la contingence de certaines de ses « règles de formation discursive » — tout en étouffant d'un même mouvement les possibilités nouvelles qui pourraient être ouvertes. Nous faisons ici référence au choix des prestataires de « faire des ponts » entre les diagnostics thématiques en adoptant une approche centrée sur les habitants et les usagers. Dans les faits, la démarche est très superficielle. Si elle organise la présentation du diagnostic, elle ne pénètre pas profondément dans les pratiques discursives. Celles-ci restent très sectorielles : on a affaire à un diagnostic « habitat » bien plus qu'à un diagnostic de l'« habiter », à une analyse des activités économiques plutôt qu'à une problématisation du « travailler », à un diagnostic programmatique des équipements scolaires plutôt qu'à une interrogation sur le « grandir », etc. Mais la décision des prestataires de l'étude de penser leur document, même superficiellement, depuis le point de vue des habitants et des usagers du secteur de projet, montre qu'il serait possible de diagnostiquer autrement¹¹⁵⁶.

La critique de la contingence historique des pratiques de diagnostic analysées peut aller plus loin. Nous avons notamment souligné ce que l'image un peu trop consensuelle du diagnostic médical dissimulait de la positivité réelle des pratiques de diagnostic en urbanisme : celles-ci sont plus proches d'un bilan de santé que d'un authentique diagnostic médical — si l'on se réfère à la version canonique de ce dernier, le diagnostic étiologique. Pas de recherche de causes à des problèmes qui ne sont de toute façon pas posés. En fait, les problèmes à résoudre ne sont pas au début de la mission de diagnostic des prestataires mais sont déduits de la comparaison des quartiers avec des normes statistiques ou purement sociales, ou encore des modèles de développement peu explicités. Le « problème » initial des quartiers n'est pas formulé, ou vaguement, dans le CCTP par exemple, en soulignant les diverses dynamiques négatives touchant les quartiers : pauvreté, taux de chômage élevé, déclassement social, problèmes de sécurité, etc. En fait, dès le CCTP, donc dès avant le début de la mission des prestataires, « le » problème à traiter a déjà été découpé en grandes thématiques qu'il s'agira de traiter séparément avant de les intégrer dans une « vocation » cohérente. En fin de diagnostic, la question du *pourquoi* on intervient dans ces quartiers est complètement invisibilisée : on a dorénavant une batterie d'« enjeux » à traiter, diffractant le pré-découpage thématique établi par la maîtrise d'ouvrage.

¹¹⁵⁶ Notons toutefois que l'approche « usager » doit elle-même être problématisée de manière critique. Rappelons qu'elle n'est pas neutre historiquement : nous avons vu dans le chapitre 8 qu'elle a émergé dans le champ surtout à partir des années 1990, transformant de l'intérieur les pratiques de projet architectural et urbain. Nous la voyons ici à l'œuvre, avec un décalage de presque trente ans qui permet sans doute de relativiser la rapidité avec lequel le dispositif de réflexivité transforme les pratiques.

Finalement, la « logique » de développement intégré que ce diagnostic préfigure est une forme de pilotage paramétrique, reposant sur le repérage d'écarts à la norme significatifs, que l'on essaiera ensuite de rééquilibrer un à un, dans une stratégie qui se veut « globale ». Cette conception d'une approche « globale » a enterré l'ancienne ambition des planificateurs des années 1950-1960, qui espéraient pouvoir modéliser intégralement les « systèmes urbains ». Nous avons mis en avant ce qu'a de « néolibéral » ce schème normalitaire : il s'agit typiquement d'une politique de cadre jouant sur les « données conditionnantes » du développement des quartiers, censé se produire tout seul dans des conditions « normales ». Comme on l'a vu, du néolibéralisme, ce diagnostic possède également les traits plus spécifiquement américains, notamment l'accent sur la compétitivité, l'attractivité, l'insertion dans une dynamique concurrentielle entre quartiers d'habitat, dynamique envisagée à travers les choix d'installation des ménages et des acteurs économiques. Trouver une « vocation » pour les quartiers consiste ainsi à se positionner, d'une manière ou d'une autre, par rapport à ces choix stratégiques des individus et des entreprises que l'on souhaite attirer. Mais l'influence de la pensée néolibérale américaine se retrouve à un autre niveau, métaphorique : celui de la formation des « vocations » des quartiers. A cette étape du diagnostic, nous avons vu que les quartiers étaient problématisés comme des individus possédant des atouts et des faiblesses, pouvant saisir des opportunités mais restant menacés par divers risques. A partir de là, un récit de transformation devient possible, dont chaque quartier est le héros. Mais quelle conception de « l'individu » sous-tend ce récit ? N'est-ce pas précisément cette problématisation de l'individu typiquement libérale, dont les théoriciennes et théoriciens du *care* ont révélé le caractère toxique ?

3. Un nouveau paradigme épistémologique ? Le *care* contre la normalisation néolibérale

Selon les théories du *care*, la conception de l'« individu » qui fonde le libéralisme (y compris politique) est par défaut un homme blanc, actif et en bonne santé. De fait, ce mythe nie une grande partie de l'expérience humaine dans laquelle, sauf déni de l'enfance, de la maladie, du deuil et de la vieillesse, la *vulnérabilité* est centrale. Nous passons *tous* une très grande partie de nos vies dans un état de vulnérabilité relatif, qui nous place dans la dépendance d'autres personnes : quand nous sommes enfants et que nous dépendons de nos parents, quand nous devenons vieux. Il existe aussi des personnes *irréremédiablement* vulnérables : certains

handicapés par exemple. On est aussi parfois temporairement vulnérable : dans la maladie, dans le deuil, face à un accident de la vie. Les théories du *care* ont critiqué les conséquences perverses de l'abstraction de l'individu libéral en montrant que l'« autonomie individuelle » n'est qu'un effet de surface d'une organisation sociale dans laquelle la prise en charge de la vulnérabilité et de la dépendance sont fondamentales mais largement invisibilisées. Comme l'explique Patricia Paperman :

« Pour des sociétés valorisant l'autonomie, les relations de dépendance, les relations qui s'organisent à partir de la nécessité de répondre aux besoins des personnes dépendantes et vulnérables risquent d'être considérées comme des relations exceptionnelles, des affaires marginales par rapport aux relations sociales conçues sur la base d'un présupposé normatif d'autonomie et d'égalité. Ce que la perspective du care tente de faire reconnaître, c'est que ces relations ne sont pas des « accidents » négligeables d'une organisation sociale et politique [...] et si elles ne figurent pas au centre du tableau décrivant la « réalité sociale », c'est qu'elles sont tenues pour allant de soi, situées en deçà des faits dotés de visibilité sociale et politique, leur face indigne en somme. L'analyse du care a pour vertu de faire surgir derrière l'image rassurante d'une société constituée d'adultes compétents, égaux, autonomes, en bonne santé, la permanence des activités de soin selon le principe hiérarchique du genre et effectuées pour une part importante dans la sphère domestique ou privée¹¹⁵⁷. »

A partir de la revalorisation des activités de *care*, de ces activités qui prennent en charge la *vulnérabilité* des individus, se profile une critique profonde de la pensée libérale.

Revenons à la métaphore de l'individu guidant l'élaboration des « vocations » des quartiers dans le document de diagnostic que nous avons analysé. On cherche à définir le statut et le rôle de ces quartiers afin qu'ils puissent « s'insérer » dans leur territoire, à plusieurs échelles (de l'échelle locale à l'échelle stratégique de l'agglomération). Pour définir cette « vocation », on va essayer de s'appuyer sur l'« identité » du quartier, que l'on va construire comme une identité positive, afin d'attirer de nouveaux habitants et des entreprises. L'enjeu est, bien entendu, que ces quartiers puissent à terme devenir « autonomes », c'est-à-dire capables de s'inscrire dans des dynamiques de marché normales et sortir de la Politique de la Ville. La dépendance de ces quartiers aux aides de l'État est implicitement construite comme une dépendance induite et anormale. Or on sait que les effets réels des projets de renouvellement

¹¹⁵⁷ Patricia Paperman, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel » in : Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p.331

urbain en termes de développement économique et social sont faibles. On sait par ailleurs que certains de ces quartiers sont structurellement des quartiers d'accueil de l'immigration, ou des quartiers de concentration de la précarité sociale. Pourtant on nie cette vulnérabilité en diagnostiquant ces quartiers d'une manière qui, quoiqu'apparemment neutre, repose sur l'idée qu'ils sont déviants et doivent être normalisés pour redevenir comme tous les autres : autonomes. Ne gagnerait-on pas à problématiser la *vulnérabilité* de ces territoires, à évaluer son caractère plus ou moins structurel, plus ou moins durable, en reconnaissant que les investissements publics y sont peut-être normaux en raison de leurs problématiques spécifiques ? N'envisagerions-nous pas différemment les investissements publics qui y sont faits depuis plus de quarante ans : non plus au service d'une normalisation illusoire, mais selon une logique de soin associée à une problématisation adaptée de leur « autonomie » ? Mettre le *care* au service de l'urbanisme, dans ces territoires, consisterait alors à réussir à faire entendre les « voix différentes¹¹⁵⁸ » qui existent déjà. C'est-à-dire l'existence de modes de vie et de relations qui, certes, sont peu compatibles avec la représentation de territoires attractifs, compétitifs, innovants, mais qui méritent malgré tout que l'on s'occupe d'eux. Passer d'un paradigme libéral normalisateur à une pratique urbanistique pensée comme soin et sollicitude apportées au territoire : que impact cela aurait-il dans les pratiques de diagnostic ?

Ce que les analyses que nous avons menées dans ce chapitre nous permettent surtout de saisir, c'est que, quelle que soit la critique que l'on fait des pratiques contemporaines de l'urbanisme (au nom de la transition écologique, au nom de la participation, au nom du *care*), l'opérationnalisation de cette critique sera toujours subordonnée à une transformation profonde de ces dernières. Si la recherche se désintéresse de la critique *épistémologique* des pratiques des professionnels, si ces derniers tendent eux-mêmes à « enclaver » discursivement leurs propres démarches de diagnostic au nom de la nécessité de passer rapidement à l'action — le tout mâtiné d'une réflexion « stratégique » en partie déconnectée des spécificités des quartiers —, alors on pourrait bien se heurter, encore et encore, à une forme d'inertie des pratiques professionnelles, derrière une façade d'innovation perpétuelle. Il ne suffit pas de dénoncer une idéologie néolibérale qui aurait conquis progressivement tout le champ professionnel de l'urbanisme. Pour espérer sortir d'un tel système, il est nécessaire de descendre jusque dans le détail des pratiques professionnelles, dans ces manières réglées de produire des diagnostics, de

¹¹⁵⁸ Référence à : Carol Gilligan, *Une Voix différente. La morale a-t-elle un sexe ?* Paris, Flammarion, Collection Champs Essais, 2019 [1982]

sélectionner des « enjeux » d'aménagement et de conduire des projets qui forment leur *positivité*.

Il y a un enjeu à révéler les mécanismes discursifs par lesquels le néolibéralisme s'est comme « naturalisé » dans les pratiques professionnelles, en s'« épistémologisant ».

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette thèse, je repense à mon point de départ, à cette ambition un peu naïve qui m’animait : faire une critique *épistémologique* des pratiques de projet en urbanisme. En toute fin de parcours (chapitre 10), je crois avoir posé certaines bases pour qu’une telle critique soit désormais possible, et montré comment l’on pourrait s’y prendre. L’élément essentiel est la problématisation des pratiques de projet comme *positivité* (chapitre 9). Cette problématisation permet de contourner la question désarmante à laquelle je me heurtais comme à un mur en début de thèse : peut-on *postuler* que les pratiques de projet en urbanisme relèvent d’une *science*, d’une *discipline*, ou même simplement d’un *raisonnement* (justifiant ainsi d’en faire une critique épistémologique) ? Avec le concept de « positivité », il devient possible de postuler, *a minima*, que les pratiques discursives des professionnels — en urbanisme mais aussi dans d’autres domaines — possèdent une forme d’objectivité suffisante pour qu’un collectif d’acteurs disposant d’un pouvoir de décision technique les considère comme « valables » et, sur cette base, avancent vers la concrétisation d’un projet. La positivité du discours se loge ainsi dans l’écart entre la cohérence *nécessaire* attendue d’un raisonnement scientifique et la cohérence *suffisante* donnant à un énoncé un pouvoir de transformation de la réalité. Cette cohérence-là ne se lit pas dans le ciel des idées : elle est propre à chaque époque, chaque société, chaque champ de savoir.

La notion de « positivité », comme régime d’objectivité historiquement contingent, m’apparaît comme un maillon conceptuel essentiel pour une future critique épistémologique des pratiques discursives expertes, en urbanisme et ailleurs. A partir de la problématisation de la « positivité » des pratiques, il devient possible d’en faire l’« archéologie », dont j’ai explicité la méthode (chapitres 1 et 9).

Voilà donc bouclé le cycle de ma thèse. Il a néanmoins fallu en passer par un long diagnostic du champ du projet en urbanisme, dont je vais résumer les principaux résultats. Comme l'écrit Foucault :

« Telle est l'ironie des efforts qu'on fait pour changer sa façon de voir, pour modifier l'horizon de ce qu'on connaît et pour tenter de s'écarter un peu. Ont-ils effectivement conduit à penser autrement ? Peut-être ont-ils permis tout au plus de penser autrement ce qu'on pensait déjà et d'apercevoir ce qu'on a fait selon un angle différent et sous une lumière plus nette. On croyait s'éloigner et on se trouve à la verticale de soi-même¹¹⁵⁹. »

1. Un diagnostic critique du champ du projet

Au moment où j'ai commencé cette thèse, les pratiques de recherche dominantes problématisaient plutôt le projet comme un processus indissociablement social, technique et cognitif, au cours duquel divers acteurs interagissaient, hybridaient leurs savoirs et co-construisaient finalement un projet partagé. Pour espérer éclairer la logique profonde de ces pratiques, la voie la plus prometteuse semblait être l'observation empirique des processus de conception et de réalisation de projets. Le sociologue et l'ethnographe de l'urbanisme devaient ouvrir la « boîte noire » de la fabrication de la ville. Pourtant, l'accumulation de démarches d'observation des pratiques professionnelles de projet ne semblait pas parvenir à dissiper le flou entourant ces pratiques si changeantes, si complexes, toujours plus coproduites et prônant sans cesse l'innovation. Mon intuition fut qu'il y avait entre les pratiques de recherche sur le projet et le flou des pratiques professionnelles un lien profond qu'il fallait explorer. Après une analyse archéologique de l'ensemble des communications émises lors d'un colloque de l'APERAU de 2018 portant sur le projet (chapitre 2), j'ai suivi la voie du concept de « réflexivité » qui semblait faire l'objet d'un consensus large dans le champ, terrain d'entente idéal entre praticiens et chercheurs.

¹¹⁵⁹ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II, L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2019 [1984] p.19

Penser la réflexivité comme un ensemble de pratiques réglées, propres à notre époque

Ma démarche de diagnostic m'a conduit à problématiser le concept de « réflexivité » à l'aune des théories de la « modernité réflexive » développées notamment par Ulrich Beck et Anthony Giddens (chapitre 3). C'est ainsi que s'est amorcé un engrenage tout foucauldien, consistant à étudier la formation des concepts à partir des formes historiques de leur problématisation. Dans mes analyses du champ du projet en urbanisme, j'ai montré que l'aptitude professionnelle à la réflexivité — que l'on aurait tendance à considérer comme ouverte, indéterminée, libre de ses questionnements, essentiellement progressiste — est en fait largement conditionnée par les dispositifs de pouvoir-savoir de la gouvernamentalité contemporaine. Avec du recul et sans l'avoir projeté, il me semble avoir contribué à enrichir la réflexion foucauldienne sur les pratiques de subjectivation, qui ont constitué le dernier axe de travail de Foucault avant sa mort. Il avait commencé à s'intéresser, *via* ses études sur la « sexualité » notamment, à la manière dont nous nous constituons comme sujets à partir des savoirs qui disent la « réalité » dans laquelle nous vivons et des dispositifs gouvernementaux auxquels nous sommes assujettis. En urbanisme, la « réflexivité » semble finalement être le nom donné à un dispositif particulier mêlant chercheurs et praticiens, et commandant la pénétration des exigences gouvernementales — d'un *ethos* développemental en particulier — au plus profond de la conscience professionnelle des individus.

Le « dispositif de réflexivité » en urbanisme

Ce que j'ai appelé le « dispositif de réflexivité » de l'urbanisme trouve sa source dans les années 1960, à l'époque où l'État planificateur et aménageur demande aux chercheurs en sciences sociales, en sociologie tout particulièrement, de l'aider à peaufiner ses modèles de prévision du développement urbain (chapitre 6). A la fin des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970, une forme de réflexivité permanente sur les pratiques planificatrices et urbanistiques de l'État s'institutionnalise, à travers le développement rapide de la recherche incitative. Dans l'après-mai 1968, le dispositif de réflexivité prend une forme surprenante, fondée sur la coopération d'une élite planificatrice en pertes de repères et d'une jeune recherche marxiste critiquant radicalement la direction monopolistique prise par la production de la ville. Dans les années 1970, tandis que les dimensions les plus disciplinaires de la gouvernamentalité des Trente Glorieuses sont critiquées de toute part, la recherche urbaine contractuelle

s'effondre. C'est à cette époque que le mouvement du Projet urbain, s'inspirant du renouveau de la pensée et de la pratique urbanistiques en Italie, commence à prendre de l'ampleur (chapitre 7). J'ai montré que ce mouvement, largement le fait d'architectes, possédait une dimension critique forte vis-à-vis du processus de gouvernementalisation de l'urbanisme, ininterrompu depuis le début du XXe siècle. C'est une culture de l'*homo faber* qui fait retour : tentative de refonder une discipline artisanale de la fabrication de la ville, problématisant plus particulièrement la « forme urbaine » où se joue l'articulation des modes de vie du passé et de la modernité. Les penseurs et praticiens du Projet urbain s'en prennent d'abord et avant tout à la ville moderniste, mais ils dénoncent plus largement la confusion, dans les pratiques de l'État urbaniste des Trente Glorieuses, des savoirs et savoir-faire de la fabrication de la ville avec les enjeux de gestion des processus socio-économiques de la croissance. Néanmoins, dès les années 1980, à la faveur notamment de la décentralisation, un processus de regouvernementalisation des pratiques de projet urbain se met en œuvre (chapitre 8). Le dispositif de réflexivité reprend de plus belle, notamment *via* le vaste programme nommé « Urbanisme et Technologies de l'Habitat » (UTH), associant dans une même politique nationale de recherche le Plan Urbain et le Plan Construction Architecture. Ce programme servira de courroie de transmission d'un *ethos* développemental à tous les professionnels du champ, qu'il s'agisse des techniciens des collectivités territoriales, des entreprises du BTP ou des praticiens du secteur privé. Expérimenter, innover, s'évaluer, rationaliser, apprendre à coopérer, se réorganiser, penser pour les usagers, penser durable, concerter, anticiper, intégrer par concourance, manager : au total, la réflexivité collective organisée par l'État aura permis de marginaliser, ou plutôt de circonscrire les pratiques de projet héritées du mouvement du Projet urbain, et de diffuser largement une conception du projet organisationnelle, procédurale et développementale.

A partir des années 1990, la thématization académique de la « réflexivité » vient en renfort de l'injonction réflexive faite aux professionnels, à une époque où les analyses de certains grands sociologues et philosophes sur la « modernité réflexive » (Giddens, Beck) questionnent la réflexivité particulière que les sciences sociales instillent dans la société. La thématization de la réflexivité a donc une fonction « stratégique » : légitimer l'approfondissement du dispositif de réflexivité. Par-delà les différences d'approches, la réflexivité apparaît comme un horizon de progrès pour les pratiques, auquel la recherche peut apporter sa contribution, grâce au recul permis par sa neutre observation des pratiques. Les démarches d'observation inspirées des sciences sociales, au lieu d'être remises en question, sortent au contraire renforcées dans les années 2000.

Ce que produit le dispositif de réflexivité en urbanisme : un changement indécidable

Le dispositif de réflexivité s'appuie sur les louables désirs de réforme de tout un chacun pour alimenter un processus de changement permanent indécidable. La *nécessité* du changement pour la gouvernamentalité contemporaine a été perçue assez tôt par les planificateurs. Dès 1964, Claude Gruson, alors directeur de l'INSEE, pose clairement les enjeux à la Société française de sociologie : pour continuer à prospérer, il faudra innover de plus en plus, partout, tout le temps, et il faudra bien que les gens s'adaptent. Les sociologues pourraient-ils aider les planificateurs à mieux comprendre les comportements des individus face au changement, afin de fluidifier cette permanente réadaptation ? Les éminents sociologues présents sont passablement outrés par la demande : leur rôle n'est pas de faire de l'ingénierie sociale. Néanmoins, ils peuvent bien apporter une prise de recul salutaire à l'État sur ses pratiques de planification et d'aménagement. Ainsi s'amorça l'ère du changement par la réflexivité : si l'on ne peut pas forcer les gens à s'adapter à un changement planifié, on peut « faire en sorte que les acteurs sociaux se transforment eux-mêmes et par eux-mêmes¹¹⁶⁰. »

Presque soixante ans après l'exposé de Gruson, on peut dire que la machine à changer tourne à plein régime, cautionnée par la thématization de la « réflexivité » dans le champ académique. Le problème est que l'institutionnalisation de la réflexivité, qui prend aujourd'hui des formes de plus en plus diffuses (recherche-action, CIFRE, recherche impliquée, R&D...), produit beaucoup plus de remises en question que de certitudes — cela était déjà très bien perçu par Giddens et Beck à la fin des années 1980. Par ailleurs, la réflexivité débridée génère l'impression que l'on est toujours à court de savoirs plus spécialisés, induisant un double processus de spécialisation technique et de complexification organisationnelle des projets (chapitre 8). Si bien qu'il devient difficile de *concevoir* un projet, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire d'avoir en tête une image évolutive de l'objet que l'on cherche à fabriquer. Cela semble obliger à une forme de lâcher-prise, particulièrement douloureuse pour l'*homo faber*, obligé de s'en remettre à la vertu des *process* — ou des « bonnes pratiques », qui ont l'avantage de court-circuiter une réflexion trop complexe.

¹¹⁶⁰ Viviane Claude, *Faire la ville*, op. cit., p.213

Étant donné ce rôle central du changement dans la gouvernementalité contemporaine, et dans l'urbanisme gouvernementalisé en particulier, il paraît légitime de se demander quel genre de monde « durable » nous pouvons véritablement construire dans ce contexte. Dans le chapitre 8, j'ai notamment proposé une lecture critique de « l'urbanisme temporaire », en montrant combien il différerait du sens de la « durabilité » qu'Arendt associe à *l'homo faber*. Quoiqu'il ait sans doute des vertus, l'urbanisme temporaire ne doit-il pas surtout son succès à sa facile absorption dans le processus de renouvellement permanent exigé par la gouvernementalité ? C'est peut-être à ce niveau-là, sur le plan de la « durabilité » de la maison des hommes, que la perte de la culture de *l'homo faber* est la plus dommageable.

L'impossible réflexion épistémologique sur les pratiques de projet en urbanisme

La dernière partie de la thèse permet de saisir que, sous les effets visibles, *positifs*, du dispositif de réflexivité — en particulier le changement permanent et le flou tout aussi permanent qui lui est corrélé —, un processus invisible a cours, qui procède moins par transformation que par impossibilisation : un « travail du négatif¹¹⁶¹ », pour reprendre l'expression d'un psychanalyste. Il y a *forclusion*¹¹⁶² de la possibilité, pour les professionnels, de prendre du recul sur leurs propres pratiques hors du dispositif de réflexivité. Or, à mesure que les pratiques professionnelles deviennent plus coproduites, partagées, hybrides, les savoirs et savoir-faire des praticiens traditionnels de l'urbanisme deviennent plus flous, voire suspects. Sommés d'être « réflexifs » et en perte de repères disciplinaires, les praticiens se tournent de

¹¹⁶¹ André Green, *Le travail du négatif*, Paris, Les Éditions de minuit, 2011 [1993]

¹¹⁶² Nous donnons à cette notion, d'origine psychanalytique (Lacan), le sens que lui confère la philosophe Judith Butler dans le cadre de ses analyses des mécanismes d'exclusion opérés par le discours dominant de la matrice hétérosexuelle obligatoire. Butler reconceptualise la notion de forclusion en la dépsychologisant. Elle devient ainsi un outil d'analyse logique appréhendable en termes de *possibilités*. Certaines formulations de Butler dans *La Vie psychique du pouvoir* sont éclairantes à cet égard : (Nous traduisons) « [...N]ous pourrions comprendre la force de cet accomplissement [hétérosexuel] comme exigeant l'abandon de tout attachement homosexuel ou, de manière peut-être plus incisive encore, comme préemptant la possibilité d'un attachement homosexuel, une forclusion de possibilité qui produit une compréhension de l'homosexualité comme passion invivable et deuil impossible¹¹⁶². » (Judith Butler, *The Psychic Life of power, Theories in Subjection*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p.135) La portée heuristique d'un tel déplacement de la notion de forclusion comme *préemption de possibilités* est remarquable. Butler pose ainsi les bases d'une formalisation logique du concept, lui donnant une pertinence analytique bien au-delà du champ psychanalytique et de celui des études de genre. Un discours — au sens foucauldien d'un ensemble d'énoncés reliés entre eux par certaines règles de formation systématiques — peut forclure un élément du réel c'est-à-dire préempter la possibilité même de tenir un discours sur cet élément. Par exemple, dans le cas de la forclusion de l'homosexualité dans la matrice hétérosexuelle obligatoire, la représentation d'un mode d'attachement homosexuel est impossibilisée. Pas seulement interdite : impossible. Alors, si des pratiques homosexuelles s'affichent dans l'espace public, ces comportements, dont la possibilité logique est préemptée, apparaîtront comme variablement inintelligibles, insensés, non viables voire même *délirants*.

plus en plus, par eux-mêmes, vers la recherche afin de mieux se comprendre et se transformer. Et la recherche leur tend un miroir¹¹⁶³. Le dispositif de réflexivité exclut, non pas explicitement mais *de facto*, du fait de la prépondérance des démarches d'*observation* des acteurs et de l'action, la réflexion épistémologique sur les pratiques professionnelles. Ce faisant, une certaine conception sociologisée, processuelle voire procédurale des pratiques de projet se répand, par rapport à laquelle il devient difficile d'être critique (chapitre 8). Par ailleurs, ces évolutions sont assez facilement absorbables par la gouvernementalité développementale, qui promeut le changement permanent dans tous les domaines d'activité, par la diffusion maximale d'instruments de pilotage de l'action de type (ré)organisationnels et stratégiques.

Les verrous épistémologiques du changement véritable

La forclusion de la réflexion épistémologique sur les pratiques de projet accompagne et renforce un phénomène d'enclavement des activités de diagnostic au cours des projets, comme nous l'avons vu dans le chapitre 10. À favoriser l'embrayage sur l'action, la co-construction des « enjeux » de projet, la réflexion stratégique, on tend à déconsidérer l'importance du diagnostic, et à ne plus remettre en question ses méthodes. Dans l'analyse que j'ai menée d'un diagnostic professionnel réalisé dans le cadre du NPNRU, j'ai mis au jour que les règles de formation discursive mises en œuvre par les professionnels étaient pourtant critiquables : elles évacuent la formulation du « problème » à traiter dans les quartiers en réalisant plutôt une sorte de bilan de santé global, fondé sur la comparaison systématique à des normes statistiques ou sociales. Cette approche nommée « diagnostic » est très loin d'un diagnostic médical de type étiologique, mettant en œuvre une démarche de recherches de causes à un ensemble de symptômes. Si, collectivement, on se désintéresse de l'épistémologie des pratiques de diagnostic, alors on risque de se heurter toujours à une forme d'inertie des pratiques de projet derrière les apparences d'une innovation foisonnante. Pour opérationnaliser un changement véritable des méthodes de l'urbanisme (face aux enjeux de la transition écologique par exemple), il est nécessaire de s'intéresser aux règles de construction discursive des projets, afin de transformer en profondeur leur positivité.

¹¹⁶³ Un numéro des Annales de la recherche urbaine de 2008 s'intitule ainsi, de façon très révélatrice : « L'expertise au miroir de la recherche ».

2. L'art de diagnostiquer le Réel

Dans la dernière partie, je me suis demandé comment retrouver le potentiel critique de la culture de l'*homo faber*, dans un champ urbanistique irrémédiablement transformé par le dispositif de réflexivité. Aujourd'hui, il serait probablement aberrant d'en appeler au retour d'une des anciennes élites de l'urbanisme, qu'il s'agisse des ingénieurs ou des architectes. On ne peut pas faire comme si l'histoire ne nous avait pas montré, d'une part, certaines de leurs limites respectives et, d'autre part, comme si les problèmes de « développement urbain » n'avaient jamais été posés. Certes, cette manière de problématiser la fabrication de la ville est fondamentalement liée à la gouvernementalité — gouvernementalité développementale plus spécifiquement — mais cette problématique fait maintenant partie de la réalité sociale dans laquelle nous évoluons : on ne combat pas une nouvelle idole en avançant que les anciennes étaient plus plaisantes. Un des enjeux principaux de la régénération de l'*homo faber* aujourd'hui consiste dans la reconquête d'une autonomie disciplinaire vis-à-vis des injonctions de l'urbanisme gouvernementalisé : retrouver la capacité de résistance que seule la maîtrise d'un « art » peut assurer. Ma recherche me conduit à penser que le plus grand potentiel pour reconstruire un tel art se trouve dans les pratiques de diagnostic. Sans doute n'est-ce pas sans raison que ces pratiques se trouvent forcloses, doublement enclavées aujourd'hui : une première fois à l'intérieur même des pratiques professionnelles qui tendent à dévaloriser le diagnostic au profit de la stratégie et du passage à l'action ; une seconde fois par le dispositif de réflexivité qui exclut les réflexions d'ordre épistémologique sur ces pratiques. N'est-ce pas parce que le potentiel critique de l'art du diagnostic est trop dangereux pour l'urbanisme gouvernementalisé ?

Dans le tout dernier chapitre, j'ai effleuré les théories du *care*, en envisageant qu'elles puissent peut-être nous permettre de penser différemment les pratiques urbanistiques à partir du paradigme de la vulnérabilité. Ces théories possèdent peut-être un potentiel beaucoup plus vaste pour repenser les pratiques de diagnostic en urbanisme.

A l'origine des théories du care : une écoute sensible aux « voix différentes »

A l'origine des théories du *care*, il y a une psychologue, Carol Gilligan, qui, au début des années 1980, a su *écouter différemment* la voix *différente* d'une petite fille s'exprimant sur

des questions de morale¹¹⁶⁴. Le cas d'Amy est présenté par Gilligan comme paradigmatique. Dans la suite, l'ouvrage montre que le type de raisonnement d'Amy n'est pas une pensée particulière mais qu'on la retrouve, à divers degrés, chez un très grand nombre de femmes. Dans un passage fameux, que je vais évoquer rapidement, Gilligan réinterprète les résultats d'une expérience menée auprès d'adolescents par un psychologue reconnu, Lawrence Kohlberg, afin d'évaluer le développement moral des adolescents. Gilligan s'attarde sur deux cas, celui d'Amy et celui de Jake. Elle et lui sont « intelligents, vifs et s'expriment dans un langage clair et net ». Ils savent résister « aux stéréotypes faciles des rôles sexuels puisque Amy voulait devenir une scientifique et que Jake préférerait l'anglais aux mathématiques¹¹⁶⁵. » Tous deux doivent résoudre un dilemme moral :

Dans ce dilemme, un homme, Heinz, se demande s'il doit ou ne doit pas voler, pour sauver la vie de sa femme, un médicament qu'il n'a pas les moyens d'acheter. La méthode standard d'interview de Kohlberg consiste à poser la question : « Est-ce que Heinz devrait voler le médicament ? », après avoir décrit le dilemme (sa situation difficile, la maladie de sa femme, le pharmacien qui refuse de baisser son prix¹¹⁶⁶). »

Jake n'a aucune hésitation : Heinz doit voler le médicament. Il résout le dilemme comme Kohlberg l'avait prévu, en le problématisant comme un conflit entre deux valeurs, la propriété et la vie. Il perçoit la priorité logique de la vie et utilise cette logique pour justifier son choix.

Amy raisonne différemment. Elle semble s'engluer dans des considérations pratiques qui l'empêchent d'opérer l'abstraction nécessaire au repérage du conflit des valeurs attendu par Kohlberg. Elle dit par exemple :

« Eh bien, je ne pense pas [que Kohl devrait voler]. Il y a peut-être d'autres moyens de s'en sortir, sans avoir à voler le médicament : il pourrait emprunter l'argent, par exemple. Mais il ne devrait vraiment pas voler et sa femme ne devrait pas mourir non plus¹¹⁶⁷. »

Ou encore :

« S'il volait les médicaments, il sauverait peut-être la vie de sa femme, mais alors il risquerait d'aller en prison. Si sa femme retombait malade par la suite, il ne serait plus en mesure de lui procurer le médicament et la vie de sa femme serait de nouveau en

¹¹⁶⁴ Carol Gilligan, *Une Voix différente. La morale a-t-elle un sexe ?* Paris, Flammarion, Collection Champs Essais, 2019 [1982]

¹¹⁶⁵ *Ibid.*, p.44

¹¹⁶⁶ *Ibid.*

¹¹⁶⁷ *Ibid.*

*danger. Ils devraient discuter à fond du problème et trouver un moyen de réunir l'argent*¹¹⁶⁸. »

L'entretien de Kohlberg avec Amy mène finalement à une impasse. Kohlberg reformule les questions pour aider Amy à percevoir la structure logique du dilemme moral mais celle-ci résiste. Néanmoins, elle commence à perdre confiance, pressentant que ses réponses sont « fausses ». Finalement, Kohlberg sera amené à considérer que le degré de développement des jugements moraux d'Amy est nettement inférieur à celui de Jake : Amy donne l'impression d'être incapable de s'abstraire de raisonnements concrets pour résoudre rationnellement des dilemmes moraux, qu'elle manque de recul critique par rapport à l'autorité, qu'elle est naïve, immature, émotionnellement dépendante des autres. Gilligan signale que, pourtant, la manière dont Amy se décrit, n'est pas du tout concordante avec ces traits de caractère : elle est plutôt sûre d'elle-même, de ses convictions, de ses facultés, confiante de pouvoir accomplir de belles choses dans sa vie. Selon Gilligan :

*« Le monde qu'elle connaît est toutefois différent de celui que reflète la construction de Kohlberg du dilemme de Heinz. Son monde est peuplé de relations humaines et de vérités psychologiques, un monde où la prise de conscience des rapports entre les individus donne lieu à une reconnaissance des responsabilités que l'on a l'un envers l'autre, à une perception de la nécessité de répondre aux besoins d'autrui. [...] Les jugements d'Amy contiennent les préceptes essentiels à une éthique fondée sur la préoccupation [care] d'autrui, comme les jugements de Jake reflètent la logique intrinsèque d'une approche du dilemme par la justice*¹¹⁶⁹. »

Ainsi, reprenant le matériau produit par Kohlberg, Gilligan donne une interprétation beaucoup plus positive de la pensée d'Amy. Il y a selon elle, en effet, un biais interprétatif dans l'expérience de Kohlberg.

Renouveler le schème réalitaire

Dans le chapitre 7, j'ai montré que la gouvernementalité développementale était associée à un schème spécifique, lié à l'apparition des sciences de l'homme au XIXe siècle. Il s'agit du schème réalitaire. Je l'ai défini comme un rapport au monde où la *réalité* des processus sociaux devient un principe de critique des représentations que les hommes se font d'eux-

¹¹⁶⁸ *Ibid.*

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, p.53

mêmes, de la société, de leur action individuelle et collective. Ce schème réalitaire produit une critique particulière : un effet de « redoublement¹¹⁷⁰ » systématique des activités humaines. Il y a d'abord ce que les hommes disent et font une première fois et, dans un second temps, ce que l'observation empirique révèle qu'ils ont *réellement* dit et fait. Cela produit une dynamique de démystification permanente : l'observation empirique conduit à remettre en question les institutions sociales, les valeurs qu'elles mobilisent, leurs principes d'organisation et de fonctionnement, les systèmes de savoir sur lesquels elles s'appuient... En même temps, cette démystification alimente l'inépuisable réformisme dont nous avons vu les ambivalences — *n'abandonnons pas nos belles valeurs, mais transformons-nous encore et encore pour être à la hauteur*. Dans une version plus directement managériale, le schème réalitaire est au principe de la rationalité stratégique et de la réflexion organisationnelle : la stratégie consiste à penser le développement urbain en fonction de la réalité des atouts et des faiblesses, des opportunités et des menaces d'un territoire ; l'organisation est une perpétuelle remise en ordre de bataille en fonction des changements d'objectifs et des fluctuations contextuelles.

Les réflexions autour de l'éthique du *care* peuvent nous permettre de reproblématiser le schème réalitaire au profit d'une critique de l'urbanisme gouvernementalisé.

Que souligne Gilligan lorsqu'elle réinterprète les réponses d'Amy ? D'abord que le caractère concret de la réflexion d'Amy n'est pas le signe d'une incapacité à l'abstraction mais d'une résistance à la simplification qu'implique toute abstraction. Dans ce que Kohlberg interprète comme une obstination à ne pas comprendre les enjeux du dilemme, Gilligan pointe qu'il s'agit en fait d'une résistance de la petite fille à jouer le jeu de Kohlberg. Quelque chose en elle refuse, même à titre d'expérience de pensée, de rentrer dans la logique d'abstraction que souhaite lui faire emprunter le psychologue. Pourquoi cela ? Parce qu'elle essaie d'anticiper toutes les conséquences perverses qu'un tel raisonnement abstrait pourrait avoir en réalité. La logique qu'elle tente de faire valoir est concrète. En somme c'est une pensée réaliste, qui n'accorde qu'une confiance modérée aux principes idéalistes. Corollaire de cela : si, aux yeux d'Amy, les droits fondamentaux et les grands principes rationnels n'ont pas une force suffisante, dans la réalité, pour que tout le monde les respecte, est-il irrationnel de sa part de chercher un autre principe qui puisse garantir le respect de la justice ? Sa réponse, c'est la force des liens humains. Ce que Kohlberg interprète comme un manque d'autonomie intellectuelle

¹¹⁷⁰ Expression de Foucault dans *Les Mots et les choses*.

est une réponse aux déficiences réelles des principes abstraits. Au fond, Amy croit davantage à la force des liens humains pour garantir la morale que des droits abstraits garantis par le droit.

Gilligan notera ailleurs que les adolescentes développent, au cours de leur socialisation, une conscience aiguë du fait que les théories et les grands concepts peuvent être aliénants, c'est-à-dire dissimuler une réalité très différente de ce qu'ils promeuvent. Comme elle l'écrit :

« [*..L]es filles, à l'adolescence, ont acquis une plus grande expérience et aussi une capacité cognitive à percevoir et à réfléchir au fossé entre la façon dont les choses sont et la façon dont on dit qu'elles sont : une disparité entre ce qu'elles savent par l'expérience et ce qui est construit socialement comme « réalité ». [...] L'importance de la voix des femmes repose alors sur le fait que ces dernières, pour des raisons qui ont à voir avec la séquence temporelle de leur initiation, sont plus aptes à reconnaître l'histoire patriarcale comme une construction fallacieuse de la réalité, une distorsion de l'expérience humaine, fautive à la fois dans sa représentation des hommes et des femmes, et à dire ce qu'elle est¹¹⁷¹. »*

Néanmoins, assez rapidement confrontées à des personnes et des institutions qui, systématiquement, dévalorisent leur mode de rapport au monde et leur pensée, les petites filles et les adolescentes finissent par taire cette voix différente, quitte à tomber dans un pur conformisme¹¹⁷².

Le potentiel le plus critique du *care* se trouve peut-être là : dans un rapport au monde qui, par expérience, ne croit pas trop aux grands principes, aux discours mythologiques et aux belles valeurs. A l'aliénation dans des idées auxquelles seuls les « gagnants » d'un système

¹¹⁷¹ Carol Gilligan, « Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé » in : Patricia Paperpan et Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres, op.cit.*, p.47

¹¹⁷² Une critique a été faite à Gilligan, plus ou moins à raison : sa pensée conduirait à essentialiser une morale qui serait spécifiquement féminine. Gilligan s'en est beaucoup défendue par la suite en précisant que la morale du *care*, qu'elle a identifiée dans ses interactions avec des femmes, n'est pas proprement féminine mais relève davantage d'un certain positionnement imposé aux femmes dans la société depuis leur petite enfance. Cette réflexion-là a été poursuivie par d'autres, qui ont constaté que le contenu de l'éthique du *care* tel que décrit par Gilligan se retrouve effectivement dans d'autres groupes sociaux. Ces groupes ont la particularité d'être dominés dans le monde social. Ainsi Joan Tronto, une autre théoricienne du *care* américaine, écrit-elle : « [*..D]es études circonstancielles suggèrent fortement que les conceptions morales des membres des groupes minoritaires aux Etats-Unis sont probablement mieux caractérisées par une éthique du care que par une éthique de la justice. Les discussions de Robert Coles (1977) avec les enfants chicanos, esquimaux et indiens, ont mis en évidence, par exemple, leurs fréquentes critiques contre les Anglo-Américains, pour leur inattention aux véritables problèmes moraux et leur manque d'intérêt pour autrui ou pour le sort de la terre. De manière similaire, John Langston (1980) révélait, dans sa description du noyau de la culture noire, que les Noirs expriment fréquemment des préoccupations morales similaires. » (Joan Tronto, « Au-delà d'une différence de genre. Vers une théorie du care » in : Patricia Paperpan et Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres, op.cit.*, p.56)*

peuvent croire en toute bonne foi, répond l'ancrage dans la réalité — ou plutôt dans le Réel¹¹⁷³. Plutôt qu'une dynamique réformiste reconduisant l'illusion de l'accessibilité d'idéaux en réalité toujours bafoués, une attitude de *care* véritable est sensible aux « voix différentes » et ne cherche pas à les réduire pour les faire rentrer dans un cadre prédéfini. Elle entend leur potentiel critique vis-à-vis des valeurs dominantes et de leur pouvoir aliénant. Cela passe notamment par une déconstruction systématique de la vision de l'individu qui fonde nos sociétés libérales : contre le mythe de l'individu autonome, en bonne santé, conquérant, rappeler la place de la vulnérabilité dans le monde réel. Nous avons vu que la métaphore de l'individu libéral était présente dans les pratiques de diagnostic urbanistique contemporaines, notamment lorsqu'il s'agit, à partir d'une analyse AFOM de définir une « vocation » pour les quartiers (chap.10).

Mais cela va plus loin.

Se mettre à l'écoute du Réel

Il faut apprendre à voir et écouter le Réel qui déborde du cadre rassurant de cette construction sociale dite « réalité ». Soulignons que la mise au jour de la « voix différente » d'Amy par Gilligan impliquait en fait déjà une attitude de *care* de la part de cette dernière, attitude finalement toute scientifique : se mettre à l'écoute de ce qui perturbe nos propres cadres d'analyse. Cela permet de questionner par exemple, comme je l'ai fait, une approche de diagnostic multithématique consistant à aborder un territoire à partir d'une grille de thématiques prédéfinies, et privilégiant ensuite une méthode de comparaison avec diverses normes statistiques ou sociales.

Une attitude de diagnostic ne doit-elle pas envisager les territoires à diagnostiquer — *a fortiori* quand il s'agit de territoires qui ont été identifiés comme « problématiques » par la puissance publique, et lorsqu'on sait par expérience que les méthodes normalisatrices qu'on y a appliqué jusque-là sont peu probantes — comme des *symptômes* de notre propre incapacité à comprendre quel est le « problème » en jeu ? A partir de là, tout l'enjeu du diagnostic repose sur l'élucidation de ce problème vapoureux auquel on voudrait s'empresser de répondre. Cela

¹¹⁷³ La conceptualisation de la différence entre Réel et réalité est de Jacques Lacan mais on la trouve en germe dans la citation précédente de Gilligan. La réalité est une construction sociale qui nous permet de vivre dans le Réel, qui est en fait, pour faire court, la réalité brute, non assimilée, non décodée par notre système perceptif et cognitif. Parfois, le Réel peut néanmoins se réinviter dans la réalité : on fait alors l'expérience de l'angoisse. Mais il se signale aussi par des sensations d'incohérence, de bizarrerie, des symptômes étranges que l'on ne parvient pas à expliquer.

passer par l'écoute de la différence des territoires, des voix qui en émergent, des critiques qui sont parfois proférées à propos des pratiques urbanistiques — et ce afin de réinterroger nos méthodes d'action.

Il y a quelques années, à propos de la question de la « réversibilité » des aménagements urbains, Alain Bourdin écrivait :

« Les cadres d'analyse figés ou les théories admises se révèlent souvent peu efficaces ou totalement inadaptés. Vouloir agir sur des situations périurbaines très diverses en appliquant systématiquement les outils classiques d'aménagement de la ville dense constitue par exemple une erreur de méthode. Il devient alors essentiel de trouver le bon angle d'approche, autrement dit de formuler les bonnes questions. Or cette démarche diffère profondément de celle qui consiste à trouver des réponses¹¹⁷⁴. »

Selon Bourdin, un des premiers enjeux pour la pratique urbanistique consiste à assumer « une démarche proche du diagnostic médical ou de l'enquête judiciaire dans leur version “pure”, donc une démarche abductive¹¹⁷⁵ ». Cela implique une attitude diagnostique qui cherche d'abord à « construire ses ignorances », par le repérage et la formulation des « énigmes » qui méritent qu'on leur porte attention. Dans le diagnostic urbanistique que j'ai analysé, cela consisterait d'abord à définir précisément le « problème » que le projet cherche à résoudre, plutôt que d'appliquer aux quartiers une série de tests de normalité, comme cela a été montré dans le chapitre 10.

Armer la réflexion épistémologique et méthodologique sur les démarches de diagnostic et la logique abductive

Je pense qu'il existe un lien, restant encore largement à élucider, entre l'aptitude au *care*, l'écoute des différences, la capacité à diagnostiquer ce que nos systèmes de croyances, de valeurs, de savoirs excluent de la « réalité », et la possibilité de développer de nouvelles modalités d'intervention originales, concrètes, respectueuses de tous et aussi, sans doute, de notre environnement. Il y a un enjeu à armer épistémologiquement, méthodologiquement cet autre mode d'être au monde, à la réalité. Cela ne passe-t-il pas par une meilleure compréhension de la logique véritable du diagnostic, la logique abductive ?

¹¹⁷⁴ Alain Bourdin, « La ville réversible : une question d'épistémologie pour l'urbanisme », *op.cit.*, p.188

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p.192

La démarche de diagnostic que j'ai développée tout au long de cette thèse peut contribuer à la réflexion sur les spécificités d'une telle logique, qui prend pour objet les faits étranges, les choses inexplicables, les symptômes du présent afin d'en proposer une hypothèse d'explication crédible. Cette attitude peut opérer à deux niveaux :

- Au niveau des démarches professionnelles de diagnostic en urbanisme qui, à condition d'être pensées sur de nouvelles bases, pourraient permettre de refonder une capacité critique collective contre les fausses évidences d'une positivité urbanistique fondamentalement normalisatrice ;
- au niveau plus général du « diagnostic du présent », soit cette démarche d'origine foucauldienne que j'ai menée tout au long de cette recherche, visant à faire l'archéologie critique de nous-mêmes, de nos problématisations de la réalité, de nos méthodes de production de savoir et de leurs liens avec la gouvernamentalité. Cette démarche pourrait être reprise au-delà du champ de l'urbanisme.

3. Un nouveau rapport éthique des professionnels du savoir à la gouvernamentalité : la *parrêsia*

Une attitude rêtive face aux injonctions gouvernementales

La sortie de *Les Mots et les choses*, ouvrage dans lequel Foucault décrit l'invention récente de l'« homme » et envisage sa mort possible, provoqua un tollé dans l'intelligentsia parisienne, en partie parmi les penseurs existentialistes et marxistes, comme le rapporte Frédéric Gros¹¹⁷⁶. Car il y avait en germes, dans cet ouvrage, une critique de tous les grands récits fondés sur une dialectique historique censée libérer l'homme. Après *Les Mots et les choses*, l'humanisme devient suspect. Sartre s'insurge : « C'est le marxisme qui est visé. Il s'agit de constituer une idéologie nouvelle, le dernier barrage que la bourgeoisie puisse encore dresser contre Marx. » Godard, dans *La Chinoise*, « fait pleuvoir des tomates sur le manifeste odieux d'un structuralisme antirévolutionnaire et néo-capitaliste¹¹⁷⁷ » — *Les Mots et les choses*, donc.

¹¹⁷⁶ Frédéric Gros, *Michel Foucault, op.cit.*

¹¹⁷⁷ *Ibid.*, p.49

Les temps ont changé, l'existentialisme et la pensée néo-marxiste ne sont plus aussi influents. Mais un vent de révolte souffle sur l'époque contemporaine, se nourrissant d'un diagnostic d'urgence à agir sur de nombreux fronts : conséquences dramatiques du changement climatique, inégalités socio-économiques croissantes, menaces sur les acquis sociaux, signes d'une crise de la représentation démocratique... Un nouvel humanisme tend à lier ensemble tous ces sujets, les présentant comme fondamentalement liés : la transition sera indissociablement sociale et écologique, impliquant un renouveau démocratique. On retrouve très fortement ces orientations en urbanisme : qui met en doute qu'il faille innover au service de modes de vie plus durables, et que la participation puisse servir de laboratoire à une réinvention de la démocratie ?

Face à ce nouvel humanisme, les réflexions que j'ai développée dans cette thèse peuvent, comme *Les Mots et les choses* à leur époque, sembler intempestives, à contre-courant voire rétrogrades. Oui, je critique la fonction trouble des sciences sociales dans le champ. Oui, je dénonce les ambivalences de la « réflexivité », vertu existentialiste par excellence. Oui, je suspecte que les démarches participatives, pour vertueuses que soient les intentions qui les portent, aient surtout pour fonction, au sein de l'urbanisme gouvernementalisé, de rendre les pratiques procédurales et de créer une forme d'assentiment au changement. Oui, j'affirme que repenser les pratiques professionnelles de diagnostic en urbanisme est aussi — si ce n'est plus — important que l'invention tous azimuts de « solutions » à des problèmes mal posés. Oui, je pense qu'il est crucial de consacrer du temps à la critique épistémologique patiente des savoirs académiques et pratiques en urbanisme, quitte à ce que cela ne débouche pas immédiatement sur des perspectives d'action. Que pleuvent les tomates.

Heureusement, j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur les tout derniers travaux de Foucault pour penser mon propre positionnement éthique dans le monde contemporain. Il aura fallu plus de quinze ans à Foucault, après *Les Mots et les choses*, pour théoriser son éthique de travail — et seulement indirectement. Dans ses derniers écrits, il développe longuement le thème de la *parrêsia* en Grèce Antique, cherchant à souligner la spécificité de cette pratique du « dire vrai », du franc-parler, qu'il renomme le « courage de la vérité ». La *parrêsia* désigne, à l'origine, le droit de tout citoyen athénien de s'exprimer librement dans la Cité. Mais Foucault montre que le sens de la notion a évolué, notamment au IV^e siècle avant JC. S'appuyant sur des écrits de Platon, Xénophon, Isocrate, Foucault montre que la notion se généralise alors, se détachant du même coup de son ancrage dans la démocratie athénienne :

« [...C]e risque de dire vrai dans le champ politique n'apparaît plus simplement comme liée au fonctionnement, et au fonctionnement exclusif de la démocratie. La *parrêsia*

trouve son lieu, ou plutôt elle a à se faire place dans différents régimes, que ce soit des régimes démocratiques ou des régimes autocratiques, oligarchiques, monarchiques. Les souverains comme le peuple ont besoin de la parrêsia. Et les bons souverains [...] doivent faire place à ce dire-vrai de leurs conseillers, tout comme les peuples sages écoutent comme il faut ceux qui, devant eux, usent de la parrêsia¹¹⁷⁸. »

La *parrêsia* va de plus en plus être problématisée comme la vertu cardinale du conseiller du prince. Celui-ci doit prendre le risque de dire à ce dernier ce qu'il considère être la vérité sur lui et sur sa pratique¹¹⁷⁹. La *parrêsia* est en même temps une interpellation du souverain qui, s'il est un bon gouvernant, doit être capable d'entendre la parole du parrêsiasite sans exercer de représailles. Ainsi, dans la réflexion grecque du IV^e siècle, la *parrêsia* n'est plus fondamentalement liée à la démocratie. Elle est une pratique témoignant surtout de la qualité de la liberté de penser dans un régime. La *parrêsia* ne peut-elle pas alors constituer le modèle éthique des professionnels du savoir contemporains, dans un régime comme le nôtre qui est certes une démocratie mais qui est *aussi*, et probablement irrémédiablement, une *technocratie* ?

Les professionnels, les techniciens, les consultants, les chercheurs ne sont sans doute pas des garants de la démocratie. Mais ont-ils vocation à l'être ? À notre sens, ils se doivent surtout d'être les garants d'autre chose, fondamental dans tout régime qui se veut pluraliste : la *parrêsia*. Et dans un champ de savoirs et de pratiques comme l'urbanisme, dont j'ai montré à quel point il s'était moulé, *via* le dispositif de réflexivité, dans les cadres de la gouvernementalité contemporaine, il y a un enjeu tout particulier pour les chercheurs, *a fortiori* pour ceux s'appuyant sur les sciences sociales, à problématiser leur propre positionnement vis-à-vis de la gouvernementalité. À partir de ses analyses de la *parrêsia*, Foucault finit par problématiser une éthique philosophique moderne. Celle-ci peut valoir, me semble-t-il, pour toute pensée se plaçant en position de réflexivité par rapport au monde social. Il écrit :

« [...]La philosophie moderne tout comme la philosophie antique, a ou aurait tort de vouloir dire ce qu'il faut faire dans l'ordre de la politique et comment il faut gouverner. Elle aurait tort de vouloir dire ce qu'il en est du vrai ou du faux dans l'ordre de la science. Elle aurait également bien tort de vouloir se donner pour mission la libération ou la désaliénation du sujet lui-même. La philosophie n'a pas à dire ce qu'il faut faire dans la politique. Elle a à être dans une extériorité permanente et rétive par rapport à

¹¹⁷⁸ Michel Foucault, *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France. 1982-1983*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2008, p.277

¹¹⁷⁹ *Ibid.*, p.279

la politique, et c'est en cela qu'elle est réelle. Deuxièmement, la philosophie n'a pas à partager le vrai et le faux dans le domaine de la science. Elle a perpétuellement à exercer sa critique à l'égard de ce qui est leurre, tromperie et illusion, et c'est en cela qu'elle joue le jeu dialectique de la propre vérité. Enfin troisièmement, la philosophie n'a pas à désaliéner le sujet. Elle a à définir les formes dans lesquelles le rapport à soi peut éventuellement se transformer¹¹⁸⁰. »

Un nouveau rapport entre chercheur et praticien, non médié par l'appareil gouvernemental : le modèle épistémologique de la psychanalyse

Jusqu'où cette attitude rêtive envers la politique, en fait plus largement envers la gouvernementalité, peut-elle aller ? Dans quelle mesure peut-on vraiment recréer une extériorité dans un champ si profondément structuré par une réflexivité gouvernementalisée ? Il me semble que, à partir de notre recherche, il devient possible d'envisager un autre modèle de rapports entre chercheurs et praticiens, qui ne soit plus médié par l'appareil gouvernemental. Le modèle épistémologique sous-jacent serait celui de la relation analyste-analysant en psychanalyse. Le chercheur ne serait pas en position de sachant vis-à-vis du professionnel mais simplement dans celle de l'analyste professionnel, possédant un « art » technique de l'analyse des pratiques. Le praticien amènerait ses productions, ses intuitions et ses questions. Le chercheur-analyste l'aiderait à les diagnostiquer.

Peut-être cette proposition répond-elle aux perspectives esquissées par Ulrich Beck dans les toutes dernières pages de la *Société du risque* :

« [...] Il faut garantir institutionnellement ce qui jusqu'ici n'a pu que se frayer péniblement un chemin en luttant contre la domination des intérêts professionnels ou du management d'entreprise : la contre-expertise, la pratique professionnelle alternative, les conflits interprofessionnels et interentreprises sur les risques causés par leurs propres évolutions, le scepticisme refoulé. [...] Permettre l'autocritique sous toutes ses formes ne représente pas un danger, mais vraisemblablement le seul moyen d'identifier avant qu'elle ne se produise l'erreur qui risquerait tôt ou tard de réduire notre univers en cendres. Il est encore trop tôt pour dire précisément quels règlements et quels appuis contribueront à le permettre. On aurait déjà fait beaucoup si l'on avait

¹¹⁸⁰ *Ibid.*, p.326

supprimé les prescriptions qui font des hommes les esclaves de l'opinion de ceux pour qui ils travaillent. Alors il deviendrait possible que les techniciens parlent des expériences qu'ils ont vécues dans les entreprises et des risques qu'ils voient et produisent, au lieu de devoir les oublier en passant la porte de l'usine¹¹⁸¹. »

¹¹⁸¹ Ulrich Beck, *La Société du risque, op.cit.*, p.490-491

ANNEXES

ANNEXE 1 : ARGUMENTAIRE DU COLLOQUE DES 20EMES JOURNEES DE L'APERAU TENU DU 20 AU 22 JUIN 2018, A LILLE : « QUE RESTE-T-IL DU PROJET ? APPROCHES, METHODES ET ENJEUX COMMUNS »

« “Projet”. On se prendrait à rêver d’un monde existant sans ce terme aussi chargé de sens que mécaniquement reproduit et peu questionné. De quoi le projet n’est-il pas le nom, d’ailleurs ? Tantôt ou tout à la fois urbain, métropolitain, de développement (durable), de territoire, agricole, grand, structurant, multi-acteur, multi-dimensionnel, négocié, complexe, emblématique... le projet ne manque pas de qualificatifs. De quoi le projet n’est-il donc pas le nom, d’ailleurs ? Un outil, une catégorie autant qu’un dogme, mais surtout une étonnante métaphore plurielle, dont l’incroyable succès tient entre autres à sa très grande plasticité.

RENOUVELLEMENT

Métaphore, le projet l’est d’abord de l’injonction à la dynamique, au mouvement, tenant à la valorisation sociale de la flexibilité. (Se) mettre en projet : sa très forte valorisation traduit l’impératif constant de renouvellement du capitalisme dans ses phases successives de valorisation et de dévalorisation des espaces. Efficace métaphore de *l’injonction au renouvellement* au point de faire oublier derrière ses promoteurs le fait qu’il puisse aussi être synonyme de survie dans certains espaces et territoires.

CONDITIONS DE L’ACTION

Métaphore également brillante, par ailleurs, le projet l’est aussi des nouvelles *conditions de l’action*, que cette action soit urbaine ou plus largement collective. Son pouvoir est de venir effacer les caractéristiques d’une action dominée par la fragmentation (des acteurs, des enjeux...), les divergences d’intérêts et de temporalités propres à la gouvernance comme processus instable. Plus encore en urbanisme, le projet sous un registre “pragmatique”, est une des manières de sublimer ou (se) rassurer face au contexte de très fortes contraintes économiques exigeant d’avance avec prudence, défiance, d’agir dans un contexte instable, en situation critique. Derrière le projet comme processus permanent se dégage davantage une

figure de style incantatoire permettant d'euphémiser ou de conjurer la généralisation des conditions imposées par des crises successives, dissimulant les épreuves de la construction de “communs”, les incertitudes de conjoncture économique, l'instabilité croissante des conditions de l'action, autant que la vie sociale.

JEUX DE PERIMETRE(S)

Autre métaphore, là encore, d'une bonne échelle en quelque sorte spontanée dont le champ de l'urbanisme et de l'aménagement n'est pas exempt. Il est de coutume de lui prêter les vertus espérées du “local” et d'une “proximité” qui se serait enfin affranchie d'une culture jugée autoritaire et surplombante de la planification étatique.

Telle cette légende couramment reproduite dans le petit monde de l'urbanisme, qu'à une ère forcément dictatoriale de la planification *top-down* aurait succédé l'ère heureuse de “l'urbanisme de projet” de type *bottom-up* celle-ci étant même désormais en passe à son tour d'être périmée à en croire les prophéties technophiles circulant autour du numérique. Mort du projet et règne du tactique, pourrait-on paraphraser, illustrant l'avènement de ses formes “participatives”, “collaborative”, “co-productives”.

Projet c'est d'abord découper : le “projet” renverrait alors à ce petit monde enchanté du local, échelle spontanée parce que périmétrée (en ZAC, en plan de zone...) de par une vieille récurrence du *zoning* allemand du 19^e siècle dont les champs professionnels ont le secret.

Projeter, c'est aussi avoir la prétention d'organiser le territoire, à travers des outils de planification, normatifs et réglementaires, mais aussi prospectifs et projectuels, supports du débat local et qui donnent aussi à voir ce territoire. Le projet de territoire devient alors soit un support de mobilisation pour ses acteurs, où le processus devient au moins aussi important que les représentations.

CERTIFICATION

Dans ces temps d'un urbanisme que l'on dit plus ménager qu'aménageur, animateur plutôt que concepteur, dans un cadre plus large de constellation post-idéologique, injonction avant d'être un outil, un cadre d'action voire une méthode, le projet s'est aussi fait gage de

certification d'un enseignement. Jouant de son ambiguïté autant que de sa proximité avec "l'objet", ou produit architectural (mais aussi paysager), le projet s'exprimerait et s'évaluerait donc sous ses méthodes, ainsi que, là encore, ses figures, images, représentations. Derrière lui se dégageraient des compétences à lire, analyser, raconter des histoires de territoires autant qu'à les (re-)concevoir, brouillant les frontières entre paysage, projet territorial, urbanisme... autant qu'en engageant des rivalités entre disciplines.

AXE DES COMMUNICATIONS

Derrière ces quelques premières et plutôt vertigineuses occurrences des figures de style exprimées par le projet, cinq questionnements peuvent être dégagés :

Axe 1 : Projet en partage, partage sans projet : dimension sociale et territoriale du projet.

Axe 2 : Cadres, pratiques et processus.

Axe 3 : Enseigner le projet ou par projet.

Axe 4 : Numérique : quelles intelligences du projet ?

Axe 5 : Adaptation, résilience, réversibilité, transition : de nouveaux enjeux pour le projet ?

ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNICATIONS DU COLLOQUE DES 20EMES RENCONTRES INTERNATIONALES EN URBANISME DE L'APERAU TENU DU 20 AU 22 JUIN 2018, A LILLE : « QUE RESTE-T-IL DU PROJET ? APPROCHES, METHODES ET ENJEUX COMMUNS »

Axe 1 : Projet en partage, partage sans projet : dimension sociale et territoriale du projet.

- Usages et appropriations des places publique : regards croisés sur la *Praça da Estação* à Belo Horizonte (Brésil) et la place de la Nouvelle Aventure à Lille (France). Le point de vue de l'urbanisme.
- Une expérience de planification et projet métropolitain et local au Brésil : possibilités de convergence et contrôle social.
- Mesure et comparaison des cultures d'aménagement du territoire : risques, confiance et coopération.
- Les projets culturels de territoire : entre plus-value stratégique et contradictions opérationnelles.
- Mobilité résidentielle, gentrification et politiques urbaines : réflexions à partir de deux quartiers dans une métropole brésilienne.
- L'analyse des projets d'urbanisation au *Complexo do Alemão* à Rio de Janeiro : entre propositions prometteuses et résultats frustrés.
- Acaba Mundo : Un regard critique sur les richesses d'une favela.
- L'intégration du projet urbain dans un tissu ancien en décroissance : le cas du quartier du Pile à Roubaix.
- Construire du commun et de la différence : un usage ambigu de la projection des usagers en mode projet.
- Du projet à l'en-projet, des représentations au récit : Chronique d'un projet ouvert.
- Opposition et partage autour d'un projet pour l'émergence d'un espace public.
- Le projet urbain : un "masque de fumée" ?
- Quelle approche territoriale des projets d'infrastructures énergétiques ? Réflexions autour de pratiques à contre-courant en Suisse occidentale.

Axe 2 : Cadres, pratiques et processus.

- La vogue du “Research by design”. Nouvelles méthodes de recherche, ou de projet ?
- Pragmatisme, opportunisme et régulation, les vestiges du concept de projet urbain ?
- La place du projet : les controverses sociotechniques entre l’espace et l’action.
- Coordonner les acteurs en conception. Le cas du projet des Bassins à flot à Bordeaux.
- Innover par le projet dans le cadre d’une coopération technique pour les transports urbains au Pérou ? Ce que nous dit leur processus de conception sur la fabrique urbaine.
- Quels projets pour des territoires périurbains en mouvement ? Les processus de “capacity building” comme leviers d’action.
- L’apparition rapide d’une friche militaire : un joker ou une remise en question pour le projet urbain ?
- Concevoir la ville de demain par le projet exploratoire : cadres, pratiques et processus liés à une démarche de conception innovante.
- La ville productive : un changement de paradigme pour le projet urbain ?
- Concevoir la ville de demain par le projet exploratoire : cadres, pratiques et processus liés à une démarche de conception innovante.
- La ville productive : un changement de paradigme pour le projet urbain ?
- La scénarisation comme méthode de projet.
- Les matrices : nouvelle méthode de projet ?
- Le projet ne fait pas le moine. Que reste-t-il du projet de quartier de gare à Perpignan ?
- Projets du Lac de Tunis et processus d’évolution : temporalité et résistance aux perturbations.
- Que reste-t-il du Havre dans le Grand paris ? L’évolution du projet axe Seine.
- Du projet de développement au projet urbain ? Retour sur les trajectoires de la figure du “projet urbain” en Afrique de l’Ouest.
- Urbanisme et processus permanents : le projet urbain à l’épreuve de l’incertitude.
- De Dubai à Beyrouth, les modes de production de mégaprojets urbains : entre pilotage et bricolage.
- Le projet, un outil de reconquête durable de ressources urbaines à Gênes.
- Projets urbains et friches industrielles : enjeux, acteurs et participation citoyenne.
- Le projet urbain à travers la chaîne de valeur de l’aménagement.

- Amour, désamour : le projet en débat.
- Que reste-t-il du projet de l'espace public ? Quatre objectifs pour le débat d'espace public de la ville contemporaine.
- Le problème avec les projets : (ne pas) penser les grands développements urbains comme projets.
- Le rôle de l'urbaniste dans la standardisation des projets urbains.

Axe 3 : Enseigner le projet ou par projet.

- Éléments d'une théorie du projet enseignable.
- De la transmissions des savoirs à la transformation d'attitudes : Réflexions à partir de deux masters en Egypte et en France.
- Enseigner le projet par l'étude de cas : une valeur ajoutée à la formation des urbanistes ?
- L'importance des références opérationnelles en situation de projet : quelques leçons pour l'enseignement du projet urbain.
- L'atelier d'urbanisme dans la formation doctorale à l'Université de Constantine ? D'un projet pratique à la maturation d'une pédagogie de recherche.
- L'atelier d'urbanisme, fenêtre de l'enseignement du et par le projet : revue de littérature et étude de case.
- Les enjeux de la pédagogie du projet urbain : entre la décomplexification des territorialités et processus et l'importance d'une philosophie de l'enseignement.
- Enseigner le design urbain par le projet : l'approche des ateliers *Praxis III* de l'UQAM.
- Le littoral en projet(s).
- Appréhender les enjeux de la ville contemporaine par l'exercice du projet d'architecture.
- "La recherche par le projet" en architecture : une opportunité pour une perspective scientifique ?
- Quelle place pour les "projets" d'aménagement et d'urbanisme dans la géographie scolaire française du secondaire ? État des lieux dans la séquence "La ville de demain" en classe de sixième.

Axe 4 : Numérique : quelles intelligences du projet ?

- Les logiciels d'aide à la conception des projets urbains durables : quel équilibre entre dimensions technique et sensible du projet ? L'exemple de Hyetos, un outil de gestion alternative des eaux pluviales.
- L'enfer est PAVE de bonnes intentions numériques. Apports et limites du numérique dans l'élaboration de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.
- Le projet urbain face aux plateformes de l'économie digitale.
- Les projets *d'Urban Living Lab* ou le renouvellement de pratiques d'innovations urbaines.

Axe 5 : Adaptation, résilience, réversibilité, transition : de nouveaux enjeux pour le projet ?

- URBACT : un serious game numérique pour l'apprentissage de la coproduction du projet urbain : caractéristique du jeu et rôle de l'enseignant.
- Quand la ville durable se nourrit de la ville intelligente : que reste-t-il du projet ? Hanoï, métropole en transition.
- Vive la règle pour le projet ! L'articulation de la règle et du projet au service de la résilience urbaine à l'inondation.
- Le projet d'urbanisme en contexte de décroissance urbaine : quelles adaptations à des problèmes inédits ?
- Enjeux de gestion des risques en milieu urbain relatifs aux projets d'infrastructures aériennes de transport : le cas du risque inondation.
- Grenoble, métropole "inondable" en transition : De la gestion du risque au projet de la ville adaptable.
- Opérationnaliser les écologies urbaines dans le projet urbain : Émergence de figures de nature en faveur de l'habitabilité des espaces publics.
- Des dynamiques de Projet pour l'innovation des territoires. La Métropole du Grand Paris face aux défis écologiques.
- L'adaptation environnementale des projets d'infrastructure maritime : un facteur de transition écologique du projet d'aménager la mer ?
- Identifier les continuités écologiques : une cohérence interterritoriale sous forme de "patate chaude"
- Mississippi transfert : le community design et la fabrique urbaine de communs.

- L'information et l'apprentissage permettent-ils de réduire les incertitudes et les risques liés à la production urbaine ?
- La nature en ville : comment les pratiques aménagistes s'adaptent en continu à l'impératif économique. Étude à partir de cinq projets du Grand Ouest français.
- Représentations de la relation entre les aménagements de trames vertes et les mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique par les acteurs du territoire et les habitants.
- La place de l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement urbain parisien : de la réglementation à l'expérimentation.
- Sous les fourches (caudines) des intermédiaires des marchés fonciers et immobiliers : les projets de pôles d'échanges dans la métropole lilloise.
- Charges d'urbanisme : entre captation de la rente foncière et compensation d'impact.

Posters :

- La problématique de la dimension sociale du projet et la vie urbaine : cas des grands ensembles dans le grand Tunis.
- Comparaison des projets territoriaux du Nord et du Pas-de-Calais et du Roteiro da Missao Cruls (Brésil) dans l'optique de la logistique contemporaine.

Atelier thématique : Urbanisme et coworking

- Espaces de coworking et intelligence du projet, état des lieux et perspectives de recherche en urbanisme.
- De l'insertion urbaine aux politiques publiques. Les espaces de coworking d'Orléans, Tours et Blois.
- Espaces de coworking et projet urbain : enjeux et perspectives de collaboration entre gestionnaires et fonctionnaires à Montréal.

ANNEXE 3 : L'AVENEMENT DE LA « GOUVERNEMENTALITE » MODERNE SELON FOUCAULT

La notion de « gouvernementalité » est développée par Foucault principalement dans son cours au Collège de France de 1978, intitulé *Sécurité, Territoire, Population*. Lors de la première séance, Foucault précise que ce cours s'inscrit dans la continuité de ses enseignements de l'année précédente, au cours desquels il avait forgé le concept de « biopouvoir ». Il définit ainsi ce concept :

« [...] l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique, d'une stratégie générale de pouvoir, autrement dit comment la société, les sociétés occidentales modernes, à partir du XVIII^e siècle, ont repris en compte le fait biologique fondamental que l'être humain constitue une espèce humaine¹¹⁸². »

Le développement du biopouvoir est indissociable d'un autre processus, auquel Foucault va consacrer le cours *Sécurité, territoire, population* : l'émergence de la « gouvernementalité » moderne. Elle correspond à une mutation du pouvoir souverain qui se donnera dorénavant pour objectif, sans renoncer pour autant à ses fonctions régaliennes, la maximisation des forces de la population en intervenant sur des phénomènes divers (hygiène, délinquance, marché...) constitués comme objets de savoir et d'action étatique.

Les prémices du développement de la gouvernementalité moderne se trouvent dans l'apparition, entre le XVI^e et le XVII^e siècles, de réflexions sur la « raison d'État ». A l'époque, cette notion n'a pas son sens contemporain de violation du droit par l'État au nom d'intérêts supérieurs. Elle signifie plus largement la rationalité propre à un art de gouverner les hommes, autonome par rapport aux grandes téléologies que constituaient alors la religion chrétienne et le retour d'un empire sur le modèle de l'Empire romain¹¹⁸³. A l'époque, Dieu se « rationalise » : il n'est plus là, à chaque instant, à observer l'âme de chaque homme et à diriger chaque action. Il agit uniquement par le biais de lois naturelles immuables, laissant le

¹¹⁸² Foucault, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p.3

¹¹⁸³ *Ibid.*, p.240

domaine des affaires humaines à la libre organisation des hommes. Ainsi la société humaine se trouve-t-elle davantage livrée à elles-mêmes, sans la tutelle permanente de Dieu¹¹⁸⁴.

Dès ses premiers balbutiements à la fin du XVI^e siècle, la raison d'État se construit selon un principe de réflexivité fondamentale. L'émergence de la gouvernementalité correspond à ce processus historique particulier par lequel l'État, qui existait sous la forme d'un pouvoir royal personnel adossé à l'Église, se prend lui-même pour objet de réflexion. Pour Foucault, l'État moderne, gouvernementalisé, est ainsi le fruit d'une pratique auto-constituante qu'il nomme le « prisme pratico-réflexif » de la raison d'Etat :

« J'ai simplement voulu montrer quelques faces ou quelques arêtes de ce qu'on pourrait appeler le prisme pratico-réflexif, ou prisme réflexif tout simplement, dans lequel est apparu au XVI^e, fin XVI^e- début XVII^e siècle, le problème de l'État. [...] On ne peut pas parler de l'État-chose comme si c'était un être se développant à partir de lui-même et s'imposant par une mécanique spontanée, comme automatique, aux individus. L'État, c'est une pratique. L'État ne peut pas être dissocié de l'ensemble des pratiques qui ont fait effectivement que l'État est devenu une manière de gouverner, une manière de faire, une manière aussi d'avoir rapport au gouvernement¹¹⁸⁵. »

Plus loin : « La raison d'État, c'est un rapport de l'État à lui-même, une automanifestation¹¹⁸⁶ ».

L'émergence de ce « prisme pratico-réflexif » qui amena la « gouvernementalisation de l'État¹¹⁸⁷ » s'est rapidement traduit par le développement de tout un ensemble de connaissances portant sur les forces de l'État, rassemblées en une discipline nommée la « statistique » :

« La statistique, étymologiquement, c'est la connaissance de l'État, la connaissance des forces et des ressources qui caractérisent un État à un moment donné. [...] Non plus donc corpus de lois ou habileté à les appliquer quand il faut, mais ensemble de connaissances techniques qui caractérisent la réalité de l'État lui-même¹¹⁸⁸. »

Le développement de la statistique comme domaine de savoirs utile au gouvernement de l'État est donc essentiel à l'émergence de la gouvernementalité contemporaine. Croissance simultanée du pouvoir et du savoir : l'État s'est doté d'un domaine d'affaires propres, distinct de la religion en particulier, qu'il s'agit de gérer de manière rationnelle en s'appuyant sur une connaissance fine des forces du territoire et de la population.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p.242

¹¹⁸⁵ *Ibid.*, p.282

¹¹⁸⁶ *Ibid.*, p.283

¹¹⁸⁷ *Ibid.*, p.112

¹¹⁸⁸ *Ibid.*, p.280

Autre caractéristique essentielle : l'absence de finalité de la gouvernementalité. A partir du moment où l'État se détache des grandes téléologies que sont la Cité de Dieu et le retour d'un empire sur le modèle de l'Empire romain, l'État n'a plus d'autre finalité que son propre maintien indéfini dans le temps, dans un jeu de concurrence avec les autres États¹¹⁸⁹. L'État se dote alors de deux dispositifs nouveaux par rapport aux anciens appareils de l'État médiéval : un dispositif diplomatique et militaire d'un côté, une police de l'autre¹¹⁹⁰. Pour saisir ce que recouvre la notion de police aux XVIIe-XVIIIe siècle, on peut se référer au *Traité de la Police* de De La Mare, publié à partir de 1707, que Foucault analyse dans son dernier cours de l'année 1977-1978. Il détaille les « treize domaines dont la police doit s'occuper. Ce sont la religion, les mœurs, la santé et les subsistances, la tranquillité publique, le soin des bâtiments, des places et des chemins, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques et les manouvriers, le théâtre et les jeux, et enfin le soin et la discipline des pauvres¹¹⁹¹ ».

Néanmoins la progression de la gouvernementalité, et le renforcement de l'État qu'elle induit, n'ont pas été un processus linéaire. Foucault repère au moins deux temps de la gouvernementalité, ou deux « raisons gouvernementales », correspondant à deux systèmes de pouvoir-savoir différents. Il s'agit d'une gouvernementalité *politique*, dont les dispositifs *disciplinaires* sont les modalités d'action paradigmatiques, et d'une gouvernementalité *économique*, ayant davantage recours à des dispositifs *de sécurité*.

Il faut toutefois préciser que ces deux modes de gouvernementalités, ainsi que les différents dispositifs auxquels ils ont recours, ne correspondent pas pour Foucault à deux époques successives et parfaitement distinctes :

« [...] Vous n'avez pas du tout une série dans laquelle les éléments vont se succéder les uns aux autres, ceux qui apparaissent faisant disparaître les précédents. Il n'y a pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité. Vous n'avez pas des mécanismes de sécurité qui prennent la place des mécanismes disciplinaires, lesquels auraient pris la place des mécanismes juridico-légaux. En fait, vous avez une série d'édifices complexes dans lesquels ce qui va changer, bien sûr, ce sont les techniques elles-mêmes qui vont se perfectionner, ou en tout cas se compliquer, mais surtout ce qui va changer, c'est la dominante ou plus exactement le système de corrélation entre les

¹¹⁸⁹ *Ibid.*, « Résumé du cours », p. 374-375.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*,

¹¹⁹¹ *Ibid.*, p.345

*mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sécurité*¹¹⁹². »

¹¹⁹² *Ibid.*, p.10

ANNEXE 4 : LA GOUVERNEMENTALITE ECONOMICO-LIBERALE

À partir du XVIIIe siècle, Foucault repère l'émergence d'une nouvelle gouvernamentalité, critique par rapport à la gouvernamentalité de type « politique ». Elle coïncide avec l'émergence d'une nouvelle « secte », hérétique cette fois par rapport aux tenants de l'État de police : les économistes¹¹⁹³.

Foucault situe les prémices de l'économie moderne au moment de l'émergence du mouvement des Physiocrates au XVIIIe siècle¹¹⁹⁴. On peut saisir leur différence par rapport aux doctrines antérieures en considérant la question de la production de grains. A la doctrine mercantiliste¹¹⁹⁵, très imprégnée encore d'un idéal de « splendeur d'État » assimilée à l'accumulation d'or, les Physiocrates vont opposer une compréhension beaucoup plus fine et englobante des mécanismes de fixation de prix du grain, en liant la question du juste prix aux problèmes récurrents de disette. Il existe selon eux une sorte de prix « naturel » du grain qui dépend de l'offre et de la demande, mais aussi des bénéfices que les paysans tirent de la vente de leurs récoltes, leur donnant la possibilité d'investir davantage les années suivantes, et de la liberté dont ils disposent pour stocker une partie de leurs récoltes en attendant une remontée des prix. Ces mécanismes, dans lesquels l'attention à la production devient prépondérante, doivent aboutir à une régulation naturelle qui, *in fine*, bénéficiera à tous, les paysans comme les acheteurs, et réduira les problèmes de disette. Cette conception des problèmes économiques de l'État entraîne une remise en cause assez franche de la réglementation de police, qui va à l'encontre des « lois naturelles » du gouvernement des choses. Tout l'enjeu va consister à comprendre ces lois naturelles afin de guider les interventions de l'État, dont l'objectif sera précisément de favoriser l'atteinte du juste équilibre. A partir de là, se construit peu à peu une nouvelle gouvernamentalité, fonctionnant dans un système de véridiction qui était alors inconnu : un bon gouvernement doit s'efforcer de faire prévaloir les lois naturelles, du marché en particulier.

¹¹⁹³ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population, op. cit.*, p.356

¹¹⁹⁴ *Ibid.*, p.35-50

¹¹⁹⁵ Les mercantilistes préconisaient un accroissement perpétuel de la population afin de s'assurer que les salaires restent bas et que les denrées et les biens produits soient bon marché, permettant ainsi d'exporter et d'accumuler de l'or dans les caisses de l'État.

L'année suivante, dans son cours intitulé *Naissance de la biopolitique*¹¹⁹⁶, Foucault réélaborera un peu sa généalogie de la gouvernementalité économique, qu'il qualifie alors plus volontiers de « libérale ». Ses formulations traduisent un certain malaise : est-il vraiment correct de parler d'une gouvernementalité spécifiquement libérale ? Le libéralisme ne serait-il pas plutôt un principe de critique interne de la gouvernementalité ?

« *Disons qu'on entre là [...] dans un âge qui est celui de la raison gouvernementale critique. Cette raison gouvernementale critique ou cette critique interne de la raison gouvernementale, vous voyez bien qu'elle ne va plus tourner autour de la question du droit, qu'elle ne va plus tourner autour de la question de l'usurpation et de la légitimité du souverain. [...] Toute cette question de la raison gouvernementale critique va tourner autour du comment ne pas trop gouverner*¹¹⁹⁷. »

La gouvernementalité libérale est donc d'abord une gouvernementalité *critique*, préoccupée par la nécessité de limiter le pouvoir de réglementation potentiellement illimité de l'État de police. D'un côté, on va chercher à fonder les limites de l'État en référence aux droits naturels et imprescriptibles des hommes : ainsi des théories du contrat social qui fleurissent à l'époque des Lumières¹¹⁹⁸. D'un autre côté, en particulier en Angleterre, on va tenter de fixer une limitation à l'exercice du pouvoir gouvernemental de l'intérieur même de ses pratiques¹¹⁹⁹. L'économie politique qui se développe à la suite des Physiocrates servira de science gouvernementale principale, avec pour principe de véridiction le libre établissement des prix de marché¹²⁰⁰. Cela implique la critique des réglementations étatiques proliférantes concernant le marché : « réglementation quant aux objets à apporter sur les marchés, quant au type de fabrication de ces objets, quant à l'origine de ces produits, quant aux droits qu'il fallait acquitter, quant aux procédures mêmes, quant aux prix fixés¹²⁰¹ »...

Dans *Naissance de la biopolitique*, Foucault souligne combien la pensée économique libérale a eu, dès le départ, à problématiser à la fois le « laissez-faire » sur les marchés et l'intervention étatique nécessaire pour sécuriser le libre-échange. Pour permettre un fonctionnement optimal de l'économie, il est nécessaire de mettre en place un ensemble d'interventions gouvernementales visant surtout à protéger ou « sécuriser » les libertés des

¹¹⁹⁶ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979, op.cit.*

¹¹⁹⁷ *Ibid.*, p.14-15

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, p.40

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p.41

¹²⁰⁰ *Ibid.*, p.33

¹²⁰¹ *Ibid.*, p.32

individus, afin de garantir qu'ils puissent s'engager dans le marché. C'est ce que Foucault nomme les « dispositifs de sécurité » :

*« Problème de sécurité : protéger l'intérêt collectif contre les intérêts individuels
Inversement, même chose : il va falloir protéger les intérêts individuels contre tout ce qui pourrait apparaître, par rapport à eux, comme empiètement venant de l'intérêt collectif. Il faut encore que la liberté des processus économiques ne soit pas un danger, un danger pour les entreprises, un danger pour les travailleurs. Il ne faut pas que la liberté des travailleurs devienne un danger pour l'entreprise et pour la production. Il ne faut pas que les accidents individuels, que tout ce qui peut arriver dans la vie à quelqu'un, que ce soit la maladie ou que ce soit cette chose qui arrive de toute façon et qui est la vieillesse, constituer un danger et pour les individus et pour la société¹²⁰². »*

Corollaires des dispositifs de sécurité, se développent des dispositifs de contrôle, dont la parenté avec les dispositifs disciplinaires est forte. Néanmoins ils ont moins pour visée la *normation* des individus à partir d'un modèle idéal que la *normalisation* des comportements :

« On a là quelque chose qui part du normal et qui se sert de certaines distributions considérées, si vous voulez, comme plus normales que les autres, plus favorables en tout cas que les autres. Ce sont ces distributions-là qui vont servir de norme. [...] Donc je dirais là qu'il ne s'agit plus d'une normation, mais plutôt, au sens strict, d'une normalisation¹²⁰³. »

Ces dispositifs de normalisation sont étroitement liés à une certaine problématisation de la liberté individuelle :

« [...C]'est l'apparition, dans ce nouvel art de gouverner, de mécanismes qui ont pour fonction de produire, d'insuffler, de majorer des libertés, d'introduire un plus de liberté par un plus de contrôle et d'intervention¹²⁰⁴. »

En somme :

« Il faut d'une main produire la liberté, mais ce geste même implique que de, l'autre, on établisse des limitations, des contrôles, des coercitions, des obligations appuyées sur des menaces, etc¹²⁰⁵. »

¹²⁰² Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p.66-67

¹²⁰³ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p.65

¹²⁰⁴ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p.69

¹²⁰⁵ *Ibid.*, p.65

Ces analyses impliquent de rompre avec une conception essentialiste de la liberté. Il n'y a pas de liberté en soi et pour soi — en tout cas ce n'est pas cette liberté que vise le libéralisme. Celui-ci *produit* une certaine forme de liberté individuelle, adaptée à une société de libre-échange :

« [...L]a liberté du comportement dans le régime libéral, dans l'art libéral de gouverner [...] va servir de régulateur, mais encore faut-il qu'elle ait été produite et qu'elle ait été organisée. Donc, la liberté dans le régime du libéralisme n'est pas une donnée, la liberté n'est pas une région toute faite qu'on aurait à respecter, ou si elle l'est, ce n'est que partiellement, régionalement, dans tel ou tel cas, etc. La liberté, c'est quelque chose qui se fabrique à chaque instant [...] avec bien entendu tout l'ensemble de contraintes, de problèmes de coût que pose cette fabrication¹²⁰⁶. »

¹²⁰⁶ *Ibid.*, p.66

ANNEXE 5 : COMPRENDRE LA PROBLEMATIQUE PLANIFICATRICE SOUMISE AUX SOCIOLOGUES PAR CLAUDE GRUSON EN 1964 : DE LA DISCIPLINE DE RATTRAPAGE ECONOMIQUE AU PROJET ECONOMIQUE NEOLIBERAL

L'exposé de Claude Gruson à la Société Française de Sociologie, en 1964, témoigne de la diffusion de nouvelles théories économiques dans la haute administration française, en particulier au sein de la Direction du Budget du Ministère des Finances. Quelles sont-elles ? En quoi nous permettent-elles de mieux comprendre les demandes adressées par Gruson aux sociologues en 1964 ?

Aujourd'hui, on associe principalement la pensée néolibérale à des théories économiques d'origine américaine qui se sont développées après la Seconde Guerre mondiale. Mais un premier renouvellement de la pensée économique libérale avait déjà eu lieu en Allemagne, dans l'entre-deux-guerres. Ce courant, l'ordolibéralisme, a essaimé aux Etats-Unis avec l'émigration de certains de ses penseurs influents dans le contexte du développement du nazisme. L'ordolibéralisme a été très influent dans la reconstruction de l'État allemand après la Seconde Guerre mondiale et a influencé l'élite gouvernementale française, en particulier les planificateurs, tandis que se mettait en place un marché économique commun. On trouve son influence dans la présentation de Claude Gruson en 1964.

Mais l'exposé de Gruson trahit également la percée d'une problématisation de l'action publique mettant l'accent sur la compréhension des stratégies micro-économiques des acteurs et des processus décisionnels, typique du néolibéralisme américain de l'après-guerre.

L'ordolibéralisme et les politiques de cadre

La théorie économique ordolibérale se développe en Allemagne dans les années 1930. Elle doit son nom à une revue fondée en 1936 par l'économiste Walter Eucken, nommée *Ordo*, dans les pages de laquelle s'élabore peu à peu une nouvelle doctrine libérale¹²⁰⁷.

¹²⁰⁷ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979, op.cit.*, p.80

L'ordolibéralisme associe la réaffirmation de principes économiques néo-classiques (libre concurrence, marché auto-régulateur...) à des analyses socio-historiques des systèmes économiques inspirées de travaux de Max Weber¹²⁰⁸. Ce sont précisément ces analyses socio-historiques qui vont les amener à critiquer le principe classique du « laissez-faire ». Aux yeux des ordolibéraux, la libre concurrence est une sorte d'idéal qu'il convient de rechercher, mais dont les systèmes socio-économiques concrets ne peuvent représenter qu'une approximation. Aussi n'est-il pas possible de simplement prôner le laissez-faire : la théorie économique doit s'ancrer dans une analyse du système socio-historique dans lequel elle s'insère, afin de pouvoir proposer un certain nombre d'interventions précises, spécifiques à chaque contexte particulier, censées produire la libre concurrence ou un fonctionnement économique équivalent dans ses effets¹²⁰⁹.

En raison de l'écart entre le principe idéal d'une concurrence pure et parfaite et la réalité des processus économiques, l'ordolibéralisme n'est pas avare, paradoxalement, d'interventions étatiques. L'action de l'État est en fait sans cesse nécessaire afin de garantir un fonctionnement optimal des mécanismes de marché. Seulement l'Etat doit intervenir non pas *dans* le marché lui-même — en fixant des prix, des objectifs, en nationalisant et planifiant — mais sur le *cadre* dans lequel le marché a cours, afin de réduire toute interférence néfaste avec le libre jeu de la concurrence (mauvaise circulation de l'information, réglementations inutiles, exclusion économique de certaines franges de la population...).

Foucault s'attarde assez longuement sur le « colloque Walter Lippmann », tenu à Paris en 1939. *La Cité libre* de Walter Lippmann vient d'être traduite en français. Il s'agit d'un livre à mi-chemin entre réaffirmation des principes de l'économie classique et instauration d'éléments du néolibéralisme¹²¹⁰. À ce colloque, sont présents des économistes appelés à une grande postérité : Röpke, Rüstow, Hayek, Von Mises... Le secrétaire général est Raymond Aron¹²¹¹. On y soutient l'idée que la politique libérale pourrait bien intervenir autant que la politique planificatrice mais la nature des interventions est très différente¹²¹². Le gouvernement interviendra principalement par le biais d'« actions ordonnatrices », ou « politiques de cadre », c'est-à-dire des politiques publiques visant à agir sur le cadre du marché¹²¹³. On va agir « sur

¹²⁰⁸ *Ibid.*, p.109

¹²⁰⁹ *Ibid.*, p.121-124

¹²¹⁰ *Ibid.*, p.138

¹²¹¹ *Ibid.*, p.138

¹²¹² *Ibid.*, p.139

¹²¹³ *Ibid.*, p.145

des données qui ne sont pas directement des données économiques, mais qui sont des données conditionnantes pour une éventuelle économie de marché¹²¹⁴ ». Par exemple, à propos de la question agricole, on va agir sur la population agricole pour la réduire, en encourageant des transferts de population, on va promouvoir le perfectionnement technique, mieux former les agriculteurs, modifier le régime juridique des exploitations avant de faire entrer les principes des sociétés par actions en agriculture, on va remembrer les exploitations¹²¹⁵, etc.

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, en Allemagne de l'Ouest, que l'ordolibéralisme allemand va trouver une expression gouvernementale concrète. Face au tabou de la reconstitution d'un État allemand, l'instauration d'une économie de marché libre aura valeur instituante¹²¹⁶ : le gouvernement aura pour principale mission de faire fonctionner un tel marché, et l'adhésion des citoyens à ce marché libre vaudra validation de l'institution gouvernementale¹²¹⁷. En 1948, est votée la libération des prix industriels, puis rapidement celles des prix alimentaires et progressivement, tous les prix sont libérés. Peu à peu se rallient à ce nouveau référentiel la Démocratie chrétienne, les syndicats puis la social-démocratie allemande SPD¹²¹⁸.

Tout l'exposé de Gruson n'est-il pas traversé par cette autre manière d'envisager le gouvernement économique qu'incarnent les politiques de cadre ? En effet, la réflexion menée par Gruson présente un aspect fortement formel : il s'agit de comprendre quelles sont, d'un point de vue sociologique, les « données conditionnantes » — pour reprendre l'expression de Foucault — garantissant que le marché économique fonctionne à plein. Comment s'assurer que des phénomènes de résistance au changement n'entravent pas, dans tous les secteurs de l'économie, l'innovation et la croissance ? À la même époque que cette communication de Gruson, l'influence des politiques de cadre ordolibérales est sensible dans un certain nombre de transformations des structures ministérielles françaises. On pense notamment à la création des « grands ministères », censés permettre de moderniser plus efficacement des secteurs retardataires de l'économie française : ministère des Affaires sociales en 1966, regroupant les attributions des ministères du Travail et de la Santé ; ministère de l'Équipement, fusionnant le ministère des Travaux Publics et des Transports et le ministère de la Construction, créé en 1966 également, réorganisation du ministère de l'Agriculture en 1965... Ces grands ministères

¹²¹⁴ *Ibid.*, p.146

¹²¹⁵ *Ibid.*,

¹²¹⁶ *Ibid.*,p.81-86

¹²¹⁷ *Ibid.*, p.87

¹²¹⁸ *Ibid.*, p.88-89

s'accompagnent du développement d'une pensée beaucoup plus systémique des problématiques en jeu.

En même temps, ces nouveaux ministères puissants génèrent de l'inquiétude du côté des ministères centralistes, notamment les Finances et le Commissariat général au Plan¹²¹⁹. Le rapport de pouvoir évolue à leur défaveur. Aussi craignent-ils de ne plus réussir à contrôler la croissance des dépenses de l'État tandis que de nombreux grands projets d'équipements et d'infrastructures collectives sont en préparation. Émerge alors une coalition de réforme de l'action publique associant le Commissariat général au Plan, le Service des études économiques et financières et la Direction du budget du ministère des Finances. Tous s'accordent sur la nécessité de rationaliser les dépenses publiques en imposant à l'ensemble de l'administration étatique de nouveaux instruments de gestion des budgets. Leurs conceptions de la gestion de l'État s'inspirent en partie de la pensée néolibérale américaine, comme nous allons le voir maintenant.

La percée de la pensée néolibérale américaine

Aux Etats-Unis, la rénovation de la pensée libérale présente des traits communs avec l'ordolibéralisme allemand. Certains économistes allemands, exilés aux Etats-Unis avant ou pendant la guerre, ont importé avec eux les réflexions ordolibérales : Ludwig von Mises, Friedrich Hayek... Les néolibéraux américains vont néanmoins développer des réflexions spécifiques. Ils accordent une attention toute particulière à la rationalité micro-économique des agents intervenant dans le jeu économique, à « l'activité de la rationalité interne, de la programmation stratégique de l'activité des individus¹²²⁰ ». Or cela constitue, aux yeux de Foucault, une « mutation épistémologique essentielle » :

« [...] Pour les néolibéraux, l'analyse économique doit consister non pas dans l'étude des mécanismes [de production, d'échange, de consommation], mais dans l'étude de la nature et des conséquences de ce qu'ils appellent les choix substituables, c'est-à-dire l'étude et l'analyse de la manière dont sont allouées des ressources rares à des fins qui sont concurrentes, c'est-à-dire à des fins qui sont alternatives, qui ne peuvent pas se superposer les unes aux autres¹²²¹. »

¹²¹⁹ Philippe Bezès, Réinventer l'État, *op.cit.*, chapitre.2, §5-13

¹²²⁰ Foucault, *op.cit.*, p.229

¹²²¹ *Ibid.*, p.228

Les analyses des néolibéraux complexifient l'axiome fondamental de la théorie classique selon lesquels les individus agissent rationnellement en fonction de leur intérêt. Il s'agit de se placer du point de vue de l'individu en situation de choix et de comprendre l'arbitrage coût/bénéfice qui gouverne son choix — arbitrage qui peut d'ailleurs être mal informé, biaisé, déraisonnable¹²²². Étant donné certaines ressources rares (le temps, l'argent, les biens, les sources d'énergie...), comment l'individu va-t-il les allouer à certaines activités ? Aussi le néolibéralisme peut-il paradoxalement apparaître à la fois comme un retour rigoureux à l'*homo oeconomicus* de la théorie économique classique et comme une critique de ce dernier, mettant davantage l'accent sur la manière dont l'individu gère ses ressources que sur les mécanismes d'échanges chers aux classiques :

« L'*homo oeconomicus* [des néolibéraux], c'est un entrepreneur et un entrepreneur de lui-même [...] étant à lui-même son propre capital, étant lui-même son propre producteur, étant pour lui-même la source de ses revenus¹²²³. »

Cette grille de lecture centrée sur l'individu entrepreneur de lui-même, arbitrant les coûts et bénéfices de chacun de ses choix, les néolibéraux vont l'appliquer à l'analyse de très nombreux domaines de gouvernement : à la consommation¹²²⁴, à l'éducation des enfants¹²²⁵, à la rationalité de l'action publique¹²²⁶, à la criminalité¹²²⁷...

Dès le début des années 1960, des conceptions similaires commencent à imprégner la pensée de hauts fonctionnaires. De 1962 à 1965, Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, souhaite renforcer les capacités d'expertise de son ministère sur la planification¹²²⁸. La Direction de la Prévision (DP) est créée, s'ajoutant au Service des Études Économiques et Financières (SEEF) créé en 1947 par Claude Gruson. Elle développe des études micro-économiques visant à accroître la rationalité des investissements de l'État, notamment sur la base de calculs coûts-efficacité. Comme l'explique Philippe Bezès :

« Ces orientations manifestent l'évolution des manières de concevoir la place de la planification. Il s'agit moins désormais de planifier l'économie en général que de

¹²²² *Ibid.*, p.229

¹²²³ *Ibid.*, p.231-232

¹²²⁴ *Ibid.*, p.232

¹²²⁵ *Ibid.*, p.235

¹²²⁶ *Ibid.*, p.252

¹²²⁷ *Ibid.*, p.253

¹²²⁸ Bezès, *op.cit.*, chapitre 2 §11

planifier les engagements de l'État, d'en évaluer l'opportunité et de proposer une étude réflexive des décisions de l'État^{1229 1230} [...]. »

S'inspirant de l'expérience américaine du PPBS¹²³¹, des hauts fonctionnaires réformateurs envisagent la mise en place et la généralisation, dans la haute administration, d'outils de gestion par objectifs, d'instruments d'arbitrage coûts-avantages, du contrôle financier et de l'évaluation des dépenses publiques¹²³². Chaque budget ministériel devrait s'intégrer à un budget global agrégeant les dépenses de tous les ministères, dans une vision stratégique de la politique nationale, déclinée par programmes. Cela donnera naissance à un grand projet de réforme de la gestion financière de l'État, nommé Rationalisation des Choix Budgétaires^{1233 1234}.

Ayant rappelé ces éléments contextuels, on comprendra mieux certains aspects de l'exposé de Claude Gruson à la Société Française de Sociologie : lorsqu'il évoque l'intérêt de mieux comprendre « les conditions dans lesquelles une collectivité peut vraiment prendre une décision qui l'intéresse dans son ensemble et à terme éloigné », mais aussi quand il aborde le fait que « tout le processus d'application et d'exécution du Plan est lié à la plus ou moins grande efficacité d'un certain nombre d'instruments d'incitation, d'information » justifiant de développer, « pour élaborer ces instruments, pour juger de leur efficacité, pour les adapter à une évolution inévitable, une connaissance du processus de décision décentralisé ».

¹²²⁹ *Ibid.*

¹²³⁰ Le Directeur de la Prévision, Jean Saint-Geours, s'exprime ainsi en 1966 : « Il est normal que l'État se demandât si ses interventions et si ses activités répondent au souci de rentabilité que l'on doit avoir dans une économie caractérisée par la pénurie des facteurs et des moyens (...), d'où l'idée, qui, progressivement, imprègne une partie de l'administration française, d'essayer de calculer, aussi strictement que possible, les coûts et les avantages d'un certain nombre de services et de décisions » (cité in Bezès, *Ibid.*)

¹²³¹ En 1966-1967, plusieurs voyages de hauts fonctionnaires du ministère des Finances sont organisés aux États-Unis, afin d'observer le fonctionnement du *Planning-Programming-Budgeting System* (PPBS). Ce système est développé aux États-Unis au début des années 1960 pour le Département de la Défense, afin de planifier les dépenses de défense dans le contexte de la Guerre froide : « *De façon schématique, on peut dire que le PPBS vise à déterminer les principaux objectifs de l'État, à élaborer les programmes nécessaires à la réalisation de ces objectifs, à identifier les ressources spécifiques pour les différents objectifs et à analyser les alternatives disponibles. Le PPBS permet d'obtenir une bonne base analytique en vue de la prise des décisions et de leur mise à exécution.* » (Sandavoy Adamoh Djelhi-Yahot, *La Théorie des finances publiques optimales*, Paris, L'Harmattan/L'esprit économique, 2020, p.65) Étendu à l'ensemble de l'administration américaine, ce système consiste à penser l'action gouvernementale selon une logique séquentielle articulant trois grands ensembles d'instruments : la planification fixe des objectifs opérationnels à atteindre puis ces objectifs sont déclinés en programmes d'action transversaux que les différents ministères doivent préciser et budgéter pour une durée de six ans, enfin l'ensemble des programmes sont synthétisés dans un budget global de deux ans soumis au vote du Congrès.

¹²³² Bezès, *Ibid.*, chap.2 §14-30

¹²³³ *Ibid.*, chap.2 §48-63

¹²³⁴ Néanmoins, sur la période 1969-1974, dans le contexte mouvementé faisant suite aux événements de mai 1968 et au départ du président De Gaulle, la RCB se résorbera. La réforme très ambitieuse qui était envisagée n'aura pas lieu mais certains de ses outils micro-économiques et managériaux pénétreront dans de nombreux ministères : études coûts-avantages, budgets de programme, études d'organisation... (*Ibid.*, chap.2 §64-66)

L'insistance de Gruson sur les enjeux d'innovation dans un contexte de consommation déjà relativement mûre est également caractéristique de la pensée néolibérale américaine, comme nous l'expliquons dans le chapitre 6.

ANNEXE 6 : L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE GOUVERNEMENTALITE DEVELOPPEMENTALE

Dès les années 1960, parmi les hauts fonctionnaires réformateurs et jusque dans le milieu de la planification, de premiers signes de pénétration des théories néolibérales sont perceptibles. L'exposé de Gruson à la Société française de sociologie en témoigne. Assiste-t-on à ce moment-là à la percée d'une nouvelle gouvernamentalité *néolibérale* ?

Une nouvelle gouvernamentalité néolibérale ?

Cette potentialité se trouve chez Foucault lui-même. Analysant la spécificité historique des théories économiques néolibérales, il se demande explicitement si celles-ci pourraient constituer une nouvelle gouvernamentalité. Il avance alors l'idée qu'une telle gouvernamentalité néolibérale aurait pour paradigme « l'entreprise ». Non pas l'accumulation capitaliste, la marchandisation ou la consommation : l'entreprise. Foucault écrit :

« Ce n'est pas la société marchande qui est en jeu dans ce nouvel art de gouverner. [...] C'est une société dans laquelle ce qui doit constituer le principe régulateur, ce n'est pas tellement l'échange de marchandises, que les mécanismes de la concurrence. [...] Non pas une société de supermarché — une société d'entreprise. L'homo oeconomicus qu'on veut reconstituer, ce n'est pas l'homme de l'échange, ce n'est pas l'homme consommateur, c'est l'homme de l'entreprise et de la production¹²³⁵. »

Il est devenu assez courant aujourd'hui de penser les transformations de la gouvernamentalité contemporaine au prisme du néolibéralisme. L'*ethos* entrepreneurial néolibéral se serait diffusé dans le secteur public selon deux directions : la systématisation du recours au secteur privé pour gérer des pans de plus en plus vastes de l'action gouvernementale ; la diffusion de pratiques managériales dans la gestion quotidienne des administrations. Pierre Muller repère l'émergence du « cycle de l'État-entreprise¹²³⁶ » autour des années 1980, en rupture avec la période de l'État-providence et son référentiel keynésien. Les charges sociales imposées par l'État aux entreprises sont désormais perçues comme un obstacle à la compétitivité internationale, ce qui entraîne une redéfinition du référentiel d'action publique,

¹²³⁵ Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, op.cit.*, p.152

¹²³⁶ Pierre Muller, *La Société de l'efficacité globale*, Paris, PUF, 2015, p.90

sous l'effet de la pénétration des théories économiques néolibérales¹²³⁷. Aux politiques de demande typique du keynésianisme, se substituent des politiques d'offre, visant à réduire le coût du travail. Les dépenses sociales tendent à cibler seulement ceux qui en ont le plus besoin¹²³⁸. Le régime d'action publique associé à ce nouveau cycle est l'« État managérial », qui « doit s'aligner sur les modes de gestion de l'entreprise, car la norme est désormais celle de l'efficacité et surtout de l'efficience (le rapport coûts-résultats) des politiques publiques¹²³⁹. »

Dans *La Ville néolibérale*¹²⁴⁰, Gilles Pinson décrit plus précisément la diffusion des thèses néolibérales parmi les acteurs de la gouvernance des villes et dans les pratiques d'aménagement depuis les années 1980. En introduction, il spécifie à grands traits ce qui caractérise la « ville néolibérale ». Il s'agit d'une ville réorganisée pour favoriser le développement économique dans un marché mondial ultra-concurrentiel :

« Une ville où la privatisation des services publics est censée assurer une meilleure qualité de service pour un coût moindre ; une ville où l'objectif des politiques publiques n'est plus tant d'assurer des services de base à la population, de socialiser un certain nombre de dépenses (logement, transports, éducation, loisirs, santé, etc.) que de créer un climat favorable aux affaires ; une ville où la richesse est générée en libérant les mécanismes du marché des pesanteurs de l'administration et de la fiscalité, où les faveurs accordées aux plus riches sont censées profiter aux populations défavorisées grâce aux fameux effets de ruissellement¹²⁴¹. »

Ces thèses s'appuient sur des évolutions effectivement observables dans de nombreux pays occidentaux, en France en particulier, même si la pénétration du référentiel de l'État-entreprise y a été plus lente et moins frappante que dans le Royaume-Uni de Margaret Thatcher ou les États-Unis de Ronald Reagan. Pourtant, dans un ouvrage de 2016¹²⁴², Thibault Le Texier émet quelques doutes concernant ces interprétations. Il questionne notamment l'idée selon laquelle la généralisation du modèle de l'entreprise aux organisations publiques, attesterait de la percée d'une gouvernementalité spécifiquement *néolibérale*. Analyses historiques à l'appui, il se demande plutôt si le néolibéralisme ne serait pas l'effet de la percée d'une autre

¹²³⁷ *Ibid.*, p.92

¹²³⁸ *Ibid.*

¹²³⁹ *Ibid.*, p.94-95

¹²⁴⁰ Gilles Pinson, *La Ville néolibérale*, Paris, PUF, 2020

¹²⁴¹ *Ibid.*, p.11

¹²⁴² Thibault Le Texier, *Le Maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte, 2022 [2016]

gouvernementalité, liée à un phénomène historique plus ancien et de plus vaste ampleur : l'émergence du *management*.

« *Penser les organisations, y compris les États ou les individus, comme des entreprises, voilà qui relève à mon sens d'une rationalité non pas néolibérale mais plutôt managériale*¹²⁴³. »

Si l'on suit Le Texier, il faudrait distinguer le référentiel du marché et de la concurrence se généralisant dans les années 1980 et la pénétration, plus ancienne et plus profonde, d'une problématisation du fonctionnement interne de l'entreprise comme objet d'organisation et de rationalisation :

« *[...L]'entreprise n'obéit pas uniquement à la rationalité marchande. En externe, elle intervient bel et bien sur différents marchés à la recherche de profits pécuniaires, selon la loi de l'offre et de la demande. Mais, en interne, elle est avant tout un collectif humain assujéti à un mode singulier d'exercice du pouvoir, le management, forgé précisément en réaction aux mécanismes de coordination par le marché*¹²⁴⁴. »

Gouvernementalité néolibérale ou managériale ? Le risque est de considérer le management comme un sous-produit d'une gouvernementalité néolibérale, escamotant ainsi la spécificité généalogique du premier. On reste alors aveugle au fait que les principes du management, qui se sont diffusés de façon plus ou moins spectaculaire au sein des administrations publiques à partir des années 1980, ont autant — voire plus — à voir avec le développement des sciences sociales qu'avec la théorie économique néolibérale et les impératifs marchands des entreprises.

Notons un fait historique qui semble corroborer la thèse de Le Texier. En France, le rapprochement des principes de gouvernement économique du pays et des pratiques de gestion des entreprises privées semble avoir été amorcé plus tôt que la percée des théories néolibérales. Selon Michel Amiot, c'est l'instauration de la planification, liée à la mise en place des instruments de la comptabilité nationale, qui a concouru à diffuser une nouvelle vision gouvernementale, dans laquelle État et entreprises privées faisaient partie d'une même vaste entreprise nationale¹²⁴⁵. De fait, « l'ancienne séparation de l'État et du marché fait place à une situation où cette distinction perd son sens¹²⁴⁶ ». Une des conditions de possibilité historique du

¹²⁴³ Thibault Le Texier, « Foucault, le pouvoir et l'entreprise : pour une théorie de la rationalité managériale » in *Revue de philosophie économique*, 2011/2, Vol. 12, p.53-85

¹²⁴⁴ Thibault Le Texier, *Le Maniement des hommes, op.cit.*, Introduction §8

¹²⁴⁵ Michel Amiot, *Contre l'État, les sociologues, op.cit.*, p..58

¹²⁴⁶ *Ibid.*, p.60

futur avènement du référentiel de l'État-entreprise, associé aux principes du *New Public Management*, se situerait là, dans la mise en œuvre et la diffusion, orchestrée par l'État lui-même, des pratiques de comptabilité nationale, de prévision et de planification. Notons tout de même une remarque intéressante de Michel Amiot :

« [...O]n voit que la planification ne peut parvenir à ce double renforcement simultané [de l'intervention de l'État dans le marché ; de l'entreprise privée] qu'en transformant et l'État lui-même et l'entreprise privée¹²⁴⁷. »

Transformer *et l'État lui-même et l'entreprise privée* : cette remarque va contre l'idée que, en France en tout cas, la diffusion du paradigme de l'entreprise dans l'administration étatique ait été le fait d'une contagion directe de ce dernier par les pratiques du secteur privé. C'est bien un *nouveau* modèle de l'entreprise, en fait largement inconnu des acteurs de l'économie française de l'entre-deux-guerres, qui se répand sous la houlette de l'État. Quel est-il ? D'où vient-il ? Le Texier apporte des éclairages intéressants.

Généalogie du management

Le management trouve ses racines dans le monde anglo-saxon, où il fait d'abord référence, aux XVIII^e et XIX^e siècle, à la bonne gestion de la sphère domestique (bonne tenue du foyer, éducation des enfants) et à des activités qui lui sont symboliquement liées (gestion du domaine agricole, école)¹²⁴⁸. C'est seulement dans le deuxième tiers du XIX^e siècle, à la faveur du développement des réseaux ferroviaires en Angleterre et aux États-Unis que des principes de management gagnent le secteur industriel. Le management désigne alors essentiellement le bon maniement et l'entretien des machines¹²⁴⁹. C'est surtout au tournant du XX^e siècle, en particulier avec les travaux bien connus de Frederick Taylor et l'avènement du management scientifique, que la rationalité managériale moderne émerge. L'enjeu de rationalisation des processus de travail apparaît comme un levier de gain d'efficacité pour les entreprises mais aussi un principe de progrès social plus général. Finalement, on peut distinguer deux conceptions historiques successives du management :

« *Un anglophone employant le mot "management" ne dit pas la même chose suivant qu'il s'exprime avant ou après 1910. Avant, il renvoie aux principes d'industrie,*

¹²⁴⁷ *Ibid.*

¹²⁴⁸ Le Texier, *op.cit.*, Introduction §11

¹²⁴⁹ *Ibid.*, Introduction §18

d'arrangement, de soin et de calcul ; *après, il renvoie aux principes d'efficacité, d'organisation, de contrôle et de rationalisation*¹²⁵⁰. »

Au principe d'*industrie*, qui s'opposait surtout à l'oisiveté, le *management* moderne substitue la notion d'*efficacité*, qui renvoie à l'idée d'une parfaite adéquation de l'action au résultat visé¹²⁵¹. A la notion d'*arrangement*, qui concernait principalement l'environnement matériel des activités, répond au tout début du XXe siècle celle d'*organisation* qui insère l'intervention sur l'environnement matériel dans une réflexion plus globale, intégrant la décomposition des gestes humains et leur optimisation, la prise en compte des fonctions de chaque travailleur, des relations entre subordonnés et leur hiérarchie, la gestion du temps... Le *soin* qui prévalait dans le management domestique, combinant des principes de discipline et la prise en compte des spécificités de chaque enfant ou chaque animal, est délaissé au profit d'une logique de *contrôle*, qui s'oppose à la discipline en ce que le comportement prescrit l'est moins par la contrainte et l'autorité, que par l'organisation précise du travail, qui rend impraticables les initiatives non souhaitées. Enfin, au *calcul*, essentiellement comptable, va peu à peu succéder le principe de *rationalisation* reposant sur la collecte et l'enregistrement d'informations de toutes sortes sur le travail à réaliser, leur utilisation à des fins de standardisation et de planification des tâches, la formation des employés afin qu'ils incorporent les exigences de l'organisation rationnelle du travail.

Le Texier souligne bien le fait que tous ces principes de management ne sont pas inféodés à une recherche de profit pour l'entreprise. La recherche d'efficacité optimale a une valeur en soi, indépendamment de ses retombées commerciales. Ainsi :

« *Il est évident, selon l'ingénieur Slater Lewis, "que la rapidité, l'efficacité et la perfection d'une organisation doivent faire l'objet de beaucoup de soins, voire d'une attention prépondérante, au détriment des prétentions au profit et aux dividendes." [...] Pour [Taylor], il est clair que c'est à la science, et non au marché, de fixer les standards du travail et d'en mesurer les résultats. Les profits que doivent engendrer ses méthodes ne sont pas strictement pécuniaires*¹²⁵²[...]. »

A partir de ces analyses de l'émergence d'une rationalité de type managérial, Le Texier s'intéresse à sa diffusion progressive dans les pratiques gouvernementales de l'État. Il souligne que, à partir du milieu du XIXe siècle, la théorie politique commence à prendre en compte les

¹²⁵⁰ *Ibid.*, Introduction §19

¹²⁵¹ Pour ceci et la suite du paragraphe, cf. : Chap. 1 : « Du management domestique au management moderne » in : *Ibid.*

¹²⁵² *Ibid.*, Chap. 2 §111-112

nouvelles tâches d'un État administratif qui ne correspond plus tout à fait au modèle de l'État régalien¹²⁵³. Au tout début du XXe siècle, Max Weber étudie le phénomène bureaucratique et souligne l'importance qu'y jouent la « compétence légitime », la rationalité, l'efficacité de l'action :

« Weber dessine les grandes caractéristiques d'un art de gouverner managérial qu'il veut valable tant pour les bureaucraties gouvernementales que pour les entreprises, les Églises, les partis et les syndicats : rationalisation des méthodes et des outils de travail, descellement de la propriété et du pouvoir, passage graduel de la domination personnelle à la direction médiate. Le succès prochain de cette axiomatique managériale lui semble inévitable¹²⁵⁴. »

C'est aux Etats-Unis que les principes d'un management scientifique de l'administration feront leur plus frappante percée, dans le sillage du *krach* boursier de 1929¹²⁵⁵. En réalité, en favorisant l'installation d'une discipline de guerre nationale, la Première Guerre mondiale avait déjà été l'occasion de développer des pratiques de gouvernement très dirigistes et de promouvoir une taylorisation rapide de l'économie¹²⁵⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, aux États-Unis notamment, la frontière entre la gestion de l'État et le management des entreprises privées est plus que jamais poreuse :

« [...]Le socle symbolique de la rationalité régaliennne paraît descellé. L'État ressemble de plus en plus, selon le mot de Friedrich Hayek, à une "organisation parmi les autres", comparable à une entreprise et donc gouvernable selon les mêmes principes managériaux. Il devient dès lors possible de définir le gouvernement régalien en termes purement économiques, soit, à la manière du politologue Anthony Downs, "comme une agence spécialisée dans la division du travail qui est capable de faire prévaloir ses décisions sur le reste des autres agences ou individus concernés¹²⁵⁷". »

Voir au-delà du management : l'« organisation » comme nouveau champ de positivité, et le schème « réalitaire »

¹²⁵³ *Ibid.*, Chap. 3 §96

¹²⁵⁴ *Ibid.*, chap.3 §99

¹²⁵⁵ « L'utopie d'un gouvernement taylorisé culmine avec l'élection de Herbert Hoover (personnage décrit par un proche de Taylor comme l'"ingénierie incarnée"), et elle survit à sa déchéance pour animer le New Deal. F.D. Roosevelt est le premier président américain qui applique les principes du management scientifique au gouvernement d'une nation. » (*Ibid.*, chap.3 §101)

¹²⁵⁶ *Ibid.*, chap.3 §102

¹²⁵⁷ *Ibid.*, chap. 3 §104

Le management peut-il constituer une gouvernementalité à part entière ? Permet-il de mieux caractériser la gouvernementalité contemporaine que le néolibéralisme ? A notre sens, si la prise en compte de la spécificité généalogique du management a le mérite de pointer qu'une partie des caractéristiques de la gouvernementalité contemporaine — notamment l'adoption généralisée de pratiques de management — a une histoire autonome de la diffusion des théories néolibérales, il s'agit malgré tout d'une perspective trop restreinte. En croisant la lecture du *Maniement des hommes* avec celle d'un ouvrage de synthèse de Catherine Ballé sur la sociologie des organisations¹²⁵⁸, nous sommes amenés à penser que le management n'est peut-être qu'une dimension spécifique d'un phénomène plus global : l'émergence d'un nouveau champ de savoirs et de pratiques dont l'objet principal est l'*organisation*.

Ballé et Le Texier s'accordent à considérer que Frederick Taylor et Max Weber, bien qu'ils ne s'intéressent pas aux mêmes objets, partagent de nombreux postulats. Ils sont en ce sens les produits d'un même moment historique, où la rationalité de l'action collective, dans la bureaucratie publique comme dans l'entreprise privée, devient un enjeu d'analyse. Faut-il pour autant, comme Le Texier, donner prééminence à Taylor et considérer que les travaux de Weber sur la bureaucratie ne sont qu'une expression de l'avènement de la raison managériale ? Si l'on se décentre de l'histoire du management pour considérer celle de la théorie des organisations, on trouvera certes les mêmes pères fondateurs, Weber et Taylor, mais on constatera que « les sociologues des organisations ont donné de manière artificielle le même statut à Max Weber qu'à Frederick Taylor¹²⁵⁹ ». Le premier est en fait plus déterminant que le second. Aussi, à nos yeux, faudrait-il davantage considérer Weber et Taylor comme précurseurs de deux disciplines liées mais relativement distinctes, le management et la sociologie des organisations, appartenant néanmoins toutes deux à un même nouveau domaine d'objets de savoir et de pouvoir : l'organisation. Il est en tout cas certain que les deux hommes posent les bases d'une problématisation similaire des activités économiques et des activités administratives, à l'aune d'un principe de rationalisation.

Dans l'entre-deux-guerres, l'« organisation » va peu à peu se constituer en un véritable domaine d'étude, au croisement de trois domaines de réflexion :

¹²⁵⁸ Catherine Ballé, *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, Collection Que Sais-je, 2010

¹²⁵⁹ *Ibid.*, p.14

« [...]Les éléments qui ont donné à cette approche sa spécificité étaient déjà présents avant la [Seconde] guerre : la recherche empirique, la réflexion managériale et la théorie sociologique¹²⁶⁰. »

Les années 1920-1930 voient se développer aux États-Unis de grandes enquêtes d'observation empirique de phénomènes sociaux. Catherine Ballé met plus spécifiquement l'accent sur une étude menée dans le domaine industriel : *Management and the Worker*, de F. J. Roethlisberger et W. J. Dickson¹²⁶¹. Cette enquête est conduite à l'instigation de la *Western Electric Company*. Celle-ci avait découvert, à travers une étude s'intéressant aux effets de l'éclairage sur la productivité des employés, l'importance de facteurs non-physiologiques dans l'amélioration de cette dernière, et souhaitait approfondir la compréhension de ces phénomènes. L'enquête est menée à l'usine de Hawthorne, près de Chicago, sous la direction d'Elton Mayo, « psychologue australien [...] connu pour ses travaux sur la “fatigue”, sa critique des conceptions tayloriennes et la préconisation de pauses pour les ouvriers¹²⁶² » :

« Les observateurs constatent l'influence des “attitudes” et des “relations” sur la qualité du travail sans aboutir à une interprétation suffisante. Dans une seconde phase, l'enquête donne lieu à la réalisation de 1600 entretiens “non directifs” auprès d'employés appartenant à différents services et à divers niveaux de responsabilité dans l'usine. L'exploitation des questionnaires montre l'importance des opinions du personnel et suggère aux chercheurs de distinguer le “système formel” d'organisation du travail et le “système informel” constitué par les sentiments, les attitudes et les relations entre les membres de l'établissement¹²⁶³. »

On lit ici ce qui constitue la problématique « organisationnelle » par excellence, vouée à une riche postérité : la mise au jour de l'écart entre le système formel d'une organisation et la réalité empirique de son fonctionnement, répondant en général à un système informel de relations sociales. Peu à peu, les sociologues des organisations révèlent, contre la théorie wébérienne, le caractère pour partie irrationnel des organisations¹²⁶⁴.

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p.24

¹²⁶¹ *Ibid.*, p.25

¹²⁶² *Ibid.*, p.26

¹²⁶³ *Ibid.*

¹²⁶⁴ Catherine Ballé retient notamment les travaux de Robert K. Merton, qui porte « un regard sévère sur les “fondeurs” de la sociologie » (p.37) « étudie la rationalisation de la société sans retenir le caractère formel que présentent les institutions modernes » et « montre, cas par cas, l'importance des éléments de “déviation” par rapport à la norme ou à un modèle » (p.38). Elle souligne ensuite l'influence de *TVA and the Grassroots*, où Philipp Selznick, se consacrant à « l'étude des interactions informelles au sein des organisations et des liens entre les organisations et leur environnement », « apporte une démonstration magistrale de l'intérêt, en sociologie, de mettre la théorie à l'épreuve des faits, car [...] “l'abstraction maltraite la réalité” » (p.48), ou encore de *Patterns of*

Nous nommons ce schème d'analyse le « schème réalitaire » : ce schème agit comme un principe critique qui réinterroge constamment les principes d'organisation mis en œuvre consciemment par les hommes, ainsi que les savoirs théoriques qu'ils mobilisent, à l'aune de la *réalité empirique* de l'action collective. Il possède en même temps une dimension dynamique car il introduit la perspective de changements concrets.

De même que les sociologues des organisations sont amenés à critiquer Weber, Taylor est remis en question par ses successeurs. En 1938, Chester Barnard attaque par exemple sa conception des processus industriels, qui oublie selon lui les opinions, les attitudes, les rapports humains¹²⁶⁵. Il est contemporain de l'avènement d'un nouveau courant managérial qui revendique la prise en compte du facteur humain dans l'organisation des entreprises. Critiquant la rationalité très instrumentale prévalant chez les managers scientifiques, le mouvement des relations humaines cherche à prendre en compte, en s'appuyant sur la sociologie et la psychologie, les facteurs humains déterminant l'engagement des employés, la qualité de leurs relations, leur prise de responsabilité et d'initiative, etc.

Le schème « réalitaire » et le renouveau de la pensée économique libérale

N'est-ce pas précisément un tel schème réalitaire qui caractérise la relation des ordolibéraux à la théorie économique classique ? Comme nous l'avons vu plus haut, les analyses socio-historiques de Weber ont été déterminantes dans la genèse de l'ordolibéralisme. Ce dernier critique le mythe naturaliste du libéralisme économique classique, arguant de la nécessité de prendre en compte le contexte socio-historique concret dans lequel les processus économiques ont cours. Ainsi que l'écrit Foucault :

« [...]Les ordolibéraux rompent avec la tradition du libéralisme du XVIIIe et XIXe siècle. [...]Lorsque de l'économie de marché vous tirez le principe du laissez-faire, c'est qu'au fond vous êtes encore pris à l'intérieur de ce qu'on pourrait appeler une "naïveté naturaliste", c'est-à-dire que vous considérez que le marché [...] est une sorte de donnée de nature, quelque chose qui se produit spontanément et que l'État devrait respecter dans la mesure même où c'est une donnée de nature. [...]Selon les

Industrial Bureaucracy, dans lequel Alvin Gouldner montre « que la théorie weberienne selon laquelle la bureaucratie se caractérise avant tout par la légitimité de son système d'autorité et le consensus autour des valeurs professionnelles ne correspond pas aux faits observés » (p.51).

¹²⁶⁵ *Ibid.*, p.29

ordolibéraux] *la concurrence pure n'est pas une donnée primitive. [...] Ce qui se passe réellement dans les sociétés que nous connaissons, [...] on ne peut l'analyser qu'en prenant les systèmes historiques réels à l'intérieur desquels les processus économiques formels jouent, sont formés ou sont déformés. [...] L'économie analyse les processus formels, l'histoire va analyser les systèmes qui rendent possible ou impossible le fonctionnement de ces processus formels*¹²⁶⁶. »

Les théories économiques néolibérales américaines ont elles aussi un lien assez manifeste avec les avancées de la théorie des organisations. Après la Seconde Guerre mondiale, cette dernière se structure¹²⁶⁷. Catherine Ballé retient notamment les travaux d'Herbert Simon et James March, qui produisent un premier manuel complet sur la théorie des organisations¹²⁶⁸ et développent des analyses originales sur les processus organisationnels de décision. Ils élaborent notamment le concept de « rationalité limitée » contre la théorie du choix rationnel¹²⁶⁹. Or c'est à cette époque que les néolibéraux américains se recentrent sur la rationalité des processus de décision dans un contexte de « choix substituables », généralisant cette approche à toutes sortes de problématiques, pas seulement économiques.

Prenant en compte cette influence de la sociologie de Weber, de la réflexion managériale et de la théorie des organisations sur les penseurs de l'ordolibéralisme puis du néolibéralisme américain, il nous semble légitime de considérer, à l'instar de Le Texier, que ces courants de pensée économique ne sont pas le cœur d'une nouvelle gouvernamentalité, mais plutôt un de ses effets dans le champ de savoir le plus représentatif de la gouvernamentalité économique-libérale : l'économie. Foucault avait lui-même identifié la gouvernamentalité économique-libérale par son caractère *critique* vis-à-vis de la gouvernamentalité de l'État de police. Peut-on mieux saisir la spécificité de la gouvernamentalité s'élaborant au cours de la première moitié du XXe siècle en repérant son caractère *critique* par rapport à la gouvernamentalité économique-libérale ?

Comme nous venons de le voir, l'ordolibéralisme est bien une *critique* de l'économie classique, menée au nom de *la réalité socio-historique des processus économiques*. Le néolibéralisme américain critique lui aussi l'économie classique, en particulier sa problématisation simpliste du travail et du « choix rationnel », au nom d'une compréhension

¹²⁶⁶ Foucault, *op. cit.*, p.123-124

¹²⁶⁷ Ballé, *op. cit.*, p.59

¹²⁶⁸ James March, Herbert Simon, *Organizations*, Wiley, 1958

¹²⁶⁹ Ballé, *op. cit.*, p.59-64

plus fine des *processus décisionnels individuels et collectifs dans de situations de « choix substituables »*. Quel lien peut-on faire entre ces deux critiques ?

Il faut voir plus large que l'influence des réflexions managériales, et même du champ organisationnel en général. Le développement des pratiques de management, la structuration de la théorie des organisations, les critiques ordolibérales et néolibérales de la théorie économique classique ont pour point commun un phénomène plus global : la percée du « schème réalitaire » que nous décrivions plus haut, lié lui-même à une transformation épistémique plus ancienne et plus profonde. Celle-ci fut diagnostiquée par Foucault dans *Les Mots et les choses*¹²⁷⁰. Il s'agit du « Pli anthropologique¹²⁷¹ », correspondant à l'apparition des sciences humaines. Il faut d'ailleurs noter que, *via* la diffusion des réflexions managériales et de la sociologie des organisations, c'est un grand nombre d'autres sciences humaines qui peu à peu conquièrent et transforment l'ancienne raison économique-libérale¹²⁷². Le management apparaît profondément, épistémiquement lié aux développements des sciences humaines, en particulier de la sociologie et de la psychologie :

« Le management est une doctrine composite sans limite disciplinaire préconçue, quand bien même son développement est fortement corrélé à celui des autres sciences humaines, au premier rang desquelles la sociologie et la psychologie. Nés tous les trois, entre 1880 et 1920, d'un même désir de contrôler des sociétés en plein bouleversement, le manager scientifique étudie le travail humain, comme le sociologue étudie le collectif humain, comme le psychologue étudie l'inconscient humain¹²⁷³. »

La transformation épistémique fondamentale à l'origine de l'émergence du schème réalitaire : le « Pli anthropologique des savoirs »

Dans *Les Mots et les choses*, Foucault s'emploie à montrer que l'« homme », en tant qu'objet d'étude empirique, est une invention récente de la modernité, ayant entraîné une mutation épistémique profonde du champ du savoir :

¹²⁷⁰ Michel Foucault, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 2018 [1966]

¹²⁷¹ *Ibid.*, p.352

¹²⁷² Concernant la réflexion managériale, Le Texier note ainsi : « *Les tayloriens s'approprient également des pans entiers des sciences. Comme le revendique fièrement un éditeur de l'Engineering Magazine, "la science du management [...] utilise l'ingénierie mécanique, l'économie, la sociologie, la psychologie, la philosophie, la comptabilité, et il fusionne ces vieilles sciences en un corpus scientifique distinct qui lui est propre* » (*Ibid.*, chap. 1 §86).

¹²⁷³ Le Texier, *op. cit.*, chap. 1 §90

« [...L]e seuil de notre modernité n'est pas situé au moment où on a voulu appliquer à l'homme des méthodes objectives mais bien le jour où s'est constitué un doublet empirico-transcendantal qu'on a appelé l'homme¹²⁷⁴. »

A la fin du XVIIIe siècle, Kant pose les prémisses d'une telle mutation, en ouvrant la voie à une certaine anthropologisation de la réflexion épistémologique. La possibilité d'une connaissance certaine sur le monde se fonde *in fine* sur la structure de l'entendement humain :

« [La question kantienne « Was ist der Mensch ? » ou « Qu'est-ce que l'Homme ? »], on l'a vu, parcourt la pensée depuis le début du XIXe siècle : c'est qu'elle opère, en sous-main et par avance, la confusion de l'empirique et du transcendantal dont Kant avait pourtant montré le partage. [...] Et voilà qu'en ce Pli la philosophie s'est endormie d'un sommeil nouveau ; non plus celui du Dogmatisme, mais celui de l'Anthropologie. Toute connaissance empirique, pourvu qu'elle concerne l'homme, vaut comme un champ philosophique possible, où doit se découvrir le fondement de la connaissance, la définition de ses limites et finalement la vérité de toute vérité¹²⁷⁵. »

Au XIXe siècle, se développent de nouveaux domaines de savoir prenant l'homme pour objet. D'une part, on trouve des disciplines s'intéressant aux mécanismes physiologiques de la cognition ; d'autre part, se développent les sciences historiques et sociales, qui découvrent peu à peu la relativité socio-historique des sociétés, de leurs systèmes de valeurs et de croyances, de leurs savoirs¹²⁷⁶.

Il faut bien distinguer ces nouvelles sciences d'autres disciplines apparues un peu plus tôt, en particulier de l'économie. L'économie n'est pas, selon Foucault, une science de l'homme car elle cherche à formaliser les processus économiques de façon plus ou moins mécaniste, à partir de traits humains pensés comme des forces — l'intérêt ou la recherche de sécurité par exemple.

« [...L']économie n'est pas [...] une science humaine. On dira peut-être qu'elle a recours pour définir des lois qui sont pourtant intérieures aux mécanismes de la production [...], à des comportements humains, et à une représentation qui les fondent (l'intérêt, la recherche du profit maximum, la tendance à l'épargne) ; mais ce faisant, elle utilise les représentations comme réquisit d'un fonctionnement (qui passe, en effet, par une activité humaine explicite) ; en revanche il n'y aura science de l'homme que si

¹²⁷⁴ Foucault, *Les Mots et les choses*, op.cit., p.330

¹²⁷⁵ *Ibid.*, p.352

¹²⁷⁶ *Ibid.*, p.330

*on s'adresse à la manière dont les individus ou les groupes se représentent leurs partenaires, dans la production et dans l'échange, le mode sur lequel ils éclairent ou ignorent ou masquent ce fonctionnement et la position qu'ils y occupent, la façon dont ils se représentent la société où il a lieu, la manière dont ils se sentent intégrés à elle ou isolés, dépendants, soumis ou libres*¹²⁷⁷ [...]. »

L'économie recherche des lois universelles de fonctionnement économique, là où les sciences sociales pointent l'existence d'un double fond dans toute action humaine : il y a ce que les hommes font consciemment — et ce qu'ils font *réellement*, une fois débrouillé le grand écheveau des surdéterminations socio-historiques de leurs actes. Ce qui caractérise finalement les sciences humaines, c'est leur position de *redoublement* par rapport aux activités des hommes et au sens spontané qu'ils donnent à leurs actions :

*« [...L]es sciences humaines ne traitent pas la vie, le travail, le langage de l'homme dans la plus grande transparence où ils peuvent se donner, mais dans cette couche des conduites, des comportements, des attitudes, des gestes déjà faits, des phrases déjà prononcées ou écrites, à l'intérieur de laquelle ils ont été donnés par avance une première fois à ceux qui agissent, se conduisent, échangent, travaillent et parlent*¹²⁷⁸ [...]. »

Elles sont aussi, éventuellement, dans une position de redoublement par rapport aux autres sciences et disciplines :

« [...L]e propre des sciences humaines, ce n'est pas la visée d'un certain contenu (cet objet singulier qu'est l'être humain) ; c'est beaucoup plutôt un caractère purement formel : le simple fait qu'elles sont, par rapport aux sciences où l'être humain est donné comme objet (exclusif pour l'économie et la philologie, ou partiel pour la biologie), dans une position de redoublement, et que ce redoublement peut valoir a fortiori pour elles-mêmes. [...I]l est toujours possible de traiter en style de sciences humaines (de psychologie, de sociologie, d'histoire des cultures ou des idées ou des sciences) le fait qu'il y ait pour certains individus ou certaines sociétés quelque chose comme [...] une biologie, une économie et une philologie. [...L]e fait aussi que ce jeu peut s'appliquer à elles-mêmes (on peut toujours faire les sciences humaines des sciences humaines, la

¹²⁷⁷ *Ibid.*, p.364

¹²⁷⁸ *Ibid.*, p.365

psychologie de la psychologie, la sociologie de la sociologie, etc.) suffisent à montrer leur singulière configuration¹²⁷⁹. »

La mutation épistémique fondamentale qu'a constitué le « Pli anthropologique » a deux piliers qui s'appellent l'un l'autre : l'histoire et les disciplines psycho-sociales. La mise au jour de déterminants psycho-sociologiques dans les agissements des hommes ouvre la voie à une mise en perspective historique de leurs croyances et de leurs savoirs, et *vice versa* :

« [...C]ette disposition de l'Histoire dans l'espace épistémologique est d'une grande importance pour son rapport aux sciences humaines. Puisque l'homme historique, c'est l'homme vivant, travaillant et parlant, tout contenu de l'Histoire quel qu'il soit relève de la psychologie, de la sociologie ou des sciences du langage. Mais inversement, puisque l'être humain est devenu de part en part historique, aucun des contenus analysés par les sciences humaines ne peut rester stable en lui-même ni échapper au mouvement de l'Histoire¹²⁸⁰. »

Conséquence du Pli anthropologique, une pensée du changement — historique, social, individuel — est devenue possible. La position de redoublement des sciences humaines par rapport au cours des activités humaines entraîne la mise au jour systématique d'un écart entre les motifs conscients des hommes et certaines surdéterminations psycho-sociologiques de leurs comportements. La mise en perspective historique souligne la part de contingence des sociétés humaines. Cette double relativisation peut alimenter un processus permanent de changement, visant le progrès historique par la plus grande maîtrise des déterminants non-conscients de l'action humaine.

En synthèse, voici notre proposition théorique. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, une mutation profonde de l'*épistémè* occidentale se produisit, que Foucault a nommé le « Pli anthropologique ». Fait inédit dans l'histoire des savoirs, l'homme — sa psychologie, ses pratiques sociales, ses activités, ses croyances, ses valeurs... — devient un objet d'observation empirique, en même temps que des processus macrosociaux sont investigués et replacés dans une perspective historique. C'est l'apparition des sciences humaines. Avec elles, émerge ce que nous appelons le « schème réalitaire ». Celui-ci produit un « redoublement » systématique des activités humaines : il y a ce que les collectifs humains projettent de faire, croient faire, désirent faire — et ce qu'ils produisent *réellement*, comme le révèle l'observation empirique. Ce schème

¹²⁷⁹ *Ibid.*

¹²⁸⁰ *Ibid.*, p.382

agit ainsi comme un principe critique réinterrogeant constamment les institutions sociales, les valeurs qu'elles mobilisent, leurs principes d'organisation et de fonctionnement, les systèmes de savoir sur lesquels elles s'appuient... à l'aune de la *réalité empirique* de la vie sociale. Le Pli anthropologique induira progressivement une transformation des fondements de la gouvernamentalité économico-libérale, qui prévalait depuis au moins le début du XIXe siècle, jusqu'à produire *in fine* une gouvernamentalité à part entière. Les travaux de Max Weber et Frederick Taylor occupent une place particulière dans ce processus : ils participent d'une même reproblématisation des grands systèmes organisés que sont les administrations publiques et les entreprises industrielles, qu'ils analysent concrètement, sous un angle socio-historique chez Weber, d'une manière beaucoup plus fermement empirique chez Taylor. A leur suite, au cours de la première moitié du XXe siècle, un nouveau champ de positivité se développe : l'organisation. Il croît au moins dans deux directions, en partie liées : sous la forme de réflexions et de pratiques managériales ; dans le développement des théories des organisations. Parallèlement, le schème réalitaire pénètre en économie. S'appuyant sur les avancées des sciences humaines, de nouveaux économistes — les ordolibéraux allemands puis les néolibéraux américains — vont mettre l'accent sur la réalité socio-historique des processus économiques, la vérité empirique du fonctionnement interne des entreprises ou encore les schémas de décision concrets des acteurs de l'économie, critiquant ainsi la théorie économique classique et les principes de gouvernement économique qui en découlaient.

Au cours des années 1960, un rapprochement s'opère entre le champ de positivité organisationnel, encore largement centré sur le fonctionnement interne des organisations, et le vieux champ de l'économie, rénové pour faire plus de place aux stratégies micro-économiques, à la problématique de l'innovation, aux possibilités d'investir dans le capital humain pour transformer activement les propriétés du marché. Une nouvelle gouvernamentalité à part entière émerge : développementale. Elle s'appuie sur des instruments stratégiques et organisationnels, que nous allons préciser. Notons bien que cette gouvernamentalité est *critique* par rapport à la raison économico-libérale : elle prend le contrepied du principe de « laissez-faire » que le libéralisme classique avait tiré de ses analyses économiques de la production et des échanges. Bien que les théories néolibérales remettent la concurrence au premier plan des processus économiques, il ne faut pas en déduire que le pouvoir gouvernemental, s'appuyant sur ces théories, s'efface et s'auto-détruit. Bien au contraire, à la différence la raison économico-libérale fondée sur un schème normalitaire — selon lequel, à la limite, le pouvoir gouvernemental devait s'effacer derrière les mécanismes « naturels » ou « normaux » du marché —, la gouvernamentalité développementale ne laisse *pas* faire : elle anime, oriente,

stimule, organise le marché — mais aussi toutes les activités de la société — afin de garantir un changement permanent, essentiel à la croissance.

La gouvernamentalité développementale, le changement et les instruments stratégiques et (ré)organisationnels

L'ubiquité de la thématique du changement

La thématique du changement imprègne la plupart des sciences, disciplines et courants de pensée dans lesquels nous avons identifié la percée d'un schème réalitaire. Le changement apparaît en fait à deux niveaux : en tant que possibilité de progrès interne aux organisations ; en tant que propriété du contexte socio-historique des organisations, à laquelle celles-ci doivent s'adapter.

Dans la pensée managériale, dès l'époque de Taylor, le changement occupe une place importante :

«Avant Taylor, la plupart des auteurs de manuels de management vantaient la durabilité des ordonnancements qu'ils prescrivaient. [...] L'application du taylorisme, écrit [Taylor], implique de changer les méthodes de travail, les mentalités, les sentiments des ouvriers à l'égard de la maîtrise, leurs habitudes et leurs outils : "Le management scientifique implique une série de changements très importants de la part des ouvriers. Je ne connais pas d'autre système dans lequel les changements sont aussi importants." Seuls les principes fondamentaux du management, ajoute-t-il un peu plus loin, sont voués à perdurer¹²⁸¹. »

Le management scientifique est marqué par certains traits caractéristiques de la culture américaine, notamment une forte aversion à l'égard du poids des structures corporatistes et patriarcales sur le Vieux Continent. Le management scientifique vise à libérer les entreprises et les travailleurs des contraintes imposées par les corporations artisanales ainsi que par les relations personnelles entre les propriétaires des infrastructures industrielles et leurs employés :

« Ainsi le management scientifique contribue-t-il à délier le travail du travailleur. Selon ce prisme, un bon employé ne doit pas faire corps avec un métier, incorporer dans sa chair un tour de main, faire sienne une déontologie, ni mettre de lui-même dans ce qu'il

¹²⁸¹Le Texier, *op. cit.*, chap.1 §63

*produit ; il doit au contraire cultiver sa malléabilité, son adaptabilité, sa substituabilité. [...] Ce que [Taylor] attaque, c'est l'indépendance et la subjectivité artisanales tout autant que les maux du favoritisme*¹²⁸². »

Aux yeux des managers scientifiques, toutes les structures patriarcales et corporatistes héritées du passé apparaissent comme des obstacles aux progrès de l'organisation du travail dans les entreprises. Les traditions sont porteuses de savoir-faire et d'habitudes non-optimales qui doivent évoluer.

À partir de la fin des années 1950, dans la littérature managériale, l'enjeu du progrès organisationnel interne et la question de l'adaptation constante des organisations aux fluctuations de leur environnement commencent à fusionner. Il s'agit alors de libérer les organisations des lourdeurs bureaucratiques afin de les rendre aptes à se transformer perpétuellement :

*« [L'entreprise] devient un "paquet modifiable de ressources humaines et professionnelles", résume l'économiste Robin Marris. Peter Drucker écrit typiquement, en 1957 : "Nous ne voyons pas le changement altérer l'ordre – en mieux ou en pire. Nous voyons le changement comme étant l'ordre lui-même." En ce sens, poursuit-il trente-cinq ans plus tard, l'organisation moderne "doit être organisée pour le changement perpétuel"*¹²⁸³. »

La sociologie des organisations a elle aussi beaucoup abordé la problématique du changement. En France, c'est le sociologue Michel Crozier qui a été l'artisan principal de la pénétration de la théorie des organisations américaine, et l'a articulée à des enjeux de changement. Il a appliqué ce cadre théorique à l'analyse empirique de la bureaucratie administrative. Dans sa thèse sur *Le Phénomène bureaucratique*, qui connut un grand retentissement en 1963, Michel Crozier diagnostique les dysfonctionnements de l'administration, prenant le contrepied des analyses wébériennes de la rationalité et de l'efficacité bureaucratiques¹²⁸⁴. S'appuyant sur l'observation de deux institutions (la SEITA, Société d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes, et les Chèques Postaux), Crozier démontre que la bureaucratie française est très peu adaptée au changement graduel en raison d'un mélange de centralisation excessive et de hiérarchies rigides. Cela est aggravé par

¹²⁸² *Ibid.*, §152

¹²⁸³ *Ibid.*, chap.1, §63-64

¹²⁸⁴ Pour ceci et ce qui suit, cf. : François Chaubet, « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) » in : *Revue historique*, PUF, 2012/3, n°663, p.659-681

la prolifération de règles et de normes qui génèrent des systèmes de pouvoir informels, bloquant la mise en œuvre effective de réformes. Selon Crozier, lestée de telles lourdeurs, la bureaucratie française du début des années 1960 ne peut changer que par brusques révolutions.

Dans le sillage de ce travail, Crozier lance un vaste projet d'études sur l'administration afin de monter en généralité. En 1964, la DGRST et le Centre de Sociologie des Organisations (CSO), fondé à l'occasion par Crozier, signent une convention de recherche visant à documenter la transformation des structures bureaucratiques de l'Administration face au changement. Le CSO produira un grand nombre d'articles et d'ouvrages. Parmi ceux-ci certains classiques comme *Le Pouvoir périphérique* (1976) de Pierre Grémion ou *L'Ère des technocrates* (1973) de Jean-Claude Thoenig. La description de la réalité sociologique des pratiques administratives est systématiquement associée à l'identification de marges de réforme :

« [...L]e long processus d'interactions entre chercheurs et commanditaires a permis à Crozier de se poser en interlocuteur tout trouvé des équipes gouvernementales soucieuses de réforme de l'État au tournant des années soixante-dix. Jacques Chaban-Delmas, Jean- Jacques Servan-Schreiber ou Alain Peyrefitte, plusieurs hommes politiques de premier plan inscrivent à leur agenda le thème de la réforme de l'Administration¹²⁸⁵. »

Dans le champ de l'économie, la problématique du changement apparaît dès les années 1930 chez les ordolibéraux. On trouve l'idée qu'un gouvernement libéral renouvelé ne peut pas se contenter de faire respecter de grands principes économiques immuables : il doit au contraire réagir constamment aux transformations de la société et de l'économie. Les actions ordonnatrices ou politiques de cadre que nous décrivons plus haut impliquent un gouvernement perpétuellement inquiet de lui-même, à l'affût de tous les changements pouvant impacter le jeu économique. Synthétisant l'intervention de Louis Rougier lors du colloque Walter Lippman tenu à Paris en 1939, Foucault écrit :

« La question du cadre légal le mieux approprié au fonctionnement le plus souple, le plus efficace, le plus loyal du marché a été négligée par les économistes classiques [...]. Être libéral, ce n'est nullement être conservateur, dans le sens du maintien des privilèges de fait résultant de la législation passée. C'est, au contraire, être essentiellement progressiste dans le sens d'une perpétuelle adaptation de l'ordre légal

¹²⁸⁵ *Ibid.*, p.671

*aux découvertes scientifiques, aux progrès de l'organisation et de la technique économiques, aux changements de structure de la société, aux exigences de la conscience contemporaine*¹²⁸⁶. »

Après la Seconde Guerre mondiale, comme nous l'avons déjà vu, la thématique du changement se cristallise pour les néolibéraux américains autour de la notion d'« innovation », problématisée à partir des travaux de Schumpeter. La diffusion des théories néolibérales au sein des entreprises privées entraîne une accélération des mutations organisationnelles des entreprises :

*« Les mutations structurelles au sein des entreprises américaines vont bientôt s'accroissant. Le consultant et auteur de best-sellers Alvin Toffler observe ainsi, en 1970, que “la configuration interne des organisations change maintenant à une cadence — et parfois avec une précipitation — vertigineuse. [...]”. Loin de critiquer cette volatilité institutionnelle, qui est presque toujours l'effet d'activisme de ses pairs plutôt que d'évolutions contingentes, Toffler fait l'éloge des “organisations adaptatives” et de la déconstruction permanente. Dans les années 1980, les entreprises temporaires sont hissées au rang de parangons organisationnels*¹²⁸⁷. »

Dans les années 1980, dans la littérature managériale, « une organisation innovante doit institutionnaliser la mutabilité perpétuelle¹²⁸⁸ ». Le concept de *reengineering* apparaît.

*« [Pour les promoteurs à succès du reengineering], on peut “reengineerer” à profit autant une entreprise performante et leader sur son segment qu'une entreprise éprouvant de graves difficultés. Le changement ne doit jamais cesser, quelles que soient les performances. Il faut pouvoir, à tout moment, “recommencer à zéro”, même quand tout va bien*¹²⁸⁹. »

A partir des années 1970, les sociologues des organisations eux aussi s'intéressent de plus en plus à l'environnement des organisations et à la capacité de ces dernières à s'adapter¹²⁹⁰, à la part de contingence inhérente à la structuration des organisations¹²⁹¹, si rationnelles souhaitent-elles être.

¹²⁸⁶ Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p.167

¹²⁸⁷ Le Texier, op. cit., chap.1 §65

¹²⁸⁸ *Ibid.*, §67

¹²⁸⁹ *Ibid.*

¹²⁹⁰ Ballé, op. cit., p.76

¹²⁹¹ *Ibid.*, p.78

La pensée stratégique

A mesure que se développe le champ de savoirs et de pratiques de l'« organisation », qui se nourrit des apports des sciences humaines et suggère perpétuellement de nouvelles possibilités de changements internes ; à mesure aussi que la théorie économique se transforme en intégrant des savoirs empiriques sur les processus décisionnels, sur les fonctionnements réels des entreprises, sur leurs marges de manœuvre pour s'adapter au marché ou le restructurer à leur avantage, une nouvelle rationalité à part entière se structure. Elle articule le champ de positivité organisationnel à un ensemble de réflexions et de pratiques nouvelles : la stratégie.

En croisant la lecture de deux articles retraçant l'histoire de la pensée stratégique¹²⁹², on retiendra que le développement d'un champ de réflexion proprement stratégique résulte de l'autonomisation progressive, au cours des années 1950-1960, des enjeux de positionnement des entreprises dans des marchés de plus en plus concurrentiels et changeants, à partir du référentiel constitué par les théories des organisations. Les auteurs repèrent un certain nombre de travaux fondateurs du champ disciplinaire de la stratégie : les travaux d'analyse historique comparative des structures organisationnelles de grandes entreprises américaines menés par Alfred Chandler au début des années 1960, pointant les opportunités stratégiques que peuvent saisir ou non les organisations ; l'ouvrage *Corporate Strategy* d'Igor Ansoff publié en 1965, s'intéressant notamment aux possibilités de diversification des activités des entreprises ; le développement du modèle SWOT (*Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats*) en 1965 par des chercheurs de la *Harvard Graduate School of Business Administration*. Les années 1960 et 1970 sont présentées comme celles de la « planification stratégique » ou encore de l'« approche classique », synonyme d'« adaptation » et de « positionnement » d'entreprise :

« La stratégie d'entreprise s'est développée par rapport à la notion de positionnement concurrentiel. Sa philosophie de base est alors l'adéquation stratégique, qui suppose deux principes fondamentaux :

- pour assurer sa pérennité, l'entreprise doit s'adapter à son environnement ;*

¹²⁹² Jean-Pierre Boissin, Jean-Claude Castagnos, Gilles Guieu, « Histoire et mémoire de la pensée stratégique. Le cas francophone » in : *La revue des sciences de gestion*, 2005/3, n°213, p.13-26 ; Emmanuel Métais, Maurice Saias, « Stratégie d'entreprise : évolution de la pensée » in : *Finance Contrôle Stratégie – Volume 4*, n° 1, mars 2001, p. 183-213

– *pour réussir, l'entreprise doit acquérir un avantage concurrentiel puis le défendre*¹²⁹³. »

Au cours des années 1970 puis surtout au cours des années 1980, se développeront de nouvelles approches, beaucoup plus dynamiques : on passera « de la planification stratégique au management stratégique¹²⁹⁴ ».

« [...L]e management stratégique intégrera les considérations humaines dans la conduite de la stratégie. Par ailleurs, le début de la crise et la remise en cause d'un modèle économique, limiteront la confiance en une formulation stratégique trop rigide¹²⁹⁵. »

Dans les années 1980, suite aux bouleversements ayant impacté profondément les économies occidentales dans les années 1970, et dans un contexte d'hypercompétition où l'inventivité et l'innovation sont de plus en plus intégrés par les acteurs économiques, se diffusent des « stratégies de mouvement », centrées sur la notion d'« intention stratégique¹²⁹⁶ ».

« [...U]ne entreprise doit désormais concilier, pour réussir, des avantages concurrentiels multiples et non durables. D'autre part, l'objectif clé de la stratégie n'est plus l'adaptation aux conditions de la concurrence, mais leur transformation et leur renouvellement. Elle intègre donc un paramètre complètement nouveau : le mouvement. En effet, l'intention amène à considérer qu'une position concurrentielle n'est ni durable ni défendable, et que la seule solution consiste à changer de position avant que la concurrence ne prenne l'initiative¹²⁹⁷. »

Cela conduira finalement au développement de réflexions sur l'enjeu de la « transformation permanente¹²⁹⁸ » des entreprises, dont les penseurs du *reengineering* que nous évoquions déjà plus haut sont représentatifs.

La pensée stratégique prend une consistance théorique en sociologie au cours des années 1970. Les analyses se focalisent de plus en plus sur l'« action organisée », les individus pensés comme des « acteurs », leurs stratégies individuelles au sein des organisations, les « réseaux » informels qu'ils constituent¹²⁹⁹. En France, *L'Acteur et le système* de Crozier et Friedberg incarne parfaitement cette orientation.

¹²⁹³ Métais, Saïas, *op. cit.*, p.185

¹²⁹⁴ Boissin, Castagnos, Guieu, *op. cit.*, p.22

¹²⁹⁵ *Ibid.*

¹²⁹⁶ Métais, Saïas, *op. cit.*, p.196-197

¹²⁹⁷ *Ibid.*, p.198

¹²⁹⁸ *Ibid.*, p.203

¹²⁹⁹ Ballé, *op. cit.*, p.90-105

Dans le chapitre 6, nous retraçons la pénétration de la gouvernamentalité développementale dans les pratiques planificatrices françaises, notamment à l'occasion de la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) au début des années 1960, puis *via* la promulgation de la LOF en 1967. A cette époque, la raison développementale à l'oeuvre se lit principalement à travers la diffusion, dans la haute administration, d'une préoccupation croissante pour le changement et l'innovation, comme en témoigne l'exposé de Claude Gruson à la Société de sociologie de Paris en 1964. C'est surtout dans les années 1980 que développement territorial, stratégie et mode « projet » s'entrelaceront de manière serrée en urbanisme, comme nous le montrons dans le chapitre 8.

ANNEXE 7 : GILLES PINSON, GOUVERNER LA VILLE PAR PROJET

Nous avons vu dans le chapitre 2, au cours de nos analyses des actes du colloque de l'APERAU de 2018, que Gilles Pinson, et *Gouverner la ville par projet*¹³⁰⁰ en particulier, constituent un des seuls cadres théoriques du projet — avec celui développé par Nadia Arab, sur lequel nous reviendrons — qui se démarquent dans un paysage bibliographique sinon très dispersé. A la différence de la thèse d'Arab, que nous décrivons dans le chapitre 4, nous n'avons pas abordé une attention similaire au travail de Pinson. Ici, il s'agit surtout de comprendre comment le projet est problématisé par Pinson.

Dans cet ouvrage, Pinson développe « une approche du projet par la gouvernance urbaine¹³⁰¹ ». Le projet est ici clairement problématisé dans une veine « développementale » :

« Les projets peuvent être interprétés comme des processus qui non seulement font des villes des lieux de plus en plus cruciaux de création de richesse et d'investissement mais aussi des espaces au sein desquels des liens se retissent entre les élites, un intérêt général local se discute, des conflits se trament et des compromis s'échafaudent. Autrement dit, des espaces à partir desquels les sociétés s'intègrent et se gouvernent¹³⁰². »

A partir du moment où le projet est envisagé comme un *processus* producteur de *richesse et d'investissement*, et comme une plateforme de *gouvernement*, où les réseaux d'acteurs composant l'élite urbaine se reconfigurent, il paraît assez légitime de l'étudier sous un angle sociologique. C'est bien cet angle qui est privilégié par les recherches sur la gouvernance :

« Si le chantier de recherche de la gouvernance s'inscrit donc dans la tradition de la sociologie de l'action publique, il s'y distingue par une démarche consistant à décentrer l'État, historiciser les formes d'intervention des acteurs publics dans la fabrique des politiques publiques et la manière dont elles s'articulent avec celles d'autres acteurs¹³⁰³. »

¹³⁰⁰ Gilles Pinson, *Gouverner la ville par projet*, *op.cit.*

¹³⁰¹ *Ibid.*, introduction, §15

¹³⁰² *Ibid.*, introduction, §29

¹³⁰³ *Ibid.*, §39

Dans ce cadre général, le projet est d'abord abordé comme *instrument de politique urbaine*. Les projets sont analysés dans leur effet de transformation des politiques urbaines. Ils permettent de repérer trois grandes valeurs structurant la recomposition de ces dernières :

- La différenciation : « les projets sont la réponse à une nouvelle injonction faite aux villes de se positionner sur un marché territorial concurrentiel. Cette injonction les amène à faire valoir leurs avantages comparatifs, à identifier ce qui dans leur identité économique ou culturelle leur permet de se différencier et de se positionner favorablement sur ce marché¹³⁰⁴ » ;
- L'anticipation : en passant du plan au projet, « les méthodes de planification et d'urbanisme et plus généralement les pratiques d'anticipation » ont été transformées¹³⁰⁵.
- La mobilisation : les processus de projet ont mis en avant « les enjeux de mobilisation socioterritoriale », « une de ces transformations qui nous semble particulièrement significative du “retour” des villes comme espaces et acteurs politiques de premier plan¹³⁰⁶ ».

Ces trois « valeurs » des pratiques de projet dans les collectivités territoriales ont un lien généalogique assez net avec les préoccupations des planificateurs au début des années 1960, dont l'exposé de Claude Gruson à la Société française de sociologie en 1964 nous a servi d'archétype. Dans le principe de différenciation, ne trouve-t-on pas l'écho de l'inquiétude de Gruson concernant le positionnement de l'industrie française dans une économie internationalisée ? La recherche d'anticipation n'est-elle pas liée à l'hyper vigilance aux changements contextuels qui sourdait dans les propos de Gruson ? L'enjeu de mobilisation n'est-il pas une autre manière, moins franche que celle de Gruson, de qualifier la recherche impérative d'adhésion de la population au changement nécessaire au développement, en particulier économique ? En faisant ce parallèle, on perçoit très clairement combien, au début des années 2000, la révolte du mouvement du Projet urbain contre la gouvernementalisation de la fabrication de la ville s'est résorbé.

Le projet est ensuite problématisé comme « *analyseur* des transformations de la structure du pouvoir dans les villes européennes¹³⁰⁷ ». D'une part, ils révèlent « un phénomène de pluralisation des systèmes politiques des villes européennes » ainsi que « les moyens de

¹³⁰⁴ *Ibid.*, §45

¹³⁰⁵ *Ibid.*, §45

¹³⁰⁶ *Ibid.*, §45

¹³⁰⁷ *Ibid.*, §46

gérer cette pluralisation, de la faire prospérer et de la rendre compatible avec le développement d'une capacité d'action collective¹³⁰⁸ ». Le projet permet aussi d'étudier « la question de la place des acteurs et organisations publics dans les processus de gouvernance du projet » : la place qu'y occupent les « logiques interactionnistes et délibératives et [les] modes de régulation extrapolitiques » ne doit pas occulter « la direction politique » qui reste importante « même si elle n'emprunte pas les traits familiers du commandement hiérarchique ou de l'imposition réglementaire ». Enfin, les démarches de projet sont envisagées sous l'angle de leurs effets sur les démocraties européennes : « il semble que l'émergence de systèmes de relations pluralistes, horizontaux au sein des réseaux de projet ait pour pendant une démobilisation politique des groupes sociaux qui ne sont pas porteurs de ressources directement exploitables dans les processus de projet¹³⁰⁹ ».

¹³⁰⁸ *Ibid.*

¹³⁰⁹ *Ibid.*

ANNEXE 8 : LE PLAN CONSTRUCTION DANS LES ANNEES 1970

À la différence de la recherche urbaine, la recherche incitative n'a pas connu de crise dans la filière de la construction au cours des années 1970. En 1972, le Plan Construction est mis en place. Il s'agit d'une administration de mission, c'est-à-dire une structure légère sans existence institutionnelle. Néanmoins :

« Si la structure est légère, la mission est large : améliorer la qualité du bâti, tout en maîtrisant, voire en réduisant, les coûts de construction, faire progresser les performances du secteur et veiller au maintien et à la consolidation de sa place sur les marchés internationaux¹³¹⁰. »

Dès la fin des années 1960, les logements construits rapidement dans le cadre d'une politique d'industrialisation et de standardisation des méthodes de production sont devenus « synonymes d'une qualité médiocre aussi bien du point de vue des formes architecturales que des prestations offertes¹³¹¹ ». L'État change de stratégie et s'engage dans une « politique des modèles ». Celle-ci doit prendre la relève des plans triennaux au moment où la taille des nouvelles opérations de logements diminue fortement. Les deux objectifs poursuivis sont la poursuite des gains de productivité et la recherche de plus de flexibilité en « jouant sur la petite série, les procédés modulaires, la recherche de diversité, l'innovation¹³¹² ». La sélection de « modèles » hautement performants et facilement répliquables devrait permettre de briser l'uniformité des constructions tout en favorisant des gains d'échelle, non plus par la production en masse dans de vastes opérations, mais par la reproduction des modèles dans diverses opérations plus petites sur tout le territoire. « Le mot-clef devient l'innovation¹³¹³ », ce thème de l'innovation qui structurait déjà tout l'exposé de Claude Gruson à la Société française de sociologie en 1964. L'administration donnera son agrément aux modèles les plus prometteurs et aidera financièrement les entreprises pour trouver un marché auprès des maîtres d'ouvrage. La sélection et l'exploration de modèles prennent la forme de REX : des « réalisations

¹³¹⁰ PUCA, *Rendre possible. Du Plan construction au PUCA : 40 ans de réalisations expérimentales*, 2012, p.21

¹³¹¹ *Ibid.*, p.13

¹³¹² *Ibid.*, p.123

¹³¹³ *Ibid.*, p.19

expérimentales », qui « réunissent en plateau-projet les différents partenaires d'une opération de construction dans sa préparation, sa réalisation et son évaluation¹³¹⁴ ».

La politique des modèles est néanmoins remise en cause rapidement : les innovations techniques et technologiques sont peu nombreuses ; les réductions de coût sont décevantes¹³¹⁵. De multiples professionnels du secteur critiquent ces procédures : les maîtres d'ouvrage déplorent des difficultés d'adaptation des produits et le non-respect des délais ; les petites et moyennes entreprises de construction se sentent globalement exclues ; les équipes locales de conception et de maîtrise d'œuvre se sentent sacrifiées aux « ténors » et aux architectes attachés aux grandes entreprises du secteur¹³¹⁶. Sur le plan de l'architecture, on note toutefois de nombreuses innovations, stimulées par l'organisation des concours PAN (Programme d'Architecture Nouvelle). Sur la période 1970-1975, les innovations architecturales restent marquées par une foi positiviste dans le progrès technique, les matériaux-phares sont toujours le béton et le métal, mais ceux-ci sont utilisés dans des « trames complexes et des jeux de volumes aléatoires », rompant avec la rigueur des grands ensembles¹³¹⁷.

À partir de 1975, l'innovation architecturale s'ancre de plus en plus dans une réflexion sur l'urbain. Nous sommes aux prémices du mouvement du Projet urbain :

« [...O]n perçoit l'effort important qui s'est fait jour dans l'analyse fine des espaces. La relation entre espace public et privé fait l'objet de premières expérimentations. L'analyse typo-morphologique qui remporte alors un grand succès auprès des théoriciens de l'architecture sert de base aux réflexions qui s'élaborent dans les agences¹³¹⁸. »

¹³¹⁴ *Ibid.*, p.5

¹³¹⁵ *Ibid.*, p.14

¹³¹⁶ *Ibid.*, p.19

¹³¹⁷ *Ibid.*, p.109

¹³¹⁸ *Ibid.*, p.118

ANNEXE 9 : DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE DU RENDU DE PHASE 1 (DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE) D'UNE MISSION DE PREFIGURATION DU NPNRU

Pour cette analyse, nous suivons le déroulé du document produit par les professionnels. Nous avons anonymisé ce document et rendu le secteur de projet inidentifiable, en effaçant tous les noms de ville, quartiers, rues, équipements présents dans le texte et les documents graphiques.

Pour chaque partie du document, nous n'avons gardé du texte original que le plan détaillé que nous avons extrait du document (en conservant les titres des parties, des sous-parties ainsi que l'intitulé des paragraphes lorsqu'ils en avaient un). Cela permet d'avoir une idée globale de la forme du raisonnement suivi par les prestataires de l'étude.

Cette annexe contenait initialement un grand nombre de représentations graphiques tirées du document, que nous avons supprimées pour permettre la diffusion publique de cette thèse. En effet, un accord de confidentialité a été signé avec l'agence mandataire de l'étude, restreignant nos droits de diffusion des éléments tirés du document.

La question générale à laquelle nous répondons est la suivante : comment les pratiques discursives des professionnels, observables dans ce document, problématisent-elles le « renouvellement urbain » de quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du NPNRU ?

Parfois, notamment pour les sections les plus longues, nous proposons une synthèse, avec quelques premières hypothèses d'interprétation critique.

Ce texte est placé en préambule du document :

Ce document constitue le premier livrable de l'étude de définition d'une stratégie à 20 ans pour le secteur de projet. Il synthétise le travail de 9 bureaux études

Construit en trois parties, il a pour objectif de restituer la complexité des problématiques du secteur de projet et en essayant de croiser les différentes expertises. C'est d'abord au travers de la spatialisation que ces ponts interdisciplinaires ont été établis. Mais c'est aussi en choisissant d'adopter autant que possible le regard des usagers du secteur. En complétant systématiquement les analyses thématiques sectorisées par la question transversale : comment vit-on dans le secteur de projet ?

Ce premier livrable va volontairement plus loin que le diagnostic en posant modestement quelques premières hypothèses de réflexion pour la suite. Au fil des rencontres, des visites, des échanges nous avons entendu beaucoup d'idées et il nous semblait intéressant de les rassembler pour les discuter ensemble. Nous proposons ainsi des pistes, des chantiers à ouvrir pour engager le débat. Ces propositions ne sont sûrement pas parfaites, elles visent surtout à enclencher un processus de co-construction : elles doivent faire réagir mais restent à modifier, à compléter, à amender.

Certains secteurs ont été plus explorés que d'autres. C'est ainsi que le pôle gare, moins habité, a fait l'objet d'investigations plus limitées. La suite de notre étude devra combler ce manque.

Les problématiques du secteur de projet sont complexes, imbriquées et nécessitent les expertises de tous les acteurs pour trouver au fil des échanges et du temps un plan d'action solide. En ce sens, ce document reste un travail en cours, à préciser ensemble.

Source : Anonyme, *Diagnostic d'une étude de préfiguration du NPNRU*, 2017

Plusieurs idées sont ici présentes :

- Le deuxième paragraphe met l'accent sur « l'interdisciplinarité » au nom de la « complexité » des problématiques en jeu. Les concepteurs précisent alors l'angle ou plutôt les angles adoptés pour assurer concrètement cette interdisciplinarité. Ils sont au nombre de deux : la « spatialisation » et le « regard des usagers du secteur ». Cet angle d'approche est résumé par la question : « comment vit-on dans le secteur de projet ? » Les auteurs indiquent en creux la manière dont a été mené le diagnostic *avant* de mettre en œuvre une démarche transversale : des « analyses thématiques sectorisées » ont été menées.
- Le troisième paragraphe souligne que le diagnostic anticipe sur la suite de la mission en proposant, dès le rendu de cette première phase, « quelques hypothèses de

réflexion pour la suite ». Ces « pistes », ces « chantiers » élaborés à partir des idées recueillies au contact d'acteurs du territoire ont vocation à être « discutées », « amendées », « co-construites ».

– La fin du texte annonce certaines limites du travail mené par l'équipe de prestataires : certains secteurs ont été moins étudiés que d'autres, la complexité des problématiques est telle que le diagnostic reste ouvert à de nouveaux éléments et à la discussion.

S'ensuit une page présentant le plan général du document (cf. page suivante).

PHASE 1

DIAGNOSTIC GLOBAL

I. CONTEXTUALISATION: GOUVERNANCE ET VISION STRATEGIQUE A [NOM DE LA VILLE]	7
1. [LA VILLE] (trop) bonne élève de la métropolisation ?	9
2. La fragmentation opérationnelle en héritage	11
3. Quel projet de ville pour donner une cohérence aux dispositifs ?	13
4. La démarche «territoire de projet» : vers le comblement d'un manque ?	15
5. [Référence à l'histoire de la ville qui la rendrait trop identifiable]	17
II. DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE	20
1. Habiter [dans le secteur de projet]	22
2. Travailler [dans le secteur de projet]	54
3. Grandir [dans le secteur de projet]	68
4. Se divertir [dans le secteur de projet]	84
5. Consommer [dans le secteur de projet]	104
6. Se déplacer [dans le secteur de projet]	116
7. Vivre ensemble [dans le secteur de projet]	134
III. DYNAMIQUE ET VOCATION ... VERS LA PRÉFIGURATION D'UN PLAN GUIDE	156
1. Apprendre du PRU1: quelle vocation pour les quartiers ?	158
2. Les chantiers à ouvrir	170
ANNEXES	190

Source : Anonyme, Diagnostic d'une étude de préfiguration du NPNRU, 2017

Le plan du document annonce trois parties :

- Une partie de « contextualisation », soulevant plus spécifiquement des enjeux de « gouvernance » et de « vision stratégique », déclinés comme suit :
 - Un enjeu lié à un phénomène de « métropolisation », dont la ville concernée par le NPNRU a été une « trop bonne élève » ;
 - Un constat portant sur la « fragmentation opérationnelle » qui a été « héritée », *a priori* de la stratégie de métropolisation analysée auparavant (cela sera confirmée par l'analyse de la partie I du diagnostic ci-après) ;
 - Une référence à des dispositifs de politique publique dont on comprend en creux qu'ils manquent de « cohérence ». La notion de « projet » apparaît ici. Elle est problématisée comme ce qui pourrait apporter la cohérence manquante aux dispositifs.
 - La notion de projet est ensuite reprise dans la notion de « territoire de projet », expression qui sembler jouer avec l'autre, plus courante, de « projet de territoire ». Si cette inversion des termes est volontaire, elle induit un changement de sens : plutôt qu'un territoire préexistant auquel il s'agit de donner un projet, le projet serait ici instituant, dans le sens où c'est la démarche de projet qui donnera une cohérence au territoire. Cette démarche est en tout cas présentée comme pouvant « combler un manque », expression qui reste énigmatique.

- Après ce cadrage, une seconde partie est consacrée au diagnostic à proprement parler, qualifié de « multithématique ». Celui-ci se décline en 7 axes, dont les titres évoquent l'approche centrée sur les usagers annoncée en préambule. Une forme de parcours de vie se dessine, dont chaque axe exprime une dimension : « habiter », « travailler », « grandir », « se divertir », « consommer », « se déplacer », « vivre ensemble ».

- La dernière partie vise à « préfigurer » un « plan-guide » pour le secteur de projet. On retrouve ici la volonté d'anticipation sur la suite de la mission qui était exprimée en préambule. Les mots-clés choisis pour qualifier les enjeux de cette partie sont ceux de « dynamique » et de « vocation ». Dans la première sous-partie, on comprend que le terme de « vocation » s'applique aux quartiers. Cette vocation doit ensuite se décliner en « chantiers ».

PARTIE I « CONTEXTUALISATION : GOUVERNANCE ET VISION STRATÉGIQUE À [NOM DE LA VILLE] »

A) Plan détaillé

I. CONTEXTUALISATION: GOUVERNANCE ET VISION STRATEGIQUE À [NOM DE LA VILLE]

1. [La Ville] : (trop) bonne élève de la métropolisation ?

- Les enseignements de la recherche-action [en cours sur le territoire]

2. La fragmentation opérationnelle en héritage

3. Quel projet [de la ville] pour donner une cohérence aux dispositifs ?

- Le Plan de référence urbain
- Le Programme d'Investissement d'Avenir [sur une thématique de développement durable]

4. La démarche « territoire de projet » : vers le comblement d'un manque ?

- Une nouvelle échelle d'action ?
- Pourquoi est-ce une échelle importante ?

5. [Une partie sur l'histoire des quartiers qui les rendrait trop identifiables]

6. Quels enseignements pour la suite ?

- Nécessité de bien comprendre les imbrications d'échelle, pour poser de manière claire les conditions de réussite du NPNRU de [la ville] aux autres échelles : métropole, bassin de vie, ville, région
- Penser la complémentarité des [quartiers à l'étude] avec les quartiers voisins : ne pas opposer mais associer
- Bien que plus opérationnel que stratégique, le PIA nous a été évoqué par de nombreux acteurs [de la ville] comme le guide de l'action [de la ville]
- [Héritage historique]

B) Description la partie I

I.1 : L'idée que la ville serait une « trop bonne élève de la métropolisation » est explicitée. La ville s'est inscrite dans la stratégie de métropolisation portée par l'intercommunalité, accueillant un grand nombre « d'opérations emblématiques », censées développer son attractivité. Mais les effets attendus ne sont pas au rendez-vous. Les auteurs du document s'appuient sur des résultats partiels d'une recherche-action en cours sur le territoire de la ville. Dans une autre citation non reprise ci-dessus, les auteurs de la recherche-action parlent d'« effets de découplage », par exemple à propos des équipements culturels : « *Tel équipement public culturel produit dans le cadre du renouvellement urbain attire un public qui ne sera pas forcément résident du territoire.* »

I.2 : Dans cette deuxième sous-partie, les auteurs du diagnostic pointent le fait que les dispositifs de politique publique territorialisés « foisonnent » sur le territoire de la ville. Or « la gouvernance de ces dispositifs échappent » à la ville, le plus souvent au profit de la métropole. Ainsi, « une moitié du territoire de projets et de dispositifs qui ne sont pas coordonnés par la ville ». Sur certains sujets, comme l'action sur l'habitat ancien dégradé, les auteurs diagnostiquent une « situation de mille-feuilles difficile à démêler ». Les auteurs pointent le manque d'une « vision stratégique globale à l'échelle de la ville ».

I.3 : Les auteurs s'attardent sur deux documents en se demandant s'il pourrait fournir un projet cohérent, susceptible de dépasser la fragmentation opérationnelle mentionnée dans la sous-section précédente. Un « Plan urbain » réalisé en 2008 est mentionnée mais il est jugé « déjà ancien », notamment au regard du « retournement de la conjoncture économique » après 2008, et trop « axé sur l'aménagement urbain ». Un autre projet est mentionné, lié à une thématique de développement durable et mis en œuvre dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) lancé par l'État. Les auteurs pointent que ce projet est « plus opérationnel que stratégique » et ne « peut pas remplacer une stratégie globale ».

I.4 : Dans la quatrième sous-section, une démarche de « territoire de projet » entreprise sur le territoire est envisagée comme « nouvelle échelle d'action importante ». Il s'agit de mettre en œuvre une forme de projet partagé par plusieurs communes voisines, reposant sur la coopération volontaire et souple à propos de certaines thématiques, en dehors des cadres réglementaires du SCOT et des PLU. Les auteurs se montrent favorables à cette démarche.

I.5 : Le dernière sous-section rappelle l'histoire des quartiers appartenant au secteur de projet. Cette histoire est assez spécifique et rendrait les territoires trop identifiables. On peut néanmoins reprendre les enseignements que les auteurs du diagnostic en retiennent « pour la rénovation de demain » : « nécessité de concevoir un projet urbain et social sur le long terme avec des moyens conséquents dédiés à la gestion (l'après travaux) », « bien définir les objectifs de la concertation », « proposer une forme urbaine ouverte et réversible ».

I.6 : Une dernière page synthétise les grands enjeux à retenir de cette partie : « Nécessité de bien comprendre les imbrications d'échelle, pour poser de manière claire les conditions de réussite du NPNRU » à différentes échelles (région, bassin de vie, métropole, ville) ; « penser la complémentarité du secteur de projet avec les quartiers voisins », développer une stratégie d'intervention dans le cadre du NPNRU qui soit cohérente avec le Programme d'Investissement d'Avenir.

En synthèse, que nous apprend cette première partie du diagnostic sur la manière dont ces praticiens problématisent le renouvellement urbain du secteur de projet ?

Le « diagnostic multithématique » du secteur (partie suivante) doit être précédé d'une réflexion sur la *gouvernance* du futur projet et sur l'inscription de ce dernier dans une *stratégie* plus globale de la ville. Cela fait partie des « conditions de réussite du NPNRU. Le futur projet du NPNRU est ici clairement pensé, conformément d'ailleurs à la problématisation du NPNRU par l'ANRU, comme un instrument d'action stratégique pour le développement les quartiers concernés, et plus largement pour la ville.

Notons par ailleurs que cette première partie de diagnostic nous fournit un exemple de la porosité des discours académique et professionnel dans le champ. La première sous-partie s'appuie sur une recherche-action en cours, lui empruntant le concept de « métropolisation » et la notion d'« effet de découplage ».

PARTIE II « DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE »



PARTIE II.1 « HABITER [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II. 1 HABITER [LE SECTEUR DE PROJET]

A. Qui habite ?

- Un [secteur de projet] concentrant les situations de fragilité au sein d'une commune elle-même fragile

B. Comment habite-t-on ?

- Ce que dit le marché immobilier
 - Des prix immobiliers parmi les plus bas de la métropole
 - Une image marquée qui dessert l'attractivité
 - Un potentiel de diversification réduit au sein du [secteur de projet]
 - Une concurrence forte des projets voisins
- Comment habite-t-on ?
 - Un [secteur de projet] caractérisé par des caractéristiques résidentielles contrastées
 - Un parc social relativement récent, peu cher et à meilleure performance énergétique
 - Bien qu'assez récent et énergétiquement relativement performant, le parc social du [secteur de projet] présente des nécessités d'actions différentes à objectiver en croisant différents critères (urbain, architectural, social, technique, patrimonial)
- Comment habite-t-on ? Les formes urbaines
 - [densités comparées]
 - [Analyse de la porosité des quartiers]

C. Le parc privé [de la ville]

- Un parc ancien faiblement attractif et présentant des signes avérés de dégradation
- La lutte contre l'habitat indigne et la requalification du parc privé dégradé : un engagement de longue date de la ville et de la Métropole
- Les enjeux d'intervention dans le cadre du NPNRU du [secteur de projet] et premières pistes de réflexion
- Continuer à coupler [les actions incitatives d'accompagnement des propriétaires privés, les actions coercitives, les actions curatives, les actions d'accompagnement social, économique, de gestion des territoires]
- Poursuivre deux types d'interventions expérimentés sur le territoire [maisons à prix cassés, intervention massive à l'échelle d'îlots]
- Développer une offre de logements diversifiés, en recyclage et en neuf
- Ciblage et accompagnement comme conditions de réussite

D. Synthèse des enjeux habitat

- Agir rapidement sur le parc locatif social en ciblant les résidences prioritaires et en effectuant des réhabilitations garantissant un changement d'image fort pour [quartier 1] et [quartier 2]
- Des identités de quartier à valoriser — d'autres à inventer pour que chaque habitant soit fier de l'endroit où il habite
- Des quartiers à repositionner de manière distincte en matière de renouvellement de l'habitat
- Une nécessaire recherche de produits inventifs (coût de sortie, montage, qualité résidentielle) à destination des classes moyennes [de la ville]
- Une urgence à intervenir sur le parc ancien dégradé en associant différents dispositifs et en proposant un dispositif reproductible et capable d'agir en volume
- Une nécessaire coordination et priorisation des projets immobiliers à l'échelle du bassin de vie
- Un accompagnement des ménages qui souhaitent partir et qui seront relogés dans le cadre des démolitions, à la fois au moment du départ et dans leur projet résidentiel.

B) Description la partie II.1

Le concept « habiter le secteur de projet » est décliné en 3 problématiques :

- 1) Qui habite ?
- 2) Comment habite-t-on ?
- 3) Le parc privé de la ville

1) La réflexion sur les habitants (« qui habite » ?) conduit à constater que le secteur « concentre les situations de fragilité au sein d'une commune elle-même fragile ». Ce constat s'appuie principalement sur des données statistiques comparatives. Certaines caractéristiques du territoire (concentration de moins de 18 ans, concentration des familles nombreuses) sont révélées par des cartographies spatialisant des données statistiques, par la méthode du carroyage notamment (il s'agit d'une méthode de traitement des données consistant à découper un territoire en carrés de surfaces identiques). La première prend la ville comme cadre de comparaison, la seconde la métropole. Un autre tableau compare certaines données (revenu fiscal médian, part de ménages au RSA, part de non-diplômés, part de la population immigrée...) concernant les quartiers du secteur de projet avec les données relatives à la ville, à la métropole et au département.

2) La réflexion sur le « comment habite-t-on » est abordé de trois manières :

- Par une analyse de « ce que dit le marché immobilier », notamment à travers l'indicateur des prix de l'immobilier dans le secteur, comparé aux prix de l'immobilier dans le reste de la ville et à l'échelle de la métropole (deux cartographies illustrent les analyses, non reprises dans notre sélection). Une attention particulière est portée à des enjeux d'image, entravant le « potentiel de diversification » de l'offre immobilière dans le secteur.
- Par une analyse des caractéristiques de l'habitat du secteur. Du point de vue du peuplement d'abord : un ensemble de cartographies et de tableaux similaires à ceux de la partie II.1.A (non repris dans notre sélection) détaillent et comparent à l'échelle de la ville et de la métropole l'occupation des bâtiments résidentiels du secteur (part des logements collectifs, part des propriétaires, part du locatif privé, part des logements vacants...). Du point de vue des caractéristiques des logements ensuite : typologies des logements, performances énergétiques.

- Par une analyse des formes urbaines, synthétisée en deux cartes : l'une comparant les densité résidentielle (nombre d'habitants par hectare) entre les quartiers et à l'échelle de la ville (non reprise dans notre sélection) ; l'autre schématisant les grands enjeux de « porosité » dans le secteur (le texte associé au schéma parle de la présence « de grandes emprises industrielles ou publiques et de friches très déstructurantes », ainsi que d'un « tissu urbain discontinu »).

3) La réflexion sur le parc privé souligne la part importante des logements privés dans le parc total des quartiers, avec des taux de vacance élevés comparés au reste de la métropole. La comparaison avec des données à l'échelle de la métropole révèle aussi l'ancienneté du parc, et des « signes avérés de dégradation ». Les efforts de « longue date » pour « lutter contre l'habitat indigne » sont ensuite rappelés (liste des dispositifs de politique publique déjà mis en œuvre). Certains principes d'action sont préconisés : coupler les dispositifs, continuer certaines expérimentations, mener une action massive à l'échelle d'îlots pour permettre un effet levier.

En synthèse de ce diagnostic « habiter », l'équipe de prestataires met en avant un certain nombre d'enjeux : « agir rapidement », « cibler les résidences prioritaires », valoriser des « identités de quartier », « positionner les quartiers » sur le marché de l'habitat, « inventer » de nouveaux produits, montages de projet, process de construction », agir « en urgence » et « en volume » sur l'habitant ancien, coordonner les projets à l'échelle du bassin de vie, accompagner les ménages impactés par les futures démolitions. Une carte accompagne cette synthèse des enjeux. Quatre types d'éléments ressortent : des secteurs prioritaires d'intervention sur le logement social en rose, des secteurs prioritaires d'intervention sur l'habitat ancien (bleu-vert), certaines poches correspondant à une « mutation du tissu en cours » et un réseau de grandes rues et de places (en jaune) reliant visuellement les différents secteurs prioritaires d'intervention.

Que nous apprend cette première section (« Habiter ») de la partie II du document (« Diagnostic multithématique ») ?

Un décalage apparaît entre l'approche « usager », annoncée dans le préambule du document et exprimée dans le titre de cette sous-partie, et la réalité du diagnostic ici mené. Si une certaine transversalité est recherchée (notamment en intégrant une réflexion sur les formes urbaines dans la partie consacrée à la question « comment habite-t-on ? »), la colonne vertébrale méthodologique de cette sous-section est l'analyse statistique comparative. Les analyses ne se centrent pas vraiment sur les habitants du secteur (et leurs modes d'habiter, leurs parcours de vie, leurs pratiques) mais sur le périmètre du secteur de projet, que l'on cherche à caractériser sous divers angles, en le comparant aux caractéristiques de la ville et de la métropole. Les statistiques traitées sont des indicateurs socio-démographiques servant à caractériser le peuplement de l'habitat du secteur, ou des indicateurs visant à objectiver la qualité des logements et la pertinence des typologies de logements existantes par rapport à la demande actuelle et à la demande projetée.

Une partie est consacrée à l'habitat privé, avec un fort accent mis sur les dispositifs existants et la manière de les faire fonctionner en synergie (ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que l'action sur l'habitat privé dégradé n'est pas financée par l'ANRU et la question de sa prise en charge pose donc davantage question que dans le cas du logement social).

Toute cette partie « Habiter » est par ailleurs traversée par l'enjeu de l'« attractivité » de l'habitat. L'importance de cet enjeu apparaît clairement lorsque, pour caractériser « comment on habite » le secteur de projet, on s'intéresse d'abord et avant tout à « ce que dit le marché immobilier ».

La synthèse des enjeux est très empreinte d'un vocabulaire de « stratégie », qui était déjà présent dans la première partie (« Contextualisation ») du document. Les enjeux de l'« habiter » sont en fait des directives pour l'action stratégique sur le secteur : « agir rapidement », « cibler », « valoriser », « positionner » sur le marché de l'habitat, « inventer », « agir en urgence », « coordonner ». Il y a clairement là un embrayage sur l'action.

Un dernier point est à noter. Il concerne la spatialisation des enjeux. La dernière page de la partie est une carte du secteur représentant certaines propositions d'actions à mener. Dans toute la partie, qui contient plusieurs cartographies, ce cadrage de plan n'est utilisé que dans la sous-partie sur les « formes urbaines ». Ainsi, cette dernière carte apparaît un peu déconnectée du reste : la représentation spatialisée des enjeux de l'« habiter » qu'elle propose arrive assez brutalement, sans avoir été pleinement annoncée par ce qui précède. Les secteurs prioritaires

d'intervention qui sont indiqués n'ont pas été discutés dans le développement des analyses précédentes, et ne sont pas justifiés sur cette page. Cela produit un effet de syncope discursive : après les analyses, une proposition spatialisée est brusquement proposée, sans avoir été pleinement justifiée. Cette syncope pose question : est-ce que le document n'est pas *stratégiquement* organisé, comme semblait d'ailleurs l'annoncer à demi-mots le préambule, de façon à orienter la discussion sur les propositions d'interventions spatialisées plutôt que sur le raisonnement suivi ?

PARTIE II.2 « TRAVAILLER DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II.2 TRAVAILLER DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

A. [La ville] : une place économique très dynamique... mais une place économique fragilisée dans un contexte de forte concurrence

1. Un environnement concurrentiel
2. Une faiblesse de l'offre par rapport aux attentes du marché (taille, qualité, prix)
3. Un volume de projets important au regard du marché
4. Une priorité au renouvellement urbain qui pèse sur le coût de sortie des produits

B. Les caractéristiques du tissu économique de [le secteur de projet]

1. Des grandes entreprises
2. Un tissu très tertiairisé
3. Une présence importante d'entreprises du secteur sur le [quartier 1]
4. Une spécificité industrielle de la frange du [quartier 2]

C. Une offre d'emplois inadaptée à la population locale

- En volume
- En niveau/adéquation
- Une économie parallèle

D. Synthèse des enjeux économiques

- Développer une économie au bénéfice des habitants
- Ambition 1 : faire de l'économie traditionnelle une économie pourvoyeuse d'emplois accessibles localement
- Ambition 2 : outiller le territoire (ESS, formation, démarches innovantes) pour favoriser l'insertion des [habitants de la ville] dans les emplois locaux et de la métropole
- Développer la place de [la ville] dans l'économie métropolitaine
- Ambition 3 : favoriser le développement des fonctions métropolitaines
- Ambition 4 : booster la transition de l'économie [de la ville]

B) Description de la partie II.2

Le concept « travailler dans [le secteur de projet] » est problématisé comme suit :

- 1) Un diagnostic du positionnement de la « place économique » que représente la ville dans la concurrence territoriale
- 2) Une caractérisation du « tissu économique » du secteur de projet
- 3) Une analyse croisée de l'offre d'emplois sur le territoire avec les caractéristiques de la population locale eu égard à l'emploi

- 1) Le positionnement de la ville comme « place économique » au sein de la métropole est déterminé à partir d'un raisonnement de type « atouts / faiblesses » (les termes ne sont pas présents mais la structure de raisonnement est sans ambiguïté). Dans ses atouts, la ville compte le fait qu'elle est « un poids lourd de l'économie de la métropole (10%) », qu'elle présente un bon dynamisme entrepreneurial, ce qu'illustre une carte de la ville couverte de petits points recensant les entreprises locales. De très grandes entreprises sont présentes. Mais la ville, en tant que « place économique », est fortement concurrencée à l'échelle de l'agglomération. Cette concurrence est envisagée principalement à l'aune de l'offre de « produits immobiliers neufs ». La carte illustrant cette concurrence recense en particulier les grands projets métropolitains pourvoyeurs de surfaces d'immobilier tertiaire.
- 2) La caractérisation du « tissu économique » du secteur de projet souligne l'importance de quelques grandes entreprises, la prédominance forte des entreprises tertiaires, l'importance d'entreprises de la construction dans un quartier du secteur de projet, et une « spécificité industrielle » sur une frange du secteur de projet.
- 3) La dernière sous-partie du diagnostic « Travailler » met en regard des données relatives à l'offre d'emplois sur le territoire et des données relatives aux travailleurs. Une « inadéquation de l'offre d'emplois à la population » est diagnostiquée. Elle s'analyse comme suit :
 - « en volume », c'est-à-dire principalement selon un ratio « nombre d'emplois à pourvoir / nombre d'actifs » ;
 - « en niveau/adéquation » : le pourcentage de chaque catégories d'emplois du territoire (artisans, cadres et professions intellectuels, ouvriers...) est mis en regard

des caractéristiques de la population active du territoire est mise en regard
caractéristiques des actifs (âge, formation...).

Deux graphiques illustrent cette partie. On remarquera qu'un principe de comparaison avec la métropole apparaît dans le graphique sur l'emploi tertiaire marchand.

- 4) La partie « Travailler » se termine sur une « synthèse des enjeux économiques », qui se décline en deux grands objectifs (« développer une économie au bénéfice des habitants » ; « développer la place de la ville dans l'économie métropolitaine »), déclinés en quatre ambitions : « faire de l'économie traditionnelle une économie pourvoyeuse d'emplois accessibles localement » ; « outiller le territoire pour favoriser l'insertion des habitants dans les emplois locaux et la métropole » ; « favoriser le développement des fonctions métropolitaine », « booster la transition de l'économie roubaisienne ». Ces ambitions sont ensuite elles-mêmes déclinées en propositions d'actions, qui sont représentées sur un plan du secteur de projet. Il s'agit d'actions de développement de nouveaux produits immobiliers ou de recyclage immobilier (immobilier adapté à l'artisanat, fablab, lieu ESS, production « concentrée » d'immobilier tertiaire d'envergure métropolitaine, remise sur le marché d'immobilier déclassé, développement d'un cluster de l'économie circulaire), et d'actions de politique publique complétant la stratégie immobilière (accompagner la création d'entreprises, fablab éco-construction et auto-réhabilitation, « développer l'inclusion citoyenne des sites d'excellence »).

En synthèse, que nous apprend cette section « Travailler » du diagnostic ?

Un certain nombre d'éléments sont communs avec la partie précédente :

- Il y a un décalage entre l'approche « usager » qu'exprime le titre de la partie (« Travailler ») et la réalité du diagnostic qui est mené. Là encore, un des principes méthodologiques structurants est le recueil de données statistiques sur le secteur, ici économiques, et la comparaison avec des territoires de référence (ici surtout la métropole). Les analyses ne se centrent pas vraiment sur les habitants du secteur (et leur rapport au travail, leur parcours professionnel, etc.) mais sur le périmètre du secteur de projet, que l'on cherche à caractériser sous divers angles, en le comparant aux caractéristiques de la ville et de la métropole.
- L'enjeu de l'attractivité est là aussi très présent, avec une problématisation différente du fait que le secteur est plutôt attractif économiquement, contrairement aux

dynamiques à l'œuvre dans le domaine de l'habitat. Ici, il s'agit surtout de renforcer le bon positionnement de cette place économique dans l'économie métropolitaine, tout en veillant à pourvoir les besoins locaux d'emplois peu qualifiés.

- L'orientation « stratégique » des analyses est très forte : même si cela n'est pas explicite, le raisonnement suivi est du type atouts/faiblesses/opportunités/menaces.
- L'orientation vers le passage à l'action est également prégnante.

L'enjeu du « développement » parcourt l'ensemble des analyses conduites. On peut noter la place qu'y occupe la réflexion sur l'immobilier. Dans une page du rapport de diagnostic remis dans le cadre du Lot 2 de la mission (« Positionnement économique du secteur d'étude dans le marché métropolitain et au regard de ses potentialités »), dont les principaux éléments ont ensuite été repris dans le cadre du diagnostic transversal du Lot 4, sur lequel nous nous appuyons ici, un schéma exprime très clairement la conception du « développement économique » qui guide les analyses. Nous le reproduisons ici :

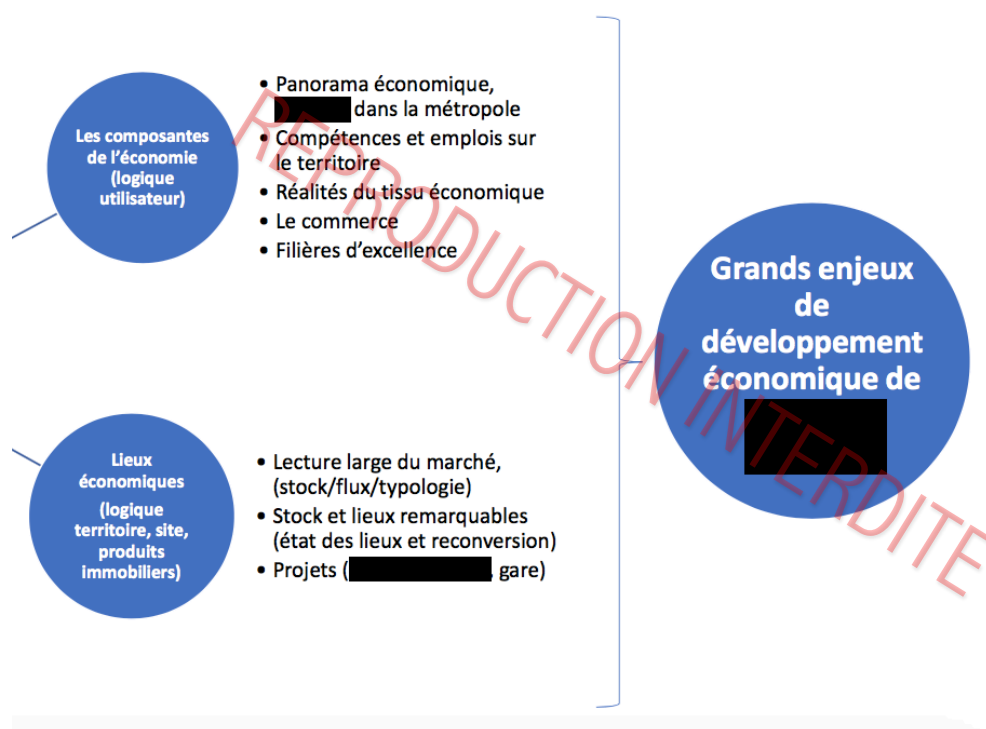


Figure 20. Source : Anonyme, Diagnostic d'une étude de préfiguration du NPNRU,

La partie manquante à gauche est simplement une photo d'un site emblématique du secteur de projet. Le développement économique découle de deux choses : les « composantes de l'économie » (filières, types d'entreprises, compétences des travailleurs...) et les « lieux économiques » (pensés en termes de stock/flux/typologies). Ce schéma donne un principe de

lecture éclairant du diagnostic économique synthétisé dans le document du Lot 4 que nous analysons. Il y a une forme d'équivalence établie entre stratégie immobilière et développement économique.

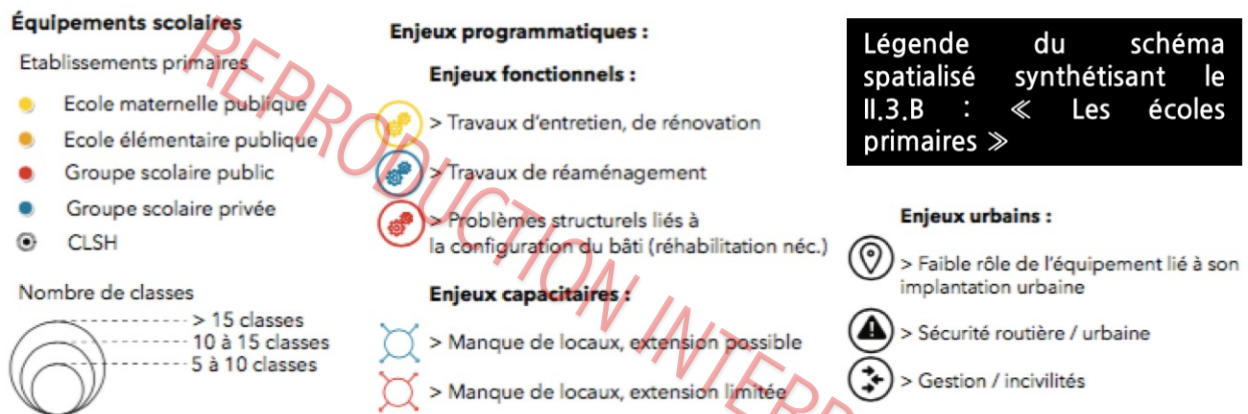
Finalement, on peut se demander si le principal enjeu du diagnostic immobilier n'est pas d'embrayer sur l'action en repérant certains programmes immobiliers qui pourront nourrir le futur projet de renouvellement urbain.

PARTIE II.3 « GRANDIR DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II.3 GRANDIR DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

- A. La petite enfance**
- B. Les écoles primaires**
- C. Les établissements secondaires**
- D. L'enseignement supérieur**
- E. L'accompagnement vers l'emploi**
- F. Les jeunes et leur environnement : [titre d'une chanson d'un groupe de rap local]**
- G. Synthèse des enjeux « grandir »**
 - Maintenir des équipements scolaires à taille humaine
 - Rendre visible et déployer les dispositifs innovants en matière de réussite éducative
 - Maintenir le système de polarité "petite enfance, scolaire ; restauration et périscolaire" comme "plateforme" de services autour des temps de l'enfant
 - Améliorer l'environnement urbain des écoles : sécurité routière, espaces de jeux, espaces verts
 - Requestionner la localisation du pôle jeunesse dans une logique de flux, visibilité, accessibilité
 - Tisser des passerelles entre les différents niveaux de formation et le tissu économique local



Source : Anonyme, *Diagnostic d'une étude de préfiguration du NPNRU*, 2017

B) Description de la partie II.3

Avant le II.3.A, une introduction de partie explicite les enjeux du « grandir » dans le secteur de projet :

- « L'offre en équipements et services à destination des enfants et des jeunes est- elle suffisante et qualitative ? »
- « Est-elle suffisamment attractive pour retenir les familles qui y sont installées et accueillir de nouveaux ménages ? »
- « Comment faire de la programmation un levier pour « augmenter » les espaces d'éveil, d'apprentissage et de sociabilité ? »

Il apparaît clairement ici que la question du « grandir » est principalement problématisée sous l'angle de « l'offre un équipements et services » du secteur. Très rapidement la question de « l'attractivité » de cette offre se pose. Enfin, l'analyse de l'offre équipementière débouche sur une question de programmation.

L'enjeu du « grandir » se traduit par des titres de sous-parties qui évoquent un parcours continu de la petite enfance jusqu'à l'emploi. En réalité, en conformité avec les trois questions posées en introduction de section, l'approche est surtout centrée sur les équipements publics, dont sont pointés les enjeux de programmation. Nous avons reproduit la légende type qui accompagne les plans de chaque sous-partie. Les équipements correspondant à la petite enfance, le primaire, le secondaire, etc. sont indiqués sur le plan, avec des symboles correspondant à trois types d'enjeux de programmation : enjeux fonctionnels, enjeux capacitaires, enjeux urbains.

La partie concernant « l'accompagnement vers l'emploi » diffère. Les dispositifs d'accompagnement à l'emploi sont listés et rapidement décrits. Les logos de ces dispositifs apparaissent sur la page de droite.

Concernant les jeunes et leur environnement, une première page reprend les paroles d'une chanson de rap d'un groupe local, avec des images du clip correspondant. Puis une deuxième page présente le parcours de vie d'un jeune du quartier. Un portrait dessiné le représente puis ses propos, recueillis lors d'une immersion dans le secteur, sont synthétisés, avec quelques verbatims. Notons que plusieurs portraits de ce genre émaillent le document (quatre en tout : deux dans « Habiter », un dans « Travailler », un ici dans « Grandir »).

Ici encore, la synthèse du diagnostic « Grandir » n'est pas une reprise des éléments clés du diagnostic mais une liste d'enjeux de projet, anticipant la partie suivante. Cette synthèse produit encore, comme dans les parties précédentes, un effet de syncope : l'argumentation permettant de passer du diagnostic aux propositions est largement laissée implicite. Les grands enjeux sont « maintenir des équipements scolaires à taille humaine », « rendre visibles et déployer les dispositifs innovants en matière de réussite éducative », maintenir l'organisation des services scolaires et périscolaires sur le modèle de « plateformes de services », « améliorer l'environnement urbain des équipements », envisager une relocalisation du « pôle jeunesse » dans une « logique de flux, visibilité, accessibilité ». Des actions visant à favoriser l'insertion des jeunes dans le tissu économique local sont également envisagées.

La carte de synthèse associée aux enjeux que nous venons de décrire reprend les principaux enjeux de programmation des équipements publics, surtout scolaires.

En synthèse, que nous apprend cette section « Grandir » du diagnostic ?

Comme dans les sections précédentes, l'approche « usager » est assez superficielle. Il s'agit moins d'un diagnostic des enjeux du « grandir » pour les enfants, adolescents, jeunes adultes du secteur que de l'exposé des problématiques de programmation concernant les équipements scolaires, traités successivement en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent. De fait, il en ressort une problématisation du « grandir » très focalisée sur la réussite scolaire, dont on peut se demander s'il ne découle pas d'une certaine représentation sociale des « jeunes des quartiers ».

Ici encore, comme dans la section précédente la progression des analyses aboutit finalement à des propositions de principes d'intervention, dont une grande partie consiste à intervenir sur le bâti ou sur l'environnement urbain. Un des enjeux essentiels du diagnostic semble donc être d'identifier précisément des marges de manœuvre pour transformer l'environnement urbain dans le cadre du futur projet.

Les enjeux de programmation sont de deux sortes :

- Liés à des questions de bâti (entretien, rénovation, capacité...)
- Liés à des enjeux de qualité de service rendu, avec un accent mis sur la création de « polarités » scolaires et périscolaires, enjeux de flux, visibilité, accessibilité...

Une attention particulière est portée aux dispositifs innovants d'éducation, pensés à la fois comme vecteurs d'une meilleure réussite des enfants du secteur et comme un levier d'attractivité, permettant d'attirer de nouvelles familles.

PARTIE II.4 « SE DIVERTIR DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II.4. SE DIVERTIR DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

A. La culture

B. Les espaces verts

- Une différence de traitement et d'esthétique des espaces de nature à questionner
- une tendance au morcellement, contrebalancée par quelques grandes figures paysagères en constitution mais peu visibles`

C. Les aires de jeux

- Une nécessaire montée en qualité des aires de jeux de cœur de quartier

D. Le sport

- Équipement privé VS. équipement public

D. Synthèse des enjeux « se divertir »

- Étoffer l'offre en lieux de pratiques culturelles (lecture publique, lieu de diffusion et de pratique artistique) et sportives
- Créer des lieux de pratiques non pas dans une logique équipementière mais privilégier le déjà-là en augmentant l'existant
- Privilégier le développement d'aire de jeux qualitatives, pédagogiques et sur-mesure, conçues vec les habitants
- Incarner a ville en transition dans les pratiques quotidiennes : compost, espaces de jardinage
- Redonner de la visibilité au parc de XXX
- Créer un parcours nature/sport reliant le parc du XXX, le canal, le parc de XXX et le XXX

B) Description de la partie II.4

Cette section portant sur « se divertir sur le secteur de projet » s'organise de manière assez similaire à la section précédente. L'approche adoptée n'est pas véritablement centrée sur les habitants et les usagers du secteur. Elle s'organise selon une catégorisation des espaces de « divertissement » : les équipements culturels, les espaces verts, les aires de jeux, les équipements sportifs. Pour chacune de ces catégories d'espaces, une carte recense les équipements du secteur, éventuellement en soulignant des « enjeux programmatiques ». Par exemple, concernant les équipements sportifs, on retrouve la même légende que précédemment : « enjeux fonctionnels, enjeux capacitaires, enjeux urbains ».

Cette section du diagnostic se distingue toutefois par certaines doubles-pages que nous avons reproduites pour partie dans notre sélection d'éléments graphiques ci-dessus. Celles-ci reposent à chaque fois sur la comparaison de deux photos d'espaces similaires (par exemple des squares), l'un étant visiblement défraîchi et l'autre en meilleur état ou mieux équipé. Le jugement sur ces espaces est laissé implicite. La seule indication de lecture est donnée par une courte phrase : « une différence des traitements et d'esthétique des espaces de nature à questionner » ; « une nécessaire montée en qualité des aires de jeu en cœur de quartier ». Ces doubles-pages questionnent en fait l'existence de normes de traitement différentes des espaces en fonction des quartiers. En même temps, le raisonnement mené, largement implicite, repose sur un système de valeurs de l'auteur de ces pages qui n'est pas explicité.

Au niveau des enjeux, on retrouve le même phénomène de raisonnement syncopé que dans les autres parties : il n'y a pas de continuité logique évidente entre les analyses, dont nous avons vu qu'une partie est largement implicite, et les enjeux proposés puis présentés sur une carte du secteur.

PARTIE II.5 « CONSOMMER DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II. 5. CONSOMMER DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

- A. Un environnement concurrentiel dense, accessible et aux vocations variées favorisant l'évasion**
- B. Le commerce dans [le secteur de projet] : 237 cellules réparties sur 3 pôles**
- C. Synthèse des enjeux « consommer » : Spatialisation de propositions d'actions de recomposition commerciale**
 - Prioriser le secteur gare et XXX comme polarités commerciales
 - Les positionner par rapport au centre-ville et l'un par rapport à l'autre, et travailler leur continuité
 - Faire monter en qualité les espaces publics
 - Repositionner les marchés (localisation, horaire et recomposer leur offre pour créer plus de synergies avec les commerces
 - Mener une réflexion sur les transports comme levier de l'attractivité commerciale

B) Description de la partie II.5

Le diagnostic sur la problématique du « consommer » dans le secteur de projet reprend en partie la structure du diagnostic économique :

- Une analyse de la concurrence commerciale à 5 et 10 minutes en voiture du secteur de projet ;
- Un recensement des cellules commerciales du secteur, localisées sur une carte du secteur, permettant d'identifier trois pôles commerciaux sur le secteur, couplées à des statistiques sur les types de commerces présents (services, hygiène, restaurants...) et la vacance commerciale.

L'analyse est construite, comme dans la section II.2, sur un repérage des forces et des faiblesses. Même si cela est assez discret, l'interprétation des données se fait en partie par la comparaison avec des territoires de référence (la ville, la région).

Une double page de ce diagnostic commercial retient toutefois l'attention car ce type de méthode d'analyse n'a pas encore été utilisé dans le document jusqu'ici : il s'agit de séquences de photos prises dans les trois pôles commerciaux identifiés. Un peu comme dans la section précédente, qui montrait à plusieurs reprises deux photos d'espaces similaires dont les différences de « qualité » étaient implicitement présentées comme flagrantes, il est fait ici trois fois usage du terme « qualitatif » (« un cadre bâti relativement qualitatif », « un pôle [...] plus qualitatif à l'approche du centre ville », « un cadre bâti peu qualitatif ») sans que les critères motivant ce jugement soit donnés. Encore une fois, les photos sont censées parler d'elles-mêmes, ce qui implique un système de valeurs partagé avec le lecteur.

Dans cette section, la synthèse des enjeux est mieux connectée au reste des analyses que dans les sections précédentes même si une large part du raisonnement, notamment la justification du « pourquoi » tel ou tel enjeu reste en grande partie implicite.

PARTIE II.6 « SE DÉPLACER DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II. 6. SE DEPLACER DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

A. Les transports publics

- une offre quantitativement satisfaisante
- Une marge de progrès réelle des transports en commun, notamment au sein du [secteur de projet]
 - Une forte dépendance à la voiture à l'échelle de la Métropole
 - Un recours au VP particulièrement fort entre les territoires XXX, XXX et Est
 - Un impact majeur du trafic routier sur les liens interquartiers et sur l'efficacité des transports
- Une illusion de hub métropolitain au niveau de la gare
 - Une multimodalité importante...
 - ...qui ne doit pas faire oublier la part modale très faible du train
 - Une station qui souffre par ailleurs d'une réputation très négative, renforcée par des aménagements de l'espace public peu qualitatifs et empêchant toute visibilité
- Le quartier de XXX : une desserte en demi-teinte, un secteur à positionner par rapport au centre-ville
 - Des transports structurants mais peu pensés pour la desserte locale
 - Distance réelle et distance perçue : un métro efficace mais repoussoir ?
 - La circulation : enjeu de qualité urbaine et d'efficacité de la desserte locale
- Un problème de desserte qui dépasse le quartier de XXX

B. La desserte VP

- L'impact de la rationalisation des sens de circulation sur la qualité des espaces publics

C. Les circulations douces

D. Synthèses des enjeux « se déplacer »

- Amplifier le rôle structurant de la gare tant en termes de desserte, d'interconnexion mais également de qualité urbaine
- Quid d'une ligne structurante, prolongeant la ligne XXX-XXX vers l'Ouest et faisant du quartier de XXX un lieu de destination et en lien structurant entre le centre-ville et le secteur sud-ouest
- Réfléchir sur le plan de circulation de XXX pour chercher à pacifier les rues et améliorer le confort des usagers
- Développer le réseau cyclable le long de la voie ferrée et des parcs pour relier le quartier de XXX au canal en passant par la gare et XXX

B) Description du II.6

La question de « se déplacer » dans le secteur est traitée en distinguant trois modes de transport :

- Les transports publics
 - Les véhicules privés
 - Les « circulations douces »
-
- Transports publics

A partir d'une cartographie représentant tous les réseaux de transport en commun traversant le secteur de projet, les auteurs du diagnostic pointent que l'offre est « quantitativement suffisante ». Mais la suite du diagnostic révèle « une marge de progrès réelle » en termes d'utilisation des transports publics, en s'appuyant sur des données statistiques réalisées à l'échelle de la métropole, révélant que l'utilisation des transports collectifs est plutôt faible par rapport aux autres métropoles françaises. Un autre diagramme montre que l'utilisation de la voiture est particulièrement forte sur le secteur de la métropole auquel appartient le secteur de projet. Enfin une cartographie du secteur de projet pointe l'impact du trafic routier sur l'encombrement des rues et le manque de fiabilité des bus dans le secteur.

Le diagnostic s'intéresse ensuite plus spécifiquement au secteur « gare », questionnant la réalité de son statut de « hub métropolitain ». L'approche est plurithématique, croisant des statistiques sur le recours au train dans le secteur de projet et une analyse de l'environnement urbain sur la place de la gare, s'appuyant sur un extrait d'un diagnostic de sécurité et sûreté qui signalaient des comportements d'évitement de la gare du secteur par les usagers, du fait d'un sentiment d'insécurité.

Une analyse similaire est ensuite réalisée pour un autre quartier du secteur de projet, censé être bien desservi, notamment par le métro, mais concerné également par des problèmes d'insécurité.

- Les véhicules privés

Cette section se concentre exclusivement sur « l'impact de la rationalisation des sens de circulation sur la qualité des espaces publics », avec un ensemble de photos montrant diverses rues ayant, ou non, été passées à sens unique.

- Les circulations douces

Le diagnostic contient deux cartes : la plus grande recense les aménagements cyclables sur le secteur. Une plus petite pointe les manques, notamment les discontinuités du réseau cyclable existant.

PARTIE II.7 « VIVRE ENSEMBLE DANS [LE SECTEUR DE PROJET] »

A) Plan détaillé

II. 7. VIVRE ENSEMBLE DANS [LE SECTEUR DE PROJET]

A. Les espaces publics

- Positionnement dans le territoire
 - Appropriation des espaces publics
 - Événements sur l'espace public
 - Jardins familiaux et associatifs
- Les espaces publics sous l'angle des problématiques de sécurité
 - Nuisances et insécurité
 - Gestion des espaces publics et privés
- Les espaces publics utilisés
- Les espaces publics peu utilisés

B. Une certaine richesse des centres associatifs et du tissu associatif ...mais un manque de visibilité dû à un certain éclatement

- Enjeux programmatiques :
 - Renforcer le rôle et le positionnement des centres sociaux
 - Transformer les centres sociaux en équipements plus hybrides et ouverts

C. Les points de conflit du vivre ensemble

- Les déchets
- Le stationnement

D. Synthèse des enjeux « vivre ensemble »

- Le peuplement [« Les quartiers vivent de manière « endogène »]
- Des espaces publics existants mais qui ont parfois du mal à trouver leur public ou au contraire sont captifs de leur public
- Conforter le rôle d'animation des quartiers des centres sociaux
- Associer le tissu associatif, les acteurs ressources
- Faire des problématiques de stationnement et des déchets des priorités

B) Description du II.7

La problématisation du « vivre ensemble » dans le diagnostic croise plusieurs dimensions :

- 1) Une analyse des espaces publics
- 2) Une analyse du tissu associatif et des centres sociaux du secteur
- 3) Certains « points de conflit », notamment la question des déchets et du stationnement

1) Les espaces publics

Les espaces publics sont analysés sous la forme de deux grandes cartes du secteur de projet :

- la première porte sur leur « positionnement dans le territoire », problématisé de la façon suivante, visible dans la légende de la carte :
 - Appropriation des espaces publics (« lieux de rencontre et de socialisation », lieux « à forte dominante masculine », « problèmes de fréquentation ou d'accaparement » « pratiques conflictuelles pendant le mois du Ramadan »)
 - Evénements sur l'espace public (marchés, braderies, manifestations culturelles municipales)
 - Jardins familiaux et associatifs
- La deuxième porte sur « les espaces publics sous l'angle des problématiques de sécurité », ce qui est problématisé comme suit :
 - Nuisances et insécurité (phénomènes de squat, de deal, rodéos à moto, mais aussi incivilités sur la route, nuisances sonores)
 - Gestion des espaces publics et privés (problèmes de stationnement, problèmes de propreté, problèmes de morphologie urbaine).

Une typologie des espaces publics est ensuite proposée, distinguant les « espaces publics utilisés » et les espaces publics « peu ou pas utilisés ». Pour chacun des différents squares, places et rues retenus, un certain nombre d'éléments sont rapportés, permettant de les comparer :

- Verbatim d'habitants ou d'usagers
- « occupation sociale » (par exemple « bonne appropriation » ou « squat »)
- Forme urbaine (par exemple « enclavée »)

- « aménités » (par exemple « mobilier et végétation », « jeux »)
 - Programmation à proximité
- 2) Une seconde section de ce diagnostic « vivre ensemble » porte sur les « centres sociaux et le tissu associatif ». Une première cartographie recense les associations du quartier, précisant leur type (« cadre de vie », « socio-culturel », « solidarité...») et leur taille. Un diagnostic plus proprement programmatique est ensuite réalisé pour les centres sociaux, préconisant une « recomposition fonctionnelle », un « agrandissement », un « repositionnement » urbain. Par ailleurs, il est suggéré une stratégie de réorganisation des centres sociaux afin de les « transformer les centres sociaux en équipement plus hybrides et ouverts ».
- 3) En ce qui concerne les « points de conflit du vivre ensemble », les problèmes de stationnement et de traitement de déchets sont traités selon une approche typologique :
- Typologie comparée de traitement du stationnement dans les maisons 1930, dans les immeubles collectifs, dans des boxes...
 - Typologies comparées de gestion des déchets (poubelles laissées dans la rue, local poubelle, containers...)

En synthèse, ce diagnostic du vivre ensemble repose sur une approche multithématique qui croise une réflexion programmatique sur des équipements problématisés comme centraux pour le vivre ensemble (les centres sociaux) avec une tentative de qualifier les espaces publics, principalement à travers leur occupation, et une attention particulière portée à certains problèmes de « gestion » des espaces publics ayant un impact sur la qualité de ces derniers et le bon voisinage (déchets, stationnements).

Notons que la qualification de l'usage des espaces publics est empreinte de jugements normatifs qui sont peu explicités. Les photos sont parfois utilisées pour donner à voir directement les dysfonctionnements de certains espaces.

PARTIE III : « DYNAMIQUE ET VOCATION... VERS LA PRÉFIGURATION D'UN PLAN GUIDE »



III. DYNAMIQUE ET VOCATION... VERS LA PRÉFIGURATION D'UN PLAN GUIDE

1. Apprendre du PRU1 : quelle vocation pour les quartiers ?

- [problématisation à partir d'une citation du Comité d'Evaluation et de Suivi par l'ANRU de 2013]
- Analyse AFOM spatialisée (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces)
- [Énonciation des vocations]
- Synthèse et problématiques par quartier
- Défis prioritaires et spécifiques
- [Carte des vocations schématisées et spatialisées]

2. Les chantiers à ouvrir

- La nécessité de la mise en place d'un projet partenarial pour répondre aux défis :
 - 1) du vivre-ensemble
 - 2) de la mobilisation des habitants
 - 3) de l'accueil de nouveaux habitants et usagers
- [Pour chaque quartier du secteur de projet, le document décline ensuite les section suivantes :]
 - Rappel de la vocation du quartier
 - Les atouts
 - Des preuves à créer pour asseoir le positionnement
 - Quelques principes de spatialisation avec une carte illustrative
 - Une page de photos illustrant la future vocation par l'image

La partie III, qui fait la synthèse du diagnostic, s'ouvre sur une citation d'un document produit par le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU :

« [Les] projets urbains ont été autonomisés par rapport aux enjeux d'amélioration du fonctionnement social et de développement des quartiers. [...] Il s'agit désormais de penser le devenir de ces quartiers en concevant leur transformation en fonction des contextes urbains dans lesquels ils s'inscrivent et leurs propres potentiels de développement qui s'avèrent extrêmement variés. C'est donc le mode d'articulation entre le contexte urbain et la dynamique propre des quartiers qui devrait être au centre des stratégies de restructuration. »

Les praticiens entendent « apprendre du PRU1 » pour construire les vocations des quartiers. Ils expliquent la méthode globale utilisée pour construire ces dernières :

« Prenant acte de ces leçons du PRU1, nous avons essayé, dans cette phase de préfiguration du plan-guide, de définir aussi finement que possible les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur de l'arc Nord-Ouest au regard de son environnement proche, mais également de chaque sous-secteur de [secteur de projet] : [noms de quatre quartiers]. Ce travail nous a semblé être un préalable indispensable afin de pouvoir positionner les quartiers entre eux. Cela nous a permis de distinguer ceux étant le plus à même de porter l'ambition de banalisation et d'attractivité qu'incarne l'ANRU de ceux qui, étant trop éloignés d'une banalisation rapide et ne présentant pas de potentiel de rayonnement fort, nécessitent de penser une approche différente. Une approche moins fondée sur la volonté d'attirer rapidement des populations exogènes que sur la tentative de relancer, à partir des atouts existants, une dynamique sociale et économique endogène. »

Les auteurs mentionnent une analyse des « atouts », « faiblesses », « opportunités » et « menaces ». Il s'agit des quatre dimensions de la matrice AFOM (SWOT en anglais), inventée en 1965 par des chercheurs en *management* de la *Harvard Graduate School of Business Administration*. Cette analyse est spatialisée. Chacune des quatre dimensions fait l'objet d'une représentation cartographique, qui compile sur un seul plan tous les atouts (puis les faiblesses, puis les opportunités et enfin les menaces) identifiés dans les différents diagnostics. Chaque thème du diagnostic (habitat, économie, transport...) est associé à une couleur.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail de ces schémas. Notons de manière générale que les faiblesses et les menaces ont tendance à être endogènes, c'est-à-dire relevant de dynamiques internes aux quartiers, tandis que les atouts et surtout les opportunités viennent plutôt de l'extérieur du secteur (sur la carte des atouts, cela est moins frappant mais une analyse plus fine montre que les atouts internes des quartiers sont surtout des équipements qui attirent des personnes de l'extérieur). Visuellement, les cartes Faiblesses et Menaces évoquent des dynamiques dangereuses, représentées en rouges, qui pourraient s'étendre et contaminer de plus en plus de rue. La carte Opportunités évoque plutôt un feu d'artifices de chances à saisir pour le quartier, surtout d'origine métropolitaine.

La synthèse AFOM s'accompagne de récits courts — un par quartier du secteur de projet. Cela permet de prendre conscience du potentiel narratif des synthèses AFOM spatialisées. Chaque quartier du secteur de projet apparaît comme sujet potentiel d'un récit de *transformation*. À partir de ses atouts, le quartier-sujet saisit des opportunités en évitant des menaces, surmontant ainsi ses faiblesses. Cela donne par exemple, pour l'un des quartiers :

« Étrange quartier que le secteur Gare, entre l'Avenue XXX et la rue du XXX. Fort de multiples atouts comme sa desserte exceptionnelle, la présence d'équipements culturels et universitaires rayonnants, l'implantation de grandes entreprises, une grande avenue témoignant du passé de fleuron industriel de [la ville], ce secteur renvoie néanmoins le sentiment d'une ville fantôme, traversée par des populations externes qui s'en échappent dès que possible. Un décor de théâtre grandiloquent pour une vie urbaine réduite à sa portion congrue. Comment le secteur gare peut-il enfin tirer profit de ses incroyables atouts ? Dans cette optique, il faudra réussir à voir les objectifs de diversification et de mixité au-delà de l'installation de nouvelles populations. Car peut-être que le vide résidentiel de ce secteur est un atout. Peut-être que la liberté ainsi permise est exactement ce qui peut permettre l'émergence d'une « tiers-vie » à [ville]. Une tiers-vie reposant sur une programmation interstitielle audacieuse et festive qui fera rester (un peu) à [ville], ceux qui y viennent déjà. »

La personnification du quartier est ici très sensible. Il apparaît comme un individu devant trouver sa « vocation ». On reprend alors conscience du sens premier de ce terme, devenu assez familier dans le champ mais utilisé de manière métaphorique : la vocation renvoie d'abord à la notion de vocation *professionnelle*. Ici, métaphore et sens premier se mélangent. Chaque quartier doit trouver sa vocation, sa place fonctionnelle dans le secteur puis dans la ville et enfin dans la métropole.

Les récits débouchent ensuite sur une reproblématisation très synthétique des principaux enjeux pour les quartiers :

- Quartier 1 : Comment conforter une identité de village sans renforcer l'enclavement et l'isolement du quartier ?
- Quartier 2 : Sur quelle base construire une stratégie d'action forte, impliquant de nombreuses démolitions, lorsque l'on ne peut pas viser une attractivité immédiate ?
- Quartier 3 : Comment amener de l'intensité dans un quartier possédant a priori de nombreux atouts mais qui peine à rayonner ?
- Quartier 4 : Comment enclencher un processus de retournement d'image dans un quartier qui apparaît mûr pour le changement ? Quelle banalisation ? Quelle mixité ? Quelle diversité ?

Puis des vocations sont énoncées pour chaque secteur, comme un résumé très synthétique des récits de transformation écrits pour chaque quartier (la structure verbale « passer de... à... » signale très bien l'enjeu de transformation) :

- Quartier 1 : Passer du “petit frère de [quartier 2] à un village ouvert, fabrique artisanale de la ville en transition ;
- Quartier 2 : Passer du “ghetto” à une cité-jardin qui réaffirme son héritage [...] à travers un ambitieux programme d'innovation sociale ;
- Quartier 3 : Passer d'une grande avenue partiellement fantomatique à un trait d'union, haut lieu de vie pour les étudiants et les actifs
- Quartier 4 : Passer du risque de spécialisation communautaire à la vitrine de la ville en transition, effervescente et multi-ethnique.

Quatre doubles-pages, une par quartier du secteur de projet déclinent ensuite les « chantiers à ouvrir » pour atteindre les vocations visées.

Avant de détailler les chantiers pour chaque quartier, une double page rappelle certaines conditions de réussite des projets qui avaient été évoquées dans la partie 1 (« Contextualisation »), en tout premier l'importance de travailler en partenariat.

La nécessité de la mise en place d'un projet partenarial pour répondre aux défis



Chacune des doubles pages contient :

- 1) Le rappel de la vocation du quartier au sein du secteur de projet et au-delà ;
- 2) Le rappel des principaux atouts : commerces, marché, lieu patrimonial, mixité, tissu associatif, équipements rayonnants...
- 3) L'énonciation de « preuves à créer pour asseoir le positionnement » : Ici, il s'agit de déployer un ensemble de signaux adressés au monde extérieur pour garantir un changement d'image. Le positionnement du quartier comme « vitrine de la ville en transition » doit passer par « un lien emblématique », des commerces spécifiques, la recherche de davantage de connexions avec le centre-ville, la requalification des espaces publics et verts, la réhabilitation ambitieuse des tours de logement social du secteur.
- 4) Des images évoquent le futur du quartier avec des mots-clés : architecture iconique, patrimoine, fiertés culturelles, diversité, attractivité commerciale, espaces publics.
- 5) Un schéma de synthèse, représentant les principales actions envisagées pour transformer le quartier. Les éléments visuels sont accompagnés d'un texte placé directement sur le plan. Par exemple, deux rectangles transparents bleu foncé placés sur des îlots bâtis sont accompagnés d'un texte indiquant : dédensifier.

Que nous apprend cette partie ?

Il s'agit d'une partie importante du point de vue de la problématisation du renouvellement urbain car elle est le lieu de l'articulation réelle des différents diagnostics menés précédemment. La succession des pages est très rythmée : chaque page fait progresser la réflexion même si le raisonnement mené n'est pas toujours explicite. Néanmoins, de manière générale, que voit-on :

- La synthèse commence par un assemblage de tous les « enjeux » tirés des diagnostics précédents sur des cartographies distinguant les atouts, faiblesses, opportunités et

menaces du quartiers. Ce travail est important car il donne la trame du récit qui sera ensuite écrit pour chacun des quartiers.

- Dans un second temps, il y a un travail de mise en récit : À partir de ses atouts, le quartier-sujet saisit des opportunités en évitant des menaces, surmontant ainsi ses faiblesses.
- Le résumé très synthétique de ce récit de transformation donne la « vocation » du quartier.
- La « vocation » du quartier est ensuite redéployée dans une perspective d'action. L'énonciation de la stratégie d'action de chaque quartier emprunte à plusieurs registres : un mode de représentation cartographique proche des pratiques de prospective territoriale (on représente des idées plutôt que des actions précises, ce qui passe par le recours à des éléments graphiques « grossiers » — sans jugement de valeur — : des grosses flèches pour indiquer des dynamiques, des cercles hachurés pour représenter des lieux d'intensité, etc.) ; un registre marketing (« preuves à créer », « positionnement », assemblage d'images évoquant un « moodboard » publicitaire).

BIBLIOGRAPHIE

- AMIOT, Michel, *Contre L'État, les sociologues*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986
- ARAB, Nadia, « Pour une théorie du projet en urbanisme », *Revue européenne des sciences sociales* n°56-1, 2018 [en ligne] <http://journals.openedition.org/ress/4050> (consulté le 07/12/22)
- ARAB, Nadia, *L'activité de projet dans l'aménagement urbain : processus d'élaboration et modes de pilotage. Les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*, Thèse de Sociologie, École des Ponts ParisTech, 2004
- ARAB, Nadia, BOURDIN, Alain, « La conception en urbanisme : un objet de recherche », *Revue Internationale d'Urbanisme* n°3, jan-juin 2017 [en ligne] <http://www.riurba.review/Revue/la-conception-en-urbanisme-un-objet-de-recherche/> (consulté le 07/12/22)
- ARAB, Nadia, MILLE, Amandine, PAUCHON, Antoine (dir.), *Urbanisme et changement. Injonctions, rhétorique ou nouvelles pratiques ?* Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Collection Villes et Territoires, 2022
- ARENDDT, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, Collection Agora, 1983 [1958]
- ASCHER, François, *La Société hypermoderne. Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'aube, 2005 [2000]
- ASCHER, François, *Les Nouveaux Principes de l'urbanisme, suivi de Lexique de la ville plurielle*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, Collection Poche, 2010 [2001]
- ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR), *Paris-Projet n°25-26 : Les halles, achèvement d'un projet*, 1985
- AUBERTEL, Patrice, *La Recherche Urbaine, le Plan Urbain (1971-1998). Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, PUCA, 2015
- BALLÉ, Catherine, *Sociologie des organisations*, Paris, PUF, Collection Que Sais-je, 2010
- BAUDELLE, Guy, GAULTIER, Gilbert (dir.), *Les Nouvelles Fabriques de la ville. Objets, référentiel et méthodes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 2018
- BAUDIN, Gérard, GENESTIER, Philippe (dir.), *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002
- BAUDIN, Gérard, GENESTIER, Philippe, « Faut-il vraiment démolir les grands ensembles ? », *Espaces et sociétés*, 2006, n° 124-125, p.207-222
- BAUDIN, Gérard, GENESTIER, Philippe, « La ville : objet de connaissance, objet de discours, objet d'action » in : *Les Annales de la recherche urbaine* n°104, 2008, p.175-181

BECK, Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, Champs essais, 2008

BEZÈS, Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la Ve République : la construction du "souci de soi de l'État" », *Revue française d'administration publique* n°102, avril-juin 2002, p.307-325

BEZÈS, Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française*, Paris, PUF, 2009 [En ligne] <https://www.cairn.info/reinventer-l-etat--9782130558132.htm>

BIAU, Véronique, « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville » in : *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2018 [En ligne] <http://journals.openedition.org/cybergeo/29387> (consulté le 07/12/22)

BIAU, Véronique, « La recherche sur les acteurs de la fabrication de la ville : coulisses et dévoilements », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, 2019 [en ligne] <http://journals.openedition.org/tem/5175> (consulté le 07/12/22)

BIAU, Véronique, *Les Architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2020

BIAU, Véronique, Évette, Thérèse, « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs », *Les Annales de la recherche urbaine* n°104, *L'expertise au miroir de la recherche*, 2008, p.164-173

BIAU, Véronique, TAPIE, Guy (dir.), *La Fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2009

BIAU, Véronique, GODIER, Patrice (dir.), *RAMAU, vingt ans de recherches sur la fabrication de la ville, Cahiers Ramau 10*, Paris, Editions de la Villette, Réseau Ramau, 2019

BILLON, Alain, *Étude historique sur les valeurs propres au Ministère de l'Équipement*, Conseil général des Ponts et Chaussées, rapport n° 2004-0105-01, nov. 2004

BOISSIN, Jean-Pierre, CASTAGNOS, Jean-Claude Castagnos, GUIEU, Gilles, « Histoire et mémoire de la pensée stratégique. Le cas francophone » in : *La revue des sciences de gestion*, 2005/3, n°213, p.13-26

BONICCO-DONATO, Céline, « Cadres théoriques et sciences humaines : quelles leçons épistémologiques pour l'aménagement et l'urbanisme ? », *Revue européenne des sciences sociales*, N°56-1, 2018, p.181-201

BOURDIN, Alain, « La ville réversible : une question d'épistémologie pour l'urbanisme » in : M. Vanier, F. Scherrer (dir.), *Villes, Territoires, Réversibilités. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 4-10 septembre 2010*, Paris, Hermann, Collection Société, 2013

BOURDIN, Alain, « L'enjeu de la théorie », *Revue Internationale d'Urbanisme*, Numéro juil-déc. 2015, [en ligne] <http://www.riurba.review/Revue/lenjeu-de-la-theorie/> (consulté le 07/12/22)

- BOURDIN, Alain, IDT, Joel (dir.), *L'Urbanisme des modèles. Références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour-d'Aigues, L'aube, Collections Bibliothèque des territoires, 2016
- BOUTINET, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Quadrige Manuels, 2007 [1990]
- BUTLER, Judith, *The Psychic Life of power, Theories in Subjection*, Stanford, Stanford University Press, 1997
- CADIOU, Stéphane, « La circulation des savoirs de l'action urbanistique » in : Alain Bourdin, Joel Idt (dir.), *L'Urbanisme des modèles. Références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour-d'Aigues, L'aube, Collections Bibliothèque des territoires, 2016
- CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Points, Collection Essais, 2001
- CALLON, Michel, FLEURY, Jean, LHOMME, Robert, « Pour une sociologie de la traduction en innovation » in : *Recherche & Formation* N°31. *Innovation et formation des enseignants*, 1999, p.113-126
- CASTELLS, Manuel, GODARD, Francis, *Monopolville. L'entreprise, l'État, l'urbain*, Paris, Mouton, 1974
- CASTELLS, Manuel, *Luttes urbaines*, Paris, La Découverte, 1975
- CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT, « Évaluation de la qualité urbaine de dix projets de rénovation urbaine. Rapport de synthèse », s.d. [en ligne] http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_synthese.pdf (consulté le 07/12/22)
- CHAUBET, François, « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) » in : *Revue historique*, PUF, n°663, 2012, p.659-681
- CLAUDE, Viviane, *Faire la ville, Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, Collection Eupalinos, 2006
- COLLECTIF CHAMP LIBRE, « Quelle place pour la théorie dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme en France? » *Environnement urbain*, volume 13, 2018 [en ligne] <https://www.erudit.org/fr/revues/eue/2018-v13-eue04046/1052705ar/> (consulté le 07/12/22)
- COMITE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE L'ANRU, *La Rénovation Urbaine : pour qui ? Contributions à l'analyse des mobilités résidentielles*, Paris, La Documentation Française, 2012
- COMITE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE L'ANRU, *Des Quartiers comme les autres ? La banalisation urbaine des grands ensembles en question*, Paris, La Documentation Française, 2013
- COSSART, Paula, TALPIN, Julien, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Paris, Ed. du Croquant, 2015

DEBOUDT, Philippe, BOSREDON, Pauline, CASTEX, Elodie, DUMONT, Frédéric, DUMONT, Marc, GROUX, Annette, MENERAULT, Philippe, PARIS, Didier, PREVOT, Maryvonne, SCARWELL, Helga (dir.), *Actes du colloque des 20èmes rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU « Que reste-t-il du projet ? Approches, méthodes et enjeux communs »*, Lille, Université de Lille, IAUL, Laboratoire TVES, 2018,

DEBOULET, Agnès, LELEVRIER, Christine (dir.), *Rénovations urbaines en Europe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 2014

DESJARDINS, Xavier, DOUAY, Nicolas, GAGNIÈRE, Vincent, « Évolution des schémas, permanence des tracés : la planification de la région parisienne au prisme des réseaux ferroviaires » in : *Géocarrefour*, vol. 87/2, 2012 [en ligne] <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8690> (consulté le 07/12/22)

DEVILLERS, Christian, « Le Projet Urbain » in : Pavillon de l'Arsenal (dir.), *Conférences Paris d'Architectes*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994

DEVILLERS, Christian, HUET, Bernard, *Le Creusot. Naissance et développement d'une ville industrielle 1782-1914*, Seyssel, Champ Vallon, 1981

DEVILLERS, Christian, GENESTIER, Philippe, RONCAYOLO Marcel Roncaloyo, « De la logique de secteur au projet urbain » In: *Villes en parallèle* n°12-13, novembre 1988, p.244-259

DEVISME, Laurent (dir.), *Nantes. Petite et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses, 2009

DEVISME, Laurent, « Le praticien réflexif et le théoricien activitste », *Revue Urbanisme* n°372, 2010, p.41-43

DEVISME, Laurent, *Urbanographie/Urbanologie, les traverses de la fabrique urbaine. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches*, Architecture et aménagement de l'espace, ENS Lyon, 2014

DEVISME, Laurent, DUMONT, Marc, ROY, Elise, « Le jeu des “bonnes pratiques” dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés : Villes et « best practices »*, n°4, 2007, p.15-31

DEVISME, Devisme, DUMONT, Marc, « L'éthologue et le *tenure track*. Figures nantaises d'activistes de la pensée urbanistique » in: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°104, 2008, *L'expertise au miroir de la recherche*, p. 6-17

DONZELOT, Jacques (dir.), *A Quoi Sert La Rénovation urbaine ?* Paris, Presses Universitaires de France, Collection La ville en débat, 2012

DREYFUS, Hubert, RABINOW, Paul, *Michel Foucault, Beyond structuralism and hermeneutics*, Chicago, The University of Chicago Press, 1983

EPSTEIN, Renaud, *La Rénovation urbaine, Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013 [en ligne] <https://www.cairn.info/renovation-urbaine--9782724613100.htm> (consulté le 07/12/2022)

ERIBON, Didier, *Michel Foucault*, Paris, Flammarion, Collection Champs, 2011 [1989]

ESPACES ET SOCIETES n°105-106, *Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande*, Paris, L'Harmattan, 2001

EWALD, François, *L'État providence*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1986

FOUCAULT, Michel, « Qu'est-ce que les Lumières ? » in : *Dits et Écrits, Tome IV*, Paris, Gallimard, 1994, texte n°339

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2003 [1976]

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2004

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2004

FOUCAULT, Michel, *Le Gouvernement des soi et des autres. Cours au Collège de France. 1982-1983*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2008

FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2008 [1969]

FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2015 [1963]

FOUCAULT, Michel, *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2018 [1966]

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2019 [1984]

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, Collection Tel, 2019 [1975]

FRAISSE, Robert, « Les sciences sociales : utilisation, dépendance, autonomie » in : *Sociologie du travail*, 23/4, Octobre-décembre 1981, p.369-383

FROMNOT, Françoise, *La Campagne des Halles. Les nouveaux malheurs de Paris*, Paris, La Fabrique éditions, 2005

FUSCO, Giovanni, *Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches - Volume 2 : Ville, complexité, incertitude. Enjeux de connaissance pour le géographe et l'urbaniste*. Discipline : Géographie, Université de Nice Sophia Antipolis, UMR 7300, 2018

GADAMER, Hans-Georg, *Vérité et méthode, Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, Points, 1997 [1960]

GENARD, Jean-Louis, « A propos du concept de réflexivité » in : J.D. Bergilez, S. Guisse, M.C. Guyaux (dir.), *Les Cahiers de La Cambre n°6. Architecture et réflexivité. Une discipline en régime d'incertitude*, Bruxelles, La Lettre Volée, 2008, p.10-21

GENARD, Jean-Louis, « Comment le concept de réflexivité oblige à penser l'architecture différemment » in : Marie-Clotilde Roose (dir.), *Penser à partir de l'architecture : poétique, technique, éthique*, Presses Universitaires de Louvain, 2020, p.25-51

GENESTIER, Philippe, « Que vaut la notion de projet urbain ? », *Architecture Aujourd'hui* n°288, 09/1992, p.40-46

GENESTIER, Philippe (dir.), *Vers un nouvel urbanisme. Faire la ville, Comment ? Pour qui ?*, Paris, La Documentation Française, 1996

GENESTIER, Philippe, « L'expression "lien social" : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique » in : *Espaces et sociétés* n°126, 2006, p.19-34

GENESTIER, Philippe, « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, 2010, n°140-141, p.21-35

GENESTIER, Philippe, « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagisme », *Métropoles*, n°24 | 2019 [en ligne] <http://journals.openedition.org/metropoles/6834> (consulté le 07/12/22)

GENESTIER, Philippe, OUARDI, Samira, RENNES, Juliette, « Le paradigme localiste au secours de l'action démocratique » in : *Mots. Les langages du politique* n°83, 2007, p.69-80

GIDDENS, Anthony, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 [1990]

GIDDENS, Anthony, *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, Quadrige, 2012 [1984]

GILLIGAN, Carol, « Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé » in : Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p.37-50

GILLIGAN, Carol, *Une Voix différente. La morale a-t-elle un sexe ?* Paris, Flammarion, Collection Champs Essais, 2019 [1982]

GRAFMEYER, Yves, « La sociologie urbaine dans le contexte français », *SociologieS*, novembre 2012 [En ligne] <http://journals.openedition.org/sociologies/4179> (consulté le 07/12/22)

GREEN, André, *Le travail du négatif*, Paris, Les Éditions de minuit, 2011 [1993]

GROS, Frédéric, « Foucault et le projet critique » in : *Raison présente*, n°114, 1995, p. 3-22 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_1995_num_114_1_3270 (consulté le 07/12/22)

GROS, Frédéric, *Michel Foucault*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-je, 2017

GRUSON, Claude, « Planification économique et recherches sociologiques » in : *Revue française de sociologie* 5-4., 1964, p.435-446

INGALLINA, Patrizia, *Le Projet urbain*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je, 2008

KUHN, Thomas, *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, Collection Champs sciences, 2018 [1962]

LACAZE, Jean-Paul, *Les Méthodes de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 2018

LACOSTE, Yves, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles » in : *Bulletin de l'Association de géographes français* n°318-319, novembre-décembre 1963, p.37-46

LASSAVE, Pierre, *Les sociologues et la recherche urbaine : Dans la France contemporaine*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 1997 [en ligne] <http://books.openedition.org/pumi/13819> (consulté le 07/12/22)

LATOUR, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991

LATOUR, Bruno, *Enquête sur les modes d'existence, Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte, 2012

LE TEXIER, Thibault, *Le Maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte, 2022 [2016]

LE TEXIER, Thibault, « Foucault, le pouvoir et l'entreprise : pour une théorie de la rationalité managériale » in : *Revue de philosophie économique*, 2011/2, Vol. 12, p.53-85

MANGIN, David, PANERAI, Philippe, *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2009 [1999]

MARTOUZET, Denis (dir.), *Le projet fait les acteurs : Urbanisme, complexité, incertitude*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Perspectives Villes et Territoires, 2018

MERLIN, Pierre, D'ALFONSO, Ernesto, Françoise CHOAY (éd.), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1988

METAIS, Emmanuel, SAIAS, Maurice, « Stratégie d'entreprise : évolution de la pensée » in : *Finance Contrôle Stratégie – Volume 4, n° 1, mars 2001, p. 183-213*

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Le Nouveau Programme National de Renouveau urbain, Dossier de presse*, 16 décembre 2014, [en ligne] https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/15726/106518/file/dp_npru_141215.pdf (consulté le 07/12/22)

MULLER, Pierre, *La Société de l'efficacité globale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015

PANERAI, Philippe, DEPAULE, Jean-Charles, DEMORGNON, Marcelle, *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses, Collection eupalinos, 2018 [1999]

PANERAI, Philippe, DEPAULE, Jean-Charles, DEMORGNON, Marcelle, VEYRENCHÉ, Michel, *Éléments d'analyse urbaine*, Paris/Bruxelles, Édition des Archives d'Architecture Moderne, 1980

PAPERMAN, Patricia, « Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel » in : Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p.321-338

PINSON, Gilles, *Gouverner la ville par projet, Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009

PINSON Gilles, *La Ville néolibérale*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection La ville en débat, 2020

PIRON, Olivier, *Renouvellement urbain : analyse systémique*, PUCA, Collection Recherches, 2002

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE, *Rendre possible. Du Plan construction au PUCA : 40 ans de réalisations expérimentales*, 2012 [En ligne] https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rp_1-164.pdf (consulté le 21 avril 2023)

POUPEAU, Franck, TISSOT, Sylvie, « La spatialisation des problèmes sociaux », éditorial des *Actes de la recherche en sciences sociales : Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté*, n°159, Le Seuil, 2005

PROST, Robert (dir.), *Projets architecturaux et urbains, Mutation des savoirs dans la phase amont*, Plan Urbanisme Construction Architecture, 2003

QUINE, Willard Van Orman Quine, *Le Mot et la chose*, Paris, Champs Essais Poche, 2010 [1960]).

RAMIREZ-COBO, Ines, *L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain: L'émergence d'un mode de conception "transitionnel" des espaces urbains: entre pratiques institutionnelles et pratiques alternatives*, Thèse en Architecture, Aménagement de l'espace, Université Grenoble Alpes, 2016

REVEL, Judith, *Le Vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2002

REVEL, Judith, *La pensée du discontinu, Introduction à la lecture de Foucault*, Paris, Fayard, Mille et une nuits, 2010

RITTEL, Horst, WEBBER, Melvin, « Planning problems are wicked problems » in : Cross Nigel (ed.), *Developments in Design Methodology*, John Wiley & Sons, 1984

SCHÖN, Donald, *Le Praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions logiques, Collection Formation des maîtres, 1994

TAYLOR, Charles, "Interpretation and the sciences of man", *The Review of Metaphysics*, Vol. 25, N°1, 1971, p.3-51

TERRIN, Jean-Jacques, *Le Projet du projet : concevoir la ville contemporaine*, Marseille, Parenthèses, Collection architectes, 2014

TOMAS, François, « L'urbanisme à Saint Etienne depuis le Schéma d'Aménagement de la métropole d'équilibre » in: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 57, n°2, 1982, p.131-143

TOMAS, François, « Projets urbains et projet de ville. La nouvelle culture urbaine a vingt ans » in: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°68-69, *Politiques de la ville. Recherches de terrains*, 1995, pp. 135-143

TOPALOV, Christian, *Les Promoteurs immobiliers. Contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France*, Paris/La Haye, Mouton, 1974

TOUSSAINT, Jean-Yves, ZIMMERMANN, Monique (dir.), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1998.

TRONTO, Joan, « Au-delà d'une différence de genre. Vers une théorie du care » in : Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p.51-78

VIARO, Alain, « Bologne : une rénovation urbaine exemplaire » in : *Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat*, n°49, 1976 [en ligne] <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=hab-001:1976:49::360> (consulté le 07/12/22)

VELTZ, Pierre, *Les Plans d'occupation des sols : logiques nationales et logiques locales dans la mise en oeuvre des instruments de planification*, Trappes, Beture, 1975

VERHAGE Roelof, « Le renouvellement urbain à La Duchère » in : Paul Boino (dir.), *Lyon, La Production de la Ville*, Marseille, Parenthèses, 2009

VERHAGE Roelof, LINOSSIER Rachel, « La co-production public/privé des projets urbains » in : Paul Boino (dir.), *Lyon, La Production de la Ville*, Marseille, Parenthèses, 2009

VERPRAET, Gilles, « Experts ou médiateurs ? Les professionnels de l'urbanisme », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°37, 1988, p.98-105

VOLDMAN, Danièle, « L'urbanisme de la reconstruction française, moyen de modernisation? » in: *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 115, n°2. 2003, p.475-484

XIMENEZ, Anthony, « La recherche en urbanisme peut-elle accompagner la volonté de changement des concepteurs urbains ? » in : Nadia Arab, Amandine Mille, Antoine Pauchon

(dir.), *Urbanisme et changement - Injonctions, rhétorique ou nouvelles pratiques ?*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, Collection Villes & Territoires 2022

ZETLAOUI-LEGER, Jodelle, « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* n° 24/25, 2009, p.143-158

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	15
I. DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE A LA RECHERCHE : GENESE D'UN QUESTIONNEMENT SUR LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME	17
1. Les signes de malaise dans les pratiques professionnelles de projet en urbanisme	17
2. Quelles sont les <i>limites</i> des pratiques de conception de projet en urbanisme ?	19
II. CONCEVOIR UN PROJET D'URBANISME : L'IMPOSSIBLE SORTIE DU FLOU	20
1. Inconfort de l'évaluation des pratiques de conception de projet dans le cadre du programme de renouvellement urbain de l'ANRU	21
2. Le projet en urbanisme : des pratiques toujours plus répandues mais toujours plus floues	24
3. Le problème de la théorie en urbanisme depuis le tournant du projet	32
III. DE L'ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET A LA GENEALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES PAR LA « REFLEXIVITE » : UN « DIAGNOSTIC DU PRESENT »	40
1. Structure de la thèse	40
2. La notion foucauldienne de « diagnostic du présent » comme structure méthodologique d'ensemble	47
<u>PREMIÈRE PARTIE : URBANISME DE PROJET ET RECHERCHE : UN CAS EXEMPLAIRE DE LA « MODERNITE REFLEXIVE » ?</u>	55
CHAPITRE 1 — VERS UNE ARCHEOLOGIE DES PRATIQUES DE RECHERCHE SUR LE PROJET	58
I. LA PROBLEMATISATION FOUCALDIENNE DU SAVOIR	58
1. Un autre regard sur la cohérence des champs de savoir	58
2. La croissance des savoirs comme phénomène de dispersion plutôt que de cumulation	60
3. Un jour, enfin, nous connaissons la vérité...	62
II. L'ARCHEOLOGIE DES SAVOIRS : UNE METHODE DESCRIPTIVE	64
1. Les règles de formation du discours	64
2. La description des énoncés de savoir	66
III. APPLIQUER LA METHODE ARCHEOLOGIQUE A L'ANALYSE DES RECHERCHES SUR LE PROJET EN URBANISME	69
1. Distance temporelle et découpage « régional » du savoir	69
2. Les actes d'un colloque sur le projet en urbanisme comme « région initiale » de l'analyse	71
3. Vers un diagnostic des pratiques de recherche	72

CHAPITRE 2 — ANALYSE ARCHEOLOGIQUE D’UN ECHANTILLON DE RECHERCHES RECENTES SUR LE PROJET URBAIN	73
I. ANALYSE DU CADRAGE GENERAL DU COLLOQUE : DEMYSTIFIER LE PROJET URBAIN PAR L’OBSERVATION EMPIRIQUE DES PRATIQUES URBANISTIQUES ACTUELLES	74
1. Le projet en urbanisme : ubiquité d’une notion floue	74
2. Du projet chimérique au projet réel : l’enjeu de la démythification des pratiques de projet	76
3. L’enjeu de l’observation des pratiques de projet actuelles, de leurs changements et de leurs défis	78
II. ANALYSE DES COMMUNICATIONS : UNE ECRASANTE MAJORITE D’ETUDES DE CAS EMPIRIQUES, AUX VISEES AMBIGUËS	80
1. Décrire les problématisations des chercheurs pour repérer les règles de formation discursive de l’objet « projet » dans le champ académique	81
2. Repère-t-on des courants théoriques structurants dans le champ ?	89
3. Savoirs <i>sur</i> les pratiques professionnelles ? Savoirs <i>pour</i> les pratiques ? Savoirs <i>sur et pour</i> les pratiques ?	92
III. L’ENSEIGNEMENT DU PROJET COMME PROBLEME	95
1. L’axe 3, ou le malaise de l’enseignement du projet	95
2. L’enseignement du projet : un objet de réflexivité ?	99
CHAPITRE 3 – URBANISME DE PROJET ET « MODERNITE REFLEXIVE »	103
I. LA POROSITE ENTRE LES MONDES PROFESSIONNEL ET ACADEMIQUE EN URBANISME	104
1. Influence réciproque des mondes professionnel et académique de l’urbanisme	104
2. Le développement des dispositifs de recherche collaborative	109
3. Les savoirs urbanistiques, enjeux de réflexivité	109
II. LE CONCEPT DE « MODERNITE REFLEXIVE » CHEZ ANTHONY GIDDENS ET ULRICH BECK	113
1. Giddens : La modernité tardive comme « modernité réflexive », liée au développement des sciences sociales	114
2. Beck : la « société du risque » comme catalyseur de la modernité réflexive	123
III. LES SIGNES DE « MODERNITE REFLEXIVE » DANS LES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME	126
1. Permanence du changement des pratiques urbanistiques sous le regard de la recherche	127
2. La « subversion » des pratiques urbanistiques par les savoirs empiriques produits par les sciences sociales	132
3. Incertitude, complexité et socialisation des processus de projet	137
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	142

DEUXIEME PARTIE : LE THÈME DE LA « RÉFLEXIVITÉ » DANS LA RECHERCHE EN URBANISME : UN SUCCÈS CLAIR-OBSCUR **144**

CHAPITRE 4 — UN PANORAMA DE LA THEMATISATION ACADEMIQUE DE LA « REFLEXIVITE » EN URBANISME **147**

I. LA REFLEXIVITE COMME NOUVEL AGE DE L'URBANISME	147
1. François Ascher : vers un néo-urbanisme réflexif	148
2. Jean-Louis Genard : repenser l'urbanisme à partir du concept de réflexivité	152
II. LA CONCEPTION DE PROJET COMME PROCESSUS REFLEXIF	155
1. Les origines de la notion de « praticien réflexif »	155
2. Observer la réflexivité professionnelle à l'œuvre dans des processus de conception de projets d'urbanisme	160
3. La « conversation réflexive avec la situation » : du modèle explicatif au nouveau paradigme de projet	166
III. « PRATICIENS REFLEXIFS », « FORUMS HYBRIDES » ET « DISPOSITIFS REFLEXIFS » : LA REFLEXIVITE COMME ENJEU DE COLLABORATION DE LA RECHERCHE ET DES PRATICIENS EN URBANISME	168
1. L'émergence des « dispositifs réflexifs »	169
2. Postérité des « dispositifs réflexifs » : la réflexivité disséminée	178
IV. « REFLEXIVITE », « INTRANQUILLITE », « PERPLEXITE » : LES EXPERIMENTATIONS DE LAURENT DEVISME	182

CHAPITRE 5 — LA « REFLEXIVITE » COMME STRATEGIE D'EVITEMENT DE LA « MODERNITE REFLEXIVE » : UNE ANALYSE CRITIQUE **189**

I. ASCHER : LA « MODERNITE REFLEXIVE » COMME MOUVEMENT HISTORIQUE INELUCTABLE ET PERFECTIONNEMENT DE LA RAISON MODERNE	190
1. L'hypostase de la modernité réflexive	190
2. La modernité réflexive comme accroissement de la rationalité moderne : une interprétation contestable	191
3. A bord du « camion fou » de la modernité ?	196
II. LES « FORUMS HYBRIDES » : L'OPTIMISME COMME REMEDE AUX MAUX DE « LA SOCIÉTÉ DU RISQUE »	198
1. Beck et son double : l'homme de paille de Callon, Lascoumes et Barthe	199
2. L'inconfortable ambivalence des processus de modernisation réflexive chez Beck	204
3. L'extension du champ d'application des forums hybrides et le rôle des sciences sociales	209
III. L'ALTERISATION DES PRATICIENS	211
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	216

TROISIÈME PARTIE — URBANISME ET RÉFLEXIVITÉ : GÉNÉALOGIE D'UN DISPOSITIF DE GOUVERNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES **218**

CHAPITRE 6 — L'ÉMERGENCE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE PERMANENT AU SEIN DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE (1940 – ANNEES 1960) **229**

I.	LES TRAITES PARADOXAUX DE L'ÉTAT PLANIFICATEUR ET URBANISTE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE : LES JEUX DE LA DISCIPLINE ET DU LIBERALISME AU SERVICE DE LA « MODERNISATION » DU PAYS	230
1.	L'appareil gouvernemental de l'État-providence : un libéralisme interventionniste et hyper-sécuritaire	232
2.	La résurgence d'un schème gouvernemental disciplinaire dans le cadre de la planification	235
3.	La progression du schème gouvernemental disciplinaire dans le champ de l'urbanisme entre la Seconde guerre mondiale et les années 1960	238
II.	LA REMISE EN CAUSE DES MODELES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT DES ANNEES 1950	244
1.	Une crise des modèles de planification et d'aménagement	244
2.	Le développement tous azimuts des appels à compétences gouvernementaux	246
3.	La percée du schème normalitaire dans les pratiques de l'État planificateur et urbaniste	249
III.	DEBUT DES ANNEES 1960 : L'APPEL A COMPETENCES SOCIOLOGIQUES DES PLANIFICATEURS ET LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE REFLEXIVITE CENTRE SUR LE CHANGEMENT	251
1.	L'intervention de Claude Gruson à la Société Française de Sociologie en 1964 : comment les sociologues peuvent-ils aider les planificateurs à mieux comprendre les déterminants de la croissance économique ?	251
2.	La réaction des sociologues à la demande des planificateurs : vers l'institutionnalisation d'un dispositif de réflexivité portant sur l'action planificatrice et urbanistique de l'État	256
3.	Le dispositif de réflexivité urbanistique au cœur de la mutation « développementale » du champ de l'urbanisme	263

CHAPITRE 7 — LE DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » DANS LA SECONDE MOITIE DES ANNEES 1970 : LA LUTTE DE L'HOMO FABER ARCHITECTE CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE **271**

I.	1965-1975 : L'ÉMERGENCE D'UNE CONTESTATION RADICALE DES METHODES DE PLANIFICATION ET D'AMENAGEMENT	272
1.	La remise en question des grands projets d'aménagement de l'État	272
2.	Années 70 : la politisation des luttes citoyennes contre les politiques d'aménagement de l'État avec le concours de la recherche urbaine marxiste	278
3.	A l'articulation de préoccupations sociales et d'une approche renouvelée de la forme urbaine : l'expérience du Plan Régulateur Général de la ville de Bologne	283
II.	LE MOUVEMENT DU « PROJET URBAIN » EN FRANCE : L'HOMO FABER CONTRE LA GOUVERNEMENTALITE — OUI, TOUT CONTRE...	286

1. La culture de <i>l'homo faber</i> et ses rapports conflictuels avec la gouvernementalité	286
2. La revivification de la culture de <i>l'homo faber</i> dans le mouvement du Projet urbain	291
3. Le Projet urbain : une gouvernementalisation subtile mais profonde de la culture de <i>l'homo faber</i> architecte	298

III. LA DESTABILISATION DU DISPOSITIF DE REFLEXIVITE ASSOCIANT L'ÉTAT URBANISTE ET LES CHERCHEURS EN SCIENCES SOCIALES	305
1. L'arrêt brutal de la recherche urbaine contractuelle	305
2. Une restructuration plus globale des modes de pensée et d'action urbanistiques : la percée du « local »	306
3. Réparer l'urbain : les premières mises en œuvre concrètes des principes du Projet urbain	307

CHAPITRE 8 — DU PROJET URBAIN AU « PROJET DU PROJET » : RE-GOUVERNEMENTALISER LA FABRICATION DE LA VILLE (ANNEES 1980 – AUJOURD'HUI) 311

I. DIFFUSER L'ETHOS DEVELOPPEMENTAL CHEZ LES ACTEURS DE L'URBANISME : REFLEXIVITE, ORGANISATION, STRATEGIE	317
1. Du projet urbain au projet de développement stratégique	317
2. La reprise du dispositif de réflexivité à partir des années 1980 : diffuser un <i>ethos</i> développemental chez tous les professionnels de l'urbanisme	320
3. Des années 1990 à aujourd'hui : la réflexivité généralisée	333
II. CONSACRER POUR MIEUX SACRIFIER : L'HOMO FABER DEVOYE AU PROFIT DE LA GOUVERNEMENTALITE DEVELOPPEMENTALE	337
1. Ne plus reconnaître ses petits : la stratégie du coucou de la gouvernementalité	337
2. Accepter de laisser d'autres gérer : de la fabrication de la ville à la gestion du « cycle de vie » du bâti et des espaces aménagés	358

QUATRIÈME PARTIE — SORTIR DU DISPOSITIF DE RÉFLEXIVITÉ DE L'URBANISME 373

CHAPITRE 9 : SORTIR DE L'OMBRE LA POSITIVITE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE PROJET 375

I. COMPRENDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES LIMITES AVOUEES DES CADRES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES DU <i>PRATICIEN REFLEXIF</i> ET DE LA SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION	376
1. Schön, les « structures implicites » de la réflexivité professionnelle et le cas-limite du processus de travail scientifique	377
2. Latour et la « légère erreur de fabrication » de la sociologie de la traduction	381
3. Une même difficulté à saisir le régime d'objectivité des pratiques observées	385

II. L'INVISIBILISATION DU REGIME D'OBJECTIVITE DES PRATIQUES DE PROJET EN URBANISME ET SES CONSEQUENCES	387
1. L'agacement des praticiens face à Laurent Devisme	388
2. Un abyme de réflexivité	392
3. De l'explication des pratiques à la normativité : le risque de substitution d'un cadre analytique à un régime d'objectivité fragile	393
III. ROMPRE AVEC L'OBSERVATION DES ACTEURS EN ACTION : VERS UNE ANALYSE ARCHEOLOGIQUE DES PRATIQUES DE PROJET CONTEMPORAINES	396
1. Introduire la notion de « positivité »	396
2. Comment mettre au jour le régime de positivité de pratiques discursives ? Analyse archéologique du discours et rupture avec le « Pli anthropologique » de l' <i>épistémè</i> moderne	398
3. Caractériser l'originalité de l'analyse archéologique des pratiques professionnelles dans le champ	403
CHAPITRE 10 — ANALYSER UNE PRATIQUE DE DIAGNOSTIC URBANISTIQUE CONTEMPORAINE	408
I. LE CADRAGE DE LA MISSION DE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR L'ANRU, LA METROPOLE ET LA VILLE : INSCRIRE LES MODES D'ACTION DE LA RENOVATION URBAINE DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE	410
1. De la Rénovation urbaine au Renouvellement urbain des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	410
2. La reproblématisation des enjeux du Renouvellement urbain par le CCTP de la mission étudiée	413
II. ANALYSE DU DOCUMENT DE DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE REALISE PAR LES PRESTATAIRES DU LOT 4	416
1. Forme générale de la démarche de diagnostic des professionnels	417
2. Le diagnostic multithématique	421
3. Le discours stratégique	436
III. SPECULATIONS PROSPECTIVES : VERS D'AUTRES PRATIQUES DE DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE DANS LES ETUDES URBAINES	445
1. Se méfier de l'enclavement des pratiques de diagnostic au nom de l'action	446
2. Exhumer les schèmes néolibéraux des pratiques de diagnostic	447
3. Un nouveau paradigme épistémologique ? Le <i>care</i> contre la normalisation néolibérale	449
CONCLUSION GENERALE	453
1. Un diagnostic critique du champ du projet	455
2. L' <i>art</i> de diagnostiquer le Réel	461
3. Un nouveau rapport éthique des professionnels du savoir à la gouvernementalité : la <i>parrèsia</i>	468

ANNEXE 1 : ARGUMENTAIRE DU COLLOQUE DES 20EMES JOURNEES DE L'APERAU TENU DU 20 AU 22 JUIN 2018, A LILLE : « QUE RESTE-T-IL DU PROJET ? APPROCHES, METHODES ET ENJEUX COMMUNS »	474
ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNICATIONS DU COLLOQUE DES 20EMES RENCONTRES INTERNATIONALES EN URBANISME DE L'APERAU TENU DU 20 AU 22 JUIN 2018, A LILLE : « QUE RESTE-T-IL DU PROJET ? APPROCHES, METHODES ET ENJEUX COMMUNS »	477
ANNEXE 3 : L'AVENEMENT DE LA « GOUVERNEMENTALITE » MODERNE SELON FOUCAULT	482
ANNEXE 4 : LA GOUVERNEMENTALITE ECONOMICO-LIBERALE	486
ANNEXE 5 : COMPRENDRE LA PROBLEMATIQUE PLANIFICATRICE SOUMISE AUX SOCIOLOGUES PAR CLAUDE GRUSON EN 1964 : DE LA DISCIPLINE DE RATTRAPAGE ECONOMIQUE AU PROJET ECONOMIQUE NEOLIBERAL	490
ANNEXE 6 : L'EMERGENCE D'UNE NOUVELLE GOUVERNEMENTALITE DEVELOPPEMENTALE	497
ANNEXE 7 : GILLES PINSON, GOUVERNER LA VILLE PAR PROJET	519
ANNEXE 8 : LE PLAN CONSTRUCTION DANS LES ANNEES 1970	522
ANNEXE 9 : DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE DU RENDU DE PHASE 1 (DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE) D'UNE MISSION DE PREFIGURATION DU NPNRU	524

Liste des tableaux

Tableaux 1 et 1. bis	100-101
Tableau 2 : Tableau d'Inès Ramirez-Gobo comparant les caractéristiques du « mode projet » et du « projet urbain stochastique »	139

Liste des figures

Figure 1. Les trois « schèmes » de gouvernementalisation de l'urbanisme entre 1945 et 1975 et l'avènement du « dispositif de réflexivité »	270
Figure 2. Crédits d'investissement en millions de francs constants (base 100 en 1969), issus du Budget civil de la recherche et développement (BCRD), gérés pour le compte de la DGRST, par le ministère de l'Équipement (Mission de la recherche urbaine puis Plan Urbain)	279
Figure 3. Préambule du document de diagnostic.....	417
Figure 4. Sommaire du document de diagnostic.....	419
Figure 5. Double-page présentant deux « portraits d'habitants », insérée dans la partie « Habiter » du diagnostic.....	423
Figure 6. Exemples de diverses représentations spatialisées des éléments du diagnostic.....	425
Figure 7. Représentation synthétique des enjeux de développement économique du territoire par le bureau d'études spécialisé en stratégie économique.....	426
Figure 8. Légende de la carte des « enjeux » de la partie « Grandir » du diagnostic multithématique.....	427
Figure 9. Extraits du diagnostic, montrant plusieurs types de normes servant à caractériser le secteur de projet.....	430
Figure 10. Construction discursive des « enjeux » de développement d'un quartier en vue d'un projet de renouvellement urbain du NPNRU : diffraction des « problèmes », repérage des écarts à la norme, filtrage des enjeux urbains.....	435
Figure 11. Extrait de la dernière partie du diagnostic « Dynamique et vocation... Vers la préfiguration d'un plan-guide ».....	439
Figure 12. Le fonctionnement discursif du discours « stratégique » dans le document de diagnostic d'une étude du NPNRU.....	439
Figure 13. Reproduction des deux pages de synthèse AFOM de de la dernière partie du diagnostic.....	441
Figure 14. Contenu des pages du diagnostic explicitant la « vocation » et les « chantiers à ouvrir » concernant un des quartiers du secteur de projet.....	444

Cette thèse a été préparée au sein du Lab'Urba
Cité Descartes – Bâtiment Bienvenue – Plot A
14-20 boulevard Newton – Champs-sur-Marne
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2